

1000-3600 1407-5

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXIV
2005-2009

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2010 -

BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS Tome CXXIV 2005-2009



1160-3 00-100 7-5



BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CXIV

2005-2009

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2010 -

1060-3



07-5

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXIV

2005-2009

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2010 -

LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE SUR L'IVOIRE DE NOTGER

par

Pierre COLMAN

L'ivoire fameux sur lequel a été gravé le nom de Notger, évêque de Liège de 972 à 1008, est le principal ornement de la reliure d'un évangélaire, on le sait. Le volume a été donné en 1715 au baron Guillaume-Pascal de Crassier par le chapitre de la collégiale Saint-Jean, «en compensation d'autres bienfaits», on le sait moins, et surtout on ne s'en étonne pas assez.

Cet «antiquaire» liégeois très distingué en donne une description détaillée dans une lettre adressée au savant bénédictin Bernard de Montfaucon¹. Il voit tout naturellement dans l'ivoire un don fait par Notger à la collégiale fondée par lui vers 982-983. Cette conviction est partagée, à la fin de l'Ancien Régime, par François-Nicolas Delvaux (alias Devaulx)² et par le baron de Villenfagne³. Elle l'est de même par Ulysse Capitaine⁴ et par Charles de Linas⁵ ; mais aussi, toujours sans réserve aucune, par Godefroid Kurth, historien attiré de Notger⁶.

1 B. de MONTFAUCON, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. 1, Paris, 1739, p. 604-605.- U.C(APITAINE), *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 2, 1854, p. 356-357.- *Bibliothèque de l'Université de Liège. Catalogue des manuscrits*, Liège, 1875, p. 5-9. Voir aussi L. HALKIN, *Lettres inédites du Baron de Crassier, Ibidem*, t. 26, 1897, p. 79 et 95.

2 UNIVERSITÉ DE LIÈGE, CICB, ms 1016 A, t. 22, 1^{ère} partie, f^o 88 v^o. L'auteur est élu doyen du chapitre de la collégiale Saint-Pierre en 1780.

3 *Essai historique sur la vie de Notger*, Maastricht, 1785, p. 47.

4 *Correspondance o. c.*, p. 356 ; voir aussi p. 254.

5 *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge*, Paris et Amiens, 1882, p. 38 et 102.

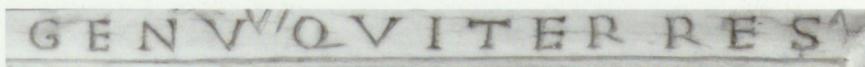
6 *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, t. 1, Paris, Bruxelles et Liège, 1905, p. 154, 327-329, 331, 346 et 353-354 ; «romantique», comme le dit Jean-Louis Kupper, l'auteur n'est pas loin de verser dans l'hagiographie.



1. Restitution de l'ivoire avec sa bordure avant le rabotage présumé.

Photocopie tirée d'une photographie, puis retouchée par le dessin.

Les acanthes d'angle conservées, les incisions visibles derrière les mots. GENV et TERRES (fig. 2), et la confrontation avec l'ivoire d'Oxford (fig. 3) ont servi de base.



2. Détail de la bordure de l'ivoire dans son état présent. Admirable dans la sculpture, l'exécution est très loin de l'être dans la moulure et dans l'inscription.

Copyright IRPA-KIK Bruxelles.



3. Ivoire, vers l'an mille. Oxford, Bodleian Library. D'après *Rhin-Meuse. Art et civilisation 800-1400*, Cologne et Bruxelles, 1972, p. 221, F10. Ce que les deux ivoires ont en commun, c'est à mon sens le prototype, et non pas l'origine.

Jules Helbig, « le pionnier de l'art mosan », consacre à l'ivoire des commentaires d'une belle lucidité, mais succincts⁷. Le premier à lui donner l'attention qu'il mérite, c'est Marcel Laurent : il lui réserve un chapitre entier dans son livre sur les *Ivoires prégothiques conservés en Belgique*⁸. Il confesse des doutes au sujet de l'inscription, puis il décide, en s'abstenant fort regrettamment de livrer les arguments qui les ont levés, que l'œuvre est authentique « dans toutes ses parties ». Il n'en éprouve aucun quant à l'identité du personnage agenouillé. Il en éprouve de fort graves, en revanche, quant au lieu où l'ivoire a été exécuté. Si c'est à Liège, ce doit être par « quelque moine allemand ». C'est plutôt en Rhénanie.

Il « va trop loin » estime Jules Destrée⁹. « A°. 971-1008. Lüttich » décrète Adolph Goldschmidt, maître incontesté en la matière¹⁰. Pour l'un comme pour l'autre, l'authenticité de l'inscription est hors de discussion. « Ivoire liégeois fin du X^e siècle (982 environ) », avalise le catalogue de l'exposition montée à Paris en 1924¹¹. « Le style mosan naît, peut-on dire, à la fin du X^e siècle avec une série d'ivoires liégeois, qui s'étend jusqu'à 1050 environ. Sur le plus ancien (Musée archéologique liégeois) se voit Notger, agenouillé devant le Christ en gloire. Notger ! Avec lui règnent l'ordre, la discipline et l'activité, l'abondance apparaît, les hautes ambitions s'éveillent au sein des écoles et dans les ateliers monastiques. Il n'en faut pas davantage pour s'expliquer l'éclosion d'un art original ». C'est Marcel Laurent qui s'exprime ainsi, avec l'emphase entraînante dont il a le secret, pour le meilleur et pour le pire¹². Les doutes pertinents qu'il avait nourris se sont totalement évanouis.

L'affaire n'est pas entendue pour autant. Au lendemain d'une exposition qui lui a échauffé la bile, Joseph Brassinne¹³ s'avoue perplexe et s'en explique. « L'archéologue, tout comme l'historien, sans compter les autres

⁷ *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Bruges, 1890, p. 17-18. - *L'art mosan*, t. 1, 1906, p. 31-32.

⁸ Bruxelles et Paris, 1912, p. 67-75.

⁹ *La plaque de Notger et un ivoire de la Bibliothèque Bodléenne d'Oxford*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 43, 1913, p. 1-12.

¹⁰ *Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der karolingischen und sächsischen Kaiser. VIII.-XI. Jahrhundert*, t. 2, Berlin, 1918, p. 5-8 et p. 27, n° 46 ; « 971 » est à corriger en 972.

¹¹ *Exposition de l'Art Ancien au pays de Liège*, p. 52, n° 5. Adhésion et annexion sans état d'âme : L. GRODECKI, *Ivoires français*, Paris, 1947, p. 57-58.

¹² *L'art mosan au Moyen Age*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 63, 1939, p. 120.

¹³ *Propos sur l'exposition d'art mosan de 1951*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 4, n° 95, 1951, p. 79.

chercheurs scientifiques, doit savoir parfois se résoudre à avouer son ignorance. L'espoir lui reste qu'un jour, la lumière dissipera les ténèbres» conclut-il. C'est bien dit, encore que «parfois» soit d'un optimisme excessif.

Jean Lejeune, cheville ouvrière de cette exposition, va jusqu'à la remise en question, lui. Il veut bien que l'ivoire soit liégeois, ou à tout le moins mosan, mais souligne que cela reste fort douteux. Il voit en lui un faux créé au début du XII^e siècle comme pièce à conviction dans un conflit suscité alors par l'abbé de Notre-Dame aux Fonts. Il s'explique en 1953 et 1955 et bétonne sa thèse en 1965¹⁴. Il éveille l'intérêt de Hermann Fillitz¹⁵ et obtient l'aval de Peter Lasko¹⁶. Mais il ne convainc personne d'autre, et surtout pas les Liégeois. Joseph Philippe réagit hâtivement en traitant les arguments par le mépris¹⁷. Le comte de Borchgrave d'Altena¹⁸ rejette la thèse, tout comme Suzanne Collon-Gevaert¹⁹, Jacques Stiennon²⁰, Philippe Stiennon²¹, J. J. M. Timmers²², Anton von Euw²³, Danielle Gaborit-Chopin²⁴ et J. J. Murphy²⁵.

14 *Genèse de l'Art mosan*, dans *Wallraf-Richartz Jahrbuch*, t.15, 1953, p. 51, 58-59 et 71-73.- *À propos de l'art mosan et des ivoires liégeois*, dans *Anciens pays et assemblées d'États*, t. 1, 1955, p. 92-138.- *Art roman dans la vallée de la Meuse aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, 3^e éd., Bruxelles, 1965, p. 116-121, p. 162-167 et pl. 14.

15 *Compte rendu de l'exposition Rhein und Maas. Kunst und Kultur 800-1400*, dans *Pantheon*, t. 30, 1972, p. 330. Nos observations resteront pour lui lettre morte : cat. exp. *Canossa 1077*, Paderborn, 2006, p. 422-425.

16 *Ars sacra, 800-1200*, Harmondsworth, 1972, p. 163-166 et fig. 70 ; 2^e éd., 1994, p. 171-172. L'ivoire est daté « 1101/7 (?) ».

17 *L'évangélaire de Notger et la chronologie de l'art mosan aux époques pré-romane et romane*, Bruxelles, 1956. Le livre a fait l'objet d'un compte rendu sévère de François Masai, perplexe autant que perspicace : *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 56, 1958, p. 1389-1391.

18 *Notes pour servir à l'étude de l'art mosan*, dans *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 52, 1967-1973 (1974), p. 92-93 et 124.

19 *Notger de Liège et saint Bernward de Hildesheim*, dans *Studien zur Buchmalerei und Goldschmiedekunst des Mittelalters. Festschrift für Karl Hermann Usener*, Marburg an der Lahn, 1967, p. 27-32.

20 *L'ivoire de Notger*, dans *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, Liège, 1981, p. 29-33.- *Un âge d'or*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, Arts, Culture*, éd. R. Lejeune et J. Stiennon, t. 1, Bruxelles, 1977, p. 241.

21 *L'ivoire de Notger et la fondation de la collégiale Saint-Jean (nouvelles hypothèses)*, dans *Exposition d'art et d'histoire. Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège*, Liège, 1982, p. 33-41.

22 *De kunst van het Maasland*, t. 1, Assen, 1971, p. 107-108 («...komen we op vastere Maaslandse bodem»).

23 Cat. exp. *Rhin-Meuse. Art et civilisation 800-1400*, Cologne et Bruxelles, 1972, p. 221, F9.- *Elfenbeinarbeiten des 9. bis 12. Jahrhunderts*, dans *Rhein und Maas. Kunst und Kultur 800-1400*, II, Cologne, 1973, p. 379.

24 *Ivoires du Moyen Age*, Fribourg, 1978, p. 87-88, 98 et 193. L'ivoire de Notger n'a pas de notice propre dans l'ouvrage, somme magistrale sur le sujet.

25 *Ivories of Eleventh Century Liege*, s. l., 1979, p. 15-21.

Nous nous écartons à la fois du sillage de Goldschmidt et de celui de Lejeune, ma femme et moi, lorsque nous ouvrons une enquête sur l'ivoire, dictée par les recherches que nous entreprenons sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy. Il passait en effet pour rendre moins invraisemblable le « miracle » des fonts. Il remonte bien à l'époque de Notger, mais il n'a nullement été exécuté sur son ordre. Il a vu le jour, plutôt, dans l'entourage du fastueux archevêque de Trèves, Egbert. Il a été maquillé vers 1634, au temps où les chanoines de Saint-Jean tentaient d'obtenir la canonisation du fondateur de leur collégiale. Ils ont acquis le volume des moines de Stavelot, douloureusement à court d'argent ; ils ont fait refaire la reliure ; et ils ont fait graver sur l'ivoire l'inscription où figure le nom du prélat, dans l'intention d'en faire une pièce à conviction²⁶. Telles sont les idées que nous avons offertes à la critique (fig. 1-3).

C'était jeter Joseph Philippe dans l'exaspération ; il s'est aussitôt mis en devoir de réaffirmer les convictions sur lesquelles nous avions jeté le doute, sans prêter la moindre attention à nos arguments²⁷. Luc Engen y fait une allusion voilée dans le volume richement illustré de la collection « *Musea Nostra* » ; la bibliographie, sommaire, ne permet pas de lever le voile²⁸. Réduit à quia jusqu'à preuve du contraire, Jacques Stiennon refuse son adhésion de très discrète façon²⁹ et se tient le plus souvent au black-out pur et simple³⁰. Notre article n'échappe pas à l'attention de Danielle Gaborit-Chopin³¹, mais elle s'abstient de prendre position. Il échappe à celle de

26 P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Recherches sur deux chefs-d'œuvre du patrimoine artistique liégeois : l'ivoire dit de Notger et les fonts baptismaux dits de Renier de Huy*, dans *Aachener Kunstblätter*, t. 52, 1984, p. 155-157. Réédition : P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège, chef-d'œuvre sans pareil et noeud de controverses*, Bruxelles, 2002 (Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, mémoires in-8°, 3e série, t. XIX), p. 28 et 32-33.

27 *À propos de l'ivoire de Notger et des fonts baptismaux mosans XII^e siècle de Liège*, dans *Aachener Kunstblätter*, t. 53, 1985, p. 77-104.

28 Liège. *Musées d'archéologie et d'arts décoratifs*, Bruxelles, 1987, p. 27.

29 *L'ivoire de Notger et le missel de Roberto Visconti*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 11, n° 244-245, 1989, p. 465, n. 2.

30 *Vingt ans de recherche historique en Belgique, 1969-1988*, (L. Genicot, dir.), Bruxelles, 1990 (Crédit communal, Collection Histoire, série in-8°, n° 82), p. 304.- *Histoire de Liège*, Toulouse, 1991, p. 111 et fig. p. 32.- *25 ans de recherches sur l'histoire et l'archéologie liégeoises*, dans *51^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Actes, t. 2, Liège, 1994, p. 5-21.- Liège, *Histoire d'une Église*, t. 2 : *Du X^e au XI^e siècle*, Strasbourg, s. d., p. 7 et 48 ; cf. t. 5, *Les collégiales liégeoises. Trésors d'art du diocèse*, p. 25 et 49 (Marylène Laffineur-Crépin laisse ses lecteurs dans la quiétude, mais elle n'omet pas, elle, de donner la référence de l'article de 1984).

31 *Les arts précieux*, dans *L'Europe de l'an Mil* (P. Riché dir.), Saint-Léger-Vauban, 2001, p. 338-339, p. 351, n. 7 et pl. 20 (« polémique » vient sous sa plume ; « étouffement dicté par la contrariété » rendrait mieux compte des faits).

Jean-Pierre Caillet³², auteur rigoureux et prudent à souhait, aux yeux de qui pourtant l'ivoire peut être rattaché à Liège « avec certitude ». Il échappe aussi à celle d'Ulrike Surmann³³, préparée à prendre attitude avec autorité du fait de ses recherches approfondies sur les ivoires ottoniens³⁴.

La photogrammétrie va me permettre par la suite de mettre en évidence l'irrégularité suspecte de la bordure qui porte l'inscription. J'avance par ailleurs une hypothèse en fournissant le moyen d'en vérifier la valeur : si l'ivoire ornait à l'origine la reliure du fameux psautier d'Egbert de Trèves, comme je suis tenté de le croire, les quatre trous dont il est percé devraient avoir leurs correspondants aux coins de la planchette cachée dans le plat supérieur de la médiocre reliure actuelle³⁵. Nous rendre à Cividale de Frioul, discuter avec le conservateur, lui adresser un tirage à part et la photocopie de la photogrammétrie, cela n'a pas suffi pour que la question soit soulevée dans la somptueuse publication dont le manuscrit a fait l'objet en l'an 2000³⁶.

L'occasion d'aborder de front les problèmes posés en 1984 a été manquée en 1993 lorsque l'ivoire a figuré à la mémorable exposition *Bernward von Hildesheim und das Zeitalter der Ottonen* ; l'auteur de la notice (t. 2, n° IV 51) passe sous silence la bibliographie en langue française ; il avance témérement que l'ivoire a été retouché vers 1170-1180. *Rome et les barbares*, édité à Genève en 2008 à l'occasion une exposition montée à Venise, puis à Bonn, a fait pire encore : quelques lignes peu à leur place (p. 538 et 653), une lourde erreur de localisation, pas la moindre référence bibliographique.

32 Metz et le travail de l'ivoire vers l'an Mil, dans *Religion et culture autour de l'an Mil*, éd. D. Iogna-Prat et J.-Ch. Picard, Paris, 1990, p. 318 et 321.

33 *Der Meister der Wiener Gregortafel*, dans *Egbert, Erzbischof von Trier. Gedenkschrift der Diözese Trier zum 1000 Todestag* (Fr.-J. Ronig éd.), Trèves, 1993, p. 208, n. 13.

34 *Studien zur ottonischen Elfenbeinplastik in Metz und Trier*, diss. Bonn, 1990. Si j'ai pris connaissance de cette thèse, c'est grâce à Lylan Lâm, doctorante de Benoît Van den Bossche. Elle se forge en matière d'ivoirerie une compétence dont j'ai bénéficié avec vive gratitude.

35 P. COLMAN, *L'ivoire de Notger*, dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 6e série, t. 4, 1993, p. 307-311.- P. COLMAN, *Recherches complémentaires sur l'ivoire de Notger*, dans *51^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Actes*, Liège, t. 3, 1995, p. 55-69.

36 Cl. BARBERI (éd.), *Psalterium Egberti... ms CXXXVI Cividale*, Trieste, 2000 ; « il vescovo Notkero di Liegi, ricco di sensibilità artistica », c'est la seule mention du prélat dans l'ouvrage (p. 36) ; elle est hardie. La bibliographie est décevante.

Les livres destinés au « grand public cultivé » ont une bien fâcheuse propension à jeter le manteau de Noé sur les controverses. Ils feraient mieux de les évoquer au moins sommairement et de livrer les indications bibliographiques permettant d'en savoir davantage. Trois beaux ouvrages collectifs récents, aux éditions du Perron, ont fait à l'ivoire la place qui lui revient sans que ces exigences soient satisfaites.

Dans *Liège autour de l'an mil*, conçu par Philippe George, Jean-Louis Kupper et Françoise Pirenne-Hulin, sorti de presse en l'an 2000, il est commenté par deux auteurs. Jacques Stiennon³⁷ esquisse une réponse évasive à certains de nos arguments, sans le dire ; il fournit la référence de l'article complémentaire de 1995, mais pas celle de l'article fondamental. Jean-Claude Ghislain³⁸ ne donne ni l'une ni l'autre ; il fait sur nos recherches un silence complet, alors qu'il est fort bien informé.

Dans *L'art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du XI^e au XIII^e siècle*, publié en 2007, le maître d'œuvre, Benoît Van den Bossche, signe un texte concis et circonspect à l'extrême sur *Les ivoires liégeois* (p. 183). Il cultive la discrétion dans le doute³⁹.

Notger et Liège. L'an mil au cœur de l'Europe, sorti de presse en 2008 pour marquer le millénaire de la mort de l'évêque, comporte une contribution de Jean-Pierre Delville intitulée *Notger, nouveau saint Jean : la fondation de l'église Saint-Jean à Liège et l'ivoire de Notger* (p. 65-83). L'auteur fait preuve d'une grande hardiesse de pensée, servie par une vaste connaissance des textes sacrés ; il n'est pas parvenu à en trouver un qui commence vaniteusement par EN EGO ; il ne s'intéresse pas aux données archéologiques ; il s'explique mal la présence du nimbe. L'article publié en 1984 et trop discrètement réédité en 2002 a échappé à son attention. Je me suis demandé si l'omission était délibérée ; à tort, un entretien cartes sur table m'en a convaincu⁴⁰.

37 *L'ivoire de Notger*, p. 131-132.

38 *Les ivoires mosans et romans dans le diocèse de Liège*, p. 124-130.

39 *Un ivoire dit « mosan », au musée de l'œuvre Notre-dame à Strasbourg*, dans *Art&Fact. Revue des historiens de l'art des archéologues, des musicologues et des orientalistes de l'Université de Liège*, t. 15, 1996, p. 38, n. 17.

40 Le rôle de Madame Bons Offices a été tenu avec la plus parfaite obligeance par Marylène Laffineur-Crépin. Le projet du présent article a germé lors de la rencontre.



L'étudiante de l'Université de Cologne qui scrutait en 1994 la parenté entre ivoires colonais et liégeois du XI^e siècle a perdu courage⁴¹.

L'Université de Liège a organisé en novembre 2008 un colloque international pour commémorer le millénaire de la mort de Notger. Une des communications a porté sur la reliure de l'évangélaire, aucune sur l'ivoire.

Le sujet du présent article est traité dans la thèse de doctorat, élaborée sous la direction d'Albert Lemeunier, que Sophie Balace a défendue à l'Université de Liège le 20 janvier 2009 : « L'historiographie de l'art mosan ». Il y est présenté, fort objectivement, dans le contexte de la recherche sur l'ensemble des ivoires plus ou moins apparentés⁴².

Un jour, les méthodes de laboratoire seront capables de distinguer une patine vieille de mille ans d'une patine moins ancienne de six siècles⁴³. Un jour, la philologie, mise en œuvre par un esprit libre, fera la vérité sur l'emphatique incipit EN EGO. Un jour, l'Histoire sera l'infatigable servante de la Vérité et l'incorruptible adversaire du Mensonge⁴⁴, malgré qu'il ait des yeux de velours alors qu'elle a le regard sévère. *I have dreams...*

Addition sur épreuves

Depuis le 23 octobre 2009 et jusqu'au 21 février 2010, l'évangélaire séjourne en Allemagne à la demande des organisateurs de l'exposition *Für Königstum und Himmelreich. 1000 Jahre Bischof Meinwerk von Paderborn*.

41 J. M. PLOTZEK, *Ein frühromanischer Elfenbeinrelief aus Köln*, Berlin et Cologne, 1994, p. 37, n. 48 : « Eine Kölner Dissertation 'Studien zur Verwandtschaft der Köln-Lütticher Elfenbeine im 11. Jahrhundert' von M. S. Dumoulin ist in Vorbereitung ». Ulrike Surmann, qui a pris la relève de Joachim Plotzek au Columbamuseum et Elke Herberhold M.A., du Sekretariat Kunsthistorisches Institut Universität zu Köln, se sont efforcées de retrouver la trace, mais en vain. Je leur en reste obligé.

42 Sur la question des fonts baptismaux dits de Renier de Huy, la pensée de Sophie se condense dans une déclaration qui ne relève pas de l'historiographie bien comprise, mais bien de la profession de foi : « Ils resteront certainement encore longtemps l'œuvre la plus significative de l'âge d'or de l'art mosan » (p.456).

43 Un des admirables ivoires « liégeois » a reçu « il y a quelques années » les soins dont il avait grand besoin : D. OTJACQUES-DUSTIN, *L'ivoire des trois résurrections du Trésor de la cathédrale de Liège. Observations techniques et traitement de conservation-restauration*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 15, n° 323, 2008, p. 336-342. La restauratrice croit dur comme fer que l'ivoire est « l'un des premiers témoins de la sculpture mosane », et le fait croire à ses lecteurs. Elle a été nourrie de fausses certitudes propres à empêcher le progrès des connaissances, j'en ai bien peur. Alors que des observations fort intéressantes ont été faites, l'histoire matérielle baigne dans le flou : ainsi, le remplacement d'une tête est qualifié d'intervention « plus récente ».

44 P.-F. SMETS, *Au commencement est le mensonge*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2006.

Merci à Albert Lemeunier grâce à qui j'ai pu prendre connaissance in extremis de la notice que lui consacre le catalogue. Rigoureuse et prudente à souhait, elle avance une hypothèse nouvelle : l'inscription remonterait au temps de Notger et la sculpture pourrait être plus ancienne. Le distique est étudié avec la plus grande attention, les indices de falsification non. La bibliographie est quasi exhaustive ; mes articles de 1993 et 1995 sont ignorés. Le relieur serait Nicolas Engelbert (1585-1634).

La formation d'une *Arbeitsgruppe* en vue de pousser l'étude plus avant est annoncée. C'est un quatuor : l'auteur de la notice, Clemens M. M. Bayer, paléographe allemand, deux médiévistes de notre Alma Mater, Jean-Louis Kupper et Alexis Wilkin, et un fin connaisseur du livre ancien, Pierre-Marie Gason ; pas d'historien de l'art, tiens donc...

C'est Pierre-Marie Gason qui signe la notice que consacre à l'évangélique le monumental *Florilège du livre en principauté de Liège* publié par la Société des bibliophiles liégeois, sous la direction de Paul Bruyère et d'Alain Marchandise, tout fraîchement sorti de presse (p. 466-467) ; elle se veut très neutre.

LIÈGE, LIMBOURG ET SAINT GEORGES

par

Jean-Louis KUPPER

Si l'histoire du réseau paroissial de la ville de Liège est, dans ses grandes lignes, relativement bien connue grâce, notamment, au travail pionnier et remarquable publié, en 1921, par Léon Lahaye, il n'en demeure pas moins que les circonstances précises de ces différentes fondations religieuses restent souvent enveloppées d'obscurité¹. Cela tient bien évidemment au fait que la documentation relative au développement de la cité mosane aux X^e, XI^e et XII^e siècles est très clairsemée et fort imprécise. Au demeurant, on observe fréquemment un décalage chronologique entre la première apparition de telle paroisse dans les sources écrites et la date probable, parfois bien antérieure, de sa création.

L'église paroissiale de Saint-Georges, située jadis en Féronstrée, à mi-distance entre la place du Marché et l'ancienne collégiale de Saint-Barthélemy et qui resta placée, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime sous l'autorité – ou, plus exactement, à la collation – de patrons laïcs, les barons de Berloz, seigneurs de Chokier en Hesbaye, n'échappe pas non plus à cette règle².

Lahaye, toutefois, admettait que « la plupart des paroisses de patronage laïque³ existaient dans les premières années du XII^e siècle et » qu'« il est hors de doute que le manque absolu de documents empêche seul d'assigner à plusieurs une antiquité encore plus vénérable »⁴.

¹ L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVI, 1921, pp. 1-208.

² *Ibid.*, pp. 45-47, 55, 64. – Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. V, Bruxelles, 1976 (réimpr. de l'éd. de 1924-1929), pp. 329-335. – Cfr ci-dessous, n.12.

³ Les paroisses de Liège seraient tantôt d'origine ecclésiastique (à savoir fondées par la cathédrale, les collégiales ou les abbayes de la cité), tantôt d'origine laïque (fondées par des membres de la ministérialité issus de la *familia sancti Lamberti*). La paroisse de Saint-Georges appartiendrait à cette seconde catégorie.

⁴ LAHAYE, *op.cit.*, p.55.

La première mention digne de foi de l'*ecclesia sancti Georgii* figure dans un texte narratif rédigé vers 1160 par le moine Renier de l'abbaye de Saint-Laurent-lez-Liège. Ce récit, intitulé *Triumphale Bulonicum*, a pour objet l'histoire de la reconquête « triomphale » de la forteresse de Bouillon par les troupes liégeoises. L'événement se situe en 1141. Or, cette année-là, précisément, – signe incontestable de l'intervention du Ciel dans les contingences terrestres, – une grande partie de la Cité, avec notamment le quartier de Liège situé *extra-muros*, vers l'est, s'embrasa et l'« église du saint martyr Georges fut ravagée par l'incendie »⁵.

Les caprices de la documentation écrite font que la plus ancienne source que nous possédions relative à l'existence de cette église paroissiale soit donc le récit de sa destruction par le feu !

Quiconque s'intéresse quelque peu à l'histoire du pays de Liège, ne sera pas surpris d'apprendre que le chroniqueur Jean d'Outremeuse, dont l'imagination luxuriante est rarement prise en défaut, nous propose, deux siècles plus tard, sa propre version des faits ...

Selon cet infatigable conteur, la première « chapelle » Saint-Georges aurait été fondée du temps de Charlemagne par le héros épique Ogier le Danois. Il s'agirait, en l'occurrence, d'une église castrale : du sanctuaire d'« un chasteau mult noble, fort et puissant » édifié par Ogier en dehors de l'enceinte urbaine, à deux bonniers (soit deux cents mètres)⁶ de la porte Hasseline qui s'ouvrait vers l'est sur le chemin de Maastricht⁷.

Observons, dès à présent, que le patronyme de saint Georges seyait parfaitement à la dédicace d'un sanctuaire édifié au cœur d'une fortification :

⁵ « Quin et sancti Georgii martyris contiguum prorsus aecclesiam absumpsit incendium » : RENIER de SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, lib. V, *M.G.H.*, *S.S.*, t. XX, p. 591 (1141). – Sur la date de rédaction de ce texte, cfr M. Mc CORMICK et P. FRANSEN, *Index scriptorum operumque latino-belgicorum medii aevi*, éd. L. GENICOT et P. TOMBEUR, 3^e partie, t.I, Bruxelles, 1977, pp. 97-98.

⁶ Le bonnier, comme mesure linéaire, correspondait, sous l'Ancien Régime, à 93,369 m.. On le rencontre fréquemment au XIV^e siècle ; Jean d'Outremeuse en fait un usage régulier. Cfr. P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LX, 1936, pp. 295-296.

⁷ JEAN d'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des histors*, éd. A. GOOSSE, Bruxelles, 1965, p.63, 86 (à l'année 812). – Voir également l'éd. de la même source par A. BORGNET, t. III, Bruxelles, 1873, p.380. – Sur le « château Saint-Georges », voir en dernier lieu : St.DENOËL, *Les fortifications notgériennes de la cité de Liège. Nouvelle approche contextuelle et critique des sources*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXII, 2001-2002, pp. 63-72. – Sur la légende d'Ogier dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse, voir les observations d'E. BOZOKY, *L'invention du passé liégeois chez Jean d'Outremeuse*, dans *Le passé à l'épreuve du présent ...*, éd. P. CHASTANG, 2008, pp. 75-88.

le célèbre tueur de dragon, comme on le sait, était devenu le patron des guerriers, de la chevalerie et de la croisade⁸.

La configuration particulière de la paroisse médiévale de Saint-Georges, telle qu'elle subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, nous amène à d'autres constatations. Son dessin, en effet, correspond à un petit rectangle presque parfait qui s'étend de part et d'autre de l'ancienne rue Saint-Georges devenue depuis lors la Féronstrée⁹. Or cet axe, prolongement de la place du Marché de la cité, franchissait l'enceinte de Notger par la porte Hasseline et, comme nous l'avons vu, se dirigeait en ligne droite, d'ouest en est, vers Maastricht, en longeant la rive gauche de la Meuse.

Ce rectangle, configuration remarquable dans le maillage des paroisses de la cité médiévale et moderne de Liège, fait songer au tracé d'une sorte de fortin ou de protection avancée, édifiée devant les murailles de la ville et la porte Hasseline qui était alors l'entrée principale du *castrum* notgérien¹⁰. L'information de Jean d'Outremeuse s'appuierait-elle, cette fois, sur l'un ou l'autre fondement historique ? Il arrive, en effet, que le délire imaginatif de ce chroniqueur ait pour point d'ancrage l'un ou l'autre fait bien réel. Ce n'est donc pas nécessairement perdre son temps que de tenir compte de cette information, tout en faisant évidemment preuve de la plus grande prudence.

Si « fortin Saint-Georges » il y eut, il est vraisemblable que ses dimensions initiales aient été inférieures à celles de la superficie totale de la paroisse : il n'y a pas de raison, en effet, pour que ce petit château se soit étendu de part et d'autre du chemin de Maastricht dont il aurait, sans nécessité apparente, « capturé » un tronçon. Si on retient l'idée que la chapelle « castrale » de Saint-Georges, future église paroissiale, fut, dès l'origine, incorporée au périmètre protégé, il nous faut admettre que cet espace s'étendait le long du côté sud de la route : il ne la coupait donc point, mais

⁸ Sur saint Georges, voir la notice récapitulative de W. HAUBRICH, M. WOELK et K.-S. FRANK, dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. IV, Fribourg-Bâle-Rome-Vienne, 1995, col. 476-478. – Un témoignage tardif mais néanmoins intéressant fait mention de la dévotion des Limbourgeois pour leur patron saint Georges, « en l'honneur de qui l'église de Limbourg est dédiée », grâce à l'intercession duquel ils espèrent remporter la victoire : HENRI de MERICA, *De cladibus Leodiensium*, éd. S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. I, Bruxelles, 1913, p. 243 (1465). – Voir ci-dessous, n.17.

⁹ Voir le plan reproduit par E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, entre les pp. 104 et 105 ; comm., p. 117.

¹⁰ Cfr J.-L. KUPPER, *Aux origines de la cité de Liège. Sur deux chartes inédites de 1171 et 1266*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLXXV, 2009, p.12 et n. 52.

il la « contrôlait », tout en protégeant les approches de la porte Hasseline¹¹.

Or cet ensemble de déductions fondées sur l'analyse des limites paroissiales, du parcellaire urbain et sur le témoignage incertain mais tout de même recevable, d'une source de médiocre qualité, sont corroborées par l'archéologie¹². Des fouilles effectuées en 1974 ont mis au jour, à proximité de l'ancienne église Saint-Georges aujourd'hui disparue, les vestiges d'un fossé ou bief¹³, d'une muraille et même d'un pont de pierre qui franchissait le fossé et donnait probablement accès à la porte du fortin. Par surcroît, il est intéressant de relever que ces substructions peuvent être datées, grâce à l'analyse du matériel céramique, des XII^e et XIII^e siècles. Tout se passe donc comme si le « château Saint-Georges » avait été progressivement abandonné dans le courant du XIII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où la construction de la seconde enceinte de Liège, qui s'éleva beaucoup plus à l'est, à cinq cents mètres de la première, et qui engloba totalement l'« îlot » Saint-Georges, rendit inutile le maintien de cette fortification avancée. Seule subsista dès lors l'église affectée bientôt au service paroissial.

Dans la mesure où l'existence du « château Saint-Georges », aux XII^e et XIII^e siècles, semble effectivement attestée, est-il à présent possible d'en éclairer les origines et d'en préciser la fonction ? Autorisons-nous à proposer une hypothèse qui soit plausible et raisonnable.

C'est dans la cité de Liège, en 1118, que décéda le comte Henri I^{er} de Limbourg-sur-Vesdre, qui avait exercé, de 1101 à 1106, les fonctions de duc de Basse-Lotharingie¹⁴. Chargé de cette haute dignité par l'empereur

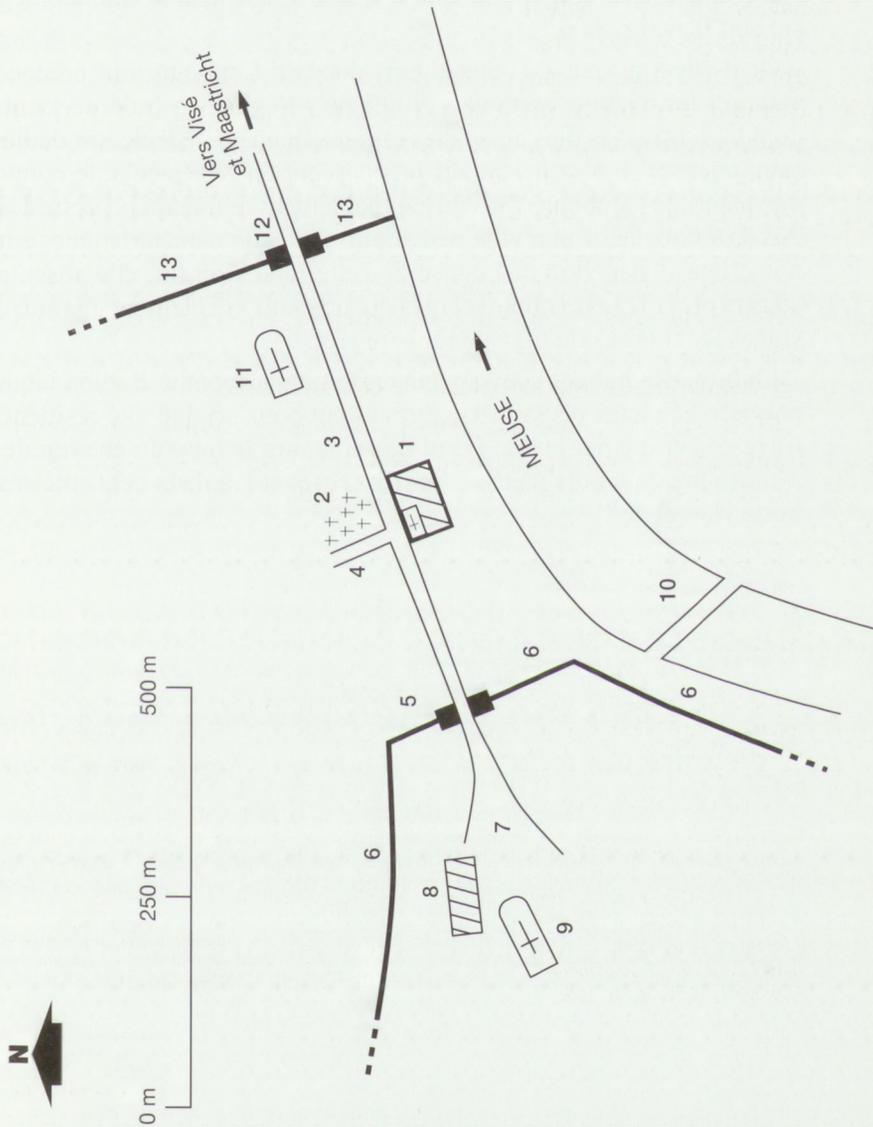
¹¹ JEAN d'OUTREMEUSE, dont les affirmations, comme nous l'avons vu, ne sont pas toujours complètement dénuées de fondements, écrit que l'ancien « vergier de castel » fut transformé en « aître » ou cimetière lorsque la chapelle castrale de Saint-Georges fut érigée en église paroissiale : *Ly Myreur des histours*, éd. St. BORMANS, t. IV, Bruxelles, 1877, p.112. – Voir, sur ce point, les observations de GOBERT, *ibid.*, p.331.

¹² M. OTTE, *Découvertes archéologiques au quartier Saint-Georges à Liège*, dans *Bulletin et chronique de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, t. IX, 1976-1980, pp.189-205. – Voir les dessins (avant 1738 et 1739) et la photographie (1967) de la façade de l'église Saint-Georges reproduits dans GOBERT, *ibid.*, pll. 1337-1339, entre les pp.324 et 325. – Les derniers vestiges du sanctuaire ont disparu en 1974, lors de la « rénovation » du quartier ou îlot-Saint-Georges. Cf. Ch. CHRISTIANS, *Rénovations et rehabilitations dans le centre historique de Liège*, dans *Bulletin et chronique de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, t. X, 1981-1984, pp.345-347 et figg. 1-2, 4.

¹³ Il s'agit probablement du « riu » ou « canal » mentionné en 1314 et 1735. Cfr. GOBERT, *ibid.*, pp.333, 335 et n. 97.

¹⁴ « Dux Henricus obit Leodij » : *Chronicon rythmicum Leodiense*, éd. C de CLERCQ, *Reimbaldi Leodiensis opera omnia*, Turnhout, 1966, p. 133 (1118). – Il est possible qu'Henri de Limbourg se dissimule derrière l'un des deux « Heinricus comes » commémorés les 17 mai et 4 août dans *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI^e-XV^e siècles)*, éd. A. MARCHANDISSE, Bruxelles, 1991, pp.66, 105.

Plan schématique de la partie orientale de la cité de Liège aux XII^e et XIII^e siècles



1. «Château» et église Saint-Georges
2. Cimetière Saint-Georges
3. Actuelle Féronstrée
4. Rue de la Poule
5. Porte Hasseline
6. Muraille notgérienne
7. Place du Marché
8. Palais épiscopal
9. Cathédrale Saint-Lambert
10. Pont des Arches
11. Collégiale Saint-Barthélemy
12. Porte Saint-Léonard
13. Muraille du XIII^e siècle

Henri IV, il en avait été déchu cinq ans plus tard par le fils et successeur de ce dernier, le roi Henri V¹⁵.

Cette déchéance était dans l'ordre normal des choses. En 1106, lors de la révolte du roi Henri V contre son père, le duc de Basse-Lotharingie Henri de Limbourg avait fait cause commune avec l'évêque de Liège Otbert (1091-1119) et avait accueilli dans la cité liégeoise le vieil empereur détrôné. Par surcroît, le 22 mars de la même année, près du pont de Visé, entre Liège et Maastricht, le duc Henri et son fils Waleran avaient infligé une défaite retentissante à un détachement de chevaliers d'Henri V dépêchés en avant-garde en vue de s'emparer de ce passage stratégique de la Meuse dont le contrôle permettait d'attaquer aisément la capitale liégeoise sur son flanc oriental¹⁶.

Or il apparaît que les comtes puis ducs de Limbourg ont précocement voué à saint Georges un culte privilégié : l'église castrale de Limbourg, dont les parties les plus anciennes remontent au XII^e siècle, est dédiée à ce saint guerrier¹⁷. A la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, le comte puis duc Henri de Limbourg fut vraisemblablement le fondateur, entre Liège et Aix-la-Chapelle, d'une ville neuve qui, de façon caractéristique, eut pour nom Henri-Chapelle : or l'église de cette fondation fut, elle aussi, placée sous la protection de saint Georges qui apparaît visiblement comme un des signes identitaires du lignage limbourgeois¹⁸.

En bref, des indices convergents renforcent l'hypothèse selon laquelle la paroisse liégeoise de Saint-Georges aurait pour origine une résidence fortifiée construite par le duc Henri de Limbourg le long du chemin de Visé-Maastricht, en « hors-château » (*extra castrum*), à deux cents mètres de la porte Hasseline¹⁹.

¹⁵ Voir en dernier lieu : J.-L. KUPPER, *Les origines du duché de Limbourg-sur-Vesdre*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t.LXXXV, 2007, p.621.

¹⁶ Cf C. GAIER, *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen-Âge*, Liège, 1980, pp. 27-34.

¹⁷ J. THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg*, t. I, Verviers, 1907, pp.207-218. – Voir ci-dessus, n.8.

¹⁸ Voir le dossier rassemblé par J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, Bruxelles, 1909, n° 167, p. 343 (corr. 1128-1139). – J. BRASSINNE, *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIV, 1904, p.326. – J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986, p. 72 (lire Henri I^{er} au lieu d'Henri III).

¹⁹ Sur l'importance de la chapelle castrale protectrice du château et, plus particulièrement, de sa porte, cf. Ph. DURAND, *La protection religieuse de l'entrée du château à l'époque romane en Haut-Poitou*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. XXXI, 1988, pp. 201-212.

Les ducs de Lotharingie, représentants de l'autorité impériale entre l'Escaut et le Rhin, avaient constamment revendiqué le rôle de protecteur de l'Église de Liège. Vers l'an 1000, le duc Charles ou son fils Otton, ultimes rejetons de la race carolingienne, auraient même tenté de s'implanter au cœur même de la cité mosane par la construction d'une tour qui les aurait rendus maîtres de la ville épiscopale. C'est grâce à la clairvoyance et l'habileté déployées par l'évêque Notger (972-1008) que leur tentative échoua²⁰. Dans les années qui suivirent, la rivalité politique entre l'évêque et le duc pour la domination du pays de Meuse se prolongea et tourna finalement à l'avantage du prélat qui devint, dans son diocèse, une sorte d'évêque-duc. Deux événements majeurs furent, en quelque sorte, les catalyseurs de ce processus.

En premier lieu l'organisation de la « paix de Dieu » par l'évêque de Liège Henri de Verdun, en 1081, « paix » à l'instauration de laquelle participèrent notamment le comte Albert III de Namur, vice-duc de Lotharingie, le marquis d'Anvers Godefroid de Bouillon et le comte Henri de Limbourg, – futurs ducs l'un comme l'autre, – « paix » qui confiait à l'évêque liégeois le maintien de l'ordre public dans tout l'espace de son évêché.

En second lieu, l'acquisition par l'évêque Otbert du château de Bouillon qui symbolisait alors la puissance ducale en Basse-Lotharingie (1096).

Telles sont, en réalité, les deux étapes essentielles de la construction du « duché » du « prince-évêque » de Liège²¹.

Cela revient à dire qu'aux alentours de l'an 1100 l'évêque, dans le pays mosan, était devenu, face au duc, le maître du jeu politique, d'autant que l'empereur Henri IV ne ménageait alors au premier des deux ni sa sympathie, ni son appui²².

Devenu duc de Basse-Lotharingie en 1101, Henri de Limbourg, qui venait tout juste de se réconcilier avec l'empereur, avait intérêt à collaborer très étroitement avec l'évêque de Liège, c'est-à-dire avec cette éminente

²⁰ Cfr. J.-L. KUPPER, *L'évêque Notger et la fondation de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, dans *Mélanges Pierre Riché*, Paris, 1990, pp.419-426.

²¹ Sur toute cette problématique, cfr. : A. JORIS, *Observations sur la proclamation de la Trêve de Dieu à Liège à la fin du XI^e siècle*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. XIV, 1962, pp. 503-545 (fondamental). – J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale, XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981, pp. 457-470. – ID., *La maison d'Ardenne-Verdun et l'Église de Liège ...*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut Gr.-D. de Luxembourg*, t. XCV, 1981, pp. 201-215.

²² Voir un épisode caractéristique mentionné par J.-L. KUPPER, *Otbert de Liège : les manipulations monétaires d'un évêque d'Empire à l'aube du XII^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. LXXXVI, 1980, pp. 357-359, 365-366, 384.

personnalité politico-religieuse installée sur les marches nord-ouest de l'Empire. C'est dans ce contexte, très particulier, qu'il conviendrait sans doute de replacer l'édification, aux portes de la cité de Liège, - et non pas dans la cité, - en bordure du chemin conduisant vers Visé puis Maastricht, mais aussi vers Limbourg et Aix-la-Chapelle²³, d'une résidence fortifiée à l'usage du nouveau duc et placée, comme il se doit, sous la protection du saint patron des Limbourg : Georges. Gardien de la porte Hasseline, le duc Henri devenait symboliquement le défenseur de la cité liégeoise, sans pour autant devenir, vis-à-vis de cette dernière, une menace trop redoutable. Evêque et duc, tout bien considéré, y trouvaient chacun leur compte.

La perte définitive de la fonction ducale à la mort de Waléran de Limbourg, fils d'Henri, en 1139²⁴, l'incendie du quartier en 1141, l'extension des fortifications de la ville dans le courant du XIII^e siècle et l'absorption de la paroisse Saint-Georges dans le nouvel espace emmurillé²⁵, eurent pour résultat l'aliénation plus ou moins volontaire du « fortin limbourgeois » qui serait dès lors passé sous la domination d'un membre de la ministérialité de l'Eglise liégeoise²⁶ : à la fin du XVIII^e siècle, les barons de Berloz, seigneurs de Chokier, furent les ultimes héritiers de ceux qui, depuis le XII^e siècle, s'étaient vraisemblablement substitués aux « ducs de Limbourg » dans le patronat laïc de la paroisse dédiée au saint guerrier.

Le fait même que l'église de Saint-Georges aurait eu pour origine une chapelle castrale n'est pas non plus dénué d'intérêt.

²³ En franchissant le pont de Visé – enjeu stratégique de la bataille de 1106 – on gagnait la rive droite de la Meuse puis, par Berneau, Fouron-le-Comte, Gulpen et Vaals, on se dirigeait vers Aix-la-Chapelle. Cfr. J. KNAEPEN, *La route d'Aix-la-Chapelle à Visé*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXVIII, 1951, pp.5-37.

²⁴ Waléran, fils du ci-devant duc Henri, se vit confier à son tour la fonction ducale de Basse-Lotharingie en 1128, par le roi de Germanie Lothaire. A la mort de Waléran, en 1139, le duché fut attribué à la maison de Louvain-Brabant qui le « confisqua » définitivement.

²⁵ La seconde enceinte fut alors construite à 500 mètres de la muraille orientale de la cité notgérienne. Sur l'expansion territoriale de Liège au XIII^e siècle, voir en dernier lieu : C. LEMOINE, *L'enceinte de Liège au XIII^e siècle*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. XXXVI, 2006, pp. 1-101. – St. DENOËL, *Les remparts de la cité de Liège. De la fixation du second réseau urbain à la fin du XVI^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXIII, 2003-2004, pp. 63-87.

²⁶ Vraisemblablement le lignage de Hozémont. Cfr. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, *ibid.* – F.-L. GANSHOF, *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926, pp. 152-153. – E. PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, Liège, 1947, pp. 174-175. – KUPPER, *Liège et l'Eglise impériale*, pp. 230-231 et n. 95, p. 239. – On observera que les ducs de Limbourg disparaissent de l'entourage de l'évêque de Liège après 1153 (KUPPER, *op.cit.*, p.278 n. 389, p. 289) ; or l'évêque de Liège Henri II de Leez (1145-1164) fut une sorte de « Notger du XII^e siècle », fort jaloux de son autorité et peu enclin à tolérer la superbe des princes territoriaux de son diocèse (*ibid.*, pp.167-172, 284-285, 297, 429-432).

Le devenir fréquent de ces petits sanctuaires, réservés au châtelain, à sa famille, à ses hôtes et à sa domesticité, fut d'un jour disparaître en même temps que le château lui-même²⁷. Or, de ce point de vue, la destinée de Saint-Georges fut plutôt enviable : l'église a non seulement survécu mais elle est même devenue paroissiale.

Cette particularité est peut-être liée, d'une part, à la personnalité du fondateur, le duc de Basse-Lotharingie, et, d'autre part, à la ténacité et à l'entregent de ses successeurs en ces lieux, qui furent membres de la ministérialité de l'évêque.

L'église Saint-Georges subsista donc mais, en revanche, elle fut condamnée à demeurer une paroisse naine, confinée dans les anciennes limites, étriquées, d'une forteresse de modestes dimensions.

²⁷ Voir, sur ce point, les observations de J. AVRIL, *Eglises paroissiales et chapelles de châteaux aux XIIe-XIIIe siècles*, dans *Actes du 117^e Congrès national des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Section d'histoire médiévale et de philologie*, 1993, pp. 461-479.

LE DUCHÉ DE LIMBOURG DES ORIGINES AU XIII^e SIÈCLE ASPECTS ÉCONOMIQUES

par

Nicolas SCHROEDER¹

L'histoire économique de l'Est de la Belgique est peu connue pour les périodes antérieures au bas Moyen Âge². Dans leurs thèses de doctorat, Joseph Ruwet et, plus récemment, Bruno Dumont ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à rédiger une histoire de la colonisation et du peuplement de

¹ Aspirant du F.R.S. = F.N.R.S., Université libre de Bruxelles. Le présent article est une synthèse des travaux entrepris dans le cadre de mon mémoire de licence *Peuplement, économie et société rurales du duché de Limbourg (XI^e-XIII^e siècles)* présenté à l'Université de Liège durant l'année académique 2006-2007, sous la direction du professeur Jean-Louis Kupper. C'est avec plaisir que je lui dédie le présent travail. Je voudrais ainsi le remercier de m'avoir initié aux diverses facettes de la médiévistique, tout en me communiquant par des exposés précis, riches et agréables, sa passion pour le Moyen Âge. Ma gratitude va également à Alexis Wilkin qui, par ses interventions aussi discrètes que déterminantes, oriente et stimule mes recherches. Le présent article lui doit beaucoup et je l'en remercie vivement.

² L'histoire économique et sociale du duché de Limbourg à la période bourguignonne et durant l'Ancien Régime est notamment abordée dans les ouvrages suivants : YANS, M., *Histoire économique du duché de Limbourg sous la maison de Bourgogne, Les forêts et les mines*, Bruxelles, 1938 ; RUWET, J., *L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve sous l'ancien régime*, Liège - Paris, 1943 ; DUMONT, B., *Aux origines des communes. Les communautés villageoises dans le pays de Daelhem et de Limbourg XVI^e-XVIII^e siècle. Genèse, structures, évolution*, Bruxelles, 1994 ; PAUQUET, F., *Die Bevölkerung des Herzogtums Limburg im 15. Jahrhundert*, in *Geschichtliches Eupen*, t. 2, Eupen, 1968, pp. 9-24 ; CORDIER, J.-C., *Dénombrement de foyers dans le duché de Limbourg et le Pays de Daelhem au quinzième siècle*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire (ULB), Bruxelles, 1966 ; LETOCART, F., *Les domaines forestiers dans le duché de Limbourg : limites, évolution et gestion des origines au XV^e siècle*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire (ULg), Liège, 1988-1989 ; FRANKEN, J.-C., *Wirtschaftsgeschichte des Herzogtums Limburg (14. - 15. Jh.)*, Mémoire RWTH, Aachen, 1989. Par ailleurs, de nombreuses monographies villageoises abordent ces sujets. Enfin, on consultera le travail de SCHOPPMANN, W., *La formation et le développement territorial du duché de Limbourg du XI^e siècle jusqu'en 1288*, PAUQUET, F. (trad.), in *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 51, Verviers, 1964, qui aborde quelques aspects d'histoire économique.

l'Entre-Vesdre-et-Meuse au Moyen-Âge³. Le présent travail se veut une contribution à ces problématiques. Il propose quelques approches nouvelles de l'histoire économique du duché de Limbourg avant la bataille de Woeringen.

ORIGINES ET PATRIMOINE FONCIER

Dans un article récent, Jean-Louis Kupper a renouvelé la question des origines du duché de Limbourg⁴ : au début du XI^e siècle, un membre de la famille de Luxembourg serait parvenu à s'établir dans l'ancien fisc carolingien de Baelen, à proximité de la Vesdre. Il érigea ou rénova la forteresse dont sa lignée allait désormais porter le nom et obtint le titre comtal⁵. Même si cette époque est peu documentée, il est permis d'affirmer que le comte de Limbourg jouissait de droits liés à sa fonction comtale et d'un patrimoine foncier propre. Le duché de Limbourg a longtemps été considéré comme un bloc territorial assez homogène englobant dès l'origine les cinq bans de Baelen, Walhorn, Gemmenich, Rechain, Herve et les «Seigneuries par-delà les Bois», une enclave autour d'Esneux et de Sprimont⁶. Toutefois, si cette situation est attestée au bas Moyen Âge et durant l'ancien Régime, il est peu probable que le duché de Limbourg des XI^e, XII^e et XIII^e siècles correspondait à ce territoire. En effet, les possessions ducales attestées dans les documents du Moyen Âge central sont exclusivement situées dans les bans de Baelen et Herve, aux alentours de Sprimont et Rosières, ainsi que dans le Limbourg néerlandais actuel et l'est de l'Eifel allemande⁷. Par ailleurs, à l'exception du territoire autour de Limbourg-Baelen qui semble avoir été relativement homogène, il apparaît que les possessions des Limbourg étaient dispersées, qu'elles ne formaient en aucun cas un territoire contigu mais d'avantage une «nébuleuse» de

³ RUWET, J., *op. cit.*, pp. 62 et 64, note 2 ; DUMONT, B., *op. cit.*, p. 165, note 188.

⁴ KUPPER, J.-L., *Les origines du duché de Limbourg-sur-Vesdre*, in *R.B.P.H.*, 85 (3/4), 2007, pp. 609-637.

⁵ Les Limbourg ne se virent octroyer le titre de duc qu'à partir de 1165. (KUPPER, J.-L., *Limbourg*, in *Lexikon des Mittelalters*, t. V, München-Zürich, 1991, col. 1987.)

⁶ Voir par exemple SCHOPPMANN, W., *op. cit.*, p. 36. F. Pauquet, traducteur du texte de Schoppmann avait déjà souligné le caractère « osé » de cette affirmation. (*Ibid.*, p. 40, note du traducteur signalée par *.) Considérer également les cartes de POSWICK, G., *Les délices du duché de Limbourg*, Verviers, 1951, carte hors texte ; YANS, M., *op. cit.*, carte hors texte ; BONENFANT, P., *Le duché de Lothier et le marquisat de Flandre à la fin du XI^e siècle*, in *Atlas de géographie historique de la Belgique*, III, Bruxelles – Paris, 1932, p. 12 ; AVONDS, P., *Brabant en Limburg 1100-1403*, in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 2, Bussum, 1982, p. 455.

⁷ Voir annexe et carte n° I.

biens et de droits divers. Dans l'espace qui formera les bans du duché moderne, les Limbourg tenaient certainement quelques terres, revenus, droits fonciers et banaux. Toutefois, d'autres propriétaires importants y étaient également dotés, parfois même d'avantage que les ducs⁸.

La situation du bas Moyen Âge semble être le fruit d'un processus engagé au XIII^e siècle et dont nous ne pouvons qu'observer les premières manifestations⁹. En effet, dès 1208, apparaissent quelques chartes qui relatent des tentatives d'arrondissement et de définition des territoires survenues dans ces « zones-tampons »¹⁰ entourant le noyau de Limbourg-Baelen et où les droits ducaux n'étaient pas prédominants. Ainsi, le seul acte attestant une présence limbourgeoise à Walhorn indique que Henri III de Limbourg († 1221) renonça en 1208 à soumettre à la taille (*exactiones*) des paysans (*hominis*) établis dans ce ban parce qu'ils relevaient du *Marienstift* d'Aix-la-Chapelle¹¹. En 1211, les moines de Saint-Jacques à Liège accusèrent les hommes de Henri III de lever des tailles (*exactiones*) illicites dans leur alleu de Bilstain¹². Le duc renonça aux droits qu'il croyait siens, moyennant le paiement annuel d'un marc liégeois. En 1225, Waleran III († 1226) reconnut que le *jus patronatus* de l'église de Montzen revenait à Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle et qu'il avait cru à tort qu'il en jouissait¹³. Enfin, autour de 1240, les chanoines de Saint-Adalbert d'Aix-la-Chapelle établirent Henri II de Brabant († 1248) comme avoué de leur village (*ville*) d'Olne pour faire cesser les incursions des Limbourg¹⁴.

Les frictions consignées dans ces actes sont peut-être les témoins d'usurpations visant à augmenter ponctuellement les revenus ducaux. L'explosion documentaire du XIII^e siècle (*cf.* ci-dessous) expliquerait l'apparition tardive de ce phénomène dans nos sources. Nous pensons toutefois pouvoir interpréter ces faits comme l'expression de l'évolution politique et culturelle commencée à la fin du XII^e siècle et visant à définir des frontières et

⁸ Ainsi le *Marienstift* d'Aix-la-Chapelle à Walhorn (*cf.* ci-dessous).

⁹ Il fallut attendre « [...] l'affirmation du concept de souveraineté à l'aube des Temps modernes, [pour que] les seigneuries laïques et ecclésiastiques, fruits du morcellement féodal, fu[ss]ent juxtaposées, puis amalgamées aux circonscriptions domaniales primitives. » (DUMONT, B., *op. cit.*, p. 129 et p. 134.) F. Letocart a mené une étude sur les tentatives médiévales de définition territoriale des frontières de Limbourg. Il souligne à l'issue de son enquête que les premiers documents probants remontent au XV^e siècle. (LETOCART, F., *op. cit.*, pp. 36-55.)

¹⁰ L'expression est d'Alain Guerreau. (GUERREAU, A., *Frontière*, in GAUVARD, C., DE LIBERA, A., ZINK, M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, pp. 565-566.

¹¹ MEUTHEN, E., *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972, n° 51, pp. 241-242.

¹² ERNST, S.P., *Codex diplomaticus Limburgensis*, in *Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de Rolduc*, t. VI, Liège, 1847, pp. 175-176.

¹³ *Ibid.*, n° CXXIX, p. 203

¹⁴ MEUTHEN, E., *op. cit.*, n° 195, p. 452.

des limites plus précisément qu'on ne l'avait fait jusque là¹⁵. Ce mouvement a en effet dû impliquer des tentatives d'homogénéisation passant par l'élimination des pouvoirs qui se chevauchaient. C'est l'achèvement de cette évolution, phénomène postérieur au terminus de notre étude, qui vit les ducs de Brabant-Limbourg s'imposer et les autres propriétaires – qui ne furent évidemment pas complètement écartés – perdre de leur influence¹⁶.

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Les possessions des Limbourg s'étendaient dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse et sur la lisière nord de l'Ardenne-Eifel (Hautes Fagnes). Les conditions naturelles de cet espace sont d'une hétérogénéité remarquable. La zone septentrionale – correspondant au Limbourg néerlandais actuel – présente de profondes vallées tracées dans des surfaces calmes et régulières. Ses sols loessiques rappelant ceux de la Hesbaye conviennent parfaitement à l'agriculture. Le Pays de Herve forme l'ouest de l'Entre-Vesdre-et-Meuse « belge ». A Aubel, Thimister, Clermont, Charneux, Herve, Battice et Henri-Chapelle s'est déposée une mince couche argileuse et imperméable. Elle forme un écran à l'infiltration d'eau et assure une bonne réhydratation du sol. Ainsi apparaissent les grasses pâtures caractéristiques de la région. Ces sols conviennent moyennement aux cultures vivrières. Une fine bande de terre structurellement similaire au Condroz sépare le Pays de Herve de l'Ardenne. Elle s'étend autour de Verviers, Limbourg, au nord d'Eupen et de Raeren, où elle forme une excroissance marquant la limite est du Pays de Herve et s'arrêtant à hauteur de Moresnet. Ses sols sont limoneux (secs à modérément humides) et limono-caillouteux à charge psammitique, calcaireuse, argilo-calcaire, schisto-psammitique, schisteuse ou de silexite. Ils s'avèrent très aptes ou aptes à la culture et à la pâture, à l'exception de ceux qui sont superficiels ou en forte pente. Enfin, les terres de la région ardennaise du duché sont inaptes (fort relief ou présence de tourbe) ou peu aptes à l'agriculture (sols schisto-gréseux ou limoneux peu caillouteux humides). Par ailleurs, dans cette région, la période annuelle sans gelées est de 140 à

¹⁵ Voir GUERREAU, A., *op. cit.*, p. 566.

¹⁶ Nous renvoyons pour l'histoire de la conception de frontière et de territoire à l'article d'A. Guerreau citée ci-dessus et à la notice de METZ, W., *Grenze*, in *Lexikon des Mittelalters*, t. IV, München-Zürich, 1989, col. 1700-1701.

160 jours alors qu'au pied des Fagnes, elle est de 160 à 180 jours¹⁷. De telles différences liées à l'altitude ont dû se marquer tout autant au Moyen Âge. Elles renforcent l'aspect inhospitalier des Hautes Fagnes, dont témoigne encore la couverture forestière contemporaine.¹⁸

PEUPLEMENT

Depuis longtemps déjà, l'archéologie permet d'affirmer que les terres qui relevaient des ducs dans le Limbourg néerlandais et dans les territoires actuellement allemands furent occupées à l'époque gallo-romaine et au haut Moyen Âge¹⁹. Par contre, seules de récentes fouilles de sauvetage liées à la construction d'une ligne de TGV ont permis de mettre au jour des vestiges d'occupations gallo-romaines à proximité de Baelen, au cœur du territoire limbourgeois²⁰. Des structures d'habitats ruraux et un four servant au fumage de la viande ou au séchage-maltage de céréales ont été mis

¹⁷ Cette différence liée à l'altitude se marque déjà de manière significative entre les Hautes Fagnes et la vallée de la Vesdre. (PAHAUT, P., OLDENHOVE DE GUERTECHIN, F.B., *Carte des sols de la Belgique. Texte explicatif de la planchette de Limbourg 136 W*, Gand, 1961, p. 20.)

¹⁸ Voir CHRISTIANS, C., *Géographie*, in *Architecture rurale de Wallonie. Le Pays de Herve*, Liège, 1987, pp. 33-40 ; CHRISTIANS, C., CHEVIGNE C., *Géographie*, in *Architecture rurale de Wallonie. Ardenne herbagère*, Liège, 1992, pp. 33-38 ; MARÉCHAL, R., TAVERNIER, R., *Carte des associations des sols de la Belgique*, in *Pédologie*, VIII, s.l., 1958, pp. 167-174 ; MARÉCHAL, R., TAVERNIER, R., *Carte des sols de la Belgique*, in *Pédologie*, X, Gand, 1960 ; MARÉCHAL, R., TAVERNIER, R., *Atlas de Belgique. Commentaire des planches 11 A et 11 B. Extraits de la carte des sols. Carte des associations des sols. Pédologie*, Gand, 1974.

¹⁹ Au sujet des colonisations gallo-romaine et mérovingienne du Limbourg néerlandais, cf. BATA, E. C. M. A. et alii, *Limburg's verleden. Geschiedenis van nederlands Limburg tot 1815*, I, s.l., s.d. ; VAN ES, W.A., *De Romeinen in Nederland*, Haarlem, 1981 ; VAN DOORSELAER, A., *De Romeinen in de Nederlanden*, in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, I, *Middeleeuwen*, Bussum, 1981, pp. 21-98 ; BLOK, D.P., GYSSELING, M., VERHULST, A., *Landschap en bewoning tot circa 1000*, in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. I, Bussum, 1981, pp. 99-164 ; THEUWS, F., *Maastricht as a centre of power in the early middle ages*, in DE JONG, M., THEUWS, F. (éd.), *Topographies of Power in the Early Middle Ages*, Leiden – Boston – Cologne, 2001, pp. 217-237. En Allemagne, cf. JANSSEN, W., *Studien zur Wüstungsfrage im fränkischen Altsiedelland zwischen Rhein, Mosel und Eifelrand*, 2 t., Cologne, 1975 ; PLUM, R. M., *Die merowingerzeitliche Besiedlung in Stadt und Kreis Aachen und im Kreis Düren*, Berlin, 1995.

²⁰ BOSQUET, D., MATHIEU, S., COLLETTE, O., *Baelen/Baelen : atelier de métallurgistes gallo-romains au lieu-dit « Corbusch »*, in *Chronique de l'archéologie wallonne*, 12, Namur, 2004, pp. 104-107 ; GOFFIOL, C., *Baelen/Baelen : site d'habitat gallo-romain à Nereth*, in *Chronique de l'archéologie wallonne*, 12, Namur, 2004, pp. 107-109 ; FOCK, H., *Baelen/Baelen : un dépotoir gallo-romain à proximité du lieu-dit « Hemesels »*, in *Chronique de l'archéologie wallonne*, 12, Namur, 2004, p. 110 ; FOCK, H., *Un dépotoir à Baelen « Hemesels »*, in *Mémoire de Baelen-Membach*, t. IX, *Baelen au temps de la Bourgogne. Forges, Château de Vreuschemen et Documents*, Eupen, 2005, pp. 109-119.

au jour. Ces découvertes viennent conforter les observations de palynologues qui pensaient pouvoir mettre en évidence sur les plateaux des Hautes Fagnes des traces discrètes de céréaliculture remontant à l'époque romaine²¹. Par ailleurs, il apparaît clairement que les filons métallifères de la région étaient également exploités ainsi qu'en attestent les nombreuses scories retrouvées²². Même s'il est encore impossible de proposer une synthèse valable du peuplement gallo-romain de notre espace d'étude, il apparaît maintenant que celui-ci était habité et exploité depuis longtemps avant le Moyen Âge²³.

Les crises du Bas-Empire et les invasions germaniques perturbèrent assurément le peuplement gallo-romain : les sites cités ci-dessus furent délaissés entre le IV^e et le V^e siècle et les diagrammes palynologiques attestent un retour en force de la friche et du bois. Toutefois, il est peu probable que la région fut alors complètement abandonnée. Des lètes, barbares auxquels l'Etat romain confiait des terres en échange du service militaire, se sont peut-être installés. Par ailleurs, le retour de la forêt au début du Moyen Âge est un fait général auquel correspond un ajustement des modes de vie, de production et d'alimentation : l'espace sylvestre était exploité de part en part et aucun coin de la forêt n'était vraiment vierge²⁴.

L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

Plusieurs indices permettent de considérer que sous les Carolingiens, d'importants changements touchèrent l'ensemble du monde rural. L'observation des diagrammes palynologiques place la réapparition des cultures céréalières, suggérant une nouvelle colonisation et/ou une

²¹ DRICOT, E.-M., *Recherches palynologiques sur le plateau des Hautes Fagnes*, in *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, t. 92 (1-2), Bruxelles, 1960, pp. 186-187.

²² DEFIZE-LEJEUNE, A. M., *Répertoires archéologiques*, t.V, *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'âge du Bronze jusqu'aux Normands)*, Bruxelles, 1964, p. 10.

²³ A ce sujet, voir les pages consacrées à l'Ardenne dans WICKHAM, C., *European Forests in the Early Middle Ages : Landscape and Land Clearance*, in *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, XXXVII, *L'ambiente vegetale nell'alto medioevo 30 marzo-5 aprile 1989*, t. II, Spolète, 1990, pp. 479-545.

²⁴ WICKHAM, C., *op. cit.*, pp. 479-545. On se référera également au travail de MONTANARI, M., *La faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, 1995.

modification des affectations du territoire, autour des VIII^e et IX^e siècles²⁵. Si les terres concernées par la présente étude n'étaient pas des plus accueillantes, il faut souligner que dans ces régions, les rois francs tenaient de nombreuses propriétés²⁶ et que la forêt d'Ardenne offrait d'excellents terrains de chasse²⁷. La création du *palatium* d'Aix-la-Chapelle souligne l'importance de cet espace aux yeux des rois francs. Il est probable que le succès de l'ancien bourg romain *Aquisgrani* fut déterminant pour l'histoire de l'environnement de ce site²⁸. «[...] La présence régulière de la suite royale a mis en branle le développement rural : construction d'une route pour faciliter les déplacements à travers la Fagne^[29] ; édification, entretien et approvisionnement des palais et des relais de chasse ; activités agricoles et pisciculture ; présence de fonctionnaires fiscaux et de leurs adjoints ; initiatives privées des habitants, dans un contexte pionnier favorable à la colonisation et aux défrichements licites ou illicites. Les domaines royaux y jouèrent le rôle de cellules de la colonisation»³⁰. En effet, on observe une structuration de l'espace en un réseau de *villae*, domaines

²⁵ Il faut prendre garde à ne pas interpréter a priori cette intensification de la céréaliculture comme la mise en valeur définitive de terres. En effet, peut-être l'agriculture carolingienne se pratiquait-elle sur brûlis dans nos régions, sur des champs qui étaient rendus à la nature après quelques années d'exploitation. (FOSSIER, R., *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux*, t. I, *L'homme et son espace*, Paris, 1982, pp. 142-146.) Dans ce cas, nous nous devons cependant de déduire des relevés palynologiques une intensification de la céréaliculture. J. Chapelot pense pouvoir établir un lien entre une croissance démographique et l'augmentation de la culture céréalière que l'on observe dans la plupart des relevés palynologiques de Rhénanie aux VII^e et VIII^e siècles. (FOSSIER, R., CHAPELOT, J., *Le village et la maison au Moyen Age*, s.l., 1980, pp. 59-62.) E. Ewig a par ailleurs suggéré que la mise en place du *pagus* ardennais par Pépin le Bref en 750 fut le résultat d'une réorganisation administrative induite par une croissance démographique. (EWIG, E., *Les Ardennes au Haut Moyen âge*, in *Anciens Pays et assemblées d'Etat*, XXVIII, Namur, 1963, pp. 20-21.)

²⁶ Voir la carte du fisc franc dans les Pays-Bas et en Belgique publiée par BLOK, D.P., GYSSELING, M., VERHULST, A., *op. cit.*, p. 168. ainsi que la carte hors texte de MÜLLER-KEHLEN, H., *Die Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zum Königsgut in einem karolingischen Kernland*, Göttingen, 1973.

²⁷ Voir HENNEBICQUE, R., *Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la France, VII^e-IX^e siècles*, in *Le paysage rural : réalités et représentations. Actes du X^e congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur. Revue du Nord*, t. 62, Lille, 1980, pp. 35-60.

²⁸ Au sujet d'Aix-la-Chapelle comme centre du pouvoir carolingien : LE JAN, R., *La société du haut Moyen Âge VI^e-IX^e siècle*, Paris, 2003, p. 120 ; FALKENSTEIN, L., *Charlemagne et Aix-la-Chapelle*, in *Byzantion*, 61, s.l., 1991, pp. 231-289 ; NELSON, J. L., *Aachen as a place of power*, in DE JONG, M., THEUWS, F. (éd.), *op. cit.*, pp. 217-242.

²⁹ Il s'agit de la *via Mansuerisca* dont l'origine, romaine ou protomédiévale, fut longtemps discutée. Les études les plus récentes l'attribuent au haut Moyen Age. Peut-être construite afin de lier Maastricht, Trèves et la vallée de la Vesdre, elle contribua au déboisement du plateau des Hautes Fagnes. (OTTE, M., STREEL, M., *Une route en pleine Fagne : la Via Mansuerisca. Première victoire sur l'obstacle naturel de l'Ardenne*, in *Art et Histoire : De l'Occident médiéval à l'Europe contemporaine. Dix années d'activités de Malmédy. Art et Histoire*, Malmédy, 1997, pp. 287-295.)

³⁰ DEVROEY, J.-P., *Economie rurale et société dans l'Europe franque (VI^e-IX^e siècles)*, t. I, Paris, 2003, pp. 36-37. Voir aussi LE JAN, R., *op. cit.*, p. 87.

agricoles fonctionnant au profit des rois Francs et qui fournirent des cadres économiques, institutionnels, sociaux et religieux demeurant déterminants jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et même au-delà. Ainsi apparaît dans un document de 888 la villa de Baelen³¹. Ce domaine, probablement destiné à des activités cynégétiques et agricoles³² pourrait avoir fait partie d'un réseau servant à l'approvisionnement du *palatium* d'Aix-la-Chapelle³³. Comme en tant de lieux, la gestion de ces domaines était déléguée à un fonctionnaire royal³⁴. Les *villae* pouvaient être cédées en bénéfice et quitter le fisc³⁵. Quand à l'organisation interne de ces domaines, elle nous échappe entièrement. Tout au plus fait-on référence dans le document de

³¹ Diplôme d'Arnould de Carinthie, confirmation de la donation de la none de 44 *villae* royales à Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle par Lothaire II et datant de 888. (*M.G.H., DD., A.*, n° 31, pp. 45-46 ; voir JOSSE, M., *Le diplôme d'Arnould de Carinthie du 13 juin 888*, in *Bailus-Baelen, 888-1988. Mélanges*, Baelen-Eupen, 1988, pp. 9-14.) Parmi ces *villae* figurent également Walthorn, Gemmenich, Sprimont, Esneux, Rechain (Petit-Rechain), Conzen et Vaals.

³² Nous sommes enclins à considérer que le *predium* Walthorn, mieux documenté que la villa de Baelen, situé à sept kilomètres de celle-ci et à onze d'Aix-la-Chapelle, devait être un centre cynégétique ou mixte (agriculture et chasse). En effet, dans l'énumération des biens liés à la villa de Walthorn, située à proximité immédiate de la *via Mansuerisca* et de la *foresta* ardennaise, sont évoqués systématiquement des droits de chasse (*venationibus*). Ce terme apparaît exclusivement dans l'énumération des biens de Walthorn, alors que notre corpus ne manque pas de diplômes de donations de possessions royales. Il y a là, à notre sens, une originalité qui dépasse la simple mention formulaire. (« ... *areis aedificiis terris cultis et incultis viis et inviis pratis pascuis campis silvis venationibus aquis aquarumque ...* » - *M.G.H., DD., H.IV*, n° 254, pp. 323-324 ; « ... *mancipiis, advocatia, agris, pratis, pascuis, areis, silvis, venationibus, piscationibus, ...* » - MEUTHEN, E., *op. cit.*, n° 21, p. 169 et n° 25, p. 177.) Par ailleurs, un diplôme de 1018 évoque dans les limites d'un territoire offert au *Marienstift* à Aix-la-Chapelle une route reliant Walthorn et Aix-la-Chapelle (*viam, quae ducit ad villam nominatam Harnam*). On la verrait volontiers comme un lien entre l'un des domaines assurant la production et le centre de consommation. (*M.G.H., DD., H.III*, n°380, pp. 484-485.) On consultera également les pages 46 à 49 de l'article de HENNEBICQUE, R., *op. cit.*, qui mettent en évidence l'organisation de la chasse autour d'Aix-la-Chapelle.

³³ « [...] dans les régions centrales du royaume franc, de nombreuses petites exploitations satellites des grandes villae caractérisaient le paysage agraire » (RÖSENER, W., *Les paysans dans l'histoire de l'Europe*, Paris, 1994, p. 68.) ; « Dans les Pays-Bas méridionaux [...], les groupements apparus au VII^e siècle fonctionnent comme des centres socio-économiques locaux et comme des centres secondaires d'ensembles plus vastes. » (LE JAN, R., *op. cit.*, pp. 101-102.)

³⁴ En effet, des *ministri* étaient chargés de prélever la none de tout produit agricole ou revenu de chaque domaine cité et de la fournir au *Marienstift*. « [...] *volumusque, [...] ut de nominatis XLIII villis, de omni conlaboratu domini nostri et speciali peculiare omnium animantium et iumentorum seu ex omni censu quarumcumque rerum pars nona a ministris ipsarum villarum [...] tribuatur* » (*M.G.H., DD., A.*, n° 31, p. 46.)

³⁵ « [...] *ipsarum villarum, sive in regis dominium sint sive quibuslibet personis beneficentur [...]* » (*Ibid.*)

888 au cheptel (*speciali peculiare omnium animantium et iumentorum*)³⁶ et au cens³⁷ (*ex omni censu*).

Contrairement à ce que l'on a pu soutenir, il semble que dans nos régions, au haut Moyen Âge, malgré la pauvreté du terroir, les hommes n'étaient pas dépassés par une nature sauvage. Les Carolingiens tirèrent le meilleur profit des terres à leur disposition. En reportant les sites carolingiens attestés par les sources sur la carte pédologique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, il apparaît clairement que les *villae* royales furent établies sur les meilleurs sols. Cela est particulièrement remarquable dans le cas de Theux ou de Herve. Ce fait a d'ailleurs déjà été souligné au sujet de la *via Mansuerisca*³⁸.

Lorsque le premier comte de Limbourg s'installa dans le ban de Baelen, le terroir était profondément marqué par la présence humaine et de nombreuses structures économiques et sociales étaient en place.

SOUS LES LIMBOURG

LE DOMAINE

On ne dispose que de quelques maigres indications sur la manière dont les Limbourg exploitaient leurs terres. Toutefois, on peut mettre en évidence que tout au long de l'époque étudiée, des entités d'exploitation (*curtis*, *villa* dans les textes) fonctionnèrent à leur profit. Ces domaines, comme la majorité des exploitations laïques, n'ont guère laissé de traces dans les sources antérieures au second tiers du XII^e siècle. Tout au plus apprend-t-on de l'un des rares documents évoquant les Limbourg avant 1160, qu'ils avaient une *familia* servile³⁹. Peut-être les exploitations rurales des

³⁶ La reproduction du cheptel qui est une condition de production nécessaire au fonctionnement de l'exploitation de la réserve pouvait en effet être localisée sur le manse. De cette manière, l'organisation domaniale reportait l'ensemble du poids de cette tâche sur les dépendants tout en masquant une forme de prélèvement. (DEMADE, J., *Les « corvées en Haute-Allemagne. Du rapport de production au symbole de domination (XI^e-XIV^e siècles)*, in BOURIN, M., MARTÍNEZ SOPENA, P. (éd.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles). Réalités et représentations paysannes*, Paris, 2004, pp. 343 et 352.)

³⁷ Le cens, perçu en argent peut parfois témoigner du rachat de certaines redevances. (VERHULST, A., *Het grote domein in de zuidelijke Nederlanden*, in *Algemene Geschiedenis*, op. cit., t. I, p. 176.)

³⁸ La *via Mansuerisca*, « traversant les tourbières là où elles sont les moins étendues, [...] témoigne d'une connaissance précise du terrain. » (OTTE, M., STREEL, M., op. cit., pp. 293-295.)

³⁹ En 1063 une serve (*ancilla*) du nom de Walburge fut l'objet d'une « vente ». Udon de Limbourg la céda en effet au chapitre de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle, moyennant le paiement d'un cens annuel d'un denier pour elle et chacun de ses descendants. Walburge conserva son statut

Limbourg étaient-elles organisées comme les *villae* royales situées dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse et attestées par différents diplômes du XI^e siècle⁴⁰.

Si l'on se réfère aux premières sources détaillées, on voit qu'il existait des *curtes* duciales dans la première moitié du XII^e siècle avec réserve (*saliciae terra* et peut-être *cultura*), serfs (*familia*), manses⁴¹ (*mansis*) et des infrastructures (*molendino*, ...) ⁴². Le domaine fit partie du paysage économique limbourgeois et forma le cadre de vie de certains paysans jusqu'à la fin de l'époque étudiée. Ainsi, en 1172, des serfs (*coloni nostri*) attachés à la villa duciale de Henri-Chapelle défrichaient sous la direction d'un maire (*villicum nostrum*) et d'individus chargés de prélever la dîme (*decimatores*) sur les produits qui allaient dans les granges duciales (*horreum nostrum*)⁴³. Accaparés par d'autres tâches, les ducs déléguaient la gestion du domaine à des « administrateurs » issus du monde rural (*villici, decimatores, forestarii*)⁴⁴, ce qui revenait à organiser des « moyens

servile mais reçut un manse du chapitre qu'elle put exploiter avec son époux *Nalgero*. Celui-ci relevait de Saint-Adalbert, vu qu'il ne devait aucun cens au comte. (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XXI, p. 106.)

⁴⁰ Donation d'un alleu à proximité de Gemmenich et Walhorn « *cum omnibus suis appendiciis et adjacentiis in mancipiis utriusque sexus* » en 1042 (*Ibid.*, n° XVI, pp. 102-103) ; confirmation en 1059 avec référence à Vaals également (*Ibid.*, n° XX, pp. 105-106) ; donation de Walhorn en 1072 (*M.G.H., DD. H.IV*, n° 254, p. 324.)

⁴¹ Le manse attesté dans nos documents ne correspond plus exactement au manse carolingien. Ainsi, en 1128, on évoque des quarts manses à Henri-Chapelle et Baelen. De telles entités sont trop petites pour assurer leur rôle de reproduction des moyens de production dans le cadre familial. Ils suggèrent donc de nouveaux rapports de production entre le seigneur et les dépendants. (VERHULST, A., *Occupatiegeschiedenis en landbouweconomie in het Zuiden circa 1000-1300*, in *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, t. II, Bussum, 1982, pp. 100-102.) Là où le terme *mansus* apparaît dans nos textes au XII^e et au début du XIII^e siècle, il ne désigne plus nécessairement l'exploitation mise à la disposition d'une famille. Il sert d'unité de mesure, surtout à partir de la seconde décennie du XIII^e siècle. Parfois il était encore utilisé comme entité d'imposition des services et des redevances. Cette dernière particularité profitait aux familles qui, installées à plusieurs sur un manse, pouvaient se partager les charges. Les exploitations de dépendants sont parfois appelées *curtes*.

⁴² C'est ce qui ressort de la description de deux *curtes* dont l'une fut cédée en 1130 par Waleran II († 1139) à l'abbaye de Steinfeld et l'autre par Henri II († 1165) à Sainte-Croix en 1143. « *ipsius curtim [...] cum tota ejusdem curtis saliciae terra et dimidium mansum cum uno molendino et unum foreste* » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XL, p. 128.) ; « *cum omnibus usuariis et appenditiis universis suis sicut est in mansis, in culturis [...] in molendinis, in domibus seu curtilibus, item in censu et omni alio quovis reddito, cum tota justitia et districtione ipsius predii [...] retinuit autem sibi suisque heredibus familiam ejusdem predii* » (*Ibid.*, n° XLVII, pp. 136-137.) Dans cette description, le manse doit désigner une unité de perception et d'exploitation puisque l'on retrouve les termes *domibus* et *curtilibus*. Nous pensons que le terme *familia* évoque un groupe de serfs parce que le duc les exclut de la tradition (« *retinuit autem sibi suisque heredibus familiam ejusdem predii* »). S'il a le pouvoir de les détacher de leurs terres – pour peu qu'ils en aient possédées – il y a fort à penser qu'ils étaient liés au duc par une forme de dépendance personnelle lourde.

⁴³ HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, Bruxelles, 1909, n° 264, p. 500.

⁴⁴ *Idem*.

d'ascension sociale qui forment comme une soupape de sûreté»⁴⁵. Enfin, parfois, ils venaient eux-mêmes sur leurs domaines. On se pressait alors pour leur soumettre les problèmes de gestion les plus graves⁴⁶.

Les dernières mentions d'exploitations ducales datent de la fin du XIII^e siècle. Elles attestent la présence de groupes de dépendants qui pouvaient être plus ou moins liés au domaine par différentes charges (corvée, service de transport, cens)⁴⁷. Les quelques documents dont nous disposons ne permettent malheureusement pas de préciser d'avantage les structures de ces exploitations et leur histoire.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE RURALE

On a depuis longtemps mis en évidence que le paysage bocager qui fait encore aujourd'hui le charme du Pays de Herve est le résultat d'une évolution entamée timidement dès la fin du XIV^e siècle et véritablement engagée au XVI^e siècle⁴⁸. Auparavant, une part probablement importante du terroir limbourgeois était réservée à la céréaliculture, aux cultures vivrières et consistait donc en champs⁴⁹. On ne dispose évidemment pas de sources chiffrées permettant d'envisager la part de l'espace qu'ils occupaient à l'époque qui retient notre attention, mais il est probable que ce type de culture dont on ignore toutes les modalités techniques (mode de rotation ou d'assolement, outils, ...) mobilisait une part considérable des sols. En effet, la production de céréales panifiables était indispensable pour la

⁴⁵ FELLER, L., *Paysans et seigneurs au Moyen Âge (VIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 2007, p. 121.

⁴⁶ « cum in villam nostram que Henrici capella nuncupatur devenissemus. occurrerunt nobis fratres Stabulenses [...] gravem apud nos querimoniam deposuerunt » (HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, t. I, n° 264, p. 500.)

⁴⁷ Dans un acte de Waleran IV († 1279), datant de 1275 : « Ita quod censalibus sive hominibus ad dictus curtes pertinentibus a nobis nec a nostris heredibus aut a quoquam alio ex parte nostra vel heredum nostrorum, numquam exactio, angaria pecunaria vel vehicularia, sive cujuscunque servicii vel generis precaria imponetur. » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CCXXXIII, p. 290.)

⁴⁸ RUWET, J., *op. cit.*, pp. 53-54. Au XVI^e siècle, on s'achemina en effet vers une économie tournée essentiellement vers l'élevage et la laiterie. Cette mutation fut stimulée par une douane interdisant l'exportation de grains, la perception particulièrement scrupuleuse de la dîme sur les cultures vivrières et la moindre vulnérabilité des prés aux passages de troupes. Par ailleurs, Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle et Verviers formaient à cette époque d'intéressants débouchés. Enfin, les sols argileux et gras de la région de Herve se prêtaient à merveille à la conversion en pâtures.

⁴⁹ J.-C. Franken a mis en avant la forte concentration de toponymes en *-feld* dans les bans de Walhorn et Baelen. (FRANKEN, J.-C., *op. cit.*, p. 18.)

survie des communautés⁵⁰ et les conditions pédologiques médiocres de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ne l'ont certainement pas facilitée. Puisqu'il fallait réserver une part des terres aux champs, la surface consacrée aux prés était moins étendue. J. Ruwet a montré que le rapport pouvait monter jusqu'à soixante-cinq pourcent de champs au bas Moyen Âge⁵¹.

terres affectées aux cultures vivrières (champs)	terres affectées à la pâture (prés)
220 bonniers	23 bonniers
300 <i>iugera</i>	/
190 arpents	10 arpents

Tableau établi sur base des terres citées dans le registre de fiefs de la cour féodale du duché de Limbourg (XIV^e siècle) par FRANKEN, J.C., *op. cit.*, p. 20.

⁵⁰ S. Leturcq n'hésite pas à qualifier les céréales de « *produit de base de l'agriculture médiévale* ». (LETURCQ, S., *La vie rurale en France au Moyen Âge, X^e-XV^e siècle*, Paris, 2004, pp. 13-19.) Habituellement, on évoque le fait que l'économie médiévale dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse devait être « *encore fermée et locale* », tournée vers la subsistance, pour expliquer l'orientation vers la production de céréales. (RUWET, J., *op. cit.*, p. 242.) Bien qu'il soit évident qu'une part des céréales servait à l'alimentation des paysans, nous ne pensons pas qu'il soit pertinent de parler d'économie fermée. En effet, nous l'avons vu, les *villae* carolingiennes appartenaient déjà, par essence, à une structure économique plus vaste dans laquelle elles devaient injecter un surplus de production. (FELLER, L., *op. cit.*, pp. 22-23.) Par ailleurs, G. Despy a mis en avant dans un article célèbre l'apparition de dynamiques économiques basées sur la production de surplus agricoles dans l'hinterland rural de la Meuse moyenne dès les IX^e et X^e siècles. (DESPY, G., *Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles : l'exemple du pays mosan*, in *Revue du Nord*, 196, Lille, 1968, pp. 145-168.) On voit mal pourquoi les futures terres de Limbourg situées au pied d'Aix-la-Chapelle auraient connu une évolution différente alors que Despy intègre l'Ardenne (*Ibid.*, p. 153.) et le Pays de Herve (*Ibid.*, p. 166.) à son étude.

⁵¹ RUWET, J., *op. cit.*, pp. 46-54. – Plus récemment, J.-C. Franken a proposé de revoir à la baisse ces proportions pour les bans de Walhorn et Baelen. En effet, en étudiant le registre de fiefs de la *Propstliche Mannkammer* (1395-1495) relatifs au ban de Walhorn, il a mis en avant que pour 264 *morgen* et 92 verges de terres réservées à la culture vivrière, on cite 305 *m.*, 91 v. et 4 pieds de prés (*Benden* et *driesche*). Cette constatation le mène à affirmer que la part de terres réservées à la pâture était supérieure ou égale à celle promise à la céréaliculture. Il évoque le climat plus dur au pied des Fagnes afin d'expliquer cette différence par rapport aux régions occidentales privilégiées dans l'étude de J. Ruwet. (FRANKEN, J.-C., *op. cit.*, pp. 18-23.) Sans vouloir rejeter complètement ces considérations, nous avons cependant quelques réserves à émettre quand aux conclusions de J.-C. Franken. D'une part, il fait erreur en traitant simplement les terres nommées *driesch* comme des prés. En effet, il les définit lui-même comme « *Ackergrund, der vorübergehend brachliegt und währenddessen als Futter- oder Mähwiese dient* » (*Ibid.*, p. 22). Les terres désignées par le terme de *trixhes* peuvent donc rentrer dans le cadre d'une rotation ou d'un assolement. Par ailleurs, étudiant le *Gudungsbuch* de Walhorn (1448-1468), J.-C. Franken établit que 168 *m.*, 3 quartiers, 9 v. étaient des champs, contre 35 *m.* et 2 v. de prairies, ce qui contredit les données de la *Mannkammer*. Même en évoquant l'imprécision des textes, il ne convainc pas. En effet, s'il est vrai que 30 évocations de *bend* sur 100 ne renseignent pas la surface des prairies, en suppléant à ces lacunes par une simulation (35 *m.* pour 70 entrées, soit

Le nombre moins important de prés résulte également du fait que leurs fonctions économiques étaient aisément suppléées par les terres vagues ou incultes, les champs en friche et la forêt. En effet, les zones de pâture ne se limitaient pas aux espaces défrichés : « *pascuis tam in bosco quam in plano* » dit un acte de 1194⁵².

Les forêts étaient à l'époque un enjeu économique et social majeur⁵³. On pouvait y mener paître bœufs, vaches, ovins, et chevaux⁵⁴. Les porcs y allaient à la glandée⁵⁵. On y trouvait du miel⁵⁶, du bois de construction, de chauffage ou de quelque autre usage⁵⁷, parfois des fruits⁵⁸. La production de céramiques, de métaux et d'objets usuels nécessitait également l'accès aux bois : pour alimenter les fours, produire le tan indispensable à la préparation des cuirs, ... Par ailleurs, on y chassait. L'aristocratie consacrait à cette activité un temps considérable : pour s'alimenter, s'entraîner, éprouver son courage, parader et briller lors d'un moment fort de la vie aristocratique⁵⁹. A travers l'institution carolingienne de la *foresta*, la chasse

0,5 m. par entrée et donc 15 m. (0,5 m. x 30) supplémentaires) on n'arrive qu'à une cinquantaine de m. de *bend* au total contre 168 m. de champs. Franken étudia également le registre de fiefs de la cour féodale de Limbourg et mit en évidence un rapport de deux cent vingt bonniers affectés aux cultures vivrières pour vingt-trois b. de pâture (tableau ci-dessus). Contre l'argument climatique de Franken, on relèvera que la situation pédologique est plus favorable à l'Est de Henri-Chapelle que dans le Pays de Herve *stricto sensu*. Ces éléments doivent mener à reconsidérer ses hypothèses. En effet, celles-ci reposent sur les résultats de l'analyse d'un seul document privilégié aux autres indicateurs qui le contredisent unanimement.

⁵² AEL, *Chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, n° 4, (1194).

⁵³ Sur les fonctions économiques des forêts, voir les pages de DEVROEY, J.-P., *op. cit.*, pp. 85-94, MONTANARI, M., *op. cit.* et KUPPER, J. L., *Liège et l'église impériale XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981, pp. 88-89.

⁵⁴ « *ut utilitatem pascue, et totam silvam ad nutrienda animalia, boum, caprarum et ovium atque equorum* » (ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° LX, p. 147.)

⁵⁵ « *quolibet anno, dum glandes in nostris nemoribus creverunt, quinquaginta porcos* » (1244 – *Ibid.*, n° CLXXIII, p. 235.) A Baelen, la dîme sur la « *pastura porcorum quae dicitur dethmo* » revenait à l'église. (1212 – *Ibid.*, n° XC, p. 178.)

⁵⁶ « *mellis quae invenitur in nemore* » (*Idem.*)

⁵⁷ « *de foreste nostra [...] ligna, materiem seu quecumque inibi necessaria videntur* » (BORMANS, S., SCHOOLMEESTERS, E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. II, Bruxelles, 1895, n° XXIV, p. 36) ; « *ligna quoque ad edificia in curia construendi, et ad focum, et ad utiles usus* » (ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° LX, p. 147) ; « *aisantias predicti nemoris tam in mortua sylva quam in aliis omnibus divine remunerationis* » (*Ibid.*, n° CXXXII, p. 205) On se reportera également au chapitre intitulé « Les produits de la forêt » de LETOCART, F., *op. cit.*, pp. 160-189 qui présente les usages des forêts de Limbourg au bas Moyen Âge.

⁵⁸ « *terram incultam fructectis et vepribus obsitam* » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CXLVI, p. 214.)

⁵⁹ Voir JANSSEN, W., *Die Fleischversorgung auf mittelalterlichen Burgen*, in *Château Gaillard*, 14, s.l., 1990, pp. 213-224 ; DEVROEY, J.-P., *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs*, Bruxelles, 2006, pp. 255-256 ; RÖSENER, W., *Adel und Jagd. Die Bedeutung der Jagd im Kontext der adeligen Mentalität*, in PARAVICINI BAGLIANI, A., VAN DEN ABEELE, B. (dir.), *La chasse au Moyen Âge. Société, traités, symboles*, Florence, 2000, pp. 135-136.

permettait également de hiérarchiser l'espace. En effet, on affirmait sa supériorité par rapport aux autres nobles⁶⁰ et aux humbles en se réservant les droits de chasse sur certaines terres qui servaient de « parcs à gibier »⁶¹. Ces multiples fonctions faisaient des forêts un paysage économiquement et socialement indispensable. D'ailleurs, les rares documents donnant accès à une représentation des terres à défricher insistent bien plus sur le fait qu'elles étaient couvertes de ronces que d'arbres⁶².

Là où les Limbourg avaient des terres, ils avaient des forêts. On peut relever des *nemoris*, *sylvis* ou *forestae* à Steinfeld, Reifferscheid, Herve, Rolduc, Herzogenrath, Beaufays ou Mechelen⁶³. L'étendue boisée la plus importante était sans doute le *Hertogenwald* (littéralement « bois du duc ») situé sur l'alleu ducal de Baelen⁶⁴ et traversé par la *via Mansuerisca*⁶⁵. Les ducs en avaient afforesté une partie dénommée *Vorst*⁶⁶, ce qui signifie précisément *forestis*. Certaines forêts étaient possédées en alleu et les ducs pouvaient a priori les vendre ou les offrir⁶⁷. Cependant, dès l'origine probablement, les incultes furent l'objet d'une économie des droits d'usage au profit d'institutions ecclésiastiques et des paysans alentour⁶⁸. Le duc

⁶⁰ MORSEL, J., *L'aristocratie médiévale V^e-XV^e siècle*, Paris, 2004, p. 186.

⁶¹ Dans la *forestae*, seuls les droits de chasse étaient systématiquement réservés au seigneur. En effet, les *forestae* ne consistaient pas uniquement en bois mais également parfois en prés, pâtures, marais ou terres arables. (VERHULST, A., *The carolingian Economy*, Cambridge, 2002, p. 11.)

⁶² « *novalium et terrarum que pre vetustate neglecte erant et in quibus rubi concreverant, quas aliis pro sterilitate pretermisiss incolabant* » (HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, t. I, n° 264, p. 500.) ; « *terram incultam fructectis et vepribus obsitam* » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CXLVI, p. 214.)

⁶³ Cf. tableau annexe n° I.

⁶⁴ La description de la villa de Walhorn indique bien que des bois (*nemoris*) et des droits de chasse (*venationibus*) pouvaient être attachés à une *villa* (voir ci-dessus, note 31). Au sujet du Hertogenwald, LETOCARD, F., *op. cit.*, pp. 116-124 ; FRANKEN, J.-C., *op. cit.*, p. 39.

⁶⁵ C'est en effet au XIV^e siècle seulement que l'on abandonna la *via Mansuerisca*. « *Les conditions climatiques plus sévères survenues au cours du 14^e siècle ont peut-être poussé à abandonner dans sa traversée des tourbières ce tronçon rectiligne.* » (OTTE, M., STREEL, M., *op. cit.*, pp. 293-295.)

⁶⁶ F. Letocart en retrace les limites : il englobait les districts forestiers actuels de Hasenell, Mospert et Neuforst. L'auteur propose qu'il se serait agi de droits appartenants à la ville d'Aix-la-Chapelle et cédés comme émoluments de la charge de haut avoué de la ville d'Aix exercée par les ducs entre 1101 et 1126 ainsi qu'entre 1128 et 1139. (LETOCARD, F., *op. cit.*, pp. 78-83.) Nous pensons au contraire que cette *forestae* faisait partie du fisc de Baelen dès l'origine. En effet, même en tenant compte de l'incertitude liée à la localisation de zones toponymiques, il apparaît de manière remarquable que le *Hertogenwald*, dans lequel les communautés alentour avaient des droits d'usage, était situé entièrement sur l'alleu ducal de Baelen (voir carte n° 2). Il en va de même de la partie afforestée (le *Vorst*).

⁶⁷ RUWET, J., *Cartulaire de l'abbaye cistercienne du Val-Dieu – XII^e-XIV^e siècles*, Bruxelles, 1955, n° 10, p. 7.

⁶⁸ Ainsi évoque-t-on la « *communione pascuorum* » au profit des moines de Steinfeld en 1167 (JOESTER, I., *Urkundenbuch der Abtei Steinfeld*, Cologne – Bonn, 1976, n° 18, p. 15). Dans un acte de 1225 émanant du seigneur de Wassemborg, sont citées des aisances attribuées aux paysans alentours : « *aisantias predicti nemoris tam in mortua sylvia quam in aliis divine remunerationis* » (ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° CXXXII, p. 205.) – Voir RUWET, J., *L'agriculture, op. cit.*, pp. 189-200.

définissait ou tolérait simplement des communautés (familiale⁶⁹, monastique⁷⁰, banale⁷¹, ...) qui avaient accès à ses incultes, ce qui transparait dans des formules telles que « *silvam ducis dictam le commungne* »⁷². Il est peu aisé de définir précisément comment le duc attribuait les droits d'exploiter la forêt aux manants, mais on observe qu'une fois qu'ils avaient été cédés, cela pouvait réduire sa capacité à disposer de ses propres alleux boisés⁷³. Les articles de la coutume de Limbourg traitant des forêts indiquent généralement que l'accès aux forêts ducales se faisait moyennant une redevance. Lors de plaids dont les records de coutume modernes sont les lointains témoins, la communauté et le duc définissaient leurs droits et devoirs respectifs sur les *communitates terre*⁷⁴. En contrepartie des redevances, le duc pouvait être appelé à défendre par les armes les droits d'usage contre des usurpations⁷⁵.

Leurs nombreuses fonctions économiques faisaient de l'accès aux incultes et forêts un « enjeu social de premier ordre »⁷⁶. Pour être présents à l'échelon local, les ducs plaçaient différents officiers à la tête des forêts. Les *forestarii* ducaux sont attestés au XIII^e siècle, mais ils existaient probablement déjà auparavant⁷⁷. Ils pouvaient prélever les redevances dues au seigneur pour la jouissance des bois et sévir lors d'un abus. Les puissants, Eglise et noblesse, entraient parfois en conflit au sujet des droits sur la forêt. Ainsi, lorsque Wibald, l'abbé de Stavelot († 1158) consentit à

⁶⁹ Nous donnons ici son sens médiéval à ce mot : il désigne une communauté de dépendants qui pouvaient probablement jouir des terres incultes du domaine dont ils relevaient.

⁷⁰ « *jus perpetuo ducendi greges suos, armenta, et ceteras pecudes quas in terra nostra haberint in totius terre nostre pascuis omnibus secundum quod eis visum fuerit expedire* » accordé au Val-Dieu en 1270 (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CCXX, pp. 274-275.)

⁷¹ Voir ci-dessous, l'exemple de la vente du Hervibois en 1276, où les échevins du ban de Herve étaient présents.

⁷² 1324 (BAGUETTE, A., *Toponymie de Battice (tiré à part du Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, LXIV (1992))*, Tongres, s.d., p. 68.)

⁷³ Ainsi en 1216, alors que le duc offrit au Val-Dieu un demi-manse de forêt lui appartenant en alleu, il lui fallait faire renoncer à leurs droits les paysans alentour. « *mansionarii circum manentes, qui et ipsi pari arbitrio et consensu, jure suo et usuagio resignato* » (RUWET, J., *Cartulaire, op. cit.*, n° 10, p. 7.)

⁷⁴ De nombreux articles de la Coutume du duché de Limbourg (rédigée au XV^e siècle) portent sur la gestion des bois : 12, 13, 14, 16, 17, 29, 53, 157, 162, 244 pour ne citer que les principaux. (THISQUIEN, J., *Coutumes du duché de Limbourg et des pays d'Outremeuse*, t. 2, *La coutume ancienne du duché de Limbourg (XV^e siècle)*, Bruxelles, 1958. Voir aussi FRANKEN, J.-C., *op. cit.*, pp. 40-45.)

⁷⁵ Ainsi une charte nous apprend qu'en 1228, le duc de Limbourg devait protéger les droits de pêche qu'avait dans la Vesdre et l'Ourthe la communauté des habitants de la paroisse d'Olne. Cependant, en échange de chaque déplacement, les paysans lui devaient une nuit de gîte (*hospitium*). (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CCIX, p. 263.)

⁷⁶ MORSEL, J., *op. cit.*, p. 184.

⁷⁷ LETOCART, F., *op. cit.*, pp. 139-147. Les premiers *forestarii* de nos régions sont attestés au VII^e siècle. (HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, n° 6, p. 21.)

enterrer Winand de Latour, qu'il avait fait excommunier précédemment, dans le cimetière de Baelen, il fit notamment promettre au duc de Limbourg qui intercédait en faveur de l'excommunié, qu'il ne viole pas les droits de chasse⁷⁸. La gestion des bois était fortement institutionnalisée. En 1237, autour du bois de Conzen, dans le cadre du *comitatus Nemoris*, un district forestier « *supraterritorial* », était établie une « *espèce de législation forestière que les forestiers devaient faire respecter, et dont on discutait annuellement lors d'un « plaid forestier « [...] »* »⁷⁹.

CROISSANCE MÉDIÉVALE – LES SOURCES

De ces quelques considérations, on peut conclure que les lignes de faite de l'économie rurale médiévale dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse sont 1) un terroir relativement pauvre mis en valeur selon une logique économique tournée vers la maximalisation de la production céréalière et 2) l'exploitation des espaces « sauvages », friches et forêts. La pédologie de l'espace concerné a dû empêcher l'avancée illimitée des terres arables. On devine dans la pauvreté du terroir un facteur limitant potentiellement le peuplement et la colonisation. Plusieurs indices permettent de fixer le milieu du XII^e siècle comme point de flexion de la croissance médiévale entamée à l'époque carolingienne. Plusieurs types de sources mènent à cette conclusion :

a) Bien qu'intéressantes, les données issues de l'**étude des pollens fossiles** ne permettent pas des conclusions de grande précision pour le Moyen Âge central. En effet, les études sont insuffisantes en nombre et se concentrent surtout sur les Hautes Fagnes. Toutefois, les apports de la palynologie permettent de fixer un premier cadre général. Les diagrammes indiquent qu'après la reprise des défrichements à l'époque carolingienne, on assista à un développement progressif qui atteignit son acmé au XIII^e siècle. Les relevés de Dricot mettent en avant que dans les Hautes Fagnes les déboisements devinrent importants vers 1200⁸⁰. A ce moment, l'homme se tourna vers les sols moyennement et peu aptes sur lesquels on peut se demander si la céréaliculture était rentable. D'ailleurs, ces espaces se transformèrent

⁷⁸ « *juraverunt quod deinceps in fundis vel possessionibus ejusdem ecclesie et familiam ubicumque locorum liberam et intactam ab omni injusta et indebita venatione conservarent* » (*Ibid.*, t. I, n° 208, p. 414.)

⁷⁹ LETOCARD, F., *op. cit.*, p. 147. Au sujet du *Comitatus nemoris* : KASPERS, H., *Comitatus nemoris. Die Waldgrafschaft zwischen Maas und Rhein*, Düren – Aix-la-Chapelle, 1957.

⁸⁰ DRICOT, E.-M., *op. cit.*, p. 187.

rapidement en landes⁸¹. Les défrichements se poursuivirent jusqu'au XVIII^e siècle sur les Hauts Plateaux mais ils relevaient d'avantage d'une économie du bois que d'une expansion de la surface cultivée et habitée.

Défrichements dans le duché de Limbourg sous les ducs de Bourgogne (XV^e siècle)

M. Yans a relevé trois sites où des défrichements assuraient des dîmes novalles aux ducs de Bourgogne dans le Limbourg⁸² :

1446 à 1482 : Calamine «*Lande, dot opter heyden bij Kelmis geroet wort*»

1451 à 1463 : Lantzenberg «*op die van Lamsenberch, aen die scheyde vanden Kerpsel van Balen en vander Capellen*»

1475 à 1476 : Hertogenwald (par incendie)

Si l'on observe ces sites sur la carte de Ferraris, on aperçoit aisément qu'il s'agit là de zones où la part de bois et de landes (*heyde*) était encore importante au XVIII^e siècle⁸³. Par ailleurs, on procédait à l'extraction de minerais dans ces secteurs. Les défrichements du XV^e siècle au profit des ducs semblent donc relever d'avantage d'une économie d'exploitation des bois et des landes (peut-être en rapport avec l'exploitation minière) que d'une mise en valeur définitive ou d'une colonisation. Le fait que l'un des sites soit situé dans le *Hertogenwald*, mais aussi l'expression «*lande opter heyden bij Kelmis*» soutient cette hypothèse. La terre défrichée (*lande dot geroet wort*) est située sur une lande (*heyde*) à proximité d'un centre de peuplement, parfois dans des zones-frontière («*aen die scheyde vanden Kerpsel van Balen en vander Capellen*»). Ces incultes sont les annexes économiques indispensables du village. La carte de Ferraris prouve qu'on en conserva jusqu'au XVIII^e siècle et cela malgré les transformations économiques importantes survenues dès le XVI^e siècle.

b) L'analyse des **démembrements paroissiaux** permet également de sonder les évolutions démographiques et les phases de développement dans les campagnes. Les premières paroisses de notre espace d'étude furent organisées à l'époque carolingienne⁸⁴. A l'exception de ces circonscriptions «primitives», la plupart des paroisses actuelles sont apparues tardivement : dès le XVI^e et surtout au XVIII^e siècle. Ceci s'explique par la contre Réforme, mais également par les phénomènes de mutation économique évoqués précédemment et qui ont permis une croissance démographique

⁸¹ *Ibid.*, p. 188.

⁸² YANS, M., *op. cit.*, pp. 79-81.

⁸³ *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris*, vol. XI, s.l., 1965. Voir les cartes «Herve 212 (2)» ; «Eynatten 232 (1)» ; «Herve 212 (4)».

⁸⁴ Les saints patrons des églises établies dans les villages issus des *villae* carolingiennes sont typiquement du haut Moyen Âge, ainsi que l'a remarqué H. Müller-Kehlen : Saint-Martin (Petit-Rechain, Sprimont), Saint-Paul (Baelen), Saint-Stéphane (Walhorn), Saint-Hubert (Gemmenich). MÜLLER-KEHLEN, H., *op. cit.*, pp. 29-32.

considérable (conversion à l'économie intensive d'élevage, proto-industrialisation)⁸⁵. Seules quelques paroisses se sont démembrées plus tôt. Un fait d'importance est que les rares paroisses formées entre l'époque carolingienne et 1558⁸⁶ sont apparues avant la seconde moitié du XII^e siècle.

1) La première paroisse citée est Goé en 1145. Elle devait déjà exister avant 1125 puisque J. Stiennon a démontré qu'elle obtint une filiale à Bilstain entre 1125 et 1145⁸⁷.

2) A la suite de J. Brassinne, il est communément admis que l'église de Henri-Chapelle fut érigée en paroissiale au XV^e siècle⁸⁸. Or, il appert d'une charte de 1172 que Henri-Chapelle était déjà une paroisse autonome avant 1130⁸⁹. En effet, à cette époque, Waleran II de Limbourg († 1139) offrit la dîme – taxation paroissiale par excellence – de Henri-Chapelle à l'abbaye de Stavelot-Malmédy. La formule «*decima ejusdem parrochie*» ne laisse guère de place au doute. Par ailleurs, en 1312, dans le *Latijnsboek* on cite la *parochia* de Henri-Chapelle⁹⁰.

3) En 1130 l'archevêque de Cologne rattacha la dîme d'un territoire situé à la limite des terres de l'abbaye de Steinfeld à la chapelle du château limbourgeois de Reifferscheid⁹¹. Cette dernière fut érigée en paroissiale et le droit d'investiture ainsi que divers avantages matériels furent remis à Waleran II et à ses successeurs. Cette opération visait notamment à assurer la « commodité et le salut des populations voisines » mais aussi à veiller à l'intégrité des terres de l'abbaye de Steinfeld apparemment menacée par les incursions des paysans voisins⁹².

4) Enfin, à un niveau plus modeste mais tout aussi significatif pour notre propos, on peut observer une augmentation du nombre de lieux de culte,

⁸⁵ RUWET, J., *L'agriculture, op. cit.*, pp. 260-263 et DUMONT, B., *op. cit.*, pp. 211-217.

⁸⁶ Date de rédaction du pouillé de l'ancien concile de Saint-Remacle, première liste exhaustive des paroisses de nos régions. (Voir BRASSINNE, J., *Les paroisses de l'ancien concile de St-Remacle*, in *B.S.A.H.D.L.*, XIV, Liège, 1903, pp. 267-352.)

⁸⁷ STIENNON, J., *Etude sur le Chartrier et le Domaine de l'Abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, 1951, pp. 313-315, 387-388 ; voir aussi THISQUEN, J., *La seigneurie et le Bois Saint-Jacques à Bilstain*, in *B.S.V.A.H.*, t. 3, s.l., 1902, pp. 238-249.

⁸⁸ BRASSINNE, J., *op. cit.*, pp. 267-352.

⁸⁹ HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, t. I, n° 264, p. 500.

⁹⁰ GALESLOOT, L., *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, p. 29.

⁹¹ « *dedi cum decima trium vangarum partem termini ejusdem cenobii* » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XL, pp. 128-129.)

⁹² « *ut nulla secularis persona permittatur amplius habitare juxta cenobium jam saepe memoratum, ut Deo inibi servientes ad observandam sanctae professionis regulam tanto sint liberiores quanto a conturbatione hominum fuerint remotiores* » (*Idem.*)

oratoires et chapelles au XII^e siècle. Ainsi, l'*indiculus* du *Marienstift* d'Aix-la-Chapelle qui fut rédigé avant la fin du XII^e siècle indique clairement que deux chapelles furent construites dans des dépendances de la *villa* de Gemmenich «pour la facilité des habitants»⁹³. En 1213 fut constituée une confrérie destinée à réparer la chapelle Saint-Nicolas à Eupen, qualifiée de vétuste, ce qui indique clairement que l'édifice devait être plus ancien⁹⁴. Ainsi, on assista au XII^e siècle et peut-être déjà auparavant à une densification du réseau paroissial et culturel.

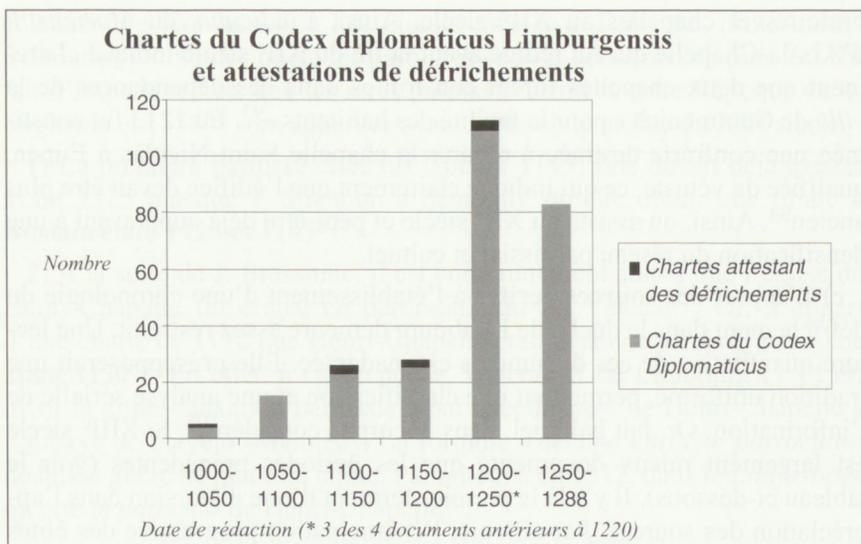
c) L'apport des **sources écrites** à l'établissement d'une chronologie du défrichement dans le duché de Limbourg demeure assez restreint. Une lecture quantitative de ces documents est inadaptée. Elle présupposerait une tradition uniforme, permettant une classification et une analyse sérielle de l'information. Or, fait habituel, dans le corpus considéré⁹⁵, le XIII^e siècle est largement mieux documenté que les périodes précédentes (voir le tableau ci-dessous). Il y a là le premier ferment d'une distorsion dans l'appréciation des sources. Par ailleurs, l'émancipation progressive des élites rurales (*villici*, *forestarii*, bourgeois, ...) va amener leurs membres à être cités de plus en plus souvent dans les documents dès le début du XIII^e siècle. Bon nombre d'entre eux avaient un *cognomen* toponymique, ce qui explique en partie la multiplication du nombre de noms de lieux.

Il est malaisé de se prononcer sur le XI^e siècle parce que la quantité de documents est insuffisante et que les actes de cette époque sont généralement peu suggestifs. Le nombre de chartes rédigées entre 1100 et 1200 est encore peu élevé, mais dans cette période, le pourcentage de mentions de défrichements est le plus important. En valeur absolue, les périodes 1100-1150 et 1200-1250 présentent environ le même nombre de mentions de

⁹³ « *In eodem predio sunt constructe II capelle ob commoditatem civium.* » (MEUTHEN, E., *op. cit.*, n° 47, p. 234.) On a proposé que les dépendances évoquées par ces documents étaient Montzen et Moresnet. En effet, F. Pauquet souligne que le *Marienstift* détenait en 1225 l'investiture de l'église de Montzen et sa dîme en 1342, alors que, par ailleurs, il ne tient aucune propriété foncière dans cette région. On peut également attester la possession de la dîme et de la collation de Moresnet. (PAUQUET, F., *Der Königshof «Geminiacum». Sein Ursprung und seine Geschichte bis ins 14. Jahrhundert*, in *Jahrbuch Eupen, Malmedy, St-Vith für Geschichte, Wirtschaft und Kultur*, 1, s.l., 1966, pp. 165-179.)

⁹⁴ ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XCIII, p. 181.

⁹⁵ Nous nous sommes limité, par facilité, aux chartes du *Codex diplomaticus Limburgensis* (*Ibid.*, t. VI.) pour établir le tableau ci-dessous. S. P. Ernst a tenté de réunir tous les documents liés de près ou de loin au duché de Limbourg. En parcourant les autres fonds documentaires, nous avons découvert quelques documents qui lui avaient échappé. Néanmoins, leur présence dans ce tableau ne changerait pas fondamentalement le commentaire que nous pensons pouvoir en faire. Seuls les documents traitant de défrichements et omis par Ernst ont été ajoutés.



Le tableau ci-dessus présente la répartition chronologique des chartes du Codex diplomaticus de l'ouvrage de S.P. Ernst par demi-siècle.

Toutes les chartes donnant des informations sur des défrichements dans notre espace (*Codex diplomaticus*, *Aachener Urkundenbuch*, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, *Cartulaire de Saint-Lambert*) ont été intégrées à part dans le graphique (en noir⁹⁶).

déboisements. Cependant, cette information est à relativiser en tenant compte de l'augmentation considérable du nombre de chartes au XIII^e siècle. Par ailleurs, la tradition plus régulière du XIII^e siècle permet d'observer un ralentissement des défrichements autour de 1220 : trois des quatre documents attestant des défrichements entre 1200 et 1250 sont antérieurs à 1220 et on n'en a pas conservé qui daterait de la période 1250-1288. Ce graphique suggère donc qu'il y eut une période de déforestation dont on ne peut fixer le début, qui dura tout au long du XII^e siècle et s'acheva vers 1220. Si l'analyse quantitative des documents écrits reste sujette à caution, la lecture de plusieurs actes permet de relever quelques points intéressants.

⁹⁶ 1000-1050 : M.G.H., *DD.*, *H.III*, n°380, pp. 484-485 ; 1100-1150 : JOESTER, I., *op. cit.*, n° 13, pp. 12-13 ; HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, t. I, n° 264, p. 500 ; 1150-1200 : *Ibid.*, t. I, n° 264, p. 500 ; AEL, *Chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, n° 4, (1194) ; 1200-1250 : ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° LXXXI, p. 167 ; *Ibid.*, n° XCI, p. 179 ; *Ibid.*, n° CLVII, p. 222 ; RUWET, J., *Cartulaire*, *op. cit.*, n° 23, p. 21.

– Le site de Rolduc offre un dossier de sources unique qui permet d'observer l'évolution des défrichements dans une région où étaient implantés les Limbourg. En 1108, l'évêque de Liège Otbert confirma la fondation de l'abbaye de Rolduc⁹⁷. Albert de Saphenberg avait offert son alleu de *Rode* pour que s'installe la communauté. La présence de vestiges mérovingiens ainsi que la mention des toponymes *Rode*, *Bisenrode*, *Nemerode* et *Immenrode* dans l'acte de 1108 indiquent qu'au début du XII^e siècle, une partie de la région avait déjà été colonisée par une ou plusieurs vagues de défrichements médiévaux⁹⁸. Le document épiscopal mentionne également la présence d'une *curtis* à *Spekholz*. En 1116, on cite la paroisse de Afden, démembrée de Würselen à une époque inconnue⁹⁹. En 1140, apparaissent les toponymes *Kerkrode* (Kerkrade) et *Rodam-Ducis* (Herzogenrath)¹⁰⁰. Ils ne sont pas le fruit d'un nouveau défrichement mais de la distinction des propriétés abbatiales et ducales à *Rode*. En 1196, la *curtis* de *Spekholz* devait se trouver à proximité d'un bois portant le même nom¹⁰¹. Il fut donné par les ducs à l'abbaye. Remarquons cependant que cette donation ne comportait pas les dîmes. En effet, en 1202 et 1212 les ducs offrirent à la communauté des dîmes novalles dans le *Spekholz*¹⁰². Enfin, en 1241, ils lui remirent l'ensemble des dîmes novalles présentes et à venir des paroisses d'Afden et de Rolduc¹⁰³.

Ce survol des sources relatives à Rolduc indique que l'étude des défrichements par le truchement des sources écrites demeure une méthode inadaptée pour le duché de Limbourg. Certes, certains aspects particuliers peuvent apparaître dans tel document, mais il faut se garder de donner trop de valeur à l'information isolée. L'exemple du *Spekholz* le souligne bien.

⁹⁷ ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XXXI, pp. 116-117.

⁹⁸ BOEREN, P.C., *De abdij Rolduc. Godsdienstig en cultureel centrum van het hertogdom Limburg (1104-1804)*, Maastricht, 1945, p. 9. et DE BOONE, W.J., *De franken*, in BATA, E. C. M. A. et alii, *op. cit.*, p. 181.

⁹⁹ KUTSCH, T., *Herzogenrath Almanach. Eine Dokumentation alter und junger Geschichte der Stadt Herzogenrath und Limburg*, Herzogenrath, 1972, p. 10.

¹⁰⁰ ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XLIV, p. 132.

¹⁰¹ « *terram nostram prope Rodis cum toto nemore superexistente, quod vulgo Specuhout, integre, libere et absolute remota omni conditione, in longum et latum, dextrorsum et sinistrorsum, jusum et susum, cum aquis et omni pertinentibus praedictae abbatiae concedimus* » (*Ibid.*, n° LXXVI, p. 163.)

¹⁰² « *novale, quod inter silvam meam, quae vocatur Spekholz, et publicam stratam, quae ab Aquisgrani ducit versus Herle, situm est* », donné à l'abbaye de Rolduc. (*Ibid.*, n° LXXXI, p. 167.) « *Spekholt, novale habens tres mansos et dimidium* » (*Ibid.*, n° XCI, p. 179.)

¹⁰³ *Ibid.*, n° CLVII, p. 222. « *Afden Kerkrode omnemdecimam novalium tam extripatam quam extirpandam* ».

De 1196 à 1212, les documents attestent des défrichements dans ce bois, alors qu'une présence mérovingienne est attestée et qu'en 1108 une *curtis* y était déjà établie. Malgré de nombreuses mentions de défrichements, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, la paroisse de Rolduc ne devait pas encore être complètement mise en culture puisque les dîmes novalles furent encore l'objet de donations. Il est donc nécessaire d'inscrire les défrichements dans la longue durée. Par ailleurs, il est remarquable que les défrichements dans le *Spekholz* ne furent pas à l'origine d'une production toponymique particulière. A l'heure actuelle, on parle encore de la *Spekholzer heide*.

– Un document particulièrement riche fut établi en 1172 au sujet de dîmes novalles de Henri-Chapelle¹⁰⁴. Il est fréquemment évoqué dans l'historiographie du duché de Limbourg et souvent mis en relation avec les nombreux toponymes de défrichement apparaissant dans le ban de Baelen¹⁰⁵. Cette charte nous apprend comment un délégué de Stavelot-Malmédy rencontra le duc Henri III († 1221) dans sa *villa* de Henri-Chapelle. Le monastère avait reçu la dîme de la paroisse par Waleran II de Limbourg († 1139). Or, des serfs ducaux avec l'accord, voire sous la direction de *villici* et décimateurs, s'étaient acquittés de la dîme novale, mais au profit du duc¹⁰⁶. Ce dernier, face aux plaintes de l'abbaye, fit restituer son dû à Stavelot-Malmédy et confirma la possession de toutes les dîmes « *tam in silvis quam in novis terris, tam in his que nunc incoluntur quam in his que postea colende sunt* ». Certains paroissiens avaient obtenu le bénéfice de leurs dîmes novalles. Ils avaient été exemptés de cette charge par les ducs de Limbourg, décimateurs de la paroisse de Baelen. *Hildricus* de *Scahj* et *Bonefacius* de *Huckelbach* étaient exemptés de dîme dans leur *villa* de Hockelbach. Une seconde *villa* exemptée appartenait à *Godescalcus* de *Menebach* (Membach) et se trouvait également à Hockelbach. *Hildricus* et *Hubertus* jouissaient de leur dîme dans les terres de Vivier et *Arnoldus* à *Ruuam* (Ruyff).

¹⁰⁴ HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *op. cit.*, t. I, n° 264, p. 500.

¹⁰⁵ DUMONT, B., *Un cadre de vie millénaire : de la villa carolingienne à la commune actuelle, in Bailus Baelen, op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁶ « *quod coloni nostri [...] eis decimam novalium et terrarum que pre vetustate neglecte erant et in quibus rubi concreverant, quas aliis pro sterilitate pretermisiss incolabant, eis substraxerunt et eandem decimam in horreum nostrum inferebant.* »

Cette narration appelle plusieurs observations : les localités citées dans le document sont les principaux hameaux modernes de Henri-Chapelle¹⁰⁷. Même s'il est malaisé de déterminer leur statut et le type de peuplement qu'ils connaissaient, on aperçoit assez aisément que dans la seconde moitié du XII^e siècle, les noyaux de peuplement principaux de la paroisse étaient déjà occupés et qu'ils connaissaient une activité humaine particulière. En effet, que ce soit précisément en ces lieux que des individus aient joui d'exemptions de dîmes interpelle. Déterminer comment ils obtinrent leur bénéfice offre une piste intéressante pour l'explication de ce fait. La dîme de la paroisse de Henri-Chapelle appartenait originellement aux Limbourg¹⁰⁸. Les exemptions de dîme avaient donc dû être attribuées par le duc. Les personnages cités dans le document ne semblent pas avoir joui d'un statut particulier (*nobiles, milites,...*). On est donc probablement en présence d'une élite rurale car il est peu probable que le duc attribuait des bénéfices à des paysans sans importance¹⁰⁹. L'attention se porte sur les ministériaux ducaux. En effet, en 1121, le *ministerialis* Eingramus de Ritzerfeld tenait la *curtis* de Ritzerfeld de Waleran II († 1139)¹¹⁰. Elle ne lui appartenait pas en propre parce qu'il dut demander l'autorisation du duc pour la donner à l'abbaye de Rolduc. Par contre, il jouissait de la dîme de cette *curtis* et de dîmes noales sur quelques *jougées* de terre « *ex suo jure* ». On remarquera que les exemptions de dîme étaient héréditaires¹¹¹. L'un des exemptés en 1172 se nommait Hubert. Son *beneficium* était situé au Vivier. Or, un *Hubertus de Vivario* apparaît également dans la liste des témoins de l'acte ; il était le fils de Boniface, *villicus* du Vivier.

Ainsi, les ducs de Limbourg auraient doté différents *ministeriales* de dîmes noales et de terres autour de Henri-Chapelle. Cette hypothèse

¹⁰⁷ Les hameaux de Kleinkapell, Imbach et Wilcour ne sont pas cités dans le document mais se trouvent sur la carte de Ferraris et dans les relevés de feux du XV^e siècle. Ajoutons *Del Beuck* qui apparaît peut-être dans le document puisque l'un des témoins porte le *cognomen* toponymique « *Fait* » (« *fait* », « *beuck* » : hêtre) et on s'aperçoit alors qu'au moins trois quarts des sites modernes de la paroisse étaient déjà occupés au XII^e siècle.

¹⁰⁸ En effet, le document de 1172 permet d'affirmer que Waleran II († 1139) offrit la dîme à l'abbaye de Stavelot-Malmédy au début du XII^e siècle.

¹⁰⁹ Si ces avantages avaient été proposés à des humbles pour les attirer sur des terres à coloniser, on peut présumer qu'ils auraient alors été attribués collectivement, comme lors de créations de villes-neuves. Ici, le caractère personnel et héréditaire des exemptions exclut cette hypothèse : que les ducs cherchèrent à stimuler la mise en valeur par ce procédé est possible, mais cela concernait uniquement des individus, non une collectivité.

¹¹⁰ *Annales Rodenses. Kroniek van Kloosterrade. Tekst en vertaling*, AUGUSTUS, L., JAMAR, J.T.J. (éd. et trad.), Maastricht, 1995, p. 118.

¹¹¹ Les *Annales Rodenses* spécifient qu'Eingramus offrit ses biens parce qu'il n'avait pas d'héritiers (« *cum esset sine prole, que succederet hereditati sue* » - *Idem.*) et le document de 1172 cite un dénommé Arnould qui avait hérité son exemption d'un oncle : « *beneficium decime sue habet, que ei a Heinrico avunculo suo per successionem provenit* ».

pourrait être confirmée par la disposition topographique des lieux. En effet, les sites exemptés s'agencent en demi-cercle au sud de Henri-Chapelle (les terres au nord de la ligne de crête n'appartenaient pas aux ducs puisque les limites allodiales correspondaient vraisemblablement à celles de la paroisse). Si l'on se détache de la représentation traditionnelle du site villageois médiéval et que l'on s'ouvre à l'idée de structures polynucléaires de type domanial, cette disposition fait songer à une *villa* centrale avec des dépendances pionnières vouées à l'origine au défrichement. En effet, Henri-Chapelle avec son centre domanial, les granges ducales¹¹² et son lieu de culte se trouvait en hauteur, sur des terres de mauvaise qualité mais à proximité immédiate de bons sols¹¹³. Des noyaux secondaires étaient installés tout autour, à proximité d'un point d'eau, dans les trois principales vallées qui s'ouvrent du côté limbourgeois à partir du sommet de Henri-Chapelle. Ces centres secondaires étaient administrés par des *villici* ou du moins « infiltrés » par des « coqs de village » que le duc se conciliait notamment par de généreuses exemptions de dîmes.

Cette lecture du document de 1172 lui donne un tout autre sens que celui qui fut admis jusqu'à présent. Cet acte témoigne avant tout d'un problème de gestion d'une *villa* ducale survenu à cause d'un défrichement. S'il atteste que des défrichements avaient encore lieu dans la seconde moitié du XII^e siècle, il indique également que ceux-ci étaient intercalaires et ne donnèrent probablement plus naissance à de nouveaux noyaux de peuplement. Une ou plusieurs phases essentielles de la mise en valeur de ce terroir avaient donc déjà eu lieu antérieurement.

– Longtemps, l'historiographie a attribué aux moines cisterciens bon nombre de défrichements et de travaux de colonisation¹¹⁴. Désireux de fuir le monde et d'exploiter leurs terres en faire-valoir direct, ils auraient systématiquement cherché les espaces abandonnés, sauvages et retirés pour s'installer. Différents auteurs émirent cependant des doutes sur ce schéma traditionnel¹¹⁵. Dans le recueil d'études offertes à Robert Fossier, G. Despy

¹¹² « *horreum nostrum* » dans le document de 1172.

¹¹³ Le fait même que ces terres étaient improductives revenait à affirmer que le site central où étaient établies les infrastructures ducales n'était pas un lieu de production comme les dépendances, mais l'endroit de l'organisation de la production.

¹¹⁴ On peut ainsi citer François Letocart lorsqu'il avance qu'« il n'est [...] pas téméraire d'affirmer, comme le fait le Père Vande Kerckhove, que c'est aux moines du Val-Dieu que l'on doit les premiers et plus grands défrichements dans le Pays de Herve. » (LETOCART, F., *op. cit.*, pp. 92-93.)

¹¹⁵ DUBY, G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, t. I, Paris, 1962, p. 147 ; FOSSIER, R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. I, Paris, 1968, p. 310 ; DESPY, G., *L'exploitation des curtes en Brabant du XI^e aux environs de 1300*, in JANSSEN, W., LOHRMANN, D. (éd.), *Villa-Curtis-Grangia. Landwirtschaft zwischen Loire und Rhein von der Römerzeit zum Hochmittelalter*, München – Zürich, 1983, pp. 185-204.

fit de ce problème le sujet d'un article¹¹⁶. L'historien constata que fréquemment, les documents présentant les nouvelles implantations cisterciennes prétendent abusivement que le site de fondation était désert à leur arrivée. Il a souligné qu'il s'agissait là d'une tentative de contourner divers problèmes inhérents à l'appropriation de sites exploités précédemment et d'une manière d'évoquer la symbolique de la forêt, substitut occidental du désert, élément essentiel de la vie cénobitique¹¹⁷.

A la fin du XII^e et au début du siècle suivant, plusieurs communautés cisterciennes s'installèrent à proximité des terres de Limbourg. Le comte de Duras tenta d'établir sur un fief qu'il tenait du duc de Limbourg la communauté du futur Val-Saint-Lambert¹¹⁸. Ces terres étaient déjà habitées et exploitées auparavant, ce que l'acte de donation ne dissimule point¹¹⁹. Nous ne nous y attarderons pas puisque la communauté ne s'y installa pas et qu'il s'agissait d'un fief limbourgeois : les ducs se contentèrent de signifier leur accord à la donation.

Par contre, l'occupation du site de Val-Dieu donna lieu à de nombreux contacts avec les Limbourg¹²⁰. Dès la fin du XII^e siècle, les moines du monastère de Sainte-Agathe à Hocht cherchèrent à s'installer sur des terres situées dans le comté de Dalhem¹²¹. Finalement, ils s'établirent sur la rive droite de la Berwinne en un lieu qui correspond absolument au site « classique » accueillant une implantation cistercienne : situé en bord de rivière, il permet la construction de moulins et, comme nous allons le voir, moyennant quelques dispositions juridiques, il fut suffisamment isolé du monde¹²². Le site même de l'abbaye leur avait été offert par Lothaire II de Hochstaden et de l'autre côté de la Berwinne, la communauté tenait un

¹¹⁶ DESPY, G., *A propos de « déserts » dans les campagnes médiévales au XII^e siècle*, in *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, pp. 547-562.

¹¹⁷ A ce sujet, consulter également LE GOFF, J., *Le désert-forêt dans l'Occident médiéval*, in *Un autre Moyen Âge*, s.l., 1999, pp. 495-510.

¹¹⁸ Voir VAN DERVEEGHDE, D., *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387. Contribution à l'histoire rurale et industrielle du Pays de Liège*, Paris, 1955, pp. 42, 47 et 154-155.

¹¹⁹ Un essart était ouvert à Strivay en 1194 et il est cité dans le document de donation. (AEL, *Chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, n° 4, 1194.)

¹²⁰ A ce sujet, consulter KUPPER, J.-L., *La naissance de l'abbaye du Val-Dieu (1216)*, in *Notre-Dame du Val-Dieu. Une abbaye, un ordre, une histoire*, Val-Dieu, 1998, pp. 63-67.

¹²¹ Sur la fondation du Val-Dieu, RUWET, J., *op. cit.*, pp. X-XIV. et KUPPER, J.-L., *La naissance de l'abbaye du Val-Dieu (1216)*, in *Notre Dame du Val-Dieu. Une abbaye, un ordre, une histoire. Exposition-parcours organisée à l'abbaye cistercienne Notre-Dame du Val-Dieu et commémorant le 900^e anniversaire de la fondation de l'abbaye de Cîteaux*, Liège, 1998, pp. 63-67.

¹²² Sur les facteurs déterminant le choix des sites par les Cisterciens : EBERL, I., *Die Zisterzienser. Geschichte eines Europäischen Ordens*, Stuttgart, 2002, pp. 229-230.

demi-manse de bois et de terre cédé par Henri III de Limbourg († 1221) en 1216¹²³. Parmi les témoins de l'acte consignant cette donation figuraient les habitants des alentours, renonçant à leurs droits d'usage¹²⁴. Ce terrain était donc de bois ou de landes, mais il n'était pas « *une vaste solitude* » faite de « *terres incultes, marais pestilentiels et de bruyères improductives* »¹²⁵ pour autant. D'ailleurs une contestation survint en 1271 (n. st.) entre les moines et des paysans. On fit mesurer et borner le demi-manse pour mettre fin à toute incertitude¹²⁶. Comme l'a remarqué F. Letocart, l'arpentage et la délimitation « [...] *prouve[nt] qu'au XIII^e siècle déjà, la forêt a sa place dans l'exploitation économique du domaine et a pris une importance suffisante pour qu'elle soit l'objet de mesures de protection* »¹²⁷.

Peu de temps après l'installation de la communauté avaient été rédigés deux actes par lesquels le duc offrait sa protection au nouveau monastère dans leurs possessions à Waudémont et au Val-Dieu même¹²⁸. L'une des raisons avancées pour expliquer cette décision était que les moines, arrivés dans des lieux prétendument déserts auraient mis ceux-ci en valeur¹²⁹. Le document concernant Waudémont fait référence à des terres défrichées récemment : « *in novalibus juxta Waldemont constitutos* »¹³⁰. Si cette indication, par sa précision, ne donne pas de prises à la critique, la formule « *loco predicto, quem incultum et omni colono vacantem adepti sunt, laboraverunt* » désignant le Val-Dieu et Waudémont pose d'avantage de questions. En effet, elle se retrouve telle qu'elle dans les deux documents qui sont d'ailleurs rédigés selon un formulaire scrupuleusement identique. On peut donc s'interroger sur la pertinence d'une telle expression figée pour l'histoire des défrichements. Il s'agit probablement d'une formule de portée juridique, visant à protéger les moines de toute revendication sur l'une de leurs acquisitions.

¹²³ RUWET, J., *op. cit.*, n° 10, p. 7 : « *partem quamdam allodii sui comitie de Dalehem adjacentem, terram scilicet et nemus rivo Berwin contiguum, unum habens in longitudine mansum et in latitudine dimidium* »

¹²⁴ « *mansionarii circum manentes, qui et ipsi pari arbitrio et consensu, jure suo et usuagio resignato* » (*Idem.*)

¹²⁵ VANDE KERCKHOVE, R.P.A., *Histoire de l'abbaye cistercienne de Val-Dieu à travers les siècles dès son origine jusqu'à nos jours (1215-1939)*, Liège, 1938, p. 302.

¹²⁶ RUWET, J., *op. cit.*, n° 168, p. 157.

¹²⁷ LETOCART, F., *op. cit.*, p. 95.

¹²⁸ RUWET, J., *op. cit.*, n° 22 et 23 (1218 à 1221).

¹²⁹ « *Plurimum namque in loco predicto, quem incultum et omni colono vacatem adepti sunt, laboraverunt* ».

¹³⁰ *Ibid.*, n° 23, p. 21.

Les moines du Val-Dieu n'eurent certainement pas le rôle qu'on leur a souvent attribué dans la colonisation du Pays de Herve limbourgeois. Les cisterciens eux-mêmes étaient tenus à la conservation de certaines forêts pour garantir l'équilibre de leur économie. Ainsi, le demi-manse de bois et de terres qu'ils reçurent en 1216 n'était pas défriché en 1271 puisqu'on le fit délimiter par des bornes. Le site même du Val-Dieu ne permet d'ailleurs pas une mise en valeur complète et systématique du sol. Il n'est pas surprenant que cette zone marécageuse et peu hospitalière soit restée boisée jusqu'au XIII^e siècle. De nos jours encore, on peut observer un « *paysage plus ardennais que hervien* » en aval de l'abbaye¹³¹. Il faut relever que l'abbaye avait seulement deux granges et un demi manse de terre dans le duché de Limbourg avant 1275¹³². On voit donc mal comment les cisterciens seraient à l'origine des « *premiers et plus grands défrichements dans le Pays de Herve* ».

Deux documents confirment cette impression. La vente du *Hervibois* – un bois possédé en alleu par le duc de Limbourg – à l'abbaye de Val-Dieu en 1276 fut à l'origine de la rédaction des deux actes. Une première charte émane du duc et constitue l'acte de vente *stricto sensu*¹³³. La seconde¹³⁴ consigne la renonciation aux droits qu'avaient dans ces bois des chevaliers, quelques alleutiers ainsi que les dépendants de sept cours scabinales (notamment celles du ban de Herve, de la franchise de Herve, de Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, de Sainte-Croix, Saint-Denis et Saint-Pierre de Liège). A travers ces cours de justice étaient visés les paysans qui en dépendaient : « *homines ad bannum de Herve predictum et dictas curias pertinentes* » dit l'acte¹³⁵. Les manants établis dans le ban de Herve jouissaient de droits d'usage dans les terres vaines et les bois relevant du duc. Lorsque ce dernier décida de revendre le *Hervibois* au Val-Dieu, il lui fallait assurer à l'acheteur que ces droits d'usage ne fussent plus exercés¹³⁶. Dès lors,

¹³¹ PAHAUT, P., *Carte des sols de la Belgique. Texte explicatif de la planchette de Herve 122 E*, Gand, 1964, p. 32.

¹³² Rosmel (Charneux), Ondorpt (Clermont). CEYSSENS, J., *Le domaine du Val-Dieu en 1275*, in *Leodium*, 12, Liège, 1913, p. 40. Ces terres apparaissent pour la première fois en 1218 dans un acte d'Honorius III (RUWET, J., *op. cit.*, n° 16, p. 13.) : « *curias de Rosmere et de Undurthens* ».

¹³³ *Ibid.*, n° 203, pp. 193-194.

¹³⁴ *Ibid.*, n° 204, pp. 195-197.

¹³⁵ RUWET, J., *op. cit.*, n° 204, p. 196.

¹³⁶ Comme nous l'avons indiqué, depuis 1216, le Val-Dieu tenait un demi manse de bois dans le *Hervibois*. (*Ibid.*, n° 10, p. 7.) En 1271 (n.st.), Waleran IV († 1279) fit arpenter ce terrain et poser des bornes à la demande des religieux et des habitants (*manseonariorum circummantentium ac quorum intererat*) afin de fixer avec précision la partie de la forêt n'appartenant pas au duc. (*Ibid.*, n° 168, pp. 157-158). On peut en conclure que la partie du bois appartenant au Val-Dieu n'était pas accessible aux manants alentour.

faire reconnaître aux cours scabinales dont dépendaient les paysans alentour que le Hervibois était un alleu du Val-Dieu revenait à faire peser le poids d'une sanction sur chacun des manants qui aurait voulu exploiter encore la forêt. Le fait que plusieurs cours soient concernées indique que certains paysans ne dépendaient pas du tribunal banal ducal parce qu'ils relevaient de l'un des cinq domaines¹³⁷ ou qu'ils avaient acquis le titre de bourgeois. Ces structures sociales complexes, les institutions multiples ainsi que les nombreuses localités évoquées dans les deux documents consignant la vente ne sont pas apparues en soixante années et sous l'influence unique du Val-Dieu. Si de nombreux représentants du monde rural, provenant de tout le Pays de Herve limbourgeois doivent rédiger une chartre commune de renonciation à leurs droits d'usage dans le Hervibois, c'est précisément parce que ce bois devait être fréquenté. Sa vente par le duc a probablement représenté un déficit important pour les communautés paysannes alentour.

Il ne faut cependant pas nier complètement le rôle des cisterciens dans l'histoire de la formation du paysage hervien. Nous avons vu avec Waudémont qu'ils jouèrent un certain rôle dans la mise en valeur des terres qu'ils acquirent. Mais il y a lieu de se demander si ce fut nécessairement par le déboisement. C'est par d'importants travaux de terrassement qu'ils prirent pied dans le Pays de Herve¹³⁸. Lorsque l'on observe les abords marécageux de la Berwinne en aval et en amont du Val-Dieu, il apparaît que le site dut certainement être drainé et aménagé avant d'accueillir l'abbaye. D'autre part, en 1270, les moines achetèrent aux ducs de Limbourg l'autorisation de détourner, afin d'alimenter un moulin, le ruisseau de Quoitbach vers Ondorpt, l'une de leurs deux granges limbourgeoises¹³⁹. Si les cisterciens jouèrent un rôle dans la mise en valeur du Pays de Herve, ce fut par la réalisation de travaux de terrassement impliquant des techniques et des moyens remarquables. L'apparition de ces « grands entrepreneurs » aux capitaux considérables vint perturber l'ordre rural. Contre monnaie sonnante et trébuchante, ils détournaient des ruisseaux et s'octroyaient

¹³⁷ Ainsi, Sainte-Croix acheta un domaine ducal à Herve en 1143 avec sa justice (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° XLVII, pp. 136-137). En 1261, un jugement fut rendu par cette cour établie « *in villa de Herve* » au profit du Val-Dieu contre un certain Gerard (*Ibid.*, n° CCV, p. 258).

¹³⁸ Sainte-Agathe acheta vingt bonniers de terre à Warsage pour quatre-vingt-dix marcs à Lothaire I^{er} comte d'Are le 5 avril 1203 (n. st.). (RUWET, J., *op. cit.*, n° 5, p. 3.) Vers 1204, Hugues de Pierrepont autorisa l'aplanissement du monticule de Warsage, moyennant l'accord du comte. « *concedimus in planitiem redigi monticulum in Werste [...] ut assensum comitis de Hostade et aliorum, ad quos pertinebat* » (*Ibid.*, n° 6, p. 4.)

¹³⁹ *Ibid.*, n° 167, p. 156-157.

certaines bois ducaux que la tradition avait confiés aux paysans. De ce fait, ils dérangeaient probablement la vie des communautés enracinées dans un terroir cohérent et équilibré. On ne doit pas « *les premiers et plus grands défrichements dans le Pays de Herve* » aux cisterciens : ils vinrent combler les derniers vides d'un monde presque plein. En effet, malgré des moyens considérables et des débuts florissants, dès 1270 environ, la période de création de centres d'exploitation s'achèva. Au début du XIV^e siècle, le Val-Dieu entraît déjà dans une période de crise et il fut forcé de sacrifier certains de ses biens éloignés¹⁴⁰.

d) Dans le Pays de Herve et les régions alentours, la réduction des champs en prairies dès le XVI^e siècle provoqua un remembrement complet et rend une **interprétation du parcellaire** très hasardeuse¹⁴¹. Globalement, on ne discerne aucune régularité dans des nébuleuses de prairies délimitées par des haies et aux formes multiples. Une telle disposition a paradoxalement l'avantage de révéler d'éventuels traits plus réguliers et appartenant parfois à une autre phase chronologique¹⁴². Ainsi, les hameaux de Nereth et Overoth, situés environ à deux kilomètres respectivement au nord-est et à l'est du centre domanial de Baelen retiennent l'attention¹⁴³. En effet, on aperçoit sur la carte de Ferraris que les maisons sont installées le long d'un chemin. Des parcelles allongées assez régulières s'étirent perpendiculairement à celui-ci, surtout à Overoth. Une telle disposition n'est pas sans rappeler celle des villages-rue¹⁴⁴. L'imprécision relative de la carte de Ferraris ainsi que le manque de régularité de certaines parcelles, surtout à Nereth, inciteraient a priori à renoncer à des observations sur des aspects morphogénétiques. Cependant, plusieurs circonstances peuvent être évoquées qui poussent à ne pas les abandonner d'emblée. D'abord, on remarquera que

¹⁴⁰ RUWET, J., *op. cit.*, pp. XIV-XVI. VANDE KERKHOVE, R.P.A., *op. cit.*, pp. 47-48. affirme que dès 1246-47, l'abbaye connut des difficultés financières.

¹⁴¹ DUSSART, F., *Les types de dessin parcellaire et leur répartition en Belgique*, in *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. XXX, Liège, 1961 (tiré à part), pp. 52-53. Ce processus, proche du phénomène des *enclosures* a pu mener à la conservation de parcellaires fossiles comme c'est le cas en Angleterre. Il y aurait là une piste de recherche intéressante pour la photographie aérienne et l'archéologie agraire.

¹⁴² « [...] *Autour des noyaux de champs plus réguliers, sans doute plus anciens s'enchevêtrent des champs irréguliers. Dans cette région, dont les finages ne renfermaient jadis que de petits terroirs cultivés entourés de vastes communaux boisés ou incultes, la mise en valeur de ces communaux, de façon anarchique semble-t-il, puis l'orientation précoce, dès les XV^e et XVI^e siècles, vers l'économie herbagère, ont sans doute forgé petit à petit, le schéma parcellaire actuel extrêmement irrégulier, ne laissant subsister que de rares traces de la structure ancienne plus régulière.* » (*Ibid.*, pp. 53-54.)

¹⁴³ *Carte de Cabinet, op. cit.*, Herve, 212 (4) et Limbourg, 213 (2).

¹⁴⁴ A ce sujet, voir VERHULST, A., *Le paysage rural : les structures parcellaires de l'Europe du Nord-Ouest*, in *Typologie des sources du Moyen Age occidental*, 73, Turnhout, 1995, pp. 50-53.

des remembrements à l'intérieur des parcelles (parcelles mères) ont pu altérer une régularité originelle que l'on devine en regroupant plusieurs parcelles plus petites (parcelles filles)¹⁴⁵. Un tel procédé est assez délicat et il faut bien reconnaître que l'on pourrait faire apparaître n'importe quelle forme avec un peu d'imagination. Cependant, dans le cas d'Overoth et Nereth un argument de poids est apporté par l'onomastique. En effet, les toponymes en *-rode* désignant les deux hameaux indiquent que ces sites ont été colonisés par défrichement et probablement à la même époque¹⁴⁶. S'il s'agissait vraiment là de deux *villages-rue*, cela aurait plusieurs conséquences. D'une part, d'un point de vue typologique, on devrait faire remonter la colonisation des deux sites concernés entre les XI^e et XIII^e siècles¹⁴⁷. Par ailleurs, des formes de peuplement de ce type sont le fruit d'une organisation systématique et souvent stimulée par un puissant. La proximité du centre domanial de la *villa* de Baelen d'où partaient les deux axes viaries sur lesquels semble s'être structuré le peuplement soutient cette hypothèse.

e) Les noms de lieux construits avec le suffixe *-rode* attirent l'attention parmi les **toponymes attestant des défrichements**¹⁴⁸. L'espace autour de Walhorn et Baelen présente une concentration exceptionnelle de toponymes en *-rode*. Ils désignent un nombre remarquable de hameaux et de villages actuels. Ces toponymes sont généralement apparus avant les types *-sart* et *-ster* et ont l'avantage d'arrêter leur production assez tôt¹⁴⁹. En essayant de croiser les données issues de la toponymie et de l'archéologie, W. Janssen a mis en avant que dans une région proche de la nôtre, ils apparurent entre le IX^e et le XIII^e siècle¹⁵⁰. On remarquera que ces toponymes de défrichement sont disposés autour des centres domaniaux carolingiens (Baelen, Walhorn, Gemmenich)¹⁵¹. Cette singularité structurelle apparaît d'avantage encore si l'on tient compte de l'aptitude des terres. En effet, autour des centres domaniaux, on observe des toponymes de défrichement

¹⁴⁵ Voir le sud-ouest de Nereth par exemple.

¹⁴⁶ Ils signifient en effet « essart du haut » et « essart du bas », ce qui correspond bien à leur situation topographique.

¹⁴⁷ VERHULST, A., *op. cit.*, pp. 50-53.

¹⁴⁸ Voir carte et annexe II.

¹⁴⁹ WILLEMS, M., *Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne*, vol. I, Genève, 1997, p. 220.

¹⁵⁰ JANSSEN, W., *Studien zur Wüstungsfrage im fränkischen Altsiedelland zwischen Rhein, Mosel und Eifelrand*, t. I, Cologne, 1975, p. 98.

¹⁵¹ Comme l'a souligné F. Letocart, les toponymes de défrichement à proximité de Baelen présentent l'originalité d'être disposés « en auréole » autour du centre domanial. (LETOCART, F., *op. cit.*, p. 71.)

sur des sols de mauvaise qualité (bande de sols limono-caillouteux à charge de schiste et psammite d'aptitude médiocre qui s'étire au sud de Baelen et Walhorn), alors que l'espace fertile entre Walhorn-Baelen au sud et Gemmenich au nord en est dépourvu. Ce fait pourrait indiquer que ces sites ont été colonisés à des époques différentes. Il semble toutefois plus pertinent de considérer qu'ils furent mis en valeur simultanément mais sans que la formation de toponymes caractéristiques ne soit favorisée partout¹⁵².

CROISSANCE MÉDIÉVALE – CHRONOLOGIE

A partir de l'impulsion donnée à l'époque carolingienne, une longue phase de croissance se mit en place. L'un des buts principaux des défrichements était l'augmentation de la surface arable. En effet, on observe la croissance des courbes de céréales ainsi que le respect d'une certaine logique pédologique¹⁵³. La production de toponymes de défrichement fut particulièrement stimulée à proximité des centres domaniaux carolingiens. L'étude du parcellaire donne à cette constatation un intérêt particulier. En effet, il semble que des entreprises de défrichement de grande échelle, telles que l'installation de *Waldhufenflure*, furent organisées dans le cadre des *villae*.

¹⁵² Rencontrant une abondance de toponymes de défrichement autour de Baelen et ne disposant que du document de 1172 évoqué ci-dessus, on a souvent associé ces sources et prétendu dater les unes par les autres. Or, la paroisse de Henri-Chapelle brille précisément par la faible quantité de toponymes de défrichement que l'on observe dans ses limites. Tout au plus peut-on attester Roth et Rott. (BOILEAU, A., *Enquête dialectale sur la toponymie germanique du nord-est de la province de Liège*, t. 1, *Introduction. Glossaires toponymiques*, Liège, 1954, p. 463.) Dater ces toponymes est peu aisé. L'un est aux limites du finage. Ceci indiquerait plutôt un défrichement tardif. Cependant, le second est au cœur d'un noyau de peuplement que nous pensons pouvoir faire remonter à Waleran II († 1139) au plus tard et serait donc ancien. La charte de 1172 ne permet pas de dater les nombreux toponymes de défrichement mentionnés dans le duché de Limbourg. Elle indique par ailleurs que les zones dépourvues de toponymes de défrichement ne sont pas nécessairement des espaces de colonisation tardive. Il y aurait lieu de s'interroger sur les pratiques de la production toponymique en liaison avec la vie agricole. Peut-être avait-on uniquement recours à la désignation des essarts par un mot renvoyant directement à son référent dans le cadre particulier des exploitations ou du village. Les noms des *Waldhufenflure* Overoth et Nereth donnent en effet cette impression. Ces toponymes renvoient à des entités économiques avec leurs fonctions (**rode*) situées dans un terroir limité et commun (évocation de caractéristiques topographiques pour les distinguer). Les essarts de paysans qui n'étaient pas insérés dans des réseaux de production collective organisés avec système n'auraient pas été désignés par ces noms. Ceci pourrait peut-être expliquer les irrégularités que nous avons observées dans la répartition des toponymes de défrichement.

¹⁵³ « Les premiers colons semblent avoir préféré les terres les plus favorables à la culture du blé, laissant les autres, moins bien exposées et trop lourdes pour la charrue. » (RUWET, J., *L'agriculture*, op. cit., p. 242.) Les observations sur l'affectation des terres aux XIV^e et XV^e siècles confirment cette impression : « vor allem die nördlich der Linie Eupen-Baelen gelegenen Weiler Nereth und Welkenraedt und die weiten Flächen um Membach scheinen den Angaben Ripelmans zufolge grosse Ackerflächen gewesen zu sein. » (FRANKEN, J.-C., op. cit., p. 31.)

Nous pensons que les phases essentielles du peuplement médiéval de l'Entre-Vesdre-et-Meuse furent accomplies entre le VIII^e siècle et le milieu du XII^e siècle au plus tard. En effet, les documents venant éclairer l'histoire de tel ou tel terroir après 1150, laissent entrevoir des réseaux de hameaux et de villages à maturité dans lesquels s'inséraient des défrichements intercalaires (*cf.* les exemples de Henri-Chapelle et Rolduc où les sites en *–rode* et les principaux noyaux de peuplement sont en place avant l'installation de l'abbaye). Le duc Waleran II Païen († 1139) stimulait encore l'essartage par l'attribution d'exemptions de dîmes noales à ses ministériaux (1121), mais quelques années plus tard, on veillait à protéger les intérêts forestiers ducaux face à l'activité de défrichement de moines à proximité de Conzen¹⁵⁴. Waleran II fonda l'abbaye de Reichenstein à proximité de Montjoie. Cependant cette fondation ne nous est connue que par des documents postérieurs et il est peu aisé de voir en quelle mesure elle contribua à la mise en valeur de la région¹⁵⁵. A l'époque de Waleran Païen, on installait des oratoires et on assistait à des démembrements paroissiaux. Ceci n'arriva plus avant le XVI^e siècle. W. Schoppmann a présenté Waleran II comme le responsable de la première organisation interne et de la mise en valeur du duché de Limbourg¹⁵⁶. Il est évident que la contribution de Waleran Païen à la mise en valeur économique du duché est remarquable : il apparaît beaucoup plus actif sur ce point que ses descendants, pourtant mieux mis en lumière par les documents. Cependant, contrairement à ce que laisse entendre Schoppmann, nous ne savons pas si ses prédécesseurs «*ne consacrèrent que peu de temps à l'organisation interne de leur territoire*»¹⁵⁷. Les quelques bribes de texte qui les évoquent ne permettent pas de se prononcer. Cette constatation renvoie à la question de la chronologie et des causes des défrichements. Waleran Païen fut-il un personnage exceptionnel qui sut tirer profit d'une situation favorable ? Doit-on plutôt le voir comme l'un des derniers acteurs d'une longue et lente croissance ? Celle-ci fut-elle entrecoupée ou non de récessions ? La mise en valeur du duché avança-t-elle par à-coups progressifs ? Etait-elle

¹⁵⁴ Nous faisons ici référence à un diplôme de 1145 dans lequel figure une *consensio* de Waleran II de Limbourg († 1139) : «*ut de eadem silva non liceat eisdem fratribus plus quam in presentiarum cernitur extirpare*». (JOESTER, I., *op. cit.*, n° 13, p. 12.)

¹⁵⁵ Voir SCHOPPMANN, W., *op. cit.*, pp. 61-62. Il place à raison la date de fondation entre 1128 et 1139. Un document datant du XVIII^e siècle, présente quelques informations sur la création de l'abbaye (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° LXXXIII, p. 170). Les moines y apparaissent comme des colonisateurs dans une nature vierge («*extruxerunt in hac solitudine sterili*»). Nous avons indiqué les précautions critiques que de telles formules appellent.

¹⁵⁶ SCHOPPMANN, W., *op. cit.*, pp. 60-62.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 60.

vraiment encadrée par les ducs pour l'essentiel ? L'activité que nous observons sous Waleran Païen ne relève-t-elle pas plus d'une réorganisation de l'espace que de causes économiques ? Ces questions soulignent qu'il serait mal à propos de postuler les caractéristiques et modalités des transformations survenues avant 1150. Le terme « croissance » emprunté au vocabulaire économique actuel évoque un mouvement positif et continu. De telles visions négligent la possibilité d'un développement à long terme dont la courbe générale serait ascendante, mais qui fut entrecoupé de crises dans la courte et moyenne durée. Par ailleurs, les représentations et perceptions actuelles de la nature mènent à penser uniquement le défrichement comme un effort logique et intemporel de l'homme contre le sauvage¹⁵⁸. Cependant, les réorganisations de l'espace découlant d'une cause sociale sont incompréhensibles en termes de « progrès ». D'une époque à l'autre, la « croissance » a pu être dirigée selon des stratégies différentes qui contribuèrent toutes à la formation du paysage¹⁵⁹.

Après 1150, les défrichements se poursuivirent. Cependant, progressivement, on s'acheminait vers un équilibre. Dès 1220, la documentation, pourtant abondante en comparaison avec celle des époques précédentes, ne parle plus guère de défrichements. Non pas qu'ils cessèrent : on essarta jusqu'au XIX^e siècle, mais dans les interstices laissés par le réseau de peuplement médiéval ou sur des terres inaptées qui n'accueillirent jamais d'habitations ni de champs rentables. En effet, au début du XIII^e siècle, alors que les Limbourg étaient établis au nord des Hautes Fagnes et que le versant oriental était occupé par les apanages de leurs descendants, les hommes durent se tourner vers le plateau pour étendre l'espace cultivable et trouver du bois. Les cisterciens du Val-Dieu s'installaient dans une vallée marécageuse aux mauvais sols schisteux. Après des débuts florissants, ils durent rapidement faire face à des difficultés économiques. Par ailleurs, leur installation provoqua des heurts avec les habitants des alentours qui voyaient se réduire leurs pacages. Les forêts et terres vagues étaient indispensables à l'économie. Dès le milieu du XII^e siècle au moins, on veillait à les préserver contre l'avancée de l'homme. On devine que leur

¹⁵⁸ Ainsi que l'a souligné Chris Wickham, « *the history of défrichement is, as it has normally been written, teleological ; it assumes that productive advance is simply associated with cereal crops. What is needed is a history of woodland use, in the context of an understanding of wider economic patterns.* » (WICKHAM, C., *op. cit.*, p. 541.)

¹⁵⁹ Les travaux des archéologues allemands sur les *Wüstungen* soulignent bien ceci. On observe parfois l'abandon massif de sites d'habitat en pleine période de croissance démographique. Ces phénomènes sont notamment expliqués par des réorganisations sociales telles que l'apparition de nouveaux pouvoirs agissant comme centres structurants (voir JANSSEN, W., *op. cit.*, pp. 247-249).

contraction se dessine à partir du XIII^e siècle. Les défrichements relevaient de plus en plus d'une économie du bois. Ce sont là les signes annonciateurs des situations critiques des XIV^e et XV^e siècles.

M. Yans, F. Letocart et J.-C. Franken observent qu'aux XIV^e et XV^e siècles, les forêts et incultes paraissent à la limite de la surexploitation¹⁶⁰. Les défrichements postérieurs au XIV^e siècle, que l'on observe mieux dans une documentation plus abondante, furent parfois importants, mais se firent au détriment des espaces communaux et n'étaient pas pensables sans les facteurs exogènes liés à un contexte économique plus large¹⁶¹. Par ailleurs, ils visaient à augmenter la surface agricole ou fournir du bois. Ils étaient « intercalaires » et s'inscrivaient dans le réseau de villages et de hameaux médiévaux. On n'assista plus à la création de sites de peuplement ruraux agglomérés importants dans la région que nous étudions depuis le XV^e siècle au moins. B. Dumont a en effet souligné en observant le premier dénombrement de foyers de Limbourg (1445) que l'essentiel des noyaux villageois et hameaux modernes et contemporains étaient déjà établis à cette époque¹⁶². Les peuplements ultérieurs, principalement par l'habitat dispersé lié à l'expansion de l'économie d'élevage, s'intercalèrent dans ce réseau de sites médiévaux.

¹⁶⁰ J. C. Franken souligne que la métallurgie contribua à l'affaiblissement des espaces boisés limbourgeois. En effet, bon nombre de forges étaient situées dans les forêts de Limbourg afin de pourvoir à leurs considérables besoins en bois. Dès le milieu du XV^e siècle, elles durent s'établir dans le pays de Franchimont et le long des routes sur lesquelles circulaient des transports de bois en provenance d'autres régions (Montjoie, par exemple) parce que les forêts limbourgeoises étaient surexploitées. (J.-C. FRANKEN, *op. cit.*, pp. 59-91.) Une déclaration significative fut faite par des envoyés du duc de Bourgogne en 1387 : les bois et forêts de Limbourg étaient « *en tres mauvais estat et mauvairement gouvernez et ont esté et sont pour la grigneure partie gastez et destruyts* » (cité par LETOCARD, F., *op. cit.*, p. 86. voir également pp. 122 ; 159.) M. Yans quand à lui souligne que l'envie du duc de percevoir les noyales dans les incultes à l'époque bourguignonne se heurtait à la résistance des échevins et de la commune : « *leur mise en culture [les communaux] les faisait passer sous l'autorité du duc, qui s'en appropriait les revenus. Pour empêcher ce transfert, les échevins permettent et favorisent la rupture des clôtures et la libre pâture des « novalia » par les bestiaux, délits dont ils étaient traditionnellement les seuls juges compétents.* » (YANS, M., *op. cit.*, pp. 76-77.)

¹⁶¹ RUWET, J., *op. cit.*, pp. 193-194 : « *Dans le comté de Dalhem d'ailleurs et dans le duché de Limbourg, comme dans la principauté de Liège, l'étendue des bois diminue beaucoup à la suite des défrichements et des aliénations au profit de particuliers, en même temps que les droits d'usage perdirent de leur importance. Les exemples de défrichements abondent ; ils apparaissent dans tout le pays de Herve, indistinctement, mais se trouvent plus nombreux, cela va sans dire, en bordure, où se trouvaient précisément le plus de forêts. Dès le XVI^e siècle, dans le duché de Limbourg, le souverain percevait une taxe sur des bois qu'il a aliénés pour être essartés et mis en culture. Nombreuses furent les aliénations de bruyères et de bois communaux au pays de Herve.* » J. Ruwet a bien mis en avant que la conversion vers l'exploitation intensive du terroir et l'économie d'élevage, la plus rationnelle d'un point de vue pédologique, a pu s'opérer uniquement moyennant l'apparition d'une conjoncture et de structures économiques particulières en partie indépendantes de la société rurale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

¹⁶² DUMONT, B., *op. cit.*, p. 127 et t. II, carte n° I.

On a souvent considéré que la colonisation de l'Entre-Vesdre-et-Meuse fut tardive parce que la pauvreté de ses sols rebutait, presque comme si la médiocrité du terroir avait déteint sur les sociétés humaines qui l'habitaient¹⁶³. Toutefois, il apparaît que dès l'époque carolingienne, une partie du monde paysan de l'Entre-Vesdre-et-Meuse fut insérée dans des réseaux économiques stimulés par une aristocratie brillante. Dès l'origine, celle-ci sut s'octroyer les meilleures terres. Baelen, Herve et les autres *villae* n'étaient pas de simples villages ou hameaux mais des entités d'un système économique plus large. Leur existence même – en tant que *villa*, non comme site d'habitat – était conditionnée par leur capacité de production au profit des souverains carolingiens. Les conséquences du déclin des descendants de Charlemagne nous échappent. Cependant, la stimulation de l'économie rurale par l'aristocratie reprit certainement lorsqu'un lignage noble s'établit à Limbourg. Si l'on a souligné depuis longtemps que les premiers ducs jouèrent un rôle essentiel dans l'histoire politique entre Rhin et Meuse, il n'a jamais été pris en considération qu'ils devaient s'appuyer sur des revenus considérables. Tonlieux, frappes de monnaie et tentatives de tirer profit du commerce ne remplacèrent jamais le rôle primordial du domaine foncier¹⁶⁴. Si G. Despy a souligné que l'essor des villes mosanes avait été préparé et conditionné par leur *hinterland* rural, on peut d'une certaine manière transposer son propos aux succès politiques et militaires des premiers Limbourg. On ne peut estimer le rôle des paysans indépendants. Cependant, la proximité du domaine a pu les stimuler à la production pour conserver leur autonomie. La pauvreté du terroir ne retarda pas sa mise en valeur : de nombreux acteurs avaient tout intérêt à l'exploiter pleinement. Si l'on peine à observer les phases essentielles de cette mise en valeur dans une documentation pourtant de plus en plus dense à partir de la fin du XII^e siècle, c'est parce qu'à cette époque, du fait de sa pauvreté et des exigences des sociétés qui l'habitaient, cet espace était déjà largement exploité. Les structures du monde rural étaient en place. L'homme ne s'aventura pas à s'installer dans les hauteurs fagnardes¹⁶⁵. Il y a fort à penser que l'essentiel des rares terres de qualité était déjà en culture à l'aube du bas Moyen Âge. On ne pouvait étendre encore l'espace arable

¹⁶³ RUWET, J., *op. cit.*, pp. 92-93 ; DUMONT, B., *Aux origines, op. cit.*, p. 165. , LETOCART, F., *op. cit.*, p. 72 expriment l'impression d'un défrichement tardif (XIII^e siècle).

¹⁶⁴ DUBOIS, H., *Le pouvoir économique du prince*, in *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge, XXIII^e Congrès de la S.H.M.E.S. Brest*, mai 1992, Paris, 1993, p. 246.

¹⁶⁵ Des fouilles ont bien mis à jour quelques constructions, mais elles sont isolées et peu significatives. (CORBIAU, M.-H., *Les ruines de Drossart à Membach*, in *Archaeologia Belgica*, 213, Bruxelles, 1979, pp. 139-141.)

sans risquer de réduire par trop les incultes et forêts dont il fallait assurer la reproduction¹⁶⁶. Le propos d'A. Verhulst, arguant qu'entre les X^e et XIII^e siècles apparurent les « *cadres structurels de la vie rurale* » et que dès lors, seules les variations de la conjoncture exercées dans ces cadres furent encore déterminantes semble s'appliquer parfaitement à l'espace étudié¹⁶⁷.

LE PEUPEMENT MÉDIÉVAL

Plusieurs facteurs semblent avoir tenu un rôle déterminant dans le choix des sites du « réseau de peuplement médiéval ». A côté de logiques pédologiques sur lesquelles nous avons déjà attiré l'attention (pas de peuplement dans les Hautes Fagnes, préférence pour les terres de bonne qualité, ...), plusieurs éléments peuvent être évoqués.

On ne connaît guère les voies de communication médiévales dans nos régions. Cependant, le site de Baelen était établi à proximité de la *Via Mansuerisca*. Henri-Chapelle et Herve étaient situés sur une voie importante (cf. ci-dessous) et il est probable que cela fut un élément intervenant dans le choix des lieux d'implantation de l'habitat.

L'accès à l'eau semble également avoir été un problème essentiel dans le peuplement ancien¹⁶⁸. Ainsi dans le pays de Herve, les sites de versant ont attiré très tôt parce qu'ils assuraient la proximité de bonnes terres ainsi que le captage d'eau¹⁶⁹. Dolhain, Goé, Béthane, Les Forges, Bêverie, Baelen, Membach, pour se limiter à la région de Limbourg – Baelen, se concentraient à proximité des vallées. Herve, Bilstain ou Hontem étaient installés dans les zones de contact entre substrats calcaires et schisto-psammitiques

¹⁶⁶ Ceci transparait par exemple dans ce propos de J. Ruwet : « *ces droits de pâturage, de dépaiissance communale et de vaine pâture, qui supposaient un certain nombre de terres vagues et incultes, accusaient donc une agriculture encore incomplètement intensive. Ces modes de jouissance permettaient pourtant aux habitants des campagnes de tirer le meilleur parti qu'il était possible du sol, en même temps qu'il tenait lieu de prairies à pâturer.* » (RUWET, J., *op. cit.*, p. 190.)

¹⁶⁷ VERHULST, A., *Précis d'histoire rurale de la Belgique*, Bruxelles, 1990, p. 89.

¹⁶⁸ MIGNOT, P., *Entre le glaive et le goupillon. Le rôle des châteaux dans le peuplement entre Ardenne et Meuse (Belgique)*, in *Château Gaillard XXII, Château et peuplement. Actes du colloque international de Voiron (Isère, France). 27 août – 4 septembre 2004*, Caen, 2006, p. 278.

¹⁶⁹ « *Les lieux habités moyenâgeux ont choisi de préférence le site de versant qui est le meilleur, car le sol y est bien drainé et l'approvisionnement en eau facile. Ils se sont installés aussi sur des paliers d'interfluvés. [...] La ligne de crête [particulièrement exposée aux intempéries] est déserte si l'on excepte le hameau de Sauvenière. Les lieux habités sont généralement situés à peu de distance des sols secs dérivant de l'assise de Nouvelles, lesquels conviennent le mieux aux cultures.* » (MONTRIEUX, K.C., PIROTON, S., *L'habitat et le paysage rural dans les communes de Charneux et Thimister (Pays de Herve)*, in *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques*, 26, Bruxelles, 1957, p. 327.)

ou schisto-gréseux¹⁷⁰. De telles dispositions géomorphologiques favorisent le captage d'eau. En conclusion, on pourrait dire qu'au-delà des spécificités inhérentes à chaque site, les facteurs déterminants dans le peuplement médiéval furent la qualité des sols environnants, l'accès à l'eau, la protection contre les intempéries et peut-être la recherche des voies de communication.

Le choix de la proximité des cours d'eau a également pu être stimulé par l'utilisation de l'énergie hydraulique. En effet, les recherches les plus récentes indiquent que la diffusion du moulin à eau remonte à l'Antiquité. Ce processus lent fut achevé au XII^e siècle, époque où les cours d'eau semblent avoir été saturés¹⁷¹. Le moulin était un outil essentiel de la vie agricole et son introduction permit une augmentation considérable du nombre de bras disponibles pour d'autres travaux¹⁷².

XI ^e	XII ^e	XIII ^e
3	5	4

Mentions de moulins dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse entre 1000 et 1288.

(Les moulins cités à plusieurs reprises n'ont été comptabilisés qu'une seule fois par siècle. – cf. annexe III.)

Le tableau produit ci-dessus ne se veut pas exhaustif car il a été établi à l'aide d'un corpus documentaire relativement réduit se concentrant sur les possessions des Limbourg. Cependant, il est remarquable que l'on n'observe pas d'augmentation significative du nombre de mentions de moulins malgré l'explosion documentaire du XIII^e siècle. Ceci semble confirmer l'idée que la diffusion du moulin dans les campagnes de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ne fut pas nécessairement un phénomène tardif. Au XIII^e siècle, l'importance de la force hydraulique restait déterminante : les cisterciens s'établissaient au fond de vallées marécageuses et effectuaient d'importants travaux de terrassement pour pouvoir construire et alimenter des moulins.

¹⁷⁰ PAHAUT, P., OLDENHOVE DE GUERTECHIN, F. B., *op. cit.*, p. 91.

¹⁷¹ DEVROEY, J.-P., *Economie rurale, op. cit.*, pp. 134-140.

¹⁷² FELLER, L., *op. cit.*, p. 39.

MORPHOGENÈSE VILLAGEOISE

1) Le domaine fut le principal outil aristocratique d'incitation à l'exploitation du terroir. La densité de toponymes de défrichement anciens en *-rode* à sa proximité permet d'apprécier son rôle dans la mise en valeur du sol. En fonction de l'évolution des exigences seigneuriales et de facteurs techniques, démographiques et sociaux, la *villa* connut probablement des agrandissements, des réorganisations et des crises. En étudiant le peuplement médiéval à proximité de Breust et d'Eijsden, J.L.H. Hartmann a souligné une particularité morphogénétique significative que l'on peut également observer dans le duché de Limbourg¹⁷³. L'auteur relève en effet une opposition entre la forme circulaire des villages issus d'anciens centres domaniaux – principalement carolingiens – et la forme étirée, en « arêtes de poisson » des fondations collectives du XII^e siècle (souvent désignées par un toponyme en *-rode*). Ces considérations rejoignent nos observations au sujet de Baelen, Nereth et Overoth. La forme circulaire des centres domaniaux est probablement liée à la concentration de nombreuses structures d'encellulement¹⁷⁴ autour de ces noyaux. En effet, de l'époque carolingienne à la fin de l'ancien Régime, Herve, Baelen ou Walhorn jouèrent un rôle économique, juridique et institutionnel non négligeable. Il faut se

¹⁷³ HARTMANN, J.L.H., *De reconstructie van een middeleeuws landschap. Nederzettingsgeschiedenis en instellingen van de heerlijkheden Breust en Eijsden bij Maastricht (10^e-19^e eeuw)*, Assen – Maastricht, 1986, pp. 174-175. Nous avons principalement utilisé les cartes de Ferraris pour nos observations.

¹⁷⁴ Historiens et archéologues s'accordent pour placer la naissance du village au Moyen Âge central. En effet, pour parler de village « constituer un groupement de maisons n'est point suffisant. Ces maisons doivent être bâties pour durer, être articulées par un réseau viaire, et organiquement liées à des éléments collectifs dont l'existence atteste la présence d'une communauté organisant un espace aux limites reconnues. [...] Au total, il s'en faut de beaucoup pour que tous les sites du haut Moyen Âge méritent le nom de villages, mais l'existence d'habitats ruraux agglomérés est établie. » Or, il apparaît que « la naissance massive des villages après cette longue phase de croissance préparatoire [antérieure à l'An Mil] est liée à la généralisation des noyaux de condensation que furent le cimetière, l'église, le château, éléments matériels eux-mêmes indissociables d'un phénomène d'« encellulement » de la société ». (CURSENTE, B., *Village*, in *Dictionnaire du Moyen Âge*, GAUVARD, C., DE LIBERA, A., ZINK, M. (dir.), *op. cit.*, p. 1449.) Notre expression « structures d'encellulement » fait référence aux différents « éléments matériels » et sociaux évoqués par B. Cursente. La littérature sur le sujet est abondante, nous renverrons pour l'essentiel à GENICOT, L., *La communauté rurale en Belgique jusqu'au XIII^e siècle*, in *Les structures du pouvoir dans les communautés rurales en Belgique et dans les pays limitrophes (XII^e-XIX^e siècles)*, colloque international de Spa, 3-5 septembre 1986, Bruxelles, 1988, pp. 17-44 ; ZADORA-RIO, E., *Le village des historiens et le villages des archéologues*, in *Campagnes médiévales*, *op. cit.*, pp. 145-156. Pour les questions de typologie des sites ruraux et une définition de village et hameau : JÄGER, H., *Das Dorf als Siedlungsform und seine wirtschaftliche Funktion*, in JANKUHN, H., SCHÜTZEICHEL, R., SCHWIND, F. (éd.), *Das Dorf der Eisenzeit und des frühen Mittelalters. Siedlungsform – wirtschaftliche Funktion – soziale Struktur*, Göttingen, 1977, pp. 62-80.

garder de généraliser outrancièrement ce constat supposant une fixité séculaire des structures d'habitat. Cependant, cette configuration apparaît avec une régularité suffisante que pour être mentionnée.

2) Depuis longtemps, historiens et archéologues s'accordent à dire que le château a pu influencer les formes et les caractéristiques du peuplement médiéval¹⁷⁵. Le château du Moyen Âge central avait des fonctionnalités militaires, mais il était également un symbole de domination sociale. On sait que dans les régions méridionales d'où vient le concept d'*incastellamento*, le château a tenu un rôle déterminant dans la formation des villages, mais il est moins aisé d'être affirmatif quand il s'agit d'étudier ce problème dans le nord de l'Europe. Ainsi, P. Mignot, dans une étude concernant l'Ardenne constate que les influences réciproques entre le peuplement et les châteaux n'apparurent pas avant les XII^e et XIII^e siècles et qu'à cette époque, elles demeuraient encore assez réduites¹⁷⁶. Dans le duché de Limbourg, on peut observer quelques rares sites où ces liens apparaissent avec clarté : Limbourg, Reifferscheid et, de façon moins spectaculaire, Herzogenrath ou Montjoie¹⁷⁷. Il s'agit de lieux dont la fonction militaire et politique ne laisse pas de doute¹⁷⁸. Ces châteaux étaient perchés sur une roche. Défiant de puissants voisins, ils signifiaient la noblesse et l'honneur de leurs occupants. Points de fixation de la lignée, ils étaient des lieux nodaux. C'est là que tous les liens de dépendance aboutissaient. Ces châteaux faisaient partie du patrimoine de la lignée de Limbourg. Ils furent installés par les premiers membres de la lignée, voire antérieurement. Seuls les ducs et ceux de leurs fils qui établirent une seigneurie autour de l'une de ces forteresses cédée en apanage¹⁷⁹ pouvaient accéder à ce réseau de châteaux prestigieux. Erigés sur un mince fil rocheux, leurs environs immédiats n'étaient pas toujours fertiles. Ce fait même a un enjeu symbolique : celui qui y résidait consommait sans jamais produire¹⁸⁰.

¹⁷⁵ BUR, M. (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux. Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre. Actes du colloque de Nancy 1^{er}-3 octobre 1992*, Nancy, 1993 ; *Château Gaillard XXII, Château et peuplement. Actes du colloque international de Voiron (Isère, France). 27 août – 4 septembre 2004*, Caen, 2006.

¹⁷⁶ MIGNOT, P., *op. cit.*, pp. 278-279.

¹⁷⁷ Pour Reifferscheid et Herzogenrath, on trouvera des photos aériennes éloquentes dans KAISER, R., KRÖTZ, W., *Reifferscheid*, in *Rheinischer Städteatlas*, NEU, P. (éd.), V, n° 29, Bonn, 1979. et KUTSCH, T., *Herzogenrath Almanach. Eine Dokumentation alter und junger Geschichte der Stadt Herzogenrath und Limburg*, Herzogenrath, 1972. Pour Limbourg, reproduction d'une gravure du XVI^e publiée dans DUMONT, B., *Un cadre*, *op. cit.*, p. 55.

¹⁷⁸ Voir KUPPER, J.-L., *Les origines*, *op. cit.* pp. 609-637.

¹⁷⁹ Le *castrum* in *Munjoie* relevait encore du duc en 1218, mais il fut cédé en apanage ultérieurement. (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CIX, p. 191.)

¹⁸⁰ MORSEL, J., *op. cit.*, p. 97.

Ces châteaux remarquables n'étaient pas le lieu de la production mais celui de son organisation. Nous avons vu avec l'exemple de la constitution de la paroisse de Reifferscheid comment ils devenaient le centre vers lequel convergeaient différentes cellules d'encadrement social. On peut affirmer que sur ces sites, l'encellulement trouva une expression physique : les dépendants venaient s'installer à un niveau inférieur à celui de la maison du seigneur, à proximité de l'église et dans une enceinte. On peut parler ici d'*incastellamento*.

LES NOUVELLES VOIES DU XIII^E SIÈCLE : FRANCHISES ET LIBERTÉS

La seconde moitié du XIII^e siècle voit la naissance de nouveaux groupes sociaux dans le duché de Limbourg. Leur émergence est directement liée à l'essor de dynamiques économiques particulières. En 1263 entrent dans l'histoire les premiers bourgeois du duché de Limbourg : ceux de Limbourg et de Henri-Chapelle¹⁸¹. Un acte indique qu'en 1266 Herve était également « *franke ville* »¹⁸² et disposait de ce fait d'un tribunal d'échevins parallèle à celui du ban de Herve. Les documents contemporains ne donnent guère d'informations sur les franchises en terre de Limbourg. Les actes ultérieurs (coutumes, records de droits, ...) ont déjà été consultés avec intelligence pour en tirer l'essentiel, nous n'y reviendrons pas¹⁸³. Pour peu que l'on puisse en juger à travers des documents postérieurs de trois ou quatre siècles, les franchises limbourgeoises n'eurent rien d'original. Elles permirent aux bourgeois de fixer avec précision les redevances, de limiter l'arbitraire seigneurial, de jouir d'une justice rendue par des pairs et moins dépendante du seigneur et enfin de profiter de divers avantages dans les communaux. Il n'est pas certain qu'au final les bourgeois cédaient moins de redevances au seigneur¹⁸⁴. En effet, le fait essentiel pour les bourgeois était que la redevance fût fixée, régularisé¹⁸⁵.

¹⁸¹ « *Considerans longum servicium fidelium hominum nostrorum de villa nostra dicta Capella Henrici [...] ipsos primum una cum villa nostra supradicta [Limbourg] liberos et ab omni gravamine absolutus, sicut ceteros nostros burgenses de Lymburg confirmavimus firmiter et liberaliter statuentes supradictis nostris burgensibus de Henrici supradicta Capella et villae omni libertate vigere qua Lymburgenses utuntur.* » (WINTGENS, L., *Weistümer und Rechtstexte im Bereich des Herzogtums Limburg. Quellen zur Regionalgeschichte 14.-18. Jahrhundert*, Eupen, 1988, n° 14, p. 128.)

¹⁸² RUWET, J., *Cartulaire*, *op. cit.*, n° 204, p. 105.

¹⁸³ Qu'il nous soit donc permis de renvoyer aux travaux de THISQUEN, J., *Histoire de la ville de Limbourg*, in *B.S.V.A.H.*, 9, Verviers, 1907, pp. 357-358 ; DE RYCKEL, A., *Histoire de la ville de Herve*, in *B.S.A.H.D.L.*, XI, Liège, 1889, pp. 63-69 ; PAUCHENNE, L., *Histoire de la franchise et de la paroisse de Henri-Chapelle*, Dison, 1955, pp. 33-35.

¹⁸⁴ Pour être bourgeois de Henri-Chapelle, il fallait s'acquitter d'un muid d'avoine, douze deniers d'Aix et de deux chapons annuellement le jour de la Saint-Stéphane. (WINTGENS, L., *op. cit.*, p. 128.)

¹⁸⁵ DUBY, G., *op. cit.*, pp. 111-112.

Du point de vue ducal, plusieurs raisons ont pu motiver l'attribution des franchises. Il semblerait que dans la première moitié du XIII^e siècle, l'émergence de la chevalerie locale du Limbourg¹⁸⁶ a multiplié les intermédiaires entre les paysans et le duc. De ce fait, le nombre de redevances perçues par ce dernier a dû diminuer également. Les chartes de franchise ont peut-être été un moyen de redéfinir le prélèvement et « [...] *apparaissent dès lors plus comme un nouveau mode de répartition que comme un véritable adoucissement du prélèvement* »¹⁸⁷. L'objectif aurait été ici de contourner les nombreux « parasites » qu'étaient notamment les *villici*¹⁸⁸. Par ailleurs, rien n'exclut que la charte de franchise fut attribuée contre monnaie sonnante et trébuchante. Auquel cas, le seigneur parvenait à percevoir d'un seul coup des richesses qui avaient longtemps été thésaurisées. Enfin, suivant l'adage « *Stadtluft macht frei* », il est évident que les ducs avaient intérêt à proposer des franchises afin d'éviter la fuite de leurs dépendants vers les terres plus hospitalières qui se faisaient nombreuses dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Ces hypothèses, somme toute assez classiques, peuvent être mises en relief si l'on s'interroge sur la géographie des franchises. Il faut ici distinguer Henri-Chapelle et Herve de Limbourg. La capitale du duché a pu profiter d'une franchise pour des raisons de prestige et grâce à la concentration de richesses que l'on peut conjecturer à l'ombre du château ducal. Les sites de Herve et Henri-Chapelle quant à eux présentent un trait commun : ils sont situés sur la ligne de crête joignant Liège et Aix-la-Chapelle. Que cette formation géographique particulière ait déjà été mise à profit pour la circulation terrestre au Moyen Âge n'a pas toujours été reconnu¹⁸⁹. Il est vrai que le trajet Liège–Herstal–Visé–Berneau–Gulpen–Aix-la-Chapelle, dit *via regalis* et fréquemment évoqué dans les textes

¹⁸⁶ Nous pensons que la ministérialité du duché de Limbourg s'émancipa dans la première décennie du XIII^e siècle en profitant de la naissance du statut de chevalier. Ces individus étaient à la tête de petites seigneuries foncières détachées des domaines ducaux. (cf. SCHROEDER, N., *Peuplement, économie et société rurales du duché de Limbourg (XI^e-XIII^e siècle)*, mémoire ULg, 2006-2007, pp. 34-44.) Sur les répercussions économiques de ce type de phénomène sur la « vieille aristocratie », voir FELLER, L., *op. cit.*, p. 142.

¹⁸⁷ BOURIN, M., MARTÍNEZ SOPENA, P., *Prologue*, in *Pour une anthropologie*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁸⁸ DUBY, G., *op. cit.*, p. 111.

¹⁸⁹ « *Ce qui avait favorisé l'itinéraire Liège – Visé – Aix, c'était l'inexistence, avant 1783, d'une route directe de Liège à Aix par Herve et Henri-Chapelle, due principalement aux querelles douanières entre Liégeois et Luxembourgeois, aux intrigues des Néerlandais et aux démarches désespérées des Visétois.* » (KNAEPEN, J., *La route d'Aix-la-Chapelle à Visé*, in *B.I.A.L.*, LXVIII, Liège, 1951, p. 34.)

médiévaux¹⁹⁰ a été privilégié car l'autre chemin ne fut couvert d'un revêtement valable qu'en 1783¹⁹¹. Cependant, il est probable qu'auparavant déjà, la voie passant par Henri-Chapelle était utilisée¹⁹². En 1289, on prélevait un tonlieu à Henri-Chapelle¹⁹³. Par ailleurs, le second article des coutumes de la franchise datant de 1563 précise que les échevins devaient veiller à entretenir les quatre routes partant du centre du village¹⁹⁴. L'une menait vers la Calamine et Aix-la-Chapelle (*nar Kelmijs zu Achen*), la seconde à Liège par Herve (*nar Herve zu Luyck*) ; les deux dernières joignaient respectivement Maastricht et Eupen.

On sait que les ducs de Limbourg tiraient des revenus probablement substantiels des tonlieux et droits de passage¹⁹⁵. Par ailleurs, Waleran IV († 1279) qui fut l'auteur des franchises apparaît comme gardien de la paix publique entre Meuse et Rhin dans les premières décennies de la seconde moitié du XIII^e siècle¹⁹⁶. En 1253, il accorda aux bourgeois de Cologne se rendant de leur ville à Maastricht ou Liège sa protection et il les exempta de tout tonlieu¹⁹⁷. En 1261, il devint bourgeois héréditaire et vassal de

¹⁹⁰ JORIS, A., *Itinéraires routiers entre Rhénanie et pays mosan à la fin du XII^e siècle*, in *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann*, AUBIN, H., ENNEN, E., et alii (éd.), Wiesbaden, 1965, pp. 257-258.

¹⁹¹ GIELEN, V., *Der königliche Weg (via regalis) von Aachen nach Lüttich*, in *Geschichtliches Eupen*, XXIV, Eupen, 1990, pp. 97-102.

¹⁹² Cf. A. Joris qui affirme que « la route de crête actuelle par Herve, Battice (vers Cornelimünster), [était] connue dès le XIII^e siècle » (JORIS, A., *op. cit.*, p. 257.) et les cartes de FANCHAMPS, M. L., *Etude sur les tonlieux de la Meuse Moyenne du VIII^e au milieu du XIV^e siècle*, in *Le Moyen Âge*, 2, Bruxelles, 1964, pp. 205-264.

¹⁹³ « tonnieu ke nous soliens leveir a Henri-Chapelle » (ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n^o CCXCIX, p. 378)

¹⁹⁴ WINTGENS, L., *op. cit.*, p. 156.

¹⁹⁵ « Le duc de Limbourg est le détenteur de *conductus* – et le restera jusqu'à la bataille de Woeringen – sur les deux routes reliant Cologne à Maastricht et à Liège, et même sur un territoire plus vaste s'étendant *infra Are* et *Nusen*, *extra civitatem Coloniensem* et *infra Are* et *Mase* et *Renun*, comme le dit un acte de 1249. Ayant admis que le *conduit* est une attribution ducale, nous sommes amenés à penser que le comte de Limbourg l'obtint en 1101 en même temps que la dignité de duc et qu'il l'exerça (nous n'en avons cependant pas trouvé la moindre trace), tout au moins dans la région où son autorité était effective, en tant que détenteur de ce droit dans la Basse Lotharingie. Un texte de 1275 stipule que le duc possède le *conduit ab imperii concessione, ab antiquo*. [...] Il faut toutefois attendre la fin du XII^e siècle pour trouver les premières mentions de *sauf-conduits* accordés par le duc de Limbourg. [...] Il n'est pas excessif de prétendre que les ducs de Limbourg ont joué un rôle-clef sur le plan du droit de *conduit*. Dans le territoire situé entre Maastricht et Cologne, ils furent longtemps les détenteurs exclusifs des droits de *conduit*. » (DE CRAECKER-DUSSART, C., *L'évolution du sauf-conduit dans les principautés de la Basse Lotharingie, du VIII^e au XIV^e siècle*, in *Le Moyen Âge*, 80, Bruxelles, 1974, pp. 208-209.) Voir également notre tableau en annexe IV et FANCHAMPS, M.L., *op. cit.*, p. 231.

¹⁹⁶ SCHOPPMANN, W., *op. cit.*, p. 134.

¹⁹⁷ ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n^o CXCIII, pp. 249-250.

Cologne¹⁹⁸ et en 1266, il renouvela l'accord de 1253¹⁹⁹. Au vu de ces quelques éléments, on peut se demander si l'octroi de franchises à Herve et Henri-Chapelle n'est pas le résultat d'une tentative de Waleran IV de soutenir et d'attirer sur ses terres les dynamiques commerciales nombreuses qui se nouaient à cette époque entre Meuse et Rhin et plus précisément Aix-la-Chapelle, Maastricht et Liège. Le fait que le second article de la coutume de Henri-Chapelle précise que les bourgeois devaient veiller à l'entretien des routes soutient cette hypothèse. Par ailleurs, on pressent bien que l'attribution des franchises a pu être liée au développement du commerce entre Rhénanie et Brabant au XIII^e siècle. En effet, on peut souligner qu'intégrées à l'espace brabançon, les villes de Sprimont, Limbourg, Herve et Henri-Chapelle connurent une activité économique accrue²⁰⁰.

Face à la crise de revenus que connut la « vieille » aristocratie au XIII^e siècle à cause de la multiplication des chevaliers, plusieurs solutions furent élaborées. D'une part, Waleran IV attribua des franchises libérant une masse monétaire thésaurisée dans le monde paysan et limitant le nombre d'intermédiaires dans le prélèvement. D'autre part, il tenta de tirer profit des dynamiques économiques qui s'intensifiaient à cette époque²⁰¹.

CONCLUSIONS

Après les crises du bas Empire, il faudra attendre l'époque carolingienne pour qu'une première dynamique de croissance médiévale se mette en place. Ce que nous pouvons en observer s'organisait autour du *palatium* d'Aix-la-Chapelle et de son réseau de *villae*. Ces domaines, dont nous ignorons l'histoire précise, demeurèrent une structure essentielle de la vie sociale et économique jusqu'à la fin de l'époque étudiée²⁰². Jusqu'au milieu du XII^e siècle, le recul de la forêt eut pour conséquences la naissance de noyaux de peuplement et l'extension de la céréaliculture. Il semblerait que ce mouvement ralentit vers 1150. En effet, on n'observe plus de démembrements paroissiaux dans la seconde moitié du siècle et cela

¹⁹⁸ SCHOPPMANN, W., *op. cit.*, pp. 137-139.

¹⁹⁹ ERNST, S.P., *op. cit.*, t. VI, n° CCXV, pp. 266-267.

²⁰⁰ BAERTEN, J., *La bataille de Worringen (1288) et les villes brabançonnnes, limbourgeoises et liégeoises*, in DUVOSQUEL, J.-M., DIERKENS, A. (éd.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 74.

²⁰¹ FELLER, L., *op. cit.*, p. 142.

²⁰² Nous rejoignons sur ce point les observations de HARTMANN, J.L.H., *op. cit.*, pp. 305-312.

jusqu'au XVI^e siècle. Lorsque les sources éclairent une région après le milieu du XII^e siècle, le réseau de peuplement semble être en place. Des défrichements intercalaires se poursuivirent et firent peut-être même gonfler les hameaux et villages, mais on s'acheminait alors vers un équilibre. Au début du XIII^e siècle, les cisterciens, bousculant les communautés rurales, s'installaient dans des vallées marécageuses moyennant de grands travaux de terrassement. A la même époque, on commença à exploiter intensivement les Hautes Fagnes, où il n'était plus possible d'établir durablement des habitations ou des champs. On observe nettement, dans une documentation plus dense, la diminution du nombre de mentions de défrichements après 1220. Dans ce terroir relativement pauvre, mais stimulé par une aristocratie exigeante, la croissance atteignait ses limites. Les crises de surexploitation forestière du bas Moyen-Âge en témoignent. Si le XIII^e siècle fut une période de stabilisation, on assista également à cette époque à une participation nouvelle ou plus intensive du Limbourg aux circuits commerciaux qui se nouaient. En ce sens, l'octroi de franchises par Waleran IV († 1279) fut un outil incitatif remarquable.

Ces hypothèses demandent toutefois à être confirmées par de nouvelles études. Leur faiblesse principale réside dans le choix d'étudier l'économie d'une région en choisissant une famille noble comme prisme. Il y aurait grand intérêt à étudier la mise en valeur des terroirs en tenant compte de tous les propriétaires et acteurs impliqués dans ceux-ci : qu'il s'agisse d'autres lignées aristocratiques, d'établissements religieux et, surtout, du monde paysan, acteur central de l'économie rurale médiévale.

ANNEXE I : LE PATRIMOINE DE LIMBOURG

Sources : BORMANS, S., SCHOOLMEESTERS, E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1893. (St.-Lambert dans le tableau) ; ERNST, S.P., *Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de Rolduc*, t. VI, Liège, 1847. (Ernst) ; FRANQUINET, G.D., *Beredeneerde inventaris der Oorkonden en bescheiden van de abdij Kloosterrade en van de adellijke vrouwenkloosters Marienthal en Sinnich*, Maastricht, 1869. (Rolduc) ; HALKIN, J., ROLAND, C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, II t., Bruxelles, 1909-1930. (Stavelot-M.) ; JOESTER, I., *Urkundenbuch der Abtei Steinfeld*, Cologne – Bonn, 1976. (Steinfeld) ; MEUTHEN, E., *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972. (Meuthen) ; RUWET, J., *Cartulaire de l'abbaye cistercienne du Val-Dieu – XIII-XIVe siècles*, Bruxelles, 1955. (Ruwet) ; WAITZ, G. (éd.), *Chronica regia Coloniensis (Annales Maximi Colonienses) cum continuationibus in monasterio s. Pantaleonis scriptis aliisque historiae Coloniensis monumentis*, in *M.G.H., SS.*, t. XVIIb, Hanovre, 1880. (*Annales Colonienses Maximi*).

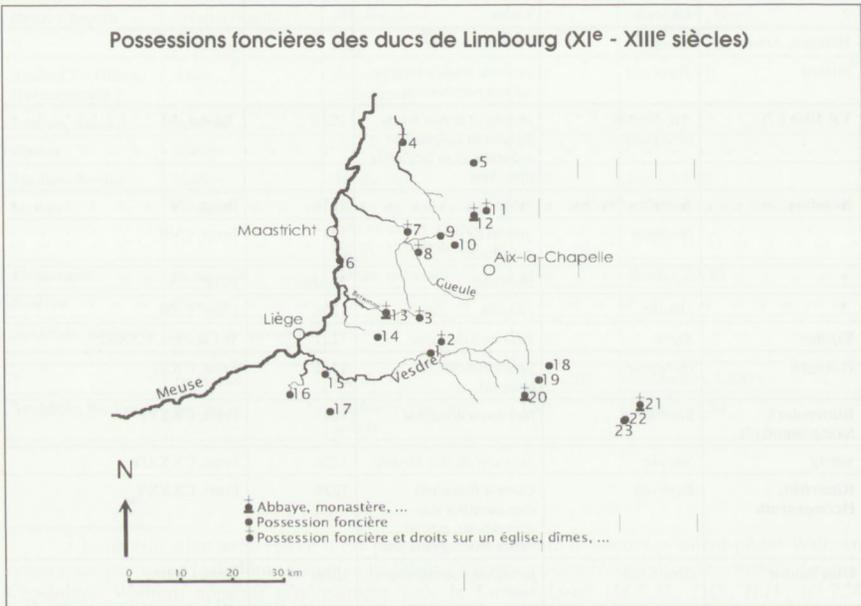
Nom	nom latin	qualité	date	référence
Limbourg	<i>Lindburg</i>	<i>presidia</i>	1106	<i>Annales Colonienses Maximi</i> , p. 44.
Reifferscheid	<i>Rifereschit</i>	"	"	"
Jungenvorst « fürstlicher Wald » à Steinfeld, Hellenthal, Aachen	<i>Junjenvorst – Halfbuich</i>	<i>curtis saliciae terra et dimidum mansum cum uno molendino et unum foreste</i>	1130	Ernst, XL
Reifferscheid, Hellenthal, Aachen	<i>Reiferscheit</i>	<i>castello et nemore</i>	"	"
Ardennes	<i>arduenna</i>	<i>nemore quod in A. possidet</i>	"	"
Zingsheim, Hellenthal, Aachen	<i>Cinescheit</i>	<i>Pensionem XX solidarum et XXX denariorum de praedio praefati cenobii [Steinfeld]</i>	"	"
	<i>Berminberg</i>	"	"	"
	<i>Winthagen</i>	"	"	"
	<i>Vischebaach</i>	"	"	"
Baelen ou Bellet près de Vijlen	<i>Bailues</i>	<i>Familia</i>	1133	Meuthen, 201
Mechelen	<i>Mechluns</i>	<i>Curtis cum familia</i>	"	"
Ritzerfeld, Herzogenrath	<i>Ruchelvet</i>	<i>sex mansos in allodio</i>	1140 (1147)	Ernst, XLV
Ketensiphen, Herzogenrath	<i>Kettensiphen</i>	<i>Decima unum mansi</i>	"	"

Herve¹	<i>Hervia comitatu Aquensi</i>	<i>Predium cum omnibus usuariis et appenditiis universis suis, sicut est in mansis, in culturis, in pratis, in sylvis, in terris cultis vel incultis, in aquis aquarumve decursibus, in campis, in molendinis, in domibus seu curtilibus, item in censu et omni alio quovis reddito, cum tota justitia et districtione ipsius predii</i>	1143	Ernst, XLVII
Steinfeld	<i>Steinfeld</i>	<i>molendinum quoddam in una vallium cum agris adiacentibus et foreste quod Duvinvorst</i>	1170	Steinfeld, 25
Anstel, Kerkrade	<i>Rode</i>	<i>3 mansi</i>	1171	Rolduc, 18
Herzogenrath	"	<i>6 mansi de 100 morgen - (muids?)</i>	1171	Ernst, LX
Reifferscheid	<i>Rifersceith</i>	<i>sex mansos singulos centum jugerum in silva</i>	1171	Ernst, LX
Henri-Chapelle	<i>Heinrici capella</i>	<i>villam nostram</i>	1172	Stavelot-M., 264
?	<i>Yrinsheim</i>	<i>Villa</i>	1176	Ernst, LXVI
Alsdorf ? – Ofden, Herzogenrath ?	<i>Afden</i>	<i>decima investiturarum ecclesiarum</i>	1178	Ernst, LXXVII
Douern, Aachen	<i>Doveren</i>	"	"	"
Baelen	<i>Baelen</i>	"	"	"
Maillen, Namur	<i>Maillon</i>	<i>Allodio meo</i>	1189	Ernst, LXXI
Strivay	<i>Estriuel</i>	<i>Différentes possessions, dont un essart, cédées en fief aux comtes de Duras</i>	1192	AEL, Val-Saint-Lambert, n° 4
Plainevaux	<i>plana valle</i>	<i>Terram et locum</i>	1196	Ernst, LXXVI
Rosière	<i>Roseriis</i>	"	"	"
Spekholz, Kerkrade	<i>terram de Specuhout in Rodis</i>	<i>nemore</i>	"	"
?	<i>Trumeiole</i>	<i>Curtis</i>	1196-1207	St-Lambert, LXXIV
Spekholz, Kerkrade	<i>Specholz</i>	<i>alodium silvam cum novale</i>	1202	Ernst, LXXXI

¹ L'identification avec Herve n'est pas sûre. Bon nombre d'auteurs y voient plutôt Walhorn, notamment parce que le diplôme auquel nous faisons référence place *Hervia* dans le *comitatu Aquensi*. Cependant, Walhorn apparaît généralement sous la forme *Harna* (M.G.H., DD., H.IV, n° 254, pp. 323-324 et n° 283, pp. 366-367). Par ailleurs, retenons l'argument proposé par F. Pauquet : l'acte que nous citons est une donation à Sainte-Croix à Liège « *cum tota justitia et districtione ipsius predii* ». Or on ne connaît aucune possession de la collégiale à Walhorn alors qu'elle tenait une cour foncière à Herve en 1261 et que le duc de Limbourg confirmait les sentences qui y étaient portées. (SCHOPPMANN, W., *La formation et le développement territorial du duché de Limbourg du XI^e s. jusqu'en 1288*, PAUQUET, F. (trad.), in *Bulletin de la Société verwiétoise d'Archéologie et d'Histoire*, vol. 51, Dison, 1964, p. 75 et remarque de F. Pauquet, p. 77, note* ; ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° CCV, p. 258 ; PONCELET, E., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I, Bruxelles, 1911, n° 20, p. 15.) Sainte Croix tenait déjà des biens à Herve auparavant, mais dans l'acte attestant ces possessions, il n'est pas fait allusion à une cour de justice. (ERNST, S. P., *op. cit.*, t. VI, n° XXII, p. 107.)

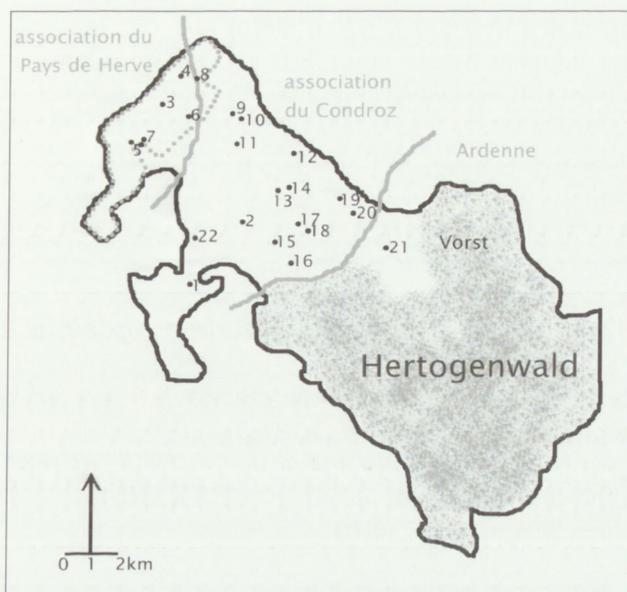
Reichenstein	<i>Reichenstein</i>	<i>adjacente oppidulo, molendino, villis Bredbaum, Reutz, cum pratis, agris, Awelen (champ à proximité), Dumetis, venna Reichsteinensi</i>	[1205] / 1119-1139	Ernst, LXXXIII
Rolduc	<i>Rode</i>	<i>castrum ducis de Lymburg</i>	1205	<i>Annales maximi colonienses, p. 178</i>
Bodenheim ?	<i>Battenheim</i>	<i>patronatu ecclesiae</i>	1210	Ernst, LXXXVI
Spekholz, Kerkrade	<i>Spekholt</i>	<i>novale tres mansos et dimidium</i>	1212	Ernst, XCI
Saint-Plouvoir = Sempelvelt	<i>Saint Plovoir</i>	<i>curtes in feodum de episcopo Leodiensis</i>	1213	Ernst, XCIV
Eysden	<i>Haspere</i>	"	"	"
Hoyens	<i>Hoiens</i>	"	"	"
Butgenbach	<i>Butbac</i>	<i>villam meam</i>	1214	Ernst, XCV
Mechelen	<i>Mechele</i>	<i>Curtis et partem ecclesiae</i>	1215	Ernst, C
Wijlre	<i>Wylre</i>	<i>partem ecclesiae</i>	"	"
?	<i>Ubhoven</i>	<i>Curia</i>	"	"
Höingen, Arnsberg	<i>Hongen</i>	<i>Partem ecclesie</i>	"	"
Sittard	<i>Sitere</i>	<i>ecclesia feodali ratione ad nos pertinentem</i>	"	"
Val-Dieu (?)	<i>rivo Berwin contiguum</i>	<i>terram et nemus unum habens in longitudine mansum, et in latitudine dimidium</i>	1216	Ruwet, 10
Beaufays	<i>Beafais – Prailhon</i>	<i>Silva</i>	1216	Ernst, CV
	<i>Hoengen</i>	<i>quarta de jure patronatus</i>	1217	Ernst, CVII
?		<i>Briseche</i>	<i>Feodum</i>	1218
?	<i>Luzzinc</i>	<i>Feodum</i>	1218	Ernst, CXII
Eijsden	<i>Aspre</i>	<i>villa mea de Aspre</i>	1221	St-Lambert, CXXXI
Hoengen	<i>Hungense</i>	<i>jus patronatus in ecclesia</i>	1222	Ernst, CXXI
Blittersdorf, Saargemund (?)	<i>Blüerstorff</i>	<i>patronatu ecclesiae</i>	1223	Ernst, CXXXVI
Sinzig	<i>Sinzeke</i>	<i>jus quod dicitur Rostant</i>	1226	Ernst, CXXXIV
Ritzerfeld, Herzogenrath	<i>Rutzelvelt</i>	<i>Curtem Rutzelvelt cum omnibus suis appendiciis, pascuis, nemoribus, agricultura</i>	1226	Ernst, CXXXV
Olne Soiron	<i>Olne Sorun</i>	<i>juridictio communitates terre</i>	1228	Ernst, CXL
?	<i>Bedlinchusen</i>	<i>predium</i>	1237	Ernst, CLII
Ofden	<i>Afden</i>	<i>decimam novalium in parrochiis meis</i>	1241	Ernst, CLVII
Kerkrade	<i>Kirchrade</i>	"	"	"
Teveren, All.	<i>Teveren</i>	<i>curtis</i>	1251	Ernst, CLXXXVII
Sprimont	<i>Spremont</i>	<i>castro et omnibus suis attinentiis cum vasallis et ministerialibus</i>	1253	Ernst, CXCI

Boholtz	Bukehout	<i>juri decimae duarum partium de quadraginta quinque bonuariis terre arabilis</i>	1253	Ernst, CXCII
Urbach, Cologne	Ursbech	<i>allodium triginta quatuor jurnalium terrae arabilis et arearum</i>	1262	Ernst, CCVIII
Wassenberg	Wassenberg	<i>allodium arearum</i>	"	"
Rimièrè	Rimièrès	<i>alve</i>	1270	Ernst, CCXXIV
Quoitbach	Quatebec	<i>rivum</i>	1270	Ernst, CCXX
Mechelen	Meghele	<i>curtim cum edificis, pascuis, pratis cultis incultis cum hominibus, nemoribus campis et molendinis</i>	1275	Ernst, CCXXXIII
Wijlre	Wylre	"	"	"
Herve	Hervibois	<i>nemus nostri alodii</i>	1276	Ruwet, 203



- | | | |
|------------------|-----------------|------------------|
| 1 Limbourg | 9 Simpelvelt | 17 Sprimont |
| 2 Baelen | 10 Bocholz | 18 Conzen |
| 3 Henri-Chapelle | 11 Herzogenrath | 19 Monschau |
| 4 Sittard | 12 Kerkrade | 20 Reichenstein |
| 5 Teveren | 13 Val-Dieu | 21 Steinfeld |
| 6 Eijsden | 14 Herve | 22 Reifferscheit |
| 7 Wijlre | 15 Beaufays | 23 Zingsheim |
| 8 Mechelen | 16 Rosière | |

ANNEXE II : CARTE DU BAN DE BAELEN



En gris hachuré : bois actuels

Lignes grises : séparations entre les principales zones pédologiques

Pointillés : la paroisse de Henri-Chapelle

Toponymie :

Enquête : BOILEAU, A., *Enquête dialectale sur la toponymie germanique du nord-est de la province de Liège*, t. 1, *Introduction. Glossaires toponymiques*, Liège, 1954.

Topo. dial. : BOILEAU, A., *Toponymie dialectale germano-romane du nord-est de la province de Liège. Analyse lexicologique et grammaticale comparative*, Paris, 1971.

- | | | | |
|----|--|----|---|
| 1 | Limbourg | 14 | Nereth, 1374, *nederrot (<i>Ibid.</i> , p. 412.) |
| 2 | Baelen | 15 | Roth (<i>Ibid.</i> , p. 417.) |
| 3 | Henri-Chapelle | 16 | Boveroth, Bôvo-rade* (<i>Ibid.</i> , p. 371, <i>Topo. dial.</i> , p. 29.) |
| 4 | Vivier | 17 | Overoth (<i>Enquête</i> , p. 415.) |
| 5 | Hockelbach | 18 | Roerken, diminutif de Rode (<i>Ibid.</i> , p. 361, <i>Topo. Dial.</i> , p. 130.) |
| 6 | Ruyff | 19 | Rothfeld (<i>Enquête</i> , p. 362.) |
| 7 | Rott (<i>Enquête</i> , p. 463.) | 20 | Nöreth, 1213, Nurot, 1262, Neurot (<i>Ibid.</i> , p. 359.) |
| 8 | Roth (<i>Idem</i>) | 21 | Rotter, essart (<i>Ibid.</i> , p. 362, <i>Topo. Dial.</i> , p. 132.) |
| 9 | Roerken, pluriel de rade (<i>Enquête</i> , p. 442.) | 22 | Rothfeld (<i>Enquête</i> , p. 418.) |
| 10 | Roth driesch (<i>Idem</i>) | | |
| 11 | Welkenraedt | | |
| 12 | Gemehret, « essart de Remy » (<i>Ibid.</i> , p. 402.) | | |
| 13 | i gen oet, variante de rot (<i>Ibid.</i> , p. 414.) | | |

ANNEXE III : MOULINS

- 1018 Burtscheid (MGH, DD HIII, n° 380.)
 1059 Epen, domaine royal (ERNST, S.P., *op. cit.*, n° XX.)
 1072 Walhorn (MGH, DD HIV, n° 254.)
 1119 Reichenstein (ERNST, S.P., *op. cit.*, n° LXXXIII.)
 1130 Steinfeld (*Ibid.*, n° XL.)
 1143 Herve (*Ibid.*, n° XLVII.)
 1144 Sinnich (*Annales Rodenses*, p. 182.)
 1147 Goé (FRANQUINET, G.D., *op. cit.*, n° 8.)
 1170 Hallentahler Mühle à Steinfeld (JOESTER, I., *op. cit.*, n° 25.)
 1215 Mechelen dans une *curtis* ducale (ERNST, S.P., *op. cit.*, n° C.)
 1270 Ondorpt (RUWET, J., *op. cit.*, n° 167.)
 1271 (n. st.) Asse « *Godefridus multor de ...* » (*Ibid.*, n° 168.)
 1275 Mechelen (ERNST, S.P., *op. cit.*, n° CCXXXIII.)
 1275 Wijlre (*Ibid.*, n° CCXXXIII.)

ANNEXE IV : TONLIEUX ET DROITS DE PASSAGE

<i>Winagium per Rode et ubique terram meam transeuntes</i>	ERNST, S. P., t. VI, n° LXX, p. 160.	1187
<i>winagium et theloneum</i>	<i>Ibid.</i> , n° LXXXVII, p. 175.	1210
<i>teloneo et conductu quietu et liberum transire</i>	STAVELOT-MALMÉDY, t. II, n° 301, p. 13.	1214
<i>conductum per omnem locum meum juris, meeque potestatis</i>	RUWET, J., n° 21, p. 19.	1216-1221
<i>thelonium, vectigal, pedachium mercatoribus seu navigantibus à Eysden</i>	ERNST, S. P., n° CXVIII, p. 196.	1221
<i>conductus persolutione</i>	<i>Ibid.</i> , n° CXIX, p. 197.	1221
<i>Theolonio nostro apud Rode</i>	<i>Ibid.</i> , n° CCX, p. 264.	1263
<i>tonnieu ke nous soliens leveir a Henri-Chapelle</i>	<i>Ibid.</i> , n° CCXCIX, p. 378.	1289

LE DOMAINE DE WALHORN DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'AU XV^e SIECLE

par

David BONBOIRE ¹

INTRODUCTION

Si le village de Walhorn, fusionné à la commune de Lontzen depuis 1977, est, aujourd'hui, bien connu pour sa laiterie et son beurre, il n'était pas moins important à l'époque médiévale.

Malgré sa position géographique remarquable, proche de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, d'une part, et de ce qui deviendra, au XI^e siècle, le duché de Limbourg, d'autre part, le domaine de Walhorn n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie quant à son statut au Moyen Âge.

C'est pourquoi, nous nous sommes penchés sur le sujet, en tentant d'y apporter un regard nouveau, la dernière étude consacrée exclusivement à Walhorn remontant à 1958².

Avant de présenter notre travail, nous avons jugé pertinent de délimiter chronologiquement le cadre de notre étude. Il nous a semblé logique de la débiter au IX^e siècle, et plus particulièrement en 888, date à laquelle il est fait mention de Walhorn pour la première fois, et de l'achever au XV^e siècle.

¹ Licencié en Histoire, Université de Liège, Clos de la Sauvenière, 28 - 4821 Andrimont.

Qu'il me soit tout d'abord permis, dans le cadre de cet article, de remercier mon promoteur de mémoire, M. Jean-Louis Kupper ainsi que MM. Alexis Wilkin et Bruno Dumont, qui, par leurs précieux conseils, m'ont aidé à mener mon travail à son terme.

Merci aussi à M. Pierre-Marie Gason qui m'a offert de figurer dans la prestigieuse revue qu'est le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*.

² GRONDAL G., *Walhorn. Notices historiques*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 45, Verviers, 1958.

Notre travail se divise en deux parties dont la première consiste en un aperçu géographique et toponymique. En effet, nous nous sommes tout d'abord attachés à situer Walhorn par rapport aux grandes villes que sont Liège et Aix-la-Chapelle et déterminer quelles sont les communes qui entourent, aujourd'hui, le village. Ensuite, nous avons abordé les caractéristiques topographiques et géographiques du domaine et de ses environs, son relief et les cours d'eau qui arrosent le village et les alentours et avons également tenté de définir les différentes routes anciennes. Enfin, nous nous sommes penchés sur les exploitations et les ressources du sol.

La seconde partie, qui constitue le sujet principal de cet article, nous fait découvrir l'évolution du domaine de Walhorn depuis ses origines jusqu'au XV^e siècle et ce, au travers de l'étude des diverses sources que nous possédons. Notons d'emblée que ces sources sont peu nombreuses et qu'il nous a donc fallu recouper les informations trouvées dans les monographies historiques locales ainsi que dans différents ouvrages plus généraux.

Dans ce cadre, nous abordons la délicate question de l'intégration de Walhorn au duché de Limbourg. C'est ainsi qu'après un état de la question, nous évoquons de nouvelles hypothèses et tentons de déterminer à quelle date le domaine est passé dans le giron limbourgeois.

Enfin, pour avoir un aspect complet de celui-ci au Moyen Âge, nous nous sommes attachés à sa configuration pendant la période limbourgeoise uniquement, les sources ne nous permettant pas de donner plus de détails pour les siècles précédents. Dans ce chapitre, nous y traitons de divers thèmes tels que l'église, la justice et enfin, les châteaux.

GÉOGRAPHIE ET TOPONYMIE

Walhorn est une commune de la province de Liège. Elle se trouve dans l'arrondissement administratif et judiciaire de Verviers et dans le canton de justice de paix d'Eupen. Elle se situe respectivement à quarante kilomètres de Liège et à onze kilomètres au Sud d'Aix-la-Chapelle, deux villes déjà importantes au Moyen Âge³.

³ DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, tome 2, Turnhout, s.d., p. 1140 – *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 2. Wallonie, sous la dir. d'HASQUIN H., Bruxelles, 1980, pp. 1580-1581. Notice d'E. HOUTMAN – NOLDEN R., *Besitzungen und Einkünfte des Aachener Marienstiftes von seinen Anfängen bis zum Ende des « Ancien Regime »*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein*, tomes 86-87, Aachen, 1979-1980, p. 237.



La commune de Walhorn confine au Nord à Hergenrath et Hauset, à l'Est à Eynatten et Raeren, au Sud à Kettenis et à l'Ouest à Lontzen. Son territoire correspond à l'étendue des anciens quartiers de Walhorn, d'Astenet au Nord et de Rabotrath à l'Ouest. Walhorn est, sous le rapport de la superficie, au quatrième rang parmi les neuf communes du canton d'Eupen, et, située au centre de celui-ci, la seule qui n'en touche pas les limites et dont le territoire n'a pas subi de modifications depuis sa fixation⁴.

LE RELIEF

Situé à environ deux cent septante mètres d'altitude, le village de Walhorn s'étend sur un petite chaîne de collines, d'une part, et sur une faible déclinaison de terrain vers le Nord, d'autre part. De vastes surfaces sablonneuses, connues sous le nom de *Walhorner Heide* s'étirent jusqu'à sept-cent mètres au Nord de la localité. Deux autres étendues similaires se trouvent de part et d'autre du village sur plus ou moins deux kilomètres : la *Marzelheide* à l'Ouest et la *Tieheide*⁵ à l'Est.

LES COURS D'EAU

Le village est arrosé par divers cours d'eau. Ainsi, la localité est traversée à l'Est par le *Horn* (*Harn/Hornbach*) et du Sud au Nord par le *Grotbach*⁶.

LES ROUTES

Grondal suppose l'existence d'une voie romaine reliant Eupen à Aix-la-Chapelle. Dénommée la *Hoogstraet*, elle traversait la localité de Walhorn du Sud-Ouest au Nord-Est et prolongeait la *Via Mansuerisca* qui, venant de Membach, se dirigeait vers Cornélimünster. Cette route se sépare en deux embranchements qui traversent, du Sud au Nord, le territoire de l'actuel village de Walhorn : le *Winweg* à l'Ouest et la *Pelgrimstraet* ou « Voie des Pèlerins », à l'Est.

⁴ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 44.

⁵ MÜLLER-KEHLEN H., *Die Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zum Königsgut in einem karolingischen Kernland*, Göttingen, 1973, p. 220.

⁶ *Ibidem*.

Il est question, dans un diplôme d'Henri II daté de 1018, en faveur de l'abbaye de Burtscheid⁷, d'une route reliant Aix à Walhorn. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler de la voie romaine susdite, il est cohérent de penser que les deux voies suivaient un tracé similaire et se rejoignaient par endroits⁸.

LE SOL ET SON EXPLOITATION

En grande partie couvert par des forêts, bruyères et fagnes, le duché de Limbourg – dont fait partie le ban de Walhorn, nous y reviendrons – n'était pas un territoire riche en agriculture, malgré son expansion depuis le XII^e siècle.

Remontons le cours sinueux de la Vesdre, vers l'Est et le Nord : les champs et prairies disputaient le sol aux bruyères et à la forêt, les villages étaient rares, tassés et peu peuplés⁹. Tels sont Walhorn, Lontzen, Hergenrath, Raeren à l'orée de l'*Hertogenwald*, et plus au Nord, Montzen, Moresnet, Sippenaeken et Gemmenich en bordure du *Preusswald* et du bois d'Aix¹⁰. Au XV^e siècle, il semble que les Limbourgeois ne pratiquaient la culture et l'agriculture que dans le but de subvenir à leurs propres besoins et non de nouer des relations commerciales avec l'étranger. Leurs principales ressources se trouvaient dans les droits d'usages¹¹ qu'ils tiraient des forêts, ainsi que dans les mines.

⁷ M.G.H., D.D., H. II diplomata, n° 380, pp. 484-485 – WISPLINGHOFF E., *Rheinisches Urkundenbuch. Ältere Urkunden bis 1100*, Bonn, 1972, n° 111, pp. 162-163 : « [...] usque ad viam, quae ducit ad villam nominatam Harnam [...] ».

⁸ MÜLLER-KEHLEN H., *op. cit.*, p. 220 – QUIX C., *Geschichte der ehemaligen Reichs Abtei Burtscheid von ihrer Gründung im 7ten Jahrhundert(s) bis 1400*, Aachen, 1834, p. 69 – ROTTHOFF G., *Studien zur Geschichte des Reichsguts in Niederlothringen*, Bonn, 1953, pp. 142-143.

⁹ RUWET J., *L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège, 1943, p. 267.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Si les bois de Gemmenich et d'Aix-la-Chapelle se déroulaient sur une longue chaîne de collines au Nord et à l'Est, l'immense massif de l'*Hertogenwald* s'imposait depuis le haut plateau fagnard jusqu'à la vallée de la Vesdre. Comme nous le verrons, les autres forêts domaniales du duché étaient moins considérables :

- A. Au ban de Walhorn : le *Petit Landwehring*, contigu au ci-devant territoire d'Aix-la-Chapelle en tirant vers Cornélimünster et administré sur le pied des grandes forêts ainsi que le *Grand Landwehring*, situé entre le premier et le village de Raeren. Ce ban comprend également une partie du *Vorst*.
 - B. Au ban de Montzen : la forêt de *Preus*, qui joignait l'ancien territoire d'Aix-la-Chapelle et la grande chaussée. Elle était d'une grande utilité pour l'exploitation de la calamine qui en est voisine.
 - C. Au ban de Baelen : le bois de *Grünhaut* entre Limbourg et Henri-Chapelle et une partie du *Vorst*.
 - D. Dans la seigneurie de Sprimont, une forêt moins étendue.
- Cf. YANS M., *L'histoire économique du duché de Limbourg sous la Maison de Bourgogne : les forêts et les mines*, Bruxelles, 1938, pp. 39-40 et 106-111.

On peut dès lors raisonnablement conclure pour le territoire qui nous occupe, à savoir le ban de Walhorn, qu'il présentait également peu de disposition pour l'agriculture, étant surtout couvert de bois et de forêts. Parler plus longuement de ce sujet nous entraînerait trop loin dans le détail, les forêts ne faisant pas l'objet principal du présent article. De plus, ce sujet a déjà été traité en profondeur par Letocart¹².

De nature argileuse ou glaiseuse, les terres du duché ne conviennent, comme nous venons de le dire, nullement à la culture¹³ et les ressources du duché, au XV^e siècle, proviennent essentiellement des étendues boisées et de l'industrie extractive. Les minéraux représentaient donc un des produits les plus intéressants du sol limbourgeois. Citons, par exemple, l'extraction du minerai de fer, sous plusieurs variétés, dans la commune de Walhorn¹⁴.

TOPONYMIE

En étudiant la toponymie des différents villages qui composaient le ban de Walhorn, nous pouvons conclure qu'il existe une certaine prédominance de toponymes d'origine germanique. On insistera également sur l'importance du défrichement, que l'on justifie aisément par la présence de forêts sur l'ensemble du territoire. Attardons-nous quelque peu sur la toponymie de Walhorn, principal sujet de notre travail.

En ce qui concerne le déterminant *Wal-*, qui apparaît dès 1226, tous les linguistes, dont il est question ci-dessous, s'accordent pour dire qu'il révèle une colonisation par des Wallons, appelés *Walen* par les Germains.

La terminaison *-horn a*, par contre, fait l'objet de différentes interprétations. Dans l'ouvrage que Carnoy¹⁵ a consacré aux noms des communes de Belgique, on peut lire que *harn* est une forme du néerlandais *haren-teer* qui signifie « charme ». Il est cependant plus probable de rattacher ce terme à

¹² LETOCART F., *Les domaines forestiers dans le duché de Limbourg : limites, évolution et gestion des origines au XV^e siècle*, Mémoire de Licence, Université de Liège, Liège, 1988-1989.

¹³ ERNST S.P., *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, tome 1, Liège, 1837, p. 91.

¹⁴ Par une charte inédite du 4 juin 1421, citée par Ernst, divers particuliers de la ville d'Aix-la-Chapelle s'unirent avec leurs magistrats pour défendre les droits réciproques sur cette mine, contre les ducs de Limbourg qui en revendiquaient la propriété. Toujours selon l'historien, cette charte est entre les mains de M. François Schmitz, citoyen d'Aix-la-Chapelle. Cfr. ERNST S.P., *op. cit.*, tome 1, p. 99.

¹⁵ CARNOY A., *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique*, 2^{ème} partie (L-Z), Louvain, 1940, p. 612.

haren qui signifie « plateau sec, inculte ». Willems¹⁶, quant à lui, estime que le toponyme découle aussi de *Haren* qui signifie « chaîne de montagnes/collines » et qu'il s'agit de la colline sur laquelle est bâtie l'église qui a donné son nom à la localité. On peut aussi supposer qu'il existe une relation avec le nom de la rivière *Horn* ou *Hornbach*. Mais est-ce celle-ci qui a donné son nom au lieu ou vice versa ? Cette dernière hypothèse (le lieu a donné son nom à la rivière) semble plus vraisemblable à cause du nom germanique. On peut, en effet, parallèlement imaginer que la rivière porte ce nom parce qu'elle a pris sa source sur ou près de la chaîne de collines¹⁷. Grondal¹⁸, par contre, s'accorde à reconnaître Walhorn dans *Harna*, cité dans les plus anciens documents et devenu le second élément du nom actuel. Ce terme est, en effet, emprunté au ruisseau, le *Horn*, qui prend sa source à proximité. Quant à Gysseling¹⁹, il considère que *Horn* vient du germanique *hurnum* qui signifie « pointe, élévation de terrain entourée de marécages ». C'est l'interprétation de Grondal qui nous semble la plus plausible ; ses arguments nous paraissent les plus pertinents.

HISTORIQUE DE LA SEIGNEURIE

Dans ce chapitre, nous abordons, de manière chronologique, les différentes évolutions qu'a subies le domaine de Walhorn pendant la période médiévale. Nous débutons, comme il se doit, par ses origines pour ensuite étudier, dans le détail, son évolution. Enfin, nous fournissons au lecteur un aperçu de la configuration du domaine entre l'époque carolingienne et la fin du XV^e siècle.

LES ORIGINES

Des fouilles réalisées à Hergenrath²⁰ en 1964 et 1965 ont mis à jour un campement mésolithique dont deux cent sept morceaux de silex. Aucun témoignage archéologique des époques celte et franque n'a, par contre, été

¹⁶ WILLEMS B., *Walhorn, seine frühere Bedeutung und sein Name (Harne, Walhorn)*, dans *Ostbelgische Chronik.*, tome 1, 1948, p. 154.

¹⁷ MÜLLER-KEHLEN H., *op. cit.*, p. 221.

¹⁸ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 44.

¹⁹ GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, tome 2, Bruxelles, 1960, p. 512.

²⁰ Hergenrath se situe à quatre kilomètres au Nord de Walhorn.

découvert et les vestiges gallo-romains ou francs retrouvés sur le territoire de l'actuelle commune ne sont pas suffisamment importants pour conclure à l'existence de Walhorn avant le IX^e siècle. Néanmoins, en raison de la présence de plusieurs urnes romaines près d'Astenet, on peut raisonnablement penser que la région de Walhorn a déjà été colonisée dès l'époque romaine²¹.

Vers le milieu du IX^e siècle, Lothaire II (v. 825-869)²² cède à la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle la none, qui représente la neuvième partie des revenus de quarante-trois *villae* énumérées dans le document²³. Le nom de Walhorn, apparaît pour la première fois sous la forme de *Harna* dans une charte du 13 juin 888²⁴ par laquelle le roi Arnoul de Carinthie (v. 850-899) confirme cette donation à la demande de l'archevêque de Cologne Wilibert (870-889) et du chancelier Aspert. Ce document fait référence à un diplôme perdu de Lothaire II. Walhorn apparaît donc réellement dans l'histoire à l'époque carolingienne en tant que *villa* royale, vaste exploitation agricole dont les produits servent à l'entretien du souverain.

Il y a peu d'informations sur l'organisation des *villae* à l'époque carolingienne. Comme dans bon nombre d'endroits, le roi délègue la gestion de ses domaines à des fonctionnaires et, à Walhorn, comme dans les quarante-deux autres *villae* énumérées dans le diplôme susdit, c'est un *minister* qui prélève la none²⁵. Nous ne connaissons que peu de choses sur l'organisation interne de ces domaines, si ce n'est la référence au cheptel (*speciali peculiare omnium animantium et iumentorum*) et au cens (*ex omni censu*).

Ces réseaux d'exploitations agricoles, ou *villae*, font parfois office de relais lors de voyages des membres de la cour ou des fonctionnaires royaux. Il semble, cependant, que Walhorn n'a pas accueilli la cour, ce domaine étant sans doute davantage destiné à l'agriculture et à la chasse. Cette supposition est d'autant plus plausible que le palais d'Aix-la-Chapelle est situé à onze kilomètres à peine de Walhorn.

²¹ MÜLLER-KEHLEN H., *op. cit.*, 1973, pp. 221-223 – GRONDAL G., *op. cit.*, p. 45.

²² Les dates mentionnées entre parenthèses correspondent aux années de naissance et de décès.

²³ Voir à ce propos NOLDEN R., *op. cit.*, pp. 237-248 et pp. 343-349.

²⁴ M.G.H., D.D., A. diplomata, n° 31, pp. 45-47 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 18, pp. 27-29. L'original de ce document est perdu. Il ne nous est dès lors connu que grâce à des copies.

²⁵ « [...] volumusque, [...] ut de nominatis XLIII villis, de omni conlaboratu domini nostri et speciali peculiare omnium animantium et iumentorum seu ex omni censu quarumcumque rerum pars nona a ministris ipsarum villarum [...] tribuatur [...] » Cfr. M.G.H., D.D., A. diplomata., n° 31, pp. 45-47 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 18, pp. 27-29.

La densité des exploitations rurales carolingiennes établies dans la région du futur duché de Limbourg interpelle et n'est certes pas sans rapport avec le souci d'approvisionnement de la cour royale établie à Aix-la-Chapelle sous Charlemagne. Ainsi un ensemble de domaines agricoles et administratifs entourent le *palatium*²⁶. Un diplôme de 1018²⁷ suggère que certaines *villae* y sont reliées. Aix apparaît dès lors comme un centre que les domaines ruraux, dont celui de Walhorn, doivent approvisionner.

Le Chapitre Notre-Dame, soucieux de maintenir les droits que lui a conférés la charte de 888 sur le domaine de Walhorn, a sans cesse voulu en obtenir des confirmations.

Ainsi, nous possédons deux diplômes confirmant celui d'Arnoul de Carinthie. Le premier, émane du roi Henri I^{er} (876-936) et date du 5 juin 930²⁸. On doit le second à l'empereur Otton I^{er} (912-973) en date du 16 février 966²⁹. Dans ces documents, nous ne relevons aucune évolution du domaine de Walhorn. La seule différence qui peut être mentionnée est qu'il n'est plus question de quarante-trois *villae* mais de quarante-sept dans le diplôme de 930 et de cinquante dans celui de 966. Il semble que ces deux diplômes aient été établis dans l'unique but de confirmer les droits que possédait le Chapitre Notre-Dame d'Aix sur ces *villae*.

SON ÉVOLUTION

Nous allons tout d'abord examiner l'évolution du domaine sur base de deux documents diplomatiques d'Henri IV (1050-1106) : le premier est fondamental et date du 27 avril 1072³⁰ et le second du 21 avril 1076³¹ lui confère un statut particulier.

Nous abordons ensuite la problématique de l'intégration de Walhorn au duché de Limbourg en évoquant préalablement les études ayant déjà traité du sujet. Deux documents, l'un de l'empereur Conrad III datant de 1138 et

²⁶ Voir à ce sujet la carte de FLACH (fig. 1).

²⁷ M.G.H., D.D., H. II diplomata, n° 380, pp. 484-485 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 111, pp. 162-163 : « [...] usque ad viam, quae ducit ad villam nominatam Harnam [...] ».

²⁸ M.G.H., D.D., H. I diplomata, n° 23, pp. 58-59 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 21, pp. 31-32.

²⁹ M.G.H., D.D., O. I diplomata, n° 323, pp. 437-438 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 24, pp. 36-38.

³⁰ M.G.H., D.D., H. IV diplomata, n° 254, pp. 323-324 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 41, pp. 58-60.

³¹ M.G.H., D.D., H. IV diplomata, n° 283, pp. 366-367 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 42, pp. 60-61.

l'autre de 1208, attribué au duc de Limbourg Henri III, riches en hypothèses ont retenu ensuite toute notre attention.

In fine, nous envisageons Walhorn en tant que chef-ban du duché de Limbourg.

LES DIPLÔMES IMPÉRIAUX

1. Le diplôme du 27 avril 1072

Dans ce document, Henri IV donne le *predium* de Walhorn en toute propriété³² au *Marienstift* d'Aix-la-Chapelle. Selon Genicot³³, les *predia* sont des fractions de *villae*. Or, il semblerait ici que le domaine original de Walhorn n'était pas divisé en plusieurs domaines indépendants. Le *predium* correspondrait donc à l'entièreté du domaine³⁴. La *villa* de Walhorn quitte par conséquent le domaine impérial pour passer dans les biens du Chapitre Notre-Dame d'Aix.

Le diplôme situe le *predium* dans le *pagus* des Ardennes³⁵. Il en donne aussi ses dépendances³⁶. Ainsi, on peut supposer, malgré le caractère assez formulaire du document, que le domaine comporte des terres cultivables et incultes (*terris cultis et incultis*), des routes et des chemins de second ordre (*viis et inviis*), des forêts (*silvis*), des étendues d'eau (*aquis*), des cours d'eau alimentant les moulins (*aquarumque decursibus molis*). Il est aussi question de *utriusque sexus mancipiis*³⁷. Des droits de chasse (*venationibus*)

³² « *Quam ob rem predium quoddam nobis [...] in proprium dedimus atque tradidimus.* »

³³ GENICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Age (1199-1429)*, Louvain, 1943, p. 47.

³⁴ Il serait plus judicieux d'utiliser le terme *allodium* signifiant alleu. Alleu vient probablement du germanique *al-od*. A partir des VIII^e – IX^e siècles, ce terme est appliqué aux biens possédés en pleine propriété.

Cf. BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, tome 1, Paris, 1968, p. 152, note 43.

³⁵ « *Nomen eiusdem predii est Harne, situs autem in pago Hardvenne in comitatu vero Diepoldi* ». En observant la carte dressée par M. Van Rey, on peut remarquer que Walhorn est situé dans le *pagus* de Liège.

Cf. VAN REY M., *Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au haut Moyen Age*, dans *Le Moyen Age*, n° 87, Bruxelles, 1981, pp. 161-206.

La raison de cette contradiction pourrait venir d'une confusion entre région naturelle et *pagus* administratif. Ceci nous semble plausible car on voit affirmé dans les *Annales regni Francorum* que les Ardennes s'étendaient jusqu'aux portes d'Aix. La carte se trouve en annexe (fig. 2).

³⁶ « [...] *cum omnibus videlicet appenditiis* [...] ».

³⁷ Ce terme peut qualifier, au sens restreint, les esclaves attachés à la réserve, et au sens large, les dépendants d'une seigneurie. En ce qui nous concerne, il s'agirait plutôt des dépendants d'une seigneurie.

Cf. BOUTRUCHE R., *op. cit.*, tome 1, p. 143, note 27.

sont également évoqués, de même que des droits de pêche (*piscationibus*) et qu'un droit de glandage des porcs (*pasuis*). En ce qui concerne les droits de chasse, il y a, à notre sens, une originalité qui dépasse incontestablement le cadre formulaire du diplôme. L'importance des forêts situées sur le territoire de Walhorn vient renforcer notre hypothèse.

2. Le diplôme du 21 avril 1076

Par ce diplôme, Conrad, prévôt du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, se voit octroyer l'avouerie de Walhorn, ainsi que celle de Lontzen et de Manderfeld³⁸, avec l'ensemble de leurs dépendances³⁹.

A notre estime, ce diplôme marque un tournant décisif dans l'évolution du domaine. En effet, l'empereur Henri IV, en donnant l'avouerie à Conrad, accorde à ce dernier toute une série de privilèges liés à l'immunité. Il est intéressant de noter d'emblée que l'avouerie est ici octroyée à un homme, ce qui présente un caractère exceptionnel.

Pour étayer notre affirmation, nous nous proposons de rappeler brièvement en quoi consiste le système de l'immunité et de l'avouerie⁴⁰.

L'*immunitas* est une réminiscence de l'Antiquité : il s'agit d'une institution romaine correspondant à une immunisation fiscale de certains biens, à savoir les domaines de l'Etat et les possessions personnelles de l'empereur. A partir du IV^e siècle, l'Eglise chrétienne va également jouir de ce privilège.

Les Mérovingiens, lors de l'installation des Francs dans la Gaule romaine, s'emparent des domaines de l'Etat et maintiennent sur ces terres le statut d'immunité. L'Eglise, quant à elle, continue à revendiquer ce droit. A la fin de l'époque mérovingienne, le système de l'immunité est largement répandu, que ce soit dans les domaines royaux, ecclésiastiques ou dans les possessions des aristocrates, ces grands dont les souverains doivent s'attacher la fidélité.

³⁸ « [...] nostri Cuonradi eiusdem ecclesie prepositi precibus siquidem tres advocatias super tot loca, scilicet Harné Loncins et Mandreuel, quas nos nostra manu dare [...] ». – M.G.H., D.D., H. IV diplomata, n° 283, pp. 366-367 – WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 42, pp. 60-61.

³⁹ Les dépendances sont identiques à celles énumérées dans le diplôme de 1072. Nous avons dès lors jugé inutile de les mentionner à nouveau.

⁴⁰ Nous avons consulté les ouvrages suivants : BOUTRUCHE R., *op. cit.*, 2 t., Paris, 1968-1970 – Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, tome 5, 1931, pp. 1236-1237, notice de R. LAPRAT – Dictionnaire de droit canonique, tome 1, Paris, 1935, pp. 1574-1575, notice de R. NAZ – PERGAMENI C., *L'avouerie ecclésiastique belge des origines à la période bourguignonne*, Gand, 1907 et KUPPER J.-L., *Cours d'Institutions du Moyen Age*, Université de Liège, année académique 2006-2007.

A partir de Charlemagne, une réforme profonde du système est engagée. Seuls les biens des églises bénéficient désormais du privilège d'immunité. Les terres ecclésiastiques sont donc soustraites à l'action des fonctionnaires royaux. Ainsi, aucun fonctionnaire public n'a plus le droit de pénétrer dans un domaine « immunisé » pour rendre la justice, lever l'impôt ou les contingents militaires. L'immuniste⁴¹ devient alors un agent du roi. Il veille dès lors à la perception des impôts, lève le contingent militaire et rend la justice sur ses terres mais seules les *minores causae* relèvent de ses prérogatives. Il subsiste cependant un problème de cohérence ; un précepte de saint Paul déclare : « aucun soldat du Christ ne doit se mêler des affaires du siècle ». Afin de résoudre cette contradiction, le pouvoir royal carolingien va forcer l'immuniste à s'adjoindre un « fondé de pouvoir » laïc, un avoué (*advocatus*)⁴². C'est cet avoué qui va désormais rendre la justice⁴³, percevoir l'impôt et mener le contingent militaire au nom de l'immuniste. L'avoué est désigné par l'immuniste mais sa nomination nécessite l'aval du roi car c'est de ce dernier, exclusivement, qu'il peut recevoir le pouvoir de commandement.

L'avouerie a subi une évolution différente en France et en Germanie. Nous nous attacherons uniquement à l'Allemagne, la seule région qui nous concerne directement. Au milieu de XI^e siècle, l'avouerie devient héréditaire⁴⁴ alors qu'en France, ce processus est achevé depuis le IX^e siècle. Néanmoins, jusqu'aux environs de 1200, le roi germanique continue à conférer le ban royal, indispensable à l'exercice de cette charge.

Pour conclure, nous pouvons dire que le domaine de Walhorn acquiert un statut particulier à la fin du XI^e siècle en devenant avouerie.

3. Les confirmations ultérieures

Nous possédons trois diplômes impériaux qui confirment les donations antérieures.

⁴¹ Pour Walhorn, il s'agit, dans le cas présent, du prévôt du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle.

⁴² A Walhorn, le seul avoué connu est le chevalier Hermann, cité en 1197 dans un acte par lequel Conrad, prévôt de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle, lègue au Chapitre de cette église ses droits sur les *villae* d'Olne et de Soiron. On le retrouve en 1208 dans la charte du duc de Limbourg Henri III qui met fin à des exactions commises dans le ban de Walhorn vis-à-vis des gens du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Pour le document de 1208, voir MEUTHEN E., *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972, n° 51, pp. 241-242 et ERNST S.P., *op. cit.*, tome 6, Liège, 1847, n° 84, pp. 172-173.

⁴³ Pour la justice, voir plus bas.

⁴⁴ Nous avons une mention de cette affirmation dans le diplôme de 1076 : « [...] *libenter concessimus, ea ratione ut Cuonradus eiusdem ecclesie prepositus omnesque sui successores eius ecclesie prepositi has tres advocatias potestative teneant* [...] ».

a. Le diplôme d'Henri IV du 10 février 1098⁴⁵

Cet acte diplomatique d'Henri IV confirme la donation du *predium* de Walhorn avec toutes ses dépendances⁴⁶. Henri IV confirme également la donation des avoueries de Walhorn, Lontzen et Manderfeld à Godescalc, prévôt du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Ses biens sont à son entière disposition ainsi qu'à celle de ses successeurs, ce qui montre à nouveau que la charge d'avoué est incorporée au patrimoine du Chapitre.

b. Le diplôme d'Henri V du 30 novembre 1112⁴⁷

L'empereur Henri V (1086-1125) confirme par ce document diplomatique les donations faites par son père. On peut cependant remarquer une différence intéressante dans la terminologie employée. En effet, il n'est plus question des termes *villa* ou *predium* mais de *curia*⁴⁸.

Cette différence est-elle significative ? Parmi les dix-neuf traductions possibles de ce terme qu'indique le dictionnaire du latin médiéval de Niermeyer⁴⁹, nous n'en retiendrons qu'une : il s'agit ici d'un centre d'exploitation rurale pour lequel le propriétaire, qu'il soit laïc ou ecclésiastique, doit avoir recours à une main d'œuvre paysanne pour l'exploiter et le mettre en valeur et ce, que ce soit à l'époque carolingienne ou après celle-ci. Le terme *curia* est donc ici synonyme de *curtis*⁵⁰, terme que nous retrouvons par ailleurs dans un diplôme de l'empereur Conrad III⁵¹ sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Ensuite, observons que l'avouerie est mentionnée en tant que « simple » dépendance⁵². Ces petites différences relèvent probablement du caractère formulaire propre à l'usage de l'époque.

⁴⁵ WISPLINGHOFF E., *op. cit.*, n° 44, pp. 62-64.

⁴⁶ « [...] quoddam predium nomine Harne situm in pago Hardvenne in comitatu Tietbladi cum omnibus appenditiis, [...] in proprietatem iure perpetuo firmando tradidimus tradendo firmavimus ».

⁴⁷ MEUTHEN E., *op. cit.*, n° 21, pp. 167-169.

⁴⁸ « [...] qualiter curiam Harnam, quam pater noster Heinricus beate memorie tercius imperator ecclesie sancte dei genitricis Marie, que est Aquisgrani, delegavit, [...] nostra auctoritate corroboramus et confirmamus [...] ».

⁴⁹ NIERMEYER J.-F., *Mediæ latinatis lexicon minus*, Leiden, 1976, pp. 288-290 – DESPY G., *L'exploitation des curtes en Brabant du IX^e siècle aux environs de 1300*, dans JANSSEN W. et LOHRMANN D., *Villa-curtis-grangia. Landwirtschaft zwischen Loire und Rhein von der Römerzeit zum Hochmittelalter*, München, 1983, pp. 185-204.

⁵⁰ Originellement « cour » autour de laquelle s'organisent les bâtiments d'une grande exploitation agricole, centre d'une exploitation domaniale. Par la suite le domaine lui-même. Cfr. CONTAMINE P., BOMPAIRE M., LEBECQ S. et SARRAZIN J.-L., *L'économie médiévale*, Paris, 1993, p. 411.

⁵¹ M.G.H., *D.D.*, *K. III diplomata*, n° 4, pp. 7-8 – MEUTHEN E., *op. cit.*, n° 25, pp. 175-178.

⁵² « [...] cum omnibus appendiciis suis, scilicet mancipiis, advocatia, agris, pratis, [...] ».

c. Le diplôme de Frédéric II de juin 1226⁵³

Frédéric II (1194-1250) confirme toutes les donations faites par ses prédécesseurs⁵⁴. Ainsi, il confirme la cession de la none de cinquante *villae* faite par Otton Ier, ainsi que les donations successives du *predium* et de l'avouerie de Walhorn faites par Henri IV.

L'INTÉGRATION DE WALHORN AU DUCHÉ DE LIMBOURG

A. L'ÉTAT DE LA QUESTION

Un problème important auquel beaucoup d'historiens ont tenté d'apporter une réponse est de savoir à quelle époque les ducs de Limbourg ont commencé à exercer des droits de souveraineté dans les limites du « ban de Walhorn ». Passons en revue les diverses solutions proposées.

Ainsi, selon Willems⁵⁵, c'est après 1208 que le domaine de Walhorn passe dans les possessions des ducs de Limbourg et pour Grondal⁵⁶, ce serait après 1138, cette dernière hypothèse étant exprimée de manière implicite par son auteur. Dans le paragraphe suivant, nous reviendrons sur ces documents de 1138 et de 1208 car ils méritent une attention particulière. Schoppmann⁵⁷, quant à lui, situe le passage de Walhorn dans le giron limbourgeois au cours des dernières années de la vie de Frédéric de Luxembourg, c'est-à-dire aux alentours des années 1060-1065. Cette affirmation est réfutée, en note, par son traducteur Pauquet. En effet, l'empereur Henri IV donne le domaine de Walhorn au Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, le 27 avril 1072, et y ajoute l'avouerie, le 21 avril 1076. De plus, ces donations sont confirmées le 10 février 1098 et le 30 novembre 1112. Enfin, pour Nolden⁵⁸, Walhorn reste une seigneurie indépendante relevant du *Marienstift* jusqu'au XIV^e siècle. Cette dernière affirmation nous semble la plus plausible ; nous verrons pourquoi dans les paragraphes suivants.

⁵³ MEUTHEN E., *op. cit.*, n° 92, pp. 294-302. Nous n'avons pas mentionné dans ce paragraphe le diplôme de Conrad III du 10 avril 1138. Il ne s'agit pas d'un oubli de notre part : nous traiterons de ce document là où il est question de l'intégration de Walhorn au duché de Limbourg.

⁵⁴ « [...] *imperpetuum confirmamus* [...] ».

⁵⁵ WILLEMS B., *op. cit.*, p. 102.

⁵⁶ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 45.

⁵⁷ SCHOPPMANN W., *La formation et le développement territorial du duché de Limbourg jusqu'en 1288*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 51, Verviers, 1964, p. 36.

⁵⁸ NOLDEN R., *op. cit.*, pp. 237-239.

B. LES DOCUMENTS DE 1138 ET DE 1208

Nous possédons deux documents particulièrement intéressants qui vont nous éclairer sur la problématique de l'intégration de Walhorn au duché de Limbourg.

Le premier est un diplôme de l'empereur Conrad III (1093-1151) daté du 10 avril 1138. Dans cet acte, le bien de Walhorn, ayant sans doute été enlevé au Chapitre Notre-Dame par les ducs de Limbourg, fait l'objet d'une restitution de la part de Conrad III⁵⁹. Il est à noter que l'on retrouve dans la liste des témoins, le duc Waleran II de Limbourg et son fils Henri⁶⁰. Ceci démontre que le duc est déjà bien présent dans les affaires ayant trait au domaine de Walhorn mais cela ne prouve en aucun cas qu'il possède ce bien. De plus, on peut raisonnablement penser que, par cette restitution de Conrad III, le Chapitre Notre-Dame retrouve ses droits sur Walhorn. L'hypothèse du passage de Walhorn dans l'escarcelle limbourgeoise après 1138 avancée par Grondal nous paraît dès lors hasardeuse.

Le second est une charte du duc de Limbourg Henri III, datée de juin 1208⁶¹. Il s'agit ici du seul acte attestant de la présence limbourgeoise à Walhorn. Par ce dernier, Henri III renonce à ses exactions (*exactiones*), c'est dire-à-dire le fait de soumettre à la taille les paysans (*homines*) relevant du *Marienstift* établis dans le ban de Walhorn (*in banno Harne*). On peut logiquement affirmer que si le duc commet des exactions, c'est précisément parce qu'il ne possède pas le domaine de Walhorn.

A la lecture de l'expression « *iniuriosam exactionem, quam faciebam in hominibus maioris ecclesie Aquensis in banno Harne* », on peut supposer que le duc exerce un droit de ban à Walhorn, à l'exception des serfs relevant du Chapitre Notre-Dame, bien que cela n'apparaisse pas explicitement. Un acte de 1227 précise cependant que le monastère du Val-Notre-Dame à Huy, possédant des biens dans la région de Walhorn depuis 1214, a prélevé indûment des dîmes au détriment du *Marienstift* d'Aix-la-Chapelle. On peut, en effet, y lire : « *de nutrimentis alienorum animalium sicut in banno de Harna solvitur decimam reddemus* »⁶². Dans cet extrait, il ne faut toutefois pas s'attacher trop strictement au terme de *bannus* qui

⁵⁹ « [...] *eidem ecclesie sancte dei genitricis Marie ob remedium anime nostre parentumque nostrorum restituimus et regia auctoritate nostra iuxta tenorem suorum privilegiorum roboravimus cum omnibus appendiciis* [...] » - M.G.H., D.D.,K. III diplomata, n° 4, pp. 7-8 - MEUTHEN E., *op. cit.*, n° 25, pp. 175-178.

⁶⁰ « [...] *Walerannus dux et filius eius Heinricus* [...] ».

⁶¹ MEUTHEN E., *op. cit.*, n° 51, pp. 241-242.

⁶² *Idem*, pp. 303-305.

doit ici être davantage considéré comme un territoire dont les limites correspondent vraisemblablement à celles de la paroisse⁶³, la dîme y étant perçue. Il semble dès lors difficile d'établir l'importance des charges du ban revenant à Sainte-Marie, d'une part, et aux ducs, d'autre part.

On ne peut donc déduire de l'acte de 1208 que le duc possède le domaine de Walhorn. Tout au plus y revendique-t-il des droits que nous ne pouvons déterminer.

C. NOUVELLE HYPOTHÈSE

Il nous paraît intéressant de nous pencher sur la bataille de Worringen de 1288 et ses conséquences. Faisons, tout d'abord, un bref rappel de ces événements.

Le duc Waleran IV, dernier représentant de la branche principale de la Maison de Limbourg, meurt en 1280. Son décès ouvre alors une guerre de succession acharnée qui aura lieu entre 1284 et 1288. Le 5 juin 1288, à Worringen, le duc Jean Ier de Brabant écrase ses adversaires. Par cette victoire, le duc s'empare du duché de Limbourg et assure son autorité dans l'Entre-Meuse-et-Rhin⁶⁴. Le 15 octobre 1289 est proclamé le rattachement définitif du Limbourg au Brabant. Le petit duché reste toutefois une province particulière, indépendante et inaliénable⁶⁵.

Une des nombreuses conséquences du rattachement du Limbourg au Brabant est, sans doute, qu'une partie de la noblesse locale n'a pas su résister à la pression des ducs et a, dès lors, pour survivre, inféodé des terres essentielles de son modeste patrimoine. Ainsi, en 1333, la Maison d'Eynatten, établie sur les terres de la *villa* de Walhorn, inféode ses possessions, avec son château, aux ducs de Brabant-Limbourg. Ernst a publié la charte consignnant cet acte juridique⁶⁶. Peut-être peut-on voir ici une des causes de

⁶³ En ce qui concerne l'église et la paroisse de Walhorn, voir plus bas.

⁶⁴ LAURENT H. et QUICKE F., *Les origines de l'Etat bourguignon. L'accession de la Maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407). Première partie : jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)*, Bruxelles, 1939, pp. 168-171 – BUCHET A., *Le duché de Limbourg sous les ducs de la Maison de Brabant, 1288-1404. I. Jean I^{er} de Brabant, dit le Victorieux, 1288-1294*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 52, Dison, 1965, pp. 9-64.

⁶⁵ ERNST S.P., *op. cit.*, tome 1, p. 16.

⁶⁶ « [...] *Mathias dictus Mathellion de Eynatten famulus et fidelis noster dilectus, in nostra ac nostrorum hominum feodaliu presentia ... castrum sive domum suam de Eynatten cum ... appenditiis suis, tamquam proprium allodium suum pro se suisque heredibus ... in manus nostras hereditarie reportavit, et eandem domum post modum ... suscepit et relevaverit secundum [...]* ». Cfr. ERNST S.P., *op. cit.*, tome 5, pp. 36-37 – GALESLOOT L., *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, pp. 16 et 201-202.

l'intégration du ban de Walhorn au duché de Limbourg. Toutefois, il ne s'agit que d'un document isolé. En effet, nous ne possédons pas d'autre acte de ce type concernant les différentes familles installées dans la circonscription du ban.

En conclusion, il est impossible de déterminer à quelle date exacte le domaine de Walhorn passe dans les possessions limbourgeoises. Nous en sommes réduits à formuler des hypothèses pour répondre à cette délicate question. Néanmoins, il est raisonnable de penser que Walhorn reste possession du *Marienstift* jusqu'au XIV^e siècle, date de la première mention du ban de Walhorn dans les possessions limbourgeoises. Nous rejoignons dès lors la position de Nolden à ce sujet.

WALHORN, CHEF-BAN DU DUCHÉ

Le duché de Limbourg se composait de quarante-trois villages dont trois affranchis (Limbourg, Herve et Henri-Chapelle⁶⁷) répartis en cinq bans et neufs seigneuries⁶⁸ : les bans de Baelen, Walhorn, Sinnich-Völkerich (qui deviendra au XVI^e siècle le ban de Montzen), Herve et Sprimont, et les seigneuries « en deçà des bois » qui désignaient les seigneuries de Lontzen⁶⁹ et de Wodémont⁷⁰.

Ainsi, le ban de Walhorn jouxtait le ban de Baelen et rassemblait dix communautés ou quartiers : Astenet, Eynatten, Hergenrath, Hauset, Kettens, Mérols, Neudorf, Rabotraedt, Raeren et Walhorn⁷¹.

⁶⁷ Ces trois localités jouissaient de privilèges importants. Nous pouvons raisonnablement affirmer, malgré la perte de l'acte constatant cet événement, que Herve fut affranchie bien avant 1270. Cfr. DE RYCKEL A., *Histoire de la ville de Herve*, Liège, 1906, pp. 14-15. Par une charte se trouvant aux Archives de l'Etat à Liège, nous savons que Henri-Chapelle fut affranchi le 30 septembre 1263. Celle-ci, en précisant que le duc Waleran Ier accorde aux habitants d'Henri-Chapelle une liberté presque égale à celle dont jouissaient les Limbourgeois, induit que les bourgeois de Limbourg étaient absolument libres de leur personne bien avant ceux d'Henri-Chapelle. Cfr. Archives de l'Etat à Liège, *Fonds du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, chartes n° 1, Waleran accorde à Henri-Chapelle les mêmes privilèges que ceux qui furent accordés autrefois à la ville de Limbourg*, 30 septembre 1263.

⁶⁸ Cfr. notamment BUCHET A., *op. cit.*, pp. 33-34 – DUMONT B., *Aux origines des communes. Les communautés villageoises dans les pays de Dalhem et de Limbourg XV^e-XVIII^e siècle : genèse, structures, évolution*, Bruxelles, 1994, pp. 310-311.

⁶⁹ Cfr. DE WALQUE P., *Notices historiques sur le château et l'avouerie de Lontzen suivies d'une étude sur l'origine du lignage des Schaevedriesche*, Braine-le-Comte, 1960.

⁷⁰ ERNST S.P., *op. cit.*, tome 1, pp. 28-32.

⁷¹ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 45 – DUMONT B., *op. cit.*, p. 129.

A l'origine, le *bannum* est le pouvoir du seigneur de commander et d'interdire et aussi celui de rendre la justice. Par extension, il désigne le territoire sur lequel le seigneur exerce son *bannum*. A Walhorn, il s'agit principalement de l'exercice de la justice.

Nous possédons peu d'informations sur le domaine de Walhorn, en particulier. Le chapitre suivant relatif à sa configuration, depuis son origine jusqu'au XV^e siècle, nous apportera davantage de précisions.

CONFIGURATION DU DOMAINE

SON ÉGLISE

Il y a peu d'informations concernant l'église de Walhorn. Au IX^e siècle, Walhorn devait posséder une chapelle fréquentée par les habitants du domaine. Saint Etienne, en grande faveur chez les Carolingiens qui avaient une dévotion toute spéciale pour ce proto-martyr, était le patron de cette église. Eynatten, Hauset, Hergenrath, Kettenis et Raeren composaient primitivement la paroisse et l'église de Walhorn resta, pendant de longs siècles, la seule église du domaine⁷². Cette situation perdura jusqu'en 1558 bien que différentes chapelles se soient élevées dans la circonscription de la paroisse : Saint-Jean-Baptiste à Eynatten, Sainte-Catherine à Kettenis et Saint-Martin à Hergenrath. Ces chapelles ne devinrent le centre de nouvelles paroisses qu'après le milieu du XVI^e siècle.

Des dignitaires ecclésiastiques occupèrent la cure de Walhorn jusqu'au début du XVII^e siècle, pour qui elle constituait une prébende. Bien qu'en percevant des revenus, ils ne résidaient pas dans la paroisse et un « desserviteur »⁷³ les remplaçait.

C'est au prévôt du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle qu'appartenait le droit de collation de la cure, le chapitre percevant les deux tiers de la dîme dans toute l'étendue de la paroisse primitive.

La ressemblance parfaite que l'on constate entre la paroisse primitive et la circonscription civile, trouve son explication dans la survivance de l'ancien domaine au centre duquel fut bâtie l'église paroissiale. Ainsi,

⁷² Cfr. carte (fig. 3).

⁷³ Les statuts du concile de Trente de 1585 imposèrent aux curés l'obligation de résider dans leur paroisse, prescription qui ne fut généralement appliquée que dans la première moitié du siècle suivant.

l'unité économique a donné naissance tant à la subdivision politique qu'ecclésiastique : reconstituer la paroisse primitive revient donc à reconstituer l'ancien domaine⁷⁴.

La petite église romane aux murs de plus d'un mètre d'épaisseur et percés de meurtrières, érigée dès le XII^e siècle, pouvait donc servir de refuge à la population en cas d'attaque. Une partie de la cuve baptismale de cette époque a été conservée. A la fin du XIV^e siècle, l'édification du chœur gothique actuel prolongea le chevet du sanctuaire roman. Un vitrail, donné en 1501 par Arnold Schuyt, échevin de Walhorn, et son épouse Elisabeth de Walhorn, sur lequel ils étaient représentés avec leurs enfants, décorait l'église gothique. Du mobilier de cet édifice, subsiste la table monolithe du maître-autel, sur la face antérieure de laquelle figure l'inscription : *ANNO XVC INDE IIII JAER.*

LA JUSTICE

A l'époque carolingienne, l'Empire est divisé en comtés (*pagus*), eux-mêmes divisés en centaines (*centena*). A la tête du *pagus* se trouve un représentant de l'autorité royale que l'on nomme le comte (*comes*) et dont les fonctions sont à peu près identiques à celles des futurs drossards. Nous y reviendrons. La centaine comprend, en principe, une centaine de familles d'hommes libres qui a à sa tête un officier subalterne, appelé centenier (*centenarius*). Plus tard, celui-ci sera remplacé par le mayeur. Le drossard ou mayeur⁷⁵ représente l'autorité, à savoir, le cas échéant, le roi, son homme de fief ou l'établissement ecclésiastique à qui l'immunité a été accordée⁷⁶. Tel est précisément le cas de Walhorn. En effet, en 1076, l'empereur Henri IV confère à son chapelain, prévôt du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, l'avouerie de Walhorn, lui attribuant ainsi la possession des droits précédemment réservés au souverain, dont l'exercice de la justice. Dans l'accomplissement de ses prérogatives, le prévôt se fait représenter à Walhorn par un avoué. Ainsi jusqu'au XIV^e siècle, le tribunal de Walhorn dépendra de la juridiction d'Aix-la-Chapelle⁷⁷.

Comme nous l'avons vu précédemment, le domaine de Walhorn passera ensuite sous la domination de ducs de Limbourg et deviendra le centre d'un ban, une des cinq subdivisions du duché.

⁷⁴ Cf. carte (fig. 4).

⁷⁵ A Walhorn, il semble que ces deux titres désignent une seule personne.

⁷⁶ CEYSSENS J., *Les bans, seigneuries laïques et immunités ecclésiastiques du pays de Dalhem*, Liège, 1929, pp. 35-36.

⁷⁷ NOLDEN R., *op. cit.*, p. 239.

En sa qualité de chef-ban, Walhorn est le siège d'une cour de justice, organisme à la fois judiciaire et administratif. Cette institution, qui remonte à l'époque carolingienne, exerce son autorité au nom du souverain. Elle est composée du drossard, de sept échevins⁷⁸, du greffier et de l'écoute⁷⁹ : ses attributions sont les mêmes que celles des cours de justice des autres bans.

Le drossard⁷⁹, qui représente le duc⁸⁰, est le chef de la cour mais aussi le fonctionnaire le plus important du ban. En effet, il préside les séances judiciaires et y remplit le rôle d'accusateur public. Il est chargé de l'exécution des sentences, de la répression des délits et du maintien de l'ordre dans l'étendue du ban, mais il ne juge pas⁸¹.

Cette fonction incombait essentiellement aux échevins et c'est à l'invitation du drossard que ceux-ci étaient appelés à connaître des diverses causes. Ils ne pouvaient, en principe, refuser leur charge, ni être apparentés avec un autre échevin. Ils étaient recrutés parmi les familles notables du ban. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs fourni à la cour de justice plusieurs générations d'échevins⁸².

Le greffier est généralement un personnage qui a fait des études de droit. Ses tâches consistent à consigner dans les registres les procès-verbaux des différentes causes et les actes passés devant la cour, à délivrer des copies des pièces judiciaires, à veiller à la conservation des archives, etc. On peut dire qu'il est le membre le plus occupé de la cour de justice, d'autant plus qu'il cumule encore souvent sa charge avec celle d'échevin⁸³.

L'écoute⁷⁹, quant à lui, exerce un emploi analogue à celui de nos huisiers actuels. Chargé primitivement, dans certains bans, de la garde des forêts, il y est aussi désigné sous le nom de forestier. Cet emploi semble

⁷⁸ Avant Charlemagne, le comte, quand il tenait des plaids judiciaires, y convoquait les hommes libres. Un certain nombre d'entre-eux étaient choisis comme rachimbours, c'est-à-dire comme juges. Charlemagne décida qu'il ne serait plus loisible à ses officiers de choisir les juges, assesseurs du comte, mais que ceux-ci seraient nommés à vie. Il fixa le nombre des échevins à sept pour chaque cour et ceux-ci porteront désormais le nom de *scabini*.

Cfr. CEYSSENS J., *op. cit.*, p. 37 – BYL R., *Les juridictions scabinales dans la duché de Brabant (des origines à la fin du XV^e siècle)*, Paris, 1965.

⁷⁹ Certains historiens ont vu dans le voué un prédécesseur du drossard. Il n'en est rien : l'avoué était le mandataire du seigneur foncier, le prévôt de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ; et le drossard était le représentant du souverain, le duc de Limbourg.

⁸⁰ Drossard vient du néerlandais *drossaard* signifiant bailli. Ce dernier est un officier qui rend la justice au nom du roi ou d'un seigneur, ce qui corrobore notre affirmation.

⁸¹ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 46 – DUMONT B., *op. cit.*, pp. 130-131.

⁸² GRONDAL G., *op. cit.*, p. 46 – DUMONT B., *op. cit.*, pp. 131-134.

⁸³ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 46 – DUMONT B., *op. cit.*, p. 133.

avoir revêtu une importance particulière au ban de Walhorn, où l'écoutète apparaît comme le suppléant du drossard en son absence. A Walhorn, le nom de forestier a vraisemblablement primé sur celui d'écoutète, étant donné l'importance des forêts sur le territoire du ban⁸⁴.

Ces officiers ne percevaient pas de traitement fixe. Leurs émoluments provenaient de la perception des amendes et du produit des confiscations, selon la répartition suivante : un tiers pour le seigneur, deux tiers pour les membres de la cour, le drossard et le greffier recevant le double des échevins. Des droits pour l'enregistrement des actes leur étaient par ailleurs octroyés⁸⁵.

Outre son rôle judiciaire, la cour échevinale exerçait de nombreuses autres attributions : elle fut aussi un office d'enregistrement, d'hypothèques, de cadastre, de poids et mesures. Les contrats, les testaments, les actes notariés n'avaient, en effet, de valeur légale que s'ils avaient été accomplis devant elle, c'est-à-dire retranscrits dans ses registres par le greffier, comme nous venons de le voir⁸⁶.

Jusqu'à l'érection du ban en seigneurie hautaine⁸⁷, qui attribue à la cour de Walhorn la pleine juridiction, les affaires criminelles ne sont pas de sa compétence. Celles-ci doivent être portées devant la Haute Cour de Limbourg devant laquelle se font également les appels. Les sentences de cette dernière cour sont sujettes à réformation par le Souverain Conseil du Brabant⁸⁸.

Appelée à se prononcer sur des contestations relatives à des fiefs ou aux obligations de leurs détenteurs, l'institution des cours féodales est aussi ancienne que la féodalité elle-même⁸⁹. La féodalité et par conséquent les liens vassaliques s'opéraient suivant un contrat qui ne pouvait être rompu par aucune des deux parties. Dès 1100, si une de celles-ci manquait à ses obligations, le contrat était rompu. Bien évidemment, les litiges étaient

⁸⁴ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 46.

⁸⁵ DUMONT B., *op. cit.*, p. 133.

⁸⁶ GRONDAL G., *op. cit.*, p. 47 – DEJARDIN V., *Le duché de Limbourg sous le règne de Philippe le Bon (1430-1468)*, Mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 2003-2004, pp. 57-58.

⁸⁷ A la différence des autres bans du duché de Limbourg, il n'existait pas dans celui de Walhorn des seigneuries avec haute juridiction, ni des seigneuries foncières avec cour de basse justice. La haute seigneurie, c'est-à-dire l'exercice des prérogatives souveraines dans le ban, demeura entre les mains du duc jusqu'au XVII^e siècle.

Cf. GRONDAL G., *op. cit.*, p. 56.

⁸⁸ *Idem*, p. 46.

⁸⁹ BYL R., *op. cit.*

fréquents et tout litige implique jugement devant une cour. C'est dans cette optique que l'on peut dire que l'institution des cours féodales est aussi ancienne que la féodalité. Il serait cependant inutile de s'étendre sur la féodalité, ce sujet ne faisant pas l'objet de notre propos⁹⁰. Au XV^e siècle, probablement même avant, l'ensemble des biens féodaux du duché de Limbourg, ne dépendait pas de la seule Cour féodale de Limbourg. C'est, en effet, du Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle que dépendaient les fiefs du ban de Walhorn, tout comme ceux de la seigneurie de Lontzen⁹¹.

Pour conclure, on peut dire que la cour de justice de Walhorn ne traitait que des affaires de « basse justice », c'est-à-dire des affaires mineures. Sauf quelques rares exceptions, le droit ne s'étendait donc pas aux infractions de lois pénales et criminelles et ne connaissait, en matière civile, que des questions de propriété, rentes, héritages, etc. En devenant chef-ban, la cour de justice vit ses prérogatives augmenter et sa juridiction s'étendre ainsi, en plus de la « basse justice », aux affaires civiles et aux affaires pénales (vols, agressions, injures, ...). Quant aux affaires criminelles, elles restèrent de la compétence de la Haute Cour de Limbourg jusqu'au XVII^e siècle, les contestations relatives aux fiefs étant soumises à la Cour féodale de la prévôté du Chapitre Notre-Dame d'Aix.

CHÂTEAUX, FORTERESSES ET MAISONS FORTES

Enumérer tous les châteaux, forteresses ou maisons-fortes situés sur le territoire du ban de Walhorn nous conduirait trop loin dans notre exposé. C'est pourquoi nous proposons au lecteur de consulter le mémoire de licence réalisé par Dohogne⁹² traitant exclusivement du sujet ainsi que l'ouvrage de Poswick, *Les délices du duché de Limbourg*. Nous donnerons néanmoins au lecteur un aperçu des conclusions que nous avons pu tirer.

Les forteresses présentent des caractéristiques semblables tant d'un point de vue archéologique que stratégique : tours ou maisons-fortes, les éléments essentiels de leur système défensif sont les douves. C'est essentiellement au

⁹⁰ Pour plus de détails concernant la féodalité, voir GANSHOF F.-L., *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Bruxelles, 1957.

⁹¹ VON COELS VON DER BRUGGHEN L., *Die Lehenregister der Propsteilichen Mannkammer des Aachener Marienstifts, 1394-1794*, Bonn, 1952, pp. 99 ; 151 ; 163 ; 177-178 ; 247-248 ; 263-264 ; 299 ; 312 ; 345 et 416.

⁹² DOHOGNE L., *Les forteresses du duché de Limbourg au Moyen Age*, Mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 2000-2001

XIV^e siècle que ces édifices deviennent très nombreux. On notera également leur densité sur un espace restreint. C'est sans doute à cause de son éloignement et de la faiblesse des autorités locales que le ban de Walhorn est devenu une des régions les plus fortifiées du duché.

CONCLUSIONS

Nous espérons, grâce à cette étude, avoir répondu aux attentes des lecteurs. Nous souhaitons également avoir contribué à mettre quelque peu en lumière une époque restée méconnue de l'histoire de Walhorn. Certes, de nombreuses questions sont restées sans réponse mais ce travail permettra peut-être à ceux qui entreprendront des recherches ultérieures de trouver une base, un état de la question digne d'intérêt.

Malgré ces lacunes, des résultats peuvent néanmoins être dégagés de cette étude. Tout d'abord, par l'étude de la géographie et de la toponymie, nous avons mis en lumière l'importance de la forêt. En effet, le territoire de Walhorn possède beaucoup d'espaces boisés, que ceux-ci soient domaniaux, privés, communaux ou qu'ils jouissent d'un statut particulier. Cet aspect de la question nous a été confirmé par la toponymie. Bon nombre de quartiers, qui formeront plus tard le ban de Walhorn, possèdent le suffixe *-rath* ou *-rod* signifiant « défrichement », ce qui démontre l'importante concentration de forêts.

Nous avons aussi pu remarquer que la *villa* de Walhorn se trouvait sur plusieurs routes qui reliaient Walhorn à Aix-la-Chapelle et dont une était le prolongement de la célèbre *Via Mansuerisca*.

Ainsi, nous avons montré que le domaine de Walhorn constituait, dès son origine, un bien digne d'intérêt par sa situation géographique. En effet, les empereurs se sont très tôt intéressés à Walhorn à cause des ressources qu'offrait le territoire. Rappelons que la première mention que nous possédons date de 888. Proche d'Aix, le domaine constituait une *villa*, un centre d'exploitation agricole qui approvisionnait le *palatium*. En étudiant son évolution, nous avons également constaté que les rois et empereurs, qui se sont succédés tout au long de l'époque médiévale, n'ont eu de cesse de confirmer et d'intervenir dans les donations successives qu'ils avaient faites au Chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Ceci montre que ce domaine devait être important à leurs yeux.

Nous avons ensuite tenté de répondre, non sans difficulté, à la question de l'intégration de Walhorn au duché de Limbourg. Après un état de la question, nous sommes parvenus à émettre de nouvelles hypothèses qui, nous l'espérons, fourniront de nouvelles pistes de recherches aux historiens qui nous succéderont. Nous pouvons conclure que le ban de Walhorn ne passe pas dans l'escarcelle limbourgeoise avant le XIV^e siècle.

Enfin, lors de l'étude du domaine proprement dit, nous avons pu aussi nous rendre compte du caractère important qu'a pu revêtir le domaine et le ban de Walhorn au Moyen Âge. En effet, en devenant chef-ban du duché de Limbourg, Walhorn s'est vu doté d'une cour de justice et on sait combien la justice est importante à cette époque.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

A. Sources manuscrites

Archives Générales du Royaume

- Chambre des Comptes :

- Comptes des recettes générales des Provinces, Sec. II Duché de Limbourg et pays d'Outre-Meuse : n° 14, 2345, 2346, 2436, 2438, 2444, 2445, 2446, 2457, 2530

Archives de l'Etat à Liège

- Charte du Val-Notre-Dame de Huy : 30 avril 1214

- Fonds du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, charte n° 1 : 30 septembre 1263

B. Sources imprimées

BRESSLAU H., BLOCH H. et HOLTZMANN R., *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, tome 3, *Heinrici II und Arduins*, Hannover, 1903

ERNST S.P., *Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, tome 6, *Codex diplomaticus Limburgensis*, Liège, 1847

GAESLOOT L., *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865

KEHR P., *Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, tome 3, *Arnolphi*, Berlin, 1950

MEUTHEN E., *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972

- SICKEL T., *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, tome 1, *Konrad I, Heinrici I und Otto I*, Hannovre, 1884
- VON GLADISS D., *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, tome 6, 1-2, *Heinrici IV*, Berlin-Weimar, 1952-1953
- WISPLINGHOFF E., *Rheinisches Urkundenbuch. Ältere Urkunden bis 1100*, Bonn, 1972

TRAVAUX

- BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, 2 tomes, Paris, 1968-1970
- BRASSINE J., *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège*, Liège, 1904
- BUCHET A., *Le duché de Limbourg sous les ducs de la Maison de Brabant, 1288-1404. I. Jean Ier de Brabant, dit le Victorieux, 1288-1294*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 52, Dison, 1965, pp. 9-64
- BYL R., *Les juridictions scabinales dans le duché de Brabant (des origines à la fin du XV^e siècle)*, Paris, 1965
- CARNOY A., *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique*, 2 parties, Louvain, 1939-1940
- CEYSSSENS J., *Les bans, seigneuries laïques et immunités ecclésiastiques du pays de Dalhem*, Liège, 1929
- Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 2. Wallonie, sous la dir. d'HASQUIN H., Bruxelles, 1980
- CONTAMINE P., BOMPAIRE M., LEBECQ S. et SARRAZIN J.-L., *L'économie médiévale*, Paris, 1993
- DEJARDIN V., *Le duché de Limbourg sous le règne de Philippe le Bon (1430-1468)*, Mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 2003-2004
- DE RYCKEL A., *Histoire de la ville de Herve*, Liège, 1906
- DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, tome 2, Turnhout, s.d.
- DESPY G., *L'exploitation des curtes en Brabant du IX^e siècle aux environs de 1300*, dans JANSSEN W. et LOHRMANN D., *Villa-curtis-grangia. Landwirtschaft zwischen Loire und Rhein von der Römerzeit zum Hochmittelalter*, München, 1983, pp. 185-204
- DE WALQUE P., *Notices historiques sur le château et l'avouerie de Lontzen suivies d'une étude sur l'origine du lignage des Schaevedriesche*, Braine-le-Comte, 1960
- Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, tome 5, 1931
- Dictionnaire de droit canonique*, tome 1, Paris, 1935

- DOHOGNE L., *Les forteresses du duché de Limbourg au Moyen Âge*, Mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 2000-2001
- DUMONT B., *Aux origines des communes. Les communautés villageoises dans les pays de Dalhem et de Limbourg XVI^e-XVIII^e siècle : genèse, structures, évolution*, Bruxelles, 1994
- ERNST S.P., *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, 7 tomes, Liège, 1837-1852
- FLACH D., *Untersuchungen zur Verfassung und Verwaltung des Aachener Reichsgutes von der Karlingerzeit bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Göttingen, 1976
- GENICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge (1199-1429)*, Louvain, 1943
- GRONDAL G., *Walhorn. Notices historiques*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 45, Verviers, 1958
- GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duisland (voor 1226)*, 2 tomes, Bruxelles, 1960
- LAURENT H. et QUICKE F., *Les origines de l'Etat bourguignon. L'accession de la Maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407). Première partie : jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)*, Bruxelles, 1939
- LETOCART F., *Les domaines forestiers dans le duché de Limbourg : limites, évolution et gestion des origines au XV^e siècle*, Mémoire de Licence, Université de Liège, Liège, 1988-1989
- MÜLLER-KEHLEN H., *Die Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zum Königsgut in einem karolingischen Kernland*, Göttingen, 1973
- NIERMEYER J.-F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1976
- NOLDEN R., *Besitzungen und Einkünfte des Aachener Marienstiftes von seinen Anfängen bis zum Ende des « Ancien Régime »*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein*, tomes 86-87, Aachen, 1979-1980
- PERGAMENI C., *L'avouerie ecclésiastique belge des origines à la période bourguignonne*, Gand, 1907
- POSWICK G., *Les délices du duché de Limbourg*, Verviers, 1992 (2^{ème} édition)
- QUIX C., *Geschichte der ehemaligen Reichs Abtei Burtscheid von ihrer Grundung im 7ten Jahrhundert(s) bis 1400*, Aachen, 1834
- ROTHOFF G., *Studien zur Geschichte des Reichsguts in Niederlothringen*, Bonn, 1953
- RUWET J., *L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège, 1943

- SCHOPPMANN W., *La formation et le développement territorial du duché de Limbourg jusqu'en 1288*, dans *Bulletin de la Société verriétoise d'Archéologie et d'Histoire*, tome 51, Verviers, 1964, pp. 5-159
- VAN REY M., *Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au haut Moyen Âge*, dans *Le Moyen Âge*, n° 87, Bruxelles, 1981, pp. 161-206
- VON COELS VON DER BRUGGHEN L., *Die Lehenregister der Propsteilichen Mannkammer des Aachener Marienstifts, 1394-1794*, Bonn, 1952
- WILLEMS B., *Walhorn, seine frühere Bedeutung und sein Name (Harne, Walhorn)*, dans *Ostbelgische Chronik.*, tome 1, 1948
- YANS M., *L'histoire économique du duché de Limbourg sous la Maison de Bourgogne : les forêts et les mines*, Bruxelles, 1938.

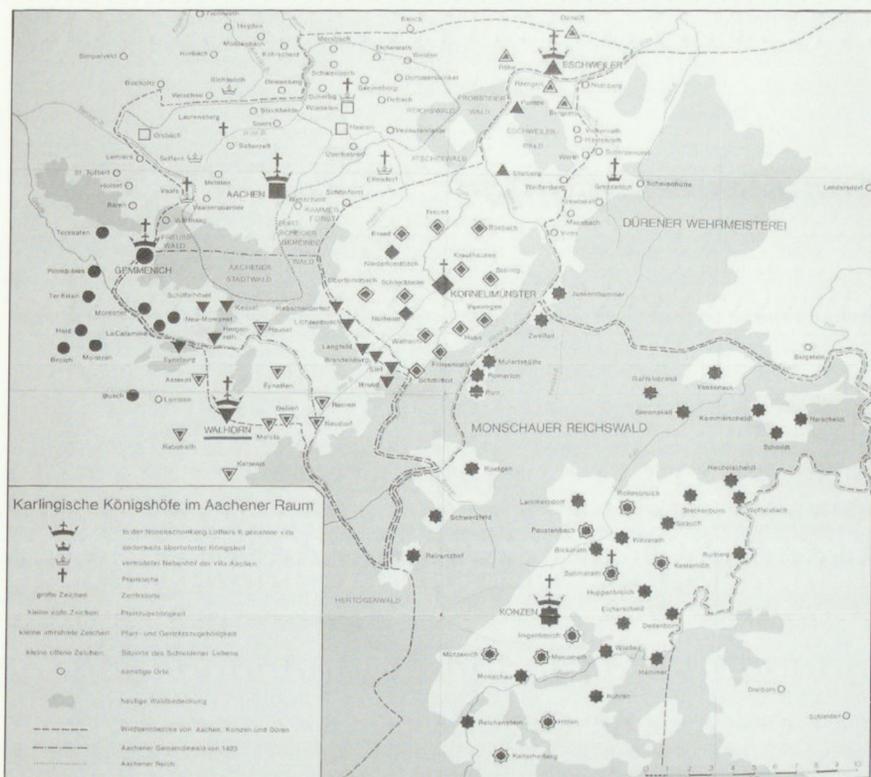


Fig. 1 - Les villae royales autour d'Aix-la-Chapelle
 FLACH D., *Untersuchungen zur Verfassung und Verwaltung des Aachener Reichsgutes von der Karlingerzeit bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*,
 Göttingen, 1976.



Fig. 2 - L'ancien diocèse de Liège et ses subdivisions
VAN REY M., *Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au haut Moyen Age*, in *Le Moyen Age*, n° 87, Bruxelles, 1981, p. 207.



Fig. 3 - Les paroisses primitives de l'ancien concile ou doyenney de Saint-Remacle
BRASSINE J., *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège*,
Liège, 1904.

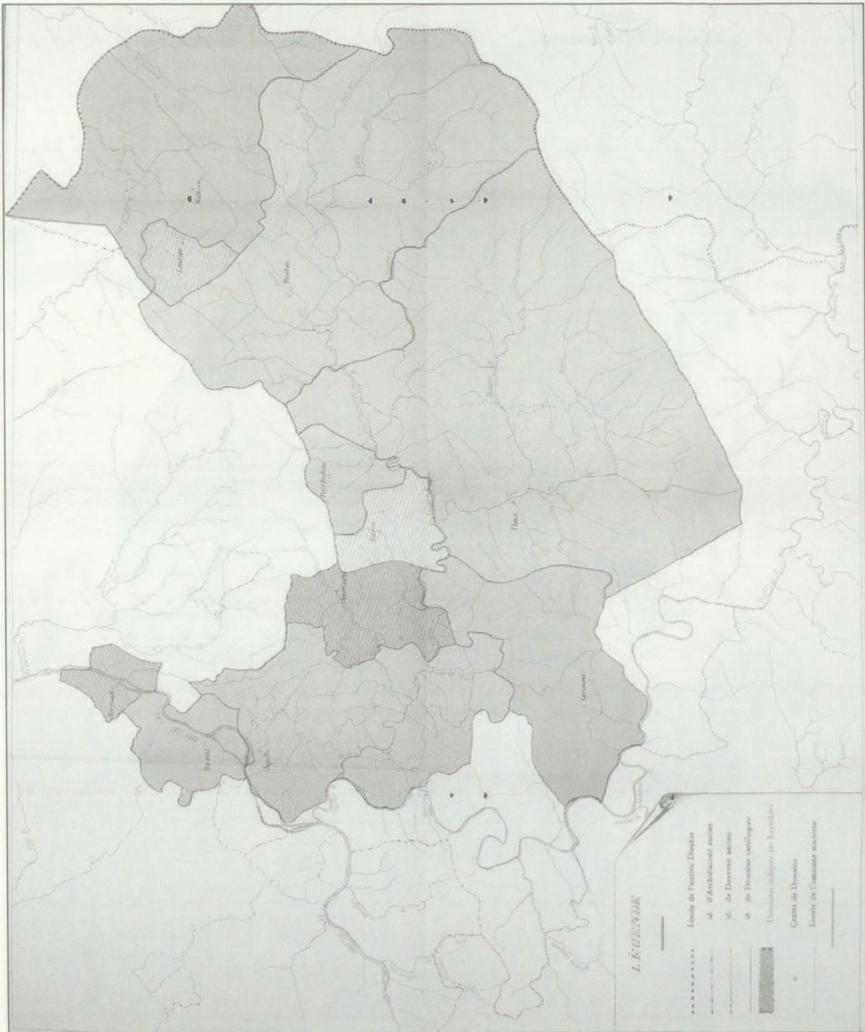


Fig. 4 - Les domaines carolingiens au IX^e siècle dans l'Est de la province de Liège
BRASSINE J., *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège*, Liège, 1904.

Fig. 3 - L'ancien diocèse de Metz et ses subdivisions
VAN BILY M., *Les institutions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au haut Moyen Âge*, in *Le Moyen Âge*, n° 57, Bruxelles, 1981, p. 207.

POLIPHILE À LIÈGE

par

Jean FRAIKIN

Une ancienne collégiale de la ville de Liège, l'église Sainte-Croix, renferme dans son trésor des pièces prestigieuses, notamment la clef de saint Hubert¹, du VIII^e siècle, et le triptyque-reliquaire de la vraie croix, du XII^e siècle². Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'attention s'est portée enfin sur une de ses œuvres d'art moins connue, le monument funéraire du chanoine Hubert Milemans³, du milieu du XVI^e siècle, sculpté par un artiste anonyme⁴. Ce mémorial a la réputation de recouvrir un mystère et les lignes qui suivent n'ont pas d'autre prétention que de s'attacher à le rendre moins opaque.

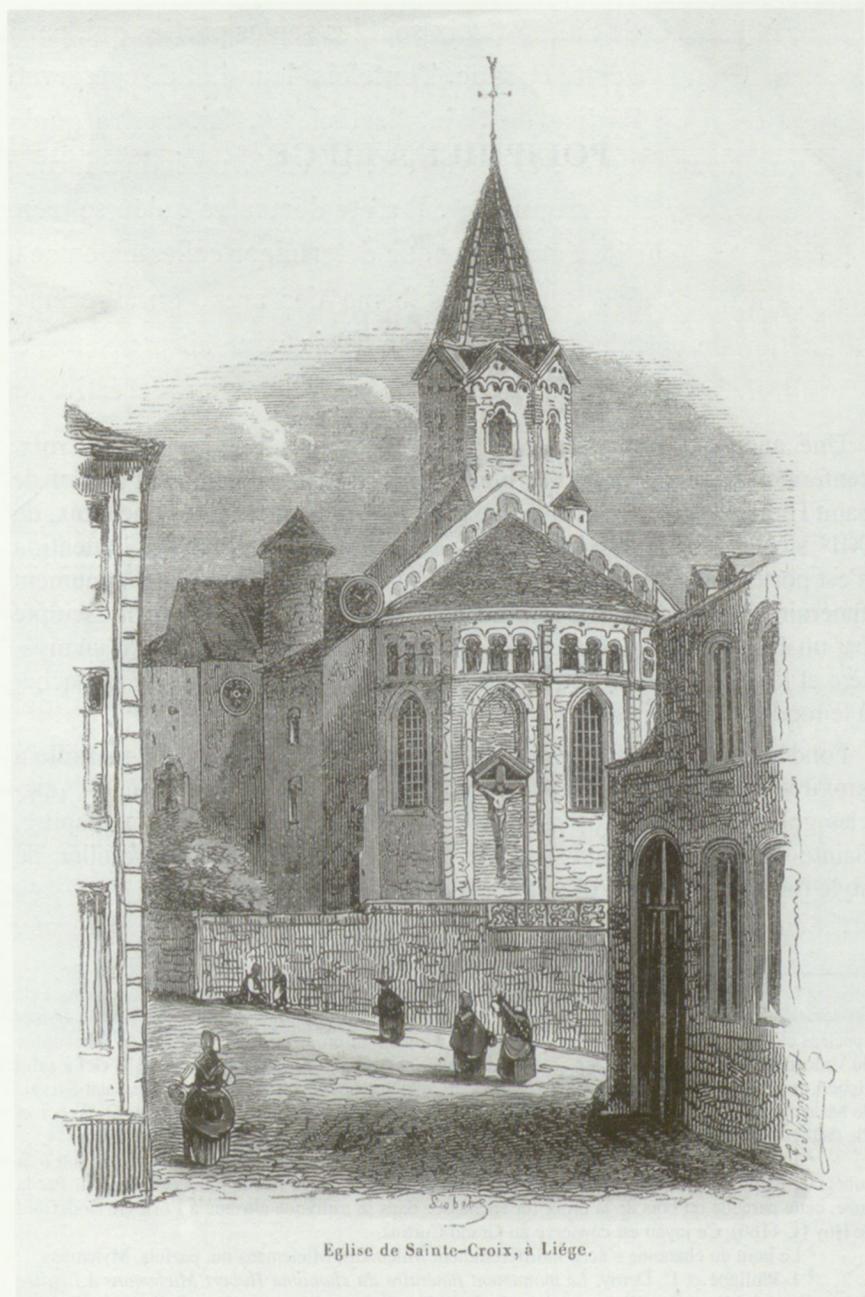
Fondée au X^e siècle, période dont il ne subsiste plus qu'une muraille à proximité du chœur oriental, agrandie au XII^e, puis aux XIV^e et XV^e siècles grâce au mécénat d'un Florentin opulent devenu doyen du chapitre, Sainte-Croix, masse imposante de pierre calcaire et de grès houiller, de style romano-gothique, présente deux absides opposées.

¹ On sait par les lettres de Grégoire I^{er} que les papes faisaient présent aux hôtes de marque de ces sortes de clefs renfermant de la limaille ou des fragments des chaînes de saint Pierre. Elles étaient appelées clés de la Confession de saint Pierre et ouvraient, dit-on, la porte de la crypte de la basilique du Vatican où le premier pape était supposé reposer. Le pape Grégoire II aurait donné la clef à saint Hubert, lors de sa visite à Rome en 722. Une autre clef semblable appartient à l'église Saint-Servais de Maastricht. Une étude pluridisciplinaire a fait le point sur cet objet : L. Martinot, G. Weber et Ph. George, *La clé de saint Hubert*, dans *Feuillets de la cathédrale de Liège*, n^{os} 21-33, 1996.

² La tradition rapporte que, en 1006, l'empereur d'Allemagne, Henri II, aurait fait don à la collégiale Sainte-Croix d'un fragment de la vraie croix offert par le roi de France, Robert II. Par la suite, cette parcelle du bois de la croix fut enchâssée dans le triptyque attribué à l'orfèvre Godefroid de Huy (v. 1160). Ce joyau est conservé au Grand Curtius.

³ Le nom du chanoine s'écrit indifféremment Milemans, Mielemans ou, parfois, Mylemans.

⁴ J. Philippe et L. Deroy, *Le monument funéraire du chanoine Hubert Mielemans à l'église Sainte-Croix à Liège. Contribution à l'étude de la Renaissance liégeoise*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXVI, 1946-1948, pp. 5-46 (Les travaux de ces deux auteurs sont cités comme suit : J. Philippe, *Etude archéologique*, pp. 7-24 ; L. Deroy, *Etude épigraphique*, pp. 25-46).



Eglise de Sainte-Croix, à Liège.

Fig. 1. L'église Sainte-Croix, à Liège, au XIX^e siècle.

I. LES DEUX ÉNIGMES DU MONUMENT FUNÉRAIRE

Dans l'avant-corps du chœur occidental est placé le monument funéraire en pierre noire (dite marbre de Theux⁵) du chanoine Hubert Milemans, de 2,85 m de hauteur sur 1,30 m de largeur. Outre ses qualités artistiques, qui en font un témoin privilégié de la Renaissance au pays de Liège, ce « type curieux du faire des maîtres liégeois⁶ » ajoute la particularité de présenter deux énigmes épigraphiques. L'épithaphe contient, d'une part, un vers latin difficile à traduire en raison de sa concision et de sa tournure et elle est flanquée, d'autre part, de deux cartouches sur lesquels ont été gravés des



Fig. 2. Le monument funéraire du chanoine Hubert Milemans.

© IRPA-KIK, Bruxelles 82865-B.

⁵ Une localité de la province de Liège arr. de Verviers, cant. de Spa.

⁶ E. Poncelet, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I, Bruxelles, 1911, p. XVI.

hiéroglyphes, dont l'interprétation a suscité au milieu du siècle dernier une controverse d'érudits⁷, ranimée, ensuite, sans apporter d'argument vraiment neuf, par l'un d'eux⁸.

Il n'entre pas dans le propos tenu ici de reprendre, même sommairement, l'étude artistique du monument dont la description et l'analyse ont déterminé que, par l'ordonnance équilibrée de sa facture, le cadre architectural a été emprunté à l'art italien des XV^e et XVI^e siècles⁹. L'intention vise seulement à rechercher où l'artiste a puisé son inspiration et à examiner une nouvelle fois les vers de l'épithaphe et les hiéroglyphes.

Hubert Milemans était chanoine de la collégiale Sainte-Croix. Il occupa la fonction de receveur général auprès du prince-évêque Georges d'Autriche¹⁰, fils naturel de Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne. Dans son testament¹¹, rédigé par-devant notaire le 5 avril 1557, plus d'un an avant sa mort qui survint le 20 septembre 1558, il se borne à ces quelques mots à propos du monument funéraire :

*Et eligo sepulturam corporis mei in capella venerabilis sacramenti dicte ecclesie Sancte Crucis Leodiensis in qua de presenti iacet lapis marmoreus seu ex marmore scissus, quem peto, per dominos meos huius testamenti executores infranominatos, aperiri et insculpi facere sub imagine crucifixi cum imaginibus beate Marie semper virginis a dextro et sancti Johannis Evangeliste a sinistro lateribus prout moris est et deinde in muro et e regione sepulchri decenter et honeste poni ad Dei honorem et hominum videntum devotionem animarumque salutem*¹².

⁷ L. Deroy, *Etude épigraphique*, pp. 25-46 ; G. de Schoutheete de Tervarent, *Les hiéroglyphes de la Renaissance. A propos d'une publication récente*, dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. XL, 1949, pp. 8-15 ; L. Deroy, *Rébus ou imagerie symbolique ?*, dans *Ibidem*, pp. 16-20.

⁸ L. Deroy, *Les inscriptions « hiéroglyphiques » de l'église Sainte-Croix à Liège*, dans *La Vie wallonne*, t. LXXII, 1998, pp. 11-33.

⁹ J. Philippe, *Etude archéologique*, p. 15.

¹⁰ Georges d'Autriche (1504-1557), oncle naturel de Charles-Quint dont il partagea l'éducation aux Pays-Bas, fut évêque de Brixen (Bressanone), dans le Tyrol italien, où il résida peu de temps au grand mécontentement de ses diocésains, et archevêque de Valence, en Espagne, avant de devenir, le 17 août 1544, prince-évêque de Liège. Il souffrait d'épilepsie ; cfr L.-E. Halkin, *Autriche (Georges d')*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. V, Paris, 1931, col. 884-887 ; B. Demoulin et J.-L. Kupper, *Histoire de la principauté de Liège, de l'an mille à la Révolution*, Toulouse, 2002, p. 136.

¹¹ Archives de l'Etat à Liège, *Collégiale Sainte-Croix*, reg. 86, f° 75 r°-80 v° (déormais *Testament*). Le testament fut ouvert dans la salle de réunion habituelle du chapitre de Sainte-Croix, en présence des chanoines et des exécuteurs testamentaires, le matin du 20 septembre 1558 (f° 75 r°).

¹² Archives de l'Etat à Liège, *Collégiale Sainte-Croix*, reg. 86, f° 76 v°. Un autre registre (reg. 6, f° 216 r°) notifie à la date du 19 septembre la mort du chanoine : « Obiit autem dictus quondam dominus Hubertus Mylemans anno domini XVc lviii mensis septembris die XIXa, sepultus in capella venerabilis Sacramenti in supradicta ecclesia Sancte Crucis prout monumentum e regione sepulture predictae in sinistri lateris pariete erectum indicat. Anima eius feliciter perfruat et requiescat. Amen. »

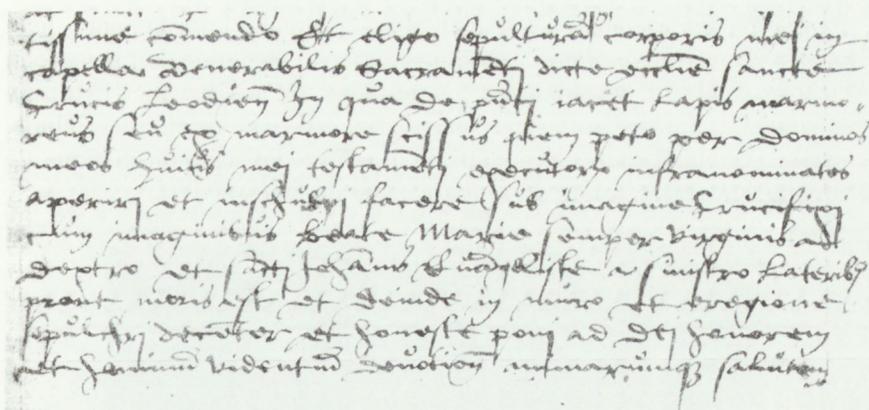


Fig. 3. Extrait du testament du chanoine Milemans.

Ce passage se traduit comme suit : « J'élis pour la sépulture de mon corps la chapelle du Saint-Sacrement de l'église Sainte-Croix de Liège où est entreposé maintenant un bloc de marbre, ou scié dans le marbre, que je demande à mes exécuteurs testamentaires, nommés ci-dessous, de faire ouvrir et sculpter, sous la représentation de la crucifixion et des figures de la sainte Vierge à droite et de saint Jean l'Évangéliste à gauche, comme il est de tradition, et ensuite de dresser, de manière harmonieuse et agréable à l'œil, ce monument contre le mur et dessus la tombe, en l'honneur de Dieu et pour la dévotion des hommes qui le verront et le salut des âmes. »

Sous le sarcophage, on lit la maxime grecque :

ΑΠΟΒΑΕΠΕ ΤΕΛΟΝ (*apoblepe telon*), le pendant du *respice finem* latin, « considère la fin » ou « la mort ».

Telos est du genre neutre et par conséquent invariable. Pourquoi l'avoir converti en accusatif variable, *telon*, une faute contre le grec classique ? Doit-on admettre qu'elle est due à la méconnaissance par des clercs liégeois de cette langue ancienne au milieu de XVI^e siècle¹³ ? La même sentence, avec sa faute, se retrouve dans un cartouche de la pierre tombale de Gérard Van der Stappen (Zuilre¹⁴), qui fut abbé de Saint-Laurent de Liège et s'éteignit le 29 août de l'année qui vit disparaître Hubert Milemans¹⁵.

¹³ L. Deroy, *Etude épigraphique*, p. 31.

¹⁴ Latinisation de la localité de Zolder, autrefois dans la partie thioise de la principauté, actuellement dans la province de Limbourg (belge). La pierre tombale est conservée aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

¹⁵ U. Berlière, *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928, p. 52.

Les noms des exécuteurs testamentaires cités dans le testament : Jean Douvrin (Doverinus), protonotaire apostolique et chanoine de Liège, Jean Maechs, chantre et chanoine de Sainte-Croix, Jean Chevalier (Militis), chanoine de Sainte-Croix, exécuteur principal, et Arnold de Palude, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, se retrouvent dans un distique de l'épithaphe gravée au centre du soubassement du mausolée¹⁶.

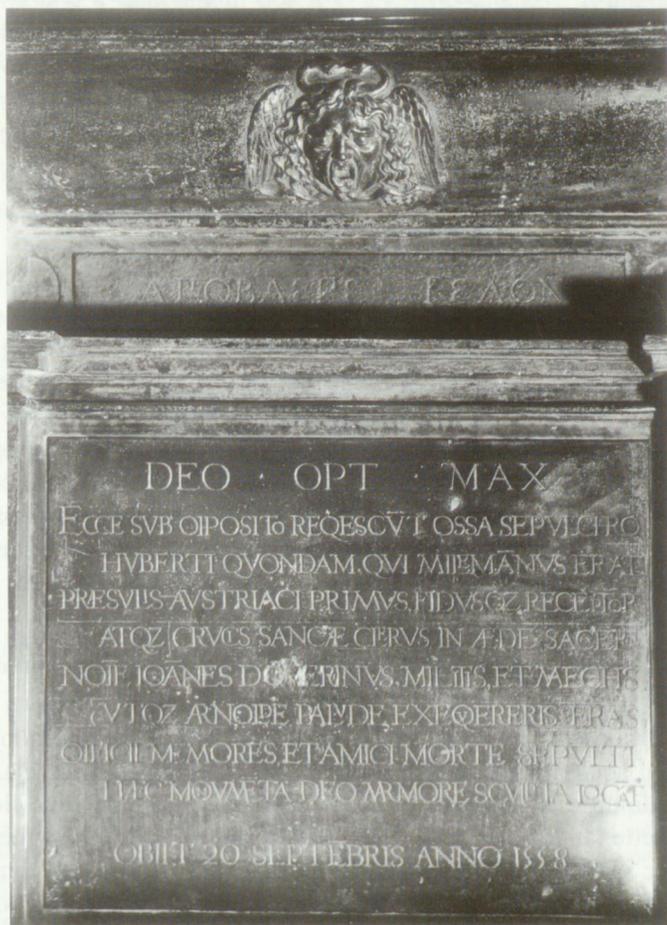


Fig. 4. Détail du monument funéraire : devise grecque et épithaphe.

© IRPA-KIK, Bruxelles 82923-B.

¹⁶ Cette inscription est reproduite dans L. Deroy, *Etude épigraphique*, p. 26. Voir aussi Henri Van den Berch, *Recueil d'épithaphes*, éd. L. Naveau de Marteau et A. Pouillet, t. I, Liège, 1925, p. 106, n° 374 ; E. Poncelet, *op. cit.*, t. I, p. CXLVII.

En voici le texte :

Deo opt[imo] max[imo]. / Ecce sub opposito requiescunt ossa sepulchro / Huberti quondam qui Milemannus erat, / Praesulis Austriaci primus fidusque receptor / Atque crucis sanctae clerus in aede sacer. / Nomine Johannes Doverinus, Militis et Maechs / (Utque Arnolde Palude exequeris eras) / Officii memores et amici morte sepulti / Haec monumenta Deo marmore sculpta locant. / Obiit 20 septembris anno 1558.

La traduction se présente ainsi : « A Dieu très bon, très grand. / Dessous ce tombeau, reposent les os du défunt Hubert qui était Milemans, / Fidèle receveur principal du prince-évêque d'Autriche / et clerc consacré dans l'église de Sainte-Croix. / Les nommés Jean Douvrin, Chevalier et Maechs / (Et tu étais, Arnold Palude, chargé d'exécuter le projet) / En souvenir des devoirs à l'égard de l'ami enseveli dans la mort, / Elèvent à Dieu cette sépulture sculptée dans le marbre. / Il trépassa le 20 septembre de l'année 1558. »

On s'est interrogé sur le sens du vers mis entre parenthèses dans l'épithaphe. En fait, ainsi qu'on le sait grâce au testament de Milemans, cet Arnold Palude est un de ses exécuteurs testamentaires. Il s'appelait Arnold Stasseyns ou van den Brouck (*broek*, « marais »), nom latinisé en *de* (ou *a* ou *ex*) *Palude* (*palus*, « marais »), ou encore de Bormans. En date du 1^{er} août 1544, il fut nommé chanoine par le pape Paul III¹⁷ et décéda le 28 octobre 1563¹⁸. Il y a peu de probabilité qu'il ait jamais été sculpteur. On peut présumer qu'Arnold Palude se chargea de la conception italianisante du mausolée, de donner ses instructions ou un programme à l'artiste et de suivre la réalisation de sa composition.

Deux cartouches armoriés ornent les extrémités du soubassement. A gauche, au-dessus et au-dessous du blason, se lisent le prénom et le nom du défunt, « Hubertus Milemans », qui « portait d'azur à la tête de mort d'argent, la mâchoire traversée d'un bâton d'or posé en fasce. Ce bâton d'or est sans doute une brisure, car le reste de la famille porte simplement la tête de mort, généralement la mâchoire inférieure défaillante (manquante)¹⁹. » La brisure de l'écu de Milemans semble indiquer qu'il était un bâtard et l'héritage reçu des Chevalier incite à penser qu'il était le fils de Gérard Chevalier père, ou, en tout cas, son parent. A droite, apparaît le blason de Jean

¹⁷ L. Lahaye, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. I, Bruxelles, 1921, p. LVIII ; G. Kurth, *Notger de Liège*, t. II, Paris, Bruxelles, Liège, 1905, p. 47.

¹⁸ Voir son épithaphe disparue, dans G. Kurth, *op. cit.*, p. 47.

¹⁹ Communication de René Wattiez, le 27 novembre 1986.

Chevalier, avec la légende « Foy tie[n]dra » au-dessus et le nom « Io[hannes] Ch[evalie]r » au-dessous, qui porte « un écu à trois chaudrons, chargé en cœur d'un lion [contourné], l'épaule chargée d'un écusson au perron liégeois²⁰ ».



Fig. 5. Cartouches armoriés et pseudo-hiérographes.

© IRPA-KIK, Bruxelles 82867-B et 82868-B.

Sur la base, des inscriptions pseudo-hiérographiques sont gravées en creux dans les deux pilastres qui flanquent l'épithaphe. Elles comportent huit signes à gauche et dix à droite. Trois interprétations, dont la première publiée en 1948 – une révélation louable – a été revue cinquante ans plus tard, en ont été proposées. Chacun des auteurs de ces interprétations convient, à des degrés divers, de l'influence du *Songe de Poliphile* sur la création de ces signes. Cet ouvrage « mystérieux, allégorique et symbolique²¹ » du dominicain Francesco Colonna (v. 1432 - v. 1479), probablement rédigé en latin et resté à l'état de manuscrit, fut imprimé pour la première fois, en italien (vénéto-padouan), chez Alde Manuce, à Venise, en 1499, sous le titre d'*Hypnerotomachia Poliphili*. Il connut trois éditions françaises successives, à Paris chez Kerver, en 1546, 1554 et 1561. L'intérêt

²⁰ E. Poncelet, *op. cit.*, t. I, p. CXLVII.

²¹ J. Céard et J.-C. Margolin, *Rébus de la Renaissance. Des images qui parlent*, t. I, *Histoire du rébus*, Paris, 1986, p. 22.

qu'il suscite encore réside notamment dans l'illustration. Les cent soixante-neuf bois gravés de l'édition italienne ne sont pas reproduits à l'identique dans l'édition française, ils ont été recomposés et on découvre même des additions. L'auteur, Colonna, a été l'initiateur de la représentation des hiéroglyphes et d'un corpus d'inscriptions grecques et latines²². La première interprétation des hiéroglyphes du monument Milemans se fondait exclusivement sur l'édition italienne de 1499. Elargissant le champ d'investigation, sa révision s'appuie, ainsi que les autres interprétations, sur les éditions parisiennes.

II. LES INTERPRÉTATIONS DES HIÉROGLYPHES DU MONUMENT MILEMANS

A. INTERPRÉTATION D'UNE ÉCRITURE IDÉOGRAPHIQUE ET PHONÉTIQUE, 1948 ET 1998, PAR LOUIS DEROY

Suivant la première version publiée en 1948, les inscriptions hiéroglyphiques liégeoises seraient l'exemple d'un système graphique savant utilisé par les humanistes italiens dès la seconde moitié du XV^e siècle. Colonna n'aurait pas composé lui-même les hiéroglyphes représentés dans son ouvrage – ils seraient reproduits d'après nature ou plus vraisemblablement puisqu'on n'a pas retrouvé les monuments d'après les dessins d'un savant resté inconnu – et son rôle dans leur déchiffrement serait secondaire, car il ne disposait pas de la clef du système de leur interprétation. Il est donc loisible, estime Louis Deroy, d'entreprendre une nouvelle lecture, en posant le postulat qu'on est confronté ici à un véritable système hiéroglyphique qui, comme l'écriture égyptienne, recourt aux divers procédés de représentation : l'idéographie, l'acrophonie et surtout la phonétique, comme dans un rébus. Le latin seul convient dans le cas présent à ce système graphique²³. La révision, parue en 1998, s'est imposée, car le premier déchiffrement des signes du monument montrait des faiblesses et requérait « une série de corrections et de retouches »²⁴, et, par conséquent, une nouvelle hypothèse, sur laquelle il s'agira de se prononcer, voyait le jour.

²² Un autre ouvrage, célèbre pour ses hiéroglyphes, les *Hieroglyphica* d'Horapollon, parut, en 1543, dans une édition française traduite du grec. Au sujet des pseudo-hiéroglyphes, on peut consulter G. Derhaene, *Lombard humaniste*, dans *Lambert Lombard peintre de la Renaissance, Liège 1505/06 - 1566. Catalogue de l'exposition*, Bruxelles, 2006, pp. 87-94.

²³ L. Deroy, *Etude épigraphique*, pp. 31-46.

²⁴ L. Deroy, *Les inscriptions « hiéroglyphiques » de l'église Sainte-Croix à Liège*, pp. 11-33.

Tableau de la première version (a) et de sa révision (b)

1. a) L'oiseau dont l'espèce est mal déterminée (aigle ? vautour ? pigeon ?). Cela n'importe guère. Il doit s'agir de l'oiseau en tant que signe augural chez les Romains où *avis* a aussi le sens de présage, augure. C'est donc l'instrument et le symbole du destin, le *fatum*. b) Idem.
2. a) La lampe antique en forme de bateau dont le nom latin est *cymbium* ou *cumbium*, la barque, *cymba* ou *cumba*. Il y a ici une application du procédé d'acrophonie et la lampe s'interprète par la première syllabe du mot : *cum*. b) La lampe antique se dit *cumba* en latin. Dans la première interprétation, ce mot voulait seulement dire barque, aussi le choix s'était arrêté sur le mot *cumbium*, lampe. Mais que ce soit *cumba* ou *cumbium*, cela ne modifie en rien l'hypothèse puisque le mot doit être abrégé en *cum*, préposition, et se traduire par « quand, où ». La lampe au n° 13 représente aussi la préposition *cum*, mais doit se traduire par « avec ».
3. a) Le pas sur la terre. Le procédé est idéographique, le dessin de la chose évoque son nom : *vestigium*. b) Le cercle, *terra*, sur lequel s'imprime la plante du pied. Dans son commentaire, Louis Deroy estime que ce signe n'est pas indispensable et omet de rappeler le mot latin de l'empreinte du pied : *vestigium*.
4. a) L'ancre ou grappin. L'idéographie évoque l'idée d'« accrocher, arracher, ravir », en latin *rapere*, thème *rap-*. b) Ce signe représente un grappin ou un hérisson²⁵ propre à travailler la surface du sol. Dans la première version, il signifiait *rapere*, ravir, d'où le thème *rap-*, dans la seconde, il veut dire « gratter, racler, ratisser », en latin *radere* ou *eradere*.
5. a) Le poisson, qui en appliquant l'acrophonie exprime le son *pis*, première syllabe du mot latin *piscis*. En réunissant les signes 4 et 5, on obtient *rap + pis*, tu arraches. b) Le signe ne peut être identifié avec certitude. Ce n'est plus, comme dans le commentaire précédent, un poisson. L'auteur propose de découvrir ici le mot *scopis*, ablatif pluriel du latin *scopa*, « balai, brosse ».
6. a) Le couteau est une figuration aussi plaisante que subtile qui évoque la préposition latine *a* ou *ab*, marquant l'ablation et l'éloignement. b) Le couteau n'évoque plus la préposition latine *a* ou *ab*, mais la notion de « couper, trancher », en latin *secare*.
7. a) Le monde, représentation connue qui n'a rien d'antique : *mundus*. b) Le monde surmonté d'une croix ne symbolise plus le *mundus*. Il peut s'interpréter de manière hypothétique par le latin *vita*, « vie ».
8. a) Le fuseau de la Parque qui exprime l'idée de filer, de fixer la destinée des humains : *nere*. b) Le fuseau avec un bout de laine ne signifie plus *nere*, « filer ». Il représente un fil, en latin *filum*. Avec le mot précédent, il constitue l'expression *vitae filum* qui remémore le mythe des Parques.
9. a) Le chandelier avec chandelle allumée dont l'idéographie exprime la clarté, la lumière : *lux*, *lumen*. b) Le chandelier désigne simplement la lumière, *lux*.
10. Voir n° 7.
11. a) Le chien, utilisation de l'acrophonie, *canis* raccourci en *can*. b) Idem.
12. a) Le bucrane ou taureau, encore l'acrophonie, mais visuelle et non pas auditive. La syllabe *ta* est tirée de *taurus*. b) Le taureau, *taurus*, s'abrège en *ta*. A l'instar de la première version, un procédé de rébus « audacieux », les signes 11 et 12 se combinent en un seul : *can - ta*.

²⁵ Il s'agit d'une sorte de grappin en principe à quatre becs ou d'une herse.

13. Voir n° 2.
14. a) La viole et rameau fléchi. Ici *le Songe de Poliphile* décrit un gouvernail de navire antique, mais il paraît malaisé de reconnaître cet objet dans le dessin et, même en admettant cette identification, il n'existe pas de valeur idéographique, acrophonique ou phonétique qui puisse convenir au contexte. En conclusion, le texte de Colonna est altéré. Il est préférable de s'en tenir aux identifications qui ressortent du dessin. En latin médiéval, la viole se nomme *viola*, le rameau fléchi doit exprimer l'idée de flexible, c'est-à-dire *lentus*, de *lentare*, fléchir, ployer. L'association donne *violent-*, rien n'empêche de retenir l'interprétation de *violentia*. b) La cithare et la palme. L'auteur abandonne la viole pour la cithare, le rameau pour la palme. Les deux signes en un seul dessin évoquent la danse et la musique.

Les signes 15 à 18 de la révision ont conservé la même signification que dans la première version.

15. L'ibis. Le même signe est redoublé, *due Ibide*, dans une inscription de l'édition italienne du *Songe de Poliphile*. L'identification de l'échassier, l'ibis, est hors de doute. On a ici un remarquable exemple de figuration purement phonétique. Le nom de l'oiseau correspond à la forme verbale *ibis*, « tu iras »²⁶. C'est un procédé connu des anciennes écritures hiéroglyphiques.
16. Le sablier, symbole classique du temps, *tempus*. Dans le contexte, il a une valeur adverbiale, *tempore*, « à temps, le moment venu ».
17. Le hibou, chouette, oiseau appelé en latin *noctua* symbolise la nuit. Il évoque le mot latin *nox*.
18. Les deux flèches disposées en sens inverse expriment l'idée d'incertitude, d'indécision, *incertus*.

Lecture de la première interprétation (1948)

En lisant, dans chaque colonne, de gauche à droite et de haut en bas, Louis Deroy interprète les deux maximes latines avec le sens suivant :

A gauche : *Fatum* (oiseau), *cum* (lampe) *vestigia* (pas sur la terre) *rapis* (ancre + poisson) *a* (couteau) *mundo* (monde), *netur* (fuseau).

Traduction : « L'échéance fatale, où tu arracheras tes pas au monde, est filée (par les Parques). »

A droite : *Lumen* (chandelier) *mundi* (monde) *canta* (chien + taureau) *cum* (lampe) *violentia* (viole + rameau fléchi) : *ibis* (ibis) *tempore* (sablier) *nocti* (hibou, chouette) *incertae* (deux flèches en sens inverse).

« Chante la lumière du monde avec véhémence : tu iras, le moment venu, à la nuit incertaine (de la mort, des Enfers). »

²⁶ L'édition italienne du *Songe de Poliphile* reproduit « due ibide », deux ibis, pour symboliser les Égyptiens (Francesco Colonna, *Hypnerotomachia Poliphili*, éd. G. Pozzi et L. Ciapponi, t. I, Padoue, 1980, p. 238 ; t. II, p. 179) ; l'édition française, deux cigognes (*Le Songe de Poliphile*, éd. G. Polizzi, Paris, 1994, pp. 229, 450).

Lecture de la révision (1998)

La lecture en latin se présente comme suit :

A gauche : *Fatum* (oiseau) *cum* (lampe) *vestigium in* (plante du pied sur le sol) *terra* (cercle) *eraditur* (grappin ou hérisson) *scopis* (balai) *secatur* (couteau) *vitae* (cercle surmonté d'une croix) *filum* (fuseau).

Traduction : La destinée (c'est) quand l'empreinte du pas sur la terre est effacée par les balais. Le fil de l'existence est coupé.

A droite : *Lucem* (chandelier) *vitae* (cercle et croix) *can-ta* (chien + taureau) *cum* (lampe) *palma* (palme) *citharaque* (cithare) *ibis* (ibis) *tempore* (sablier) *nocti* (chouette ou hibou) *incertae* (deux flèches en sens opposé).

Traduction : Chante la lumière de la vie avec cithare et palme : le moment venu, tu t'en iras à la nuit incertaine.

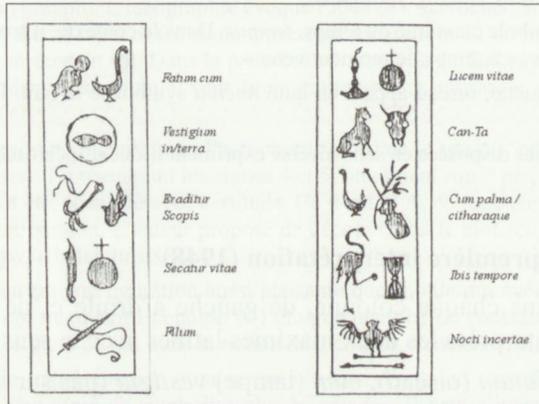


Fig. 6. Interprétation idéographique et phonétique du rébus.

Louis Deroy poursuit son argumentation en rapprochant l'épithaphe du chanoine Milemans de celle du « tombeau des amants » du *Songe de Poliphile* dont la première ligne affiche plusieurs signes identiques à ceux de Liège : fuseau, lampe antique, deux flèches tournées en sens contraires, un monde, une semelle de soulier, un crochet (grappin), un feu (devenu un balai), un couteau²⁷. « En reportant les valeurs des signes de la première épithaphe à la seconde, écrit-il, on devine dans celle-ci des fragments qui font penser à une commune inspiration : (*Vitae*) *filum cum incertum*

²⁷ Ed. G. Polizzi, p. 252.

*vestigium eraditur scopis secatur*²⁸. » Il ne donne pas la traduction de sa trouvaille. On espère ne pas trahir sa pensée en proposant celle-ci : « Le fil de la vie est rompu lorsque l'empreinte incertaine du pas est effacée par les balais. » Ceci tendrait à prouver en quelque sorte « que Colonna, nous dit-il, a gardé une mauvaise copie d'une pensée plus fidèlement conservée à Liège. » Déjà dans son interprétation première, Louis Deroy avait nié que Colonna possédât la clef de son système hiéroglyphique, à supposer qu'elle existât²⁹. Il exprimait d'ailleurs le fond de sa pensée dans une réponse à Guy de Tervarent, l'auteur de l'interprétation symbolique, où il laissait entendre que Colonna n'est pas la seule origine possible des inscriptions liégeoises, les artistes et les savants du pays de Liège ont fait le voyage d'Italie et ont pu connaître une autre source antérieure au *Songe de Poliphile*³⁰.

B. INTERPRÉTATION SYMBOLIQUE (1949) PAR GUY DE TERVARENT³¹

La plupart des dix-huit signes sont empruntés à l'édition française du *Songe de Poliphile*, ouvrage dans lequel, tout comme dans l'édition italienne, leur sens est indiqué.

Le premier cartouche a le sens suivant : La mort (hibou et lampe) toujours (cercle) foule aux pieds (sandale), ravit (grappin) et consume (flamme). Elle tranche (couteau) tout (globe terrestre), la mort (fuseau). Le second cartouche : Tout (globe terrestre) prend fin (chandelle) : l'amitié (chien), le travail (bucrane), une vie gouvernée par la charité (lampe suivie du gouvernail et du rameau d'olivier). Veillez (grue) : à chaque heure qui passe la mort approche (sablier), impérieuse (aigle), ennemie et rapide (deux flèches).

Le livre de Colonna, nous dit Guy de Tervarent, aurait été plus goûté en France qu'en Italie si on en juge par les éditions françaises successives (1546, 1554 et 1561). « Or, ajoute-t-il, le chanoine Mielemans mourut en 1558 et son monument funéraire, élevé peu après sa mort, date donc de l'époque où *le Songe de Poliphile* avait toute sa faveur dans les pays de langue française. Il est sans intérêt, en ce qui nous concerne, de supposer, comme le fait M. Deroy, que Colonna n'a pas composé les « Hiéroglyphes » qu'il nous propose, mais que, les ayant simplement découverts, il les a mal

²⁸ L. Deroy, *Les inscriptions*, pp. 31-32.

²⁹ Id., *Etude épigraphique*, pp. 38-39.

³⁰ Id., *Rébus ou imagerie symbolique ?*, p. 17.

³¹ G. de Tervarent, *Les hiéroglyphes de la Renaissance*, pp. 8-15.

interprétés. L'interprétation que leur donne Colonna, vraie ou fausse, s'est transmise avec son livre, a fait foi pour les générations futures et est la seule que pouvait connaître l'auteur de l'épigraphe de Liège. » Tervarent concluait sa notice salutaire en soulignant que « c'est pécher contre l'esprit de la Renaissance que d'interpréter selon les lois de la philologie les figures par lesquelles les humanistes entendaient créer un langage muet. Dans l'étude de ces signes, M. Deroy a été desservi par ses dons mêmes : l'ingéniosité de son esprit, ses connaissances linguistiques, sans emploi en la matière³². »

C. INTERPRÉTATION ÉSOTÉRIQUE (1980) PAR PAUL DE SAINT-HILAIRE³³

Aussi bien pour les plans du mausolée que pour le double rébus constitué par les hiéroglyphes, l'auteur du mausolée a utilisé l'édition française du *Songe de Poliphile*³⁴. L'inscription doit s'interpréter en latin et pour cette raison, il convient en français de lire de bas en haut :

A gauche : La mort soudaine (fuseau et fil coupé) qui sépare (couteau) du monde (globe), consume (flamme), agrippe (grappin), piétine (semelle) tout (cercle), est messagère (oiseau) de vie (lampe).

A droite : Au contraire (flèches opposées) du profane (hibou), ce temps (sablier) sera pour l'initié qui veille (une grue tenant sa vigilance) à gouverner (gouvernail) harmonieusement (en forme de viole) et victorieusement (olivier) une vie (lampe) de labeur (bucrane) et de fidélité (chien), le temps de la lumière (chandelier) universelle (globe).

III. RÉEXAMEN DE L'ÉNIGME

A. LES SIMILITUDES ENTRE LE MAUSOLÉE, LES INSCRIPTIONS ET LES ILLUSTRATIONS DU *SONGE DE POLIPHILE*

Le refus de reconnaître l'influence directe de Colonna sur le mausolée du chanoine en prétendant que les humanistes liégeois auraient été influencés par un système dont le dominicain ignorait le sens, comme le soutient

³² Id., pp. 14-15.

³³ P. de Saint-Hilaire, *Liège et Meuse mystérieux*, t. I, Bruxelles, 1980, pp. 12-15, 43. On doit émettre de sérieuses réserves sur le contenu parfois original des livres de cet auteur fêru d'ésotérisme.

³⁴ Les feuillets 11 à 13 de l'édition française imprimée à Paris en 1554, soit les pages 44-50 de l'éd. G. Polizzi, et en particulier le feuillet 96 r°, soit les pages 252-253, où huit des signes apparaissent sur un cénotaphe.

Louis Deroy, revient à nier l'évidence. Hubert Milemans, qui a peut-être imaginé lui-même le monument et confié à Arnold de Bormans (Palude) le soin de mener à terme le projet, s'est sans conteste inspiré des illustrations du *Songe de Poliphile*, dont deux éditions françaises, 1546 et 1554, avaient paru avant sa mort. Les nombreux hiéroglyphes qu'on y découvre n'ont rien de commun avec l'écriture pharaonique et représentent des idéogrammes, un langage réservé aux initiés.

1. La porte de la pyramide et le monument sans honneur

La « belle porte » de la pyramide, dont Poliphile donne les mesures et proportions³⁵, a servi de modèle. Il en décrit longuement la structure et la composition, tout en s'excusant auprès du lecteur de n'avoir pas suffisamment montré toutes ses particularités par crainte de prolixité et manque de connaissance des termes propres³⁶. La ressemblance du monument liégeois est plus vive encore avec le monument d'Artémise, la reine de Carie veuve de Mausole, représentée en train de boire les os mélangés aux cendres de son mari. A ses côtés – Colonna n'en dit mot dans son commentaire –, le feu, à droite, symbolise l'amour, le chien, à gauche, la fidélité de la reine au roi³⁷. L'inscription grecque de l'illustration reproduite par Colonna dans le texte est fautive à deux reprises :

ARTEMISIDOS BASILISSAS SPIOΔΟΣ³⁸

Artemisidos basilissas spodos pour *Artemidos basilissês spodos*. L'inscription de l'illustration contient déjà elle aussi deux erreurs :

ARTEMISIDOS BASILIDOS SPIOΔON³⁹

Artemisidos basilidos spodon, la lettre nu finale inversée⁴⁰, pour *Artemidos basilidos spodos*.

Sans pouvoir en déterminer la raison, ces maladroites paraissent volontaires et destinées à imiter les incorrections fréquentes des tailleurs de pierre, analphabètes, relevées dans les inscriptions funéraires. Le « mausolée sans honneur », nom sous lequel Colonna désigne le monument dédié à Artémise par opposition au célèbre édifice de Mausole à Rhodes, est une

³⁵ Ed. G. Polizzi, pp. 44-50 ; éd. 1546, f° 11 v°- 13 v°.

³⁶ Ed. G. Polizzi, pp. 53-59.

³⁷ Ed. G. Pozzi et L. Ciapponi, II, pp. 189-190, n. 2.

³⁸ Ed. G. Polizzi, p. 257 ; éd. 1546, f° 98 r°.

³⁹ Ed. G. Polizzi, p. 258 ; éd. 1546, f° 99 r°. Sur l'illustration, le sigma est tracé comme un caractère latin en manière de Z inversé.

⁴⁰ L'inscription dans un cercle à la partie supérieure de ce monument (« *Erotos katoptron* », miroir d'amour) se termine par un nu normal.

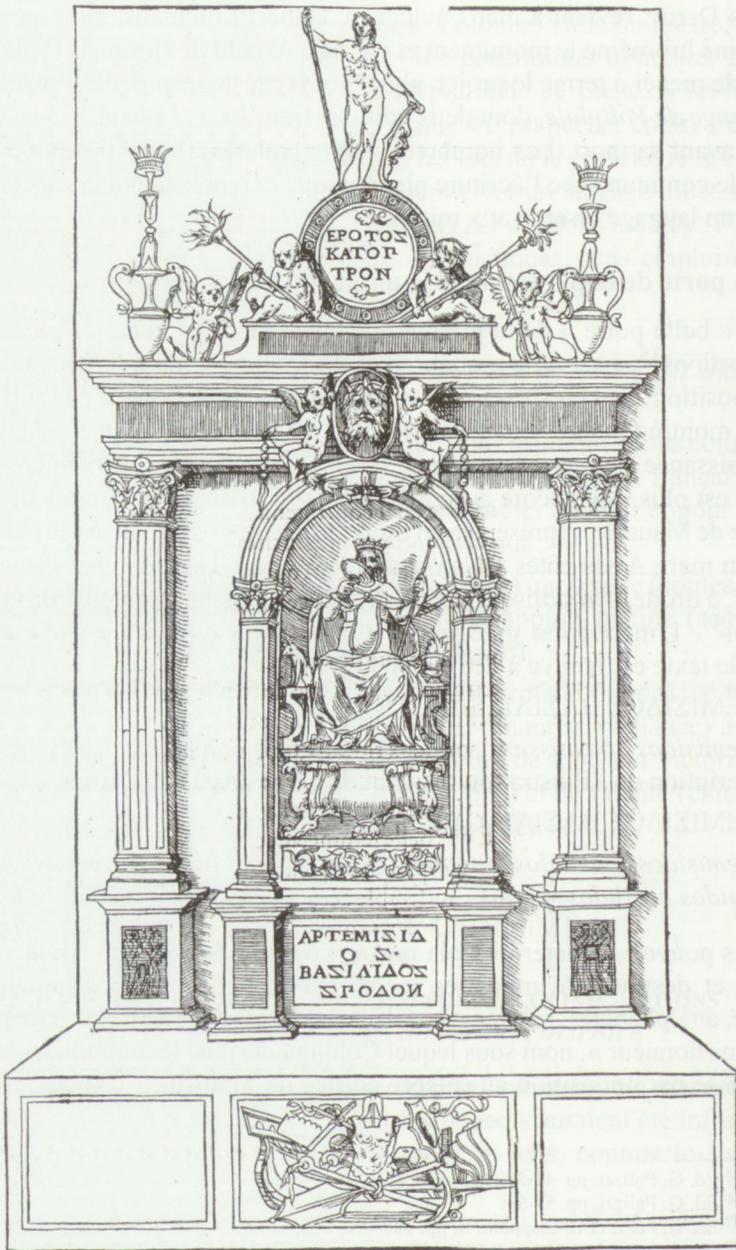


Fig. 7. *Le Songe de Poliphile* : Le monument d'Artémise.

© Bibliothèque Royale - Bruxelles LP 11312-C.

œuvre d'imagination, poussant l'imitation des monuments antiques au point de reproduire des textes fautifs. L'inscription grecque du monument du chanoine Hubert Milemans et de la pierre tombale de l'abbé Gérard van der Stappen, *apoblepe telon*, serait représentative d'un décalque de cet usage. Un extrait allégorique du *Songe de Poliphile* viendrait conforter l'hypothèse d'un lapsus volontaire. Le héros en quête de sa bien aimée Polia entre dans le palais de la reine Eleuthéridide (le libre arbitre) qui l'envoie, sous la conduite de deux nymphes, Logistique (raison) et Thélémie (volonté), vers le royaume de Télésie. En regard de ce nom, dans la marge, le traducteur français a ajouté *telos*, la fin, l'issue fatale⁴¹. « C'est celle qui termine et achève toutes choses, et pourtant est dite Télésie [...]. Mais, continue Eleuthéridide, ma bonne sœur Télésie habite en lieu trouble et caché. La porte et les fenêtres de sa maison sont à toutes heures fermées, et ne consent en aucune manière que les hommes la connaissent. Aussi n'est-il loisible ni permis aux yeux corporels de regarder chose tant souveraine. Voilà pourquoi le succès de ses effets est, à toutes heures, incertain. Elle se mue et transfigure en plusieurs formes bien étranges : puis vient à se manifester lors que point on ne la désire, et quand l'on y pense le moins⁴². » *Telos*, la mort, qui est aussi la *causa finalis* de la scolastique, a peut-être été « personnalisé » en *telon* pour répondre à ce texte de l'*Hypnerotomachia*.

2. Méduse

Le motif de la Gorgone sculpté en demi-bosse sur le monument Milemans se retrouve trait pour trait dans une illustration de l'édition française du *Songe de Poliphile* et est omis dans l'édition italienne. Cette représentation atteste de manière indubitable que le créateur du monument Milemans a été guidé principalement par l'édition française de l'ouvrage de Colonna et que les hiéroglyphes, eux aussi, en proviennent. A la manière des héros des récits médiévaux, Poliphile, affronte un paysage hostile dont le parcours est semé d'embûches : une forêt épouvantable, une rivière coulant en un lieu obscur, un val périlleux, auxquels s'ajoute un nouveau symbole : les ruines d'une pyramide. Ces lieux d'épreuves représentent « la frontière de l'Autre Monde, que le héros doit franchir pour parvenir au *locus amœnus* ou séjour fortuné⁴³. »

⁴¹ Ed. G. Polizzi, p. 118 ; éd. 1546, f° 40 v°. Cette note marginale est omise dans l'édition d'Alde Manuce.

⁴² Ed. G. Polizzi, pp. 118-119.

⁴³ Ed. G. Polizzi, « Présentation », p. XII.

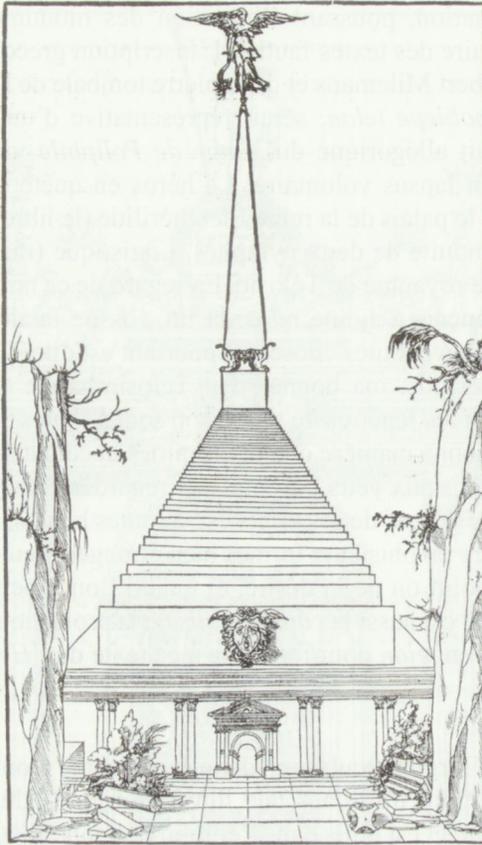


Fig. 8. *Le Songe de Poliphile* : La tête de Méduse.
© Bibliothèque Royale-Bruxelles LP 11305-C.

La représentation de la Gorgone, inscrite au milieu du côté droit du soubassement de la pyramide en ruine, est décrite ainsi : « la tête épouvantable de Méduse criant (comme il semblait) par furieuse démonstration, rechignée, les yeux enfoncés, les sourcils pendants, le front ridé et renfrogné, la gueule ouverte [...]. A cette ouverture de gueule [...] on montait par les entrelaçures de ses cheveux, lesquels étaient formés en telle règle et réduction de compas, qu'ils servaient de degrés. Et en lieu de tresses étaient tortillés de longues révolutions de serpents qui s'enveloppaient et entremordaient, étendus à l'entour de la tête et du visage jusques au-dessous du menton⁴⁴. »

⁴⁴ Id., p. 30.

B. LES HIÉROGLYPHES DU *SONGE DE POLIPHILE*
ET DU MONUMENT DU CHANOINE

1. Les hiéroglyphes du socle de l'éléphant

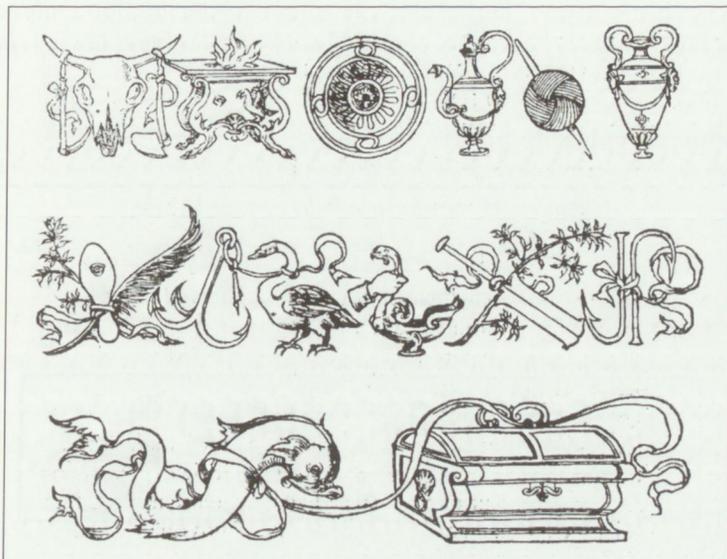


Fig. 9. *Le Songe de Poliphile* : Les hiéroglyphes du socle de l'éléphant.

© IRPA-KIK, Bruxelles LP 4201-C.

L'interprétation par Colonna des hiéroglyphes se présente de la façon suivante. Première ligne : « l'os de la tête d'un bœuf avec instruments rustiques liés aux cornes », le bucrane = le travail (*ex labore*, « de ton labeur ») ; « un autel assis sur deux pieds de chèvre, puis une flamme de feu, en la face duquel y avait un œil et un vautour », l'œil = dieu (*deo*, « au dieu ») ; le vautour = la nature (*naturae*, « de nature ») ; l'autel = sacrifice (*sacrificia*, sacrifice) ; « un bassin à laver », libéralité (*liberaliter*, « libéralement ») ; « un vase à biberon » = l'aiguière d'où s'écoule l'eau = peu à peu (*paulatim*, « peu à peu ») ; « un peloton de filet traversé d'un fuseau », le fuseau = réduction (*reduces*, tu réduiras) ; « un vase antique ayant la bouche couverte », le vase = l'âme (*animus*, « ton esprit »). Deuxième ligne : « une semelle avec un œil et deux rameaux, l'un d'olivier et l'autre de palme », l'œil = dieu (*deo*, « de dieu ») ; la semelle avec ses deux branches = la soumission (*subjectum*, « en la sujétion ») ; « une ancre » = la fermeté (*firmam*, « sûre ») ; « une oie » = la protection (*custodiam*, « garde ») ; « une lampe antique tenue par une main », la lampe = la vie (*vitae*, « de vie ») ; la main = la tienne (*tuae*, « de ta ») ; « un timon de navire [lui] aussi antique, auquel était attachée une branche d'olivier », le rameau d'olivier = la charité (*misericorditer*, « par la miséricorde ») ; le timon = l'action de gouverner (*gubernando*, « en la gouvernant ») ; « deux hameçons » = l'action de retenir (*tenebit*, « la conservera »). Troisième ligne : « un dauphin » = le salut (*incolumen*, « saine et sauve ») ; « un coffre clos et serré », les deux rubans serrant le coffre, reliés au dauphin = et (*-que*, « et ») ; le coffre = la conservation (*servabit*, « conservera »).

Sur le monument du chanoine, on remarque : le bucrane sans les instruments de la campagne = le travail (*labor*) ; la flamme de feu (sans l'autel et moins ressemblant qu'un hiéroglyphe rencontré ultérieurement⁴⁵) = le sacrifice (?), une vie de sacrifice (?) (*sacrificare*) ; la pelote et le fuseau = la réduction (*reducere*), la destinée ; la semelle = la sujétion (*subjectus*) ; l'ancre ou le crochet = fermeté, sûreté (*firmus*) ; la lampe = la vie (*vita*) ; le timon ou le gouvernail = gouverner (*gubernare*).

2. Les hiéroglyphes du pont⁴⁶

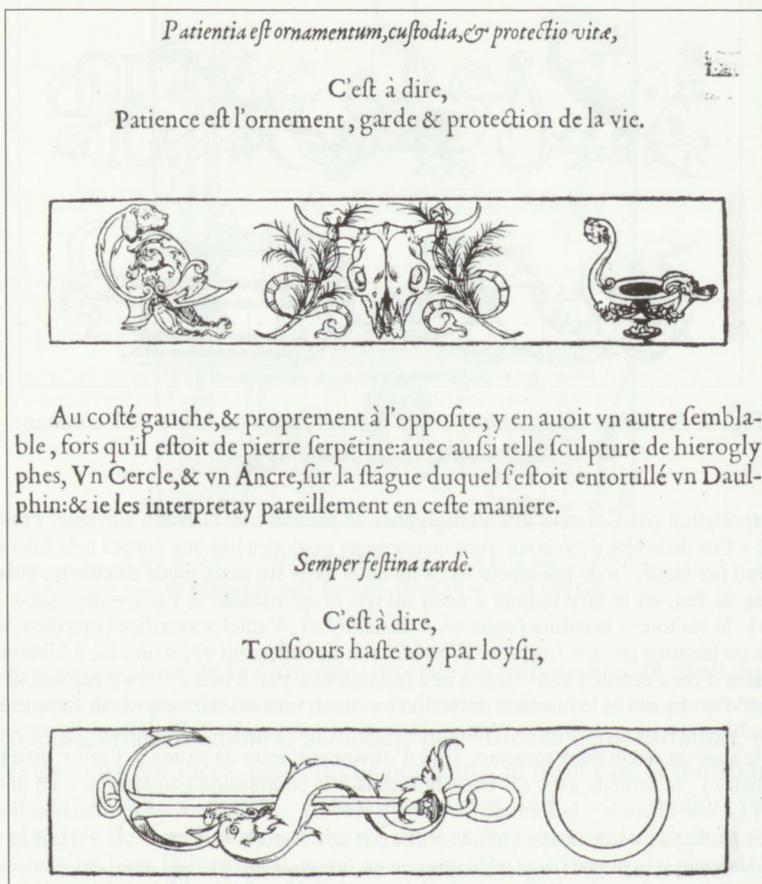


Fig. 10. *Le Songe de Poliphile* : les hiéroglyphes du pont.

© IRPA-KIK, Bruxelles LP 11301C.

⁴⁵ Ed. G. Polizzi, p. 252.

⁴⁶ Id., p. 71 ; éd. G. Pozzi et L. Ciapponi, II, p. 61.

a) Colonna décrit les inscriptions qu'il voit sur un carré de porphyre au milieu d'un pont : « [...] certains hiéroglyphes égyptiens, en telle forme : un cabasset antique, crêté de la tête d'un chien, une tête de bœuf, sèche et dénuée, avec deux rameaux à menu feuillage attachés aux cornes de celle tête, puis une lampe faite à la mode antique. Lesquels hiéroglyphes j'interprérai en cette sorte, excepté les rameaux » : *Patientia est ornamentum, custodia et protectio vitae*. « Patience est l'ornement, garde et protection de la vie . » L'inscription doit se lire à partir du centre : « une tête de bœuf », le bucrane = patience (*patientia*) ; les rameaux = ornement (*ornamentum*) ; la tête de chien = garde (*custodia*) ; « un cabasset », un petit casque = protection (*protectio*) ; lampe antique = vie (*vitae*).

b) En face, sur un carré de serpentine, Poliphile découvre d'autres hiéroglyphes : « un cercle et un[e] ancre, sur la stangue [tige] duquel s'était entortillé un dauphin et je les interprérai pareillement en cette manière : *Semper festina tarde*. C'est-à-dire, Toujours hâte-toi par loisir. » Le cercle = toujours (*semper*), le dauphin = la rapidité (*festina*), l'ancre = la lenteur, traduit librement par « loisir » (*tarde*, lentement).

On a vu que, sur le socle de l'éléphant, le bucrane qui signifiait le labeur (*ex labore*) est devenu sur le pont la patience (*patientia*) ; l'ancre, la fermeté (*firmam*), a pris le sens de lenteur ou de loisir (*tarde*) ; le dauphin, le salut ou sain et sauf (*incolumen*), s'interprète comme la rapidité (*festina*) ; la lampe, la vie (*vita*), a conservé cette valeur. La tête de chien spécifie la garde (*custodia*), plus loin sur la face d'un obélisque, un chien désigne l'amitié (*amicitia*). La polysémie relative des hiéroglyphes de Colonna n'est plus à démontrer.

Sur le monument du chanoine, on remarque : le bucrane sans les rameaux (*patientia*, patience), un chien (*custodia*, garde), une lampe avec une flamme (*vita*, vie) et un cercle (*semper*, toujours).

3. Les hiéroglyphes de l'obélisque

Sur le monument du chanoine, on retrouve les symboles suivants inventés par Colonna : le braquemart, *Caesari* ; le cercle (derrière les fléaux), *semper* ; le globe, le monde, *totius orbis* ; le timon ou gouvernail, *gubernator*.

balances, & entrans dans vne coronne: parquoy ie l'interpretay ainfi.



IVSTITIA RECTA,
AMICITIA ET ODIO
EVAGINATA ET NV-
DA, PONDERATA-
QVE LIBERALITAS,
REGNV M FIRMITER
SERVANT.

Qui signifie.

Injustice droicte, nue & despoillée
de hayne & amytie, avec liberalité bien
pesée, gardent fermement les royaumes
en leur entier.

Au dessoubz de ceste figure, j'en vey vne autre faicte en quarré, dedàs laq-
le y avoit vn œil, deux espiz de fromēt liez, vn braquemart antiq̄, deux fleaux
pareillement liez en trauers dessus vn cercle, vn mode, vn timon de nauire, &
puis vn vase antique duquel sortoit vn rameau d'Oliuier, vne platine, deux ci-
gongnes, six pieces de monoye mises en rōd, vn temple à huys ouuert, & pour
le dernier deux plombz ou perpendicles.



Que ie interpretay en ceste sorte.

DIVO IVLIO CÆSARI SEMPER AVGVSTO,
TOTIVS ORBIS GVBERNATORI, OB ANIMI CLE-
MENTIAM, ET LIBERALITATEM, ÆGYPTII
COMMVNI ÆRE SVO EREXERE.

C'est à dire.

Au diuin Iule Cēsar toujours Auguste, gouverneur de tout le Monde, pour la clemence &
liberalité de son courage, les Egyptiens m'ont erigé de leurs deniers communs.

Fig. 11. *Le Songe de Poliphile* : Les hiéroglyphes de l'obélisque.

© IRPA-KIK, Bruxelles LP 11298-C.

a) Parmi les hiéroglyphes de cette illustration, seul le chien se retrouve sur le monument du chanoine et, comme on vient de le dire, il a ici, selon Colonna, le sens d'amitié.

b) La figure inférieure est décrite ainsi par Colonna : « un œil, deux épis de froment liés, un braquemart antique, deux fléaux pareillement liés en travers dessus un cercle, un monde, un timon de navire, et puis un vase antique duquel sortait un rameau d'olivier, une platine, deux cigognes, six pièces de monnaie mises en rond, un temple à huis ouvert, et pour le dernier deux plombz ou perpendicles : Que j'interprétei en ceste sorte : *Divo Julio Caesari semper Augusto, totius orbis gubernatori, ob animi clementiam, et liberalitatem, Aegyptii communi aere suo erexere*. C'est-à-dire, Au divin Jules César toujours Auguste, gouverneur de tout le Monde, pour la clémence et libéralité de son courage, les Egyptiens m'ont erigé de leurs deniers communs. »

4. Les figures à demi brisées du frontispice du temple⁴⁷

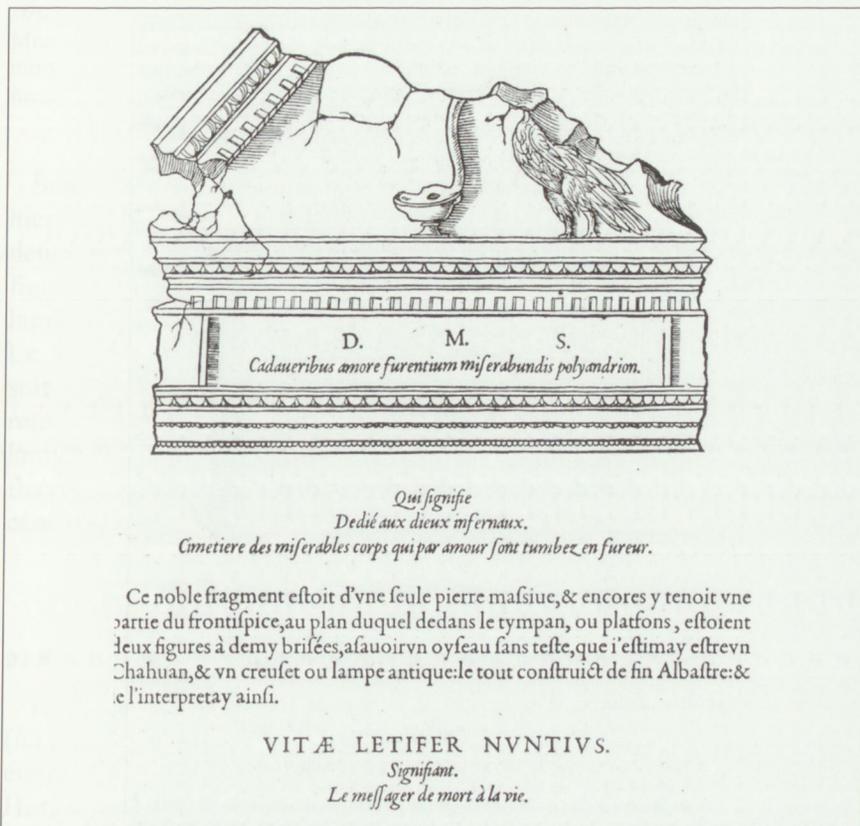


Fig. 12. *Le Songe de Poliphile*. Fragment de l'architrave du temple.

© IRPA-KIK, Bruxelles LP 11313-C.

L'une des figures à demi brisées du tympan est un oiseau sans tête que Poliphile pense représenter un chat-huant⁴⁸, l'autre un creuset ou lampe antique en albâtre. Il les interprète ainsi : *Vitæ lethifer nuntius*. « Le messager de mort, à la vie. » Le chat-huant, comme le hibou ou la chouette, est « l'oiseau de mauvais augure », annonciateur de présage funèbre. La lampe est le symbole de la vie.

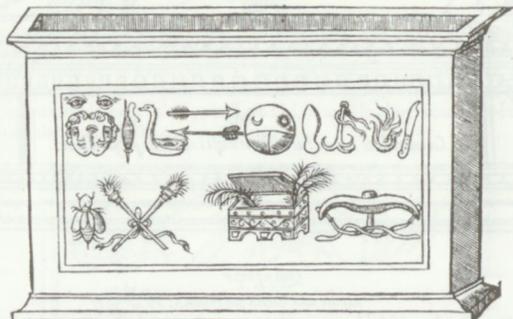
Sur le monument du chanoine, la réplique de ces figures ne laisse aucun doute.

⁴⁷ Ed. G. Polizzi, p. 232.

⁴⁸ Un hibou dans l'édition italienne.

5. Les hiéroglyphes du coffre ou du tombeau des amants⁴⁹

longueur du teps, que par la fumée de la lampe, elles estoient deuenues noires. En la face premiere du coffre, estoient entaillees ces hieroglyphes, sauoir est deux masques, & dessus chacun vn œil, vne fusée de fil, vne vieille lampe, deux fleches, l'vne tournée au contraire de l'autre, vn monde, vne femelle de folier, des crochets, du feu, vn couteau, vne mouche, deux brandons entrauerfez & liez par le mylieu, vn coffre demy ouuert, & des branches de Cypres fortans d'iceluy d'vn costé & d'autre, avec vn ioug.



Qui furent par moy ainsi interpretez,

DIIS MANIBVS.

Mors vitæ contraria, & velocissima, quæ cuncta calcat, suppeditat, rapit, consumit, dissoluit, mellifluè duos mutuò se strictim & ardentè amantes, hic extinctos coniunxit.

C'est à dire.

AVX DIEX INFERIEVRS.

Mort soudaine, & contraire à la vie, qui tout suppedite, ravit, consume, & separe, à icy conioint mortz deux personages qui s'entr'aymoient tresdoulcement, estroitement, & ardemment.

Fig. 13. *Le Songe de Poliphile*. Le tombeau des amants.

© IRPA-KIK, Bruxelles LP 4202-C.

C'est la seule fois où Colonna ne décrit pas les figures des hiéroglyphes dont il ne donne que l'interprétation, établie comme suit : Les yeux = *Diis* ; les masques = *Manibus* ; la pelote avec le fil rompu = la mort (*mors*) ; la lampe = la vie (*vitæ*) ; les flèches = contraire [et très rapide] (*contraria et velocissima*) ; le globe = tout (*cuncta*) ; la semelle = action de dominer [ou plutôt d'écraser, de fouler au pieds] (*calcat, suppeditat*) ; les crochets, le grappin = ravir (*rapit*) ; le feu = consumer (*consumit*) ; le couteau = séparer (*dissoluit*) ; la « mouche [à miel] », l'abeille = doucement (*melliflue*) ; les brandons, les flambeaux, réunis par des liens et allumés = amour partagé (*duo mutuò se strictim et ardentè amantes*) ; le coffre = ici (*hic*) ; les rameaux [de cyprès funèbres] = éteints, étroitement (*extinctos*) ; le joug = conjoindre (*coniunxit*).

⁴⁹ Ed. G. Polizzi, pp. 252-253.

Colonna interprète ainsi les hiéroglyphes : *Diis manibus. Mors vitae contraria, et velocissima quae cuncta calcat, suppeditat, rapit, consumit, dissolvit, melliflua duos mutuo se strictim et ardentem amantes, hic extinctos conjunxit.* « C'est-à-dire, Aux dieux inférieurs. Mort soudaine et contraire à la vie, qui tout suppédite, ravit, consume et sépare, a ici conjoint morts deux personnages qui s'entre-aimaient très doucement, étroitement, et ardemment⁵⁰. »

Sur le monument funéraire du chanoine, on trouve du côté gauche huit hiéroglyphes (ou neuf si la semelle et le cercle forment non pas un, mais deux signes) et du côté droit dix hiéroglyphes. On remarquera que la lampe figure sur les deux pilastres ; sur celui de gauche, le col est à droite et la lampe est éteinte, sur celui de droite, le col est à gauche et la lampe brûle. Le fuseau, la lampe, le monde, la semelle, le grappin, le feu, le couteau, soit sept hiéroglyphes empruntés à cette gravure du *Songe de Poliphile* se retrouvent sur le pilastre de gauche et, sur le pilastre de droite, on voit la lampe, les flèches, le monde. Le seul signe vraiment neuf est figuré par les flèches. En tout, huit hiéroglyphes du monument proviennent du coffre ou cénotaphe du *Songe de Poliphile*.

C. LES PILASTRES DU MONUMENT DU CHANOINE MILEMANS

a) Pilastre de gauche

1. L'oiseau, un chat-huant (*lethifer nuntius*). 2. La lampe ou creuset (*lucerna*) signifie la vie (*vita*) et plus particulièrement, puisque la lampe est éteinte, la vie qui a perdu sa chaleur. Elle figure dans les *Hieroglyphica* de Horus Apollon : « Pour signifier la vie ilz [les Egyptiens] paignoient une lampe ardente pource que pendant que la lampe est allumee elle esclaie mais si elle est estaincte on est en des tenebres ainsi qua[n]t lame est partie de nostre corps nous n'avons plus de veue ni de lumiere⁵¹. » Le creuset et le chat-huant, le hibou ou la chouette ont le sens de : *vitae lethifer nuntius*, « le messager de mort à la vie ». 3. Le cercle a valeur de *semper*, toujours ; la semelle de soulier, de fouler (*calcat, suppeditat*). 4. Les crochets ou le grappin, de ravir (*rapere*). 5. Le feu, de consumer ou consommer (*consumere*). 6. Le couteau, de séparer (*dissolvere, separare*). 7. Dans le *Songe de Poliphile*, on voit le monde représenté par un cercle où s'inscrivent le soleil

⁵⁰ Ed. G. Polizzi, p. 253.

⁵¹ Orus Apollo, *De Aegypte. De la signification des notes hieroglyphiques des Aegyptiens, cest a dire des figures par les quelles ilz escripvoient leurs mysteres secretz, et les choses saintes et divines. Nouvellement traduit de grec en francoys et imprime avec les figures a chascun chapitre*, Paris, Jacques Kerver, 1543, p. n vi (b).

et la lune : tout (*cuncta, omnia*). Le globe terrestre surmonté d'une croix du pilastre pourrait exprimer « le monde plein de tristesse et soucis⁵². » 8. Le fuseau a la signification de la mort (*mors*). De même chez Horus Apollon : « Pour signifier la fin de l'homme ilz paignoie[n]t une fusee de fil et le bout du fillet rompu comme sil estoit separe de la quenoille pource q[ue] les poetes faignent que les deesses fatales fille[n]t la vie de l'homme c'estassavoir Clotho tenant la quenoille Lachesis qui signifie sort ou aventure car nostrevie est une aventure laquelle fille et Atropos interpretee inconverteble ou qui ne se peut flechir laquelle rompt le fillet⁵³. »

Lecture de l'inscription :

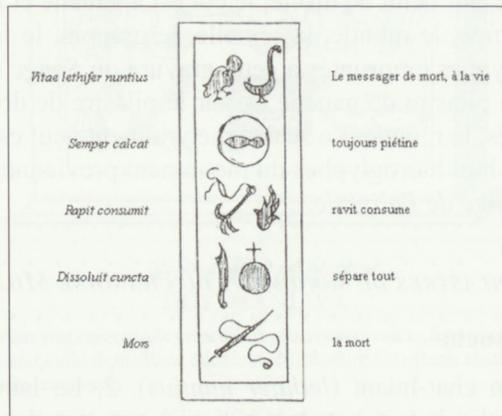


Fig. 14 : Nouvelle interprétation symbolique du rébus. Pilastre de gauche.

Le messenger de mort, à la vie : la mort piétine toujours, ravit consume, sépare tout.

b) Pilastre de droite

La seconde inscription présente une plus grande difficulté. Quatre hiéroglyphes ne se trouvent pas dans *le Songe de Poliphile* : la chandelle dans un bougeoir, la grue, le sablier et le hibou. Le chien gravé sur le pilastre n'est pas la reproduction exacte de celui du *Poliphile* et on peut en dire autant du monde surmonté d'une croix. Il en résulte que seuls quatre hiéroglyphes sont semblables.

⁵² J. Céard et J.-C. Margolin, *op. cit.*, t. I, pp. 18-19.

⁵³ Orus Apollo, *op. cit.*, p. n vi.

9. La chandelle dans un bougeoir (*candela*). Le symbole est multiple : la vie qui se consume, l'image de la chaleur naturelle qui permet la corruption de la matière première, la lumière de la raison et de l'esprit humain, le flux du temps (*Lux vitae*). Ou encore la doctrine évangélique⁵⁴. 10. Le globe, tout (*cuncta, omnia*). 11. Le chien, l'amitié (*amicitia*) ou la garde (*custodia*). 12. Le bucrane, le travail (*labor*) comme dans les *Hieroglyphica* : « Pour signifier labeur ilz paignoient une teste de beuf denue de chair la teste de beuf pource que avec les beufz ont faict tout labourage et denuee de chair pource que les gens de labeur et qui souvent travaillent sont communement maigres⁵⁵. » 13. La lampe, la vie (*vita*). Idem chez Horapollon (voir le n° 2). 14. Le timon ou gouvernail et le rameau d'olivier, en gouvernant avec miséricorde (*misericorditer gubernando*). Lampe et gouvernail signifient une vie gouvernée par la charité. 15. La grue, la garde, la vigilance (*custodia, vigilantia*⁵⁶), n'est pas dans le *Poliphile*. L'édition française de Colonna montre une oie avec le sens de la garde (*custodia*), l'italienne deux ibis symbolisant les Egyptiens. Le sens est plus développé chez Horapollon : « Pour signifier un homme qui se garde des aguets et surpris de ses ennemis ilz faignoie[n]t une grue pource que les grues se garde[n]t en veillant la nuit par ordre cascade en son tour et par raenc⁵⁷. » 16. Le sablier, l'heure qui passe, le temps qui s'écoule, l'approche de la mort, la fin, avec le sens de disperser. 17. Le hibou (*noctua*), la mort (*mors*). Cet oiseau ne peut être un aigle, comme l'avait suggéré l'interprétation symbolique de Guy de Tervarent. Horapollon l'assimile à la chevêche, au chat-huant : « La cheveche ou chathua[n] signifie la mort pource que de nuit elle assault les nidz et les petitz des autres oyseaulx subdainement et au depourveu ainsi faict la mort qui nous surpris alors que nous ne pensons point en elle⁵⁸. » 18. Les deux flèches en sens inverse signifient contraire et soudain, *contraria* et *velocissima*.

⁵⁴ Pierre Valérien, *Hieroglyphica sive de sacris Aegyptiorum literis commentarii*, Bâle, 1556, f° 386 r°.

⁵⁵ Orus Apollo, *op. cit.*, p. n vii.

⁵⁶ Pierre Valérien, *op. cit.*, f° 128 v°.

⁵⁷ Orus Apollo, *op. cit.*, p. l vi (b).

⁵⁸ Id., p. g iii.

Lecture de l'inscription :

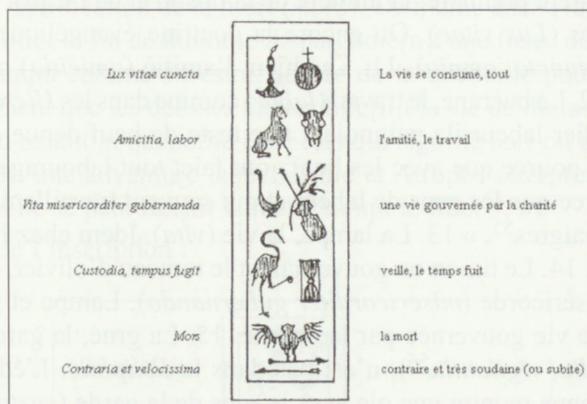


Fig. 15 : Nouvelle interprétation symbolique du rébus. Pilastre de droite.

Tout se consume : l'amitié, le travail, la vie gouvernée par la charité, veille, le temps qui s'écoule rapproche de la mort contraire et subite.

IV. CONCLUSION

Le testament du chanoine Hubert Milemans et l'épithaphe gravée sur sa sépulture livrent les noms de quelques uns de ses amis. Parmi eux, Arnold Palude (ou Bormans), était l'exécuteur testamentaire mandaté pour accompagner l'érection du monument funéraire de l'ancien trésorier principal du prince-évêque, Georges d'Autriche, oncle de Charles-Quint. La pierre tombale de l'abbé de Saint-Laurent, Gérard van der Stappen, ajoute un nom aux clercs liégeois du milieu du XVI^e siècle, entichés de l'ouvrage de Colonna. Paru en traduction française, en 1546, réédité en 1554, avant le décès de Milemans et de van der Stappen, puis une nouvelle fois en 1561, le livre a contribué à faire les délices d'érudits, idéalisateurs de l'Antiquité, et même d'en inspirer à le reproduire sur un tombeau. On peut conjecturer, en effet, que la tête du gisant représentant Hubert Milemans s'appuie sur l'*Hypnerotomachia*, sans pouvoir déterminer le titre du second ouvrage. Le thème se retrouve dans une xylographie, au livre II du *Poliphile*, où le héros, en pâmoison dans le temple de Diane, est étendu un livre posé sous

la tête⁵⁹. Avant le mois d'avril 1557, le chanoine Milemans faisait déposer dans la chapelle du Saint-Sacrement de la collégiale une pierre de marbre sur laquelle il recommandait, dans son testament, de sculpter un calvaire, sans dire mot de la suite de la composition, dont on peut, du reste, se demander si lui-même en est l'auteur.

Sur les dix-huit hiéroglyphes du tombeau du chanoine, huit ne se retrouvent pas de manière rigoureusement semblable dans le *Poliphile* : sur le pilastre de gauche, dans une moindre mesure, la semelle (sans l'œil) inscrite dans un cercle (3) et le monde surmonté d'une croix (6 et 9) ; sur le pilastre de droite, la chandelle allumée dans son chandelier (9), le monde surmonté de la croix (10), le chien (11), la grue (15), le sablier (16) et le hibou (17). Il faut se résigner à admettre que l'épigraphe n'utilise pas seulement *le Songe de Poliphile* pour tracer son message et que les deux livres sous la tête du gisant sont les clefs du décodage des idéogrammes, l'un renvoie à l'édition française de Colonna, l'autre à un ouvrage qui reste à découvrir. Le *De Aegypte* d'Orus Apollo pourrait convenir s'il n'était si mince comparé au deuxième livre placé sous la tête du chanoine. Il ne suffit pas d'avoir identifié les images pour les déchiffrer, sans la grille qui permet de pénétrer leur sens secret, le message demeure obscur⁶⁰.

⁵⁹ Ed. G. Polizzi, p. 374.

⁶⁰ J. Céard et J.-C. Margolin, *op. cit.*, t. I, p. 63.

EN QUOI LES CONFRATERNITÉS MILITAIRES DES VILLES ÉTAIENT-ELLES PRIVILÉGIÉES ?

Notes à propos des compagnies sermentées de la cité de Liège
(XVI^e-XVII^e siècles)

par

Paul BRUYÈRE

I. PRÉAMBULE

A. ÉLÉMENTS SUR LE PRIVILÈGE

En droit romain déjà, le privilège, contre lequel Cicéron s'est insurgé dans son *De Legibus*, concerne des hommes privés nommément désignés. A la fin de la République, le privilège s'entend comme une mesure individuelle adoptée par l'organe législatif. Au bas empire, le mot *privilegium* est toujours d'emploi courant comme l'attestent le Code théodosien et les Constitutions de Justinien ¹.

Mais, à la conception du privilège comme *lex privata*, la doctrine classique intègre le concept de *ius singulare* (lequel s'oppose au *ius commune*) : pour Orestano, le droit singulier concernerait « des groupes de personnes, des rapports ou des choses déterminées par leur genre », la loi privée « des personnes, des rapports ou des choses individuellement déterminés » ².

Les hommes du Moyen Âge s'interrogent moins sur la nature du privilège que sur l'autorité qui a le pouvoir de le concéder et sur sa finalité. En

¹ F. SAINT-BONNET, notice *Privilège*, Dictionnaire de culture juridique, sous la direction de Denis Alland et Stéphane Rials, Paris, 2003, p. 1209-1212.

² R. ORESTANO, *Il «problema delle persone giuridiche» in diritto romano*, Torino, I. Giappichelli, 1968.

1340, le roi de France Philippe VI proclame que « l'autorité royale, en concédant des privilèges, ne lie jamais sa pleine puissance que dans la mesure où cela convient et où il est possible de les modifier et même de révoquer en fonction des circonstances de temps et de lieu quand elle le juge bon »³.

Par plusieurs de ses aspects, le privilège s'apparente à la loi; même s'il n'en a pas la portée générale, il peut s'y assimiler par son contenu⁴. Il constitue pour l'autorité un moyen souple pour récompenser (la concession) ou pour sanctionner (la révocation).

La naissance des communautés urbaines s'accompagne partout de l'octroi de privilèges, ou si l'on préfère de *libertés et franchises*, par lesquels une parcelle de la puissance publique est commuée en droits singuliers ou en un statut distinctif.

La conquête bourgeoise se fait sur les privilèges des nobles et des clercs qui ne sont plus seuls à bénéficier d'exemptions.

B. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES CONFRATERNITÉS MILITAIRES DE LIÈGE

Dès sa naissance, singulièrement à partir de l'instauration d'un système défensif, la bourgeoisie urbaine a spécialisé certains de ses membres en vue d'accomplir un rôle militaire.

Nous n'entrerons pas ici dans le débat sans cesse ranimé de l'origine des compagnies de défense. Mais on note, à partir du XIII^e siècle, soit concomitamment avec la naissance des corps de métiers, l'émergence de milices urbaines désignées en référence à l'arme dont elles font usage : archers ou arbalétriers et, à partir de la fin du XV^e siècle, coulevriniens et arquebussiers.

L'étude d'histoire institutionnelle que nous avons consacrée aux Jeunes arbalétriers de Liège nous a permis de dégager – pour la période des Temps Modernes – quelques-unes des principales caractéristiques communes aux quatre confraternités militaires de la cité⁵.

³ Traduit du latin par Sophie PETIT-RENAUD, *Le roi, les légistes et le parlement de Paris aux XIV^e et XV^e siècles : contradictions dans la perception du pouvoir de « faire loy » ?*, Cahiers de recherches médiévales, n° 7, 2000, note 69.

⁴ Voir les judicieuses observations de Jean-Marie CAUCHIES, *Le privilège ou la keure. Ersatz de la loi dans les Pays-Bas au bas moyen âge ?*, Das Privileg im europäischen Vergleich (Barbara Dölemeyer und Heinz Mohnhaupt, ed.), Band 1, Frankfurt am Main, 1997, p. 123-137.

⁵ P. BRUYÈRE, *Les compagnies sermentées de la cité de Liège aux Temps Modernes. L'exemple des Jeunes arbalétriers (1523-1684)*, (= BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*), Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2004, 304 pp.

Composées de bourgeois s'adonnant à la pratique privée du tir à l'arbalète ou au mousquet, ces sociétés organisent aussi des manifestations publiques, participent aux fêtes civiles et s'intègrent à la sécurité urbaine, à la requête des autorités dont elles dépendent.

Pour ce qui regarde Liège, on peut ainsi synthétiser la situation ⁶ :

La compagnie des Anciens arbalétriers, encore appelés Vieux ou Grands arbalétriers, est la plus ancienne des quatre compagnies sermentées de la cité de Liège. Elle n'est attestée qu'au début du XV^e siècle, même si tout indique une origine plus ancienne ⁷. Après la destruction de la ville par Charles le Hardi en 1468, elle est rétablie le 19 mai 1477 par le conseil de la Cité⁸, et, le 9 avril 1482, la généralité ⁹ lui confirme ses anciens privilèges ¹⁰. Elle est placée sous la protection de Notre-Dame et saint Lambert.

Les Jeunes arbalétriers, ou compagnons de saint Georges, sont cités pour la première fois le 10 janvier 1509 ¹¹, mais ils doivent attendre le 25 juillet 1523 pour être reconnus par le prince ¹². C'est de loin la compagnie dont on connaît le mieux l'organisation et le fonctionnement internes ¹³.

La compagnie des Couleuvriniers ou Vieux arquebusiers est mentionnée dès le 20 juillet 1521 ¹⁴. Ils ont choisi saint Christophe pour patron. Des privilèges leur sont octroyés par le prince Erard de la Marck le 27 août 1528 ¹⁵. Georges d'Autriche ratifie ceux-ci le 20 janvier 1547 et porte à cent cinquante le nombre de compagnons qui doivent en faire partie ¹⁶.

Enfin, la compagnie la plus récente, celle des Jeunes arquebusiers, placée sous la tutelle de saint Hubert, est aussi celle sur laquelle on a le moins d'informations. Mentionnés en 1557, lors de la Joyeuse Entrée du

⁶ Nous renvoyons par ailleurs au tableau synoptique publié en annexe.

⁷ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 3-4.

⁸ FAIRON, *Régestes*, IV, p. 376.

⁹ Sur cette notion, G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps Modernes*, Bruxelles, 1987, p. 255-258.

¹⁰ FAIRON, *Régestes*, IV, p. 474-477.

¹¹ A.E.L., *Echevins*, Œuvres, 68, 189r, cité par E. PONCELET, *Les bons métiers de la Cité de Liège*, B.I.A.L., t. XXVIII, Liège, 1899, p. 73.

¹² J.-G. SCHOONBROODT, B.I.A.L., t. XIII, 1877, p. 59-66 et R.O.P.L., 2^e série, 1^{er} vol., 53-55. Leurs statuts font l'objet d'un *ampliation* le 25 mai 1560 : R.O.P.L., 2^e série, 1^{er} vol., p. 260-264.

¹³ Dans BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, nous avons traité les questions suivantes : composition de la compagnie, organisation interne, activités, patrimoine, revenus et comptes, relations extérieures.

¹⁴ A.E.L., *Métiers* 902, 16v-17r (annexe, doc. 1).

¹⁵ A.E.L., *Métiers* 902, 17v-20r et 903, 8r-12v (annexe doc. 2).

¹⁶ R.O.P.L., 2^e série, 1^{er} vol., 153 (nous le publions à nouveau l'annexe, doc. 4). Le rôle de 1627 compte un total de 176 membres : 18 officiers, 36 gentilhommes et 122 compagnons (A.E.L., *Métiers* 903, 87r-92r).

prince-évêque Robert de Berghes¹⁷, les Jeunes arquebusiers sont reconnus le 2 avril 1561.

Ces organisations ont une physionomie double d'association militaire et de société d'agrément. Ce caractère dual se reflète jusque dans le vocabulaire où les mots confraternités et compagnons cohabitent avec ceux de compagnies et soldats. Où le roy se différencie du capitaine, le mayer du rentier, le cornet de l'alfer¹⁸.

Sans négliger les autres confraternités, nous concentrons cette fois notre attention sur l'examen des registres de la compagnie des Vieux arquebusiers. La richesse et la diversité de cette documentation permet en effet d'entreprendre une réflexion tournée vers les particularités du statut de l'ensemble des compagnies sermentées. C'est aussi des archives de cette compagnie que nous avons tiré les documents probants que nous publions en annexe.

Notre propos est le suivant : si l'on dit des compagnies sermentées qu'elles sont privilégiées, à quoi cette qualification réfère-t-elle ?

Les sources disponibles permettent-elles de dégager les indices de l'existence d'une organisation dotée d'une autonomie, autrement dit d'un ordre juridique propre, distinct des autres groupements ?

II. LES ÉLÉMENTS D'UN STATUT PRIVILÉGIÉ

Le privilège est toujours une reconnaissance faite par l'autorité publique. En quelque sorte, l'autorité, – le prince, mais aussi le magistrat de la cité –, confère aux compagnies une existence publique officielle en leur octroyant une charte.

Nous l'avons mentionné pour plusieurs d'entre elles : les compagnies existent avant d'être reconnues. Elles n'ont pas en soi besoin du gouvernant pour fonctionner, mais elles désirent faire approuver le bien-fondé de leur constitution et bénéficier d'un statut qui leur est propre.

Pour ce faire, elles ne reculent devant aucune clause – fût-elle de style – qui soit propice à amadouer le bon vouloir du prince. Elles mettent en avant leur « patriotisme », se mettent à la disposition des autorités « *desirans de*

¹⁷ S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, Bruxelles, 1931, p. 490.

¹⁸ Sur les structures et l'organisation, nous ne pouvons que renvoyer à BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, passim.

tous leurs coraiges lhonneur tuition deffence et fortification de [la] cite pays de Liege et de Looz »¹⁹.

On conserve un grand nombre de textes transcrits d'une « charte de privilèges » ou « lettre d'approbation ». Ces lettres sont octroyées à la requête de la compagnie qui soumet au prince un règlement dans lequel sont reprises les conditions d'admission, les obligations des membres, les mesures disciplinaires, ainsi que les sanctions comminées pour les cas où le membre enfreint les règles du groupe.

Le prince, qui a saisi tôt le parti qu'il pouvait tirer de ces associations encadrées, déclare désirer leur « bien et augmentation » et approuve la teneur des lettres qui lui sont ainsi soumises.

Dans certaines versions, le motif invoqué pour la constitution de l'association relève de la police générale. Les hommes occupés au jeu de l'arbalète sont distraits d'occupations que l'autorité juge dangereuses pour l'ordre public, comme les « *hazartz, tavernes et autres jeux dissolus* »²⁰. S'associer en confraternité serait une manière de moraliser la vie publique²¹.

Ces statuts, les compagnies veulent en renforcer la puissance en les faisant enregistrer par les échevins de Liège, ce qui a pour effet de rendre officiels l'habilitation et le caractère public de l'association, et opposables à quiconque tenterait d'y porter atteinte les dispositions protectrices de leurs intérêts. Le 16 août 1574, les Anciens arbalétriers édictent, pour le gouvernement et l'administration de leur compagnie, une nouvelle ordonnance. Ils soumettent celle-ci aux échevins, lesquels, l'ayant trouvée bonne et raisonnable, la confirment au début de l'année suivante et la mettent en garde²².

Les compagnons sont également conscients du caractère personnel de la concession. Lorsqu'un prince-évêque est nouvellement élu, ils s'avisent de lui faire reconnaître aussitôt les privilèges obtenus auprès de ses prédécesseurs.

Nous verrons que cette reconnaissance n'est pas de pure solennité, mais qu'elle s'accompagne du concours actif des autorités. Les compagnons ne perdent jamais de vue que le prince demeure un recours ultime auquel ils peuvent s'adresser en cas d'adversité²³.

¹⁹ Annexe, doc. 2.

²⁰ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 189.

²¹ La formule utilisée par Erard de la Marck est révélatrice : « *partant quil est difficile ou il at peuple et pluralite de personnes se scavoir conduire et regler sens souverains conducteurs, regisme et bon pollice* » (Annexe, doc. 2).

²² A.E.V.L., *Judiciaria I*, VIII, 10, p. 53.

L'ACCREDITATION INDIVIDUELLE

C'est précisément le moment de s'inquiéter de savoir comment se déclinent les privilèges. Car n'y a-t-il pas un paradoxe à permettre à une société d'hommes de fonctionner dans un domaine qui relève de la force publique et, à ce titre, peut menacer l'autorité même de la *république* ? Comment le pouvoir peut-il contrôler ces « milices privées », et s'assurer leur concours en cas de menaces extérieures ?

On touche ici à toute la structure d'organisation de la société urbaine d'Ancien Régime. On ne nous en voudra pas de ne pas évoquer chacun des aspects de cette structure, mais seulement ceux qui nous apparaissent comme les plus relevants pour notre propos.

Le mode de recrutement des membres nous paraît d'une importance capitale. Car le filtrage des éléments qui vont composer l'ensemble s'opère dès l'admission.

Ne peuvent faire partie de la confraternité que les bourgeois de la cité²⁴. Cela signifie que les compagnons sont, dans leur très grande majorité, membres du plus important cadre institutionnel, le métier. Pour ce qui regarde les Anciens arbalétriers, le « noyautage » par le métier est plus significatif encore puisque cette compagnie est constituée, en première instance, de trois représentants choisis par chacun des trente-deux métiers de la cité, soit nonante-six compagnons²⁵.

Le compagnon qui désire intégrer le corps est recommandé par un membre avant d'être accrédité par l'une des autorités de la compagnie : le capitaine ou l'un des grands mayeurs. Une fois cet agrément intervenu, il s'engage à remettre à la compagnie une pièce de vaisselle en étain fin²⁶ et à payer les droits dus au clerc et au serviteur. Lorsqu'il quitte la compagnie, pour quelque raison que ce soit, il doit s'acquitter d'un droit d'issue²⁷.

²³ Un exemple nous est offert avec cette requête faite par les officiers de la compagnie des Vieux arquebusiers à l'adresse du prince. Ils demandent à ce dernier de les protéger contre les personnes qui pénètrent dans leur maison de Gravioule et y commettent des exactions. Le prince les prend sous sa protection et sauvegarde particulière, et en guise de publicité de la mesure, il les autorise à apposer ses armoiries sur leur maison (A.E.L., Métiers 902, 70r, 12 septembre 1613). Sur la possession de Gravioule, voir *infra*, p. 153.

²⁴ Voir J. ROUHART-CHABOT et E. HÉLIN, *Comment devenait-on bourgeois de la Cité de Liège*, B.I.A.L., t. LXXVI, Liège, 1963, p. 91-114.

²⁵ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 4.

²⁶ Le type et le poids peuvent varier selon les époques. Le 30 mai 1600, on exige d'eux un plat de deux livres (A.E.L., Métiers 902, 61r). BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 79-80.

²⁷ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 191.

L'intronisation au sein de la confraternité est à son tour solennisée par la prestation du serment d'allégeance, rituel commun à toutes les institutions, quelles qu'elles soient ²⁸.

Chaque compagnon prend un engagement envers Dieu, envers les saints protecteurs de la cité et ceux de la compagnie. Il fait profession de foi catholique, jure fidélité à l'Église, loyauté au prince et à la cité. Il s'engage encore à obéir au capitaine, à participer aux activités organisées, à respecter les règles militaires (notamment à garantir les drapeaux), mais aussi les règlements internes promulgués par la compagnie ²⁹. Cette exigence figure en toutes lettres dans les statuts ³⁰.

La formule du serment que l'on défère aux Anciens arquebusiers ³¹ est la suivante ³² :

*Premier feres serment destre bon fidelle et lealle catholicq[ue]
Reconoissans Dieu, la Vierge Marie et monsieur st Lambert pour
vostre patron,
Destre aussy bon lealle et fidelle a vostre prince et a messieurs les
magistrats de la Cite, de les porter honneur et obeissance aussy que
lheurs appartient,
Vous seres aussy obeysant a v[ot]re capitaine, lieutenant et officiers
de la compagnie
Vous tireres apres le papikaye et faire tout debvoir de labattre sur
paine et amende portee par noz privileges
Vous aures aussy des armes a vous appartenantes scavoir musquette,
poudre, balle, meiche, picq[ue], tels armes que vous seront com-
mande de porter p[ar] voz officiers
Sÿ vous fussies en lieux ou en place la on commis monopole ou
trahison, vous ladvertires a v[ot]re capitaine, officiers ou a mes-
sieurs les magistrats de la cite*

²⁸ Pour le monde ecclésiastique, voir par exemple C. DURY, *Les serments prêtés au chapitre de Saint-Paul à Liège (XII^e-XVIII^e siècles)*, Leodium, t. 89, 2004, p. 5-20.

²⁹ Nous avons publié plusieurs formules du serment prêté au sein des Jeunes arbalétriers : BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 209-210.

³⁰ « Lesdis confreres et chacun deulx jureront solempnellement destre bons fidels et leaulz a nous notre engliese cite et pays et le feront ainsy jurer a tous entrants futurs » (Annexe, doc. 2).

³¹ La formule figure dans le registre de cette compagnie, mais les saints invoqués sont ceux des Vieux arbalétriers.

³² A.E.L., Métiers 903, in fine fch. : *Sensuÿt le serment que tous compagnons doybvent faire entrant dedans la dite compagnie.*

Vous tiendres toutes [illisible] fait et a faire de la compagnie licite et raisonnable, scavoir que vous ne viendres a contredire a ce que le capitaine et officiers auront arreste Ainsy maide Dieu et tous les saints. ³³

Ce geste rituel, comme nous l'avons montré pour les Jeunes arbalétriers, se fait sur une image sainte – en l'occurrence un calvaire – collée sur le contre-plat d'un registre de la compagnie ³⁴.

Il est le ciment le plus puissant qui unit les membres au corps. Il fait naître le lien d'appartenance à la société : le compagnon s'oblige à se soumettre à l'organisation et aux règles que celle-ci édicte.

On en veut pour indices les peines comminées contre le parjure et la crainte de mise au ban qui affecte l'individu d'Ancien Régime.

L'organisation est assurée par le « cadre », c'est-à-dire par une structure hiérarchique qui comprend, d'une part, des officiers placés sous la conduite d'un capitaine et, d'autre part, des compagnons au sein desquels on distingue des soldats et des gentilhommes appointés, lesquels sont par principe dispensés de participer aux activités militaires urbaines.

Cet encadrement social mais aussi moral est facilité par le fait que le capitaine est régulièrement choisi parmi les bourgmestres en exercice. Les liens qui unissent les confraternités militaires à l'autorité urbaine, elle-même désignée par les métiers, permettent de justifier l'autonomie dont elles jouissent.

Il nous appartient à présent de qualifier cette autonomie par ses manifestations les plus visibles.

1. Pouvoir édictal

Les compagnies légifèrent de manière régulière. Elles se dotent de règlements. Nous avons dit que c'est une lettre de leur initiative qui est à l'origine de leur reconnaissance, puisqu'elles soumettent au prince pour approbation le texte même des privilèges qu'elles sollicitent ³⁵.

Cette prérogative est une concession expresse du prince qui confère aux ordonnances prises par les compagnies l'autorité d'un statut. La

³³ On peut comparer ce serment à celui déféré aux impétrants de la compagnie des Vieux arbalétriers : BULg, ms. 1023, doc. 21 (Delvaux, annexe III).

³⁴ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 75-78.

³⁵ Notamment pour les Jeunes arbalétriers, BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 190. J.-M. CAUCHIES, *op. cit.*, p. 136, évoque le caractère négocié de certaines lois ou privilèges.

disposition finale de la charte accordée aux Vieux arquebusiers ³⁶ réserve l'autorité et la juridiction du prince :

« Se en ces presentes aucunes choeses dingne de louuenge et requieses a laditte compangnie estoient obliees, notre intention est et nous plaist que lesdis confreres en puissent faire ordonnance et que de ce soit useit comme statuts, entendu que ce neantmoins riens soit fait en prejudice de notre haultannité et jurisdiction sans fraude ne deception en ce querir ».

Les compagnies vont jusqu'à demander au prince de concevoir les préceptes auxquels elles se disposent à se soumettre :

« [...] nous supplient plaie eulx enseigner et donner par escrit la manniere coment ils soy doivent conduire et gouverner, par quoy [...] avons conceps et fait redigier en escript les poinctz et articles sequens ».

Ce faisant, les sociétés d'arbalétriers et d'arquebusiers ont conscience de procurer à leurs ordonnances une force juridique qu'elles n'auraient pas sans cette reconnaissance ³⁷.

Ces règlements ont toutes les propriétés d'un acte juridique : ce sont des normes impératives, c'est-à-dire assorties de mesures coercitives. Ils s'inscrivent dans une police générale qui organise la discipline des membres. Les sanctions consistent, au premier degré, dans le paiement d'une amende. Mais elles peuvent mener jusqu'à l'exclusion de la compagnie, appelée *cassation* dans les textes liégeois.

Le contenu de trois types de règlements nous est conservé dans des domaines parfaitement représentatifs des activités.

Tout d'abord, les règlements pour l'**organisation des banquets**. Il faut peu insister sur l'importance du banquet comme fondement de la cohésion sociale ³⁸. Instruction est donnée aux mayeurs, auxquels revient la charge de l'organisation des réunions festives, de faire provision de viandes et de vin en quantité et en qualité suffisantes ; avec le concours des petits mayeurs, de convier les hôtes ordinaires de la confrérie ; d'organiser le service de la table ; de placer les convives en respectant la hiérarchie ³⁹.

³⁶ Cette charte est éditée à l'annexe, doc. 2.

³⁷ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 201 : « Et afin que lesdits poinctz et articles cidevant escriptz [...] sortissent de tant mieux en effect... ».

³⁸ GOBERT, *Banquets officiels aux XVI^e et XVII^e siècles à Liège*, B.I.A.L., t. XXXVII, 1907, p. 337-360.

³⁹ *Poinctz et articles concernantz le banquet de la trairie qui soy doivent observer par les mayeurs*. Règlement des Vieux arquebusiers, du 3 août 1614 (édité à l'annexe, doc. 7) et celui du premier dimanche d'août 1634 (A.E.L., Métiers 902, 120r-121r).

D'autres règlements s'efforcent de prévenir les débordements qui accompagnent souvent les libations : le respect à manifester aux invités, l'ordre dans lequel on s'installe à table, les personnes habilitées à se rendre au buffet, l'interdiction d'emmener son personnel domestique, la défense de casser les verres ou la vaisselle, l'ordre à suivre pour quitter la chambre ou la salle de banquet avant de se rendre au jardin, etc ⁴⁰.

Les règlements touchent aussi à l'**organisation des fêtes** au cours desquelles les compagnons vont tirer l'oiseau ou papegaie que quelques confrères ont placé au sommet d'un mât et qu'il appartient aux tireurs de démembrer ⁴¹. Ces règlements sont lus publiquement, notamment à chaque veille de trairie ⁴².

Enfin, un troisième type courant de règlement concerne les **entraînements de tir**, les règles que les tireurs doivent observer lorsqu'ils sont au jardin ⁴³, ainsi que l'organisation de concours. Les Vieux arquebusiers font mettre en garde de loi par les échevins de Liège le règlement du tir qu'ils organisent en avril 1537 ⁴⁴.

Les règlements sont souvent pris par la généralité, c'est-à-dire par l'assemblée des compagnons officiellement convoquée par le serviteur. Cette réunion se fait en un lieu réputé *accoutumé*, chambre ou jardin ⁴⁵. Le vote a lieu à la majorité des voix.

A un type de règlement formel où se succèdent des clauses rédigées sous la forme d'articles, on peut opposer les ordonnances prises à l'occasion d'une *sieulte*. Ces *sieultes* encore appelées *séquelles* sont des assemblées délibérantes convoquées dès que l'intérêt de la compagnie le commande ⁴⁶.

⁴⁰ Par exemple, chez les Jeunes arbalétriers, le règlement du 2 juin 1635 (BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 204-209) ou chez les Vieux arquebusiers, un règlement non daté, postérieur à 1625 (A.E.L., Métiers 902, 111r), ou encore le règlement du 2 mai 1626 (édité à l'annexe, doc. 8).

⁴¹ « Chacun an avant le jour de Saint Sacrament chacun confrere serat tenu tirer apres le papegaie et faire son deivoir de labattre le mieulx que possible luy serat sans fraude » (Annexe, doc. 2). Voir aussi le serment p. 141-142.

⁴² A.E.L., Métiers 902, 108v. Pour un exemple de règlement lu (en douze articles) : A.E.L., Métiers 902, 111r-112v. La trairie s'entend de la séance de tir à l'oiseau et, par extension, de l'endroit où ce tir se déroule.

⁴³ A.E.L., Métiers 902, 95v-96v.

⁴⁴ « Concours avec joyaux » : A.E.L., Métiers 902, 21r. Ce règlement est publié à l'annexe, doc. 3.

⁴⁵ A.E.L., Métiers 902, 113r.

⁴⁶ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 192.

Elles font l'objet, d'une part, d'un enregistrement officiel puisqu'elles prévoient explicitement que le greffier les consigne dans un registre ⁴⁷ et, d'autre part, d'une signification faite par le serviteur au destinataire de la mesure prise.

Ces mesures sont de natures extrêmement diverses. Elles concernent l'engagement de sommes d'argent sur les biens de la compagnie ⁴⁸, l'affectation de revenus ⁴⁹, ou de biens ⁵⁰, les comptes que certains membres rendent de leur administration ⁵¹, la députation de membres pour régler des litiges ⁵² mais aussi l'élection de membres à des postes de responsabilité ⁵³, l'octroi d'un appointment exceptionnel ⁵⁴, et même des plaintes relatives au service urbain ⁵⁵.

D'autres règlements enfin relèvent d'une compétence restreinte et sont édictés par le corps des officiers, *Capitaine, lieutenant et officiers*. Il s'agit alors souvent de rappeler aux compagnons, soldats ou gentilhommes, les devoirs de leur état respectif et les engagements qu'ils ont pris par serment

⁴⁷ Exemple : *sieulte* du 26 mai 1630 des Vieux arquebusiers faisant obligation aux compagnons de porter le morillon le jour de la fête du Saint-Sacrement, et interdisant de se faire remplacer ou de s'abstenir de faire la parade, sous peine d'amende (Cette ordonnance est transcrite par trois fois dans le registre de la compagnie : A.E.L., Métiers 902, 95r, 97r et 113r).

⁴⁸ A.E.L., Métiers 902, 62r ou 110r.

⁴⁹ La confraternité Saint-Christophe (voir p. 146) fait suivre ses revenus à la compagnie des Vieux arquebusiers, le temps que celle-ci soit remise à flot. A.E.L., Métiers 902, 107r (23 mars 1631).

⁵⁰ A.E.L., Métiers 902, 107v : les Vieux arquebusiers accordent au prélat du couvent des Ecoliers de pouvoir extraire trois pierres de leur jardin (22 avril 1631).

⁵¹ A.E.L., Métiers 902, 109v.

⁵² A.E.L., Métiers 902, 107v (22 avril 1631) : les Vieux arquebusiers désignent le capitaine, le lieutenant et le greffier pour vider le différend relatif à l'intérêt de la créance que le rentier a à l'encontre de la compagnie.

⁵³ Le 23 mars 1631, élection de Loys Gilkin et Mathy de Joye en qualité de maîtres du jardin des Vieux arquebusiers. A.E.L., Métiers 902, 107r.

⁵⁴ A.E.L., Métiers 902, 107v : la compagnie des Vieux arquebusiers accorde un patacon aux quatre tambourins de la compagnie pour avoir battu le tambour à l'occasion du retour de son altesse (22 avril 1631).

⁵⁵ Une esquate des Vieux arquebusiers se plaint de ce que le *corporal* Soiron se rend sans armes à la garde ou quitte son poste sans la prévenir, la laissant sans commandement. A.E.L., Métiers 902, 108r (28 avril 1631).

à leur entrée ⁵⁶. Dans ces ordonnances, il est aussi question de prendre, à l'encontre de certains soldats, des mesures disciplinaires ⁵⁷.

Les compagnies ont encore la capacité de créer en leur sein une entité distincte à laquelle ils confèrent une certaine autonomie.

Les Vieux arquebusiers instituent, le 8 août 1558, une *Confraternité de Monsieur saint Christophe* comprenant trente-six compagnons ⁵⁸. Cette espèce de « section de tir » est chargée de se rendre tous les dimanches au jardin, pendant une partie de l'année, pour *montrer le jeu de l'arquebuse*, c'est-à-dire initier les membres à l'usage des armes à feu ⁵⁹. Si les statuts initiaux obligeaient chaque dizaine à s'exercer au jardin tous les dimanches à tour de rôle ⁶⁰, les arquebusiers ont sans doute jugé plus efficace de spécialiser certains de leurs membres plus doués ou plus assidus ⁶¹.

⁵⁶ Un bon exemple est donné par un règlement pris par les officiers des Vieux arquebusiers la veille d'une trairie, vers 1630 (A.E.L., Métiers 902, 111r-112v). Le 24 septembre 1634, officiers et gentilhommes appointés de cette même compagnie sont convoqués en la maison de l'alfère Trippet en Outremeuse. Le capitaine a donné pouvoir au capitaine des armes de faire payer les amendes aux gentilhommes qui manquent à leurs devoirs. Cette *sieulte* est l'occasion de rappeler les ordonnances prises antérieurement sur le même sujet, le premier dimanche d'août 1626, le 10 juin 1629, le 26 mai 1630 et le 15 juin 1631 (A.E.L., Métiers 902, 127r).

⁵⁷ Le 6 mai 1598, l'empereur, mayeurs et officiers des Vieux arquebusiers examinent le comportement de Wathieu de Hodaige, lequel, s'étant invité au banquet du roy, a porté les succades qui étaient sur la table. Par une ordonnance, les officiers le condamnent à donner à la compagnie le jour du saint Sacrement une douzaine de tranchoirs en étain fin ! S'il n'obtempère pas, l'ordonnance prévoit qu'il sera cassé, c'est-à-dire exclu de la compagnie (A.E.L., Métiers 902, 57v). Plus grave : les officiers de cette même compagnie sont appelés à se prononcer sur le sort du soldat Lambert Lombard, lequel a parlé « témérairement » à la personne de Jean de Merode, roy de la compagnie et souverain mayeur de Liège. Après avoir entendu le soldat, les officiers le cassent et ordonnent au serviteur de lui signifier cette décision (le 11 juillet 1603. A.E.L., Métiers 902, 66r).

⁵⁸ Edition en annexe, doc. 5.

⁵⁹ A.E.L., Métiers 902, 28v-30r et A.E.L., Métiers 903, 14v-18r (avec le règlement de cette confraternité, que nous éditons en annexe, doc. 6). Au sein du groupement sont élus deux maîtres du jardin qui s'engagent à observer et à faire observer les règles s'appliquant au jeu (A.E.L., Métiers 902, 107r).

⁶⁰ « *Auffin que ils lesdis confreres ayent plusgrand coraige d'apprendre et scavoïr lart et industrie dudit jeu, ordonnons que tous les dimanches sans perde loffice divin et saulff excuse legittime chacun diexnier successivement selon la rolle quy soyferat serat tenu soy trouver en jardin de laditte compangnie soy diexeme nampti et accoustres de bastons et choese audit jeu necessaires* » (Annexe, doc. 2).

⁶¹ Il nous semble qu'il faille voir, dans la charte des archers de Soignies du 6 juin 1517, un phénomène similaire. Philippe DESMETTE qui l'a étudiée s'est interrogé sur la raison qui poussa une confrérie existant depuis cent ans à procéder à l'érection d'une confrérie nouvelle (*Le serment de la confrérie des archers de Saint-Sébastien de Soignies (6 juin 1517)*, Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. CLXIV, 1998, p. 129-142). En réalité, les constituants déclarent vouloir que le jeu de l'arc à main soit entretenu à Soignies et, pour ce faire, spécialisent en leur sein un corps de trente-deux confrères tenus de s'exercer tous les quinze jours « *despuis le Pasques close jusques au jour saint Remy* » (c'est-à-dire du dimanche après Pâques ou *Quasimodo* au 1^{er} octobre). La fondation, qui prévoit également une messe d'offrande en cas de décès d'un confrère, s'apparente, selon nous, à la confraternité érigée au sein de la compagnie des Vieux arquebusiers de Liège.

En revanche, nulle trace dans les archives de règlements à proprement parler militaires. Tant les arbalétriers que les arquebusiers font référence, de manière générique, à la *règle militaire*.

Cela ne doit pas nous surprendre : l'organisation militaire des Liégeois est parfaitement en phase avec les techniques d'infanterie pratiquées dans les pays voisins. Passer les troupes en revue pour contrôler l'équipement, astreindre les soldats à la discipline, promouvoir les hommes qui connaissent la règle militaire pour l'avoir suivie, répartir les missions sont matières fréquentes. Liège dispose, aux Temps Modernes, d'un contingent rôdé, capable de mener à bien des opérations militaires sur tout son territoire. L'histoire nous en donne du reste de nombreux exemples ⁶².

Lorsqu'ils notent un trop grand laxisme dans l'admission de nouveaux confrères, – singulièrement lorsque sont intégrés à la troupe des hommes dont on n'a pas vérifié « *de quele conversations quil sont et sil sont unisable ou non* » –, les officiers prennent un règlement qui rend apparent leur désir de mettre rapidement bon ordre afin de prévenir la *décadence* de la compagnie ⁶³.

Ainsi, cette *sielte*, que la généralité passe le 30 mai 1600, interdit aux mayeurs de soumettre au serment tout nouveau compagnon avant la nuit de la trairie. Ils peuvent accepter de nouveaux confrères, pourvu que ceux-ci, d'une part, fassent le guet et la garde avec la compagnie et, d'autre part, comparaissent le jour de la trairie sur la maison de la cité où, ayant délivré la pièce d'étain et payé les droits, ils pourront prêter serment avant d'être enrôlés ⁶⁴.

Cette exigence vaut également lorsqu'un compagnon a quitté ou a été exclu de la compagnie pour une raison quelconque. L'officier qui s'avise de relever un compagnon d'une sanction d'exclusion s'expose lui-même à la cassation. Seule une ordonnance des bourgmestres, reconnus comme les *chefs et supérieurs* des compagnies, peut envisager une réintégration ⁶⁵.

2. Privilège de juridiction

Les compagnons contrôlent eux-mêmes les activités des membres. Bien évidemment, cette prérogative s'exerce, elle aussi, par habilitation du prince. Les statuts reconnaissent explicitement la *hauteur* du prince duquel relève tout pouvoir de juridiction.

⁶² BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 110-114.

⁶³ A.E.L., Métiers 902, 61r.

⁶⁴ A.E.L., Métiers 902, 61r-v.

⁶⁵ A.E.L., Métiers 902, 61v.

Ici encore, la société a fait naître, du fait de sa morphologie duale, des institutions distinctes.

Lorsque la règle militaire est enfreinte, que le compagnon ne s'est pas rendu à sa garde ou au guet, qu'il a déserté, désobéi ou porté atteinte à l'honneur des officiers, il est passible de la **guemine de guerre**.

Cette guemine est un tribunal d'exception dont la composition se révèle être « à géométrie variable ». Elle comprend des officiers, militaires expérimentés, et quelquefois les bourgmestres en personne, en leur qualité de hauts commandants des compagnies sermentées, quand ils ne sont pas capitaines de l'une ou l'autre confraternité.

Elle intervient lorsque les règlements militaires ont été enfreints à l'occasion de guets ou de gardes⁶⁶, voire d'excursions militaires. Il arrive que la guemine fasse une ordonnance à portée plus générale, auquel cas sa fonction édictale prend le pas sur ses prérogatives juridictionnelles⁶⁷.

En dehors de la guemine, juridiction militaire appelée parfois *conseil de guerre*⁶⁸, existe une autre juridiction circonstancielle, mise en place à l'occasion des franchises traïries.

La franche traïrie s'entend d'une compétition de tir qui se déroule entre des compagnons issus de confraternités différentes et qui, en vertu de chartes de franchises, est réglée souverainement par les compagnies qui l'organisent⁶⁹.

⁶⁶ La guemine se réunit en la salle basse de la Maison de ville le 9 février 1626. De nombreuses plaintes lui sont parvenues relativement aux gardes, en raison du peu d'obéissance des soldats « *au prejudice et contempnement des mandements et edits militaires* ». Elle ordonne que chaque corps de garde soit pourvu en permanence de dix hommes et d'un officier, lequel aura la charge de faire respecter les règles militaires (A.E.L., Métiers 902, 90r).

⁶⁷ Le 28 janvier 1605, la guemine fait une ordonnance importante sur l'organisation des rondes et des gardes, spécialement aux portes de la cité (A.E.L., Métiers 902, 67r-v). Le 11 juillet 1627, en la salle haute de la Maison de ville, la guemine ordonne que les capitaines des compagnies sermentées rapportent au grand mayeur et aux bourgmestres la liste des soldats qui prétendent être dispensés de garde. Ceux-ci seront condamnés à l'amende et les capitaines devront pourvoir à leur remplacement (A.E.L., Métiers 902, 93r). Le 18 novembre de la même année, au même lieu, à la suite des problèmes qu'occasionnent les gardes, la guemine ordonne aux capitaines des quatre compagnies, des Dix hommes et des compagnies bourgeoises, d'établir une nouvelle liste de leurs membres avec désignation de leurs armes (A.E.L., Métiers 902, 92r).

⁶⁸ A.E.L., Métiers 902, 83r.

⁶⁹ Il arrive que des amateurs soient associés aux compagnons. Le 3 août 1626, certains d'entre eux s'adressent d'ailleurs au conseil de la Cité parce qu'ils craignent de n'être pas admis comme par le passé au jeu qu'organisent les compagnies de Saint-Christophe et de Saint-Hubert. Ils invoquent le fait que chaque année, depuis un temps immémorial, ils offrent une pièce d'étain en prix aux tireurs. Leur mise à l'écart porterait préjudice à la cité, laquelle « *est presentement enrichie de si bonnes armes et si bons tireurs que nulle ville d'Allemagne* ». Leur requête est entendue, puisque la ville ordonne aux compagnies de recevoir au jeu du tir tous les amateurs, sous peine d'être privées de l'étain que la cité leur donne. [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 65-66.

Les archives nous conservent de précieuses attestations d'un **conseil de trairie** constitué pour juger de faits graves survenus dans l'enceinte du champ de tir à l'occasion de concours qui mettent aux prises plusieurs compagnies ⁷⁰.

Ainsi, lorsqu'une compétition mobilise plusieurs sociétés, un conseil spécial de sept compagnons, les *Sept Hommes*, est institué, auquel il revient de faire respecter les règlements en vigueur, de concert avec les capitaines et les maîtres du jardin, responsables de l'organisation du tir. Ce conseil dispose d'une autorité souveraine dans l'enceinte du jardin, et dans les limites du concours ⁷¹.

Les statuts des Jeunes arbalétriers de 1523 font explicitement état des privilèges donnés par les princes et les villes, par lesquels ceux-ci immunisent les confraternités des accidents qui surviennent sur les champs de tir. Les arbalétriers achèvent même leur demande de reconnaissance en priant le prince de bien vouloir accorder « *ledit privilege et edict touchant ledit inconvenient que advenir poroit endit jardin* » ⁷².

D'une manière plus générale, certains statuts reconnaissent explicitement aux compagnies la compétence des maîtres et mayeres pour connaître et juger des faits survenus aux lieux de leurs activités, soit chambre, soit jardin. A défaut d'accord, les maîtres et mayeres sont tenus de faire assembler la généralité pour juger des infractions, le cas de crime excepté ⁷³.

Le statut des Vieux arquebusiers octroie cette compétence aux roy et capitaine en cas de discord ou d'injure partout où la compagnie est assemblée ⁷⁴.

Nous avons fait observer, dans une étude particulière, que ces sociétés recouraient même à un mode de procéder dont jusque là nous n'avions pas trouvé trace à Liège : l'enquête par turbe.

Cette enquête vise à établir la coutume ou les usages en vigueur, en sollicitant le témoignage de compagnons parmi les plus expérimentés. De la

⁷⁰ Le règlement d'un concours de tir organisé en 1537 par les Coulevriniers précise que les maîtres de la trairie devront élire en leur sein des personnes qui interviendront comme juges pour corriger les délinquants : A.E.L., Métiers 902, 22r (Annexe, doc. 3).

⁷¹ Plus de détails se trouvent dans BRUYÈRE, *Pouvoir juridictionnel des confraternités*, p. 58-60.

⁷² BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 192.

⁷³ Voir le règlement des Jeunes arbalétriers du 23 mai 1523, BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 191.

⁷⁴ « *En oultre se aucun debat suscitoit entre aucuns desdis confreres, que Dieu ne vueille, de parolles injurieuses, que l'injuriet ne sen puisse plendre autrepert que pardevant lesdis roys et capitaines porveu que l'injure soit faite sur leur chambre ou en jardin et autrepert se la generalite de laditte compangnie est ensemble* » (Annexe, doc. 2).

sorte ont trouvé leur solution plusieurs litiges portant sur l'ordre de préséance des confraternités, la nomination d'un nouveau capitaine ou encore le règlement d'un concours de tir ⁷⁵.

Ces spécificités procédurale et juridictionnelle corroborent l'existence de la franchise dont les compagnies jouissent.

3. Dispense du service militaire urbain

L'appartenance aux compagnies sermentées ouvre à un droit extraordinaire, particulièrement apprécié des bourgeois : la dispense des guets et des gardes. Les compagnons prétendent périodiquement ne pas être assujettis au service militaire obligatoire.

Leur adhésion au serment les dispense de fait d'être inscrits au rôle des compagnies bourgeoises ou compagnies de vinâves, auxquelles sont dévolues les fonctions de défense de la muraille et l'organisation de rondes ambulatoires dans la cité ⁷⁶. Cette milice citoyenne est astreinte, quant à elle, à un service obligatoire. A ce titre, les règlements relatifs à ces compagnies de quartiers ne concernent pas directement les arbalétriers ni les arquebusiers.

C'est dans ce domaine qu'on constate le plus concrètement que l'autonomie dont jouissent les compagnies n'est pas entièrement étanche. En effet, selon les besoins qu'imposent les circonstances politiques, les confraternités peuvent être appelées à contribuer au service public de défense urbaine ou territoriale. Les compagnons eux-mêmes se disposent à admettre le principe d'intervention « en cas de nécessité très urgente ».

La réalité montre, au contraire de leurs revendications, que les confraternités sont régulièrement impliquées dans la mission de protection du territoire urbain ⁷⁷.

Il y a du reste souvent des résistances : le 19 septembre 1566, ordre est donné aux arbalétriers rebelles de faire le guet au Pont des Arches comme les autres compagnies assermentées de la cité ⁷⁸. Même s'ils doivent se résigner à cette contribution au service public, les compagnons ne manquent jamais de souligner le caractère exceptionnel de leur participation et de rappeler les dispenses dont ils bénéficient.

⁷⁵ BRUYÈRE, *Enquête par turbe*.

⁷⁶ GOBERT, *Rues de Liège*, I, p. 597-606.

⁷⁷ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 101-110.

⁷⁸ [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 8.

Le civisme les pousse quelquefois à agir spontanément dans l'intérêt de la cité. Ainsi, le 16 octobre 1568, la compagnie des Anciens arbalétriers, consciente de ses devoirs, offre ses services « dans ces temps calamiteux ». Une pétition faite pour la circonstance rassemble 165 signatures⁷⁹.

En outre, même lorsqu'elles sont mises à contribution, les confraternités dispensent certains de leurs membres en raison de leurs états antérieurs de service⁸⁰. Ainsi en est-il en 1597 chez les Vieux arbalétriers où l'on introduit une demande d'exemption de guet et garde pour Michel et Jean, fils du capitaine Jean de Merode, sieur de Waroux, en raison du fait qu'ils ont livré à la compagnie vingt-quatre *corselettes*⁸¹ et vingt-quatre piques⁸².

Les Anciens arbalétriers évoquent même parfois un super-privileège qui les mettrait, en raison de leur ancienneté, au-dessus du régime commun aux autres confraternités.

Cette dispense ne les empêche pas de participer ensemble à des missions extérieures en terres liégeoises : nous en avons cité plusieurs cas dans le deuxième quart du XVII^e siècle. Ainsi encore, lorsque, le 5 octobre 1633, des Suédois se sont joints à l'armée du prince d'Orange pour faire des ravages dans la région de Maastricht, les quatre compagnies sont commandées avec leurs armes pour empêcher les violences qui s'y commettent ; elles sont cantonnées pendant trois jours dans la région de Milmort⁸³.

4. Dispense de taxes

Un autre atout par lequel les compagnies sont privilégiées réside dans la dispense de taxes, nommées gabelles, sur les consommations de bière ou la production de certaines denrées.

Ce privilège est considérable puisqu'il a pour effet de mettre les confrères bourgeois sur le même pied que d'autres catégories sociales privilégiées : la noblesse et le clergé.

Ici encore, on mesure les limites de tels privilèges que l'autorité urbaine a de la peine à maintenir lorsque sa situation financière est en mauvaise posture.

⁷⁹ [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 18.

⁸⁰ Le motif invoqué peut également relever de l'âge : Jean Marson, membre de la compagnie des Vieux arquebusiers est libre de garde en raison du fait qu'il est sexagénaire (A.E.L., Métiers 903, 81r).

⁸¹ Corselet : pièce d'armement protégeant le thorax du soldat.

⁸² A.E.L., Métiers 888, 40r.

⁸³ A.E.L., Métiers 902, 116v-117r.

De surcroît, les confrères exagèrent quelquefois l'importance de leur statut pour bénéficier d'exemptions supplémentaires. On conserve surtout la trace de démarches faites par la plus ancienne compagnie. Le 13 juin 1630, la généralité des Vieux arbalétriers prend une ordonnance contre un recès de la cité tendant à assujettir les membres de la compagnie au paiement de la capitation, impôt direct et personnel⁸⁴. Le 18 septembre 1642, les capitaine et officiers de la compagnie chargent un de leurs soldats, Wathieu Betonon, procureur à la cour des échevins, d'introduire un mandement devant l'official afin de protester contre les commands adressés à plusieurs membres par le sieur Moes, receveur de l'impôt sur les vitres⁸⁵. Les mêmes démarches sont entreprises plus tard lors de l'instauration de l'impôt sur les carrosses, calèches, porte-soie, or et argent⁸⁶.

Encore, en 1679, les Anciens arbalétriers, poursuivis par les fermiers de l'impôt sur le braz, font attester par les représentants de chacun des trente-deux bons métiers qu'ils ont toujours été exemptés du paiement de l'impôt de trente pattars d'augmentation sur chaque muid de braz. Cet impôt avait pourtant été imposé par la pluralité des métiers.

Certains métiers, comme les retondeurs, vont plus loin en affirmant que les anciens arbalétriers sont « *libres, francks et exempts non seulement des imposts sur le braaz et servoises mais aussy de toutes autres exactions, logements, tailles, subsides, contributions et impositions quelconques, mises, accordées, a imposer et a accorder en cette ditte cité franchise et banlieu pour quelle cause et nécessité que ce soit et future [...]* »⁸⁷.

5. Reconnaissance publique par les autorités

L'octroi par le prince de privilèges s'accompagne souvent d'actes posés qui manifestent, au-delà de la simple reconnaissance, le souci de l'autorité de se ménager le concours de milices armées et bien préparées.

Il leur est ainsi fourni des moyens pour fonctionner. À la concession de privilèges s'ajoutent l'octroi d'un terrain d'exercice ou celui d'une parcelle propre à accueillir la chambre à construire de la confraternité. Les arbalétriers ont l'usage, pour leurs exercices de tir, des fossés s'étendant de la porte de Saint-Léonard à la porte de Vivegnis. Cela est attesté dès 1457⁸⁸.

⁸⁴ A.E.L., Métiers 888, 96r.

⁸⁵ A.E.L., Métiers 888, 117v.

⁸⁶ A.E.L., Métiers 888, 189v.

⁸⁷ A.E.L., Métiers 887, parchemin.

⁸⁸ M. YANS, *Pasicrisie des échevins de Liège*, fasc. III, Liège, 1950, p. 421-422 (Mémorial des archives détruites en 1944). Un jugement, rendu le 12 mai 1461, reconnaît au prince-évêque et à la Cité la propriété de ces fossés, ce qui leur permet de les céder aux arbalétriers. *Ibidem*, p. 571.

Le 22 juillet 1494, le conseil de la Cité maintient la donation faite à cette même société de la construction édifiée sur le pont des Arches ⁸⁹.

Quatre jours à peine après sa Joyeuse Entrée dans la cité, le 4 juin 1506, Erard de la Marck se rend sur la chambre des arbalétriers pour y prendre le dîner ⁹⁰.

C'est lui aussi qui concède aux Coulevriniens, le 20 juillet 1521, un terrain sur la Goffe pour y bâtir leur chambre ⁹¹. Grâce à l'appui de la Cité, ceux-ci ont les moyens d'achever la construction.

Les Vieux arquebusiers ont également la jouissance d'une terre située en Gravioule, sur la rive droite de la Meuse. Le terrain comprend à la fois un espace de tir, une maison qui leur sert de chambre, et un vignoble ⁹².

La mise à disposition de ce terrain remonte au milieu du XVI^e siècle. Le 8 juin 1542, la généralité de la compagnie commet quelques officiers supérieurs en vue de la constitution d'une rente de huit florins et dix aidans héréditaires sur la chambre de la Goffe. Il s'agit de dégager les fonds nécessaires à la location d'une terre que les tanneurs possèdent en la place de Gravioule ⁹³. Six jours plus tard, c'est au tour de la généralité du bon métier des tanneurs de donner mandat aux deux gouverneurs pour rendre aux arquebusiers la pièce de terre en question ⁹⁴. L'acte de rendage est passé devant une cour empruntée de tenants le dix juillet de la même année, pour un cens équivalent à la rente constituée ⁹⁵.

Modes de conservation et mise en valeur des biens immobiliers

Les compagnons n'attendent pas longtemps avant de céder à leur tour en rendage la terre de Gravioule. Une convention du 25 juin 1555 réfère à un acte déjà passé précédemment, par lequel la compagnie rend à Guillaume Burlin le jardin de Gravioule par un stuit de douze ans pour la somme de septante florins. Les compagnons se réservent d'accéder au jardin *pour tirer et aller au rondea* ⁹⁶ *et prendre leurs passetemps*, sans pouvoir porter préjudice aux plantations qu'il y a faites (*semences, fruicts et cabeures*) ⁹⁷.

⁸⁹ Epitome, 89 ; PONCELET, *Paysages mosans* ; A.E.L., Métiers 902, 9r.

⁹⁰ S. BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 6, Bruxelles-Louvain, 1869, p. 230.

⁹¹ A.E.L., Métiers 902, 16v. Le texte est publié à l'annexe, doc. 1.

⁹² BRUYÈRE, *Pouvoir juridictionnel des confraternités*, p. 47-48.

⁹³ A.E.L., Métiers 902, 25r.

⁹⁴ A.E.L., Métiers 902, 25r-v.

⁹⁵ A.E.L., Métiers 902, 25v-26v.

⁹⁶ Ou rondeau, voir BRUYÈRE, *Pouvoir juridictionnel des confraternités*, p. 48-51.

⁹⁷ A.E.L., Métiers 902, 27r-v.

Il arrive que le prince ou la Cité accordent de la poudre⁹⁸ aux compagnies ou les encouragent, par des prix, à organiser des concours où la rivalité renforce l'adresse⁹⁹. Gérard de Groesbeeck, par exemple, à la date du 15 septembre 1571, autorise les compagnies d'arquebusiers à organiser dans la cité une franche trairie de draps¹⁰⁰ et garantit un sauf-conduit à tous les étrangers non criminels qui voudront participer à ces festivités¹⁰¹.

A ces subsides circonstanciels s'ajoutent des octrois plus importants qui garantissent la pérennité des confraternités en assurant à celles-ci des revenus récurrents. Les deux compagnies d'arbalétriers tirent ainsi des revenus réguliers de l'exploitation des barques marchandes qui font le voyage entre Liège et Huy (Vieux arbalétriers) ou entre Liège et Maastricht (Jeunes arbalétriers).

Ces barques, affermées au profit exclusif de la renterie de la compagnie, bénéficient d'un statut particulier en ce qu'elles jouissent du *privilège de département* : le droit leur est reconnu d'être chargées et de quitter le port avant tout autre bateau¹⁰². Ces droits sont âprement défendus contre toute atteinte portée par quelque port ou quelque batelier que ce soit. Le 10 mars 1622, les Jeunes arbalétriers déposent plainte auprès du conseil de la Cité contre des bateliers qui s'avisent de transporter des marchandises à Maastricht au détriment de la barque marchande¹⁰³. Régulièrement les droits des confraternités doivent être rappelés et confortés par des règlements nouveaux : le 22 septembre de la même année, c'est au tour des Vieux arbalétriers, qui exploitent la barque de Huy en vertu de leurs lettres de restitution du 19 mai 1477, d'interpeller le conseil de la Cité¹⁰⁴.

⁹⁸ Le 22 août 1522, la cité accorde aux Vieux arbalétriers de recevoir 400 livres de salpêtre affiné des fermiers du vin et de ceux du brassin, en raison de services rendus (A.E.L., Métiers 902, 15r). Cf. Statuts des Vieux arquebusiers qui imposent aux compagnons d'être équipés d'une arme et de disposer de munitions : « *Item deveront lesdittes confreres et chacun deulx faire provision d'une demie livre de pouldre et d'une livre de plonck pour le moins* » (Annexe, doc. 2).

⁹⁹ Le 3 août 1626, les maîtres des compagnies Saint-Christophe et Saint-Hubert des Vieux et Jeunes arquebusiers sollicitent l'appui de la Cité pour l'organisation d'un concours de tir. Les bourgeois leur intiment d'y admettre tous les bourgeois amateurs du « *jeu de harquebouse* », sous peine de les priver de l'étain qu'ils reçoivent habituellement de la cité (A.E.L., Cité de Liège, 8, f° 11r).

¹⁰⁰ Il faut comprendre ici que les pièces de draps servent de lots pour les vainqueurs. V. BRUYÈRE, *Pouvoir juridictionnel des confraternités*, p. 49.

¹⁰¹ A.E.L., Mandements et cris de peron 1571-1574, f° 1 (d'après A.E.L., Archives Fairon 27).

¹⁰² Nous avons consacré deux études à ce sujet : BRUYÈRE, *Statut juridique* et BRUYÈRE, *Stuuts*.

¹⁰³ [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 63.

¹⁰⁴ [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 63-64.

Les compagnies reçoivent également certaines parties de la recette publique. Les archives de la première moitié du XVI^e siècle fourmillent de mentions où elles sont les bénéficiaires de hausses des gabelles du vin, de la bière, des houilles ou des draps ¹⁰⁵.

Le 5 février 1525, les fermiers de la gabelle du brassin requièrent du conseil de la Cité la réduction de la 9^e part de la « *haulte des colleuvriniers et de la charpentine* » ¹⁰⁶, étant donné que leur rendage n'a duré que neuf mois ¹⁰⁷. Cette *hausse* s'entend d'une quotité fixe des enchères qui se font lorsque les gabelles sont affermées ¹⁰⁸.

Le 22 avril 1533, les coulevriniers bénéficient de la hausse sur la gabelle du vin ¹⁰⁹. Près d'un siècle plus tard, les officiers de la compagnie des Vieux arquebusiers interviennent auprès des bourgmestres pour récupérer cette hausse, ce que fait le conseil de la Cité par un recès du 18 août 1627 ¹¹⁰. La situation ne semble pas plus favorable avec la hausse de la gabelle des draps dont les arquebusiers réclament aussi le bénéfice le 20 février 1633. Le rentier de la compagnie s'adresse au tribunal urbain pour obtenir le paiement des hausses dues par le fermier Donéa ¹¹¹.

Les bourgmestres octroient des subsides récurrents sous la forme d'un « vin d'honneur » ou d'un diner ¹¹² par exemple.

Il peut aussi s'agir parfois d'aide financière temporaire, par exemple lorsque les finances de la société sont en difficulté. Le 13 mars 1623, par mandement des bourgmestres, les Vieux arquebusiers reçoivent la somme de 450 florins Brabant « pour les nécessités urgentes » ¹¹³, ou encore lorsque les circonstances l'imposent : le 9 mai 1643, le conseil de la Cité autorisent les arbalétriers, privés de leur salle par suite de la ruine du pont des Arches, à donner leur banquet à la Maison de ville ¹¹⁴.

¹⁰⁵ Par exemple, A.E.L., Echevins de Liège, obligations, 1536, f° 259 : le 27 août 1539, reprise de la gabelle de la bière adjugée 17.700 florins auxquels s'ajoutent 140 philippus pour l'artillerie, 350 florins pour les coulevriniers et 300 florins aux Vieux arbalétriers. Quant à la gabelle des houilles, elle est reprise pour 10.600 florins plus 80 philippus à l'artillerie et 250 florins aux coulevriniers.

¹⁰⁶ Chacun de ces affermage est subordonné au paiement de sommes au profit de l'artillerie et pour l'achat de serpentines (voyez A.E.L., Echevins de Liège, Obligations, 1531-32, 230 à 232).

¹⁰⁷ A.E.L., Métiers 902, 16r.

¹⁰⁸ En 1603, les Vieux arquebusiers bénéficiaient de hausses des gabelles de houille et de cervoise (A.E.L., Métiers 902, 65r).

¹⁰⁹ A.E.L., Métiers 902, 20v et 110v.

¹¹⁰ A.E.L., Métiers 902, 93v.

¹¹¹ A.E.L., Métiers 902, 109v.

¹¹² Le 16 janvier 1632, les bourgmestres invitent pour un diner à l'auberge du *Chameau d'or* les officiers des quatre compagnies, pour les remercier de leur participation à un coup de main contre le comte de Heers qui infestait le pays (A.E.L., Métiers 902, 113v-114r).

¹¹³ A.E.L., Métiers 902, 89r.

¹¹⁴ [S. BORMANS], *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, p. 94.

Les membres du chapitre cathédral se font les premiers protecteurs des groupements en rendant public leur patronage ou en participant aux banquets annuels ¹¹⁵.

6. Caractère public des activités

Qu'il s'agisse de leurs activités civiles ou de leurs devoirs militaires, les compagnies ont une existence visible. Elles disposent d'un lieu de rassemblement appelé *chambre*, et d'un champ de tir, le *jardin*. Elles font régulièrement des parades militaires – notamment avant d'entamer une mission de garde – et organisent des fêtes auxquelles elles convient des hôtes étrangers.

Elles participent, avec leurs consœurs, aux fêtes publiques de la cité, qu'il s'agisse des Joyeuses Entrées des princes de Liège ou des processions de la Translation de saint Lambert et du Saint-Sacrement ¹¹⁶.

A leurs fêtes annuelles, elles associent le prince et les dignitaires du chapitre cathédral, lesquels, se prêtant volontiers à la gaieté publique, se mêlent aux ébats et participent au tir à l'oiseau ¹¹⁷. Le collier du roy ou *guirlande*, magnifique bijou en argent, n'est-il pas composé de plaques armoriées souvent offertes par ces hauts personnages qui adoptent de la sorte la posture de protecteurs des compagnies ¹¹⁸ ?

Les Vieux arbalétriers, qui se sont toujours ingéniés à invoquer leur droit d'aïnesse, revendiquent de faire partie de la garde privée du prince au palais, comme dans ses déplacements dans la cité ¹¹⁹. Le jour de son inauguration, le prince n'est même admis à franchir les portes de la ville qu'à la condition de prêter le serment de maintenir les privilèges de la plus antique société ¹²⁰.

¹¹⁵ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 28-31.

¹¹⁶ Le 2 juillet 1636, les quatre compagnies participent en armes à une procession d'action de grâce pour la délivrance de la cité et y font des décharges (BULg, ms. 174 [Sommaire historial], p. 471).

¹¹⁷ Ernest de Bavière est le vainqueur du tir à l'oiseau organisé par les Vieux arquebusiers en 1582. BULg, ms. 1327, 167v : *le 6^e de may [1582] les vieux harquebusiers allerent tirer le papegayë avec n[ot]re prince Ernest qui fut Roÿ.*

¹¹⁸ On conserve une description du collier des Vieux arbalétriers : « *la guirlande, l'oiseau avec les platines pendantes scavoir celle de son altesse notre prince, item celle de feu de bonne memoire du cardinal Groesbeeck, celle monseigneur le prevot Wingaert dit Grimbergh doyen de saint Lambert, monsieur le vicaire Lynden et celle du prieur des escolliers* » (Circa 1600. A.E.L., Métiers 899, 44r). Sur la guirlande des Jeunes arbalétriers, voir BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 138.

¹¹⁹ Dans une supplique qu'ils adressent au prince vers 1684. BULg, ms. 1023, doc. 22.

¹²⁰ *Ibidem*.

On peut ainsi dire que leurs apparitions publiques sont solennisées par une organisation, notamment par le port d'un costume d'apparat aux occasions particulières ¹²¹. Le 14 février 1643, à l'occasion du passage à Liège du corps défunt de Marie de Médicis, en provenance de Cologne, une procession fut improvisée au cours de laquelle les quatre compagnies convoyèrent la reine jusqu'à l'auberge de l'Aigle Noir, les tambours étant recouverts de *bayettes* noirs ¹²².

Autre singularité qui manifeste une reconnaissance publique : le jour de la fête du Saint-Sacrement, les Vieux arbalétriers comparaissent dans la cathédrale devant le chapitre réuni et, dans le vieux chœur, font le serment que les armes qu'ils détiennent leur appartiennent et qu'ils en font usage pour la garde et le maintien de la foi catholique apostolique et romaine, ainsi que dans l'intérêt du prince, des membres du chapitre, de l'Eglise, de la Cité et du pays ¹²³. Ce serment est prêté entre les mains de l'écolâtre et en présence des deux bourgmestres ¹²⁴.

7. Autonomie de fonctionnement ¹²⁵

Chaque compagnie liégeoise est placée directement sous les ordres des bourgmestres, qualifiés de *colonels* pour la circonstance.

Dans ses missions militaires, elle est dirigée par un corps d'officiers à la tête duquel on trouve un capitaine, lequel est en principe choisi parmi les bourgmestres en fonction au moment de l'élection ¹²⁶.

Le capitaine est secondé par un lieutenant chargé de pourvoir à son absence, par deux alfers auxquels revient la charge du drapeau militaire, par trois ou quatre sergents rompus à transmettre les ordres à la troupe et à veiller au respect de la règle militaire.

¹²¹ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 96-98. Voir aussi la délibération du 10 décembre 1612 par laquelle les Vieux arquebusiers, jugeant nécessaire que les membres aient « *quelque livree ou colleur* », prévoient de doter chaque soldat d'un *plomas* à concurrence de trente patards de Brabant (A.E.L., Métiers 902, 69v).

¹²² BULg, ms. 174 [Sommaire historial], p. 640-641.

¹²³ A.E.L., Cathédrale, Secrétariat, 10, p. 157 (28 mai 1592).

¹²⁴ A.Ev.L., Documenta Leodiensia IV, 1577-1789, f° 114-115, conservent les relations des 25 mai 1581, 30 mai 1584, 13 juin 1591, 28 mai 1592 et 21 mai 1598, où sont cités les noms des bourgmestres présents.

¹²⁵ L'organisation des compagnies sermentées fait l'objet de longs développements dans BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*. Nous ne donnons ici que les éléments principaux ou inédits.

¹²⁶ « *Item eslisons pour souverains capitaines et conducteurs de laditte compangnie noz chiers et bien aymes les burghemaitre de la cité, ausquels capitaines burghem[ait]res ou leurs successeurs les confreres dicelle compangnie seront tenus obeyr; porter honneur; aller et faire telz services que par eux leur serat ordonne* » (Annexe, doc. 2).

Pour l'accomplissement de leurs fonctions civiles, les compagnies s'appuient sur deux grands mayeurs nommés annuellement et chargés notamment de l'organisation du banquet, sur le serviteur chargé de convoquer les assemblées, sur le clerc qui enregistre les principaux faits de vie de la compagnie et tient la liste ou *rolle* des membres, sur le rentier qui gère la recette et établit les comptes rendus annuellement.

Chez les Vieux arquebusiers, le rentier ou receveur a le pouvoir de représenter la compagnie en justice et d'y ester, de recevoir les revenus de la chambre, du jardin et des hausses, de payer aux mayeurs de quoi organiser la trairie, enfin de conserver la guirlande, le sceau, la vaisselle et les meubles. Il doit rendre les comptes de ses recettes et dépenses, chaque année le 1^{er} août ¹²⁷. Pour son office, il reçoit un gage annuel de 50 florins liégeois, ainsi qu'une torche ¹²⁸.

A ces officiers sont adjoints le roy (celui-là qui a abattu l'oiseau le jour de la trairie), pour la durée de sa royauté, et les empereurs, compagnons proclamés roys trois années consécutivement ¹²⁹.

Cette « structuration », cette construction hiérarchique, cette insertion dans le tissu social urbain contribuent indubitablement à renforcer le caractère officiel de ces sociétés.

Il en va de même des traces écrites qui attestent de leur existence. Ce que nous savons des confraternités militaires, nous le devons à leurs clercs ou greffiers. Sans les registres que ceux-ci tiennent, nous serions incapables de reconstruire leur mode de fonctionnement, de restituer leurs pratiques, de concevoir même les rôles que la cité leur fait tenir. Ces archives conservées sont d'une importance extrême. Elles sont le signe premier de l'existence des compagnies, en tant que corps constitués. Le fait de garder la mémoire de faits produits ou de décisions prises, de tenir des registres et de se les transmettre, est la manifestation la plus évidente de la personnalité juridique de ces associations particulières.

Celles-ci tiennent réellement à recueillir, à tenir répertoire de leurs statuts et de leurs privilèges. Ce sont ces actes transcrits qui prouvent leurs droits et établissent leur légitimité. L'écrit a une valeur cardinale. On comprend dès lors deux choses : l'acharnement de la compagnie à récupérer ses *papiers* auprès de la succession du secrétaire décédé et, comme par décalque, la volonté du prince-évêque de marquer la suppression des

¹²⁷ A.E.L., Métiers, 902, 40 r-v (commission de rentier de Paulus Werteau le 10 mars 1584).

¹²⁸ A.E.L., Métiers, 902, 40 r.

¹²⁹ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 33-37.

compagnies sermentées par la confiscation de leurs archives. Tout se passe comme si, dépourvus de leurs chartes, les arbalétriers comme les arquebusiers perdaient leur consistance.

C'est aussi pour cette raison que les Vieux arquebusiers ont eu soin de recopier des actes auxquels ils n'ont pris aucune part, mais qui expliquent l'état de leurs possessions. Sont ainsi conservés plusieurs actes par lesquels les tanneurs établissent leurs possessions de Gravioule ¹³⁰.

Dans le même esprit, ils conservent, dans leurs propres registres, la transcription d'actes ou de documents relatifs aux Vieux arbalétriers, tirés des papiers de la cité, et qui légitiment, à leurs yeux, les privilèges qu'ils revendiquent ¹³¹.

Cela ne signifie nullement que nous puissions saisir en une seule prise tous les éléments utiles à la reconstitution des privilèges de ces communautés. Nous devons admettre simplement que la reconstruction qui suit est sans doute incomplète.

Les compagnies disposent d'un sceau duquel elles font usage pour authentifier les actes qui enregistrent des relations juridiques avec des tiers. Dans un acte notarié du 21 septembre 1609 relatif au patrimoine des Vieux arquebusiers, il est fait mention du « *seel de la compangnie ayant sur cuyvre entretaillee les images notre Dame et saint Christophe et le peron* » ¹³².

III. CONCLUSIONS

UN ORDRE JURIDIQUE AUTONOME ET PARTICULIER

A propos de ces sociétés que l'on qualifie en raison du serment qu'elles prononcent, il est permis de dire qu'elles constituent un ordre juridique autonome.

Mais ne nous trompons pas : autonomie n'est pas souveraineté. Il ne tient qu'au prince de mettre un terme aux privilèges qu'il leur a accordés ; ceux-

¹³⁰ Acte du 13 avril 1452 (902 ; 1r-3r), et cet autre du 17 janvier 1453 (902, 3v-4v), auquel s'ajoute celui du 11 août 1501 (902, 11r-12r).

¹³¹ *Extraicte hors dung registre de la Cité intitule Petrus a doz, folio cinque comenchant l'an quattorsecentz septante sept le vingte ungieme d'avril*. A.E.L., Métiers 902, 5v-8v. Sur ces registres urbains : E. Fairon, *Notes pour un cartulaire de la cité de Liège*, Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. LXXXII, 1913, p. 228-230.

¹³² A.E.L., Métiers 902, 68v.

ci relèvent de la seule autorité de celui qui détient le pouvoir suprême. S'ils cessent d'être justifiés aux yeux de celui-ci, les privilèges perdent leur fondement et sont supprimés.

Tout se passe donc par voie d'habilitation, le prince ne manquant jamais de rappeler que, si les activités et prérogatives des compagnies s'inscrivent dans un acte qui a la validité d'un statut, elles ne peuvent être exercées au détriment de son autorité.

Les compagnies liégeoises le vivront du reste douloureusement puisqu'en 1684, le prince Maximilien-Henri de Bavière leur fait définitivement payer leur ralliement à la cause de la cité lorsque celle-ci s'oppose à ses propres intérêts. Et il le fait de la manière la plus significative, la plus symbolique, en les priant de lui rapporter chartes et archives¹³³. Le signe est aussi puissant que l'acte posé : dépourvues des pièces qui établissent leurs privilèges, les compagnies se trouvent vidées de leur substance.

Ordre juridique particulier aussi car, s'il est indéniable que les compagnies empruntent leurs systèmes de fonctionnement aux groupements de laïcs qui existent par ailleurs (les métiers, les confréries religieuses, la milice urbaine), elles ont, dans le même temps, développé un mode associatif qui a ses caractères propres. Mimétisme donc, mais aussi particularisme.

DÉTENTRICE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE ?

Ni le Moyen Âge ni les Temps Modernes ne connaissent le concept de personnalité juridique. Cependant, les associations, pour toutes les raisons exposées de reconnaissance, d'organisation et de patrimoine collectif, ont une existence qui produit des effets dans le domaine du droit.

La société d'Ancien Régime, prolongeant celle du Moyen Âge, connaît l'association et organise son encadrement.

Même si la notion de personne morale n'est pas développée, on admet que la compagnie, lorsque ses intérêts sont menacés, soit représentée par quelques-uns de ses membres parmi les plus éminents, voire qu'elle se désigne un représentant, auditeur ou prélocuteur. Lorsque, par exemple, la compagnie est assignée en justice, citation est lancée contre le capitaine et tout ou partie du corps des officiers¹³⁴.

¹³³ Nous avons reproduit le placard affiché à cette occasion. BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 184.

¹³⁴ BRUYÈRE, *Compagnies sermentées*, p. 144.

Ce sont ces officiers qui sont convoqués ou conviés, selon les circonstances du moment.

La généralité incarne le lien associatif et fait la synthèse du corps entier. Ce corps est organisé d'une manière hiérarchique, détient des biens meubles et immeubles, dispose de revenus, désigne certains de ses membres à effet de faire valoir ses droits.

Une dialectique de pouvoirs ?

Les sociétés se dotent de statuts, de règlements, puis visent à les faire reconnaître. S'agit-il d'une impérieuse nécessité ?

Ce qui est particulier à Liège, c'est le caractère double de l'autorité dont elles relèvent : le prince et le magistrat. Les confraternités militaires, émanation de la cité, font allégeance au chef de l'Etat, se placent à son service, mais fonctionnent sous l'égide des bourgmestres et, indirectement, des métiers.

Le prince les commande à la défense du territoire; les bourgmestres les réquisitionnent en cas d'alerte. Même sur le versant du loisir, le prince participe au tir à l'oiseau; les bourgmestres leur versent le vin d'honneur.

Leur vie « privée » comme leur vie « publique » font l'objet de sollicitations et de sollicitudes. En fait, les compagnies savent par trop combien elles doivent ménager les autorités pour survivre.

Ne croirait-on pas que l'aigle bicéphale de l'Empire, reproduite en tête de l'un de leurs registres ¹³⁵, symbolise merveilleusement la situation ¹³⁶?

¹³⁵ A.E.L., Métiers 903, 1r.

¹³⁶ Nous remercions Bruno Dumont de nous avoir soumis la question qui est à l'origine de la présente étude. Nous savons gré également à Jean-Marie Cauchies qui, une fois encore, nous a fait l'amitié d'une lecture aigüé, assortie de commentaires sagaces.

IV. ANNEXES

I. STATUTS ET PRIVILÈGES DE LA COMPAGNIE DES COULEVRINIERS OU VIEUX ARQUEBUSIERS

1

Erard de la Marck, prince-évêque de Liège, pour faire suite à une requête que les coulevriniers lui ont adressée, accorde à ceux-ci un terrain sur la Goffe pour leur permettre d'y construire une chambre

20 juillet 1521

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE : A.E.L., Métiers 902, 16v-17r

C. COPIE : A.E.L., Métiers 903, 3r-4v (*Lettre touchant la maison de la Goffe donne par Erard de la Marche a la compaignie des ansiens harquebousiers de la Cité de Liege*)

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Erard de la Mark par la grace de Dieu archevesque de Valence, evesque de Liege, duc de Bouillion et conte de Looz &c A tous ceulx qui ces presentes veront et oront salut scavoir faisons que en ensuïtte la requeste et supplication a nous faicte par ceulx de la compangnie des collevriniers de n[ot]re cité de Liege considerants par nous leurs augmentation, lardant desir quils ont de nous n[ot]re engliese cité et pays servir en tous affaires et le grand bien et support quils poroient donner se le cas advenoit dautrepart quils nont lieu maison ne chambre pour eulx assembler trouver et retraire, en tous et quelconques leurs affaire pour ces causes et autres ensuÿvant les informations par nous sur ce prises de n[ot]re autorité et grace especialle nous pour nous et noz successeurs evesques de Liege avons à laditte compangnie donné et donnons lieu et place pour faire les choeses dictes sur la rivier de Moese condist a la Goffe de la quantité de soixante pied a frond et de large et de vingtequatre pied sur franche terre de perfond avec sailheutx raisonnables sur laditte rivier pendant vers le grand pont et joindant au mur de la place de la fermeté, deschendants en bas selon laditte rivier jusques a unne devallee du degrez du pierre qui soy rend en laditte rivier et ralland par terres jusques a la lingne de la porte de laditte fermeté devallant aussÿ en bas a lingne de vingtequatre piedz jusques a la lingne de laditte

deschende des degrez sur laquelle place de la qualite et quantité que dessus laditte compangnie pourat faire eriger et construire maison salle et chambre ainsy que bon leur semblerat pour leur plus grand proffit et comodite saulff que le bas de laditte maison sera et demoura de la mesme nature quelle est a p[rese]nt pour le solagement du vinauble ainsy quelle at este du temps passé et parmÿ aussÿ [17r] nous rendant et a noz successeurs evesques de Liege ch[ac]un an quatre mark de cens bone a payer comme noz autres cens Sy requerons a noz bien aymez n[ait]res jurez et conseil de n[ot]red[i]te cité que dautant que touchier peult au fond de laditte place pour le droit de n[ot]red[i]te cité ils le veulent donner et accorder a laditte compangnie et a surplus leur assister et subvenir daucune somme de deniers pour la fachon et couverture desdis maisons et ediffice qui serat leur bien honneur et proffit Ordonnons et comandons a n[ot]re ceurier de Liege que se le cas le requiert il compare pardevant noz eschevins de Liege ou la court juree de n[ot]re ceurie et de n[ot]re droit et action il en fache œuvres et reportation a proffit de laditte compangnie en la meillieur forme et maniere que faire soÿ porat En tesmoing de verité avons signe ces p[rese]ntes de n[ot]re main et ÿ fait appendre n[ot]re seel aux secrees le vingtieme jour du mois de jullette lan de grace mille cincquecentz et vingte ung. Ainsÿ signé Erard

2

Le prince-évêque Erard de la Marck approuve les privilèges des coulevriniers ou arquebusiers

27 août 1528

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE : A.E.L., Métiers 902, 17v-20r. Acte du 12 décembre 1532 par lequel des représentants de la compagnie des coulevriniers et arquebusiers de la cité demandent aux échevins de mettre en garde de loi ces privilèges

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Coppie faicte par nous les eschevins de Liege extraicte hors de n[ot]re reg[ist]re autenticque.

Lan quinsecentz et trengtedeux le dousieme jour de decembre comparurent pardevant nous mayeur et eschevins de Liege Collaÿ Tout Pays, Wathier Lagace, grandz mayeurs, Jean Chabot, Bernard de Haccourt, Collard de Lantin, Gielet de Malpas et Jean de Pied dor, petits maÿeurs. Avec eulx Raes de Meers, Renier Hubard, Ernotte de Fexhe, Warnier Rickman et

Wilheaulme de Lemborgh, confreres deputeis et partie faisants pour et ou nom de la compangnie generalmente des collevriniers et harquebusiers de la cite franchiese et banlieu de Liege, lesquels nous remonstrarent que desirans de tous leurs coraiges lhonneur tuition deffence et fortification de laditte cite pays de Liege et de Looz, ils avoyent piecha fait comumcher avec la grace de reverendissime et illustrissime Erard de la Mark par la divine providence cardinal, archevesque de Valence, evesque de Liege, duc de Bouilhon, conte de Looz, &c n[ot]re tresredoulte s[eigneu]r et prince, touchant et a cause des ordonnances quilz entendoÿent estre a eulx concedes par n[ot]red[i]t tresredoute s[eigneu]r concernantes les fait et conduit de leur ditte compangnie, lesquelles son plaisir et volonte estoit y estre perpetuellem[ent] a temps futturs et inviolablement entretenues observees et a emplies en la fachon et maniere que au plain estoit contenu narreit et speciffie ens lettres patentes pour ce faites autorisisees et seelees de son seel laendroit en noz mains exhibuees, la tenure desquels serat cidessousz inserre, dont pour le tout y estre mis afin et execution deubte suÿvant les formes traÿeus et aux conditions ÿ narrees ils les devantd[i]ts deputeis requisent a nous que en vertu de renvoÿe de n[ot]red[i]t tresredoubte s[eigneu]r il nous plaisist ponderer et faire visitation des poincts et articles ensd[i]tes lettres [18r] mentiones quilz disoyent y estre par la grace de n[ot]red[i]t s[eigneu]r passe et icieux mettre en n[ot]re warder. Sest il que obtemperant au desir de n[ot]red[i]t tresredoubte s[eigneu]r, mesmement satisfaisant aux petitions et requestes que dessus, vueilhant de n[ot]repart le bon police augmentation et honneurs de laditte compangnie des collevriniers membres et dependances dicelle, apres avoir par nous a toute diligence mis et rendu paine a la visitation desdittes ordonnances darticles a autres, avons accordé icelle y estre reg[ist]rees en n[ot]re reg[ist]re autentique et mieses en warder de loÿ faisant protestat[ion] solempne de non pour ce deroguer ou prejudicier a la haulta[n]nité et jurisdiction de n[ot]red[i]t tresredoubte s[eigneu]r. Dautrepart sil apparroit en temps advenir quil y euisse aucune choese qui fuisse evidament contre loÿ franchiese liberteis paix faicte statutz regiment et bien publicque que sauvons et wardons, les pouvoir moderer adovrir interpreter corriger ou casser selon equicte justice et raison comme trouver (bones ?) lors a cas appartenir En telle maniere az conditions et protestations susdittes furent icelles ordonnances aux instance et requestes des personnes prenomees par n[ot]red[i]t maÿeur miese et warder de loÿ a la bonne foid et sans fraude le contenu desquelesd[it]es ordonnances sensuyt de mot a autre.

Erard de la Mark par la miseration divine cardinal, archevesque de Vallence, evesque de Liege, duc de Bouilhon, conte de Looz, &c. A tous ceulx qui



ces p[rese]ntes lettres verront ou oront salut, savoir faisons que pardevant nous sont cejourduÿ comparus les comis et deputeis de la compangnie des collevriniers et harquebusiers de n[ot]re cite de Liege exposans et remonstrant que a lhonneur et lououenge de Dieu omnipotent, de sa douce mere et de mons[ieu]r saint Christophe, nous euissions funde et erigie laditte compangnie servante au salut garde tuition et fortification de n[ot]red[it] cité pays de Liege et de Looz, et partant quil est difficile ou il at peuple et pluralite de personnes se scavoit conduire et regler sens souverains conducteurs [18v] regisme et bon pollice, nous suppliarent plaire eulx enseigner et donner par escrit la manniere coment ils soy doivent conduire et gouverner, par quoÿ inclinants a leurs supplications, desirant laugmentation et fortification de nosd[its] cité pays de Liege et de Looz, avons conceups et fait redigier en escript les poincts et articles sequens.

Premierement recomandons le jeu et affaire de laditte compangnie en la garde et protection de n[ot]re s[eigneu]r, luÿ priant devotement preserver les confreres dicelles de tous perils.

Item lesdis confreres et ch[ac]un deulx jureront solempnellement destre bons fidels et leaulz a nous n[ot]re engliese cite et pays et le feront ainsy jurer a tous entrants futurs.

Item eslisons pour souverains capitaines et conducte[u]rs de laditte compangnie noz chiers et bien aymes les burghem[ait]re de la cité, ausquels capitaines burghem[ait]res ou leurs successeurs les confreres dicelle compangnie seront tenus obeyr, porter honneur, aller et faire telz services que par eulx leur serat ordonne voir en absence de n[ot]re tresredoubte s[eigneu]r et prince.

Et auffin que ils lesdis confreres aÿent plusgrand coraige dapprendre et scavoit lart et industrie dud[it] jeu, ordonnons que tous les dimanches sans perde loffice divin et saulff excuse legittime ch[ac]un diexnier successivement selon la rolle quy soÿ ferat serat tenu soy trouver en jardin de laditte compangnie soy diexeme nampti et accoustres de bastons et choese aud jeu necessaires sur paine a ch[ac]un defaillant de douses libvre entendu que sur ce soient par le s[er]viteur signifies come appartient.

Item quant ils seront tirans et besognants endit jardin se aucun presume nomer le nom du diable durant le temps que les reondeaux seront mis tel debverat mettre son solleir a bersaul ou doncque paÿer demÿ pattar sans remission.

Item ch[ac]un an avant le jour de Saint Sacrament ch[ac]un confrere serat tenu tirer apres le papegaie et faire son devoir de labattre le mieulx [19r] que possible luy serat sans fraude sur paines aux defallants de vingt aidans

au proffit de laditte compangnie porveu que le roÿ ne serat tenu donner a laditte compangnie que sa bonne volunte.

Item seront tenus et obligies chun desdis confreres soy accoustrer et porveu de harnas coleuvrines et tous autres accoustrements pour soy p[rese]nter et faire les monstres devant les roÿs et capitaines p[rese]nts et futurs, et de ch[ac]un an honnestement et par ordre accompangner le saint sacrement, semblablement la nuict de la translation mons[ieu]r saint Lambert faire le surguet ainsy que puis naguaires avons ordonne sur paÿne de ung florin de Rin dor au proffit de laditte compangnie, entendu que silz survenoit a aucun maladie ou quil fuisse absent de la cité, que tel serat tenu livrer ung autre honeste personaiges en son lieu sur incorir lamende et a applicquer comme dessus. En apres quant lesdis confreres seront comandeis a comparoir sur leur chambre et lieu accoustumé ung ch[ac]un deulx debverat a comand obeyr sur paine de douses libvre damende saulff legittime excusat[ion].

Item deveront lesdittes confreres et ch[ac]un deulx faire provision d'une demie livre de pouldre et d'une livre de plonck pour le moins sur telle amende que dist est, affin se quelque affaire survenoit soÿ trouver prestes bien en point empres lesd[its] roÿ capitaines et burghem[ait]res de laditte cité sur leur chambre alle Goffe ou autrepant alle ordonnances des burghem[ait]res de laditte cité en la manniere quil est cidevant couchiet. En outre se aucun debat suscitoit entre aucuns desdis confreres, que Dieu ne vueille, de parolles injurieuses, que l'injuriet ne sen puisse plendre autrepant que pardevant lesdis roys et capitaines porveu que l'injure soit faite sur leur chambre ou en jardin et autrepant se la generalite de laditte compangnie est ensemble, sur paine dung florin dor au proffit de laditte compangnie.

Item pour laugmentation dicelle et affin destre conduite honestem[ent], ordonnons que ch[ac]un a son entree paÿerat ung florin dor, avec les drois des clerics et varletz montans cincque aidans, et se aucun sen volloit defaire et departir, tel serat tenu preallablem[ent] paÿer ce que trouvé estre deyu seroit, et avec ce ung n[ot]re postula [19v] Erard ainsy que lon fait en plusieurs autres confraternites et les drois comme dessus.

Item ch[ac]un an le seconde dimenche apres le jour saint Jacque et saint Cristophe lesdis confreres porteront le plus honnestement que faire poront et en grande reverence unne belle chandelle en lengliese dud[it] saint Christophe a Avroit devant son image, ou ils feront chanter et celebrer unne haulte messe en lhonneur dud[it] saint Christophe leur patron affin quil soit intercesseur envers le redempteur pour le salut de ceulx de laditte compangnie, et lendemain unne autre messe de requiem haulte pour la remission des ames de tous fidelz trespasseis, ausquels services divine deveront

tous lesdis confreres estre p[rese]nts, sur payne a ch[ac]un defallant de douses libvre saulff tousjours excuse legittime.

Item sy souvent que lung deux trespasserat, lesdis confreres seront tenus faire celebrer ung service en chantant unne haulte messe a laquelle devront aussy estre p[rese]nts, sur telle amende que dessus saulff excuse & consequament pour eviter tous inconveniens, et affin entretenir laditte compangnie plus honnestements sil advenoit que aucuns confreres fuisse trouvé de mauvaise vie infalme ou contrevenant a raison et le contenu de ces p[rese]ntes, par lordonnance desdis roy et capitaines le fait prouveit, tel deveroit estre desmis et privé de laditte compangnie.

Item ch[ac]un an le jour que lon porterat laditte chandelle deveront lesdis confreres eslire et creer nouveaux officiers comme ils ont useit et accoustumeit pour gouverner laditte compangnie et que telz officiers soÿent gens de biens portants bon nom falme et honneste conversation. En apres comme nous euissions parci devant concede a laditte compangnie certain jardin hors de la porte de Vingnis es fosses de n[ot]red[i]te cite ou autrepart la il leur seroit convenable [20r] pour en icelluÿ user le jeu et industrie dicelle, et ainsy soit que depuis lesdis confreres aÿent acquesteit ung autre plus propice audit jeu et pour ce quil nest aorneit de previleges, concedons et otroions ausdits confreres tels et semblables previleges franchises et libertes, pour autant que touche ledit jardin ou quil soit, qui ont les vieulx arbalestriers de n[ot]red[i]te cité.

Finablement, se en ces p[rese]ntes aucunes choeses dingne de louuenge et requises a laditte compangnie estoient obliees, n[ot]re intention est et nous plaist que lesdis confreres en puissent faire ordonnance et que de ce soit useit comme statuts, entendu que ce neantmoins riens soit fait en prejudice de n[ot]re haulta[n]nité et jurisdiction sans fraude ne deception en ce querir, lesquels poinct et articles premis lesdis confreres deveront jurer solempnement entretenir observer et inviolablement accomplir, sur les amendes y touchees et applicquer au proffit de laditte compangnie qui soy leveront par le rentier a ce com[m]is pour en rendre compte et reliqua, et se aulcun estoit rebelle de payer ce enquoÿ seroit tenu, lon porat le rebelliant constraindre au payement par ung comand quy soy ferat de n[ot]re autorite par le varlet de laditte compangnie, sur estre albains dedens tiers jours apres le comand fait.

Requerons pour ce et neantmoins mandons aux burghm[ait]res de n[ot]red[i]te cité mayeur et eschevins dicelle et a tous autres noz officiers que contre le contenu de ces p[rese]ntes ne mettent aucun empeschement, ains les tiegnent pour bonnes fermes et estaubles se requis en sont, car n[ot]re plaisir est tel.

Donné lan de la Nativité n[ot]re s[eigneu]r Jesuchrist mille cinqze centz et vingtehuict de moÿ daoust le vingtesepieme jour.

Donne par copie subz les seelz Arnuld le Blavier et Onofrÿ de Cellier pour le temps noz m[ait]res coneschevins de Liege, desquels usons ensembles en telz et semblans cas les an mois et jour prescripts.

Ainsy signé Joannes de Sarta par reg[ist]um

3

Les arquebusiers soumettent aux échevins, en vue d'une mise en garde de loi, le règlement d'un concours de tir

10 avril 1537

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE : A.E.L., Echevins de Liège, Greffe Bernimolin, (Euvres, 1537, reg. 9, f° 203

C. COPIE : A.E.L., Métiers 902, 21r-22v

D. EDITION de B : Schoonbroodt, BIAL, t. XIII, 1877, p. 28-31

L'édition qui suit est faite d'après C.

[21r] Lan quinsecenz et trengtesept le dixieme jour d'avril comparurent pardevant nous maÿeur et eschevins de Liege Francheu Hardÿ, Baulduin Plattebourse grand maÿeur, Piron le Pollerea porteur au present de l'enseigne et Berthelmy le Piemme rentier de la compangnie monsieur saint Cristophe condist des collevriniers de la cité dud[it] Liege, lesquels nous remonstrarent coment les grands et petitz mayeurs avec les autres compangnons generalmente de laditte compangnie pour lhonneur d'eulx et de lad[ite] cité augin aussy avoir et maintenir amiable cognoissance avec les amaiteurs de la trairie, et baston de la colleverine avoÿent nagaires passeit ordonné ung jeu et trairie qui comencerat le vingtesepieme jour de ce present moix davril, ainsy aux manieres, devisses et conditions quils avoÿent fait rediger par escrit sur ung fuilhet de pappier, laendroit pardevant nous exhibueit, dont la tenure serat cidessous escripte de mot a autre, nous requerant par lesd[it]s remonstrans le volloir viseter de point en point, et pour ou cas que la choese fuisse fondee en raison, y estre mise en n[ot]re warda a laquelle leur requeste condescendant avons fait la visitation desd[its] fuilhet et ordonnances faicte debattu leffect et substance dicelle que avons trouve licite et admissible en aÿant par nous pour ce accordeit ausdis remonstrans a les faire mettre en warda de loy voir a protestation de non voulloir deroguer, ne toucher a la jurisdiction et haultenete de n[ot]re

tresredoubté seigneur et prince monsieur le cardinal de Liege ne sembla-
ment aux franchises et privileges de ceste cité, suÿvant quoÿ Jean Junccis
n[ot]re confrere soubmaÿeur a la susditte protestation mist lordonnance
pretouchiee en n[ot]re warde, le contenu dud[it] fuilhet, et ordonnance dont
desseur est faite mention sensuit de mot a autres.

Nous les grandz et petitz maÿeur de la compangnie monsieur saint
Christophe condist les collevriniers de la noble cité de Liege, a vous tous
compangnons collevriniers salut. Scavoir faisons que nous lesd[it]s maÿeurs
et tous compangnons en generale de laditte compangnie tirans la colle-
vrine en laditte cité, avons ordonne pour faire [21v] et entretenir cognois-
sance et amistié douses joÿaulx a tirer de la collevrinne, lesquels joÿaulx
seront par lesdis compangnons assis, et pour le premier douses aulnes de
draps rouge seellé a deux grand seels, assavoir le B et le C et tennant neuffz
quartiers de large, pour le seconde onzes aulnes, le troisieme diex aulnes,
le quatrie[me] neuff aulnes, le cincquiesme huict aulnes, le siexieme sept
aulnes, le septieme siex aulnes, le huictieme cinque aulnes et demÿ, le
neuffieme cinque aulnes, le dixieme quatre aulnes et demÿ, le onsieme
quattres aulnes, et le dousieme trois aulnes et demÿ.

Item y aurat encor deux joÿaulx aux troies assavoir celluÿ qu'aura et gai-
gnera le plus belle des troies aurat aulne et demÿ, et le second unne aulne
de semblable draps que le prescript.

Item ung ch[ac]un quy gaignera joyaulx donnera pour chascune aulne
demÿ pattars brabant. Item lon tirerat aux champs, en unne place non
accoustumee de deux cent et cincquantes aulnes mesure de Liege loing.

Item lon tirerat a deux rondeals tennans cinq pieds de haulteur. Item qui-
conque en tirant romperat du bois desdis rondealz les coups seront de
valleur, toutteffois si lesdis coups prendoyent terre avant quils fussent aus-
dis rondealz telz coups seroient reputeis maindres que de valleur.

Item ch[ac]un compangnon collevrinier tirera douses coups au bras esten-
dus sans toucher aux espaulles ny poitrine, ains tirer a franck jeu, sans
comette fraude, ne prendre advantaige en maniere aulcune sur leurs abrie-
res derier et avec ce deveront tirer des vraÿes et entiers beches.

Item et sil advenoit qu'aucun compangnon collevriniers fusse trouve usant
au contraire des devantd[it]es ordonnances et jeu de trairie, icelluÿ perdera
le coup par lequel aurat mesuseit ensemble tous autres coups quil aurat tire
et davantaige corregiet au ditz des hommes que pour ce faire seront ordonne
et deputeis.

Item tous compangnons vennans sur le jeu de laditte trairie et aÿant lotté, et commenceit a tirer ne se partiront de laditte trairie silz nont tout tireit, et a leurs thours.

Item sil advenoit a aulcun compangnon sur laditte trairie que son baston face par trois fois le feu sans sen aller, tel coup sera par luy perdu.

Item les [22r] maistres des preditz joÿaulx et jeu esliront entre eulx (par le greit et conseil d'entre eulx tous qu'auront regard a cedit jeu et trairie aufin que discords soyent eviteis et le droit d'un ch[ac]un garde) certains personnages, lesquelles sil survenoit endit jeu et trairie aulcune dubiosité, et debveront commes juges ad ce diffinir et corriger les delinquans et ne poront tels delinquans partir de la place se tel dubiosité nest decidee, et horsportee par lesdis deputeis.

Item sil advenoit que lesdis deputeis et esleus ne sen polsissent accorder auffin que le jeu et trairie ayet lors course tele dubiosité se horsportera a la plus grande sieulte et sequele desdis deputeis et ne porat personne oppugner, ny dire allencontre.

Item tous compangnons pourront venir sur cestuy jeu pour ÿ traire, mais avant quils puissent tirer soy submetteront a la correction et jugement desdis esleus et deputeis et de observer le contenu de ces p[rese]ntes sans en facon aulcune pour ny debvoir y contrevenir ny a autre loy pouvoir des jugement donner par lesdis deputeis prononcher nÿ appeler.

Item tous compangnons qui comencheront a tirer d'un baston, luÿ conviendrat avec celuy parsuivre.

Item tous compangnons collevriniers qui voldront comparoir a ceste trairie auront franck et ferme sauveconduict venans et retournant sauve ceulx qui seroyent encoulpez de cas criminnelle envers nostre illustrissime, reverendissime, metuendissime seigneur et prince monsieur le cardinal, sa cité ou envers quelque bourgoy de debte recognue ou jugé sans fraude.

Item ce jeu de trairie comencherat le vingtesepieme jour d'apvril quinsecentz trengtesept.

4

Georges d'Autriche augmente à 150 le nombre de compangnons et invite les officiers de la compagnie à veiller à la formation de ceux qui ne savent pas « l'art, usance et exercice de la hacquebutte », et ce, dans l'année qui vient

20 janvier 1547

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de A dans A.E.L., Conseil privé, Dépêches, 1545-1549, K 22, f° 76

C. EDITION de B dans R.O.P.L., 2^e série, vol. I, p. 153

L'édition qui suit est faite d'après C.

Georges d'Autriche, par la grâce de Dieu, évesque de Liege, duc de Bouillon, conte de Looz, etc., à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, salut.

Sçavoir faisons que nous inclinant au bien public, police, proffit et utilité de nostre cité et pays de Liege, et pour les respects et considérations mentionnez ès lettres de feu nostre prédécesseur le cardinal et évesque de Liege, parmy lesquelles cestes sont transfixées, avons, à l'humble requeste de la compaignie des hacquebuttiers de nostredite cité, ratiffié et approuvé, comme ratiffions et approuvons par cestes, les ordonnances et polices, ensemble les privilèges de ladite compaignie, pour en joyr et user d'icelles en tout et telle sorte et manière comme par le susdit feu le cardinal ont esté faictes, ordonnées, mises, octroyées et concédées, et en ses lettres plus amplement est contenu. En consideration desquelles, pour l'honneur et augmentation de ladite compaignie, voulons et ordonnons que d'icy en avant le nombre de ladite compaignie soubz le serment à ce requis, soit de cent et cinquante compaignons, et que les compaignons estantz présentement au serment de ladite compaignie, ignorantz l'art, usance et exercice de la hacquebutte, seront tenez les présens compaignons, après la date de cestes dedans ung an suyvant, faire telle diligence et soy exercer au jeu de ladite hacquebutte, tellement que par les roy, grands et petits mayeurs de ladite compaignie ilz soyent déclarez et continuez pour ydoines et suffisans ; autrement qu'ilz soient privez des privilèges de ladite compaignie et quictez de leur serment ; et que davantage, nul dorsenavant, par faveur ou autrement, soit receu ou admis en ladite compaignie s'il n'est premièrement présenté au roy, grands et petits mayeurs d'icelle, et par iceulx leurs qualitez pour user de ladite hacquebutte suffisamment approuvées. Requérons pour ce, et néantmoins mandons auz bourguemaistres de nostre cité, mayeur et eschevins d'icelle et à tous autres noz officiers, que contre le contenu de cestes noz lettres de confirmation et ratiffication, ensemble les additions, ne mettent aucun empeschement à contraire, ains les tienent et facent observer pour bonnes, fermes et estables ; car tel est nostre plaisir.

Donné en nostre cité de Liege, etc., le 20^e de janvier, l'an 1547.

2. STATUTS DE LA CONFRATERNITÉ SAINT-CHRISTOPHE

5

Institution de la de Monsieur Saint-Christophe

8 août 1558

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de A : A.E.L., Métiers 902, 28r

C. COPIE de A : A.E.L., Métiers 903, 14v

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Sieulte passee et accorde departe la generalité des compangnons de la compangnie des harquebusiers de ceste cité de Liege & saint Cristophe lan quinsecentz cinquantehuict le huictieme jour d'aoust. Item il a este passe sans nulz hommes debattant que doresnavant il y arat unne confraternité de mons[ieu]r saint Cristophe n[ot]re patron pris hors de la grande compangnie qui seront a nombre de trengtesieux compangnons, lesquelles compangnons deveront avoir hors des deniers de la grande compangnie soixante diex florins pour faire leur faiste ou ce que bon leurs semblerat et seront telsd[it]s compangnons tenus de aller tous les dimenches en n[ot]re jardin tant fois et quant fois que leurs tourt viendrat. Ainsy fut passe les mois an et jour susdit.

6

Règlement de la Confraternité Saint-Christophe

s.d.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de A : A.E.L., Métiers 902, 28v-30r

C. COPIE de A : A.E.L., Métiers 903, 15r-18r

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Aux nom de pere et du filz et saint esprit amen. Comme ainsy soit que de feu de bonne memoire met me (?) et illustrissime prince Erard de la Marche dit Marck a son temps evesque cuÿ Dieu absolve ait funde institué et de bonne regles et revenues dote et enrichy la compangnie et amitie mutuelle des harkebusiers de sa cité vueilhant par ce moÿen et desirant prevenir az

accedent et invasions qui poroient advenir tant a la repub[lique] de sadit comme az communs bourgeois dicelle en donnant ceur et zele az susdits bourgeois de sa donner a ung tant laudable et profitable jeu et exercice que celluÿ de la harkebuse et bastons de feu reputeis les premiers en fait de deffence de cité et autres bellicqueuses excitations comme souverain createur p[ar]mis et supreme a puÿ et tuition laquelle institution se de reinde convenable et oportun nestoit preneu soy viendroit plustoest a ruÿner et aneantir qu'augumenter croiste et multiplier au grand detrimet de la repub[lique] saditte ces raisons attendues et autres dignes de recordations qui se poroient icy memorer et en fait mettre delaissees pour cause de bri-vité.

Avons suÿvant lordonnances octroye et consentement sieulte de la generalité de laditte compangnie des harquebusiers la tenure en fin de ceste serat miese describe et inserree a la louenge de ladite sainte et indivisible trinité la tresacree Vierge Marie et monsieur saint Cristophe n[ot]re bon mediateur et patron esleue et en lumiere mis la p[rese]nte confraternité pour et affin augumenter entretenir mettre ledit jeu de la harquebuses laquelle contiendrat en nombre de trengtesieux compangnons tant seulement icieulx pris esleus et choisis hors de laditte capitale compangnie par ladvis et meure deliberation de nous chiers et bien aÿmes Franchoÿ Hardÿ paintre empereur et Jean [29r] Pierkot le joeune noz m[ait]re pour le temps par laditte compangnie com[m]is et pour ce faite deputeis.

Et affin que telle n[ot]red[i]te confraternité et bonne intention par faulte de bon gouvernement ne soy vigne et extingre et abollier ains quelle demeure a perpetiuite en vigheur aussy pour maintenir paix amitie et concorde mesmement affin mettre entre nous lesdis confreres de la confraternité N[ot]re Dame et saint Cristophe ordre et pollice avons unanimement et sans nul debattant conclud et deliberer et inviolablement observer les poincts et subnarreis articles.

Premierement ordonnons et affirmativement concludons que le nombre de n[ot]red[i]t confraternite serat de trengtesieux compangnons tant seulement pris icieulx en la forme et manniere que precontenu est lesquels compangnons divideis et separeis en cinque parties et a ch[ac]une partie six compangnons pour quel leur tourner viendrat tirer comme les article demonstrent

Secundement en laditte separation faite lesdis compangnons suÿvant leurs ordre seront mis et reduis par escrit dedens certaine cartabelle pour laquelle ch[ac]une porat recognoistre les siens compangnons

Tiercement ordonnons que ch[ac]un dimenche durant la saison et conve-
nable a tirer anciennement usee comenchant icelle tousiours le premier
dimenche apres Pasque et finissant le dernier dimenche d'octobre soy
comparera au lieu de n[ot]red[i]t jardin scitue en Graverouille lung desdis
membres au contenu de la cartabelle predeclaree suyvant leur ordre et ce a
deux heures apres midy sur payne a ch[ac]un contrevenant silz nestoit
deligue et instably par lordonnance de la plus grande partie de laditte
confraternité pour faire et monstrier tant a jeu de la harquebuses comme
aultrement a icelle honneur ou doncques silz navoit excuses de maladie
laquelle excuse se debverat par lesdis deux m[ait]res discuter de quattes
aidans liegeois

Et sil advenoit que lung ou plusieurs fuissent ad ce rebellant et contredis-
sans quant alors seront immediatement et de leurs [29v] faict mesme
[exclus] de n[ot]red[i]t confraternité sans y pouvoir a nulz jour rentrer
quoy fait poront les m[ait]res de laditte confraternité avec la generalité
dicelle eslire aultre en la forme que devant est déclaré pour refurnir et rem-
plier ledit nombre de trengtesieux lesquels ainsy esleus seront tenus avant
estre accepté ch[ac]un pour soy constribuer et satiffaire les forfaitures et
amendes du compangnons en lieu duquel aurat este mis et instably

Item ordonnons que icieulxd[i]ts compangnons ainsy que dit est audit jar-
din comparus tirent avant de celluy sortir unne parchons ensemble dit la
parchon saint Christophe qui monterat a ch[ac]un compangnons en sa
parte deux aidans liegeois voir que les gaiges dicelle seront mise et conver-
ties au proffit de laditte confraternite sur payne et applliquer comme des-
sus

Item et ce le cas advenant quil y euisse ung ou plusieurs compangnons
defailhants et a leur tournee furnir a prescript et quil soy trouvisse audit
jardin dispaïres quant a doncq[ue]s ordonnons que lesdis comparans
comme de coustume est jectent le grateurs les belles az laides et que la
laides thomerat dehors

Item sil advenoit que aucuns compangnons eussent volonte daller a aucune
trairie hors la cité sans estre par mandement convocques et pretendissent
avoir aide et assistance hors laditte quoete a nous comme dit est accordee
quant a doncque deveront faire assembler les m[ait]res et confreres de n[ot]
red[i]te confraternité en n[ot]re lieu accoustume et illecque remonstrer leur
intention pour apres ce soy user a la advis et determinat[ion] et point autrem-
ent

Item ordonnons que personne de n[ot]red[i]te confraternité ne soy presume
extant en n[ot]red[i]t jardin jurer ny blasphemer le nom de Dieu invocquer

en secré nÿ appert le nom du diable sur paÿne a ch[ac]une fois de ung aidans liegois

Item finalement ordonnons que dan a an lesdis confreres [30r] eslisent a plus grande syeulte deux nouveaux m[ait]re les plus ydoynes et capables que faire se pourat laquelle election soÿ ferat tousiours le premier dimenche apres ce que ladicte compangnie des harquebusiers auront fait leurs maÿeur

Auquel jour les anciens m[ait]res seront tenus rendre pardevant ladicte generalite de ladicte quoete amendes forfaitures et autres accidents bon et juste compte et reliqua entendu le tout a la bonne foid et sans deceptions aucunes

Lesquelles ordonnances en tel forme et maniere que devant est contenu avons de n[ot]re et liberalle volonte et sans contraindre aucune unament promys maintenir et observer en signe et corroboration de quoÿ avons [blanc]

3. RÈGLEMENTS

7

A. Règlement pour les mayeurs

3 août 1614

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de A : A.E.L., Métiers 902, 70v-71v

C. COPIE de A : A.E.L., Métiers 903, 30v-32v

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Sensuÿvent lordre que les maÿeur doÿvent tinier

Lan saizecentz et quattorses le troixieme jour daoust premier dimenche dudit mois estants nous officiers et compangnons de la compangnie des vieulx harquebousiers de ceste cité assemblez sur nostre chambre en Gravioul lieu accoustumé pour proceder a election de nouveaux grandz mayeur suÿvant lansiennne usance et coustume ou apres avoir este fait publicquement lecture de certains articles conclud et arrestez par le seigneurs capitaines et officiers quy seront icy embas inseres et les aÿant de pres et bien meurement advisé et pondere avons icieulx adnomé apprové et agreé comme par cestes les adnomon approvons et agreons veuillants

qu'icieulx soyent inviolablement gardees par tous maÿeurs qui seront par cÿ apres annuellement esleux et mesme debveront icieulx faire serement estants immediatem[en]t crees se donformer et regler suyvant icieulx sur payne de nestre admis audit estat et destre privé et cassé de laditte compangnie donnant charge et com[m]ission expresse a nostre greffier serimenté de registrer ceste presente nostre ordonnance dans nostre registre autentique, et sil est besoigne le faire mettre en garde de loÿ.

Sensuÿvent les articles arrestes

Nous s[eigneu]r capitaine et officiers de la compangnie des ansiens harquebousiers prevoÿants que les abus desordres et mauvais reglementz commis pardevant par nos mayeurs causeroyent unne ruÿne totalle et aneantissement d'icelle si opportunement et de bonne heure nÿ fuisse proveu de remede convenable pour le tout quoy empescher et affin dÿ obvier avons trouvé bon de remonstrer az compangnons les points et articles suyvants [71r] et sils les trouvent justes raisonnables et pour le maintien et honneur de laditte compangnie les vouldoir approuver et aggreer en ordonnant que tous ceulx que cÿ apres seront esleu audit estat de maÿeur debveront prester seriment solemnel se regler et conformer suÿvant icieulx et les contrevenants punir de telle peine et amende que serat ordonne.

Premier que les maÿeurs ne se presument de sentremesler des affaires consernantes la guerre ou de faire garde, ains quilz le laisseront a la determination et reglement de seigneur capitaine son lieutenant et officiers et qu'icieulx dis maÿeurs feront la ronde et patroulle quand par icieulx dis capitaine et officiers commandes seront.

Seconde qu'icieulx dis maÿeurs les jours de banquet qu'on dist la trairie qui se fait annuellement seront obligez de faire prier huicts jours avant icelle tous ceulx qui sont compris dans lestat ordinaire sans aucune obmission et faire provision de toutes sortes de viandes sans en rien diminuer ce quest dordinaire des ans precedens ains plustost les debveront augmenter occasions se presentantes et quaÿantz par les officiers acheve de prier les invitez ils leurs auront donner a disner honnestement.

Tiers que lesdis maÿeurs ledit jour de la trairie seront tenus de faire provision de telle vin que le seigneur capitaine et ses officiers jugeront aultrement point et que lessaÿ dudit vin se debverat faire par icieulx dit capitaine et officiers quinze jours avant la trairie ou environ.

Quart que lesdis maÿeurs avecqz les autres officiers ledit jour de la trairie et autre ensuyvant seront tenus aller querir conduire et reconduire leurs s[eigneu]r capitaine et roÿ comme lon at fait de toute ancieneté, et ayant

ce fait icieulx dis mayeurs debveront faire mettre le banquet ou soupper ausdis officiers honnorablement et a ceulx qu'y auront assite a servir a table. Cincque questans lesdis jours dudit banquet passes quils auront a prier les s[eigneu]r capitaine et officiers et ceulx qui les auront [71v] assisté audit banquet que pour suyvnt lanciene coustume manger le pasté et seront obligez leurs preparer ung convive honnest appartenant a lestat desdis officiers.

Siex que tous mayeurs qui seront cy apres eslus audit estat deveront donner a capitaines enseignes ch[ac]un ung thorse annuellement.

Sept et que chasque mayeur susdit serat tenus annuellement donner pour le service de la compangnie unne demy dousaine de trenchoirs de fin estain ausquels ils y pourront annoter leurs noms et armoiries.

Lesquels tous poinctz ne tendent a autre but sinon a une recognoissance des moindres envers leurs superieurs et ung entretien damitie entre tous officiers de laditte compangnie.

8

B. Règlement pour le banquet

2 mai 1626

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de A : A.E.L., Métiers 902, 91r-v

L'édition qui suit est réalisée d'après B.

Sensuyt l'ordre que les compangnons de la compangnie des Anchiens harquebusiers doibvent tenir et que les at este publie la nuit de la trairie, actum ce deuxie[me] de maye saizecentz vingtesix.

Premier que tous ceulx qui n'ont pas paye leurs drois a l'entree de la compangnie ne soy presument de soy trouver au banquet dicelle sy au preallable il nont payé, et sy dedans le terme de trois jours prochainement venant il ne les payent on ne les tiendrat plus de laditte compangnie

2. Sur la mesme peyne que p[er]sonne ne soy premume de soy trouver au disner sil nat fait honneur a la compangnie en allant tirer lousea soit a pied ou a cheval

3. Que personne ne soy presume de sacheoir a table sy les gens invité au banquet ne sont assis sur peyne d'endurer le honte destre tire hors sa place et destre privé de la compangnie

4. Il est deffendu aussy a tous compangnons d'amener avec eulx des garcons serviteurs ou servants sur peyne que dessus
 5. Que p[er]sonne ne presume estant assis en table soy jetter lung l'autre rompre voille, posson, asporter viande sur peÿne destre cassé a la teste de la compangnie
 6. Que tous soldatz que soÿ tiennent de n[ot]re compangnie demourant hors des portes ne soy trouvent au banquet dicelle ains sayent a sabsenter de laditte compangnie conformement a l'article de ledicts publié lan 1625 le quattresme jour de janvier
 7. Que les corporalz ne raccepte dans leurs esquades nuls soldatz qui auront prin service aillieurs sy ce nest par le conge expres du capitaine ou du lieutenant et en payant nouveaux drois suÿvant noz previleges a peyne que dessus
 8. Que parsonne ne soy presume d'aller aupres du buffet quérir du vin sil nest a ce autorisé sur peyne destre cassé irremissiblement de la compangnie et quant au vin de [91v] S[on] A[ltesse] il serat distribue par les officiers sans que nuls corporals soy presume de qucter sa place a peyne que dessus
 9. Que personne ne soy presume aussy en reconduisant le roÿ d'entrer en sa maison sil ny est mandé et sil nat conge de son capitaine ou du lieutenant sur la mesme peyne
- (s) Denis Roland greffier s[er]mente de la compangnie

4. TABLEAU SYNOPTIQUE DES COMPAGNIES SERMENTÉES DE LA CITÉ DE LIÈGE

Compagnie	Premières mentions	Date des privilèges	Saints patrons	Chambre	Lieux d'assemblée	Lieux d'exercices	Lieux de la <i>trairie</i> (ou tir à l'oiseau)	Date de la Fête annuelle (<i>trairie</i>)
Vieux arbalétriers	1440, puis 1477	Etablissement à une date inconnue Rétablissement le 19 mai 1477 ; confirmation des privilèges le 9 avril 1482 ; nouvelle confirmation le 26 février 1545	saint Georges, puis Notre-Dame et saint Lambert	Sur le pont des Arches (confirmation le 22 juillet 1494), puis Maison de la cité, puis « place » près de la première arche du pont (11 janvier 1677)	Couvent des Frères Mineurs, puis Couvent des Carmes-en-Île	Jardin hors de la porte de Restéal devant Florichamps, puis fossés de Saint-Léonard (20 juin 1514), puis jardin en la paroisse Saint-Nicolas (près des frères Pieds deschaux), puis jardin à la porte Saint-Léonard	Porte Sainte-Walburge	15 août, jour de Notre-Dame
Jeunes arbalétriers	10 janvier 1509	5 juillet 1523 ; ampliation le 25 mai 1560	Notre-Dame, saint Lambert et saint Georges	Maison de la cité, puis sur la porte Saint-Léonard	Couvent des Frères Mineurs	Jardin en la paroisse Saint-Nicolas (près des frères Pieds deschaux) puis <i>walles</i> de Saint-Léonard (27 juillet 1607)	Porte Sainte-Walburge	Trinité
Vieux arquebusiers	20 juillet 1521	27 août 1528 ; ratification le 20 janvier 1547	Notre-Dame et saint Christophe	Maison sur la Goffe, puis Maison en Gravioule	Maison de la cité ; cimetière de Saint-Christophe	Fossés hors de la porte de Vingnis, puis terrain en Gravioule	Porte Sainte-Walburge	Saint-Sacrement
Jeunes arquebusiers	Décembre 1557	2 avril 1561	Notre-Dame et saint Hubert	Maison de la cité	Maison de la cité ; couvent des Frères Mineurs ?	Murailles et <i>walles</i> de Saint-Léonard, puis terrain en Gravioule	Porte Saint-Léonard	Dimanche après la Trinité

V. BIBLIOGRAPHIE

Nous ne reprenons ici que les sources et travaux qui ont servi peu ou prou à l'établissement des présentes notes. Une bibliographie plus ample figure dans Paul BRUYÈRE, *Les compagnies sermentées de la cité de Liège aux Temps Modernes. L'exemple des Jeunes arbalétriers (1523-1684)*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2004, p. 260-277.

A. ABRÉVIATIONS

A.E.L. : Archives de l'Etat à Liège

A.Ev.L. : Archives de l'Evêché à Liège

A.H.L. : Annuaire d'Histoire liégeoise

B.I.A.L. : Bulletin de l'Institut archéologique liégeois

B.S.A.H.D.L. : Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

B.S.B.L. : Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois

B.S.L.L.W. : Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne

B.S.R.V.L. : Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège

BULg : Bibliothèque générale de l'Université de Liège

R.O.P.L. : Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Voir POLAIN, *Ordonnances*.

B. SOURCES

1. Sources archivistiques

Archives de l'Etat, à Liège :

Métiers 902 (anciennement 307) : *Sommaire, recueil et repertoire general des status, cartes et privilegies concernans l'ancienne compagnie des vieux Harq[ue]busiers de la Noble Cite franchise banlieu de Liege. Fait par ordre et aux depens d'Honore Seigneur Barthelemy Rolans Bourguem[ait]re de ceste Cite, Capitaine de la dite compagnie, laquelle at este soubz les bons patronages et tuteles de la glorieuse Vierge Mere de Dieu et de S. Christophe erigee [blanc]*

Je suis appartenant a Monsieur Barthelemÿ Rolans, bourguem[ait]re de la Cite de Liege, capitaine de vieux Harq[ue]busiers 1638

Maintenant appartenant Honore Seigneur Monsieur Arnold Jaminet de Herve, docteur es droicts, seigneur de Biever, capitaine de la ditte compagnie des Anciens Harcquebusiers, gendre du dit feu Monsieur le bourgmaistre & capitaine Rollans. Par donation luÿ faicte par ma Damoiselle Elizabetz Rollans sa belle soeure Anno 1676.

Métiers 903 (anciennement 308) : *Registre appartenant a la compagnie des ansiens harquebousiers de la cité de Liege pour lan 1614 le 22^e de may*

Echevins, Œuvres, reg. 68, 99, 132.

Echevins, Embrevures, reg. 400.

Conseil privé, Dépêches, 113, 341.

Cathédrale, Secrétariat, 10.

Chambre des Comptes, Rendages, commissions et octrois, 78, 82, 83.

Université de Liège, Bibliothèque centrale, salle des manuscrits :

Recueil de recès de la Cité de Liège, BULg 238 C.

Recueil de pièces par François-Nicolas Delvaux, doyen de Saint-Pierre, BULg 1023.

2. Sources narratives

A. Manuscrites

Chronique liégeoise jusqu'en 1582, BULg 1369 (BALAU et FAIRON, *Chroniques*, p. 283).

Chronique liégeoise jusqu'en 1664, BULg 692 (BALAU et FAIRON, *Chroniques*, p. 301).

Chronique liégeoise jusqu'en 1680 intitulée *Chronicque ou Abrege de la premiere fondation de Tongre* [...], Château de Warfusée W 57.

Chronique liégeoise de 1538 à 1688 intitulée *Sommaire historial de Liège*, BULg 174 (BALAU et FAIRON, *Chroniques*, p. 293).

Chronique liégeoise jusqu'en 1636, Ville de Liège, Bibliothèque Capitaine, Cap. ms 135.

B. Imprimées

Abregé de l'estat tant sacre, que civil de la tres-fameuse Cité de Liege. Suite & denombrement des Evêques de Tongre , Maestreck, & Liege, s.l.n.d. [Liège, ca. 1627].

S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, Académie Royale de Belgique, Commission Royale d'Histoire, t. II, Bruxelles, 1931.

T. BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liege*, tomes II-III, Liège, 1731-1732.

J. CHAPEVILLE, *Qui gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, t. III, Liège, 1616.

B. FISEN [...] *Sancta Legia Romanae ecclesiae filia, sive historiarum ecclesiae Leodiensis pars secunda*, Liège, 1696.

R. P. FOULLON : *Historia Leodiensis, per episcoporum et principum seriem digesta* [...], tomes II-III, Liège, 1736-1737.

L'histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiquitez, avec une chronologie de ses comtes, & evesques par Laurent MELART, Liège, 1641.

L. DE VLIERDEN, *Clericus et socius venerabilis curiae Leodiensis de penna vivens, cui insertus tractatus de numero & ordine duarum & triginta tribuum inclitae civitatis Leodiensis* [...], Liège, 1628.

3. Sources diplomatiques

- L. BARTOLLET, *Consilium iuris resolutum contra petitam provisionem per syndicum Smi Episcopi Principis, & Capituli Leodiensis*, Liège, 1644.
- [S. BORMANS], *Tables des registres aux recès de la Cité de Liège*, Tongres, s.d. [1871-1876].
- [S. BORMANS], *Extraits des cris du péron de la cité de Liège*, Tongres, s.d.
- S. BORMANS, *Inventaire chronologique des paweilhars conservés dans les dépôts publics et les bibliothèques privées de la province de Liège*, Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, t. VI des procès verbaux, Bruxelles, 1883, p. 65-189.
- Chartres et privilèges* [des bons métiers de la ville, Cité et banlieue de Liège], s.l.n.d. [Liège, ca. 1734], 2 tomes.
- E. FAIRON, *Les ordonnances de Erard de la Marck et Corneille de Berghes. Supplément au Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. XIII, Bruxelles, 1930, p. 259-344.
- E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège*, t. I-IV, Liège, 1933-1940.
- E. FAIRON, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée*, Commission royale d'Histoire, Bruxelles, 1937.
- Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liège, de 1507 à 1684*, Bruxelles, Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, Bruxelles, 1860.
- M. G. DE LOUVREX et B. HODIN, *Recueil contenant les Edits et reglemens faits pour le Païs de Liege & Comté de Looz, par les Evêques & Princes, tant en matiere de Police que de Justice* [...], 2^e éd., t. I-IV, Liège, 1750-1752.
- M.-L. POLAIN, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*. Deuxième série, 1507-1684, 1^{er} volume (1507-1580), Bruxelles, 1869.
- M.-L. POLAIN, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*. Deuxième série, 1507-1684, 2^e volume (1581-1620), Bruxelles, 1871.
- M.-L. POLAIN et S. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*. Deuxième série, 1507-1684, 3^e volume (1621-1684), Bruxelles, 1872.
- E. PONCELET et E. FAIRON, *Listes chronologiques d'actes concernant les métiers et confréries de la Cité de Liège*, tome I, Liège, 1942 ; tome II, Liège, 1947 (extraits de l'Annuaire d'histoire liégeoise).
- [St. RAUSINUS], *Ad sacratissimam caesaream maiestatem inclitae civitatis leodiensis delegatio*, Liège, 1629.

J.-G. SCHOONBROODT, [règlement de tir des coulevriniens, le 10 avril 1537], BIAL, t. XIII, 1877, p. 28-31.

SOHET, *Instituts de droit ou sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle, pour les pays de Liege, de Luxembourg, Namur & autres [...]*, Bouillon, 1772 et Namur 1770 et 1781.

4. Sources iconographiques

Marischal 1618 : « Liege, Leuck »

Estampe gravée sur cuivre par Gerhard Altzenbach, sur le dessin de Iohan Veenen fait d'après la peinture de Aegidius Marischal, *pictor Leodii*. Datée 1618 (400 x 2050 mm). Légende de 97 numéros (exemplaire unique conservé à l'Université de Leide, découvert par le chanoine Henrotte en 1877, copié et reproduit en 1878 par Léon Béthune, imp. Ch. Claesen à Liège).

Merian 1626 : « Leodium nobilissima eburonum et totius inferioris germaniae celeberrima civitas. Liege, Lueck, Luttig ».

Estampe gravée sur cuivre par Gerhard Altzenbach, sur le dessin de Matthoeus Merian, puis tirée à Paris chez Jacques Honervogt. Datée 1626 (972 x 1740 mm). Texte et légende de 309 numéros, imprimés à Liège chez Jean Tournay (connue à trois exemplaires, dont un exemplaire complété de la légende et conservé à la British Library).

C. ÉTUDES SUR LIÈGE ET SON PAYS

C. BAMPS et E. GERAETS, *Les anciennes gildes ou compagnies militaires de la ville de Hasselt*, dans *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Bruxelles*, Anvers, 1897, p. 21-56 et p. 214-242.

S. BORMANS, *Le bon métier des tanneurs de l'ancienne Cité de Liège*, Liège, 1863.

Catalogue descriptif des objets qui ont figuré à l'exposition-concours des anciennes gildes, corporations et chambres de rhétorique par DD. BROUWERS et G. TERME, Liège, 1900.

P. BRUYÈRE, *Le statut juridique des nefs marchandes. Contribution à l'histoire du droit public liégeois*, B.S.B.L., t. XXIV, 2001, p. 87-109.

P. BRUYÈRE, *Stuits de barques marchandes et conflits d'intérêt*, B.S.R.V.L., t. XIV, fasc. 294, juillet-septembre 2001, p. 213-224.

P. BRUYÈRE, *Les compagnies sermentées de la cité de Liège aux Temps Modernes. L'exemple des Jeunes arbalétriers (1523-1684)*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2004.

P. BRUYÈRE, *L'enquête par turbe a-t-elle existé à Liège ? A propos de trois sentences rendues chez les Vieux arquebusiers au XVII^e siècle*, dans *Bulletin de la*

- Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. XLVIII, Bruxelles, 2007, p. 249-275.
- P. BRUYÈRE, *Le pouvoir juridictionnel des confraternités militaires de la cité de Liège. A propos d'un accident de tir chez les arquebusiers (1619)*, B.S.B.L., t. XXVI, Liège, 2007, p. 43-62.
- E. BUCHIN, *Erard de la Marck et la restauration des forteresses liégeoises*, Leodium, t. XXI, 1928, p. 66-81.
- J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI^e siècle*, Liège, 1884.
- J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. I-II, Liège, 1877.
- J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *La Joyeuse Entrée d'Ernest de Bavière à Liège*, B.I.A.L., t. XXIV, 1894, p. 123-159.
- J. E. DEMARTEAU-DELOOZ, *La Violette. Histoire de la maison de la cité de Liège*, Liège, 1890.
- B. DEMOULIN, *Le destin de la Cité de Liège, des bonnes villes liégeoises et du Tribunal des XXII au temps de l'absolutisme princier et de la régence impériale (1684-1723)*, A.H.L., t. XXVI, n° 50, Liège, 1993.
- R. DE SELYS FANSON, *Lettre de Michel Selys, bourgmestre de Liège en 1624 et 1635*, B.S.B.L., t. XIV, Liège, 1937, p. 1-7.
- F. DISCRY, *Archives et institutions hutoises de l'Ancien Régime*, Editions UGA, Heule, 1965.
- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 3^e éd., t. I-XII, Bruxelles, Editions Culture et civilisation, 1975-1978.
- Th. GOBERT, *Banquets officiels aux XVI^e et XVII^e siècles à Liège*, B.I.A.L., t. XXXVII, 1907, p. 337-360.
- Th. GOBERT, *Le rôle de la France au pays de Liège durant le second quart du 17^e siècle. Récit d'un ambassadeur français de l'époque*, B.I.A.L., t. XLI, 1911, p. 1-61.
- L. GOTHIER, *L'organisation militaire de la principauté de Liège au XVI^e siècle*, Revue belge de Philologie et d'Histoire, t. XII, n° 1-2, 1933, p. 83-111.
- J. GRAUWELS, *Een schuttersfeest te Luik in 1497*, Limburg, t. XLIII, n° 3-4, 1964, p. 82.
- G. HANSOTTE, *Naissance et développement des métiers liégeois (XIII^e et XIV^e siècles)*, B.S.A.H.D.L., t. XXXVI, 1950, p. 1-34.
- G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps Modernes*, Bruxelles, 1987.
- E. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège. Documents et mémoires, fasc. IV, Liège, 1959.

- E. HÉLIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège. Documents et mémoires, fasc. VI, Liège, 1963.
- F. HENNAUX, *Notice sur la compagnie des Vieux arbalétriers*, Liège, 1860 (extrait du B.I.A.L., t. III, 1857).
- F. HENNAUX, *La compagnie des Dix Hommes de la Cité de Liège*, Liège, 1862 (extrait du B.I.A.L., t. V, 1862).
- F. HENNAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. II, 3^e éd., Liège, 1874.
- M. HUISMAN, *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière*, Bruxelles, 1899 (extrait du t. LIX des Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique).
- G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen-âge*, t. II, Bruxelles-Liège, 1910.
- L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, Liège, 1922 (extrait du B.I.A.L., t. XLVI, 1921).
- J. LEJEUNE, *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CXII, Liège, 1948.
- J. LEJEUNE, *Introduction historique*, dans *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723)*, Liège, 1975.
- J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, 3^e édition, Liège, 1980.
- B. LHOIST-COLMAN et G. GABRIEL, *La colline de la Citadelle, du Moyen Âge à la période hollandaise. Essai historique*, dans *De Bavière à la Citadelle*, Liège, 1980, p. 19-85.
- H. LONCHAY, *De l'attitude des souverains de Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI^e siècle*, Bruxelles, 1887.
- H. LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII^e et au XVIII^e siècle. Etude d'histoire diplomatique*, Bruxelles, 1890.
- F. MAGNETTE, *Précis d'histoire liégeoise à l'usage de l'enseignement moyen*, 3^e éd., Liège, 1928.
- E. POLAIN, *La vie à Liège sous Ernest de Bavière (1581-1612). Etudes archéologiques*, B.I.A.L., 1929-1938 (spécialement t. XLIV, 1930, p. 80-87).
- E. PONCELET, *Les bons métiers de la Cité de Liège*, Liège, 1900.
- E. PONCELET, *Le bon métier des Merciers de la cité de Liège*, B.S.L.L.W., t. 50, 1909.
- E. PONCELET, *Paysages mosans du XVI^e siècle. Le quai sur Meuse à Liège en 1553, [...]*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1939.
- E. PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège. Documents et mémoires, fasc. II, Liège, 1947.

- E. POSWICK, *Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles Liégeois, 1893.
- E. SCHOOLMEESTERS, *Les processions des métiers*, Leodium, t. XII, 1913, p. 8-11.
- J. STIENNON (sous la direction de), *Histoire de Liège*, Toulouse, Editions Privat, 1991.
- C. TIHON, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes (1557-1564)*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Liège-Paris, 1923.
- R. VAN SANTBERGEN, *Les bons métiers des meuniers, des boulangers et des bras-seurs de la Cité de Liège*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CXV, Liège, 1949.
- M. YANS, *Une altercation d'origine politique entre voisins, en 1641*, B.S.R.V.L., t. V, 1957, p. 192-193.

D. TRAVAUX GÉNÉRAUX

- J. BÉRENGER (sous la direction de), *La révolution militaire en Europe (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1998.
- A. CORVISIER (sous la direction de), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- A. CORVISIER (sous la direction de), *Histoire militaire de la France*, t. I, *Des origines à 1715* [sous la direction de Philippe Contamine], Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- A. CORVISIER, notice *Milices bourgeoises*, dans Lucien Bély (sous la direction de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- H. PIRENNE, *Les villes et les institutions urbaines*, t. I-II, 6^e édition, Paris-Bruxelles, 1939.
- H. PIRENNE, *Histoire de Belgique. Des origines à nos jours*, t. I-II, 6^e édition, Bruxelles, La Renaissance du Livre, s.d. [1973].
- Ch. TERLINDEN, *Histoire militaire des Belges*, Liège, 1931 (2^e éd., Bruxelles, 1966, 2 tomes). [Nous citons d'après la 1^{ère} édition].
- J.-J. DE WALHAUSEN, *L'art militaire pour l'infanterie*, Francker, 1615.

SIMON COGNOULLE
(1687-1744)
VIRTUOSE LIÉGEOIS
DU RELIEF TAILLÉ DANS LE BOIS

par

Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE

« Mr Mélotte est l'élève du fameux Cognouille, qui entre autres ouvrages, avoit exécuté les batailles d'Alexandre avec tant de génie et tant de goût, qu'on a crû devoir en faire un des ornemens du cabinet du Roi de France. Les curieux qui voyagent, voient à Bruxelles dans le cabinet du Prince Charles plusieurs chefs-d'œuvres de la même main. » C'est dans le *Journal Encyclopédique* du 15 février 1757 qu'est publié ce dithyrambe. Le « cabinet de Louys 15 » précise la *Gazette de Cologne* du 4 août 1761¹.

Simon Cognouille (alias Cognoul, Coignoul, Koignoul, Quoinouille...) est porté aux nues avec la même conviction par son concitoyen Hilarion-Noël de Villenfagne (1753-1826) dans sa *Notice des Artistes Liégeois, anciens et modernes, les plus distingués*, publiée trente-cinq ans après sa disparition prématurée². Il a « peut-être surpassé tous les sculpteurs de ce siècle » ne craint pas d'écrire l'auteur ; il ajoute que sa mort remonte à peu d'années, avouant ainsi qu'il est fort médiocrement informé. Trois ans plus tard, il en sait davantage et il met une sourdine à son enthousiasme : « un

¹ B. LHOIST-COLMAN, *Antoine-Marin Mélotte (1722-1795)*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 7, n° 165, 1969, p. 369-389. Le passage de la *Gazette de Cologne* est reproduit là en son entier (p. 378).

² *Oeuvres choisies du baron de Walef*, Liège, 1779, p. 27.

des bons Sculpteurs en bas-relief de ce siècle »³. Il se répètera en 1818⁴. Ses écrits ne resteront pas sans écho⁵.

Trois autres Liégeois prennent des notes plus ou moins étendues au sujet de Cognouille vers la même époque. Celles de l'orfèvre-ciseleur Jacques Dartois (1754-1848) ne seront publiées qu'en 1866⁶, celles du chanoine Henri Hamal (1744-1820) qu'en 1956⁷ et en 1958⁸. Quant à celles de François-Nicolas Delvaux (alias Devaulx), élu doyen du chapitre de la collégiale Saint-Pierre en 1780, elles restent inédites. Pierre-Lambert de Saumery n'avait pas rangé notre homme parmi « Les hommes illustres du païs de Liège qui ont excellé dans les arts » ; il n'en avait retenu que dix-sept, à vrai dire, et surtout des peintres⁹.

Le sculpteur sort en 1885 de l'oubli à peu près complet dans lequel il avait sombré. De retentissante façon : six bas-reliefs de sa main tiennent la vedette lors de la vente organisée à l'Hôtel Drouot par Boulland, Haro et fils le 14 février¹⁰. Ils reproduisent autant de scènes de la vie d'Alexandre le Grand, créations fameuses de Charles Le Brun.

³ *Discours sur les artistes liégeois*, dans *Mémoires lus à la séance publique de la société d'Emulation*, Liège, 1782, p. 63-64.

⁴ *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liège, Desoer, p. 140. Il ne se lasse jamais de faire imprimer *addenda* et *corrigenda*. Et redites.

⁵ *Miscellanea artistischen Inhalts*, éd. Johann Georg Meusel, t. 15, 1783, p. 148 : « Coignouil hat mit seinen erhobenen Arbeiten alle Bildhauer dieses Jahrhunderts vielleicht übertroffen. Seine Wittwe schickte sechs solcher Basreliefe, die er nach seinem Tode hinterlies, nach Brüssel, an S. k. h. den Prinz Karl von Lotharingen, dieser Fürst, der den Werth der schönen Künste so sehr zu schätzen wusste, gab 300 Souverains d'or dafür. Coignouil wählte immer interessante Gegenstände. » C'est la traduction du texte de Villenfagne. Voir aussi p. 171.- J. IMMERZEEL, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers...*, t. 1, Amsterdam, 1842, p. 143.

⁶ S. BORMANS, *Notes sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 8, 1866, p. 233.

⁷ R. LESUISSE, *Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution. Memento inédit d'un contemporain*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 19, 1956, p. 181-277 (édition de la « Notice sur les objets d'art, avec le nom des auteurs, qui se trouvoient dans les églises de la ville de Liège en 1786 », enrichie d'annotations en 1818 ou 1819). Cité ci-dessous *Notice*. Le manuscrit est entré voici peu dans les collections de l'Université (ms 6677). Il a été transcrit sans rigueur par l'auteur d'un manuscrit anonyme intitulé « Chronique ou histoire de Liège, copie d'un ms délaissé par feu Mr Épiphane Martial » (ms 1165). Hamal était né l'année même du décès du sculpteur (*Notice*, p. 183) ; cela n'est pas sans relativiser la fiabilité des informations relativement abondantes qu'il fournit sur son compte.

⁸ J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornementistes de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1958, p. 9-15 et 41-55 (édition partielle, d'après une copie prise par le Dr Alexandre, du « Mémoire pour servir à l'histoire des artistes de la province de Liège », manuscrit du chanoine Henri Hamal détruit dans un incendie en 1885). Cité ci-dessous *Mémoire*.

⁹ *Les délices du païs de Liège*, t. 5, Liège, 1744, p. 251.

¹⁰ *Catalogue des tableaux anciens et remarquables bas-reliefs en bois sculpté représentant les batailles d'Alexandre, œuvre exceptionnelle de Simon Cognouille de Liège*, p. 4-13.

Le catalogue s'étend sur les sujets. Il les range dans un ordre qui n'est pas celui de l'Histoire :

- 1.- *Le passage du Granique*
- 2.- *La bataille d'Arbelles*
- 3.- *La tente de Darius*
- 4.- *Alexandre et Porus (Porus, blessé, amené devant Alexandre)*
- 5.- *Porus combattant (Porus abandonné des siens)*
- 6.- *Entrée d'Alexandre dans Babylone.*

Il transcrit la signature, taillée dans le sixième, grâce à laquelle aucun problème d'attribution ne s'est posé : *Simon Cognoulle fecit Liège*. Il cite Villenfagne. Il fait mention des gravures de reproduction justement réputées dues à Edelinck et à Audran ; il en donne les légendes. Il n'omet pas de préciser les dimensions¹¹.

Lors de l'adjudication, la coquette somme de 17.600 francs-or est atteinte. Le journal *La Meuse* livre l'information avec un commentaire acide sur la modicité des moyens financiers alloués aux musées liégeois. Il fait mention de l'acquéreur : « une personne qui est, paraît-il, un délégué du Musée de Berlin »¹².

Le polygraphe Henri Schuermans se hâte de consacrer un article à cet « artiste tout à fait oublié aujourd'hui de ses concitoyens, qui ont omis de l'inscrire dans la *Biographie nationale* »¹³. « Les superbes bois de Cognoulle, vendus si cher il y a deux ans à la Salle Drouot, avaient été enlevés dans les mêmes conditions » écrit au *Journal de Liège*¹⁴ un correspondant bruxellois qui signe FMR et qui fait de la sorte allusion aux pillages républicains orchestrés par Léonard DeFrance. L'assertion, dénuée de fondement, fait naturellement le bonheur du très catholique Théodore Gobert. Il préfère, pour sa part, la forme Coignoul ; il ne voit pas que les

¹¹ 1 : 63x138.- 2 : 63x156.- 3 : 61x90.- 4 : 65x157.- 5 : 65x114.- 6 : 61x90.

¹² Livraison du 17 février 1885, p. 2, col. 3 ; celle du 11 février avait annoncé la vente (p. 2, col. 4). Le *Jahrbuch der königlichen preussischen Kunstsammlungen* de 1885 et de 1886 a été scruté en vain. Les courriels envoyés à Berlin sont restés sans réponse. La somme est notée au crayon sur l'exemplaire du catalogue conservé aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ; don de M. Haro, il est enrichi de photographies montées sur carton ; merci à Géraldine Patigny de nous en avoir obligeamment procuré une photocopie.

¹³ *Simon Cognoulle, sculpteur liégeois*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. 24, 1885, p. 100-117 ; travail substantiel, mais truffé d'erreurs variées et de suppositions aventureuses énoncées sur le ton de l'autorité, surtout au sujet de Rendeux. Les Liégeois n'avaient pas tout à fait oublié le sculpteur : H. DEL VAUX, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, Liège, 1845, p. 27. La *Nouvelle Biographie nationale* va pouvoir lui consacrer la notice attendue.

¹⁴ Livraison du 22 février 1887, p. 2, col. 2.

deux ne font qu'un¹⁵. Quant à Édouard Poncelet, il lit « Conauble » la signature du sculpteur lorsqu'il la rencontre au bas d'un document d'archives¹⁶. Jules Helbig avait pourtant synthétisé antérieurement les connaissances acquises, et fort bien¹⁷.

Les bas-reliefs mis aux enchères en 1885, passés dans la collection R. M. Broadhead, sont offerts en vente en 1960¹⁸. Ils vont être bien fâcheusement dispersés. Deux d'entre eux figurent dans la mémorable exposition *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, montée à Liège vingt ans plus tard¹⁹.

Cognouille, qui a depuis longtemps sa notice dans les grands ouvrages de référence²⁰, brille par son absence, on se demande pourquoi, dans le monumental *Dictionary of Art*, édité par Jane Turner en 1996. Deux ans plus tard, il fait enfin l'objet d'une enquête de caractère scientifique : il a la place qui lui revient dans la thèse que Michel Lefftz présente à l'Université Catholique de Louvain en vue de l'obtention du grade de docteur en Histoire de l'art et archéologie. Dûment soucieux de ne pas se contenter de recopier et de paraphraser ses prédécesseurs, l'auteur ne cache pas ses perplexités en ce qui touche la biographie, et nous ne cacherons pas que nous ne sommes pas toujours de son avis au sujet des problèmes ardues. Il étudie douze statues et deux dessins avec toute la prudence qu'il faut. Il n'a pas été en mesure d'étudier les bas-reliefs²¹.

¹⁵ Th. GOBERT, *Autobiographie d'un peintre liégeois, Léonard DeFrance*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 7, 1905, p. 204.- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, réédition, Bruxelles, t. 4, p. 11, 391 et 458, t. 6, p. 265, t. 7, p. 376 et t. 8, p. 77 et 79.

¹⁶ E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 5, 1895, p. 155.

¹⁷ *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Bruges, 1890, p. 187-188; il a puisé tout à loisir dans les manuscrits du chanoine Hamal. En découlent directement E. MARCHAL, *La sculpture et les chefs-d'oeuvre de l'Orfèvrerie Belges*, Bruxelles, 1895, p. 568-569, J. HELBIG et J. BRASSINNE, *L'art mosan*, t. 2, Liège, 1906, p. 129-131 et A. MICHA, *Les Maîtres Tombiers, Sculpteurs et Statuaires liégeois*, Liège, 1909, p. 129-135.

¹⁸ *Simon Cognouilles and the Life of Alexander the Great*, dans *Connoisseur Year Book*, 1960, p. 112-114 ; voir aussi p. XVII. L'auteur reste dans l'anonymat ; peut-être est-ce Charles Avery. Il croit que les églises de Liège ont des bas-reliefs de Cognouille. Il transcrit la signature « Simon Cognouilles fecit/ A Liege » ; l's final, contredit par le catalogue de 1885, doit être l'effet d'une distraction ou d'une coquille, tout comme « Abelles » en page 112 et dans la légende de la fig. 4.

¹⁹ Cat. p. 242-243, n° 558 et 559 (allégations hardies et reproduction en couleurs). Vente Christie Londres n° 4912 (8.12.1992), lot 34.

²⁰ A. von WÜRZBACH, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. 1, 1906, p. 315.- *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, t. 7, 1912, p. 177.- E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1935, p. 151.- *Saur Allgemeines Künstlerlexikon*, t. 20, 1998, p. 154.- BENEZIT, *Dictionary of Artists*, Paris, 2006, p. 1192 (« belgian » ; le sculpteur liégeois est d'habitude rangé parmi les Flamands, une tradition désespérément ancrée).

²¹ Vol. II-1, *Simon Cognouille* (pagination multiples). Cité ci-après LEFFTZ.

LA VIE

Simon Cognoulle était-il bien âgé de cinquante-deux ans le jour de sa mort, le 20 avril 1744, comme le note son curé²², suivi par le chanoine Hamal²³ ? Si oui, il avait vu le jour en 1692. Mais on ne doit pas hésiter à corriger ce cinquante-deux en cinquante-sept, l'acte de baptême qui est assurément le sien étant daté du 25 juillet 1687 (fig. 7)²⁴. Il donne au nouveau-né un premier prénom, Jean, qui sera fort rarement rappelé. Les parents sont paroissiens de Saint-Michel. Ils mourront paroissiens de Saint-Martin en Île comme Simon : le père, Dieudonné, le 19 octobre 1697, la mère, Anne Pollain, le 26 janvier 1726. La marraine, Marie Pollain, est sans doute la grand-mère maternelle. Le parrain n'est pas le premier venu : il est professeur de philosophie au Séminaire²⁵.

Simon fait son apprentissage auprès de Renier Panhajj de Rendeux, excellent sculpteur et peintre, Liégeois d'adoption²⁶. Il inaugurera en 1724 sa production de bas-reliefs en transposant une œuvre peinte de son maître : l'esquisse d'un *Jugement dernier* qui occupait tout le fond de l'église des sœurs de Hasque à Liège.

²² ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (ci-après AEL), *Registres paroissiaux* (ci-après RP ; nous ferons l'économie de la formule « non folioté »), Saint-Martin en Île, reg. 25, décès, 1716-1756). Simon est inhumé dans l'église.

²³ *Notice*, p. 251. C'est de l'acte de décès que Hamal tire le chiffre, nous en sommes persuadés.

²⁴ AEL, RP, 20, Notre-Dame aux Fonts (ci-après NDF). La date du 25 juillet 1692, trop souvent retenue, est à oublier. Les parents font baptiser un autre enfant le 12 janvier 1692 (AEL, RP, 22, NDF) ; Marie-Marguerite-Joséphine, tels sont ses prénoms, épousera Henri Robert à Saint-André le 19 avril 1722 et mourra dans la même paroisse le 3 avril 1735.

²⁵ Il a retenu l'attention de Schuermans (p. 102-103). Il rend l'âme en 1714, à moins d'homonymie (L. LAHAYE, *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel des Grâces*, t. 2, Liège, 1931, p. 54). Voir aussi X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, Bruges, 1885, col. 390.

²⁶ *Mémoire*, p. 46. « Coignoul avoit fait son apprentissage sous Mr Panhajje de Rendeux, qui avoit marché sur les traces des anciens et dont on voit plusieurs bonnes figures dans nos églises » écrit le chanoine Delvaux. Il confond probablement le maître et l'élève quand il écrit au sujet de Cognoulle « notre artiste, qui, sans être liégeois d'origine, avoit acquit le droit d'incolat par le long domicile qu'il a tenu à Liège. » (UNIVERSITÉ DE LIÈGE, CICB, ms 1020, t. 6, p. 390). Renier est né près de Laroche-en-Ardenne, à Rendeux, d'où son nom : A. DE LEUZE, *Histoire de Laroche*, Namur, 1907, p. 104.- M. REMY, *Des origines luxembourgeoises du peintre et sculpteur liégeois Renier Panhajj de Rendeux*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 13, n° 282, 1998, p. 787 (Élizabeth Panhajj de Rendeux, marraine d'un enfant de Renier le 24 mai 1735, n'est pas sa fille, on en conviendra ; c'est probablement sa sœur).- LEFFTZ, p. 2, crayon généalogique. On a pris l'habitude d'écrire Panhajj et de prononcer Pané ; on devrait faire le rapprochement avec la forme Pannaye.

Il allait prendre sa fille pour femme, et rien n'est plus banal. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est qu'il avait treize ans seulement de moins que son beau-père, baptisé le 5 août 1674, et vingt-sept de plus que sa femme, Marie-Élizabeth, baptisée le 22 mai 1714²⁷. Ce nom-là est bien celui que le curé chargé de consigner le décès du sculpteur donne à la veuve. Elle va lui survivre pendant de longues années. Le 18 janvier 1778, elle donne procuration, de concert avec ses sœurs Gertrude et Charlotte-Dieudonnée, en vue de régler la succession de leur frère Englebert-Joseph, décédé à Rome le 31 décembre²⁸ ; citée la première, elle est donc bien la fille « aînée »²⁹. Elle meurt le 22 mars 1791 si le seul acte de décès approprié que l'on connaisse est bien le sien ; le scribe la qualifie de célibataire ; sans doute avait-il perdu de vue qu'elle était veuve depuis 1744³⁰.

Simon et Élizabéth viennent très probablement de contracter mariage au moment où ils prennent en location une maison proche de la fontaine de Vinâve d'Île, le 13 septembre 1726³¹ ; l'épousée n'a donc que douze ans ; c'est l'âge minimum requis³². Ils y habitent encore lorsque meurt le propriétaire, Charles-François Rossius de Liboy, chanoine de la cathédrale, le 25 février 1736³³. Près de deux ans plus tard, le 19 décembre 1737, ils reconnaissent qu'ils restent redevables de 382 florins et 17 patards. Ils versent 100 florins le 7 mars suivant et 100 autres le 29 août 1739. Ils ont bénéficié d'une réduction du loyer convenu, dont une partie s'acquittait au

²⁷ AEL, RP, reg. 82, Saint-Adalbert. Les parents sont paroissiens de Saint-Martin en Île. La mère se nomme bien Gertrude Demeuse. Le parrain, Englebert Rendeux, n'est autre que le grand-père paternel. Aucun autre acte de baptême susceptible d'entrer en ligne de compte n'est connu. Le doute serait vraiment sans fondement.

²⁸ AEL, *Notaire Libert Boulanger*. Le notaire ne souffle mot de Cognoulle.

Le défunt s'était marié à Saint-Thomas le 23 août 1745 ; il avait reçu les Ordres on ne sait quand ; il avait été peintre et violoniste à la fois (J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, Liège, 1903, p. 432-433.- D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830*, Bruxelles et Rome, 1976, p. 414.- J. PURAYE, *La Fondation Lambert Darchis à Rome*, Rome et Liège, 1993, p. 111.- Cat. exp. *Les artistes liégeois à Rome. La Fondation Darchis*, Liège, 1997, p. 17). Charlotte-Dieudonnée réapparaît en 1787 (SCHUERMANS, *o. c.*, p. 106, n. 1). Englebert porte le prénom de son grand-père paternel, Élizabéth celui de sa grand-mère paternelle Élizabéth Jeutte, Gertrude celui de sa mère Gertrude Demeuse. Une Gertrude Rendeux est morte dans la paroisse Saint-Martin en Île le 8 novembre 1715.

²⁹ Schuermans l'affirme sans fournir de preuve en page 109 et laisse tomber l'adjectif en page 104 et 107. Helbig, qui le suit en 1895 (p. 187, n. 4), ne le suit plus en 1906 (p. 129), sans s'expliquer.

³⁰ AEL, RP, Saint-Thomas.

³¹ AEL, *Collégiale Saint-Pierre*, 1205 B (à inventoirer).- LEFFTZ, p. 2-3 et p. j. 1-3.

³² H. MANIGART, *Praxis pastoralis*, t. 2, Liège, 1755, p. 189, cité par A. DEBLON, *Dispenses matrimoniales (Les actes du vicariat général de Liège au XVIII^e siècle)*, Liège, 2001, t. 1, p. 9. L'enquête sur ce point nous a été obligeamment facilitée par M. Christian Dury, archiviste de l'Évêché de Liège.

³³ J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 3, Bruxelles, 1871, p. 369.

moyen de productions du sculpteur, « cadre ou posture à mon choix ». Des comptes embrouillés en diable révèlent des difficultés de paiement récurrentes. Un sculpteur nommé Simon Coignouille, époux d'une Elizabeth « Andry » (pareille corruption du patronyme Rendeux paraîtrait invraisemblable s'il n'était pas peu répandu à Liège), figure parmi les pauvres de la paroisse dans un document qui les localise derrière l'église Saint-Martin en Île, « à l'Etoile d'or »³⁴, non daté, à situer sans doute peu avant le décès de 1744. Coignouille avait pris part aux scrutins paroissiaux de 1726 et de 1733, mais pas à celui de 1718³⁵.

Le recensement de 1736 localise la maison louée en 1726 : elle se trouve rue du Caillou, dans la même paroisse. Les époux ont avec eux « deux enfans dont un a 16 ans »³⁶. Celui qui a été mis au monde vers 1720 ne l'a évidemment pas été par Élizabeth, son aînée de six années seulement. Seraient-ils d'un premier mariage de Simon ? Dans la maisonnée, deux « apprentis » : Guillaume Évrard, alors âgé de vingt-six ans, promis à une très belle carrière, et Jean-Lambert Pigeot, resté obscur.

La plus ancienne mention du sculpteur ès qualité remonte au 23 juillet 1714 : « Nicolas Gathy et Simon Koignoul sculpteurs de leur arte » font devant notaire une déclaration en faveur d'un certain Nicolas Breulet qui a des démêlés avec la mère de son épouse³⁷. Quant à la plus ancienne mention de son activité créatrice, elle vient trois ans plus tard ; elle vise deux statues qui sont venues jusqu'à nous³⁸. En 1717, il n'a pas encore relevé le « Bon Métier » des charpentiers. Il ne le fait que le 18 mai 1721, étrangement tard. C'est en qualité de fils légitime de Dieudonné, et donc de fils de maître. Il produit copie du relief opéré par son père le 23 juillet 1684, morceau de prose corporative intéressant pour la généalogie : Dieudonné, qui vient d'Ampsin, « relevat... tant pour luy que pour son père Simon Coignouille sy qu'ayant épouzé Madalaine Alexandre, fils et fille de maître,

³⁴ AEL, *Cures. Saint-Martin en Ile*, liasse n°147.

³⁵ AEL, *Cures. Saint-Martin en Ile*, liasse 119. En 1718, un fossoyeur doit être choisi ; Rendeux, Robert Verbeur et Cornelis Vanderweken figurent sur les deux listes de ceux qui votent pour Jean-François Gathy. En 1726, dans les mêmes circonstances, Rendeux et Verbeur donnent la préférence à Anthoine Sauvage. En 1733, c'est un nouveau marguillier qu'il faut choisir ; Évrard compte parmi les électeurs. B. LHOIST-COLMAN, *Un état d'exposés du sculpteur Guillaume Évrard (1760)*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 11, n° 237-238, 1987, p. 287-288.

³⁶ AEL, *États*, 1479, f° 126 (n° 21). LEFFTZ, crayon généalogique, p. 3, n. 6 et p. j. n° 4. En cherchant, sans succès, d'autres traces de ces deux enfants, nous avons rencontré, surtout dans la paroisse Saint-André, diverses personnes qui portent le nom de Coignouille et pourraient être des parents. Celle de Saint-Martin en Île fait regrettablement défaut dans les listes du recensement de 1740.

³⁷ AEL, *Notaire Lambert Ogier* - LEFFTZ, p. j. n° 6.

³⁸ LEFFTZ, p. 3.

et ce suivant le reliefve que son frère Robert Allexandre en at fait l'an 1657, le 12^e Jullet »³⁹.

Notre homme devait considérer cette obligation ancestrale comme obsolète. Il compte en tout cas parmi les artistes qui entrent en rébellion contre le « Bon Métier » en 1738. Sans obtenir gain de cause⁴⁰. Comme par hasard, c'est hors de Liège qu'il fait surface dans les archives : à Bolland le 24 novembre 1732⁴¹, à Dinant en 1741⁴².

Il va mourir trois ans plus tard. De dépit. C'est du moins ce que veut le chanoine Hamal, dont le récit est fâcheusement dépourvu de précisions chronologiques : « il sculpta les batailles d'Alexandre d'après les tableaux de Le Brun (Charles), vendus à Louis XIV et placés à Fontainebleau (...) Cognoul se rendit à Paris pour y vendre les batailles d'après Lebrun, il ne réussit pas et revint à Liège pour arranger des affaires de famille. Il confia ces ouvrages à un certain Rouette de Liège, fripon établi à Paris depuis longtemps ; celui-ci les vendit au nombre de 5 au médecin du Roi, lequel les revendit à la Cour. Rouette n'en donna qu'un prix insignifiant à Cognoul, qui, ne pouvant obtenir son argent de ce voleur, en mourut de chagrin, à l'âge de 52 ans. »⁴³ Nous ne comptons pas parmi les auteurs qui endossent le récit sans se sentir effleurés par le doute, une telle déconvenue ne pouvant guère mettre à elle seule un homme au tombeau, sauf suicide. Ni parmi ceux qui impriment, étant tombés dans le piège tendu par la phrase initiale, que les bas-reliefs « allèrent orner le château de Fontainebleau ».

VENTES POST MORTEM

Le texte publié par Villenfagne en 1782 est à peser mot par mot : « après sa mort, arrivée il y a une trentaine d'années, on trouva chez lui six de ces pièces ; sa veuve les envoya à Bruxelles, & les fit voir à son *Altesse Royale* ;

³⁹ AEL, *Métiers. Charpentiers*, 66, f^o 211 (ex 98) (admissions 1668-1727), f^o 98 et 204.-LEFFTZ, p. 3 et note 8, p. j. n^o 5. Le prénom du sculpteur est donc celui de son grand-père paternel aussi bien que celui de son parrain. « La veuve Simon Cognoul » est citée le 3 février 1677 (AEL, *Échevins de Liège, Greffe Crahay, Saisies*, n^o 210, f^o 3 v^o).

⁴⁰ AEL, *Conseil privé*, 314, supplique du 11 janvier 1738.- E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 5, 1895, p. 149-155.-LEFFTZ, p. 3, n. 13. Renier Panhajj de Rendeux avait eu des démêlés du même genre avec le Métier des maçons en 1726 : B. LHOIST-COLMAN, *Jean Del Cour dans les archives liégeoises*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 48, 1968, p. 30, n. 3.

⁴¹ AEL, *Cours de Justice, Bolland*, 129, (communauté), cité par Michel Lefftz.

⁴² LEFFTZ, p. j. 7 et 8.

⁴³ *Mémoire*, p. 46-47.

ce prince, juste appréciateur des Beaux-Arts, en donna trois cent souverains. Cet Artiste avoit choisi tous sujets intéressans & difficiles à exécuter ; je n'en nommerai que trois : Josué arrêtant le Soleil au milieu de son armée, le Massacre des Innocens, le passage de la Mer-Rouge »⁴⁴. Hamal fournit confirmation, mais en se bornant à deux titres, *Josué arrêtant le soleil* et *Le passage de la Mer Rouge*⁴⁵. L'acquéreur n'est autre que Charles de Lorraine⁴⁶. Comme Villenfagne aime à le redire, comme Hamal le souligne et comme on le ressasse, 300 souverains d'or valent à peu près 10.000 livres de France. La somme fait faire des yeux ronds.

Une autre vente est relatée par le doyen Delvaux : « Il travailla en bas-reliefs la bataille d'Alexandre peint par le brun, ces bas-reliefs ouvrages parfaits en leurs genres sont passés en mains de S : M : très chrétienne. Cet artiste avoit recommencé le même travaille, il le laissa imparfait après sa mort, le commissaire (un blanc) sculpteur en fit l'emplette, et y mit la dernière main, mais il la cacha avec soin au publique. Le gazetier de Cologne du mardi 4 aoust 1761 trouve les bas-reliefs de l'artiste liégeois supérieurs aux bas-reliefs de Coignoux ou Coignoulle. Ainsi un autre emporte il la gloire méritée à notre artiste... »⁴⁷ Calomnie ? Médisance ? Le commissaire et sculpteur dont le nom est censuré est Antoine-Marin Mélotte. Il avait été l'élève de Cognoulle, qui s'était illustré dans le genre, toute personne intéressée le savait ou pouvait le savoir. S'il avait caché malhonnêtement que les reliefs en cause étaient au départ un travail de son maître, il aurait pris des risques sérieux. En les parachevant, il a pu faire encore mieux que lui⁴⁸.

⁴⁴ *Discours sur les artistes liégeois*, dans *Mémoires lus à la séance publique de la société d'Emulation*, Liège, 1782, p. 63-64.

⁴⁵ *Mémoire*, p. 46.

⁴⁶ Cat. exp. *Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1987, p. 56.- M. GALAND, *Charles-Alexandre de Lorraine, Études sur le XVIII^e siècle*, t. 20, 1993. Cognoulle n'a guère retenu l'attention.

⁴⁷ UNIVERSITÉ DE LIÈGE, CICB, ms 1020, t. 6, p. 390.

⁴⁸ B. LHOIST-COLMAN, *Antoine-Marin Mélotte... o. c.*, p. 378-379.- B. LHOIST-COLMAN et P. COLMAN, *Les reliefs d'Antoine-Marin Mélotte d'après les Batailles d'Alexandre de Charles Le Brun*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 7, n° 171, 1970, p. 501-507. Des informations se sont ajoutées, vivantes à souhait : D. JOZIC, *Quelques précisions sur la présence au Musée de l'Ermitage de six bas-reliefs du sculpteur liégeois Antoine-Marin Mélotte*, *ibidem*, t. 8, n° 184, 1974, p. 325-329. Par la suite, certaines des œuvres étudiées sont entrées dans la collection qui héberge plusieurs de celles de Cognoulle. L'ambition de le surpasser s'affiche dans un *Josué arrêtant le soleil* où le goût de la prouesse fait déborder les motifs sculptés, en trois endroits, sur le bord inférieur de l'encadrement.

L'ŒUVRE

STATUES

Les statues, bien étudiées par Michel Lefftz, sont au nombre de douze dans son catalogue raisonné. C'est peu.

Quatre d'entre elles sont signées SIMON COGNOULLE SCULPEBAT⁴⁹. On en trouve deux à Liège, en l'église Saint-Jacques, celle de saint Lambert et celle de sainte Marie-Madeleine, des commandes de l'abbé Nicolas Jacquet (1709-1741). On n'y trouve plus celle de saint Michel ni celle de saint Jean Baptiste, transférées à Floreffe.

Quatre sont attribuées grâce à des documents d'archives⁵⁰. Deux d'entre elles, un *Saint Maurice* et un *Saint Roch*, sont de 1717 ; elles ornent l'église Saint-Maurice à Sclayn. Les deux autres, un *Saint Lambert* et un *Saint Materne*, sont de 1741 ; elles se trouvent à Dinant dans la collégiale.

Les quatre dernières le sont sur base de l'analyse de style : une *Sainte Foy* conservée dans l'église liégeoise qui lui est dédiée, une *Sainte Cécile*, un *Saint Sébastien* et un *Saint Antoine* conservés dans l'église Saint-Pierre à Mortier (Blégny)⁵¹.

Certaines sont fort belles, d'autres statiques et pesantes ; parfois « l'articulation des membres au corps montre des faiblesses bien visibles », comme le dit bien Michel Lefftz, qui souligne leur disparité, caractérise leur style avec prudence et ne décèle pas d'évolution. Il met en évidence tout ce que Cognouille doit à Rendoux, en particulier la façon de traiter l'anatomie et les plis de drapés structurés en chaînettes. Sans autant de talent, il s'en faut de beaucoup.

Quant aux quatre statuettes représentant les Saisons conservées au Musée communal de Verviers, elles lui ont été attribuées à la légère, nous en convenons avec Michel Lefftz⁵².

Le chanoine Hamal fait mention de diverses statues dont le sort est inconnu ou incertain. Il en a vu deux, un *Saint Lambert* et une *Sainte*

⁴⁹ LEFFTZ, cat. 1.2.1.1 et 2 ; cat. 1.2.2.1 et 2.

⁵⁰ LEFFTZ, cat. 2.7.1 et 2.

⁵¹ LEFFTZ, cat. 3.2.9.

⁵² M. PIRENNE. *Musée communal de Verviers. Catalogue I. Sculpture*, Verviers, 1941, p. 20, n° 121-124 ; *Le Musée de Verviers. Notice*, Verviers, 1942, p. 6. Marie-Paule Deblanc-Magnée, conservateur, a fait avec obligeance de vaines recherches sur les fondements de l'attribution.

Madeleine, dans l'église paroissiale liégeoise dédiée à la sainte⁵³. Il en a vu plusieurs, dont un *Saint Norbert*, dans l'église du couvent des croisiers à Liège⁵⁴. Certaines d'entre elles n'auraient-elles pas été transférées, à l'issue de la tourmente révolutionnaire, dans l'église Saint-Jacques, toute proche? Une statue de la patronne des croisiers, sainte Odile de Cologne, est passée de l'une à l'autre⁵⁵.

Quant au modèle de la Vierge commandée à l'orfèvre Nicolas-François Mivion le 25 septembre 1690, c'est par erreur que Hamal⁵⁶ l'attribue à Cognoulle : le véritable auteur est Arnold de Hontoir⁵⁷.

PROJETS DE STATUES

Le 22 avril 1744, deux jours après le décès de Cognoulle, Rendeux se lie par contrat avec la collégiale de Dinant pour deux statues représentant saint Perpète et saint Hubert ; le maître se substitue à l'élève, on est en droit de le penser. Deux dessins qui sont sans nul doute en rapport sont venus jusqu'à nous. Ils sont de faible qualité. Michel Lefftz ne se décide pas à les attribuer à Cognoulle, à bon droit⁵⁸.

CHAIRE DE VÉRITÉ

Au dire du chanoine Hamal, la chaire de vérité de l'église Saint-Martin en Île était une œuvre de Cognoulle⁵⁹, et comme c'était sa paroisse, rien n'est plus vraisemblable. Elle a été réservée pour le « Museum » révolutionnaire resté à l'état de projet⁶⁰. Serait-ce celle qui se trouve dans

⁵³ *Mémoire*, p. 47 (peu clair).- Mais voir *Notice*, p. 249-250 (contradictoire).

⁵⁴ *Mémoire*, p. 47.- *Notice*, p. 235 (l'un et l'autre fâcheusement imprécis). Gobert (t. 4, p. 391) reproduit les mots du *Mémoire* en ajoutant sans donner de référence « écrit Hovius », ce qui nous met à quia.

⁵⁵ Tout comme, mais c'est moins clair, un reliquaire gothique : P. COLMAN, « *En Liège* » vers 1400 : l'orfèvre Henri de Cologne, Hubert van Eyck et Claus Sluter, dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique* (6^e série), t. 17, 2006, p.100.

⁵⁶ *Notice*, p. 215.- LEFFTZ, cat. 3.2.9.

⁵⁷ P. COLMAN, *Jean Del Cour et l'orfèvrerie*, dans *Lumières, formes et couleurs. Mélanges en hommage à Yvette Vanden Bemden*, Namur, 2008, p. 88.

⁵⁸ LEFFTZ, cat. 3.1.1.8.1 et 2.- Catalogue de l'exposition *Traits baroques*, Liège, 2007 (*Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 15, n° 7-8), p. 234. Aucun dessin de Cognoulle au Cabinet des estampes et des dessins de la Ville de Liège ; c'est surprenant.

⁵⁹ *Notice*, p. 250.- *Mémoire*, p. 47.

⁶⁰ GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 8, p. 77.

l'ancienne église des prémontrés ? Michel Lefftz est porté à le croire, tout en faisant preuve d'une judicieuse prudence⁶¹. Elle est loin de pouvoir rivaliser avec celle de l'ancienne église des carmes en Hors-Château et avec celle de l'ancienne église Sainte-Ursule, par exemple : les sélectionneurs n'ont pas pu la leur préférer. Sa forme austère, ses moulures peu subtiles et ses ornements limités à des nœuds de rubans invitent par ailleurs à situer sa création fort peu après la naissance de Simon.

BAS-RELIEFS

- *L'histoire d'Alexandre* d'après Charles Le Brun

Charles Le Brun a fait des projets pour toutes les scènes de la série peinte, base de sa fortune à peu près sans égale, mais il n'a réalisé que cinq des six⁶². Est-ce bien « au nombre de 5 » que l'escroc Rouette a vendu les bas-reliefs de Cognoulle ? Ce chiffre est-il le fruit d'une distraction du chanoine Hamal ou du Dr Alexandre, l'érudit qui a copié son manuscrit ? Ils sont six à la vente de 1885, en tout cas.

Ce sont les mêmes jusqu'à preuve du contraire. L'auteur du catalogue n'ose pas s'en porter garant ; mais les mots « revenus de l'étranger » lui ont été dictés, tout autant que par une discrétion dommageable pour nous, par une intime conviction : ils étaient précédemment en France. Le pays étranger est vraisemblablement celui qui a vu affluer de partout les œuvres d'art au début du XIX^e siècle : l'Angleterre. Un des reliefs de Cognoulle s'y trouve et un autre s'y est trouvé, comme on va le voir. Ceux de Mélotte faisaient en 1757 l'objet de la convoitise d'un Anglais⁶³.

Trois des pièces sont entrées dans la collection d'Albert Vandervelden, où s'accumulent à plaisir les œuvres créées pendant les derniers siècles de l'Ancien Régime par les meilleurs artistes du cru : *Le passage du Granique* (fig. 1), *La bataille d'Arbelles* (fig. 2) et *Porus abandonné des siens* (fig. 3). Au dos de la troisième, une étiquette ; c'est le bas de la page 11 du catalogue de 1885 ; de quoi établir l'identité avec certitude.

⁶¹ LEFFTZ, cat. 3.2.10.

⁶² Cat. exp. *Charles Le Brun*, Versailles, 1963, p. 70-95, n° 27-32. Voir aussi D. POSNER, *Charles Le Brun's Triumph of Alexander*, dans *The Art Bulletin*, t. 41, 1959, p. 237-248. - L. BEAUVAIS, *Les dessins de Le Brun pour « l'Histoire d'Alexandre »*, dans *Revue du Louvre*, t. 4, 1990, p. 285-295. Les deux auteurs n'adoptent ni l'un ni l'autre le titre général souvent donné, *Les Batailles d'Alexandre*, qui manque de pertinence, deux des six scènes n'étant pas des batailles.

⁶³ LHOIST-COLMAN, *Antoine-Marin Mélotte... o. c.*, p. 377.



*Fig. 1 : Le passage du Granique, 63x138 cm.
Photo Maertens.*



Fig. 2 : La bataille d'Arbelles, 63x156 cm.

Photo Maertens.



Fig. 3 : Porus combattant (Porus abandonné des siens), 63.5x113cm.

Photo Maertens.

Dans le cas d'*Alexandre et Porus*, les choses se compliquent. Un relief signé et daté *Simon Cognouille sculpebat/ De liege 1737* (fig. 4) a fait partie de la collection de lord Astor of Hever, au dire de l'antiquaire qui l'a ramené en Belgique. Il est haut de 69,5 cm et large de 156,5. Il ne se confond donc pas avec celui qui a été vendu en 1885 et offert en vente en 1960, dont la largeur est presque la même, 157 cm, mais dont la hauteur est plus faible, 65 cm. Celui-là ne porte par ailleurs aucune inscription. Les deux versions se distinguent en outre par d'infimes détails : le bouclier du cavalier placé près du conquérant et le bout de draperie qui pend de la fourche de l'arbre ne sont pas rigoureusement identiques. Au dire du doyen Delvaux, Cognouille « avoit recommencé le même travail ». La date inscrite est antérieure de sept ans à celle de son décès prématuré. C'est donc l'un des reliefs de la première série, celle qui a été vendue à Louis XV, qui a fait sa réapparition.

- *Josué arrêtant le soleil*

Une scène de bataille dans laquelle le soleil est fortement mis en évidence (fig. 5), signée et datée, en bas à droite, *Simon Cognouille sculpsit 1740* (fig. 6) est dans les mêmes mains que les trois reliefs précités. On ne saurait hésiter à reconnaître en elle l'un des six bas-reliefs dont Charles de Lorraine s'est rendu acquéreur.

Ils figurent dans le *Catalogue des effets précieux de feu Son Altesse royale le duc Charles de Lorraine... Dont la vente... commencera le 21 mai 1781*, p. 43 :

« 46. Six bas-reliefs en bois, représentant les batailles d'Alexandre, le massacre des innocens, l'enlèvement des Sabines & des Bacchantes. » Le nom du sculpteur n'est pas mentionné, contrairement à différents autres ; preuve qu'il n'était pas de ceux qui pouvaient alors faire accourir les acheteurs. Les adjudicataires et les prix obtenus sont indiqués dans un manuscrit conservé à Enghien dans les *Archives Arenberg*⁶⁴ : « Deux basreliefs en bois » ont été adjugés 100 fl. au « Cte de Sneffe », les quatre autres, en deux lots, de 77 fl. et de 285 fl. à un tapissier nommé Launoy. Total 462.

⁶⁴ ENGHIEU, *Archives Arenberg*, Biographie (Louis Englebert d'Arenberg), 100 : Résultats de la vente aux enchères « Effets précieux », manuscrit, 2 t., (1781), non paginé. L'enquête ad hoc nous a été facilitée de très amicale façon par Leo De Ren, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven, qui a étudié à fond le mécénat de Charles-Alexandre. Il n'a jamais rencontré le nom de Cognouille dans les archives de la Maison de Lorraine conservées aux Archives Générales du Royaume, nous a-t-il fait savoir.



Fig. 4 : *Alexandre et Porus*, 69.5x156.5cm.
Photo Speltdoorn.

« Deux bas-reliefs en bois, représentant les victoires de Constantin sur Maxence ; par Simon Cognouille, de Liège, 1740 » figurent dans le catalogue du musée de Bruxelles publié en l'an IX de la république française⁶⁵. Ils sont restitués en 1810 au plus tard à Joseph Depestre, revenu de l'émigration, qui les replace au château de Seneffe. Les sujets deviennent « une bataille de Constantin et une autre de Josué »⁶⁶ ; cela semble plus correct. « M. le comte de Pestre de la Ferté a déposé depuis plusieurs années, lit-on dans une publication datée de 1835, chez M. le marquis de Fortis, à Paris, deux grands bas-reliefs encadrés, provenant du château de Seneffe, et qui ont été achetés autrefois plus de 30.000 florins. Ils sont en bois et représentent l'un, Josué arrêtant le soleil, l'autre, Constantin, combattant Maxence, d'après le tableau de Jules Romain, au Capitole. Sur ce dernier on lit Simon Cognouille sculpsit, 1747. M. de Villenfagne a dit quelques mots de ce sculpteur belge. »⁶⁷ La date est évidemment à rectifier.

- La bataille des Amazones d'après Rubens

Un bas-relief qui reproduit un tableau de Rubens admirable entre tous se trouve au château-forteresse de Warwick, bâti au centre de l'Angleterre dès 1068. Il y est probablement parvenu du temps de George Greville (1773-1816)⁶⁸. Il a été un temps considéré comme une œuvre de Grinling Gibbons (1648-1720), célèbre sculpteur qui a participé à la décoration de la cathédrale Saint-Paul à Londres et de la chapelle du château de Windsor, une attribution dont les clés sont l'admiration, le patriotisme et l'incompétence⁶⁹. S'il a été rendu au « famous Flemish woodcarver Simon Cognouilles born in Liege in 1692 », c'est assurément suite à la parution de l'article du *Connoisseur Year Book* en 1960 ; l's final indû et « about the year 1740 » laissent fort peu de place au doute. Il est mentionné par le chanoine

⁶⁵ H. J. VAN LANGHENHOVEN, *Notice des tableaux et autres objets d'art exposés au musée du département de la Dyle*, Bruxelles, an XI, p. 34, n° 73 et 74. La notice leur donne 80 cm de haut et 180 de large. Les chiffres sont de toute évidence approximatifs. Ils sont proches de ceux que l'on peut relever, 89 et 175 cm. C'est évidemment par erreur que « victoires » est au pluriel.

⁶⁶ X. DUQUENNE, *Le château de Seneffe*, Bruxelles, 1978, p. 206 et p. 279, n. 860.

⁶⁷ Fr. DE REIFFENBERG, *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique. Fragmens de la seconde partie*, dans *Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. 9, 1835, p. 150. Ces 30.000 florins correspondent-ils aux 300 souverains d'or ?

⁶⁸ *Warwick Castle*, (1987), texte et figure p. 2 ; voir aussi p. 54-55. Merci à Mrs Rebecca Moloney, archiviste du château, qui s'est très obligeamment efforcée de répondre à nos questions, entre autres au sujet des dimensions : « approx ». 33 x 46 inches sans l'encadrement, 42 x 54 avec lui (84 x 117 et 107 x 137 cm).

⁶⁹ M. WHINNEY, *Sculpture in Britain 1530-1830*, Harmondsworth, 1964, p. 248, n. 24. Là, un simple rapprochement, pas une attribution à proprement parler.



*Fig. 5 : Josué arrêtant le soleil, 88x175cm.
Photo Maertens.*

Hamal⁷⁰. Il passait « pour le meilleur morceau de Simon Cognoul », à en croire Helbig⁷¹.

- Approche technique d'ensemble

Matériau et exécution

Le bois mis en œuvre n'est assurément pas du noyer, comme d'aucuns l'ont avancé, car il n'est pas veiné. C'est très probablement du poirier⁷². Les planches sont dans le sens de la dimension la plus petite : à la verticale. Cela ne surprend pas : plus une planche s'allonge, moins elle a de chances d'être sans nœud ; plus un joint s'allonge, plus le menuisier peine à le rendre parfait. Dans *Le passage du Granique*, une des douze planches que l'on dénombre se divise en deux parties, et le tracé du joint, bien loin d'être horizontal, est dicté avec art par la composition.

Tout comme dans les médailles les plus raffinées, le relief est à peine perceptible par endroits, par exemple dans les nuages et les lointains. Dans les branches, les bras, les jambes, les pattes, les armes, les boucliers, surtout au premier plan, il approche par contre de la ronde bosse. La patte de plus d'un cheval est dégagée au point que le doigt peut passer derrière elle. L'exécution est vraiment magistrale.

État de conservation

Les trois reliefs réunis par Albert Vandervelden sont en excellent état. Ils montrent de petits bouchages quadrangulaires, probablement rendus nécessaires par des défauts dans le bois, sans doute d'origine, pour la plupart au moins. Les flipots qui bouchent certains des joints sont révélateurs, quant à eux, de restaurations soigneuses. Les joints sont renforcés au dos par des bandes de grosse toile. Le bois a presque l'aspect du bronze. Il en est de même pour la version signée du dialogue entre Alexandre et Porus ; toutes les planches en sont légèrement disjointes.

Le relief de Josué a besoin d'un traitement de conservation. Il montre des joints ouverts et d'inquiétantes fentes. Le bois a la couleur de la brique. Les planches sculptées sont adossées à un panneau de lamellé, par définition moderne, lui-même renforcé d'une traverse dans le haut.

⁷⁰ *Mémoire*, p. 46.

⁷¹ J. HELBIG, *La Sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e éd., Bruges, 1890, p. 187.

⁷² Pour Mélotte, la chose est sûre : LHOIST-COLMAN, *Antoine-Marin Mélotte... o. c.*, p. 383.- LHOIST-COLMAN et COLMAN, *Les reliefs d'Antoine-Marin Mélotte... o. c.*, p. 506.

Encadrements

Les encadrements ne semblent pas d'origine. Celui que montrent *Le passage du Granique* et *La bataille d'Arbelles*, en chêne, comporte une rainure faite pour la vitre de protection. Même encadrement, mais peint en vert antique, pour *Porus abandonné des siens*. Le cadre d'*Alexandre et Porus*, bien mouluré, est sans ornement. Celui du bas-relief de Warwick est orné de fleurs et de fruits dans le goût de Grinling Gibbons ; il n'est pas pour autant de son époque.

- Les modèles

Cognouille n'a jamais vu de ses yeux, on peut en être certain, les tableaux qu'il a transposés dans le bois. Il s'est basé sur des estampes qui les reproduisaient. Pour tenter de déterminer lesquelles, on doit avoir bien présents à l'esprit certains impératifs techniques. Lorsqu'une peinture reproduite par la gravure l'est telle quelle sur la matrice en cuivre, elle est automatiquement inversée sur le papier de l'estampe. L'inversion n'est pas toujours acceptable : s'il s'agit d'un Christ bénissant, elle ne l'est pas ; s'il s'agit d'une bataille, elle peut l'être. Lorsqu'une estampe en reproduit une autre, la première inversion est annulée par la seconde.

En perforant patiemment le papier le long des lignes, on obtient des poncifs permettant le report sur la surface des planches dont sont formés les blocs à entailler. Les poncifs étant utilisables au recto et au verso, le sens de la composition peut être inversé. Normalement, il ne l'est pas. L'examen visuel de l'estampe reste, en effet, indispensable, car jamais les détails ne sont perforés jusqu'au dernier. Les dimensions des compositions, quant à elles, sont les mêmes dans les reliefs que dans les estampes, cela va de soi. Ces dernières sont pourvues, en règle très générale, d'inscriptions qui peuvent prendre beaucoup de place sous l'image ; leur hauteur augmente en conséquence.

Les *Scènes de la vie d'Alexandre le Grand* ont été probablement sculptées d'après l'estampe de Gérard Edelinck, pour ce qui est de *La tente de Darius*, et d'après celles de Gérard Audran pour les autres scènes⁷³. Pas d'après celles de Sébastien Leclerc, dont l'échelle est réduite⁷⁴. Peut-être

⁷³ R.-A. WEIGERT, *Bibliothèque nationale. Département des estampes. Inventaire du Fonds français. XVII^e siècle*, t. 1, Paris, 1939, p. 135-138, n° 65-68 ; t. 4, 1961, p. 18, n° 57.

⁷⁴ M. PRÉAUD, *Bibliothèque nationale. Département des estampes. Inventaire du Fonds français. XVII^e siècle*, t. 8, Paris, 1980, p. 128-130, n° 459-463.

d'après celles de Pieter van Gunst⁷⁵. C'est vraisemblablement d'après Audran aussi que Cognouille a sculpté *Le Passage de la Mer Rouge* et *La victoire de Constantin sur Maxence*⁷⁶. Et d'après Edelinck *La bataille d'Anghiari...* s'il en est bien l'auteur, comme nous nous le demandons ci-après⁷⁷. *La bataille des Amazones* a, quant à elle, séduit bon nombre de graveurs ; l'estampe la plus admirée, celle de Lucas Vorsterman le Vieux, datée de 1623, est à écarter, car la composition va en sens inverse ; la copie « in reverse » faite par François Ragot peut être la bonne⁷⁸.

Les sujets choisis par Cognouille ont été repris par Mélotte à différentes reprises. On n'en déduira pas que l'élève a acquis et réutilisé les poncifs laborieusement confectionnés par le maître : les différentes séries de l'histoire d'Alexandre sont loin d'offrir les mêmes dimensions⁷⁹. Dans *L'entrée d'Alexandre à Babylone*, le char triomphal s'avance vers la droite sous le ciseau de Cognouille ; il va dans l'autre sens sous celui de Mélotte comme sous le pinceau de Le Brun. Même divergence avec la *Tente de Darius*.

Si les deux sculpteurs étaient mis ensemble sur le pavoi dans une exposition réunissant les reliefs et les estampes à prendre en considération, on pourrait en avoir le cœur net. On constaterait qu'ils ne se sont interdit ni l'un ni l'autre de menus changements.

- Bas-reliefs à retrouver

Le sort présent de plusieurs des bas-reliefs connus par les écrits de Villenfagne et de Hamal ne nous est pas connu. C'est le cas du *Jugement dernier* de 1724 et du *Passage de la mer rouge*, sans oublier « le Massacre des Innocents et l'Enlèvement des Sabines d'après Le Guide »⁸⁰. C'est aussi le cas de trois des six scènes de l'histoire d'Alexandre groupées en 1885 et en 1960. Et de même encore pour *La victoire de Constantin sur Maxence* qui faisait pendant au bas-relief de Josué au début du XIX^e siècle et que les écrits antérieurs ne mentionnent pas. Le présent article les fera sortir du bois, il faut l'espérer.

⁷⁵ A. von WURZBACH, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. 1, 1906, p. 622, n° 2 (« Gr qu fol », cinq planches seulement, et pas six).

⁷⁶ WEIGERT, *o. c.*, t. 1, p. 126, n° 3 et p. 138, n° 70.

⁷⁷ WEIGERT, *o. c.*, t. 4, p. 15, n° 42.- M. JAFFÉ, *Rubens and Italy*, Oxford, 1977, p. 29-30.

⁷⁸ M. ROOSES, *L'œuvre de P.P. Rubens*, t. 3, Anvers, 1890, p. 51-54 et pl. 182.- *Hollstein's Dutch and Flemish Etchings...*, t. 43, p. 96-97.

⁷⁹ LHOIST-COLMAN et COLMAN, *Les reliefs d'Antoine-Marin Mélotte...o. c.*, p. 506.

⁸⁰ *Mémoire*, p. 46. Tous deux d'après Guido Reni ?

D'autres reliefs encore sont-ils à retrouver dans l'ancien empire des tsars, dont six de ceux de Mélotte ont pris le chemin⁸¹ ? Il y a confusion, selon toute probabilité, dans les souvenirs de Jacques Dartois, vagues autant que pittoresques : « Cognoulle a acquis de la célébrité, particulièrement par ses bas-reliefs. Il y en avait beaucoup au palais des gouverneurs des Pays-Bas brabançons, ce gouvernement craignant l'invasion des Français, les avait fait placer sous les planches du palais ; étant entrés, ils ont fait des recherches et les ont fait passer en Russie ; quelques-uns cependant leur ont échappé ; j'en ai vu une partie dans ledit palais. »⁸²

- Attributions sujettes à caution

Un bas-relief représentant la Descente de croix conservé à Budapest a été attribué à Cognoulle de fort peu convaincante façon⁸³. Il transcrit une estampe reproduisant un tableau de Le Brun ; pareille façon de procéder n'était aucunement un apanage exclusif. Il est entièrement ajouré, sans fond ; cela le rend radicalement différent des siens.

S'agissant de bas-reliefs de transposition, la certitude absolue reste hors d'atteinte : d'un sculpteur à l'autre, les écarts peuvent être bien minces, moins perceptibles que les différences dues à l'état de conservation. D'où la grande importance du pedigree.

Un bas-relief signé, daté de 1740, en bois de fruitier, haut de 88,5 cm et large de 172, a été vendu à Londres en 1980 et offert en vente aux USA en 1996. Il a pour sujet la bataille d'Anghiari, telle qu'elle apparaît dans le dessin bien connu de Rubens (au Louvre), souvenir d'une peinture murale de Léonard de Vinci⁸⁴. Une erreur quant au sujet semble hors de question. On voit à droite un paysage avec des arbres et à gauche « the sun shining off » ; rien de tel dans le dessin susdit. La composition aurait-elle été étoffée afin de donner un pendant au combat de Josué, de même date et de dimensions presque exactement pareilles ? La signature est-elle authentique ? Le silence des auteurs anciens commande le doute. Informés grâce à Internet de l'existence de l'œuvre, nous n'en connaissons, à notre vif regret, ni l'aspect précis, ni l'histoire, ni le lieu de conservation actuel.

⁸¹ LHOIST-COLMAN et COLMAN, *Les reliefs d'Antoine-Marin Mélotte... o. c.*, p. 501-507.- D. JOZIC, *Quelques précisions... o. c.*, p. 325-329.

⁸² S. BORMANS, *Notes sur quelques artistes liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 8, 1866, p. 233.

⁸³ A. SZILÁGYI, *Unbekannte Werke aus dem 16-17. Jahrhundert in der Sammlung für Kleinplastik*, dans *Ars decorativa*, t. 6, 1979, p. 82-89. En contradiction avec le titre de l'article, le bas-relief est situé dans le premier tiers du XVIII^e siècle.

⁸⁴ Christie's, 29.4.1980, lot 138 et Art fact auctions, lot 279, sur Internet.

S'il se distingue par la virtuosité technique, tout bas-relief en bois anonyme entré sur le marché de l'art risque fort de se voir attribué à Cognouille. La vente de 1885 y est pour beaucoup.

CONCLUSION

Au XVIII^e siècle, les arts se sont brillamment épanouis à Liège, tout comme dans maintes autres villes de même importance, dans le rayonnement de Paris. La sculpture y a pris un essor superbe, de Jean Del Cour à Guillaume Évrard. Non pas dans le marbre et le bronze, comme à Rome ou à Paris, mais dans le bois : le tilleul pour la statuaire, le chêne pour le meuble sculpté et le poirier, incomparablement moins souvent, pour des reliefs dans lesquels la maîtrise technique atteint un sommet⁸⁵. Dans ce dernier domaine, Simon Cognouille n'a eu à Liège aucun précurseur ; et il n'y a eu qu'un seul rival, son élève Mélotte.

Il a pratiqué, comme lui⁸⁶, la sculpture du bois de chêne en relief atténué que l'on admire à Liège dans tant de stalles⁸⁷, d'armoires, de commodes : il a réalisé, en effet, la chaire de vérité de sa paroisse, cela paraît bien établi. On est bien loin, ceci dit, de pouvoir proposer des attributions dans ce domaine.

Il s'est rebellé contre la corporation au nom d'une vision moderne des privilèges dus aux artistes. Il était plutôt, cependant, selon les normes actuelles, un artisan d'élite : il n'a mis dans ses bas-reliefs aucune créativité. Il s'est d'ailleurs dispensé de séjourner à Rome, là où elle faisait florès.

⁸⁵ « La virtuosité éblouissante du travail du bois connaît à cette époque une diffusion vraiment européenne. Les Flamands exercent une telle maîtrise et bénéficient d'une telle réputation que leurs artistes s'exportent volontiers » (B. CEYSSON, G. BRESC-BAUTIER, M. FAGIOLO DELL'ARCO et Fr. SOUCHAL, *La sculpture. La grande tradition de la sculpture du XVI^e au XVIII^e siècle*, Genève, 1989, p. 262). Parmi ces « Flamands » il y a deux Liégeois.

⁸⁶ LHOIST-COLMAN, *Antoine-Marin Mélotte... o. c.* p. 386-387.

⁸⁷ Le chef-d'œuvre du genre, ce sont celles que l'on admirait à l'origine dans l'église de la chartreuse de Liège et qui ont trouvé refuge dans celle de Saint-Antoine. Elles montrent des *Scènes de la vie de saint Bruno* composées d'après les gravures de François Chauveau reproduisant les tableaux peints par Eustache Lesueur pour la chartreuse de Vauvert, dans les environs de Paris, passés au Musée du Louvre (R. FORGEUR, *L'église Saint-Antoine à Liège*, Liège, 1973, p. 24-26.- Cat. exp. *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, n° 560). Elles sont de Gérard Van der Planck, alias Vanderplante, au témoignage de Hamal (*Mémoire*, p. 48.- *Notice*, p. 235). Ce sculpteur est peu connu. Nous avons fait voici bien longtemps de brèves recherches à son sujet (*Sculpteurs et sculptures du XVIII^e siècle à Saint-Hubert en Ardenne*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 69, 1968, p. 36-38).

Il avait une prédilection marquée pour les scènes de bataille célèbres. C'est que le grouillement des personnages lui permettait d'étaler sa virtuosité. C'est aussi qu'il lui fallait impérativement attirer l'attention de chalands placés au sommet de l'échelle sociale, friands d'exemples d'héroïsme. Il prenait des risques tout à fait déraisonnables en se lançant dans d'aussi lourdes entreprises sans avoir reçu une commande en bonne et due forme. Sur ce plan-là, il était périlleusement en avance sur son temps.

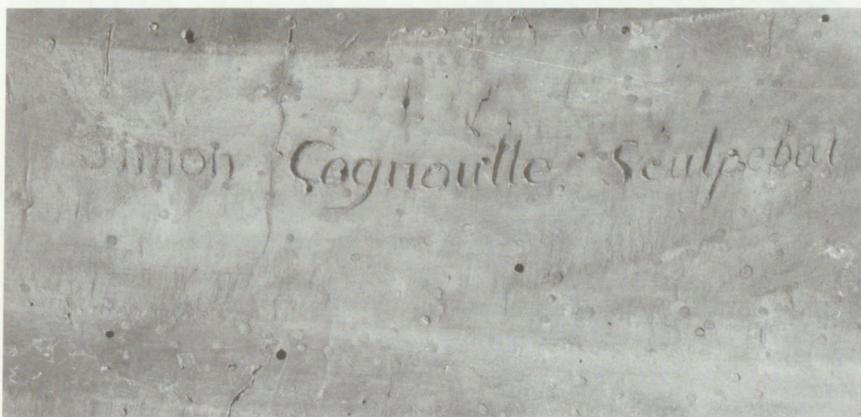


Fig. 6 : Détail de la fig. 5 : signature et date.
Photo Maertens.

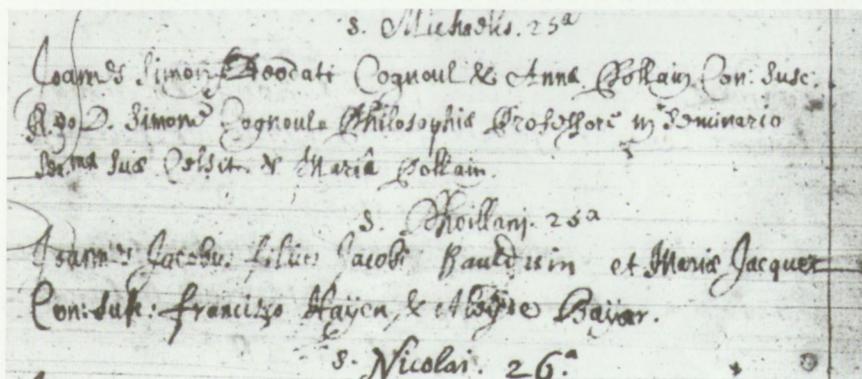


Fig. 7 : Acte de baptême de Jean-Simon Cognouille.
AEL, RP, n° 20, 25 juillet 1687.

L'ÉLECTION ET L'AVÈNEMENT DE JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE AU TRÔNE DE SAINT-LAMBERT (1743 - 1744)

par

Daniel JOZIC ¹

Dans l'aube blafarde du 5 décembre 1743, un son lugubre et monotone s'éleva à travers la cité de Liège. Toutes les cloches de la cathédrale, des collégiales, des paroisses et des couvents égrenaient leur triste glas². Cette longue plainte funèbre annonçait le trépas du prince-évêque. Victime d'une grave attaque d'apoplexie, Georges-Louis de Berghes³ venait de rendre l'âme dans son palais épiscopal de Liège.⁴

¹ Docteur en Histoire (université de Liège), quai de Rome 33/061, 4000 – Liège.

² *Gazette de Cologne*, n° 99, mardi, 10.XII.1743, suppt, p.2.

³ Sur Georges-Louis de Berghes (Bruxelles, 1662 - Liège, 1743), prince-évêque de Liège de 1724 à 1743, cfr. *B.N.B.*, 2, 1868, col. 239-247, notice de A. LE ROY ; *D.H.G.E.*, 8, 1934, col. 459-461, notice de L. JADIN ; E. GERARD, *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)*, *A.H.L.*, 56, p.147-148, 158-160..

⁴ Georges-Louis de Berghes décéda le 5 décembre 1743 à deux heures et quart du matin. A.A.E., *Liège*, 37, 236^r-v°, Esmale à Amelot, Liège, 5.XII.1743, orig. ; A.V., *N.C.*, 135, 530^r, Crivelli à Valenti, Cologne, 8.XII.1743, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 7.XII.1743, orig. dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 756, p.533-534 ; A.E.L., *Etats*, 1013, 5.XII.1743 ; *Familles, Sélys-Longchamps*, 2615, Libert à la douairière de Sélys, Liège, 6.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 5.XII.1743 ; B.U.L., *Ms*, 1003, 36^r ; 1020, *Devaulx*, 6, p.95-96 ; *Mémoires du duc de Luynes*, 5, p. 192-199 ; J. DARIS, *Les Trois Etats sous le règne de Georges-Louis de Berghes 1724-1744, Notices...*, 14, p. 132-133.

Le corps du prince défunt fut inhumé le 6 décembre 1743 à 16 heures dans la cathédrale Saint-Lambert, à côté du chœur. A.A.E., *Liège*, 37, 232^v, Esmale à Amelot, Liège, 6.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 6.XII.1743 ; B.U.L., *Ms*, 993, p.573 ; *Gazette de Cologne, Gazette d'Utrecht*, n° 99, mardi, 10.XII.1743, suppt, p.2 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, n° 80, janvier 1744, p.50-51 ; R. FORGEUR, *Notes sur des tombeaux des princes-évêques de Liège des 17^e et 18^e siècles*, *B.S.R.V.L.*, 7, p. 510-511.

UNE MORT ATTENDUE

Ce décès ne surprit guère les observateurs en poste dans la principauté. Depuis longtemps, ils suivaient avec une attention toute particulière l'évolution de l'état de santé de ce vieillard valétudinaire qui depuis de nombreuses années ne cessait de se dégrader. Le fardeau de sa charge, joint au poids des ans, l'accablait de plus en plus et le minait inexorablement au point que tout le monde s'accordait en 1743 sur l'imminence de sa fin⁵. Les faits allaient rapidement confirmer la justesse de cette observation.

Déjà le 27 novembre, le prélat avait été terrassé par une foudroyante hémorragie cérébrale dont l'issue ne laissait guère planer de doute⁶. L'annonce de cet accident provoqua une vive effervescence dans la capitale liégeoise. Les diplomates en place alertèrent aussitôt leur chancellerie afin de connaître les intentions de leur souverain en cas de décès du prince. Il leur importait d'être à même de faire face aux événements afin de mener avec succès une aussi délicate partie⁷.

Une toute aussi vive fermentation régnait dans les milieux politiques liégeois. On avançait des noms, on dressait des listes, on renouait des correspondances, on élaborait des plans, on rédigeait des mémoires, on constituait des factions. Bref, l'intrigue battait son plein, surtout au sein du Chapitre appelé à élire le futur évêque. D'ailleurs, certains capitulaires, dans l'éventualité d'une prochaine élection, s'étaient déjà réunis en parti et avaient commencé à échafauder divers plans. Cette attitude n'était ni novatrice ni récente⁸.

⁵ O.A.M., B301, « mémoires concernant les vues que pourroit avoir S.A.S. Monseigneur le Prince Théodore sur l'évêché de Liège et sur quelles raisons on peut les fonder », [avant le 7.XI.1738], orig. ; mémoire présenté par le comte de Königsfeld à l'empereur, s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.A.E., Liège, 38, 195r°, La Raudière à Amelot, Liège, 2.IV.1744, orig. ; P. HARSIN, *Le premier exploit de Frédéric II, roi de Prusse : l'affaire d'Herstal (1740)*, B.A.R.B., *Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 63, p. 277 ; M. WEITLAUFF, *Kardinal Johann Theodor von Bayern (1703-1763)*..., p. 354⁵ ; B. DEMOULIN, *Recueil*..., 31, p.210.

⁶ A.A.E, Liège, 37, 221r°, Esmale à Amelot, Liège, 30.XI.1743, orig. ; A.V., N.C., 135, 528r°, Crivelli à Valenti, Cologne, 7.XII.1743, orig. ; 247, 71r°, Valenti à Crivelli, Rome, 21.XII.1743, copie ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 30.XI.1743 ; 2189, Laverne à Hetzler, Argenteau, 4.X.1743, orig. ; Burrish à Hetzler, Bruxelles, 30.XI.1743, orig. ; Fugger à Hetzler, Dillingen, 7.XII.1743, orig. ; B.U.L., *Ms*, 1003, 36r° ; M. WEITLAUFF, *o.c.*, p.360 ; C. QUOILIN, *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, A.H.L., 57, p.52.

⁷ Sur le rôle et la conduite des diplomates et des ministres résidents, cfr., G. LIVET, *Recueil*..., 28-1, p.XXXVI-XXXVIII.

⁸ P.R.O., S.P., 81/125, Hetzler à Carteret, Liège, 29.VI., 4.XI.1743, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 2189, Laverne à Hetzler, Argenteau, 31.V.1741, 4.X.1743, originaux ; O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, mémoire, s.d., [1743], orig. ; A.A.E., Liège, 37, 217r°-218v°, « un ami de Liège » à Sade, Liège, 29.XI.1743, copie.

Depuis l'avènement de Georges-Louis de Berghes, on avait vu, en raison de son âge avancé, fleurir périodiquement des projets d'accession au siège épiscopal et ceux-ci, au fur et à mesure des années, se multipliaient et prenaient un tour de plus en plus décidé.

Deux thèses, d'ailleurs peu originales, se dégagent de la multitude des rapports et mémoires des observateurs : le choix *ex gremio* ou la voie de la coadjutorerie. Cette seconde éventualité dut être très tôt abandonnée à cause des réticences du prince⁹ et de l'irréductible opposition du Chapitre¹⁰. Ces solutions dénotaient incontestablement un engagement politique. Elles mettaient en lumière le traditionnel antagonisme existant entre les chanoines de petite noblesse et les princes de Maison souveraine¹¹, rivalité qui prenait toute sa signification dans le conflit opposant les Wittelsbach aux Habsbourg pour la mainmise sur l'Église impériale¹².

⁹ « Il est certain que l'on peut présentement employer des moyens efficaces pour porter le prince régnant à demander un coadjuteur. Il est vrai que ce prince y témoigna de la répugnance et rejeta plusieurs propositions qui lui ont été faites, mais les circonstances dans lesquels il se trouve, lui font envisager aujourd'hui combien il lui seroit satisfaisant de pouvoir finir ses jours en assurance de pouvoir transmettre à ses futurs héritiers une paisible possession des considérables épargnes qu'il a ménagées. » G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, mémoire, s.d. [1743], orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.330-331, 354.

La même idée de coadjutorerie est développée dans de nombreux autres mémoires. Voir par exemple, O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig.

¹⁰ « L'on doit examiner en premier lieu l'impossibilité de parvenir à cet évêché par coadjutorerie puisque ce Chapitre, plus jaloux qu'aucun autre d'Allemagne de la souveraineté temporelle pendant la vacance du siège épiscopal et des revenus considérables que les chanoines partagent, ne se déterminera point à l'élection d'un coadjuteur quel qu'il puisse être, à moins que les révolutions d'une guerre ou quelques conditions d'alliance ne fassent agir d'autorité quelques puissances formidables ; ce qui n'est pas facile d'effectuer dans les conjonctures présentes et qui deviendront tout à fait impossible par l'effort des autres potentats qui ne manqueraient pas d'agir contre en cas de guerre. » O.A.M. B301, « mémoire concernant les vues... », [avant le 7.XI.1738], orig.

Cette hostilité du Chapitre au principe de la coadjutorerie transparait dans la correspondance diplomatique du moment. A.A.E., *Liège*, 37, 217^o, « un ami de Liège » à Sade, Liège, 29.XI.1743, copie.

Les capitulations des princes-évêques de Liège montrent bien cette détermination du Chapitre à ne pas admettre, sauf avec son accord, la voie de la coadjutorerie pour accéder à l'évêché. P. HARSIN, *La capitulation des princes-évêques de Liège et sa valeur constitutionnelle*, *Revue du Nord*, 45, p. 110-111.

¹¹ « Le Chapitre de Liège... at de plus en plus manifesté les suites de la préférence d'un gentilhomme à un prince de Maison souveraine ; ainsi l'on est assés fondé à croire que ce Chapitre s'inclinera au choix d'un prince qui ne lui soit pas trop formidable et qui en résidant chés eux une partie de l'année fasse circuler dans le pays les sommes qui en sortoient cy-devant pour n'y plus rentrer ». O.A.M., B301, mémoire concernant les vues..., [avant le 7.XI.1738], orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, mémoire, s.d. [1743], orig.

¹² C'est l'objet de la thèse de Manfred Weitlauff consacrée à Jean-Théodore de Bavière (*Kardinal Johann Theodor von Bayern (1703-1763). Fürstbischof von Regensburg, Freising und Lüttich. Ein Bischofsleben im Schatten der kurbayerischen Reichskirchenpolitik*, Ratisbonne, 1970).

En effet, Charles-Albert de Bavière¹³, en fidèle continuateur de la politique familiale, s'était efforcé, dès son accession à la dignité électorale, de constituer dans les principaux chapitres métropolitains et les principales églises cathédrales de l'Empire des partis dévoués à sa cause afin de réunir sur la personne de ses frères un maximum d'évêchés¹⁴.

Liège n'échappait pas à la règle d'autant plus que les Wittelsbach qui, depuis le seizième siècle s'étaient succédés presque sans interruption sur le trône de Saint-Lambert, considéraient la principauté comme un apanage familial, dotation de leurs cadets¹⁵. Aussi, au lendemain de l'élection malheureuse de 1724¹⁶, la Maison de Bavière s'était-elle mise à échafauder des plans pour faire de nouveau tomber ce diocèse dans son patrimoine et très tôt de faire porter tous ses espoirs sur le jeune duc Jean-Théodore¹⁷.

Afin de donner corps à ce dessein, le jeune duc s'escrima à se faire admettre au sein de la cathédrale de Liège, condition indispensable pour accéder un jour au siège épiscopal. Finalement, après de longues tractations et de patientes démarches, il fut mis, le 7 novembre 1738¹⁸, en

¹³ Charles-Albert de Bavière (Bruxelles, 1697 - Munich, 1745), fils de Maximilien II et de Thérèse-Cunégonde Sobieska, devint électeur de Bavière à la mort de son père le 26 février 1726. Roi de Bohême le 7 décembre 1741, il fut élu empereur le 24 janvier 1742 et couronné le 12 février suivant. Il avait épousé à Vienne, le 5 octobre 1722, Marie-Amélie d'Autriche. D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 345-346 ; *L'Allemagne dynastique*, 4, p. 209 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.44-47.

¹⁴ Clément-Auguste détenait les sièges de Munster (1719), de Paderborn (1719), de Cologne (1723), d'Hildesheim (1724) et d'Osnabrück (1728) tandis que Jean-Théodore possédait les évêchés de Ratisbonne (1721), de Freising (1727) et de Liège (1744). Sur les tentatives – réussies ou avortées – des deux frères d'accéder à des bénéfices impériaux, cfr. M. WEITLAUFF, *o. c.*, *passim*.

¹⁵ P. HARSIN, *L'élection d'un prince-évêque de Liège, Charles d'Oultremont, 1763 - 1764*, *A.H.L.*, 8, p.6 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 11-17, 352.

¹⁶ Clément-Auguste avait été le compétiteur malchanceux de Georges-Louis de Berghes. E. FAIRON, *Les dessous d'une élection épiscopale. Comment le comte Georges-Louis de Berghes devint évêque de Liège, le 7 février 1724, Mélanges Camille de Borman*, p. 275-276 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.330.

¹⁷ Le Saint-Siège, devant l'accumulation des dignités ecclésiastiques détenues par l'électeur de Cologne, Clément-Auguste, refusait catégoriquement, depuis 1728, de lui conférer de nouveaux évêchés de sorte que son jeune frère devint ainsi le champion de la cause bavaroise. M. BRAUBACH, *Kurköln. Gestalten und Ereignisse aus zwei Jahrhunderten rheinischer Geschichte*, p. 265 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.53-55.

¹⁸ J. de THEUX, *o. c.*, 3, p.366 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 279, 354, 354⁴. Clément-Auguste ne voulut jamais résigner sa prébende de Saint-Lambert en faveur de son frère mais il n'osa pas, malgré ses réticences, lui refuser son aide lorsque le duc brigua en 1738 un canonicat à la cathédrale de Liège. A.V. N.C., 131, « Efforts du prince-archevêque de Cologne pour assurer un canonicat de Liège à son frère Jean-Théodore [1738] » ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 330, 335, 356-357 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.50-51.

Cette rivalité et cette jalousie ne s'exerçaient pas seulement à l'égard de son cadet mais aussi vis-à-vis de son aîné, Charles-Albert, et dataient de leur jeunesse. A. de BROGLIE, *Frédéric et Marie-Thérèse, 1740-1742*, 1, p. 285 ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, A.H.V.N.Rh., 111, p. 297⁴ ; *Kurköln...*, p. 264-265.

possession du canonat laissé vacant par la mort du grand prévôt Lambert de Liverlo¹⁹. Désormais, les portes de l'évêché lui étaient ouvertes.

Le 30 novembre, le comte de Poitiers²⁰, grand trésorier, informait le prince de Grimberghen²¹, ambassadeur impérial auprès de la Cour de Versailles, de la mort du prince-évêque. Dans le même temps, il lui demandait de faire connaître les intentions du roi pour la future élection²². La nouvelle se révéla être fautive. En effet, le lendemain, la santé du prélat donnait de légers signes d'amélioration²³ mais insuffisants cependant pour renoncer à prévoir la stratégie à suivre en cas d'une éventuelle succession²⁴.

Suite à l'exclusion de la coadjutorerie et à l'improbabilité d'une postulation²⁵, l'élection future s'acheminait à coup sûr vers un scrutin *ex gremio*

¹⁹ Sur François-Lambert, chevalier de Liverlo (Liège, 1671 - 1738), chanoine de Saint-Lambert le 30 août 1695, conseiller privé le 19 février 1715, prévôt de Huy le 13 mars 1719 et président de la Chambre des comptes le 6 juillet 1724, cf. A.E.L., *Cath., sec., réceptions*, 214, 78^r-86^v ; J. de THEUX, *o. c.*, 3, p. 366 ; P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège...*, p. 91.

²⁰ Maximilien-Jérôme comte de Poitiers (Paris, 1680 - Liège, 1765) fut admis au chapitre de Saint-Lambert le 1^{er} mars 1712. Trésorier le 19 juin 1713, prévôt de Saint-Barthélemy le 23 novembre 1721, il obtint la commende de l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon en 1725. Le 20 juin 1759, il fut élu grand prévôt de la cathédrale. Il mourut d'un « Cathare dans un âge très avancé ». J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 13-14 ; *Gazette de Liège*, n° 59, lundi, 29.IV.1759, p. 4.

²¹ Louis-Joseph comte d'Albert de Luynes, prince de Grimberghen (Paris, 1672 - 1758), fils de Louis-Charles et d'Anne de Rohan, homme de guerre et diplomate. Ce personnage connut une destinée aussi brillante que mouvementée. Condamné à l'exil sur ordre de Louis XIV pour une stupide histoire de duel, il entra au service des Wittelsbach. Son mariage, en 1715, avec Charlotte de Montigny, princesse de Berghes, la maîtresse de Maximilien-Emmanuel II de Bavière, allait être à l'origine d'une carrière fulgurante que couronnèrent en 1742 son élévation à la dignité de prince d'Empire et sa nomination d'ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XV. A la mort de Charles VII, il connaîtra à nouveau la disgrâce. *D.B.F.*, 1, 1933, col. 1220-1222, notice de J. BALTEAU ; P.-C. HARTMANN, *Die Finanz- und Subsidienspolitik des Kurfürsten Max Emmanuel von Bayern und der Kurbayerische Gesandte in Paris, comte d'Albert-Fürst Grimberghen*, Munich, 1967.

²² A.A.E., *Liège*, 37, 224^r, Poitiers à Grimberghen, Liège, 30.XI.1743, orig. Le résident français à Liège transmit la nouvelle à sa Cour le 30 novembre à une heure du matin. A.A.E., *Liège*, 37, 223^r, Esmale à Amelot, Liège, 30.XI.1743, orig.

²³ La raison de cette fautive nouvelle était due au fait que le prince était tombé en léthargie dans la nuit du 29 au 30 novembre. A.A.E., *Liège*, 37, 227^r, Esmale à Amelot, Liège, 1.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 3.XII.1743. Le résident français fut vertement admonesté par le ministère des Affaires étrangères pour la légèreté de l'information. La mauvaise humeur du ministre se manifesta aussi à l'égard du comte de Poitiers : « Je compte au reste que Monsieur le comte de Poitiers ne sera pas surpris si je ne me presse pas de lui répondre. » A.A.E., *Liège*, 37, 325^r, Amelot à Esmale, Versailles, 4.XII.1743, min. Ce n'était pas la première fois que l'on annonçait prématurément le décès de Georges-Louis de Berghes ; le cas s'était déjà produit en 1741. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 330, 331, 335.

²⁴ A.G.R., *S.E.G.*, 946, 138^r, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, [Bruxelles], 5.XII.1743, copie ; *Ms divers*, 600, 3.XII.1743.

²⁵ Sur cette forme particulière d'élection, cf. *Lexikon für Theologie und Kirche*, 10, col. 910 ; *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, 3, col. 1516-1520 ; G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux temps modernes*, p. 53-54.

où allaient s'affronter les tenants d'un évêque « patriote » et les partisans d'un prince d'illustre naissance²⁶.

Cette dualité propre au choix *ex gremio*, revêtait, suite à la situation politique de l'Europe, une acuité et un relief particulièrement importants. En effet, la guerre de succession d'Autriche posait à nouveau le problème de savoir s'il était de l'intérêt de la principauté d'avoir un élu de petite noblesse, réduit à un seul titre de prince et sans influence extérieure, plutôt qu'un membre d'une importante famille de l'Empire, titulaire de nombreuses dignités, capable d'imposer le respect et de faire entendre sa voix dans le concert des nations ? Tel était le dilemme que les Liégeois allaient devoir trancher²⁷ au cours de cette élection.

Parmi les parties en présence, figuraient dans le groupe des chanoines nobles, le baron de Wansoulle²⁸, grand prévôt, et le baron d'Elderden²⁹, grand doyen, appuyés par plusieurs « Allemands » ainsi que le baron de Stockem³⁰ et le comte d'Ingelheim³¹, secondés par les Etats-Généraux. Enfin, apparaissait, soutenu par des « tréfonciers bourgeois », le comte de

²⁶ Telle était l'impression qui se dégagait en août 1743. O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig.

²⁷ O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.V., N.C., 301, mémoire, s.d. [1743 ?] ; Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, originaux.

²⁸ Berthold [Bartholde] baron de Wansoulle (Liège, 1665 - 1748), fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 5 novembre 1687. Il fut successivement official du Chapitre (1692-1725), grand prévôt et archidiacre de Liège (1724-1748) ainsi que proviseur du séminaire (1725). Il avait été élu abbé d'Amay le 2 mars 1700. Considéré comme une des meilleures têtes du Chapitre, il joua comme négociateur un rôle important dans la vie politique et diplomatique de la principauté de Liège (1702, Rome ; 1711, couronnement de Charles VI ; 1713, Utrecht ; 1714, Bade ; 1715, Bruxelles ; 1720-1724, 1728, Vienne, etc.). J. de THEUX, *o. c.*, 3, p. 354-357 ; B. DEMOULIN, *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège*, p. 78-80, 89, 182, 196, 240, 247 ; J.-P. DELVILLE, *Le grand séminaire de Liège 1592-1942*, p. 84, 94 ; E. GERARD, *o. c.*, p. 173-175.

²⁹ Jean-Louis d'Oyembrugge de Duras et de Roost, baron d'Elderden (Scilles, 1674 - Liège, 1753) fut admis au sein du Chapitre de Saint-Lambert le 26 août 1688. Élu abbé de Dinant en 1715 et nommé archidiacre d'Ardenne le 27 novembre 1720, il fut élevé à la dignité de grand doyen le 7 avril 1729 et à celle de prévôt de Tongres le 24 novembre 1730. Il devint proviseur du séminaire de Liège le 5 avril 1748. Il joua également un rôle sur le plan politique en sa qualité de conseiller privé (19 février 1715) et de député des Etats (1^{er} juillet 1724). Il mourut d'une attaque d'apoplexie, alors âgé de 80 ans. J. de THEUX, *o. c.*, 3, p. 358.

³⁰ Sur Jean-Herman baron de Stockem (Liège, 1705 - 1757), fils de Nicolas et d'Anne-Marguerite de Foulon, reçu chanoine de Saint-Lambert le 30 juin 1736, cfr. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 50-51.

³¹ Antoine-Théodore comte d'Ingelheim (Asschaffenburg, 1690 - Geisenheim, 1750) fut admis au sein du Chapitre de Saint-Lambert le 9 décembre 1720. Il fut nommé conseiller à la cour allodiale le 2 avril 1730. Titulaire de nombreux autres bénéfices, principalement dans l'électorat de Mayence, une grande partie de sa carrière se déroula en Allemagne. A.G.R., *Ms divers*, 600, 2.VI.1750 ; J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 24-25.

Horion³². Chez les princes de Maison souveraine, étaient mises en avant les candidatures de Clément-Auguste de Bavière³³, électeur de Cologne et de son frère, Jean-Théodore, évêque de Ratisbonne et de Freising, ainsi que de l'évêque d'Augsbourg, Joseph-Ignace, landgrave de Hesse-Darmstadt³⁴.

Venu à Liège dans le courant du mois d'août 1743 afin d'y accomplir sa résidence, l'évêque d'Augsbourg, bien qu'il fût assuré de la faveur d'une partie du corps capitulaire et qu'il eût de fortes chances d'être élu, avait préféré, scrupule ou tactique, ne pas s'engager dans des intrigues avant que le siège épiscopal ne devint effectivement vacant³⁵.

La candidature des princes bavaois se présentait sous un jour moins favorable. La Maison de Bavière, malgré l'inclination du prince régnant et de plusieurs tréfonciers à son égard, se heurtait néanmoins à l'hostilité

³² Maximilien-Henri comte de Horion (Heel, 1694 - Colonster, 1759) devint chanoine de Saint-Lambert le 10 décembre 1710. Archidiacre de Campine le 22 septembre 1725, il fut chargé à diverses reprises, sous l'épiscopat de Georges-Louis de Berghes, de missions diplomatiques auprès de la Cour de France (1738 - 1742). Homme de grand talent, il connaitra sous le règne de Jean-Théodore de Bavière une ascension des plus brillantes. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 12-13; E. GERARD, *o. c.*, p. 165-166. A propos de cette candidature, le résident français écrivait : « Ce ne sera pas le moindre [parti] parce qu'il a soumis ses volontés au Chapitre. On prétend qu'il l'a fait si habilement, que sans déplaire au prince, il s'est acquis un nouveau mérite parmi ses confrères. Rien de plus vrai, qu'un moment après l'accident de son Altesse, Monsieur le Chancelier fut lui-même chez le dit baron de Horion. On assure même qu'une puissance voisine appuiera son parti. ». A.A.E., *Liège*, 37, 221r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 30.XI.1743, orig.

³³ Clément-Auguste de Bavière (Bruxelles, 1700 - château d'Ehrenbreitsten, 1761), fils de Maximilien II et de Thérèse-Cunégonde Sobieska, fut admis comme chanoine de Saint-Lambert le 9 mai 1720 (résignera en 1756-1757). Déjà évêque de Ratisbonne (1716-1719), il fut mis en possession en 1719 des sièges de Munster et de Paderborn et élu archevêque-électeur de Cologne (1723). Évêque d'Hildesheim en 1724 et d'Osnabruck en 1728, il fut choisi comme prévôt de Saint-Paul en 1725 et élevé à la dignité de grand maître de l'Ordre teutonique en 1732. Cette insatiable soif de bénéfices le fit surnommer par ses contemporains « Monsieur de Cinq Églises ». *D.H.G.E.*, 7, 1933, col. 2-3, notice de Fr. HEIDINGSFELDER ; *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, 4, 1992, notice de I. MÜNCH ; *L'Allemagne dynastique*, 4, p. 210 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p. 47-49.

³⁴ Joseph-Ignace landgrave de Hesse-Darmstadt (Bruxelles, 1699 - Augsbourg, 1768), fils de Philippe et de Marie-Thérèse princesse de Croy-Havré, fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 15 décembre 1729 (il résignera en 1751). Il fut élu évêque d'Augsbourg le 18 août 1740. Il était un grand habitué des eaux de Spa. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 38 ; H. RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit, 1739-1812*, 1, p. 134¹⁶ ; *L'Allemagne dynastique*, 1, p. 112, 132.

³⁵ A.A.E., *Liège*, 37, 221r^o-v^o, 227r^o-229v^o, Esmale à Amelot, 30.XI., 1.XII.1743, originaux ; A.G.R., *C.A.P.B.*, 724, Sylvia -Tarouca à Marie-Thérèse, Vienne, 2.XII.1743, orig. ; *Ms divers*, 2189, Fugger à Hetzler, Cologne, 16.IX.1743, orig. Au cours de son séjour dans la capitale liégeoise, l'évêque d'Augsbourg avait, à en croire la rumeur, fait échouer par sa présence un projet de coadjutorerie en faveur des Wittelsbach. A.A.E., *Liège*, 37, 228r^o-v^o, Esmale à Amelot, 1.XII.1743, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 81/125, Hetzler à Carteret, Liège, 4.IX.1743, orig. ; O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 2189, Burrish à Hetzler, Spa, 17.VIII.1743 ; Fugger à Hetzler, Cologne, Aix-la-Chapelle, 16, 28.IX.1743, originaux ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 366.

d'une fraction importante du Chapitre³⁶. L'empereur, suite à sa prise de position dans un conflit de juridiction qui avait opposé Georges-Louis de Berghes aux chanoines de Saint-Lambert, s'était aliéné la sympathie de la majeure partie d'entre eux³⁷. L'électeur de Cologne, à cause de ses ambitions démesurées et de la mauvaise réputation de son entourage, était peu prisé des Liégeois. Jean-Théodore avait certes les préférences de certains capitulaires et des Etats mais il se heurtait à trois obstacles importants : un défaut de résidence, une absence de bref d'éligibilité et la jalousie exacerbée de son frère³⁸. Le premier point pouvait être facilement surmonté. Il suffisait au duc de se rendre à Liège sur-le-champ. Le second ne devait normalement pas souffrir de difficulté puisque le pape avait consenti

³⁶ O.A.M., B301, « Mémoire concernant les vues... », [avant le 7.XI.1738], orig. ; mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 217^r°-218^r°, « un ami de Liège » à Sade, Liège, 29.XI.1743, copie ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 330, 353-355.

³⁷ Allusion au conflit de juridiction qui mit aux prises l'officialité et la cour des évêques de Liège et de Vliermael au sujet de la connaissance en matière criminelle des causes séculières. Pour connaître les détails de cette affaire, cfr. J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège...*, 1, p.57, 111-127 ; J. de THEUX, *o. c.*, p. IX-XXII ; R.O.P.L., 1, p.774-776 ; E. POULLET, *Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*, p.133-134, 262-263 ; F. BROUWERS, *Histoire des principaux débats relatifs à la juridiction de l'official de Liège au cours de la période moderne (16^e-17^e-18^e siècles)*, p.146-171 ; F. BOVY-LIENAU, *Pierre-Louis Jacquet, évêque auxiliaire de Liège*, A.H.L., 13, p.145-152 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.373-374 ; E. GERARD, *o. c.*, p.298-303.

Charles VII avait confirmé le 28 janvier 1743 le règlement princier du 24 mars 1742 qui, au grand mécontentement de l'official et du Chapitre, tranchait le litige en faveur du bras séculier. Cette décision impériale fut à l'origine de l'animosité d'une grande partie du corps chapitral à l'égard des Wittelsbach. Afin de regagner la faveur de ces chanoines, l'empereur autorisa Jean-Théodore à affirmer qu'en cas d'élection, il maintiendrait les droits de l'Église et « laisseroit le tout sur l'ancien pied, tant pour le comté de Looz, que pour le pays de Liège, jusqu'à entière explication à donner par ledit Chapitre... à Sa Majesté Impériale. » O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; « réflexions très humbles » [Ancion], s.d. [décembre 1743], orig. ; mémoire, s. l., [après le 9.XII.1743], orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 217^r°, 218^v°, 219^v°, 221^r°, Esmale à Amelot, Liège, 30.XI.1743, orig., « un ami de Liège » à Sade, Liège, 21.XI.1743, copie.

³⁸ O.A.M., B301, « mémoire concernant les vues... », [avant le 7.XI.1738], orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, mémoire, s.d. [1743] ; A.A.E., *Liège*, 36, 113^r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 23.VI.1743, orig. ; 37, 227^v°, Esmale à Amelot, Liège, 1.XII.1743, orig. ; *Cologne*, 78, 77^r°-v°, 130^r°-v°, Sade à Amelot, Cologne, Francfort, 4.IX., 19, 27.X.1743, originaux ; instruction du comte de Lautrec, Versailles, 14 mai 1743, édité dans A. LEBON, *Recueil...*, 7, p.217-218 ; P. RAIN, *La diplomatie française d'Henri IV à Vergennes*, p.190 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.335, 354⁵, 355-358.

Jean-Théodore avait manifesté depuis 1738 l'intention de se rendre à Liège afin d'y accomplir sa résidence mais la précarité de ses finances ne lui avait pas permis de mettre son projet à exécution. En 1743, les problèmes pécuniaires du duc restaient entiers. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.307, 311, 317-318, 355-356, 358.

Sur l'obligation de résidence des chanoines des chapitres collégiaux et cathédraux, cfr. A. DUBOIS, *Le Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, p. 112-113, 119-128.

récemment à lui laisser les coudées franches pour l'évêché de Spire³⁹. Restait le troisième, le plus délicat. Cette rivalité entre les deux frères, très préjudiciable à la cause des Wittelsbach, avait provoqué un vif émoi parmi leurs partisans et plongé l'empereur ainsi que la diplomatie française dans un grand désarroi.

Désireux de voir son jeune frère triompher, il importait à Charles VII d'amener Clément-Auguste à se désister de ses prétentions à l'évêché liégeois, tâche ardue s'il en était, suite à l'extrême susceptibilité de l'électeur⁴⁰. A cette fin, l'empereur avait convenu d'un stratagème⁴¹. Il s'agissait pour Jean-Théodore de se rendre incessamment à Liège afin d'y accomplir sa résidence et de sonder les dispositions des capitulaires à l'égard de son frère. Cette démarche avait été envisagée dans le but d'endormir la méfiance de Clément-Auguste mais, en réalité, le duc avait la ferme intention de veiller à ses propres intérêts et le secret espoir de voir les «clémentins» rallier sa cause⁴².

PARTIS ET FACTIONS EN PRÉSENCE

A Liège, la situation évoluait rapidement. Devant l'aggravation de l'état de santé du prince, le Chapitre avait résolu, le 4 décembre, de prendre en

³⁹ « Rien n'est plus positif que le bref d'éligibilité que le pape a accordé au duc Théodore et c'est à Monsieur Emaldi qu'il a été confié lorsqu'il est parti pour porter la barrette à Monsieur le cardinal Doria. Il est vrai que la chose est encore ici dans un très grand secret. » A.A.E., *Rome*, 793, 11r°, Canillac à Amelot, Rome, 2.XI.1743, orig. ; K.-Th. HEIGEL, *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII...*, p.104.

Sur le problème de l'obtention d'un bref d'éligibilité en général, et pour Spire en particulier, cfr. R. REINHARDT, *Zur Reichskirchenpolitik Papst Benedikts XIV., Römische Quartelsschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, 60, p.263 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.332-333, 335, 346, 348⁷⁸, 361.

⁴⁰ Clément-Auguste, depuis la tentative avortée de 1724, n'avait jamais cessé de briguer l'évêché liégeois. A.A.E., *Cologne*, 78, 108r°-v°, 130r°-v°, Sade à Amelot, Cologne, 1, 19.X., Francfort, 7.XII.1743, originaux ; *Allemagne*, 514, 242v°, La Noue à Amelot, Francfort, 2.XII.1743, orig. ; *Bavière*, 107, 129r°, 130v°, Lautrec à Amelot, Munich, 3.XII.1743, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Törring à Torri, Francfort, 8.XII.1743, min. ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie*, A.H.V.N.Rh., 112, p.15 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.335, 353, 355-362.

⁴¹ Le comte de Sade, ambassadeur du roi de France auprès de l'électeur de Cologne, était à l'origine de ce stratagème. A.A.E., *Cologne*, 78, 166v°, Sade à Amelot, Francfort, 29.XI.1743, orig. ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p.106 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.317-318, 358 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.51.

⁴² O.A.M., B301, Cenin à Torri, Francfort, 5.XII.1743, orig. ; A.A.E., *Cologne*, 78, 174r°-175v° Sade à Amelot, Francfort, 7.XII.1743, orig. ; *Liège*, 37, 253r°, 259r°-v°, La Marck à [Esmale], Aix-la-Chapelle, 11.XII.1743, orig. ; Esmale à Amelot, Liège, 13.XII.1743, orig. ; *Bavière*, 107, 204r°-205v°, Törring à Grimberghen, Francfort, 11.XII.1743, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Törring à Torri, Francfort, 8.XII.1743, min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.362.

mais les rênes du gouvernement et de préparer l'interrègne⁴³. Cette évolution alarmante de la maladie du prélat avait été suivie avec beaucoup d'attention par le comte de Königsegg-Erps⁴⁴, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens, à qui il importait dans le cas présent de faire élire un souverain plus modéré et moins francophile⁴⁵.

Finalement, Georges-Louis s'éteignit dans la nuit du 4 au 5 décembre 1743. Une fois de plus, la principauté allait quitter les coulisses de l'arène politique pour être propulsée à l'avant-plan de la scène diplomatique car l'élection d'un prince-évêque d'Empire ne pouvait laisser de marbre les grandes puissances. Ce décès survenait à un moment particulièrement critique pour le pays car il se trouvait « inondé et entouré de troupes de toutes les puissances » qui allaient sans nul doute s'immiscer dans la compétition électorale⁴⁶.

Ainsi la France n'était jamais restée indifférente à ce pays d'entre-deux. Elle avait toujours pratiqué à son égard une politique tutélaire et envahissante. Cette attitude ne devait pas se démentir en cette année 1743. Après avoir imposé à l'empire, « un Empereur à la façon de France⁴⁷ », il était de

⁴³ A.E.L., *C.P.*, 174, 3.XII.1743 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 4, 5.XII.1743 ; A.A.E., *Liège*, 37, 235v°, Esmale à Amelot, Liège, 5.XII.1743, orig. ; *Gazette d'Utrecht*, n° 98, jeudi, 5.XII.1743, p. 3-4.

⁴⁴ Charles-Ferdinand comte de Königsegg-Erps (Vienne, 1696 - 1759) fit ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique qu'il abandonna assez rapidement pour se marier. Il entra ensuite au service de l'empereur comme conseiller d'État du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne puis fut dépêché auprès des Etats-Généraux en qualité de ministre de Charles VI. Grand maître de la Maison de l'archiduchesse Marie-Anne, il précéda celle-ci comme gouverneur général des Pays-Bas (1742-1744) par intérim. Promu chevalier de la Toison d'or le 6 janvier 1744, il regagna Vienne où il poursuivit une brillante ascension qui se clôtura par son accession en 1754, à la présidence du Conseil aulique. C. von WÜRZBACH, *Biographisches Lexikon...*, 12, 1864, p. 229 ; *Dictionnaire d'histoire de Belgique*, p.377.

⁴⁵ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 117r°-118r°, 121r°, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, à Ulfeld, Bruxelles, 5.XII.1743, originaux ; A.G.R., *C.A.P.B.*, 272, 160V°, 5.XII.1743 ; 374, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 5.XII.1743, orig.

⁴⁶ Jacquet à Valenti, Liège, 7.XII.1743, orig. dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 756, p.534 ; A.V., *N.C.*, 135, 530r° ; 136A, 146r°, Crivelli à Valenti, Cologne, 8.XII.1743, orig. ; *A.N.C.*, 22, Valenti à Crivelli, Rome, 8.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 2189, Fugger à Hetzler, Ausbourg, 19.XII.1743, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Törring à Torri, Francfort, 8.XII.1743, min.

Le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens se proposait d'ailleurs de faire prendre à quelques troupes leurs quartiers d'hiver dans la principauté afin d'avoir « plus d'influence dans la présente élection. » A.G.R., *C.A.P.B.*, 272, 160 v°, 5.XII.1743 ; 374, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 5.XII.1743, orig.

La souveraine refusa de laisser des troupes dans le pays de Liège car à ses yeux ce coup de force « aigriroit le Chapitre en général et chagrinerait les chanoines votans en particulier [...] ». A.G.R., *C.A.P.B.*, 374, référat de la conférence ministérielle, Vienne, 20.XII.1743, orig. ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 4r°, rescrit de Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 21.XII.1743, orig. ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.56-57.

⁴⁷ G. LIVET, *Recueil...*, 28-2, p.173 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 214.

l'intérêt de Louis XV d'inquiéter Marie-Thérèse sur les frontières des Pays-Bas, surtout après la défaite de Dettingen (27 juin 1743). Pour Charles VII, sa rivalité avec la Maison d'Autriche pour la mainmise sur l'Eglise impériale et sa volonté d'hégémonie en Allemagne, lui imposait de tout mettre en œuvre pour assurer la victoire d'un prince bavarois. Quant à la Prusse, préoccupée par ses conquêtes à l'Est, elle ne devait accorder aux événements liégeois qu'une attention tout à fait marginale.

Face à cette coalition, l'Autriche et les Puissances maritimes allaient s'efforcer de faire triompher, sinon l'une de leurs créatures, du moins la candidature d'un chanoine « patriote ». Bref, la future élection de Liège s'annonçait comme une nouvelle péripétie de la confrontation entre les Habsbourg et les Bourbon.

L'un des premiers actes du Chapitre *sede vacante* fut de remanier la composition du Conseil privé et de notifier aux différentes cours la mort de Georges-Louis de Berghes⁴⁸. Avec cette prise de possession du pouvoir, la course à la succession s'ouvrait officiellement !

Si les Provinces-Unies étaient favorables au comte de Hohenfeldt⁴⁹, la Grande-Bretagne et l'Autriche paraissaient décidées à encourager les visées du comte d'Ingelheim et du prince de Hesse-Darmstadt tandis que la France et l'Empire soutenaient sans réserve les prétentions des Wittelsbach⁵⁰.

⁴⁸ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 25r°-26r°, 29r°-30v°, 77v°-78r°, Chapitre à Königsegg-Erps, à Arenberg et Ulfeld, à Georges II, Liège, 10, 11.XII.1743, 4.I.1744, copies ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 5r°-v°, Chapitre à Königsegg-Erps, Liège, 10.XII.1743, copie ; A.R.A., *S.G.*, 3471, 414 r°-v° ; 3798, p.637-638 ; *Duitsland*, 6414, 14.XII.1743, copie ; A.G.R. *Ms divers*, 600, 9.XII.1743.

La lettre du Chapitre ne fut expédiée à Marie-Thérèse que le 17 décembre. A.G.R., *S.E.G.*, 946, 140v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.XII.1743, copie ; 1465, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.XII.1743, min. ; *C.A.P.B.*, 273, 48r°, 17.XII.1743 ; 375, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.XII.1743, orig.

Aux conseillers déjà en place (Horion, Breidbach, Jacquet, Stenbier), furent adjoints le grand prévôt, le grand doyen, le comte de Berlo, de Charles et Clercx, écolâtre, qui de ce fait allait assurer les fonctions de chancelier pendant toute la durée du *sede vacante*. A.A.E., *Liège*, 37, 235r°-236v°, 237r°, 244r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 5, 6, 10.XII.1743, originaux.

Sur le rôle et les attributions du Chapitre *sede vacante*, cfr. A.DUBOIS, *o.c.*, p. 261-263.

⁴⁹ Damien-Louis baron de Hohenfeldt (? - Hausen, 1750) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 17 mai 1698 et élu prévôt de Saint-Martin le 17 octobre 1720. Député aux Etats le 14 mars 1731, il fut nommé conseiller privé le 8 mars 1744. J. de THEUX, *o.c.*, 3, p. 369-370.

⁵⁰ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 5.XII.1743, orig. ; O.A.M., B301, Pollard à Jean-Théodore, Liège, 9.XII.1743, orig. ; Jean-Théodore à Guillaume de Hesse-Cassel, Liège, 17. XII.1743, min. ; mémoire, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Lanaye à Clément-Auguste, Liège, 9.XII.1743, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 149v°-150r°, Crivelli à Valenti, Cologne, 22.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o.c.*, p. 366, 369.

Fort de cet appui⁵¹, Jean-Théodore entreprit le voyage de Liège.

Ses équipages quittèrent Bonn, le 10 décembre de bon matin, pour atteindre, après bien des déboires, Aix-la-Chapelle dans la soirée⁵². Outre sa suite habituelle, le duc était accompagné du comte de Sickingen⁵³ auquel Clément-Auguste avait fait remettre des instructions très précises sur les démarches à entreprendre pour la future élection. Elles se limitaient à dénombrer les chanoines « bavarois » susceptibles de soutenir ses vues et à les inviter, en cas d'insuccès, à se mettre au service de son frère⁵⁴. Ces directives n'eurent guère de suite. A peine le duc avait-il quitté la ville rhénane de deux heures, qu'une estafette lui était dépêchée pour l'informer du désistement de l'électeur. Cette décision, dictée par la crainte d'un éventuel échec, était davantage une manifestation d'orgueil que l'expression d'une marque d'affection⁵⁵. Néanmoins, elle mettait un terme à

⁵¹ A.A.E., *Cologne*, 78, 130r^o-v^o, Sade à Amelot, Cologne, 19.X.1743, orig. ; *Liège*, 37, 253r^o-v^o, La Marck à

[Esmale], Aix-la-Chapelle, 11.XII.1743, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Bonn, 6, 8.XII.1743, originaux ; A.V., *N.C.*, 22, Valenti à Crivelli, Rome, 8.XII.1743, orig.

⁵² « Le duc Théodore de Bavière est arrivé ici, hier au soir, sur le cheval d'un de ses gens, sa chaise s'étant cassée à quatre lieues d'ici à cause des mauvais chemins. » A.A.E., *Liège*, 37, 253r^o, La Marck à [Esmale], Aix-la-Chapelle, 11.XII.1743, orig. ; *Cologne*, 78, 177r^o, Sade à Amelot, Cologne, 10.XII.1743, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 148r^o-v^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 15.XII.1743, orig. ; *Gazette de Cologne*, n^o 100, vendredi, 13.XII.1743, p.4 ; *Genealogisch-historische Nachrichten*, 1744, p.68 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.364 ; IDEM, *Der Kardinal von Bayern...*, *S.H.V.F.*, 29, p.92. Pour lui permettre d'entreprendre le voyage de Liège et d'y séjourner la durée de l'élection, Charles VII avait avancé de l'argent à son cadet et Clément-Auguste lui avait prêté « un équipage et un service de vaisselle. » A.A.E., *Cologne*, 78, 175r^o, Sade à Amelot, Francfort, 7.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.363-364 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.56.

⁵³ Sur Ferdinand-Damien baron de Sickingen d'Ehrenbourg (? , 1700 - Alden-Biesen, 1749), chambellan de l'électeur de Cologne le 8 mars 1725, chevalier de l'Ordre teutonique le 26 juillet 1729, commandeur des Vieux-Joncs (1743) et membre de l'Etat noble de la principauté de Liège le 27 avril 1746, cf. A.E.L., *Etats*, 722, 71v^o-72r^o, 27.IV.1746 ; *Gazette d'Utrecht*, n^o 36, vendredi, 6.V.1746 ; J. WOLTERS, *Notice historique sur l'ancienne Grande Commanderie des chevaliers de l'Ordre Teutonique, dite des Vieux-Joncs de la province actuelle de Limbourg*, p.31, n^o 38 ; L. de CRASSIER, *Ordre teutonique. Histoire du Bailliage des Vieux-Joncs...*, p.81-81 ; A. WINTERLING, *Der Hof der Kurfürsten von Köln (1688-1794)*, p.217, n^o 67 ; M. VAN DER EYCKEN, *Leden van de Duitse Orde in de ballije Biesen*, 1, p.122, 143.

⁵⁴ A.A.E., *Cologne*, 78, 175r^o-v^o, Sade à Amelot, Francfort, 7.XII.1743, orig. ; *Liège*, 37, 258r^o-v^o, La Marck à [Esmale], Esmale à Amelot, Aix-la-Chapelle, Liège, 11, 12.XII.1743, originaux ; K.Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 106.

⁵⁵ A.A.E., *Cologne*, 78, 177r^o-v^o, Sade à Amelot, Francfort, 7.XII.1743, orig. ; *Liège*, 37, 254r^o, 259v^o-260r^o, La Marck à [Esmale], Esmale à Amelot, Aix-la-Chapelle, Liège, 11, 13.XII.1743, originaux ; 261r^o, Amelot à Esmale, Paris, 23.XII.1743, copie ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrisch à Carteret, Liège, 13.XII.1743, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-84, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 14.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 13.XII.1743 ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 4r^o, rescrit de Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 21.XII.1743, orig. ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, A.H.V.N.Rh., 112, p.15 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.364.

l'intempestive rivalité des deux frères⁵⁶. Malheureusement à Liège, la nouvelle ne fut pas immédiatement connue des partisans de Jean-Théodore qui, par crainte de mal agir, restaient dans l'expectative. Ainsi, le prince de Grimberghen n'osait solliciter le concours du Cabinet de Versailles. Ainsi, Chavigny⁵⁷, le ministre du roi à la Cour de Munich, désespérant de la réussite des princes de Bavière, vu leur antagonisme ulcéré et redoutant le choix d'une tierce personne⁵⁸, suggérait de soutenir la candidature du comte de Horion⁵⁹.

Devant l'indétermination des « Bavaois », Louis XV avait fait sonder les intentions de Charles VII sur une éventuelle intervention de la diplomatie française en vue d'assurer à son cadet l'évêché de Bâle⁶⁰ dont le titulaire était à l'article de la mort⁶¹. L'empereur, malgré une nette préférence pour le siège liégeois, se risqua à miser sur les deux tableaux⁶².

Dans la capitale mosane, l'effervescence battait son plein. Les anciens partis resurgissaient, de nouvelles factions voyaient le jour, des certitudes se dégageaient. Les candidatures des comtes de Hohenfeldt et d'Ingelheim

⁵⁶ A ce propos, un observateur écrivait : « S'il [Clément-Auguste] en avait fait autant il y a quelques mois, le duc Théodore auroit été coadjuteur et évêque aujourd'hui car les dispositions du feu prince ne pouvoient être plus favorables pour le duc ». A.A.E., *Bavière*, 107, 279 r^o-v^o ; maréchal de Törring à Grimberghen, Francfort, 21.XII.1743, orig.

⁵⁷ Anne-Théodore Chevegnard de Chavigny, comte de Toulongen (Beaune, 1689 - Paris, 1771) embrassa, comme beaucoup de jeunes gens de son époque, le métier des armes mais disgracié, il devint espion à la solde de plusieurs Cours. De retour en grâce au lendemain de la mort de Louis XIV, son habileté ainsi que ses capacités allaient lui ouvrir toutes grandes les portes de la renommée. Il fut successivement chargé de mission à Gènes (1718), à Parme (1721) et à Madrid (1722), puis ministre plénipotentiaire à Hanovre (1723-1734), à Ratisbonne (1726-1731) et envoyé extraordinaire à Londres (1731-1737) ainsi qu'à Copenhague (1737-1739). Nommé ambassadeur à Lisbonne (1740-1749), il fut dépêché auprès de Charles VII en qualité de ministre extraordinaire (1743-1745). Il passa ensuite à Venise (1750-1751) puis en Suisse à Soleure de 1751 à 1762, date de sa mise à la retraite. Il était considéré par ses pairs comme « un des plus habiles diplomates de son temps. » *D.B.F.*, 8, 1956, col. 1093-1095, notice de ROMAN d'AMAT.

⁵⁸ Jacquet à Valenti, Liège, 7.XII.1743, orig. dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 756, p. 534-535 ; A.A.E., *Bavière*, 107, 188r^o-v^o, Chavigny à Amelot, Francfort, 7.XII.1743, orig.

⁵⁹ A.A.E., *Bavière*, 107, 227r^o-228v^o, Amelot à Chavigny, Versailles, 12.XII.1743, min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.370-371.

Cette opinion était d'ailleurs partagée par d'autres observateurs : « [...] Monsieur le comte de Horion...est celui des gentilshommes de cette cathédrale qui peut le plus espérer au cas d'une exclusion des Princes, étant autant aimé que considéré tant du Chapitre que des États par rapport à sa naissance, à ses grands talents et à sa belle présentation. » A.A.E., *Liège*, 37, 229r^o-v^o, 245v^o, 253v^o, Esmale, La Marck à Amelot, Liège, 1, 10.XII.1743, originaux ; Aix-la-Chapelle, 11.XII.1743, orig. ; *Bavière*, 109, 3r^o-4v^o, Lautrec à Amelot, Francfort, 2.I.1744, orig.

⁶⁰ A.A.E., *Bavière*, 107, 190r^o-v^o, Amelot à Chavigny, Versailles, 10.XII.1743, min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 366.

⁶¹ Jacques Sigismond de Reinach, évêque de Bâle, décéda le 16.XII.1743. *Hierarchia Catholica...*, 6, p.117.

⁶² A.A.E., *Bavière*, 107, 244r^o-245r^o, Chavigny à Amelot, Francfort, 17.XII.1743, orig.

apparaissaient sans fondement. La Maison de Bavière pouvait compter sur une quinzaine de voix tandis que le grand doyen, baron d'Eldereren, quoique d'un âge avancé, recueillait un tiers des suffrages.

L'évêque d'Augsbourg, pour sa part, avait quelques partisans. Face à ces différents groupes restaient les indécis, les opportunistes et surtout les chanoines prébendés ou sympathisants de la France qui avaient, sur le conseil du comte de Rougrave⁶³, décidé pour s'engager d'attendre de connaître la volonté du roi⁶⁴.

Jean-Théodore arriva à Liège le 12 décembre dans le courant de l'après-midi. Il gagna aussitôt ses quartiers, un hôtel, propriété des Wittelsbach, situé à proximité de la cathédrale, non seulement pour se reposer des fatigues du voyage mais surtout pour se préparer aux événements à venir⁶⁵. La sollicitude de ses frères, l'accueil chaleureux du Chapitre et de la population l'avaient rendu optimiste et lui faisait bien augurer de la future élection. Mais, son entourage, pleinement conscient de l'ampleur de la tâche et de l'importance de l'enjeu, ne partageait guère son euphorie. Il restait encore de multiples obstacles à vaincre pour s'attirer la sympathie d'autres capitulaires et gagner de nouvelles voix. Les semaines à venir allaient être difficiles et lourdes de conséquences⁶⁶.

Tout d'abord, il était de la dernière importance pour Jean-Théodore de Bavière de dissiper sans tarder la fâcheuse impression causée, au début de

⁶³ Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir les listes de capitulaires dressées par les observateurs en place – diplomates, tréfonciers, simples particuliers – au cours du second semestre de l'année 1743. O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; « noms et dignitez de Messieurs de la cathédrale de Liège », s.d. [novembre 1743], orig. ; Pollard à Jean-Théodore, Liège, 1.XII.1743, orig. ; « réflexions très humbles » [Ancion], s.d. [1743], orig. ; « liste par Monsieur le baron de Breidenbach, tréfoncier de Liège », 15.XII.1743, copie. Pour connaître la composition des différents partis qui avaient participé à l'élection de 1724 et leur évolution, cfr. E. FAIRON, *Les dessous d'une élection épiscopale...*, p.275-285 ; O.A.M. B301, « mémoire concernant les vues... », s.d. [avant le 7 novembre 1738], orig.

⁶⁴ A.A.E., 37, *Liège*, 228r^o-229r^o, 245r^o, 246v^o, Esmale à Amelot, Liège, 1, 10.XII.1743, originaux.

⁶⁵ G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Bonn, 6, 8.XII.1743, originaux ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 9, 12.XII.1743 ; A.A.E., *Liège*, 37, 257r^o-258r^o, Esmale à Amelot, Liège, 12.XII.1743, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 13.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 9, 14.XII.1743 ; B.U.L., *Ms*, 1011, p.276 ; *Gazette de Cologne*, n^o 101, mardi, 17.XII.1743, p.4 ; *Gazette d'Utrecht*, n^o 101, lundi, 16.XII.1743, p.3 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, 80, janvier 1744, p.51 ; M. WEITLAUFF, *Der Kardinal von Bayern...*, *S.H.V.F.*, 29, p.92.

Le duc était attendu dans la capitale mosane pour le 10 décembre mais un accident de voiture, survenu à Juliers, l'avait retenu toute la journée du 11 à Aix-la-Chapelle, de sorte qu'il n'arriva à destination que le lendemain sur le coup de 16 heures. A.G.R., *Ms divers*, 600, 14.XII.1743 ; A.A.E., *Liège*, 37, 246r^o, Esmale à Amelot, Liège, 10.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.364 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.57.

⁶⁶ M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.364.

l'année 1743, par la confirmation impériale du règlement de Georges-Louis de Berghes du 24 mars 1742⁶⁷. En effet, par ce texte, le prince défunt avait enlevé à l'officialité en matière criminelle toute compétence pour la donner aux tribunaux laïcs. Cette démarche s'avérait d'autant plus urgente que le Chapitre *sede vacante* venait de casser l'édit princier et de rétablir dans ses fonctions l'official déchu⁶⁸, Gilles-Etienne de Ghéquier⁶⁹. Ensuite, il convenait d'engager les chanoines à préférer à l'un des leurs, noble ou simple particulier, un membre d'une illustre Maison de l'Empire. Enfin, il s'agissait de persuader ses confrères de sa ferme intention de rencontrer leurs griefs et de répondre à leurs attentes⁷⁰.

A cette fin, Charles VII avait remis à son jeune frère des directives précises et détaillées sur l'attitude à adopter ainsi que sur les démarches à entreprendre. Il devait, en premier lieu, assurer le Chapitre que l'empereur, dans son désir de régler à l'amiable le différent opposant l'officialité aux

⁶⁷ O.A.M., B301, mémoire, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. Lors de l'élection du 7 février 1724, le parti bavarois comptait 15 voix. Il était resté plus ou moins stable, oscillant autour de la vingtaine jusqu'en 1743. Mais au cours de cette même année, les effectifs fondirent de près de moitié, conséquence de l'intervention impériale dans le conflit de juridiction qui opposait le prince à son Chapitre. Les récapitulations de chanoines, dressées en vue d'une future élection, attestent la réalité de cette désaffection : le baron d'Elderen, « bon Bavarois, mais ébréché depuis les nouveutez confirmées. » ; Clercx, archidiacre de Hesbaye, « cy-devant Bavarois, à présent zélé capitulaire depuis la confirmation des réglemens » ; le baron de Glymes « étoit Bavarois, partisan déclaré pour les droits lézer » ; le baron de Hohenfeldt, « cy-devant Bavarois, aujourd'huy partisan zélé pour les droits de son Église » ; Charles, « a sa prébende de feu l'électeur, ingrat, sans la confirmation seroit rentré dans son devoir » ; le baron de Lombeek, « Bavarois, mais ébranlé depuis les nouveutez » ; Loets de Trixhe, « grand défenseur du Chapitre et nullement Bavarois, le seroit devenu sans la confirmation » ; de Ghéquier, « étoit Bavarois mais mordicus pour son Chapitre » ; Clercx, écolâtre, « étoit aussi bon Bavarois que ses oncles, mais la confirmation des nouveaux réglemens... » ; Stoupy « étoit bon Bavarois mais la confirmation, comme bien d'autres, le lie à son Chapitre ». E. FAIRON, *Les dessous d'une élection épiscopale...*, p.283 ; O.A.M., B301, « Mémoire concernant les vues... », s.d., [avant le 7 novembre 1738], orig. ; mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20 VIII.1743, orig. ; « noms et dignitez de ... », s.d., [novembre 1743] ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.374.

⁶⁸ G. HANSOTTE, J. PYENS, *Placards liégeois*, 1, p. 139, n° 1247, Liège, 9 XII 1743 ; F. BROUWERS, *Histoire des principaux débats...*, p. 173. Dans ce conflit de juridiction, Georges-Louis de Berghes avait été amené à destituer son official et à le remplacer par Pierre-Louis Jacquet. A.A.E., *Liège*, 37, 237r°, Esmale à Amelot, Liège, 6.XII.1743, orig. ; *Gazette de Cologne*, n° 99, mardi, 10.XII.1743, suppt, p.2 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, 80, janvier 1744, p.51 ; F. BOVY-LIENNAUX, *o. c.*, p. 149 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 374 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.53, 62.

⁶⁹ Gilles-Etienne de Ghéquier (Liège, 1696 - 1753) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 15 avril 1733. Il fut tour à tour official de Liège (1735-1742), conseiller privé (1736), vicaire général (1743-1744), conseiller ordinaire (1744) et conseiller au tribunal réviseur des XXII (1748). Elu prévôt de Sainte-Croix le 23 février 1749, il fut élevé à la dignité de chevalier du Saint-Empire romain peu de temps avant sa mort, le 25 janvier 1753. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 43-44 ; R. FORGEUR, *Les croix pectorales des chanoines du diocèse de Liège à travers leurs portraits (XVI^e-XVIII^e siècles)*, B.S.A.H.D.L., 63, 1998, p. 174-175.

⁷⁰ O.A.M., B301, mémoire, s.d. [après le 9 décembre 1743], orig. ; « réflexions très humbles » [Ancion], s.d. [1743], orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 374.

échevins⁷¹, acceptait de recevoir ses récriminations et qu'il « s'y prêterait d'autant plus volontiers » en cas de victoire du duc Théodore. Il devait également insister auprès des tréfonciers sur l'intérêt à choisir dans les circonstances présentes un prince de haute naissance, plus à même d'épargner au pays les affres de la guerre. Par ailleurs, il pouvait, sans s'engager trop avant, donner suite à certaines revendications des capitulaires et leur promettre par exemple de faire « la plus grande partie de sa résidence » dans la principauté. Enfin, il lui était recommandé de traiter en toute occasion ses confrères avec déférence et considération et de tout mettre en œuvre pour s'attirer leur bienveillance⁷².

Au lendemain de son arrivée dans la cité mosane, Jean-Théodore, suite au désistement de son frère, se vit offrir spontanément, le baron de Breidbach Burresheim⁷³ en tête, les suffrages des chanoines « clémentins »⁷⁴. Désormais, le parti bavarois était assuré de dix-huit voix⁷⁵.

Ce ralliement eut pour effet de déterminer un groupe d'une vingtaine de tréfonciers « à se supporter l'un l'autre » dans la future élection et à choisir un évêque « patriote », c'est-à-dire né dans la principauté⁷⁶. Cette faction,

⁷¹ Certes, il n'était pas possible à Charles VII de se dédire dans ce conflit mais il avait exprimé au début du mois de décembre 1743 sa ferme intention d'apporter au problème une solution satisfaisante pour les deux parties. A.A.E., *Liège*, 37, 260v°, Esmale à Amelot, Liège, 13.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 14.I.1744 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 374.

⁷² O.A.M., B301, mémoire, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. ; « réflexions très humbles » [Ancion], s.d. [1743], orig.

⁷³ Charles-Ernest baron de Breidbach-Burresheim (Coblence, 1701 - Liège, 1771) fut admis au sein du chapitre de Saint-Lambert le 20 juin 1721. Nommé archidiacre d'Ardenne le 8 avril 1729, il accomplit plusieurs missions diplomatiques importantes sous l'épiscopat de Georges-Louis de Berghe avant de devenir un membre éminent de l'entourage de Jean-Théodore de Bavière. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p.25-26 ; H. RAAB, *Die Breidbach-Bürresheim in der Germania Sacra, Mainzer Almanach*, 1962, p.91-106 ; E. GERARD, *o. c.*, *A.H.L.*, 56, bg p.239, 252-255.

⁷⁴ A.A.E., *Liège, suppt*, 6, 372r°, extrait d'une lettre de Liège, 8.XII.1743, copie ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 364.

Il s'agissait sûrement, outre Breidbach, du prévôt Lanaye, du comte de Berlo, du baron de Cortenbach, du baron de Glymes et du baron de Lombeek, bref des chanoines qui depuis 1724 percevaient régulièrement une pension de l'électeur de Cologne. G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Lanaye, Breidbach, Cortenbach, Berlo à Clément-Auguste, Liège, 16, 18, s.d., 29, 30.XII.1743, originaux ; *Kschw.*, 2191, « notice des pensions que S.A.E. de Cologne a donné à quelques chanoines de Liège depuis 1724 » [J.-F. Magis], s.d., min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, 330³.

⁷⁵ O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; « liste par Monsieur le baron de Breidenbach, tréfoncier de Liège », 15.XII.1743, copie ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 13.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 364-365.

Outre Jean-Théodore et Clément-Auguste, on dénombrait Berlo, Bonhomme, Breidbach, Clerc aîné, Cortenbach, Geyr, Ghistelle, Glymes aîné, Jacquet, Lanaye, Lombeek, Nesselrode, Rosen, Rougrave, Stoupy et van Buel.

⁷⁶ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig. ; A.V. N.C., 136A, 150r°-v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 22.XII.1743, orig.

emmenée par le baron d'Elderen⁷⁷ et le grand prévôt, baron de Wansoulle⁷⁸, constituait le « parti de la Patrie »⁷⁹, et avait les faveurs de l'Autriche, de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Ces trois pays, alliés dans le présent conflit, ne pouvaient voir d'un œil indifférent l'élévation d'un prince de Bavière au siège épiscopal liégeois⁸⁰.

La Cour de Vienne penchait pour une élection *ex gremio* et était fermement décidée, afin de combattre les vues des Wittelsbach, d'agir de concert avec les Puissances maritimes. A cette fin, elle chargeait le baron de Wasner⁸¹, son ambassadeur à Londres, et le baron de Reischach⁸², son ministre à La Haye, d'engager les diplomaties britannique et batave à se solidariser dans la présente confrontation. En outre, elle avait l'intention de

⁷⁷ O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeld..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.A.E., Liège, 37, 228^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège 1.XII.1743, orig.

Déjà en juin 1743, le chevalier de Hetzler avait révélé la présence de ce parti et dénoncé la collusion existante entre le grand prévôt et le grand doyen. P.R.O., S.P., 81/125, Hetzler à Carteret, Liège 29.XII.1743, orig.

⁷⁸ Au cours d'une conversation avec le résident anglais, Onslow Burrish, le grand prévôt avait déclaré à propos de son éventuelle entrée en lice : « Je vous assure, Monsieur, que je n'y pense pas. J'ai déjà un pied dans la fosse et je ne songe qu'à mon salut. Je vous dirai en confidence mon secret : j'espère que nous parviendrons à une pluralité et cela étant, celui qui aura le plus de voix dans notre assemblée sera le prince ; et j'espère que Sa Majesté, votre maître, et ses alliés auront lieu d'être contents si nous choisissons un honnête homme en donnant l'exclusion à la Bavière et à la France. » P.R.O., S.P., 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig.

⁷⁹ A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.XII.1743. Cette faction, qualifiée par les divers correspondants, tantôt de parti autrichien, tantôt de parti « patricien », avait comme dénominateur commun une irréductible opposition à la candidature d'un Wittelsbach. A.A.E., Liège, 38, 185^o, La Raudière à Amelot, Liège, 2.IV.1744, orig.

⁸⁰ A.A.E., Liège, *suppl*, 6, 372^o, extrait d'une lettre de Liège, 18.XII.1743, copie ; A.V., N.C., 136A, 175^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 23.I.1744, orig.

⁸¹ Ignace-Jean baron de Wasner (Millstatt, 1688/1689 - Vienne, 1767), diplomate au service de l'Autriche, débuta dans la carrière comme secrétaire particulier du comte de Goes lors du congrès de Bade (1715) puis comme secrétaire de légation au congrès de Soissons (1728). Après avoir travaillé sous la férule du comte de Zinzendorf, il fut désigné en 1734 pour rejoindre l'ambassade de Grande-Bretagne. Chargé ensuite de mission spéciale au Portugal (1734 - 1736), il regagna le poste de Londres en 1737 et y restera jusqu'en 1748, date à laquelle il se retira du service pour raison de santé. Au cours de cette période, il fut dépêché en qualité de ministre plénipotentiaire une première fois auprès de la Cour de France (1740-1741) et une seconde fois auprès du roi de Sardaigne pour signer le traité de Worms (13 septembre 1743). Il fut élevé à la dignité de baron d'Empire en 1750. R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch...*, 2, p. 292 ; 6, p. 222-223 ; *Oesterreichisches Adels-Lexikon*, p. 112 ; *Repertorium...*, 2, p. 61-62, 65-67, 76, 253-254, 257.

⁸² Judas-Thaddäus baron de Reischach (? , 1696 - La Haye, 1782), fils de Marquard et de Maria Benigna von Hellweil, diplomate et homme d'État au service des Habsbourg. Il représenta tour à tour son souverain auprès de la Cour de France (1737-1741, 1762), auprès des Provinces-Unies (1741-1782) et fut chargé de mener plusieurs négociations avec la Grande-Bretagne et la Sardaigne (1746-1748). Il avait la réputation d'être « Autrichien forcené ». *Repertorium...*, 2, 62-63, 66, 72, 76, 82, 255 ; L. ANDRE, E. BOURGEOIS, *Recueil...*, 23, p.148 ; J. SIEBMACHER, *Siebmacher's grosses Wappenbuch*, II, 27, p.293-294 ; O. SCHUTTE, *Repertorium der Buitenlandse Vertegenwoordigers, residerende in Nerderland 1584 - 1810*, p. 162-164.

faire pression sur le Saint-Siège pour amener le pape à refuser au duc Théodore un bref d'éligibilité mais sans grands espoirs de réussite. En effet, depuis la conquête de Parme et de Plaisance⁸³ par les Austro-Sardes, les relations entre les deux Etats s'étaient singulièrement refroidies. Enfin, elle était prête à soutenir une éventuelle candidature de l'électeur de Cologne afin de semer la zizanie au sein du parti bavarois. Bref, la politique suivie par Marie-Thérèse se résumait à opposer à Jean-Théodore, candidat de l'empereur et du roi-très-chrétien, un capitulaire dévoué à la Maison d'Autriche ou, à défaut, partisan d'une stricte neutralité⁸⁴.

Le Cabinet de Londres était indifférent au choix de la personne du futur élu. Il s'agissait seulement de porter sur le trône de Saint-Lambert un chanoine favorable à la reine de Hongrie, ennemi de la France et partisan d'une neutralité perméable. Pour mener à bien ce projet, il était indispensable de s'assurer du concours de la République⁸⁵. Les Etats-Généraux, malgré des rumeurs persistantes de brigues et d'interventions multiples⁸⁶, ne semblaient pas vouloir se mêler des affaires liégeoises. Seules, la force de l'habitude et des préoccupations économiques amenaient la diplomatie batave à accorder une certaine attention à l'événement⁸⁷.

⁸³ G. GALASSO [sous la direction de], *Storia d'Italia*, 8-1, *Il Piemonte Sabauda*, p. 508-509 ; 14, *Lo Stato pontificio...*, p. 492-495.

⁸⁴ H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 13^o-v^o, rescrit de Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 19.XII.1743, orig. ; mémoire sur les élections de Liège et de Mayence, s. l., 19.XII.1743, copie ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 27.XII.1743. Marie-Thérèse avait fait dépêcher à ses ministres à La Haye et à Londres des instructions précises, accompagnées d'annexes « pour prévenir les vues dangereuses » des Cours de Versailles et de Francfort. H.H.St.W, D.D.B., *Verz.*, 51a-351, rescrits de Marie-Thérèse à Reischach et Wasner, Vienne, 19.XII.1743, copies ; St.K., *Staats-und extraordinaris Protokolle 1743-1762*, p. 148, à Reischach, à Wasner, Vienne, 19.XII.1743 ; J. RUWET, *Les archives de Vienne...*, p. 120.

⁸⁵ P.R.O., *S.P.* 77/92, Carteret à Burrish, Whitehall, 11.XII.1743, min. ; A.A.E., *Liège*, 37, 270^o, La Marck à Esmale, Aix-la-Chapelle, 18.XII.1743, orig. Carteret, secrétaire d'État pour le département du Nord, était pleinement convaincu que dans cette élection, il était de l'intérêt des Etats-Généraux « [...] dat de aanstaande electie viel open een persoon wel geintentionneert voor den Staat ; dat indien haar Ho. Mog eenig interest in die electie wilden neemen de Konig gaarde zoude concurrenren niet den Staat, in die middelen die daar toe het meeste dienstig zouden worden geoordets. » A.R.A., *S.G.*, 3471, 423^o, 435^v-436^o, 17, 20.XII.1743 ; 4800, p. 221 ; *Fagel*, 1503, Hop aux Etats-Généraux, Londres, 10.XII.1743, copie.

⁸⁶ Comme éventuels candidats des Provinces-Unies, on avançait le baron de Stockem, le prince-évêque d'Augsbourg et le comte de Hohenfeldt, ce dernier étant le plus souvent cité. Il était également fait allusion à l'envoi d'émissaires et à la toute puissante influence financière de la république batave. A.A.E., *Liège*, 37, 221^o-v^o, 228^o-v^o, 270^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 30.XI, 1.XII.1743, La Marck à Esmale, Aix-la-Chapelle, 18.XII.1743, originaux ; *suppt.*, 6, extrait d'une lettre de Liège, 18.XII.1743, copie ; A.N., T153⁹⁴, 219-82bis, Darieau à Grimberghen, Liège, 7.XII.1743, orig. ; O.A.M., B301, Pollard à Jean-Théodore, Liège 9.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 18.XII.1743.

⁸⁷ Dans les archives des diplomates hollandais, on ne trouve que quelques rares et brèves allusions à l'élection liégeoise de 1743-1744. A.R.A., *S.G.*, *Brussel, secreete brieven*, 7457 II, 3471, 444^v, 27.XII.1743 ; *Fagel*, 1503, 27.XII.1743, copie.

Face à cette coalition, quels pouvaient être les appuis du parti bavarois ?

L'empereur, certes, soutenait sans réserve la candidature de son jeune frère. Dès l'annonce du grave malaise de Georges-Louis de Berghes, Charles VII avait aussitôt dépêché à Liège dans le plus grand secret son homme de confiance, le comte de Saint-Germain⁸⁸, afin de sonder les esprits et de démêler les brigues et les intrigues⁸⁹. Mais ce monarque, dépossédé de ses biens, chassé de ses Etats, démuné d'argent, détenteur d'un pouvoir théorique et inféodé à la France, ne pouvait que compter sur la magnanimité de son royal allié⁹⁰.

Dès lors, tous les espoirs tendaient vers la France. Or, elle gardait un silence inquiétant. Louis XV, malgré les demandes réitérées de son résident, n'avait pas fait connaître ses intentions ni pris parti. Au grand dam de Jean-Théodore et de ses partisans, le Cabinet de Versailles préférait l'attentisme à l'action⁹¹.

A Liège, Jean-Théodore, à peine installé, s'était empressé d'accomplir les démarches nécessaires pour être admis à résidence, condition indispensable à toute élection⁹². Dans le même temps, visites, dîners, soirées et réceptions se succédaient à un rythme effréné. En effet, le duc ne ménageait pas ses efforts pour se concilier les faveurs et l'amitié de ses confrères

⁸⁸ Claude-Louis comte de Saint-Germain (château de Vertamboz, 1707 - Paris, 1778), après des études chez les jésuites, entra en 1726 dans le régiment de milice de son père en qualité de sous-lieutenant. Il passa ensuite au service de l'électeur palatin en 1729 puis de l'empereur en 1732. À la mort de Charles VI, il rallia la bannière de Charles-Albert de Bavière. Colonel d'un régiment de dragons (1741), il fut promu l'année suivante major général et maréchal de camp en 1744. À la mort de son protecteur, il se mit au service de la France où il se distingua lors des campagnes de la guerre de Succession d'Autriche et de celle de Sept Ans. En 1761, le roi de Danemark le sollicita pour réorganiser son armée, tâche dont Saint-Germain s'occupa jusqu'en 1772. En 1775, Louis XV le rappela pour lui confier le ministère de la guerre, poste qu'il abandonna le 27 septembre 1777, devant l'hostilité de la Cour. L. MENTION, *Le comte de Saint-Germain et ses réformes (1775-1777)*, Paris, 1884 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 182 ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 110.

⁸⁹ Le comte de Saint-Germain se rendait à Liège « sous prétexte de faire faire des armes pour son régiment ». O.A.M., B301, Cenin à Torri, Francfort, 5.XII.1743, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Törring à Torri, Francfort, 8.XII.1743, min. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 27.XII.1743 ; *Gazette de Cologne*, n° 1, vendredi, 3.I.1744, suppt, p. 2 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 363.

⁹⁰ A.A.E., *Bavière*, 107, 204^o, 279^o, maréchal de Törring à Grimberghem, Francfort, 11, 21.XII.1743, originaux ; K.-Th. HEIGEL, *Der Österreichische Erbfolgestreit und die Kaiserwahl Karls VII.*, p.278-295 ; M. DOEBERL, *Entwicklungsgeschichte Bayerns*, 2, p. 188-197 ; F. WAGNER, *Kaiser Karl VII. und die grosse Mächte, 1740 -1745*, p. 600-639 ; M. WEITLAUFF, *o. c.* p.305-306.

⁹¹ A.A.E., *Liège*, 37, 239^o-240^o, Amelot à Esmale, Paris, 11.XII.1743, min.

⁹² Installé au Chapitre le 17 décembre 1743, Jean-Théodore commença sa résidence deux jours plus tard. A.A.E., *Liège*, 37, 139^o, 271^o, Esmale à Amelot, Liège, 1.VII., 20.XII.1743, originaux ; A.V., N. C., 135, 534^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 15.XII.1743, orig. ; 136A, 146^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 8.XII.1743, orig. ; N.W.H. D., *Papiers Nesselrode*, 1768, 4^o-5^o, « mémoire touchant la résidence à Liège », s. l., s.d. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 365 ; IDEM, *Der Kardinal von Bayern...*, S.H.V.F., 29, p.92.

ainsi que de leur entourage mais aussi pour gagner la sympathie de la population⁹³.

De son côté, la faction rivale ne restait pas non plus inactive. Sous l'impulsion conjuguée du grand prévôt et de Burrish⁹⁴, le résident de Sa Majesté britannique à Liège, elle avait finalement décidé pour faire obstacle aux vues de la Maison de Bavière de mettre en avant la candidature du prince de Hesse-Darmstadt⁹⁵.

Les deux partis, à peu près d'égale importance, se partageaient une quarantaine de voix sur un total théorique de soixante suffrages⁹⁶.

⁹³ A.A.E., *Liège*, 37, 265r^o-v^o, 271r^o-272r^o, Esmale à Amelot, Liège, 16, 20, 21.XII.1743, originaux ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Loyens à Virmond, Liège, 24.XII.1743, orig. ; *Ms divers*, 600, 18.XII.1743 ; *Gazette de Cologne*, n° 1, vendredi, 3.I.1744, suppt, p. 2, .

L'empereur avait vivement recommandé à son jeune frère de faire visite à Clercx, grand écolâtre, à ses neveux et à Gilles-Etienne de Ghéquier, « trois têtes en même bonnet » ; au comte de Horion « capable seul de contrebalancer toutes les vues contraires » à ses intérêts ; au comte de Poitiers, aux barons de Glymes, au comte de Rougrave et à Jacquet, de se ménager la bienveillance des avocats Duchâteau, des Brassines, Groutars et Devisé, des abbés de Saint-Laurent et de Saint-Gilles, du conseiller Ancion et du frère Ignace Sevrain, frère mineur, « confesseur d'une grande quantité de tréfonciers ». Par contre, il lui déconseillait grandement de faire « un accueil trop public aux jésuites », de montrer la moindre déférence à « MM Fassin, Colen, Closon et consorts » et de refuser toute audience à Chestret. O.A.M., B301, mémoires, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. ; « réflexions très humbles... » [Ancion], s.d., orig. Au lendemain de son arrivée à Liège, Jean-Théodore avait eu un très long entretien avec Esmale afin d'être mis au courant de la situation et de connaître ses chances de succès. Il avait aussi, afin de donner le change, accordé une audience au résident anglais au cours de laquelle il ne fut question que de banalités et de civilités. A.A.E., *Liège*, 37, 259r^o-260r^o, Esmale à Amelot, Liège, 13.XII.1743, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 13.XII.1743, orig.

⁹⁴ Onslow Burrish fut accrédité le 17 septembre 1742 auprès de Georges-Louis de Berghes en qualité de secrétaire d'ambassade. Nommé résident le 19 décembre 1743, il resta en poste à Liège jusqu'au 14 mai 1744. Après un bref intermède à Bruxelles (17 mai -10 octobre 1744), il fut chargé, à partir de 1745, de représenter les intérêts de la couronne britannique auprès de nombreuses principautés allemandes (Baden-Baden, Bamberg, Brandebourg-Anspach, Cologne, Hesse-Darmstadt, Mayence, Trèves, Wurzburg) et plus particulièrement à la Cour de l'électeur de Bavière (31 mai 1746 - 1^{er} avril 1747) et à la Diète de Ratisbonne (1750-1751). Il décéda à Munich le 22 janvier 1758, « âgé de 60 ans d'une hydropisie de poitrine ». Il fut inhumé à Augsbourg. A.E.L., *C.P.*, 2681, Ch.-L. Magis à Breidbach, Ratisbonne, 25.I.1758, orig. ; A.G.R., *S.E.G.*, 1141, 337v^o, Hauzeur à Cobenzl, Aix-la-Chapelle, 1.II.1758, orig. ; *Ms divers*, 2189, Burrish à Hetzler, Spa, 17.VIII., 1.IX.1743, originaux ; P.R.O., *S.P.*, 102/21, Georges II au Chapitre *sede vacante*, Londres, 19.XII.1743, copie ; *Gazette de Cologne*, n° 9, mercredi, 31.I.1758, suppt, p.2 ; *Repertorium...*, 2, p.143, 144, 148, 152, 153, 158, 168-169 ; P. HARSIN, *Quatrième rapport sommaire sur les sources de l'histoire liégeoise, Angleterre, A.H.L.*, 1, 1935-1936, p. 232-233.

⁹⁵ A.A.E., *Liège*, suppt, 6, 372r^o, extrait d'une lettre de Liège, 18.XII.1743, copie ; 37, 261r^o, Amelot à Esmale, Paris, 23.XII.1743, min. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.365-366.

⁹⁶ A.A.E., *Liège*, 37, 261r^o, 269r^o, 275r^o-277r^o, Amelot à Esmale, Paris, 23.XII.1743, min. ; « liste des chanoines formant la grande colonne [en faveur du prince de Hesse-Darmstadt ou d'un patricien] », s.d.[19-20 décembre 1743], orig. ; « liste des capitulaires actuels de l'église cathédrale de Liège » [Rougrave], s.d.[19-20.XII.1743], orig. Toutes les listes et les chiffres avancés par les divers informateurs ne reposaient que sur les estimations et les supputations de leurs auteurs.

Mais comment se présentait le corps électoral du prince-évêque de Liège à la veille du futur scrutin ?

Le Chapitre de Saint-Lambert, un des plus illustres et des plus importants de l'Empire, comptait soixante capitulaires, tous issus de familles nobles et patriciennes⁹⁷. La mort du prince et les décès des chanoines de Haudion et Eloy⁹⁸ réduisaient ce nombre de trois unités. Des cinquante-sept restants, il fallait en retrancher trois – l'électeur de Cologne, Nicolas-François de Bonhomme, évêque de Carpaspe⁹⁹ et Ignace de La Hamayde¹⁰⁰ – pour défaut de résidence. Huit autres¹⁰¹, ne pouvaient prendre part au vote, soit parce qu'ils n'avaient pas encore entamé ou achevé leur résidence, soit parce qu'ils n'avaient pas encore reçu les ordres sacrés ou étaient toujours « domiciliés¹⁰² ». Quarante-six chanoines restaient donc en lice pour faire choix d'un nouveau prince¹⁰³.

Quelles étaient les principales tendances de la future élection ?

Il n'y avait, de toute évidence, aucune chance de voir triompher la candidature d'un tréfoncier d'ascendance bourgeoise tant les nobles y étaient formellement opposés¹⁰⁴. D'ailleurs, les « patriciens », à cause de leurs dissensions répétées et de leur jalousie réciproque, ne pouvaient prétendre à une majorité suffisante. Dans l'éventualité d'un choix d'un chanoine « patriote », le baron d'Elderen paraissait recueillir l'assentiment général ; des princes de Maisons souveraines, les noms du landgrave de Hesse-Darmstadt et du duc Théodore revenaient le plus souvent¹⁰⁵.

⁹⁷ Sur le nombre de chanoines, les conditions d'admission, etc., cfr. A. DUBOIS, *o. c.*, p. 2-7.

⁹⁸ Philippe-Érard comte de Haudion était décédé à Liège le 16 novembre 1743 et Jean-François Eloy, le 4 décembre suivant. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 38, 51.

⁹⁹ Sur Nicolas-François de Bonhomme (Liège, 1682 - Rome 1763), chevalier, reçu chanoine de Saint-Lambert le 8 juillet 1727 et sacré évêque *in partibus* (Carpaspe) le 27 février 1729, cfr. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 27 ; U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 155-157.

¹⁰⁰ Sur Ignace de La Hamayde (Louvain, 1693 - Aix-la-Chapelle, 1747), reçu chanoine de Saint-Lambert le 13 avril 1717, cfr. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 21 ; B. LHOIST-COLMAN, *Le livre des comptes de Simon-Joseph Abry...*, p. 233.

¹⁰¹ Trois n'étaient pas encore ordonnés (Blanckart, Sluse, Velbruck), quatre étaient pourvus mais non reçus (Médard, Méan, Rougrave, Stockem) et le prince de Lowenstein avait résigné sa prébende.

¹⁰² Sur la notion de « domicilié », cfr. *Lexikon für Theologie und Kirche*, 8, col. 1250.

¹⁰³ A.A.E., *Liège*, 37, 285^r, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig. ; 38, 30^r-31^v, États des différents capitulaires admis au vote [Cosatti ?], 11.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 1.I.1744, orig.

¹⁰⁴ Sur les raisons de cet antagonisme qui apparaît comme un réflexe de défense nationale contre une invasion du Chapitre par des capitulaires étrangers, cfr. A. DUBOIS, *o. c.*, p. 15-16 ; O. CHAPEAU, *Le recrutement des chanoines du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège (1581-1794)*, p. 32-33, 75, 79, 122-123.

¹⁰⁵ A.A.E., *Liège*, 37, 285^v, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig. ; A.V., *N.C.*, 135, 534^r, Crivelli à Valenti, Cologne, 15.XII.1743, orig. ; A.E.L., *Familles, (Vander)Heyden*, 8, Veugen à Braive, La Haye, 13.XII.1743, orig.

Finalement, aux yeux des observateurs, la compétition semblait devoir se limiter au baron de Wansoulle, au baron d'Elderen, au comte de Horion, au prince de Hesse et à Jean-Théodore de Bavière¹⁰⁶. Deux autres prétendants, le comte de Hohenfeldt et le comte d'Ingelheim, briguaient la mitre mais sans grands espoirs de succès car ils n'avaient ni parti ni appui¹⁰⁷. D'ailleurs, au dire du résident français, ils ne s'étaient mis sur les rangs que pour pouvoir se « détourner honorablement de tout engagement qu'il leur seroit proposé de prendre¹⁰⁸. » En fin de compte, le corps chapitral se partageait en deux camps bien distincts : l'un dévoué aux Wittelsbach et l'autre farouchement anti-bavarois.

LES GRANDES PUISSANCES SORTENT DE L'OMBRE

La faction bavaroise, si elle ne déjouait pas rapidement les menées du parti « patricien », risquait fort de voir s'estomper sérieusement ses chances de remporter l'élection. Pour gagner de nouveaux suffrages, il était d'une extrême urgence et de la première importance d'obtenir de la France l'assurance d'un soutien politique et financier conséquents¹⁰⁹. Aussi diverses suggestions, pas toujours très louables, furent dès lors mises en avant. Ainsi, il était suggéré de solliciter de la diplomatie française une intervention discrète auprès du Saint-Siège ou à défaut auprès de la nonciature de Cologne pour engager la papauté à faire pression sur les prébendiers « romains¹¹⁰ ». Autre exemple, profiter du ressentiment de Pierre-Louis

¹⁰⁶ A.A.E., *Liège*, 37, 285r°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig. ; A.V., N.C., 136A, 149r°-150r°, Crivelli à Valenti, Cologne, 22.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 27.XII.1743.

¹⁰⁷ Le comte de la Marck, dans un rapport adressé au ministère des Affaires étrangères, signalait que le comte de Hohenfeldt « assez bon homme et bon ecclésiastique mais [...] assez mince sujet et sans talent », n'avait aucune chance de réussir, à moins que le Chapitre n'acceptât un prince qui comme Jean-Louis d'Elderen, n'en eût que le nom. Quant au comte d'Ingelheim, il fondait ses espoirs sur une protection déclarée de la reine de Hongrie. A.A.E., *Liège*, 37, 285r°-v°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig.

¹⁰⁸ Le comte de Ghistelle avait d'ailleurs adopté la même attitude. A.A.E., *Liège*, 37, 287r°, Esmale à Amelot, Liège, 23.XII.1743, orig.

¹⁰⁹ A.A.E., *Liège, suppt.*, 6, 372r°, extrait d'une lettre de Liège, 18.XII.1743, copie ; 37, 270r°-v°, La Marck à Esmale, Aix-la-Chapelle, 18.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.XII.1743 ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig.

¹¹⁰ Allusion à Pierre-Louis Jacquet, à Georges-Albert de Sluse, à Lambert-Gaspard et Jean-Herman de Stockem. A.A.E., *Liège*, 37, 278r°-279v°, Esmale à Amelot, Liège, 20.XII.1743, orig.

Jacquet¹¹¹, l'official déchu, pour le gagner à la cause des Wittelsbach. Il était également question de se livrer à des manœuvres d'intimidation sur certains tréfonciers¹¹².

Mais de toute évidence, le plus important demeurait d'engager Louis XV à faire dépêcher à Liège un envoyé extraordinaire qui pût, si les exigences l'exigeaient, « prendre un ton plus fort que Monsieur Emal [...], très honneste homme mais pas assés fin négociateur », et de l'inciter à écrire au Chapitre ainsi qu'aux chanoines dévoués à sa couronne pour leur faire connaître ses royales intentions. Enfin, il s'agissait aussi de déterminer le souverain d'engager l'électeur de Cologne ainsi que le cardinal d'Auvergne à prendre part à la future élection¹¹³.

Louis XV ne tarda pas à sortir de sa réserve. Si son inclination penchait en faveur de Jean-Théodore de Bavière, par contre, il se refusait catégoriquement à entrer dans des démarches contraires à la dignité de sa personne. Par ailleurs, afin de soutenir la cause du duc, il intima au comte de La Marck¹¹⁴ de se rendre incessamment à Liège, « sous prétexte d'affaires personnelles », afin de seconder ses vues. Dans le même temps, il ordonna

¹¹¹ Jacquet s'était attiré la haine d'une grande partie de ses confrères en succédant à Gilles-Etienne de Ghéquier dans la charge d'official du diocèse de Liège. Il avait d'ailleurs été démis de sa fonction lors du *sede vacante*. F. BOVY-LIENNAUX, *o. c.*, p.149-152.

Le Chapitre, également très monté contre le comte Philippe-Alexandre de Rougrave, lui avait ôté sa charge de vicaire-général. A.A.E., *Liège*, 37, 238r°, Esmale à Amelot, Liège, 6.XII.1743, orig.

¹¹² En l'occurrence, il s'agissait de Jean-François Libert de Flémalle et d'un des deux Stockem. A.A.E., *Liège*, 37, 278v°-279v°, Esmale à Amelot, Liège, 20.XII.1743, orig. ; O. CHAPEAU, *o. c.*, p.152.

¹¹³ A.A.E., *Liège, suppt.*, 6, 372r°, extrait d'une lettre de Liège, 18.XII.1743, copie ; 37, 272r°-273v°, 285r°, Esmale, La Marck à Amelot, Liège, Aix-la-Chapelle, 20, 22.XII.1743, originaux ; 38, 11r°-v°, 22v°, Raigecourt, Horion à [Amelot], Liège, 5, 9.I.1744, originaux.

¹¹⁴ Sur Louis-Pierre Engilbert comte de la Marck et de Schleiden (Cologne, 1674 - Aix-la-Chapelle, 1750), militaire et diplomate au service de la France, cfr. *D.B.F.*, 19, 0000, col. 473, notice de; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.217¹.

Jean-Théodore se réjouit vivement de cette nomination. O.A.M., B301, Jean-Théodore à La Marck, Liège, 30.XII.1743, min. On avait envisagé tout d'abord de dépêcher le comte de Sade, ambassadeur de Louis XV à la Cour électorale de Cologne, mais sa récente disgrâce auprès de Clément-Auguste fit abandonner le projet. On avait également avancé le nom du comte de Lautrec, ministre français à la Cour impériale, mais la rumeur resta sans fondement. A.A.E., *Liège*, 37, 218v°, « remarques du comte de Sade... », 29.XI.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.370.

La Marck qui séjournait à Aix-la-Chapelle, avait suivi avec attention le déroulement de la succession liégeoise mais il n'était guère enthousiaste à l'idée de se rendre dans la capitale mosane. D'ailleurs, il avait suggéré d'y envoyer, malgré son grand âge et sa santé chancelante, le cardinal d'Auvergne. A.A.E., *Liège*, 37, 284r°-v°, 285r°, Amelot à La Marck, La Marck à Amelot, Versailles, Aix-la-Chapelle, 30, 22.XII.1743, min., orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.370-371 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.216, 217-219 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.59.

à Esmale¹¹⁵ d'informer secrètement la faction française, et plus particulièrement le comte de Horion, de ces dernières décisions¹¹⁶

Charles VII, plus à l'aise depuis le désistement de l'électeur de Cologne, ne ménageait pas ses peines pour faire tomber le siège liégeois sur la personne de son jeune frère. Il avait à nouveau sollicité le concours du roi de France et fait part au souverain pontife de son désir de voir expédier dans les plus brefs délais un bref d'éligibilité pour l'évêché de Liège¹¹⁷. Benoît XIV s'exécuta de bonne grâce le 27 décembre 1743¹¹⁸. Par ailleurs, afin de détourner l'évêque d'Augsbourg de la succession de Georges-Louis de Berghes, l'empereur échafauda un projet de permutation pour le moins inattendu. Il s'agissait d'engager le landgrave à renoncer à son ambition de coiffer la mitre de Saint-Lambert en échange de l'abandon des prétentions du duc Théodore à l'évêché de Bâle¹¹⁹.

Chez les anti-bavarois, les chances de l'emporter étaient assurément des plus grandes mais ce triomphalisme était tempéré car, derrière l'inflexibilité de leur détermination, se profilaient certaines lézardes suite à l'existence en leur sein de plusieurs factions¹²⁰. Heureusement, cet éparpillement de candidatures ne devait guère perdurer.

¹¹⁵ François Esmale (1690 ? – 1748 ?) semble être entré dans la Carrière en 1710. En effet, à cette date, il servait de secrétaire au marquis de Rossi, dépêché au Congrès d'Utrecht. Il suivit le diplomate à Bruxelles où il continua à remplir son office jusqu'à sa désignation, le 19 janvier 1727, de chargé d'affaires dans les Pays-Bas autrichiens. Deux ans plus, le 23 février 1729, il fut accrédité auprès du prince-évêque de Liège II devant rester en place jusqu'à sa retraite survenue le 28 mars 1748. A.E.L., *C.P.*, 2637, non fol., Chauvelin à Georges-Louis, Marly, 23.II.1729, orig., copie ; Georges-Louis à Chauvelin, Liège, 15.III.1729, copie ; *Etats*, 1481, 215v°, 1740 ; *Repertorium...*, 2, p.113-114, 117 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.203-215, 231-232 ; E. GERARD, *o. c.*, p.216-217.

¹¹⁶ A.A.E., *Liège*, 37, 261r°-v°, 267r°-268v°, 282r°-v°, Amelot à Esmale, à La Marck, à Esmale, Versailles, 23.26, 31.XII.1743, minutes ; A.N., T153⁹⁴, 219-67, 219-97, Grimberghen à La Marck, à Jean-Théodore, Paris, 26.XII.1743, copies ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.370-371 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.219-220.

Jean-Théodore avait déjà demandé au prince de Grimberghen d'intervenir auprès du comte de Horion pour l'inviter à rallier son parti. A.N., T153⁹⁴, 219-84, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 14.XII.1743, orig.

¹¹⁷ A.A.E., *Bavière*, 107, 310r°, Charles VII à Louis XV, Francfort, 28.XII.1743, orig. ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 106 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 365, 365⁶⁹.

¹¹⁸ E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, 5, p. 530, n° 5127, Rome, 27.XII.1743, orig. ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 108 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.62.

¹¹⁹ A.A.E., *Bavière*, 107, 281r°-284r°, Chavigny à Amelot, Francfort, 23.XII.1743, orig. ; 109, 32v°-34r°, Lautrec à Amelot, Francfort, 5.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.108.

¹²⁰ Selon le prince de Grimberghen, les différents partis devaient être considérés plutôt « comme des pelotons de gens qui veulent se souder les uns les autres, que comme des sujets qui puissent en se concurrençant réciproquement former un corps qui ait quelque consistance. Cependant, cela n'est point du tout à mépriser, parce qu'étant actuellement neutres de cœur, leur objet peut fort bien être de ne s'unir, ou que pour se faire rechercher, ou pour s'offrir en temps et en lieu à qui les voudra acquérir. » A.A.E., *Liège*, 37, 266r°-v°, Grimberghen à Amelot, Paris, 26.XII.1743, orig.

En effet, le prince de Hesse-Darmstadt, à l'origine le principal compétiteur de Jean-Théodore, voyait, malgré la bienveillante protection de Georges II et des Etats-Généraux, la recommandation de Marie-Thérèse¹²¹ et l'octroi d'un bref d'éligibilité¹²², ses espérances de succès singulièrement diminuées¹²³. Son groupuscule emmené par le grand prévôt et le comte d'Argenteau¹²⁴, fort à peine de quatre à cinq membres, ne pouvait guère imaginer de contrebalancer l'influence des autres partis¹²⁵. En outre, le manque de dynamisme et la facile ainsi que rapide résignation du landgrave le firent bientôt considérer comme un pis-aller et incitèrent ses partisans à lui retirer leur confiance¹²⁶.

Le comte de Horion, pour sa part, personnage de talent et d'un mérite élevé, assuré de la dévotion de plusieurs capitulaires¹²⁷, n'avait pas encore pris position. Certes, il n'était pas anti-bavarois mais espérant pour

¹²¹ Joseph-Ignace, landgrave de Hesse-Darmstadt, avait sollicité l'appui du roi d'Angleterre, de la reine de Hongrie et des Provinces-Unies. P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig. ; A.R.A., *S.G.*, 3471, 435v°-436r°, 20.XII.1743 ; 3476, 21r°-v°, 8.I.1744 ; *Fagel*, 1503, 20.XII.1743, copie ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2190, Seinsheim à Preysing, La Haye, 3.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.366-367.

¹²² Afin de n'être pas accusé de partialité, Benoît XIV n'avait pu se dispenser d'accorder un bref d'éligibilité au prince-évêque d'Augsbourg. K. Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 108.

¹²³ O.A.M., B301, mémoire présenté par le comte de Königsfeldt..., s. l., 20.VIII.1743, orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 261r°, Amelot à Esmale, Versailles 23.XII.1743, min. ; K. Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 102 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 366.

¹²⁴ Charles-Joseph-Dieudonné, comte d'Argenteau (Vierset-Barse, 1702 - 1781) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 27 janvier 1729 mais frappé d'une infirmité – il n'avait plus de nez – il ne put jamais parvenir à la prêtrise. A.A.E., *Liège*, 34, 35r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 5.II.1740, orig. ; J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 36 ; E. POSWICK, *Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la Maison aujourd'hui Mercy-Argenteau*, p. 144-145. On trouve un portrait saisissant de vérité de ce personnage chez le comte Claude de Pimodan, *Le comte F.-C. de Mercy-Argenteau...*, p. 2-3.

¹²⁵ Outre Argenteau, il y avait le baron de Wansoulle, le baron de Bierset, van Buel et Libert de Flémalle. A.A.E., *Liège*, 37, 275r°-277v°, « liste des capitulaires actuels de l'église cathédrale de Liège », [Rougrave], s.d., [19-20.XII.1743], orig.

Le comte de La Marck considérait le prince de Hesse comme « un bon ecclésiastique, plus régulier même dans son extérieur et ses manières que nos évêques d'Allemagne ne le sont ordinairement, mais d'ailleurs d'une très petite figure et ne laissant croire qu'un esprit fort médiocre, attaché à l'étiquette et au cérémonial allemand. » A.A.E., *Liège*, 37, 286r°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig.

¹²⁶ O.A.M., B301, mémoire, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 246r°-v°, 287r°, 297r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 10, 23, 28.XII.1743, 287v°, 304r°-v°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22, 30.XII.1743, originaux ; *Bavière*, 109, 3r°-4v°, Lautrec à Amelot, Francfort, 2.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-47, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 28.XII.1743, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Horion à Clément-Auguste, Liège, 28.XII.1743, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.218-219.

¹²⁷ Il s'agissait de Velbruck, de Rougrave, de Stoupy, de Loets de Trixhe et de Woot de Tinlot. O.A.M., B.301, « Noms et dignitez de Messieurs de la Cathédrale de Liège », s.d. [novembre (?) 1743] ; A.N., T153⁹⁴, 219-82bis. Darieau à Grimberghen, Liège, 7.XII.1743, orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 246r°-v°, 275r°-277v°, Esmale à Amelot, Liège, 10.XII.1743, « liste des capitulaires actuels de l'Église cathédrale de Liège », [Rougrave], s.d.[19-20.XII.1743], originaux.

lui-même, il préférerait conserver toute sa liberté d'action. Pourtant, il s'illusionnait sur ses chances de parvenir à l'évêché. En effet, sa francophilie exacerbée lui avait aliéné une grande partie de ses confrères et le roi-très-chrétien, engagé vis-à-vis de l'empereur, ne pouvait le soutenir dans son projet¹²⁸.

Quant au baron de Wansoulle, Autrichien forcené certes mais aussi l'être « le plus rusé et la meilleure tête du Chapitre », il paraissait devoir renoncer à ses espérances et se cantonner dans un rôle d'éminence grise¹²⁹. Le baron d'Elderen, « homme de probité et d'honneur fort estimé », avait de plus en plus les faveurs des partisans de la candidature d'un chanoine « patriote »¹³⁰.

Cette dispersion des suffrages faisait le jeu du parti bavarois. Mais celui-ci, malgré une apparente cohésion, présentait aussi d'indéniables faiblesses¹³¹. Tout d'abord, la fraction française, à l'exception de Stoupy¹³², refusait de s'engager, nonobstant les injonctions du Cabinet de Versailles. Ensuite, Louis XV montrait de la réticence à solliciter le Saint-Siège et hésitait à écrire au Chapitre. Enfin, l'entourage de Jean-Théodore, bien mal

¹²⁸ O.A.M., B301, mémoire, s.d.[après le 9 décembre 1743], orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 246r^o-v^o, 287r^o, 297r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 10, 23, 28.XII.1743, 287v^o, 304r^o-v^o, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22, 30.XII.1743, originaux ; *Bavière*, 109, 3r^o-4v^o, Lautrec à Amelot, Francfort, 2.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-47, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 28.XII.1743, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Horion à Clément-Auguste, Liège, 28.XII.1743, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.218-219.

¹²⁹ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.XII.1743, orig. ; A.A.E., *Liège*, 37, 285v^o, 287r^o, La Marck, Esmale à Amelot, Aix-la-Chapelle, Liège, 22, 23.XII.1743, originaux.

Le comte de Sade écrivait au sujet de Wansoulle : « *Le grand prévôt* qui n'avoit aucun crédit dans le Chapitre, s'y est fait depuis peu un parti en affectant beaucoup de zèle pour ses intérêts et en se déclarant *chef des mécontents*, ce qui cependant ne lui assure pas l'union de ses adhérents dans les choses qui ne concernent point directement les susdits différents. » A.A.E., *Liège*, 37, 218r^o-v^o, remarques du comte de Sade..., s. l., 29.XI.1743, orig.

¹³⁰ A.A.E., *Liège*, 37, 285v^o, 304r^o-v^o, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22, 30.XII.1743, originaux ; 287r^o, Esmale à Amelot, Liège, 23.XII.1743, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 149v^o-150r^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 22.XII.1743, orig.

¹³¹ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 24.XII.1743, orig.

¹³² Edmond-Sébastien Stoupy (Arras, 1713 - Paris, 1785), pourvu de la prébende théologale de la cathédrale Saint-Lambert le 19 janvier 1735, fut reçu chanoine le 28 mai 1740. Il connaît sous le règne de Jean-Théodore de Bavière une extraordinaire ascension. Il était le frère de Barbe Nettine, célèbre banquier des Pays-Bas. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p.22-23 ; N. PEREMANS, *Une bibliothèque : reflet d'une culture et d'une personnalité*, *B.I.A.L.*, 84, 1972, p.87-106 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.219-220.

choisi¹³³, risquait fort, s'il se maintenait en place, de compromettre sérieusement les succès acquis. Par ailleurs, l'évêché de Bâle semblait échapper aux Wittelsbach. Dès lors, il importait absolument de réussir à Liège¹³⁴.

A cette fin, l'empereur dépêcha auprès de son jeune frère deux de ses chambellans, le comte de Seyssel d'Aix¹³⁵ et le baron de Paumgarten¹³⁶,

¹³³ Voici ce qu'écrivait le comte de La Marck au sujet de l'entourage du duc : « [...] Il a des gens autour de lui dont aucun ne paroît propre à bien ménager ses affaires avec des gens aussi rusés et aussi fins que les Liégeois. » A.A.E., *Liège*, 37, 285v°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 23.XII.1743, orig.

Fin décembre, force était de constater la pertinence de l'observation du diplomate français : le comte de Saint-Germain était peu connu et mal introduit dans les milieux liégeois ; le comte de Sickingen travaillait davantage à défendre les intérêts de son maître qu'à faire progresser la cause de son frère ; Cosatti et le comte de Verita se démenaient comme de beaux diables mais sans grands résultats. En outre, maladresse supplémentaire, Charles VII se proposait d'envoyer à Liège, Jean-François Magis, personnage détesté et méprisé des Liégeois. A.A.E., *Liège*, 37, 285v°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-47, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 26.XII.1743, copie ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 3.I.1744, orig. ; O.A.M., B301, Ponce à Torri, Bonn, 4.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.363, 375.

¹³⁴ A.A.E., *Liège*, 37, 297r°-v°, 288r°, Esmale à Amelot, Amelot à Esmale, Liège, Versailles, 28, 31.XII.1743, orig., min. ; *Bavière*, 107, 315r°, Amelot à Chavigny, Versailles, 29.XII.1743, min. ; 109, 32v°-34r°, Lautrec à Amelot, Francfort, 5.I.1744, orig.

¹³⁵ Jean-Claude comte de Seyssel d'Aix (? - Munich, 1761), fils de Pierre-Charles et de Louise Duporis (?), était issu d'une vieille famille savoyarde installée en Bavière depuis le début du 18^e siècle. Bien en cour auprès des Wittelsbach (il était chambellan de Joseph-Clément, de Clément-Auguste et de Charles-Albert de Bavière), il embrassa la carrière des armes et se mit au service de l'électeur de Bavière. Il fut successivement lieutenant puis premier lieutenant (1727) des gardes du corps et colonel du régiment de cavalerie Minucci avant d'être nommé aide de camp en 1735. En 1742, il servit en Bohême sous les ordres de Maillebois et fut chargé de représenter l'empereur auprès des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle. En 1743, il fit campagne sur le Rhin et fut blessé en juillet 1744 à la bataille de Geisberg. Pour sa bravoure, il fut promu au grade de général de brigade. Élevé à la dignité comtale en 1745, il participa, l'année suivante, à la bataille de Rocourt en qualité de commandant des auxiliaires bavares, mis à la disposition des Provinces-Unies par Maximilien III Joseph. En 1750, il fut nommé général major de l'infanterie et en 1755 capitaine des gardes du corps. Au cours de la guerre de Sept Ans, il fut placé le 11 avril 1757, à la tête d'un corps de troupes auxiliaires et fit la campagne de Silésie. Le 29 août 1758, il fut nommé lieutenant général. Il décéda à Munich le 21 janvier 1761. Il avait épousé en secondes noces, le 22 avril 1738 à Munich, Marie-Anne de Salabourg. K.-Th. HEIGEL, *Das Tagebuch...*, p.165 ; K. STAUDINGER, *Geschichte des kurbayerischen Heeres unter Kurfürst Karl Albrecht, Kaiser Karl VII. und Kurfürst Max III. Joseph 1726-1777*, 3-1, p.27-32, 38, 60, 98, 801, 816, 966 ; G. FERCHL, *Bayerische Behörde und Beamte 1550-1804*, B.O., 53-2, 1910, p.471 ; 64, 1925, p.179, 201 ; A. WINTERLING, *o. c.*, p.208, n°1.

¹³⁶ Jean-Joseph comte de Paumgarten zu Frauenstein (Munich, 1713 - 1772) entra au service de l'électeur de Bavière en qualité de juriste dès qu'il eut terminé ses études de droit à l'université d'Ingolstadt (1736). Proche de Charles VII, celui-ci le dépêcha à Liège en 1743 afin d'aider son frère à obtenir l'évêché de Liège. Élevé à la dignité de comte le 10 septembre 1745, il poursuivit alors une brillante carrière diplomatique. Il fut successivement ministre à Vienne (1752-1754) et à Ratisbonne (1758-1763). Nommé ministre de conférence (1762), il remplit la fonction de ministre des Affaires étrangères. Enfin, il fut choisi en 1768 pour présider aux destinées du Conseil ecclésiastique de l'électeur de Bavière. *Repertorium...*, 2, p. 9, 10, 12 ; W. FÜRNRÖHR, *Kurbaiern Gesandte...*, p. 111-116.

pour seconder ses efforts¹³⁷ et désigna comme commissaire impérial¹³⁸ à la future élection, un de ses plus fidèles serviteurs, le comte de Virmond¹³⁹. De son côté, le comte de La Marck suggérait de mettre le baron de Breidbach à la tête des Bavarois afin de leur insuffler un nouvel élan tandis que le roi se déterminait enfin à écrire aux chanoines francophiles pour les inviter à prendre immédiatement parti¹⁴⁰.

Toute cette effervescence incita le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à s'impliquer activement dans le déroulement du scrutin. Ce fut pourquoi le comte de Königsegg-Erp se décida, après en avoir référé à sa souveraine,

¹³⁷ M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.363. A en croire Burrish, Paumgarten devait gagner des voix « auprès des dames » et Seyssel d'Aix auprès des chanoines. P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 3.I.1744, orig.

¹³⁸ Les noms de Saint-Germain, Tattenback, Sickingen et Seinsheim avaient été successivement avancés pour remplir cette délicate commission. Cette nomination n'était pas l'effet du hasard. En choisissant le comte de Virmond, président de la Chambre impériale de Wetzlar, l'empereur espérait pouvoir influencer sur le Chapitre qui avait, suite à la contestation du règlement de 1742 sur l'organisation de la justice, un procès en litispendance devant ce tribunal. A.A.E., *Liège*, 37, 254r^o-v^o, 258r^o-v^o, La Marck, Esmale à Amelot, Aix-la-Chapelle, Liège, 11, 12.XII.1743, originaux ; A.V., *N.C.*, 136A, 156r^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 29.XII.1743, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 380.

¹³⁹ Ambroise-François comte de Virmond (Neersen, 1682 - Wetzlar, 1744), fils d'Ambroise et de Jeanne-Margarete von Spee von Aldenhof, reçut une éducation des plus soignées. Après des études de droit, il entra au service de l'électeur de Cologne. Il fut successivement conseiller intime, chambellan et conseiller secret avant de devenir, le 19 juillet 1726, président du Conseil aulique. Nommé en 1731 conseiller intime de Charles VI, il accéda la même année à la présidence de la Chambre impériale. En 1739, il fut chargé de recruter des troupes à Liège pour lever un régiment au service de l'empereur. En 1742, il fut prorogé par Charles VII dans ses fonctions de président de la Chambre impériale et quelques mois plus tard, il fut nommé grand juge de ce tribunal. A.E.L., *C.P.*, 2636, 246r^o-v^o, Charles VI à Georges-Louis de Berghes, Laxembourg, 13.VI.1739, copie ; *Etats*, 0000, 11r^o, 10.VII.1739 ; *Genealogisch-historische Nachrichten*, 1744, p.1008-1009 ; *Rheinisches Wappen Lexicon*, 3, p. 119-120 ; A. FAHNE, *Geschichte der Kölnischen, Jülichischen und Bergischen Geschlechter...*, 2, p. 174 ; J. DARIS, *Les Trois Etats sous le règne de Georges-Louis de Berghes 1724-1744, Notices...*, 14, p. 126 ; P.-G. SCHULTE, *Ambrosius Franz Graf von Virmond (1682-1744), Heimatbuch des Kreises Viersen*, 35, 1984, p. 27-38. Désigné le 18 décembre 1743, mis en possession de ses instructions le dernier jour du mois, il ne quitta Wetzlar que le 11 janvier 1744. Sa mauvaise santé et des affaires urgentes à régler avaient justifié ce long délai. A.A.E., *Bavière*, 108, 3r^o-v^o, Lautrec à Amelot, Francfort, 2.I.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n^{os} 1, 2, 3, vendredi, 3.I.1744, p. 4, suppt 2 ; mardi, 7.I.1744, p. 4 ; vendredi, 10.I.1744, p. 4 ; *Genealogisch-historische Nachrichten*, 1744, p. 68 ; A.E.L., *États*, 2188, Blavier aux États, Wetzlar, 1.I.1744, orig. ; K. Th. HEIGEL, *o. c.*, p.106, 108 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.380-381. Au dire de certains observateurs, la nomination du comte de Virmond s'expliquait « par ce que l'on avoit considéré ce seigneur comme étant le plus en état à en faire la dépense. » A.G.R., *Ms divers*, 600, 4.I.1744.

¹⁴⁰ A.A.E., *Liège*, 37, 304 r^o-v^o, 288r^o, La Marck à Amelot, Amelot à Esmale, Aix-la-Chapelle, Versailles, 30, 31.XII.1743, orig., min. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.219-220. Les lettres du roi furent remises à leurs destinataires (Horion, Poitiers, Raigecourt, Rougrave, Stoupy) le 5 janvier 1744. A.A.E., *Liège*, 38, 12r^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig.

de déléguer sur place le comte de Figuerola¹⁴¹ en qualité de ministre extraordinaire¹⁴².

À l'aube de l'année nouvelle, il devenait de plus en plus évident que la partie allait être serrée et se réduire à une lutte entre Jean-Théodore de Bavière et Jean-Louis d'Oyembrugge de Duras, baron d'Elderen et de Roost¹⁴³.

Le comte de Figuerola arriva à Liège le 5 janvier 1744 dans la soirée. Il prit aussitôt ses quartiers à l'hôtel de l'Aigle Noire. Afin de tenir secret le caractère de son ambassade, il se présenta comme commissionné par son gouvernement en vue d'ajuster certains différends subsistant entre les deux États¹⁴⁴.

¹⁴¹ Raimond comte de Figuerola y Arguloll (Barcelone, ? - Bruxelles, 1776), fils de Joseph et de Gertrude de Villas Perlas, entra, après des études à l'université de Louvain et un doctorat en droit à Rome, au service de Charles VI comme conseiller surnuméraire au Conseil privé (1739) puis comme conseiller ordinaire (1740). Le 29 mars 1748, il fut nommé au Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne et fut, le 17 octobre de la même année, élevé au rang de conseiller d'État. À la dissolution du Conseil suprême (1757), il regagna Bruxelles où il retrouva sa charge de conseiller privé. R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin...*, p. XXXVII ; M. GALAND, *Gages, honneurs, mérites : les hauts fonctionnaires dans les Pays-Bas autrichiens, R.B.P.H.*, 79, 2001, p. 568-569 ; C. BRUNEEL, J.-P. HOYOIS, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens...*, p. 259-260.

Königsegg avait hésité pour œuvrer à la future élection de Liège entre le colonel, baron de Kessel, le comte de Figuerola et le conseiller de Robiano. Finalement par son choix, le ministre plénipotentiaire avait rencontré les vues de son gouvernement qui considérait Figuerola « préférable à tout autre, sa naissance étrangère diminuant l'antipathie que les Liégeois ont pour les Brabançons et leur éloignement pour le ministère de là-bas. » A.G.R., *S.E.G.*, 946, 138^o, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 5.XII.1743, copie ; *C.A.P.B.*, 272, 160^v, 5.XII.1743 ; 374, consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 17.XII.1743, orig. ; réferat de la Conférence ministérielle, Vienne, 20.XII.1743, orig. ; A.A.E., *Pays-Bas*, 137, 236^r, « État en raccourci de la cour de Bruxelles... », avril 1744, orig.

¹⁴² A.G.R., *C.A.P.B.*, 272, 160^v, 5.XII.1743 ; 273, 25^v, 3.I.1744 ; 375, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 3.I.1744, orig. ; *S.E.G.*, 946, 143^o, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 3.I.1744, copie ; *Ms divers*, 2189, Laverne, Cobenzl à Hetzler, Bruxelles, Bonn, 30.XII.1743, 9.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 129^r, 125^r, Königsegg-Erps à Ulfeld, Bruxelles, 27, 31.XII.1743, originaux ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 1, vendredi, 3.I.1744, p. 3 ; *Gazette de Bruxelles*, n° 2, mardi, 7.I.1744, suppt, p. 2.

¹⁴³ « Il paroît que tout se réduit à deux factions principales, l'une pour le duc Théodore et l'autre pour le baron d'Elderen, grand doyen. Ce dernier [...] est fort appuié par la Hollande et a pour lui une partie considérable du Chapitre qui veulent avoir pour évêque un compatriote préférablement à un étranger. Cependant, on dit que ce parti qui est nombreux, commence peu à peu à se désunir, sans doute par la jalousie de quelques-uns d'entre l'un contre l'autre [sic]. » A.A.E., *Liège*, 37, 304^r-v°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 30.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.XII.1743.

¹⁴⁴ A.A.E., *Liège*, 38, 14^r-v°, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Torri à Törning, Liège, 9.I.1744, copie ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Chestret à J.-F. Magis, Liège, 7.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 1, 9.I.1744 ; *Gazette de Cologne*, n° 2, mardi, 7.I.1744, p. 4 ; *La Clef du Cabinet des prince de l'Europe*, 80, février 1744, p. 118 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p. 60-61.

Figuerola avait quitté Bruxelles « très fâché d'être chargé de cette commission dont il sent[ait] à l'avance le dégoût ». A.A.E., *Pays-Bas*, 137, 2^r-v°, Ticquet à Amelot, Bruxelles, 4.I.1744, orig. Sur l'hôtel de l'Aigle Noire, cf. C. BRONNE, *Hôtel de l'Aigle Noire*, Bruxelles, 1954.

Le comte de Königsegg n'avait pas manqué de prévenir le baron de Wansoulle de la venue du diplomate et de solliciter son concours¹⁴⁵. Ainsi le pria-t-il, non seulement de seconder son émissaire dans toutes ses entreprises, mais aussi de l'éclairer sur la conduite à tenir vis-à-vis du Chapitre *sede vacante* et surtout de bien vouloir l'introduire auprès de chaque tréfoncier. En somme, Königsegg demandait au grand prévôt de tout mettre en œuvre pour aider le diplomate à faire élire un prince-évêque décidé à entretenir une parfaite entente entre le Pays de Liège et les Pays-Bas¹⁴⁶.

Le ministre plénipotentiaire n'avait pas manqué de remettre à Figuerola des instructions détaillées afin de le mettre au fait des partis en présence et des démarches à suivre ainsi que pour l'informer des intentions de la Cour de Vienne et de l'attitude arrêtée par les puissances alliées¹⁴⁷.

L'essentiel de la mission de l'envoyé extraordinaire consistait à donner l'exclusive au duc Théodore et à tout candidat notoirement dévoué à la France, comme par exemple le comte de Horion. A cette fin, il devait à tout prix empêcher la réunion des partisans de la Maison de Bavière et, si le désistement de l'électeur de Cologne se vérifiait¹⁴⁸, il lui était enjoint de semer la discorde dans le clan des Bavarois en affirmant la préférence de la reine pour Clément-Auguste¹⁴⁹. Pour donner plus de force et de publicité à cette inimitié, il lui était intimé de s'abstenir de faire sa cour à Jean-Théodore et de fréquenter ses familiers ainsi que son entourage. En outre, il lui était recommandé de se méfier du projet du comte d'Argenteau de faire choix du prince de Hesse en échange de la coadjutorerie du trône de Saint-Lambert en faveur du frère cadet de l'empereur.

¹⁴⁵ Wansoulle en avait aussitôt informé Burrish. P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 1.1.1744, orig.

¹⁴⁶ H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 37^o-v^o, Königsegg-Erps à Wansoulle, Bruxelles, 2.1.1744, copie ; 51a-352, 146^o-v^o, Königsegg-Erps à Wansoulle, Bruxelles, 2.1.1744, min. ; Wansoulle à Königsegg-Erps, Liège, 2.1.1744, orig. ; D.D.A., *Berichte*, 42-243, 10^o-v^o, Königsegg-Erps à Wansoulle, Bruxelles, 2.1.1744, copie.

¹⁴⁷ Par exemple, on lui recommandait de ne soulever aucune querelle d'étiquette car il était simplement accrédité. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 16^o-24^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 40^o-45^o, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.1.1744, copie, min.

¹⁴⁸ Marie-Thérèse en avait avisé le comte de Königsegg dès le 21 décembre 1743 mais le ministre plénipotentiaire ne reçut l'information qu'une dizaine de jours plus tard. H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 4^o, rescrit de Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 21.XII.1743, orig. ; D.D.A., *Berichte*, 42-243, 125^o, Königsegg-Erps à Ulfeld, Bruxelles, 31.XII.1743, orig.

¹⁴⁹ Cette préférence était due à la francophobie de Clément-Auguste qui dès 1743 avait conclu un traité d'alliance avec la Grande-Bretagne, prenant ainsi parti contre l'empereur, son frère. G. LIVET, *Recueil...*, 28-2, p. 175.

Sur la politique versatile de Clément-Auguste à l'égard des grandes puissances, cf. A.A.E., *Cologne*, 78, 130^o, 177^o, Sade à Amelot, 19.XI., 10.XII.1743, originaux ; *Liège*, 37, 253^o-v^o, La Marck à [Esmale], Aix-la-Chapelle, 11.XII.1743, orig. ; E. ZEVORT, *Le marquis d'Argenson et le ministère des Affaires étrangères...*, p. 93-97 ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, A.H.V.N.Rh., 112, p. 12-17 ; IDEM, *Kurköln...*, p. 264-265.

Par ailleurs, comme Marie-Thérèse n'avait pas de candidat particulier en vue, Figuerola ne devait marquer aucune prédilection pour les prétendants des Puissances maritimes mais simplement veiller à les engager à agir de concert et à maintenir entre eux la concorde. Par contre, ordre lui était donné de notifier au Chapitre son désir de voir élire un évêque soucieux d'avoir avec les Pays-Bas des relations de bon voisinage et empreintes de cordialité. A cette fin, il pouvait insinuer à l'auguste assemblée que si elle portait son choix sur un souverain agréable à l'Autriche, les contestations subsistant entre les deux Etats seraient rapidement aplanies¹⁵⁰. Enfin, il devait faire le siège de chaque capitulaire, principalement des « Français » et des « Bavaois », afin de les amener à embrasser le parti de sa souveraine¹⁵¹.

Pour mener à bien cette longue et difficile négociation, Königsegg avait procuré à son émissaire toutes les introductions et toutes les informations nécessaires¹⁵². Malheureusement, les moyens financiers mis à la disposition du diplomate étaient, comparés à l'importance de l'enjeu, plus que dérisoires¹⁵³.

¹⁵⁰ Selon le gouvernement de Bruxelles, ces différends n'avaient pu être résolus à cause « du génie bouillant et peu modéré du feu prince et de son dévouement aveugle ainsi que de celui de son chancelier Rougrave pour la France. » H.H.St. W, D.D.A., *Berichte*, 42-243, 24r^o-v^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 45r^o-v^o, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copie, min. ; G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Liège, 9.I.1744, copie ; A.A.E., *Pays-Bas*, 137, 2r^o-v^o, Ticquet à Amelot, Bruxelles, 4.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 4, 11.I., 2.II.1744.

¹⁵¹ En outre, Figuerola était prié de s'informer du bien fondé d'une éventuelle candidature du baron de Wansoulle ainsi que de l'octroi d'un bref d'éligibilité à Jean-Théodore. Il se devait aussi d'envoyer une liste annotée des capitulaires participant au scrutin. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 16r^o-24v^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 40r^o-45v^o, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copie, min. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITZER, *Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch...*, 1, p. 298-299 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 368.

¹⁵² Ainsi Königsegg l'avait recommandé au banquier Mathias Nettine, chargé de l'introduire auprès de son beau-frère, le chanoine Stoupy, et de Marie-Catherine David, très liée avec le comte de Horion et qui avait de « l'influence auprès de quelques chanoines et spécialement auprès de celui qui loge chez elle. » Il lui avait également fait remettre la traduction des rescrits de Marie-Thérèse des 19 et 21 décembre 1743 et des sept pièces annexes ainsi que des lettres pour le Chapitre et le baron de Wansoulle. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 16v^o-17v^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 40v^o-41v^o, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copie, min. ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.60-61 La reine et le comte d'Ulfeld, chancelier de Cour et d'État, furent informés des dispositions de Königsegg le 3 janvier 1744. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 1v^o-4v^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 157r^o-158v^o, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 3.I.1744, orig., min. ; D.D.A., *Berichte*, 42-243, 1r^o, Königsegg-Erps à Ulfeld, Bruxelles, 3.I.1744, orig.

¹⁵³ Devant la situation lamentable des finances de l'État, Figuerola se vit allouer une indemnité journalière de douze florins. Il pouvait cependant prévoir quelques dépenses extraordinaires « afin de découvrir quelque secret ou intrigue », à condition de n'être pas exorbitantes. Pour des sommes plus élevées, il devait impérativement en référer au gouvernement et attendre ses ordres. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 16r^o-v^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 40r^o-v^o, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copie, min. ; D.D.A., *Depeschen*, 25-93, Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 25.I.1744, orig. ; A.G.R., *C.A.P.B.*, 273, 48r^o, 9, 16, 25.I.1744 ; 375, consulte du Conseil supérieur des Pays-Bas, Vienne, 16.I.1744, orig.

Fort de ces recommandations, Figuerola s'attela aussitôt à la tâche mais sa mission se révéla dès l'abord bien plus délicate que prévue. Ainsi, ses efforts pour gagner Stoupy, Raigecourt¹⁵⁴ et Ghistelle¹⁵⁵ ainsi que d'autres capitulaires s'avèrent vains. Il ne devait guère rencontrer plus de succès auprès des autres tréfonciers. Ceux-ci, pour la plupart, répondaient d'une manière évasive à ses sollicitations ou refusaient catégoriquement de s'engager, sous prétexte d'indépendance¹⁵⁶.

Par ailleurs, des entretiens du ministre autrichien avec le grand prévôt, le grand doyen et Onslow Burrish, son homologue britannique, il ressortait que deux partis se disputaient l'enjeu du prochain scrutin : d'une part, les « Bavaois » emmenés par Breidbach et, d'autre part, les « patriciens ». Cette faction, animée par Wansoulle et favorable à Elderen, l'emportait de deux voix¹⁵⁷ et pouvait compter sur l'appui de l'Angleterre qui pourtant ne désespérait pas de voir triompher la candidature du prince-évêque d'Augsbourg¹⁵⁸.

Néanmoins, et c'était là un projet de conséquence encore « fort incertain de réussir », un groupe de tréfonciers envisageait de fixer, à l'encontre des règles canoniques, le terme de l'élection au 23 janvier. Cette résolution, suggérée d'ailleurs par le baron d'Elderen, visait à empêcher l'accroissement de la faction rivale. En effet, il devenait malaisé, vu la brièveté du délai, de solliciter certaines dispenses de la Cour de Rome ou d'inviter certains prébendiers, tels le cardinal d'Auvergne ou l'évêque de Carpasse, à se rendre dans la capitale liégeoise. On espérait par cette manœuvre faire perdre ainsi au moins quatre suffrages au camp adverse¹⁵⁹.

¹⁵⁴ Plaicard-François comte de Raigecourt (Nancy, 1707 - Paris, 1783) fut admis au sein du chapitre de Saint-Lambert le 30 août 1732 (résignera en 1751). Archidiacre de Brabant le 21 avril 1737 et abbé commendataire de Saint-Pierre-au-Mont le 12 avril 1738, il fut choisi en février 1744 pour exercer la charge d'aumônier de France. Dès lors, il va s'attirer de plus en plus les faveurs de Louis XV et se détourner de la scène politique liégeoise. Mais cette élévation ne l'empêchera pas de connaître gloire et honneur sous le règne de Jean-Théodore. A.A.E., *Liège*, 38, 125^r, Esmale à Amelot, Liège, 6.II.1744, orig. ; J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 41.

¹⁵⁵ Louis-Emmanuel comte de Ghistelle (Arras, 1689 - Liège, 1772) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 29 janvier 1733. Son engagement en faveur de Jean-Théodore lui attirera non seulement la reconnaissance du nouvel élu mais aussi les faveurs du roi de France qui lui accordera la commende de l'abbaye de Saint-Valéry-sur-Somme le 24 avril 1745. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 42-43.

¹⁵⁶ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 34^r-36^v, 37^r-39^v, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 6, 9.I.1744, originaux.

¹⁵⁷ Nous reproduisons en annexe le détail des factions en présence en ce début de janvier 1744.

¹⁵⁸ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 1, 8.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 34^r-35^v, 37^r-v, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 6, 9.I.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 3, 9.I.1744.

¹⁵⁹ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 37^r-39^v, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 9.I.1744, orig.

Les préliminaires achevés, il restait encore à l'envoyé extraordinaire de la reine de Hongrie à se présenter devant le Chapitre *sede vacante*. L'audience eut lieu le 7 janvier. A l'heure dite, Figuerola présenta, conformément à ses instructions, ses lettres de créance et donna lecture de la réponse de sa souveraine à la notification du décès de Georges-Louis de Berghes. Dans cette missive, Marie-Thérèse exprimait sa ferme volonté de maintenir entre les deux pays une parfaite harmonie et son souhait de voir sur le siège épiscopal liégeois un prince neutre. Cette double déclaration impressionna vivement une grande partie de la vénérable assemblée¹⁶⁰.

La Grande-Bretagne, fidèle à sa politique attentiste, intervenait peu, laissant à son résident sur place, une grande liberté d'action. Burrish, livré à lui-même, n'avait pas hésité, afin de renforcer son influence et d'accroître son crédit, à faire circuler à diverses reprises le bruit de sa prochaine désignation par les Etats-Généraux « pour agir de leur part ». D'ailleurs, dès l'arrivée du ministre autrichien dans la capitale mosane, il s'était empressé de le rencontrer pour lui faire part de ses impressions et l'inviter à aligner leur conduite afin de faire aboutir la candidature du grand doyen, même s'il espérait toujours voir triompher le prince de Hesse-Darmstadt. Enfin, l'idée d'avancer le terme du scrutin l'avait également ravi d'autant plus que cette proposition avait l'agrément du grand prévôt¹⁶¹.

Les Provinces-Unies, pour leur part, ne paraissaient pas vouloir se mêler activement de l'élection. Certes, maintes fois, il avait été fait allusion à l'envoi d'émissaires ainsi qu'un éventuel soutien accordé à différents tréfonciers et aux sommes considérables répandues en leur faveur¹⁶².

¹⁶⁰ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 6^o-9^o ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 36^o-v^o, lettres de créance pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copies, Marie-Thérèse au Chapitre de Liège, Vienne, 21.XII.1743, copie, rescrit de Marie-Thérèse à Königsegg-Erps, Vienne, 21.XII.1743, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 37^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 9.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 16^o-17^o, Esmale à Amelot, Liège, 7.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 9.I.1744.

¹⁶¹ P.R.O., *S.P.*, 77/92 Burrish à Carteret, Liège, 8.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 34^o-36^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 6.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 164^o-v^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 5.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 27^o-28^o, Saint-Germain à [Chavigny], Liège, 10.I.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n^o 2, mardi, 7.I.1744, p. 4.

A ce propos, voici ce que rapportait Pierre-Louis Jacquet : « È impossibile di esprimere li loro raggiri et indegnità di loro maneggi si servivano dell'opere di un certo Burish, ministro d'Inghilterra, che si dicerna anco autorisato dalli stati di Olanda [...] » A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 370.

¹⁶² G.St.A.H., *Kschw.*, 2188, Chestret à J.-F. Magis, Liège, 4.I.1744, orig. ; O.A.M., B302, Seinsheim à Torri, La Haye, 21.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 370.

Kinschot¹⁶³, le ministre en poste à Bruxelles, avait même assuré que la personne du grand doyen était agréable à la République. Pourtant, malgré tous ces bruits, la diplomatie batave ne se manifestait pas d'une manière concrète sur les bords de la Meuse. Au contraire, les autorités officielles démentaient catégoriquement toutes ces rumeurs et affirmaient avec force leur volonté de neutralité et de non-ingérence dans les affaires politiques liégeoises¹⁶⁴.

Les menées de Burrish, conjuguées aux démarches du grand prévôt¹⁶⁵ et à la déclaration de Marie-Thérèse au corps chapitral, ainsi que la venue de Figuerola dans la principauté n'avaient pas manqué d'alarmer grandement la partie adverse.

La faction française fut une des premières à réagir en la personne d'un de ses membres, le comte de Raigecourt. Il suggérait, en vue de renforcer son parti, d'inviter le roi à faire connaître ses intentions au Chapitre cathédral et à précipiter par un écrit personnel l'engagement des chanoines attachés à sa personne. D'ailleurs, il projetait de prier le monarque de hâter la venue d'un ministre extraordinaire et d'écrire au cardinal d'Auvergne afin de le déterminer à entreprendre le voyage de Liège¹⁶⁶.

¹⁶³ Jean-Antoine van Kinschot (Delft, 1708 - 1766), après avoir achevé ses études de droit à l'université de Leyde, embrassa le métier d'avocat. Ensuite, il entra au service des Etats-Généraux comme résident à Bruxelles (1741-1749) puis comme résident à Liège (1749-1750). Il termina sa carrière comme échevin de sa ville natale (1761). O. SCHUTTE, *Repertorium der Nederlandse Vertegenwoordigers...*, p. 77-78, 186.

¹⁶⁴ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 19^r ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 43^r, instructions pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, copie, min. ; O.A.M., B301, Seinsheim à Torri, La Haye, 9.I.1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Chestret à J.-F. Magis, Liège, 4.I.1744, orig. ; 2190, Seinsheim à Preysing, La Haye, 3.I.1744, orig. ; A.V., N.C., 136A, 164^r-v^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 5.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 22^v, 27^v, Horion à [Amelot], Liège, 9.I.1744, orig. ; Saint-Germain à [Chavigny], Liège, 10.I.1744, orig., min.

¹⁶⁵ « Nous en avons besoin [du suffrage du cardinal d'Auvergne], ayant à combattre un parti opiniâtre qui est nostre grand prévost, vieux comme les rues, méchant comme un diable et plus fourbe que la queue d'un renard, lequel cherchera à donner avec ses adhérents l'exclusion au duc. » A.A.E., *Liège*, 38, 4^r-v^o, Raigecourt à Rohan, Liège, 1.I.1744, orig.

A propos de Wansoulle, Jean-Théodore déclarait : « Le grand prévôt est mon ennemi juré et travaille jour et nuit à former un parti assez puissant pour me donner l'exclusive. » A.N., T153⁹⁴, 219-97 ; O.A.M., B301, Jean-Théodore au prince de Grimberghen, Liège, 4.I.1744, orig., min.

¹⁶⁶ Raigecourt recommandait d'écrire au comte de Ghistelle dont le frère, l'abbé de Saint-Fleury, était dans la chapelle du roi, au comte de Poitiers, titulaire d'une abbaye, au comte d'Oultremont dont le frère était capitaine dans la marine, au comte de Rougrave et à « son cousin germain » ainsi que de faire pression sur la veuve Porlier, nièce de Mathias Clercx et cousine de Michel et Lambert Clercx, « les quels, si on peut mettre dans le parti du duc Théodore, nous serions moralement sûrs que ce prince deviendrait le nostre. » A.A.E., *Liège*, 38, 4^r-5^v, Raigecourt à Rohan, Liège, 1.I.1744, orig. ; 6^o-v^o, Rohan à Amelot, Paris, 7.I.1744, orig. ; 7^r-v^o, Jean-Théodore à Rohan, Liège, 1.I.1744, orig. ; 13^r-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig. ; O.A.M., B301, Jean-Théodore à Rohan, Liège, 1.I.1744, min.

De son côté, Charles VII n'avait pas cessé de suivre avec une particulière attention le déroulement des péripéties liégeoises. Aussi, grand fut son émoi face à tout ce branle-bas. Pour renforcer le crédit de la faction bavaroise, il s'empessa de rendre officielle la désignation du comte de Virmond et de lui ordonner de gagner sans tarder son poste. Par ailleurs, il pria son allié, Louis XV, d'accélérer le départ du comte de La Marck et d'inviter le comte de Horion à rejoindre le parti du duc Théodore. En outre, il ne désespérait pas du succès de son projet bâlois et n'abandonnait pas l'idée d'une permutation avec le landgrave de Hesse-Darmstadt¹⁶⁷.

Cette alarme était pleinement partagée par Jean-Théodore. Ce dernier, ne voyant pas arriver de bref d'éligibilité, souhaitait vivement postposer la date du scrutin afin de pouvoir disposer d'un laps de temps plus long pour affermir sa faction¹⁶⁸. N'hésitant pas à payer de sa personne, il adressa à un certain nombre de ses confrères une lettre personnelle pour tenter de les engager à rallier sa cause¹⁶⁹. Par ailleurs, il réclama avec instance une intervention du roi en sa faveur et pria le comte de La Marck de ne plus tarder à le rejoindre afin de l'aider à combattre l'influence néfaste de Figuerola¹⁷⁰. Plus naïvement, il entreprit de solliciter son frère, l'électeur

De son côté, le comte de Rougrave, suite à l'impression produite par la déclaration de Marie-Thérèse au Chapitre, souhaitait vivement voir le roi de France se manifester sans tarder en se déclarant ouvertement en faveur de Jean-Théodore et en dépêchant immédiatement dans la capitale de la principauté un émissaire officiel. Mais Louis XV se refusa à toute intervention par souci de garder le secret le plus absolu. A.A.E., *Liège*, 38, 16r°-17r°, Esmale à Amelot, Liège, 7.I.1744, orig. ; O.A.M., B301, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 11.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-55, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 11.I.1744, min.

¹⁶⁷ A.A.E., *Bavière*, 109, 9v°-10r°, 32r°-34r°, Lautrec à Amelot, Francfort, 3, 5.I.1744, originaux ; 37r°-39v°, Amelot à Lautrec, Versailles, 8.I.1744, min. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2189, Charles VII à Virmond, Francfort, 5.I.1744, orig. ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 108.

La France considérait le projet impérial comme nuisible à la cause commune car le prince de Hesse était tout dévoué à la Cour de Vienne. A.A.E., *Bavière*, 109, 37r°-39v°, 73r°-v°, 109r°, Amelot à Lautrec, Versailles, 8.I.1744, min. ; Lautrec à Amelot, Francfort, 14, 19.I.1744, originaux.

¹⁶⁸ A.A.E., *Liège*, 37, 301r°, Amelot à Esmale, Versailles, 4.I.1744, min.

¹⁶⁹ O.A.M., B301, Jean-Théodore à La Hamayde, à Decharneux, chanoine d'Aix-la-Chapelle, à La Marck, Liège, 3.I.1744, minutes ; La Marck à La Hamayde à Jean-Théodore, Aix-la-Chapelle, 7, 9.I.1744, originaux ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 376.

Clément-Auguste avait déjà eu l'occasion d'écrire à différents chanoines (Berlo, Breidbach, Cortenbach, Elderen, Geyr, Ghistelle, Hohenfeldt, Horion, Ingelheim, La Hamayde, Lanaye, Lombeek, Rougrave, van Buel) pour leur recommander la cause des Wittelsbach (ces lettres avaient été remises à leurs destinataires par le comte de Saint-Germain et Cosatti). Elderen, Hohenfeldt, Ingelheim et La Hamayde avancèrent divers prétextes pour ne pas s'engager. A.G.R., *Ms divers*, 600, 1.I.1744 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 376.

Tous les capitulaires concernés, à l'exception de Ghistelle et de Jacquet, répondirent à l'électeur de Cologne. Ces missives qui s'échelonnent du 9 décembre 1743 au 14 janvier 1744, sont conservées au G.St.A.M., *Kschw.*, 2188.

¹⁷⁰ O.A.M., B301, La Marck à Jean-Théodore, Aix-la-Chapelle, 1, 8.I.1744, originaux ; Jean-Théodore à Grimberghen, à La Marck, Liège, 4, 7.I.1744, minutes ; A.N., T153⁹⁴, 219-1, 219-97, La Marck, Jean-Théodore à Grimberghen, Aix-la-Chapelle, Liège, 30.XII.1743, 4.I.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 21r°, La Marck à [Amelot], Aix-la-Chapelle, 8.I.1744., orig.

de Cologne, et la Cour de Dresde en vue de lui obtenir la bienveillante protection de la reine de Hongrie¹⁷¹. Enfin, pour déjouer les nombreuses cabales et les multiples intrigues du résident britannique, il s'efforça d'obtenir son rappel ou à défaut de lui faire intimer par sa Cour d'adopter une conduite plus conforme aux règles de la stricte bienséance et de tempérer quelque peu son animosité à son égard¹⁷².

Sur ces entrefaites, le comte de Sade¹⁷³, en route vers Paris, était arrivé dans la capitale mosane. Après avoir pris ses quartiers à l'hôtel du « Mouton¹⁷⁴, il rencontra quelques instants son confrère, Esmale, puis fut reçu en audience par Jean-Théodore avec lequel il eut un long entretien¹⁷⁵. Cette double rencontre insuffla aux « Bavaois » une impulsion nouvelle et

¹⁷¹ O.A.M., B301, Jean-Théodore à Wetzel, Liège, 7.I.1744, min. ; A.A.E., *Liège*, 38, 28^o, Saint-Germain à [Chavigny] Liège, 10.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 56^o-57^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18.I.1744, orig.

¹⁷² Scandalisé par la conduite de Burrish qui était « de tous les petits conventicules et de toutes les intrigues », Jean-Théodore avait non seulement sollicité l'aide de l'empereur et du prince de Hesse-Cassel mais aussi fait part de son mécontentement à la Cour de Londres : « Si même l'Angleterre étoit ouvertement en guerre avec l'empereur mon frère, comme elle ne l'est pas, je ne devrois pas, cependant, comme un prince qui observe et qui observera toujours une neutralité, me ressentir une pareille animosité au préjudice de la liberté qui doit régner sur ces sortes d'élections. » G.St.A.M., *Gesandtschaft*, London, 390, Jean-Théodore à Haslang, Liège, 12.I.1744, orig. ; O.A.M., B301, Jean-Théodore à Guillaume de Hesse-Cassel, Liège, 17.XII.1743, 10.I.1744, minutes ; Guillaume de Hesse-Cassel à Jean-Théodore, Berlin, 4.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 369.

De plus, pour vérifier l'authenticité des dires du résident britannique, à savoir s'il était autorisé par la République à donner l'exclusion à un Wittelsbach, Jean-Théodore avait chargé le comte de Seinsheim, ambassadeur impérial à La Haye, d'interroger les Etats-Généraux à ce sujet. Ceux-ci lui avaient affirmé ne vouloir en aucune façon s'immiscer dans l'élection liégeoise. O.A.M., B301, Torri à Seinsheim, Liège, 16.I.1744, min. ; B302, Seinsheim, Elsascker à Torri, La Haye, 21.I. 1744, originaux ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 369-370.

¹⁷³ Sur Jean-Baptiste comte de Sade (Avignon, 1701 - Montreuil, 1762), militaire et diplomate français, lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey, ministre plénipotentiaire du roi de France auprès de l'électeur de Cologne du 4 mars 1741 au 31 décembre 1743, cfr. *Repertorium...*, 2, p.112 ; G. LIVET, *Recueil...*, 28-2, p. 160¹. Le diplomate arriva à Liège le 5 janvier 1744 dans la soirée. A.A.E., *Liège*, 38, 14^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig.

¹⁷⁴ L'épisode de l'hôtel du « Mouton », rapporté par le duc de Luynes, selon lequel l'élection de Jean-Théodore aurait été due à l'erreur d'un chapelain qui aurait remis par mégarde au comte de Sade, au lieu du comte de Figuerola, des documents concernant le parti patricien, relève de la pure affabulation. O.A.M., B301, Stefné à Torri, Bonn, 15.I.1744, orig. ; C. de VILLERMONT, *L'élection d'un évêque patriote...*, *R.H.D.*, 35, p. 56-57.

¹⁷⁵ A.A.E., *Liège*, 38, 144^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-246, 36r-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 6.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 372.

Le comte de La Marck n'étant toujours point arrivé, Jean-Théodore aurait vivement souhaité voir le comte de Sade prolonger son séjour à Liège pour l'assister et le soutenir dans ses démarches. A.N., T153⁹⁴, 219-96, 219-55, Jean-Théodore à Grimberghen, Grimberghen à Jean-Théodore, Liège, 6, 11.I.1744, orig., min. ; O.A.M., B301, Grimberghen à Jean-Théodore, Liège, 11.I.1744, orig.

détermina les chanoines francophiles – Poitiers, Rougrave¹⁷⁶, Raigecourt, Stoupy, Horion – à se déclarer enfin en faveur du duc de Bavière auquel Jacquet, « dans une haine très forte des diverses menées du grand prévost » devait se rallier peu après¹⁷⁷.

Maintenant, il n'était plus question de postposer l'élection d'autant que le bref d'éligibilité délivré par le pape allait arriver d'un moment à l'autre¹⁷⁸. Dans le même temps, le comte de La Marck, après bien des atermoiements, se décidait enfin à gagner la capitale liégeoise¹⁷⁹. De plus, Trott¹⁸⁰, l'envoyé du comte de Virmond, le commissaire impérial, et Darieau¹⁸¹, l'agent

¹⁷⁶ Philippe-Alexandre comte de Rougrave (Omezeé, 1680 - Liège, 1747) fut admis au sein du Chapitre de Saint-Lambert le 20 juillet 1715. Nommé vicaire général le 16 avril 1724, il sera prorogé dans cette fonction par Jean-Théodore de Bavière le 8 mars 1744. Membre du Conseil ordinaire depuis le 24 novembre 1719, il se vit confier le poste de chancelier de la principauté le 27 septembre 1730, fonction qu'il exerça jusqu'au 5 décembre 1743. Le 27 septembre 1733, il avait été nommé abbé séculier de Notre-Dame de Ciney. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p. 16-17 ; J. BORNET, *Cartulaire de la commune de Ciney*, p. LIX.

¹⁷⁷ A.A.E., Liège, 12r°-14v°, 17r°, 29r°, Esmale à Amelot, Liège, 5, 7, 10.I.1744, originaux ; 15r°, Amelot à Esmale, Versailles, 13.I.1744, min.

¹⁷⁸ A.A.E., Liège, 38, 29v°, Esmale à Amelot, Liège, 10.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.378.

¹⁷⁹ Le comte de La Marck, sous différents prétextes, avait à diverses reprises différé son départ. Tantôt, il alléguait n'avoir aucune raison particulière de se rendre dans la principauté, tantôt, la désignation par le roi d'un « agent secret » chargé de seconder les vues de Jean-Théodore. Finalement, il se résolut à venir passer quelques jours dans la capitale liégeoise afin de répondre aux vœux du duc et de ses partisans. Il devait quitter Aix-la-Chapelle dans la soirée du 14 et séjourner à Liège jusqu'au 16 ou 17 janvier. A.A.E., Liège, 38, 21r°, La Marck à [Amelot], Aix-la-Chapelle, 8.I.1744, orig. ; 27v°, Saint-Germain à [Chavigny] Liège, 10.I.1744, orig. ; O.A.M., B301, La Marck à Jean-Théodore, Aix-la-Chapelle, 7, 8.I.1744, originaux, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 11.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-55, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 11.I.1744, min. ; 219-231bis, « remarque sur un mémoire remis par Monsieur le prince de Grimberg concernant l'élection du duc Théodore de Bavière à l'évesché », s.d. [après le 23 février 1744] ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 14.I.1744 ; *Gazette de Cologne*, n° 2, mardi, 7.I.1744, p. 4 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.XXXI, 221-222 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.63.

¹⁸⁰ Adolphe baron de Trott (? - ?), seigneur de Solz, était l'homme de confiance du comte de Virmond. Il le précéda de quelques jours à Liège – il y arriva le 9 janvier – afin de régler les questions protocolaires soulevées par la venue du commissaire impérial. Bien en cour auprès de l'électeur de Trèves, il fut désigné par le prélat pour le représenter auprès du Cercle du Bas-Rhin de 1760 à 1765. Il fut nommé le 14 juin 1766 assesseur auprès de la Chambre impériale de Wetzlar et président le 26 juin 1778. La même année, il fut élevé à la dignité de baron d'Empire. A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 87v°-88r°, 11.I.1744 ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, von Trott à Königsfeld, à Virmond, Weierbusch, Liège, 5, 12, 13.I.1744, originaux ; *Le suprême tribunal de la Chambre impériale*, Wetzlar, 1779, n.p. ; G.-F. KREBEL, *Europäisches Genealogisches Handbuch...*, 1776, p.275 ; *Oesterreichisches Adels-Lexikon*, 1824, p.109 ; *Repertorium...*, 2, p.403 ; 3, p.455.

¹⁸¹ Nous n'avons pu identifier ce personnage de manière plus précise.

du prince de Grimberghen, venaient à leur tour de débarquer dans la cité mosane. Tout ce branle-bas ne laissait de bien augurer¹⁸².

Dans le camp opposé, l'optimisme n'était plus de rigueur. En effet, le comte d'Ingelheim et quatre de ses confrères¹⁸³ refusaient obstinément de voter pour le grand doyen¹⁸⁴, attitude qui risquait fort de provoquer la débâcle du parti « patricien ». Pour lever cet obstacle, les anti-bavarois suggérèrent alors d'avancer la candidature du baron de Wansoulle en vue de ramener l'unanimité au sein du groupe ainsi que d'engager le prince de Hesse à prendre part à l'élection afin d'augmenter le nombre de votants¹⁸⁵.

Telle était la situation lorsque se produisit le coup d'éclat du 13 janvier.

« ABRÉVIATEURS », « PROTESTATAIRES » : UN COUP DE TONNERRE

Entre-temps, le Chapitre, dans l'exercice de sa souveraineté, avait adressé à l'ensemble de ses membres des lettres convocatrices pour les inviter à participer à une assemblée générale fixée au 13 janvier, en vue de délibérer sur le terme du futur scrutin¹⁸⁶. A la date prévue, tous les capitulaires présents se trouvèrent rassemblés et en particulier les partisans de Jean-Théodore. En effet, ceux-ci, malgré les multiples précautions prises par leurs adversaires pour garder le secret, avaient eu vent de leurs manigances et s'étaient présentés avec la ferme résolution de tout mettre en œuvre pour les déjouer¹⁸⁷.

¹⁸² Trott était arrivé à Liège le 9 janvier 1744, dans l'après-midi, afin de préparer la venue du comte de Virmond. G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Trott à Virmond, Liège, 12.I.1744, orig.

Selon toute vraisemblance, Darieau avait été dépêché dans la cité mosane – il s'y trouvait déjà dès le début de décembre – pour suivre de près le déroulement des événements et en informer minutieusement son maître. A.N., 153⁹⁴, 219-82bis, 219-27, Darieau à Grimberghen, Liège, 7.XII.1743, 12.I.1744, originaux.

¹⁸³ Il s'agissait de Sélys, de Hasselbrouck et des deux Stockem, H.H.St.W., D.D.A. *Berichte*, 42-243, 41r^o-v^o, D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 140r^o-v^o, liste des partis en présence dressée par le comte de Figuerola, [Liège, 9.I.1744], orig. : copie.

¹⁸⁴ P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 10.I.1744, orig.

¹⁸⁵ H.H.St.W., D.D.A. *Berichte*, 42-243, 34r^o-36v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 6.I.1744, orig.

¹⁸⁶ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 85r^o-86v^o, 11.I.1744 ; H.H.St.W., D.D.A. *Berichte*, 42-243, 37r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 9.I.1744, orig.

¹⁸⁷ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 89v^o, 13.I.1744 ; A.A.E., *Liege*, 38, 41r^o-v^o ; Esmale à Amelot, Liège, 12.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 14.I.1744 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.63-64.

Au cours d'une assemblée particulièrement orageuse, le baron d'Elderen, l'instigateur du projet, sous prétexte d'être privé de la voix de certains chanoines fort âgés, proposa la date du 23 janvier au lieu de celle du 23 février, initialement choisie par les « Bavaois », pour procéder à l'élection d'un nouveau prince. Cette proposition provoqua un vif tollé et de violents remous. « Le party contraire commença à crier, à gronder, à faire enfin grand bruit [...]. Il y eut des grands débats de querelles et des propos bien libres et bien vives. » Jacquet le premier, bientôt suivi par d'autres¹⁸⁸, s'attaqua au grand prévôt, l'âme de la cabale, dans les termes les plus forts et les plus virulents. Mais rien n'y fit, la motion du grand doyen fut finalement adoptée par 21 voix contre 17. L'élection du successeur de Georges-Louis de Berghes était désormais fixée au 23 janvier, à neuf heures du matin, après la messe du Saint-Esprit¹⁸⁹.

La faction bavaroise ne s'avoua pas vaincue pour autant. Pour tenter d'obtenir l'annulation de la décision capitrale, elle décida à l'unanimité de réclamer le concours de l'empereur, d'adresser au pape une

¹⁸⁸ « Il s'y est dit [à l'assemblée capitrale du 13 janvier] des gros mots, que plusieurs nobles ont manqué de se prendre la tête avec les chefs du Chapitre en leur disant mil impertinences. » A.N., T153⁹⁴, 219-26, Gallant à [Grimberghen ?], [Liège], 14.I.1744, orig. Conséquence de ce tumulte et de ces empoignades verbales, le Chapitre *sede vacante*, promulgua le 16 janvier 1744, par crainte de débordement, plusieurs ordonnances interdisant les attroupements sur la voie publique, la fermeture des boutiques ainsi que le tir de fusées le jour de l'élection sous peine de graves sanctions. A.N., T153⁹⁴, 219-98, Gallant à Lebrun, Liège, 18.I.1744, orig. ; *Liste chronologique...*, 1, p. 202, 16.I.1744 ; G. HANSOTTE, J. PYENS, *Placards liégeois*, 1, p.423, n° 1252, Liège, 16.I.1744.

¹⁸⁹ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 29v°, 13.I.1744 ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Trott à Virmond, Liège, 18.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-91, 219-92, Jean-Théodore, Darieau à Grimberghen, Liège, 13, 14.I.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 43r°-44r°, 47r°-49v°, Jean-Théodore à Grimberghen, Esmale à Amelot, Liège, 13, 14.I.1744, copie, orig. ; O.A.M., B301, Jean-Théodore à Grimberghen, 14.I.1744, min. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 31r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 24r°-v°, 35r°-36r°, Figuerola à Königsegg-Erps, à Marie-Thérèse, Liège, 15, 16.I.1744, originaux ; 28r°, Wansoulle à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 14.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136, 12r°-13v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 19.I.1744, orig. ; 136A, 166r° Crivelli à Valenti, Cologne, 16.I.1744, orig. ; *A.N.C.*, 10, 108r°-110v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 19.I.1744, copie ; A.R.A., *S.G.*, *Brussel, secrete brieven*, 7457 II, Kinschot aux Etats-Généraux, Bruxelles, 16.I.1744, orig. ; *Gazette d'Utrecht*, n° 6, mardi, 21.I.1744, p.3-4 ; *Gazette de Bruxelles*, n° 6, mardi, 21.I.1744, suppt. p.2 ; *La Clef du Cabinet des prince de l'Europe*, 80, février 1744, p.118 ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p.108 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.378 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.64.

Le Chapitre informa aussitôt le comte de Virmond de sa résolution. Ce dernier assura l'auguste assemblée de sa présence à Liège à la date fixée. G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Chapitre à Virmond, Virmond au Chapitre, Liège, [Cologne], 13, 14.I.1744, orig., min.

protestation¹⁹⁰ conçue dans les termes les plus énergiques et de solliciter du nonce de Cologne des inhibitoires « expectanto oraculum summi Pontificis¹⁹¹. » Raigecourt, pour sa part, suggérait à Esmale, en sa qualité de représentant du roi-très-chrétien, de faire part au Chapitre de sa profonde indignation. Mais cette démarche ne rencontra guère l'agrément du diplomate car, à ses yeux, elle risquait fort de « compromettre très inutilement le nom du roi¹⁹². »

Par ailleurs, afin de donner un maximum de publicité à cette protestation, les « Bavaois » se résolurent à la faire imprimer et à la faire placarder dans toutes les rues de la Cité¹⁹³. Elle fut remise solennellement au Chapitre le 15 janvier qui la considéra comme nulle et non avenue. Les « patriciens », malgré le risque d'un schisme, campaient sur leur position : le scrutin restait fixé au 23 janvier¹⁹⁴.

¹⁹⁰ Parmi les 17 protestataires se trouvaient Raigecourt, Jacquet, Breidbach, Ghistelle, Stoupy, Poitiers, Rougrave, Rosen, van Buel, Glymes, Horion, Lanaye, Cortenbach, Tinlot, Berlo, Lombeek et Vandenstein. A.E.L., *Cath., sec.*, s.v., 96, 89v°, 13.I.1744 ; O.A.M., B301, protestation du Chapitre, 13.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 49r°-v°, protestation de Jean-Théodore et de ses partisans, 14.I.1744, copie ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 25r°-v°, 36r°-37r°, Figuerola à Königsegg-Erps, à Marie-Thérèse, Liège, 15, 16.I.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 57r°-58v°, liste des « abrégiateurs et des protestateurs », jointe à une lettre d'Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-23, Darieau à Grimberghen, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 17.I.1744 ; *Genealogisch-historische Nachrichten*, 1744, p.530-531 ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p.108-109 ; J. DARIS, *Notices...*, 17, p.52-53 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.378-379. Figuerola et Burrish faisaient remarquer que sur les 17 protestataires, huit étaient des Liégeois (Berlo, Glymes, archidiaire, Horion, Jacquet, Lanaye, Rosen, Rougrave, Tinlot, van Buel, Vandenstein). H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°-54v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig.

¹⁹¹ A.N., T153⁹⁴, 209-91, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 13.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 43r°-v°, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 13.I.1744, copie ; 47v°-48r°, 54v°-55r°, Esmale à Amelot, Liège, 14, 15.I.1744, originaux ; 51r°-v°, 61r°, Raigecourt, La Marck à Amelot, Liège, 14, 19.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 32r°-v°, 47r° ; Figuerola à Königsegg-Erps, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Liège, Bruxelles, 14,17.I.1744, originaux ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 129r°, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.I.1744, min. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 14, 17.I.1744, originaux ; O.A.M., B301, lettre des 17 protestataires à l'empereur, Liège, 14.I.1744, copie ; Jean-Théodore à Crivelli, Liège, 14.I.1744, min. ; K.-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 109 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 379.

¹⁹² A.A.E., *Liège*, 38, 48r°-49v°, 56r°, Esmale à Amelot, Liège, 14, 15.I.1744, originaux ; *Bavière*, 109, 94r°-v°, Amelot à Grimberghen, Marly, 19.I.1744, min.

¹⁹³ O.A.M., B301 ; G.St.A.M., 2188, « Protestatio cum Appellatione ad Sanctissimum a brevitate temporis », Liège, 14.I.1744, imprimé ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 55r°, Esmale à Amelot, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 17.I.1744 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 378.

¹⁹⁴ A.E.L., *Cath., sec.*, s.v., 96, 97v°-98v°, 101v°, 15, 16.I.1744 ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 31v°-32r°, 55r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14.I.1744, orig. ; extrait des conclusions capitulaires, 16.I.1744, copie.

Aux yeux des observateurs, l'affaire prenait une tournure scandaleuse et on paraissait devoir s'acheminer vers une double élection, comme en 1694¹⁹⁵, tant étaient grands le ressentiment et l'inimitié des parties en présence¹⁹⁶.

D'ailleurs, cette éventualité avait été retenue par les deux camps. Les « abrégiateurs » avaient aussitôt recherché des protections à Rome et l'appui de la diplomatie autrichienne pour assurer la validation du scrutin, tandis que les « protestataires » envisageaient de faire appel à des canonistes pour arracher au souverain pontife le refus de confirmer le nouvel élu et d'engager l'empereur à ne pas accorder l'investiture¹⁹⁷.

Toute cette effervescence avait également vivement irrité Jean-Théodore. Il ne décoléra pas de toute la journée tant étaient grandes sa rancœur et son indignation. Par ailleurs, il ne cessait de fulminer contre Burrish et Figuerola et d'invectiver Wansoulle, les principaux instigateurs de ce coup fourré¹⁹⁸. Dans son désarroi, le roi et l'empereur n'étaient guère épargnés car il imputait la ruine de ses espérances à l'absence de ministre autorisé par la France et à la défection du commissaire impérial. Leur présence aurait pu déjouer les manigances de ses ennemis et contrecarrer leur influence. Néanmoins, il gardait foi en son étoile et avait la ferme intention d'aller à l'élection, sauf si son parti se désagrégait¹⁹⁹.

¹⁹⁵ A.A.E., Liège, 38, 9r^o-10r^o, A.N., T153⁹⁴, 219-16, Auvergne à Amelot, Paris, 19.I.1744, orig., copie.

Sur les péripéties de cette élection mouvementée, cfr. P. HARSIN, *les relations extérieures de la principauté de Liège...*, p. 97-130.

¹⁹⁶ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 59r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 15.I.1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2191, Seyssel d'Aix à Torri, Liège, 15.I.1744, orig.

¹⁹⁷ A.A.E., Liège, 38, 47v^o-48r^o, Esmale à Amelot, Liège, 14.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 60r^o-v^o, 53v^o-54r^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 15, 16.I.1744, originaux ; 46r^o, 47r^o-48v^o, Königsegg-Erps à Ulfeld, à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.I.1744, originaux ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 129r^o-130r^o, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Figuerola à [Cobenzl], Bruxelles, Liège, 17.I.1744, orig., min. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 28r^o-v^o, 36r^o37r^o, Wansoulle à Königsegg-Erps, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 16.I.1744, originaux.

¹⁹⁸ L'élection « est toute des plus intriguées conduite par le grand prévost de cette Église qui, oubliant son état et le bien du pays, pratique toutes les manœuvres les plus odieuses pour exclure le duc Théodore et mettre sur le pinacle un candidat dont il puisse diriger les actions. » A.A.E., Liège, 38, 51r^o-v^o, Raigecourt à Amelot, Liège, 14.I.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744 dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^o 759, p.538-539.

De son côté, Jean-Théodore n'hésitait pas à qualifier Wansoulle de « vieille racaille » et de « coquin ». H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 32v^o-33r^o, 54v^o, 60r^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14, 15.I.1744, originaux ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 25r^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 15.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig.

¹⁹⁹ A.N., T153⁹⁴, 219-91, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 13.I.1744, orig. ; A.A.E., Liège, 38, 43v^o-44r^o, 45r^o-v^o, Jean-Théodore à Grimberghen, Grimberghen à Amelot, Liège, Paris, 13, 16.I.1744, copie, orig. ; O.A.M., B301, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 14.I.1744, min.

C'est au beau milieu de l'émoi suscité par cet incident que le comte de La Marck arriva à Liège le 14 janvier, tard dans la soirée, précédant de peu la venue du comte de Virmond²⁰⁰.

Le plénipotentiaire français, après avoir été amplement informé par Esmale des péripéties de la veille, entreprit le lendemain matin de faire visite au duc Théodore afin de lui exposer ses vues et de se concerter sur les mesures à prendre. Il le trouva dans « un embarras épouvantable », encore tout bouleversé par les émotions qu'il venait de vivre.

Au cours de ces entretiens, il apparut que La Marck ne partageait nullement le jugement de ses interlocuteurs sur le « caractère foible » du nonce de Cologne. Ce dernier, Milanais, donc sujet de la reine de Hongrie, destiné depuis peu à la nonciature de Bruxelles, allait adopter selon toute vraisemblance une attitude conforme aux intérêts de la souveraine. Aussi, la démarche entreprise auprès d'Ignace-Michel Crivelli²⁰¹ n'avait pour le diplomate aucune chance d'aboutir car le nonce n'oserait certainement pas assumer une pareille décision. Il était plus que probable qu'il ferait lanterner les « protestataires » et qu'il se refuserait à délivrer les inhibitoires. En outre, pour lui, l'espoir d'une intervention du Saint-Siège relevait d'une erreur d'appréciation dans le chef des « Bavares » car les motifs de l'appel étaient insuffisants. C'est pourquoi, à ses yeux, il n'y avait qu'une seule conduite à tenir dans les circonstances actuelles : mettre à profit les quelques jours qui les séparaient de la date fatidique de l'élection pour renforcer le parti du duc²⁰².

²⁰⁰ A.A.E., *Liège*, 38, 49r°, 61r°, Esmale, La Marck à Amelot, Liège, 14, 19.I.1744, originaux ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°-54v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 25r°, 38r°, Figuerola à Königsegg-Erps, à Marie-Thérèse, Liège, 15, 16.I.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 14, 17.I.1744 ; *Gazette de Cologne*, n° 6, mardi, 21.I.1744, p. 4 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.65.

Le ministre français déplorait vivement la lenteur du commissaire impérial à se rendre à Liège. A.A.E., *Bavière*, 109, 90v°, 94r°, Amelot à Grimberghen, Marly, 17, 19.I.1744, minutes.

²⁰¹ Ignace-Michel Crivelli (Crémone, 1698 - Milan, 1768) fut diplômé en droit de l'université de la Sapience à Rome le 5 avril 1726 et devint protonotaire apostolique la même année. Elevé à la dignité d'archevêque titulaire de Césarée le 30 août 1739, il occupa tour à tour la nonciature de Cologne (1740-1744), de Flandre (1744-1754) et de Vienne (1754-1760). Créé cardinal le 24 septembre 1759, il revint à Rome en 1761, époque à laquelle il fut nommé à la tête de la légation de Romagne. *D.H.G.E.*, 13, 1953, col. 1041, notice de J. RUYSSCHAERT ; *Dizionario biografico degli Italiani*, 31, 1985, p.142-144, notice de M. PIERONI-FRANCINI.

²⁰² A.A.E., *Liège*, 38, 49r°-v°, 55r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 14, 15.I.1744, originaux ; 61r°-v°, La Marck à Amelot, Liège, 19.I.1744, orig. ; H.H.St.W., *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 24v°-25r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 15.I.1744, orig. ; D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°-54v°, 66r°-67r°, Figuerola à Königsegg-Erps, à Ulfeld, Liège, 18.I.1744, originaux.

Les pressentiments de La Marck s'avèrent pleinement fondés. Crivelli refusa catégoriquement de prendre parti et, sous prétexte d'incompétence, renvoya la protestation devant la Congrégation Consistoriale. Il décida aussi, malgré les nombreuses pressions²⁰³, de n'accorder aucune inhibitoire, quitte à mécontenter les deux parties²⁰⁴. Cette preuve de partialité fut durement ressentie par les partisans du duc et surtout par Jacquet, d'autant plus, que peu de temps auparavant, le cardinal-secrétaire d'Etat, Valenti²⁰⁵, lui avait confié que des ordres avaient été donnés « au nonce de Cologne de travailler spécialement à ce que les puissances non-catholiques » n'influencassent pas l'élection. Et de ne pas hésiter, tant était grand son dépit, à qualifier la conduite du légat de « plus politique qu'apostolique »²⁰⁶.

Mais que de bruit pour rien. Car à en croire la rumeur, les protestations adressées au souverain pontife n'atteignirent jamais leur destinataire. Les courriers furent arrêtés à Mantoue, jetés en prison et leurs papiers séquestrés²⁰⁷.

²⁰³ Outre Cosatti, Clément-Auguste, Cozan et Stefné, conseillers privés de l'électeur, ainsi que le comte de Virmond s'étaient efforcés d'obtenir du nonce les inhibitoires souhaitées. Mais en vain, car le légat était tout acquis au comte de Cobenzl, le représentant de Marie-Thérèse à la Cour de Bonn. O.A.M., B301, Cosatti à Torri, Cologne, 17.I. 1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Stefné à Virmond, Cologne, 17.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A, *Berichte*, 42-243, 56^r-57^v, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 382.

²⁰⁴ A.V., *N.C.*, 136A, 166^r-v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 16, 19.I.1744, originaux ; O.A.M., B301, Crivelli à Jean-Théodore, Cologne, 17.I.1744, orig.

²⁰⁵ Silvio Valenti-Gonzaga (Mantoue, 1690 - Viterbe, 1756) fut diplômé docteur *utriusque juris* de l'université de Ferrare le 27 septembre 1710. Successivement nonce aux Pays-Bas (1732-1736) et en Espagne (1736- 1739), il fut élevé à la pourpre cardinalice le 19 décembre 1738 et devint secrétaire d'État le 20 août 1740. Il était considéré comme « l'âme damnée de l'Autriche ». *Lexikon für Theologie und Kirche*, 4, 1960, col. 1053, notice de B. SCHNEIDER ; F.BOVY-LIENNAUX, *o. c.*, p. 165².

²⁰⁶ Valenti à Jacquet, Rome [18.I.1744], dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 760, p. 539.

Jacquet écrivit à son sujet : « Dirò solamente all'ingresso che Monsignore Illustrissimo Nunzio di Colonia con una condotta quale non si comprende mi più politica che apostolica, non avendoci voluto accordare la cotante giusta inibizione domandatagli che per altro non posteva ricasasi, et abbandonando colla nostra chiesa et principato un scisma manifesto, at all'evidente pericolo di une rouina totale [...] ». A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; 247, 110^r-v°, Valenti à Crivelli, Rome, 26.XII.1744, copie.

²⁰⁷ Jacquet à Valenti, Liège, 29.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 763, p. 541 ; A.A.E., *Liège*, 38, 160^v, Esmale à Amelot, Liège, 1.III.1744, orig.

Quant au commissaire impérial, il avait eu tout le loisir d'être mis au courant de l'évolution de la situation durant son voyage²⁰⁸. Il emmenait dans ses bagages, outre des lettres de créance, deux séries de missives – les unes ostensibles, les autres secrètes – destinées à chacun des 49 tréfonciers, susceptibles de prendre part au scrutin. Par les premières, Charles VII affirmait sa volonté de respecter la liberté d'élection et son souhait de voir élevé à la dignité épiscopale un sujet de grand mérite. Par les secondes, il assurait chaque chanoine en particulier de sa sollicitude et de sa profonde gratitude s'il faisait de son frère son candidat. Pour donner plus de poids à ses propos, l'empereur avait eu soin d'autoriser son ministre à promettre aux capitulaires concernés l'expectative de charges ou de prébendes. Les patentes étaient laissées à la discrétion du commissaire et ne devaient être utilisées qu'avec la plus grande circonspection.

A peine arrivé dans la capitale mosane, le comte de Virmond se rendit aussitôt à l'hôtel de la Maison de Bavière afin de se mettre à la disposition du duc Théodore. Au cours d'un entretien, auquel participèrent le comte de Horion et le baron de Breidbach, il fut décidé que le commissaire impérial se présenterait dès le lendemain, le 17 janvier, devant le corps chapitral pour s'accréditer et être en mesure d'accomplir sa mission au grand jour²⁰⁹.

A une dizaine de jours du scrutin, les « abrégiateurs » assurés de 24 voix triomphaient. Plus rien maintenant ne semblait devoir arrêter leur marche vers la victoire²¹⁰.

²⁰⁸ Le comte de Virmond, après bien des attermolements, avait quitté Wetzlar le 11 janvier 1744, était passé par Bonn et avait rejoint Cologne le 14, où il apprit la nouvelle du schisme. Après s'être rendu chez le nonce, il repartit le lendemain pour Aix-la-Chapelle pour atteindre Liège le 16 dans la soirée. A.A.E., *Liège*, 38, 59v°, Esmale à Amelot, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-122, Darieau à Grimberghen, s.d. [Liège, 16.I.1744], orig. ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 137r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 38r°, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 19.I.1744 ; A.E.L., *Familles, Sélys-Longchamps*, 2615, Sélys à Gilba, Longchamps, 17.I.1744, orig. ; B.U.L., *Ms*, 1139, p. 545 ; J. FALISÉ, *Jean-Théodore de Bavière prince-évêque et cardinal, B.S.R.V.L.*, 2, p.401 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 381-382.

²⁰⁹ G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Liège, 22.I.1744, orig. ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 113r°-114v°, 22.I.1744 ; A.A.E., *Liège*, 52, 93v°, extrait d'un mémoire de Rougrave [mai 1758], orig. ; B.U.L., *Ms*, 1020, *Devalx*, 6, p.137 ; 1139, p.546 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 381-383 .

²¹⁰ Même si, comme le faisait justement remarquer le résident français, Mathias Clercx et La Hamayde étaient « jugés inhabiles à donner leurs suffrages, vu leur imbécillité et la fréquence de leur égarement d'esprit ». A.A.E., *Liège*, 38, 64r°-65r°, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 14.I.1744.

Cette quasi-certitude de succès n'avait pas empêché Burrish et Figuerola de poursuivre inlassablement leur travail de sappe²¹¹. Conformément à ses instructions et aux directives particulières de Königsegg-Erps, le ministre autrichien avait entrepris de faire le siège des chanoines de la faction adverse. Il s'était efforcé également de débaucher le comte de Glymes, archidiacre, le comte de Raigecourt, le baron de Cortenbach, le comte de Berlo, le comte de Ghistelle, Stoupy, Bierset et Jacquet.

Mais en pure perte. Farouchement déterminé, le parti bavarois demeurait inébranlable²¹². Un d'entre eux, cependant, pour le moins inattendu, le comte François-Charles de Velbruck, faillit s'en détacher²¹³. Le jeune homme, contraint et forcé par sa famille à prendre les ordres sacrés alors qu'aucune vocation ne l'animait, avait, dans un ultime sursaut, pressé Figuerola de lui faire obtenir une compagnie dans un régiment de la reine²¹⁴. Mais le diplomate, annihilé par le formalisme et figé par le

²¹¹ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 38^{r°}, 59^{r°-v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14, 15.I.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 89^{v°}, Esmale à Amelot, Liège, 18.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-122, Darieau à Grimberghen, s.d., [Liège, 16.I.1744], orig.

Loin de donner suite aux plaintes et aux récriminations de Jean-Théodore, le roi d'Angleterre avait profité de sa réponse à la notification du décès de Georges-Louis de Berghes pour accréditer son ministre auprès du Chapitre *sede vacante*. Dans le même temps, Marie-Thérèse avait confirmé la désignation du comte de Figuerola comme son représentant à l'élection. A.A.E., *Liège*, 38, 56^{r°}, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 122^{r°}, 125^{r°}, Marie-Thérèse au Chapitre, Vienne, 18.I.1744, copie, orig.

²¹² Le choix de ces tréfonciers, effectué par Königsegg, avait été établi en fonction de leur pays d'origine et des pressions que le gouvernement des Pays-Bas pouvait exercer sur eux et leur famille. A.A.E., *Liège*, 38, 30^{r°-v°}, Esmale à Amelot, Liège, 10.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 42^{r°-43v°}, 54^{r°-v°}, Königsegg-Erps à Figuerola, Figuerola à Königsegg-Erps, [Bruxelles], Liège, 15, 16.I.1744, copie, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 135^{r°}, Figuerola à [Esberge], Liège, 17.I.1744, orig.

En conformité de ses instructions, le comte de Figuerola avait également ignoré Jean-Théodore de Bavière. D'ailleurs, il allait agir de la même manière à l'égard du comte de Virmond. Devant les plaintes du duc, le ministre autrichien avait déclaré, afin d'apaiser les esprits, que sa conduite était dictée par la non-reconnaissance de l'autorité de la reine par les Wittelsbach. A.A.E., *Liège*, 38, 30^{r°-v°}, 32^{r°-v°}, Esmale à Amelot, Mathy à ?, Liège, 10, 11.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 32^{r°-35v°}, 43^{r°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Königsegg-Erps à Figuerola, Liège, [Bruxelles], 14, 15.I.1744, orig., copie ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 383-384.

²¹³ Sur François-Charles comte de Velbruck (château de Garath, 1719 - château d'Hex, 1784), futur prince-évêque de Liège, cf. *B.N.B.*, 26, 1936-1938, col. 523-531, notice de G. de FROIDCOURT ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, p. 56-57, notice de D. JOZIC.

²¹⁴ Velbruck vint trouver Figuerola, le 13 janvier, dans la matinée, pour lui avouer que « ses parents le fesoient partir ce matin par force pour aller s'ordonner à Cologne, quoiqu'ils çavoient qu'il n'avoit que peu ou point de vocation pour la voye ecclésiastique et que son inclination l'appelle d'autant plus au service militaire, que sortant de l'Académie de Florence, il servit d'aide de camp au comte de Vigeendonc, son oncle, et fit ensuite un campagne de volontaire prez du feld-maréchal Traun. » H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 32^{r°-v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14.I.1744, orig. ; C. QUOILLIN, *o. c.*, p.64.

rigorisme de la bureaucratie habsbourgeoise, n'osa faire preuve d'initiative, ratant de la sorte une occasion unique d'affaiblir le clan des Wittelsbach au grand dam de sa Cour²¹⁵.

Cet échec n'était pas la seule ombre au tableau. Malgré leur supériorité numérique, les « abrégiateurs » restaient divisés. Seule leur commune hostilité à la Maison de Bavière scellait leur union²¹⁶. Ainsi, certains, certes de moins en moins nombreux, penchaient encore en faveur de l'évêque d'Augsbourg dont le grand maître, le comte de Fugger²¹⁷, venait de débarquer dans la cité. De son côté, le comte d'Ingelheim ne prétendait nullement se départir de ses prétentions alors que le baron d'Elderen ne pouvait toujours compter que sur quelques fidèles. Mais heureusement, ce climat d'indécision ne devait guère perdurer longtemps. En effet, la révélation de la liaison d'Ingelheim avec la femme d'un avocat fiscal, jointe à l'indifférence persistante du prince de Hesse et au refus obstiné du baron de Wansoulle de se lancer dans la mêlée, amena rapidement les anti-bavarois à faire taire leurs dissensions²¹⁸. Finalement, après de multiples concilia-bules et de longs marchandages, les vingt-trois « patriciens » s'accordèrent

²¹⁵ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 43^{r°-v°}, Königsegg-Erps à Figuerola, [Bruxelles], 15.I.1744, copie.

²¹⁶ A.A.E., *Liège*, 38, 49^{r°}, 55^{r°}, 59^{r°}, Esmale à Amelot, Liège, 14, 15, 16.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 32^{r°-35^{r°}}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 14.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-122, Darieau à Grimberghen, s.d., [Liège, 16.I.1744], orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrih à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig.

²¹⁷ L'homme de confiance du prince de Hesse était arrivé à Liège le 11 janvier 1744 dans la soirée. A.A.E., *Pays-Bas*, 137, 23^{v°}, Ticquet à Amelot, Bruxelles, 17.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 14.I.1744 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 4, mardi, 14.I.1744, suppt, p. 2 ; *Gazette de Cologne*, n° 3, vendredi 10.I.1744, p. 4. L'évêque d'Augsbourg avait, « dans la présente occasion de la vacance du siège épiscopal de Liège », dépêché sur place son « Grand Maître, Premier Ministre et Conseiller intime d'Etat » afin de sonder les intentions de ses confrères capitulaires. Le comte quitta la capitale principautaire « à la sauvette » le 24 janvier 1744. A.E.L., *Familles, Lannoy*, 135, Joseph de Hesse-Darmstadt à Ghistelle, Augsbourg, 29.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 28.I.1744 ; 2189, Fugger à Hetzler, Augsbourg, 4.II.1744, orig.

Sur Cajetan comte Fugger zu Kirchheim (Munich 1697 - 1764), cfr. G. FERCHL, *Bayerisches Behörde und Beamte 1500-1804*, B.O., 64, 1925, p.94 ; G. NEBINGER, A. RIERER, *Genealogie des Hauses Fugger von der Lilie. Stammtafeln*, Tübingen, 1978.

²¹⁸ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 15^{r°-v°}, 26^{r°-28^{v°}}, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 15.I.1744, originaux ; 42^{r°-v°}, 59^{r°-60^{r°}}, Königsegg-Erps à Figuerola, Figuerola à [Cobenzl], s.d. [Bruxelles], 15.I.1744, Liège, 15.I.1744, copie, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 136^{v°-137^{r°}}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITZER, *o. c.*, 1, p. 298 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 369.

pour faire du grand doyen leur candidat à l'élection, levant de la sorte le dernier obstacle vers la victoire²¹⁹. Désormais, le prince était fait²²⁰.

La présence du commissaire impérial et de l'envoyé extraordinaire du roi-très-chrétien avait, non seulement ranimé le courage et ravivé la pugnacité des « protestataires²²¹ » mais aussi incité l'électeur de Cologne, le cardinal d'Auvergne, l'évêque de Carpasse, le comte de Velbruck et le baron de Sluse²²² à rejoindre leurs rangs²²³. Le 17 janvier, le mouvement s'amplifiait. En effet, devant le silence de la nonciature de Cologne, d'autres capitulaires adressaient à leur tour un pressant appel au Saint-Siège afin de dénoncer l'irrégularité de la future élection²²⁴. Au même moment, Sluse et

²¹⁹ A.A.E., *Liège*, 38, 55v°-56r°, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig.; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps Liège, 15.I.1744, copie, orig.; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 136v°-137r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig.; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrih à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig.

²²⁰ C'était l'impression qui se dégageait au sortir de l'assemblée tenue chez le grand prévôt le 17 janvier au soir. Figuerola était si intimement persuadé de la victoire qu'il demanda à sa Cour l'autorisation de regagner Bruxelles le samedi suivant [25 janvier]. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 56r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18.I.1744, copie, orig.; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrih à Carteret, Bruxelles, 18.I.1744, orig.

²²¹ « Les affaires sont dans une crise très violente ; notre party n'est pas le plus fort, mais il est résolu. La faction réunie de tous les autres candidats est supérieure de trois voix. Nous ne désespérons pas d'en détacher quelqu'une. On ne s'en dort pas et « on travaille » jour et nuit à cet effet. » G.St.A.M., *Kschw.*, 2191, Seyssel d'Aix à Torri, Liège, 15.I.1744, orig.; A.A.E., *Liège*, 38, 59v°, Esmale à Amelot, Liège, 16.I.1744, orig.; 52, 92r°-93v°, mémoire de Rougrave, s.d. [mai 1758], orig.

²²² Georges-Albert baron de Sluse (Liège, 1718 - 1785) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 16 janvier 1743. Son engagement sans faille et son dévouement total à la cause des Wittelsbach sera à l'origine d'une longue et brillante carrière. J. de THEUX, *o. c.*, 4, p.56 ; R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin...* p. 42.

²²³ Quatre des protestations avaient été émises par une tierce personne ; Breidbach, au nom de l'électeur de Cologne, Lanaye, pour l'évêque de Carpasse, Raigecourt, en place du cardinal d'Auvergne et Horion comme substitué de Velbruck. Comme les précédentes, elles ne furent pas remises au Chapitre. Clément-Auguste, après avoir vivement reproché à Breidbach d'avoir agi sans son autorisation, se rallia à la protestation. Quant au cardinal d'Auvergne, il fit parvenir la sienne le 19 janvier. A.A.E. *Liège*, 38, 51r°-v°, 59v°, Raigecourt, Esmale à Amelot, Liège, 14, 16.I.1744, originaux ; 42r°-v°, protestation du cardinal d'Auvergne, 19.I.1744, copie ; *Bavière*, 109, 130v°, Amelot à Lautrec, Marly, 20.I.1744, min. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, 14, 15.I.1744, copies ; A.N. T153⁹⁴, 219-122, Darieau à Grimberghen, s.d., [Liège, 16.I.1744], orig ; 219-19, Auvergne à Grimberghen, [Paris, 19.I.1744], orig. ; O.A.M., B301, Auvergne à Rougrave, à Amelot, Paris, 19.I.1744, copies ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, copie, orig. ; 42-244, 104r°, Cobenzl à Figuerola, Bonn, 19.I.1744, copie ; D.D.A., *Verz.*, 51a-352, 136r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 35v°-36r°, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 16.I.1744, orig. ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 101v°, 16.I.1744.

²²⁴ Il s'agissait de Breidbach, Horion, Jacquet et Stoupy. A.A.E., *Liège*, 38, 60r°, « Altera protestatio super attentatis cum ulteriori Appellatione ad Sanctissimum, Leodii, 17 januari 1744 », imprimé ; O.A.M., B301, 17.I.1744, imprimé ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, 17.I.1744, imprimé ; Jacquet à Valenti, Liège, 18.I.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 757, p. 535-536 ; J. DARIS, *Notices...*, 17, p. 52-53.

Velbruck, quoique ce dernier « pestant contre ses parents », se précipitaient à Cologne pour se faire ordonner et obtenir ainsi voix active au Chapitre²²⁵.

Sur ces entrefaites, afin d'augmenter le nombre de leurs partisans, le comte de Virmond, le comte de La Marck dont les agissements maintenant ne trompaient plus personne, et le duc Théodore ne cessaient de multiplier déclarations, promesses, visites, et soupers, mais en pure perte, leurs adversaires demeurant intraitables, inflexibles²²⁶. Par ailleurs, les « Bavaois » avaient espéré obtenir du pape l'autorisation pour le cardinal d'Auvergne et pour l'évêque de Carpasse de voter par procuration. Force leur fut de déchanter rapidement car ce mode de suffrage était contraire au droit canon²²⁷. Dès lors, il devenait impératif de les convaincre ainsi que l'électeur de Cologne de se rendre à Liège sur le champ. Clément-Auguste, redoutant pour les Wittelsbach un échec semblable à celui de 1724, manifesta « beaucoup de répugnance pour ce voyage. » Quant au prélat français

²²⁵ Devant le peu d'enthousiasme manifesté par Velbruck à prendre les ordres sacrés, les « Bavaois » avaient eu soin de le faire accompagner par Cosatti. Cobenzl, averti de l'intention d'ordination du jeune comte par un express de Figuerola, avait aussitôt quitté Bonn à destination de Cologne afin de le dissuader de mettre son projet à exécution. Mais c'était sans compter sur la comtesse de Velbruck. « Piquée, autant qu'il se peut, en la préférence que Madame de Gymnick a gagnée sur elle », elle avait devancé le diplomate autrichien et veillait jalousement sur son frère. Finalement, il fut ordonné ainsi que le baron de Sluse le 19 janvier. Le lendemain, Cosatti ramenait « Monsieur de Veldbruck comme un corps saint avec luy... sur Liège. » Afin de lever les dernières hésitations du jeune homme, le clan des Wittelsbach lui avait laissé sous-entendre que moyennant la protection de Jean-Théodore et de l'argent, il lui serait toujours loisible de recouvrer l'état laïc. G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Harscamps à Virmond, Juliers, 16, 18.I.1744, originaux ; Stefné à Virmond, à Torri, Cologne, Bonn, 17, 18.I.1744, originaux ; O.A.M., B301, Cosatti, Velbruck à Torri, Cologne, 17.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 137^{r°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-181bis, « rapport sur un mémoire remis par Monsieur le prince de Grimberghen concernant l'élection du duc Théodore de Bavière à l'évêché de Liège », s.d., orig. ; 219-5, 12, 14, extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 81^{r°-v°}, extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; Jacquet à Valenti, Liège, 11.I.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 757, p. 535 ; *Gazette de Cologne*, n° 6, mardi, 21.I.1744, p. 4 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes...*, 1, p. 18 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 377, 392 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p. 64-65.

Cette ordination, plus que précipitée n'avait rien d'extraordinaire et avait été envisagée dès la fin de l'année 1743 : « [...] à moins que par des promesses, on n'engage de façon ou d'autres quelqu'un de ceux qui sont en âge de prendre l'ordre d'un sous-diaconat, de le faire promptement pour entrer dans le Chapitre avant le jour d'élection. » A.A.E., *Liège*, 37, 285^{r°-v°}, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 27.XII.1743, orig.

²²⁶ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 59^{r°-v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 15.I.1744, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 136^{r°-v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 13.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 163^{r°-v°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 19.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-181bis, « rapport sur un mémoire... », s.d., orig.

²²⁷ H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 52^{r°-v°}, Bierset à [Figuerola], s.d., orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 379, 379¹⁴⁶.

et à l'évêque *in partibus*, ils n'étaient plus à même, vu leur grand âge et leur santé chancelante, d'entreprendre un aussi long périple²²⁸.

De leur côté, Horion et Raigecourt s'opposaient énergiquement aux menées de Figuerola et de Burrish, dénonçant avec véhémence leurs manigances ainsi que les agissements de Wansoulle. Pour sa part, Jacquet se plaignait amèrement à Rome de voir des « puissances hérétiques » mener la danse²²⁹.

Dans le même temps, Louis XV se décidait enfin à accorder au duc Théodore²³⁰ un appui diplomatique et financier alors que Charles VII faisait parvenir à son jeune frère le bref tant attendu²³¹. Finalement, grâce à toutes ces démarches et toutes ces initiatives, le clan bavarois pouvait compter désormais sur 20 suffrages contre 24 aux « patriciens²³² ». A quelques jours du scrutin, l'espoir renaissait. Il fallait maintenant trouver à tout prix des failles chez l'adversaire !

²²⁸ A.N. T153⁹⁴, 219-92, 56, Jean-Théodore à Grimberghen, Grimberghen à Jean-Théodore, Liège, Paris, 13, 16.I.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 43v^o-44r^o, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 13.I.1744, copie ; *Bavière*, 109, 130v^o, Amelot à Lautrec, Marly, 20.I.1744, min. ; O.A.M., B301, Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 16, 20.I.1744, originaux ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Stefné à Virmond, Cologne, 17.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 70r^o, Cobenzl à [Figuerola], Bonn, 16.I.1744, copie ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 19.I.1744 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 377.

²²⁹ A.A.E., *Liège*, 38, 54v^o-56r^o, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 53r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 16.I.1744, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 137r^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 17.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 757, p. 535-536.

²³⁰ O.A.M., B301, Sade à Jean-Théodore, Paris, 15.I.[1744], orig. ; A.A.E., *Liège*, 39, 23r^o-v^o, Amelot à Horion, Versailles, 17.I.1744, min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 372-373.

L'autorisation de faire « toutes sortes de dépenses pour gagner des voix » ne fut expédiée que le 19 janvier. Le comte de La Marck en accusa réception le 26 suivant. A.A.E., *Liège*, 38, 103r^o, La Marck à Amelot, Liège, 26.I.1744, orig.

²³¹ Le bref pontifical, daté du 27 décembre 1743, fut remis le 10 janvier 1744 à l'empereur qui le fit aussitôt dépêcher à son frère. La nouvelle fut connue à Liège le 15 janvier et lecture en fut donnée au Chapitre trois jours plus tard. A.A.E., *Bavière*, 109, 73r^o-v^o, Lautrec à Amelot, Francfort, 14.I.1744, orig. ; *Liège*, 38, 55v^o-56r^o, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 66v^o-67r^o, Figuerola à Ulfeld, Liège, 18.I.1744, orig. ; A.E.L., *Cath.*, *sec.*, s.v., 96, 101v^o, 18.I.1744 ; R. REINHARDT, *Die Reichskirchenpolitik Papst Benedikts XIV., Römische Quartelschrift für...*, 60, p. 266 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 378 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p. 62.

²³² Selon les avis des diplomates en poste, le parti bavarois pouvait escompter 21 voix (Auvergne), voire même 23 (Bonhomme, Nesselrode), tandis que celui du grand doyen restait « inébranlable ». A.A.E., *Liège*, 38, 54r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 15.I.1744, orig. ; *Bavière*, 109, 94r^o-v^o, Amelot à Grimberghen, Marly, 19.I.1744, min. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 57r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18.I.1744, orig.

D'IMBROGLIO EN CONFUSION : LA MARCHE VERS LA VICTOIRE

Le 18 janvier, nouveau coup de théâtre ! L'occasion tant attendue se présente. Le comte d'Ingelheim et le baron de Hasselbrouck, malgré leur engagement solennel de faire porter leur suffrage sur un évêque « patriote », abandonnaient la cause du grand doyen pour rejoindre la faction bavaroise. Ce ralliement subit eut pour conséquence de mettre les deux parties à égalité : 22 voix contre 22²³³. L'issue de la lutte demeurait incertaine ; le suspens demeurait entier.

Pour expliquer ce désengagement, le premier fit état de son hostilité à Elderen et de sa volonté de devenir prince tandis que le second prit prétexte de son grand attachement et de sa profonde dévotion à « son fidèle ami » pour justifier son désistement. Mais ces excuses étaient des plus fallacieuses. En effet, la véritable raison de ce revirement, pour le moins inattendu, résidait dans une commune passion pour une avenante personne, Madame Henry, gagnée par l'or bavarois²³⁴. Ce parjure fut considéré par

²³³ A.A.E., *Liège*, 38, 62r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 19.I.1744, orig. ; *Bavière*, 109, 135v°-136r°, 149v°, Lautrec à Amelot, Amelot à Lautrec, Francfort, Marly, 23, 24.I.1744, orig., min. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Cobenzl à Figuerola, [Bonn], 19.I.1744, copie ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 61r°-62r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.I.1744, orig. ; 42-244, 84r°, 86r°-v°, Königsegg-Erps à Ulfeld, à Marie-Thérèse, Bruxelles, 24.I.1744, originaux ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, 23.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 2189, Laverne à Hetzler, Bruxelles, 26.I.1744, orig. ; A.N. T153⁹⁴, 219-181bis, « remarques sur un mémoire... », s.d., orig. ; A.R.A., *S.G.*, *Brussel, secreete brieven*, 7457 II, Kinschot aux Etats-Généraux, Bruxelles, 23.I.1744, orig. ; B.U.L., *Ms*, 1020, *Devaulx*, 6, p.137 ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p.299-300 ; K.-Th. HEIGEL, *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII....*, p. 109 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 384 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.64-65.

²³⁴ « Jamais on ne l'a [le comte d'Ingelheim] accusé d'avoir reçu mille ducats mais pour Madame Henry on sçait qu'elle a eu cette somme et que c'est cela qui a fait changer de partie le comte d'Ingelheim et Mr d'Azélbrougg. » A.G.R., *Ms divers*, 2189, Cobenzl à Hetzler, Bonn, 31.X.1745, orig. ; 600, 20.I.1744.

« Ces deux belles âmes entretiennent ensemble à grands fraix une femme avec son mari qui est l'avocat fiscal Henri. Le mari et les deux chanoines en jouissent chacun à son tour de connaissance publique. On dit dans toute la ville que celle-ci a été gagnée par une somme d'argent et a menacé les deux chanoines de ne plus lever la chemise pour eux s'ils ne donnoient leur voix au prince Théodore, ce qu'ils ont fait. Tout ceci cour les rues depuis hier. » H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 61v°-62r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.I.1744., orig.

« Le dit comte et le tréfoncier Aslebroeck entretiennent ici une malheureuse femme, laquelle avec connoissance et consentement de son mari se livre, dit-on, à leurs plaisirs tour à tour. Elle a été gagnée par une somme d'argent [...]. » H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 87r°-88r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 23.I.1744, orig.

Déjà au début de l'année 1744, certains observateurs avaient attiré l'attention des Bavarois sur le parti à tirer de cette liaison : « A propos, si vous cherchez la voix de Monsieur le tréfoncier, comte d'Ingelheim, il est bon de vous dire, Monsieur, entre nous, qu'on se doit adresser à une certaine Madame Henry qui n'est pas une dame de grande naissance, mais qui a tout le pouvoir imaginable sur son esprit. » O.A.M., B301, la veuve Call à Torri, Aix-la-Chapelle, 4.I.1744, orig.

les « patriciens » comme une infâme trahison et valut au comte d'Ingelheim l'épithète peu flatteuse de « prostitué [à] vie²³⁵. »

Le sort de la future élection reposait désormais entièrement entre les mains de l'électeur de Cologne.

Depuis le schisme, Jean-Théodore n'avait cessé d'engager Clément-Auguste à se rendre auprès de lui pour soutenir sa candidature et, tout récemment encore, il venait de lui dépêcher le chevalier Cosatti afin de précipiter sa décision. Mais l'électeur montrait peu d'empressement à répondre aux sollicitations de son frère. Son état hémorroïdaire, un certain ressentiment à l'égard des Liégeois et un orgueil mal placé étaient cause de son extrême réticence à entreprendre le voyage de Liège²³⁶. De leur côté, les anti-bavarois, informés ponctuellement des faits et gestes du prélat, s'étaient empressés de tout mettre en œuvre pour tirer parti de cet état d'esprit et pour le dissuader de se rendre dans la principauté mosane, surtout depuis la désaffection des deux traîtres²³⁷.

Espoir et déception se succédaient. Tantôt, se rendant aux raisons du duc, Clément-Auguste se préparait à partir ; tantôt, prêtant l'oreille aux propos de Cobenzl, il différant son départ. Cette indécision et ces atermoiements répétés, joints à son assujettissement au ministre de Marie-Thérèse, irritaient vivement la diplomatie française et inquiétaient grandement la faction bavaroise²³⁸.

²³⁵ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 62^{r°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 40v^{r°}-41v^{r°}, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 23.I.1744, orig.

²³⁶ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 70^{r°}-v^o, Cobenzl à [Figuerola], Bonn, 16.I.1744, copie ; 42-243, 57v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 17.I.1744, orig. ; G.St.A.M., 2188, Stefné à Virmond, Bonn, 19.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 66^{r°}, La Marck à Amelot, Liège, 20.I.1744, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Liège, 22.I.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n° 7, vendredi, 24.I.1744, p. 2-3 ; *Mémoires du duc de Luynes*, 5, p.313-315 ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p.56.

²³⁷ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 70^{r°}-v^o, 104^{r°}, Cobenzl à [Figuerola], Bonn, 16, 19.I.1744, copies ; 81^{r°}-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; 42-243, 56^{r°}, 63^{r°}-64^{r°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 18, 20.I.1744, originaux ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 42^{r°}-43^{r°}, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p. 16.

²³⁸ Ainsi, Cobenzl, informé par Figuerola de la position de force du grand doyen à la veille du 18 janvier (24 voix contre 20), lui avait représenté l'inutilité de son déplacement. D'ailleurs, le diplomate autrichien avait affirmé son intention, s'il ne pouvait empêcher le départ de Clément-Auguste, de l'accompagner à Liège. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 70v^o, 104^{r°}, Cobenzl à [Figuerola], Bonn, 16, 19.I.1744, copies ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 131^{r°}-v^o, Cobenzl à [Bierset], Bonn 21.I.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 66^{r°}, 67^{r°}-70^{r°}, 75^{r°}, La Marck à Amelot, Amelot à La Marck, Esmale à Amelot, Liège, 20.I.1744, orig. ; Marly, 24.I.1744, min. ; Liège, 21.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 170^{r°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, orig. ; A.N.C., 10, 111^{r°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, copie ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p. 16.

Finalement, après bien des tergiversations, de multiples hésitations et de longues tractations, ô combien délicates et éprouvantes, Clément-Auguste accepta de se hasarder sur les routes hivernales pour voler au secours des Wittelsbach²³⁹. La forfaiture des deux chanoines, si elle avait fortement éprouvé le clan des « patriciens », n'en avait pas pour autant altéré son unité, ni ébranlé sa détermination à porter le grand doyen sur le trône de Saint-Lambert²⁴⁰. Pour mener à bien ce dessein, il fallait à tout prix gagner des voix, débaucher l'adversaire. On vit se nouer de nouvelles intrigues, surgir d'autres plans en vue d'élaborer une nouvelle stratégie.

Ainsi, du côté autrichien, on s'efforçait, sans grande conviction d'ailleurs, d'amener le parti « patriotique » à faire choix du prince de Hesse afin de gagner un suffrage, celui du baron d'Elderen²⁴¹. D'autre part, on n'hésitait pas à se livrer à d'éhontées intimidations sur certains tréfonciers²⁴² et à exercer de fortes pressions sur leur parentèle afin de les contraindre à

« [...] L'électeur de Cologne, écrivait le comte de La Marck, coupe la gorge de son frère de gayté de cœur et, d'ailleurs, cela montre une désunion entre les frères qui contribuera à discréditer la Maison de Bavière et à arrêter son élévation dès son commencement. » A.A.E., *Liège*, 38, 66r°, La Marck à Amelot, Liège, 20.1.1744, orig.

²³⁹ Lorsqu'il apprit dans la matinée du 21 janvier l'existence d'une parité de voix entre les deux factions, l'électeur n'osa plus refuser de se rendre dans la cité mosane. A cette fin, il quitta Bonn au début de l'après-midi pour rejoindre Juliers, où il coucha, et de là Liège où il arriva le lendemain aux alentours de 19 heures. O.A.M., B301, Stefné à Torri, Bonn, 21.1.1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Jean-Théodore à Virmond, Liège, 22.[1.1744], orig. ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 132r°-v°, Cobenzl à [Bierset], Bonn, 21.1.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 78r°, 79r°, La Marck, Esmale à Amelot, Liège, 22.1.1744 ; originaux ; *Cologne*, 78, 202r°-v°, Sade à Amelot, Bonn, Cologne, 22.1.1744, originaux ; *Bavière*, 109, 136r°. Lautrec à Amelot, Francfort, 23.1.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-181bis, « remarques sur un mémoire... », s.d., orig. ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.1.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.1.1744 ; B.U.L., *Ms*, 1020, *Devaulx*, 6, p.137 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 8, mardi, 28.1.1744, suppt, p.2 ; *Gazette de Cologne*, n° 7, vendredi, 24.1.1744, p. 2-3 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 6, lundi, 27.1.1744, p.4 ; *Gazette de Bruxelles*, n°8, mardi 28.1.1744, suppt, p.2 ; K.-Th. HEIGEL o. c. p.109 ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p.15-16 ; IDEM, *Kurköln...*, p.266 ; IDEM, *Clémens August Versucht eines Itineris*, p. 71 ; M. WEITLAUFF, o. c., p.305 ; C. QUOILIN, o. c., p.65-66.

²⁴⁰ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 102r°, Wansoulle à Figuerola, [Liège], 20.1.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITZER, o. c., 1, p.300 ; M. WEITLAUFF, o. c., p.385.

²⁴¹ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 62r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.1.1744, orig. ; 42-244, 91v°-92r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.1.1744, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 132r°, Cobenzl à [Bierset], Bonn, 21.1.1744, copie.

²⁴² Ainsi, le cas du comte Aimé-Benjamin de Berlo. Le ministre autrichien avait successivement caressé l'orgueil du chanoine en lui promettant la mitre, puis, devant son refus, il avait changé de ton le menaçant de représailles, tant sur ses biens, que sur sa personne et celle des membres de sa famille. A.A.E., *Liège*, 38, 72r°-v°, 110r°-111r°, 119r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 20, 30.1.1744, originaux ; 81v°, extrait d'une lettre de Liège, 22.1.1744, copie ; 40, 29r°-v°, Esmale à Argenson, Liège, 12.IX. 1746, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 63r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.1.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-5, 12, 14, extrait d'une lettre de Liège, 22.1.1744, copie ; M. WEITLAUFF, o. c., p. 384.

rallier la bonne cause²⁴³. On alla même jusqu'à menacer le pays d'exécution militaire en cas de succès des Wittelsbach²⁴⁴.

Par ailleurs, ne ménageant pas leurs peines, Burrish et Figuerola entreprenaient de ramener le comte d'Ingelheim à de meilleurs sentiments tandis que le bourgmestre de Maestricht, Mathieu-Charles Lenarts²⁴⁵, l'envoyé du grand-pensionnaire des Etats-Généraux, s'attelait à essayer de détourner le baron de Rosen de ses engagements²⁴⁶.

²⁴³ Ce fut ainsi que Pol-Godefroid de Berlo, évêque de Namur, et Barbe Nettine-Stoupy avaient été dépêchés par ordre express du gouvernement de Bruxelles auprès de leur frère respectif afin de les persuader de quitter le clan des Wittelsbach. Ce fut également le cas de la sœur du comte d'Ingelheim, l'épouse du comte de Hohenzollern, qui devait aussi se rendre dans la capitale principautaire afin de dissuader son frère de rallier le parti du duc Théodore. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 68r°-69r°, 101r°-v°, Berlo, évêque de Namur, Figuerola à Königsegg-Erps, Namur, Liège, 18, 22.I.1744, originaux ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 1r°-v°, Wansoulle à [Königsegg-Erps], Liège, 29.XII.1743, copie ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 42r°-v°, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 23.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 81r°-82r°, extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p.16³⁸.

²⁴⁴ A.A.E., *Liège*, 38, 72r°-73r°, 81v°-82v°, Esmale à Amelot, Liège, 20.I.1744, orig. ; extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; A.V., N.C., 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 370.

²⁴⁵ Mathieu-Charles Lenarts, fils de François et de Marie de la Montaigne, naquit à Liège (paroisse Saint-Adalbert) le 2 mai 1682. Il fréquenta la faculté de droit de l'université de Louvain en 1699-1700 et y décrocha selon toute vraisemblance un titre de jurisconsulte. Il épousa à Maestricht le 6 juin 1705 Elisabeth-Emerence van Buel. Seigneur de Vlieck et d'Ingenop, il devint en 1724 bourgmestre de la dite ville où il décéda le 7 octobre 1747. Il fut inhumé dans l'église de Saint-André. A.E.L., *Familles, de Crassier*, 536, liste des bourgmestres de Maestricht ; A. SCHILLINGS, *Matricule de l'Université de Louvain*, 7, p.174 ; L. de CRASSIER, *Dictionnaire historique du Limbourg néerlandais de la période féodale à nos jours*, p.523. Cette démarche revêtait certainement un caractère officieux. En effet, les archives de la ville de Maestricht ne recèlent aucune trace d'une quelconque mission officielle de l'ex-bourgmestre. Par contre, elles font référence à une délégation dépêchée le 13 mars 1744 en vue de complimenter Jean-Théodore de Bavière sur son avènement. Elle arriva à Liège sur le coup de 17 heures. Les édiles maestrichtois furent reçus en audience par le prince-évêque dans la matinée du 15. Au cours de l'entrevue, le pensionnaire De Loneux prononça le compliment d'usage en français. La députation regagna Maestricht le 20 vers 16 heures. Archives de la ville de Maestricht, *Résolutions du magistrat indivis*, 706r°, 708r°-712r°, 9, 30.III.1744 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 18.III.1744.

²⁴⁶ Le comte d'Ingelheim devait se rendre chez Figuerola le 20 janvier à 11 heures et demi. A propos de cette réunion, le ministre autrichien déclarait : « Notre conversation sera vive et Madame Henri sera le sujet d'une partie de mon discours. » H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 63v°-64r°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 72v°-78r°, Esmale à Amelot, Liège, 20.I.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 294-300. Les trois hommes – Figuerola, Burrish et Lenarts – avaient imaginé « de gagner un certain Rosen, échevin de cette ville qui aime beaucoup l'argent », et de lui offrir 1.000 écus répartis sur les trois puissances pour acheter la voix de son frère. Le bourgmestre de Maestricht qui était arrivé à Liège le 17 janvier, devait se charger de la négociation. H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 63r°-v°, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 20.I.1744, orig. ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 42v°, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 23.I.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 300.

Toutes ces tentatives, tous ces efforts restèrent lettre morte. Promesses, chantage, caresses, corruption, flatteries, séduction,...rien n'y fit²⁴⁷; la faction adverse restait inébranlable²⁴⁸. Cette dernière n'avait pas manqué, elle aussi, de tout mettre en œuvre pour augmenter le nombre de ses partisans. Fausses rumeurs, contraintes, sollicitations, pressions, recommandations. Bref, toute la panoplie classique de l'intrigue fut déployée mais, comme à l'image de leurs rivaux, en pure perte²⁴⁹. Néanmoins, les deux factions avaient toujours l'intention d'aller à l'élection, non plus pour provoquer un schisme mais pour postposer la date du scrutin afin de mettre à profit le délai en vue de permettre à chacun de renforcer ses positions. Le duc et ses partisans étaient prêts à retirer leur protestation car une double élection était à leurs yeux un motif suffisant d'annulation. Quant aux « patriciens », ils ne pouvaient que se réjouir d'une telle éventualité puisqu'elle leur permettait d'introduire auprès du Saint-Siège, le cas échéant, une demande de nullité²⁵⁰.

C'est au beau milieu de toute cette effervescence que tomba la nouvelle de la venue de l'électeur de Cologne. Elle provoqua un grand désarroi et « épouvanta » les amis du grand doyen. En effet, cette arrivée sonnait le glas de leurs espérances²⁵¹.

²⁴⁷ Voici ce qu'écrivit le comte de Horion à ce propos : « J'abuserois du loisir de Votre Excellence si je voulois rapporter toutes les intrigues, les manœuvres indignes, les promesses, les menaces qu'on a employé pour faire échouer le duc Théodore. Les ministres de La reine de Hongrie, tant à Bonn que celui d'icy, le ministre de Bruxelles, le ministre d'Angleterre ont employé tous sortes de voyes et ont agi dans cette occurrence tout comme si ç'avait esté une affaire de la dernière importance. » A.A.E., *Liège*, 38, 81r^o-82r^o, 84r^o-85r^o, extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; Horion à Amelot, Liège, 22.I.1744, orig.

²⁴⁸ Le 20 janvier, le parti bavarois, à l'instigation du comte de Horion, avait pris l'engagement solennel de ne pas se désolidariser de la cause de Jean-Théodore de Bavière. A.A.E., *Liège*, 38, 72r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 20.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, « remarques sur un mémoire... », s.d., orig. ; A.V., *N.C.*, 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 384-385.

²⁴⁹ Dans le but de renforcer le parti du duc, on avait envisagé de solliciter un certain nombre de chanoine du camp adverse (Sélyus, Loets de Trixhe, Glymes, Ghéquier, Geyr, Oultremont) et laissé courir le bruit de l'arrivée du cardinal d'Auvergne. A.N., T153⁹⁴, 211-86, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 18.XII.1743, orig. ; O.A.M., B301, Jean-Théodore à Seinsheim, Liège, 16.I.1744, min. ; A.A.E., *Liège*, 38, 61v^o, 74r^o, 62v^o-63v^o, 71v^o-73r^o, La Marck à Esmale, à Amelot, Liège, 19, 20, 21.I.1744, originaux.

²⁵⁰ A.A.E., *Liège*, 38, 71r^o-v^o, 75r^o-76r^o, 74r^o, 84r^o-85r^o, Esmale, La Marck, Horion à Amelot, Liège, 20, 21, 22.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 101r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; G.H.A.M., 747/4, Torri à Törring, Liège, 22.I.1744, orig.

²⁵¹ Dans la soirée du 21 janvier, le baron de Wansoulle avait signifié au comte de Virmond l'intention de son parti de rallier le camp du duc, si la venue de son frère se confirmait. A.A.E., *Liège*, 38, 74r^o, La Marck à Amelot, Liège, 21.I.1744, orig. ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 39r^o-v^o, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; A.R.A., *S.G.*, *Brussel, secrete brieven*, 7457 II, Kinschot aux Etats-Généraux, Bruxelles, 23.I.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 300 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 385.

Malgré l'annonce de l'imminence de la venue du prince de Hesse et d'un comte de Nesselrode, envoyé par la reine de Hongrie, – rumeur qui devait se révéler fausse, – les discours et les exhortations répétées du grand prévôt ainsi que les considérations et les raisons de certains capitulaires, la faction anti-bavaroise se disloquait irrémédiablement.

Figuerola, dans un ultime sursaut, alla même jusqu'à proposer, en accord avec les intentions de sa souveraine, de plébisciter Clément-Auguste. Mais ce n'était rien qu'un combat d'arrière-garde. Rien ne put empêcher les tréfonciers de reprendre leur liberté et d'offrir, dans la soirée du 22 janvier, Wansoulle et Elderen en tête, leur suffrage au duc Théodore à l'exception d'un irréductible, le comte d'Argenteau²⁵². Quelques instants plus tard, l'électeur de Cologne fit son entrée dans la capitale principautaire sous les vivats enthousiastes de la foule, consacrant de la sorte la victoire de la Maison de Bavière²⁵³.

²⁵² H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 89^{r°}-92^{v°}, 101^{r°}-^{v°}, 105^{r°}-^{v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; 97^{r°}-98^{v°}, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 28.I.1744, orig. ; D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 107^{r°}-109^{r°}, 103^{v°}-104^{r°}, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, Bruxelles, 24, 28.I.1744, minutes ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 43^{r°}-^{v°}, Figuerola à Marie-Thérèse, Liège, 23.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 77^{r°}, 75^{r°}, 79^{r°}-80^{r°}, 84^{r°}-^{v°}, Raigecourt, La Marck, Esmale, Horion à Amelot, Liège, 22.I.1744, originaux ; *Bavière*, 109, 150^{r°}-^{v°}, Lautrec à Amelot, Francfort, 25.I.1744, orig. ; A.V., N.C., 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; 136A, 170^{r°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, orig. ; 136, 23^{r°}-^{v°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 28.I.1744, orig. ; A.N.C., 10, 11^{r°}, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, copie ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24, 28.I.1744 ; K-Th. HEIGEL, *o. c.*, p. 109 ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 300-301 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 385-386.

Face au succès des Wittelsbach, le comte de Figuerola, « fort mortifié de son ambassade », ne put s'empêcher de faire part de son dépit à son gouvernement : « Je crois même de mon devoir de représenter ... que ceux du parti bavarois les ont méprisés [les recommandations de l'Autriche et des Puissances maritimes] et ont voulu tourner dans un sens tout différent à celui que nous leur donnions, comme si ces pays n'avoient aucun besoin de la bonne correspondance des Pays-Bas... ». H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 89^{r°}-92^{v°}, 101^{r°}-^{v°}, 105^{r°}-^{v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.I.1744 ; 2189, Laverne à Hetzler, Bruxelles, 26.I.1744, orig. ; A.A.E., *Pays-Bas*, 137, 35^{r°}-^{v°}, Ticquet à Amelot, Bruxelles, 29.I.1744, orig. ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 301.

À propos de l'attitude du comte d'Argenteau, le comte de Saint-Germain ne put s'empêcher d'écrire au nouvel élu : « [Vous avez] l'honneur d'avoir vaincu dans la personne du comte d'Argenteau le plus fameux Don Quichotte de notre temps. » O.A.M., B302, Saint-Germain à Jean-Théodore, Francfort, 28.I.1744, orig.

²⁵³ A.A.E., *Liège*, 38, 80^{r°}, 81^{r°}, Esmale à Amelot, Liège, 22.I.1744, orig. ; extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; *Liège, suppt.*, 6, 337^{r°}-^{v°}, Amelot à Grimberghen, Marly, 25.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-5, 12, 14, extrait d'une lettre de Liège, 22.I.1744, copie ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 89^{r°}-92^{v°}, 101^{r°}-^{v°}, 105^{r°}-^{v°}, Figuerola à Königsegg-Erps, Liège, 22.I.1744, orig. ; A.V., N.C., 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.I.1744 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 8, lundi, 27.I.1744, p. 4 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 8, mardi, 28.I.1744, suppt, p. 2 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.65-66.

Le 23 janvier à dix heures et demi du matin, Jean-Théodore, duc de Bavière, évêque de Ratisbonne et de Freising, fut élu à l'unanimité prince et évêque de Liège²⁵⁴.

Immédiatement après la cérémonie, le nouvel élu dépêcha auprès de son frère le comte de Saint-Germain pour l'informer de l'heureuse issue du scrutin. Tandis que dans le même temps, un courrier galopait vers Paris, porteur d'une missive pour le roi-très-chrétien. Le geste du prélat n'était pas le fait d'un vil calcul politique mais l'expression de sa vive gratitude et de sa profonde reconnaissance pour ses bienfaiteurs²⁵⁵.

²⁵⁴ Quarante-cinq chanoines finalement participèrent au scrutin, à savoir : Elderen, Wansoulle, Breidbach, Raigecourt, Jacquet, les deux Glymes, l'électeur de Cologne, Ingelheim, Lombeek, Ghistelle, Ghéquier, Jean-Théodore de Bavière, Stoupy, les deux Stockem, Poitiers, Cartier, Rougrave, Rosen, van Buel, Argenteau, Sélys, Hasselbrouck, Horion, Gaspard Clercx, Lanaye, Stenbier, Tinlot, Cortenbach, Dumoulin, Charles, Berlo, Bierset, Loets de Trixhe, Michel Clercx, Geyr, Libert, Vandensteen, Velbruck, Oultremont et Sluse. Trois tréfonciers ne furent pas présents à l'élection pour des raisons de santé (Mathias Clercx, La Hamayde, Hohenfeldt) mais ils votèrent par procuration. Quinze tréfonciers ne prirent pas part à l'élection : Georges-Louis de Berghe, Eloy, Haudion (décédés) ; Auvergne, Bonhomme, Hesse, Nesselrode (absents) ; Chabo de Saint-Maurice, Lowenstein (résignation) ; Blanckart, Raigecourt (non ordonnés) ; Méan, Médard, Rougrave, F.-L. de Stockem (non reçus). A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 114^r-115^v, procès-verbal de l'élection, 23 janvier 1744 ; C.S., 13, 130^r, 23.I.1744 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 28.I.1744 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 9, mardi, 28.I.1744, suppl. p.2 ; L. JADIN, *Les actes de la Congrégation Consistoriale...*, p. 473-474 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 386 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.66. Sur le déroulement et les cérémonies de l'élection, cf. A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 98^v-99^v, 113^r-114^v, 16, 22.I.1744 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 9, vendredi, 31.I.1744, p.3 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, 80, mars 1744, p. 219-220 ; *Genealogisch-historische Nachrichten*, 1744, p.69-72 ; M. DESCHAMPS, *Essai sur le Pais de Liège...*, p. 29-34 ; *Mémoires du duc de Luynes*, 5, p.313-315 ; A. DUBOIS, *o. c.*, p. 263.

Au sujet de l'unanimité qui se fit autour de la personne de Jean-Théodore, Esmale faisait remarquer : « Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, avant de finir cette relation, de vous observer qu'il ne se remarque pas dans l'histoire de Liège, qu'aucune autre élection que cette dernière ait eu lieu de voix absolument unanimes sans exception d'un seul des votants présents. » A.A.E., *Liège*, 38, 112^r, Esmale à Amelot, Liège, 30.I.1744, orig.

²⁵⁵ O.A.M., B302, Jean-Théodore à Charles VII, à Grimberghen, Liège, 23.I.1744, copies ; A.N., T153⁹⁴, 219-90, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 23.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 88^r-^v, 105^v, Esmale à Amelot, Liège, 23, 28.I.1744, originaux ; 104^r, Jean-Théodore à Amelot, Liège, 26.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 28.I.1744 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 9, jeudi, 30.I.1744, p. 2 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 387.

Jean-Théodore notifia personnellement aux têtes couronnées et aux principaux gouvernements son élévation au trône de Saint-Lambert. O.A.M., B301, Jean-Théodore aux Etats-Généraux, à Benoît XIV, à Marie-Thérèse, Liège, 23, 25, 29.I.1744, originaux ; H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 65^r-70^r, Jean-Théodore à Marie-Thérèse, Liège, 29.I.1744, copie ; *Reichskanzlei, Geistliche Wahlakten*, 23b, 50^r-51^r, Jean-Théodore à Marie-Thérèse, Liège, 29.I.1744, orig. ; A.R.A., *S.G.*, 3473, 43^r, 3.II.1744 ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 31.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 390-391.

Les lettres de notification et de congratulations relatives à l'élection de Jean-Théodore se trouvent conservées aux O.A.M., B302 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 11, vendredi, 7.II.1744, p.3.

Le Chapitre, toujours souverain, s'empressa de notifier l'élection du prince au pape pour en obtenir la confirmation et à l'empereur pour en recevoir l'investiture. Il fit aussi, suivant l'usage, porter à la connaissance des cours étrangères l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au siège épiscopal liégeois²⁵⁶.

Charles VII accueillit la nouvelle avec un débordement de joie, tant était grande sa satisfaction d'avoir par ce « coup de maître » triomphé de ses ennemis. Louis XV se félicita du choix de la personne du duc et l'assura de sa bienveillance ainsi que de son attachement aux intérêts de la principauté²⁵⁷. Le Saint-Siège, quant à lui, se réjouit du succès remporté par la Maison de Bavière pour la plus grande gloire de Dieu et de la religion²⁵⁸. Les Puissances maritimes, fidèles à leur politique de non-ingérence, se contentèrent de congratuler le nouvel élu et de lui témoigner dans les termes accoutumés leur volonté de vivre en parfaite harmonie avec ses sujets²⁵⁹. Marie-Thérèse en fine politique, réprimant son dépit et faisant contre mauvaise fortune bon cœur, complimenta Jean-Théodore et lui fit

²⁵⁶ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 122v°-124v°, 126r°-127r°, 128v°-129v°, 133r°-v°, Chapitre à Benoît XIV, à Crivelli, à Charles VII, à Marie-Thérèse, à Königsegg-Erps, aux Etats-Généraux, à Louis XV, à Georges II, Liège, 25, 26, 28, 29.I.1744, copies ; H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-244, 125r°-v°, Chapitre à Königsegg-Erps, Liège, 28.I.1744, copie ; D.D.B., *Verz.*, 51a-251, 86r°, Chapitre à Marie-Thérèse, Liège, 28.I.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 106r°-v°, Chapitre à Louis XV, Liège, 29.I.1744, orig., copie ; A.R.A., *S.G., Duitsland*, 6415, Chapitre aux Etats-Généraux, Liège, 28.I.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 102/21, 238r°-239r°, Chapitre à Georges II, Liège, 29.I.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136, 23r°-v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 28.I.1744, orig. ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 10, mardi, 4. II.1744, p.4.

²⁵⁷ A.A.E., *Liège*, 38, 117r°, Amelot à Jean-Théodore, Versailles, 11.II.1744, min. ; *Bavière*, 109, 150v°-151v°, 167v°, Lautrec à Amelot, 25, 29.I.1744, originaux ; A.N., T153⁹⁴, 219-78, Horion à Grimberghen, Liège, 9.II.1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Preysing à Virmond, Francfort, 25.I.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 759, p. 538 ; B.U.L., *Ms*, 1020, *Devaulx*, 6, p.141 ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 1, p. 109-110 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 390.
L'empereur congratula son frère par une lettre personnelle et lui dépêcha le comte de Mayrhofen, son vice grand écuyer, pour le féliciter officiellement. O.A.M., B302, Charles VII à Jean-Théodore, Francfort, 28.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 135r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 12.II.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 389-392.

²⁵⁸ A.V., *A.N.C.*, 22, Valenti à Crivelli, Rome, 13, 15.II.1744, originaux ; *N.C.*, 247, 74r°, Valenti à Crivelli, Rome, 15.II.1744, copie ; 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 759, p. 538 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 391.

²⁵⁹ O.A.M., B302, Elsacker à Torri, Seinsheim à Jean-Théodore, La Haye, 21, 28.I.1744, originaux ; P.R.O., *S.P.*, 102/21, 240r°-241r°, George II au Chapitre, Londres, 10.II.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 138r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 18.II.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 1.II.1744 ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 759, p. 538 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 390.

part de son intention de voir s'établir entre les deux pays une parfaite intelligence et des relations de bon voisinage²⁶⁰.

Grand fut l'enthousiasme des Liégeois à l'annonce de cette élection qui fut ressentie avec bonheur dans toutes les couches de la population et, en particulier, par le petit peuple. La foule en délire manifesta à l'envi son exaltation et son exubérance. Partout dans la capitale, on vit scintiller des illuminations, surgir des chronogrammes et fleurir des cocardes bleues et blanches, couleurs de la Maison de Bavière. La liesse populaire était indescriptible : chants, ovations, clameurs retentissaient jour et nuit tandis que danses et rondes égrenaient inlassablement leurs rythmes endiablés. L'allégresse semblait ne jamais devoir prendre fin²⁶¹.

L'heure était aussi aux récompenses. Parmi les chanoines qui s'étaient particulièrement distingués au cours de ces longues et éprouvantes semaines, il convenait de mettre en évidence Horion et Breidbach, les principaux protagonistes de la faction bavaroise. Rougrave et Raigecourt méritaient une mention particulière. Ils avaient été les premiers à épouser la cause du duc. Il convenait également de citer la conduite exemplaire de Ghistelle, Cortenbach, Poitiers et Jacquet qui n'avaient pas ménagé leur peine pour la plus grande gloire de la Maison de Bavière. Par ailleurs, Stoupy et Berlo avaient également droit à la reconnaissance du duc car ils étaient restés sourds aux sollicitations de leur famille et fermes face aux caresses ou aux

²⁶⁰ H.H.St.W., D.D.B., *Verz.*, 51a-351, 72r°, Marie-Thérèse à Jean-Théodore, Vienne, 22.II.1744, orig. ; 95v°, 97r°-98r°, Königsegg-Erps à Marie-Thérèse, à Jean-Théodore, Bruxelles, 4. II., 6.III.1744, minutes ; D.D.A., *Berichte*, 42-244, 128r°-v°, Königsegg-Erps au Chapitre, Bruxelles, 3.II.1744, copie ; 42-245, 192r°, 194r°-195v°, Königsegg-Erps à Jean-Théodore, au Chapitre, Bruxelles, 6.III.1744, copies ; A.G.R., Ms divers, 600, 19.II., 4.III.1744 ; Jacquet à Valenti, Liège, 14.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 764, p. 542 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe*, 80, mars 1744, p.219 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 10, mardi, 10.II.1744, p.3 ; *Gazette de Cologne*, n° 20, mardi, 10.III.1744, p.4 ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, I, p.301-302 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 390-391.

²⁶¹ A.A.E., *Liège*, 38, 96r°-v°, extrait d'une lettre de Liège, 24.I.1744, copie ; *Bavière*, 109, 167v°, Lautrec à Amelot, Francfort, 29.I.1744, orig. ; A.N., T 153⁹⁴, 219-6, extrait d'une lettre de Liège, 24.I.1744, copie ; A.V., *N.C.*, 136A, 170v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, orig. ; *A.N.C.*, 10, 111v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, copie ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2191, Jean-Théodore à Charles VII, Liège, 28.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 28, 29.I.1744 ; B.U.L., *Ms*, 1011, p. 877, 23.I.1744 ; 1020, *Devalux*, 6, p.140 ; Jacquet à Valenti, Liège, 1.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 758, p.536-537 ; *Liège, Élite des Nouvelles*, n° 23, samedi, 22.II.1744, p.3-4 ; *Gazette de Cologne*, n° 9, vendredi, 31.I.1744, suppt, p.2 ; R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, I, p.110 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.388-389.

L'élection de Jean-Théodore donna lieu de nombreuses manifestations et fut l'objet de vives réjouissances à Bonn, à Francfort et à Freising. A.A.E., *Allemagne*, 519, 78r°-79v°, La Noue à Amelot, Francfort, 27.I.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n° 9, vendredi, 31.I.1744, suppt, p.1 ; J. FALISE, *Jean-Théodore de Bavière prince-évêque et cardinal*, *B.S.R.V.L.*, 2, p.401 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.387, 389.

menaces de Figuerola, le second ayant même refusé l'offre de coiffer la mitre épiscopale. Enfin, Ingelheim et Hasselbrouck, par leur ralliement pour le moins inattendu, ainsi que Velbruck et Sluse, par leur ordination de dernière minute, avaient à ce titre mérité de l'élu²⁶².

L'empereur, le roi de France et le prince-évêque ne devaient guère faire preuve d'ingratitude. Charles VII accorda au comte de Horion, au baron de Breidbach et au comte d'Ingelheim une patente de conseiller d'Etat tandis que le comte de Velbruck se vit octroyer une pension annuelle de 1.000 florins et sa sœur une aigrette de diamants ainsi qu'une rente de 100 louis²⁶³. Louis XV fit adresser aux principaux protagonistes des lettres de remerciement et fit conférer au comte de Raigecourt la charge d'aumônier de France et à son jeune frère Charles²⁶⁴, un régiment de cavalerie. Horion, Berlo et Ghistelle reçurent la promesse d'une abbaye tandis que Poitiers obtenait l'assurance d'une augmentation de ses revenus²⁶⁵.

²⁶² A.A.E., Liège, 38, 91^r-v^o, Amelot à La Marck, Marly, 28.I.1744, copie ; 93^r, La Marck à Amelot, Liège, 24.I.1744, orig. ; 110^r-112^r, 119^r-122^r, 131^r, Esmale à Amelot, 30.I., 4, 9.II.1744, originaux ; Liège, *suppt.*, 6, 379^r-v^o, Amelot à Esmale, Versailles, 13.II.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 19.II.1744 ; *Gazette de Cologne*, n^o8, mardi, 28.I.1744, p. 4 ; Jacquet à Valentii, Liège, 1.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^o 758, p.536-537 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.69-70.

²⁶³ G.St.A.M., *Kschw.*, 2188, Virmond à Jean-Théodore, Wetzlar, 6.II.1744, copie ; A.N., T153⁹⁴, 219-78, Horion à Grimberghen, Liège, 1.II.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 11.II.1744 ; A.G.R., *Mercy-Argenteau*, 231, Hetzler à Laverne, Liège, 23.II.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n^o 15, vendredi, 21.II.1744, p.4 ; *La Clef du Cabinet des prince de l'Europe*, 80, mars 1744, p. 220-221 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.392.

L'empereur se félicita également de la conduite de Berlo, Cortenbach, Raigecourt et consorts. O.A.M., B302, Saint-Germain à Torri, Francfort, 28.I.1744, orig.

²⁶⁴ Charles-Jérôme de Raigecourt, marquis de Gournay, fils de Charles et d'Antoinette des Armoises, entra sous la bannière fleurdelisée en qualité de guidon de gendarmerie. Nommé capitaine de cavalerie dans le régiment de Sabran en 1744, il fut fait chevalier de Saint-Louis pour sa bravoure sur le champ de bataille. Seigneur de Menoux et de Tremblecourt, il fut nommé chambellan de Marie-Thérèse le 20 avril 1770 et élevé à la dignité de comte en 1772. Il épousa Marie-Thérèse de Montrichier dont il n'eut point de descendance. A.A.E., Liège, *suppt.*, 6, 384^r-385^r, mémoire de Grimberghen, [Paris, 10.III.1744], orig. ; A.G.R., *S.E.G.*, 1481, le prince de Gavre à Charles de Lorraine, Bruxelles, 17.VII.1772, orig. ; R. KHEVENÜLLER-METSCH, H. SCHLITZER, *o. c.*, 7, p. 237 ; F.-A. AUBERT de la CHESNAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse...*, 16, 1870, col.719-720 ; abbé J.-F. POIRIER, *Metz : armée, noblesse, haute magistrature...d'après les registres paroissiaux 1561-1792*, p.526.

²⁶⁵ A.A.E., Liège, 38, 86^r, 87^r, 92^r, 102^r, Amelot à Raigecourt, à Horion, à Poitiers, à Esmale, Versailles, 1.II.1744, minutes ; 125^r, 130^v, 131^r, Esmale à Amelot, Liège, 6, 9.II.1744, originaux ; 127^r-128^v, 153^r-v^o, Poitiers, Jean-Théodore à Amelot, Liège, 6, 10.II.1744, originaux ; 123^r, 124^r, 129^r, 132^r, 139^v-141^r, Amelot à Berlo, à Esmale, à Poitiers, à Esmale, à Jean-Théodore, Versailles, 12, 13, 15, 16, 28.II.1744, minutes ; 142^r-143^v, Berlo, Esmale à Amelot, Liège, 21, 22.II.1744, originaux ; 144^r, Grimberghen à Charles VII, Paris, 11.II.1744, copie ; *suppt.*, 6, 384^r-385^r, mémoire de Grimberghen [Paris, 10.II.1744], orig. ; *Bavière*, 109, 157^r-v^o, Grimberghen à Amelot, Paris, 27.I.1744, orig. ; Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 10.II.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-31, Berlo à Grimberghen, Liège, 11.II.1744, orig. ; 219-32, mémoire de Grimberghen, [Paris], 18.II.1744, min. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 376, 394.

Jean-Théodore, sur les recommandations de son frère et du prince de Grimberghen, fit choix du comte de Horion comme premier ministre et grand maître de la Cour et désigna le baron de Breidbach en qualité de chancelier de la principauté²⁶⁶. L'officialité, malgré les remontrances du Chapitre et les vives protestations du grand prévôt, échut non pas à Ghéquier mais au baron de Hasselbrouck. Le comte de Rougrave obtint le vicariat général au grand désappointement de Jacquet, placé à la tête du synode. Ce dernier, ainsi que Ingelheim, Berlo, Sluse, Tinlot²⁶⁷, Vandensteen²⁶⁸ et Stoupy, lui-même examinateur synodal, furent appelés à siéger au Conseil privé. La présidence de la Chambre des comptes fut confiée au comte de Raigecourt, lui aussi membre du synode, assisté de Ghistelle, Cortenbach, Lombeek²⁶⁹, Loets de Trixhe²⁷⁰ et de l'avocat fiscal Henry²⁷¹.

²⁶⁶ P.R.O., S.P., 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 4, 7.II., 3.III.1744, originaux ; A.G.R., Ms divers, 2189, Laverne à Hetzler, Bruxelles, 30.I.1744, orig. ; A.N., T153⁹⁴, 219-52, princesse de Grimberghen à Jean-Théodore, Paris, 27.I.1744, min. ; 219-88, Jean-Théodore à Grimberghen, Liège, 10.II.1744, orig. ; G.St.A.M., Kschw., 2188, Virmond à Jean-Théodore, Wetzlar, 6.II.1744, copie ; Jacquet à Valent, Liège, 14, 22.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^{os} 764, 766, p.542-545 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces...*, 3, p.5 ; M. WEITLAUFF, o. c., p.394.

²⁶⁷ Arnold-Bernard baron de Woot de Tinlot (Soheit, 1690 - Liège, 1763), fils de Pierre-Ernest et d'Angèle-Marie de Horion, fut admis au sein du Chapitre de Saint-Lambert le 23 janvier 1714. Il fut élu prévôt de Saint-Pierre le 18 septembre 1741. Il était conseiller à la cour allodiale depuis le 27 août 1728. J. de THEUX, o. c., 4, p.14-15. A son sujet, un contemporain avait noté qu'il était « dévoué à Horion et, selon sa maîtresse, Melle David, [...] attaché à Jean-Théodore ». A.A.E., Liège, 38 ; 37r^o, « Etat des différents capitulaires admis au voté », joint à une lettre de Liège, 11.I.1744, orig.

²⁶⁸ Lambert-Walter Vandensteen (Liège, 1702 - 1778) fut reçu chanoine de Saint-Lambert le 27 avril 1736. J. de THEUX, o. c., 4, p.48-49.

²⁶⁹ Jean-Hugo baron de Vorst et Lombeek (Cologne, 1698 - Lombeek, 1761) fut reçu chanoine de Spire le 4 novembre 1715 et admis au sein du Chapitre de Saint-Lambert le 26 avril 1724. Il connaîtra une brillante ascension sous le règne de Jean-Théodore de Bavière. J. de THEUX, o. c., 4, p.32.

²⁷⁰ Pierre-Ambroise de Loets de Trixhe (Liège, 1695 - 1749) prit place parmi les chanoines de Saint-Lambert le 23 janvier 1730. Nommé conseiller à la Chambre des comptes le 20 avril 1737, il sera prorogé dans cette charge sous le règne de Jean-Théodore. J. de THEUX, o. c., 4, p.39.

²⁷¹ Guillaume Henry, fils de Martin et de Gertrude Degraux, vit le jour à Montingy-sur-Sambre le 18 décembre 1695. Après avoir fréquenté l'université de Louvain, il fut diplômé jurisconsulte de l'université de Reims le 31 mai 1719. Le 24 juillet de l'année suivante, il s'inscrivit à la cour spirituelle de Liège en qualité d'avocat. Il épousa à Liège (Saint-Adalbert) le 9 juin 1721, Catherine Remacle. Désireux de faire une carrière administrative, il devint bourgeois de Liège le 13 septembre 1727. Nommé avocat fiscal le 11 avril 1733, il prêta serment le 20 octobre suivant. Il participa en décembre de la même année aux conférences de Bruxelles en qualité de secrétaire. Conseiller de la Cité en 1736, il fut plusieurs fois candidat malheureux au poste de bourgmestre de Liège (1738, 1741, 1744). Le 8 mars 1744, il fut choisi par Jean-Théodore de Bavière pour siéger à la Chambre des comptes en qualité de conseiller. Il décéda à Liège (paroisse Saint-Servais) le 9 juin 1755. Il se maria en secondes noces avec Marie-Jeanne Delvaux de Presseux. A.E.L., R.P., Liège, tables ; *Officialité*, 132, 98r^o ; *Etats*, 80, 10.XII.1733 ; *Ms Lefort*, III, 20 ; *Scel des Grâces...*, 2, p.170, 3, p.7, 88 ; E. COLINGE, *Matériaux pour quelques généalogies wallonnes*, 8, p.88 ; A. SCHILLINGS, *Matricule de l'université de Louvain*, 7, p.211 ; C. de BORMAN, *Liste des avocats de la cour spirituelle de Liège, B.I.A.L.*, 1888, 21, p.196 ; E. HELIN, J. ROUHART-CHABOT, *Admissions à la Bourgeoisie de la Cité de Liège...*, p.188, n^o 1091.

Le chanoine de Lanaye²⁷² se vit honorer du titre de ministre de conférence. Torri, le secrétaire particulier du prince, fut gratifié d'une commission de secrétaire et de conseiller privé *ad honores* ainsi que de l'administration du Scel des Grâces. Enfin, le chevalier Cosatti recevait la feuille des bénéfices, office des plus lucratifs²⁷³!

Le règne du nouvel élu s'annonçait sous le signe de la concorde et de l'apaisement. Les opposants de la veille cherchaient à rentrer en grâce

²⁷² Henri Lanaye (Amsterdam, 1664 - Hermalle-sous-Argenteau, 1746) fut admis au sein du chapitre de Saint-Lambert le 6 mai 1701. Il joua un rôle important dans la vie politique liégeoise. Membre du Conseil impérial de Régence de la principauté (1708 - 1714), il fut également député ordinaire des Etats (1718), conseiller à la cour féodale (1721), conseiller privé et chancelier (1722) et enfin conseiller d'État de l'empereur le 13 octobre 1723. En disgrâce sous Georges-Louis de Berghes, il regagna les faveurs de Jean-Théodore de Bavière qui le nomma ministre de conférence le 8 mars 1744. A.G.R., *Ms divers*, 600, 20.III.1744 ; J. de THEUX, *o. c.*, 4, p.3-4.

²⁷³ Plus mondain que religieux, l'abbé Cosatti était issu d'une vieille famille siennoise, membre de la noblesse locale depuis le début du 17^e siècle. Cet Italien – il ne parlait pas un mot de français – entama sa carrière comme auditeur du nonce de Cologne, Michel-Ignace Crivelli, puis entra au service de Jean-Théodore de Bavière en qualité de « gentilhomme » et de « conseiller d'Etat » dans les derniers mois de l'année 1743. Ce personnage, aussi intrigant qu'infatué, allait connaître gloire et fortune avec l'avènement du nouvel élu. Mais imbu de sa personne, d'un naturel intéressé et très jaloux de ses prérogatives, il sera très vite en butte à l'hostilité des principaux dignitaires de la Cour ainsi que des proches du prince-évêque. Son avidité et sa suffisance lui vaudront à diverses reprises la défaveur de son protecteur qui lui retirera en janvier 1746 la feuille des bénéfices pour une ridicule histoire de pension. Mais guère rancunier et d'un naturel des plus indulgents, Jean-Théodore lui confèrera le 20 mars suivant la dignité de chambellan. Toujours en quête d'argent, Cosatti va, au début de l'année 1750, se lancer dans les affaires et fonder à Huy en compagnie de compatriotes, les de Riario, une manufacture de toiles peintes. L'appât du gain le perdra. Très rapidement, il entrera en conflit avec ses associés. Son intransigeance, alliée à des violences répétées et une attitude plus que grotesque, lui attireront le mépris et la haine de son entourage au point qu'un de ses contemporains, bien au courant de ses faits et gestes, déclarait : « Tout ce que je sais sur ce qui le regarde est que l'on me dit que c'est un chevalier ruiné et déshonoré. » En effet, tant de méchanceté et de cupidité lui feront encourir à la fin de l'année 1753 les foudres de son maître. Tombé en disgrâce, il ne suivra pas au printemps 1755 le cardinal de Bavière dans ses évêchés allemands. Il dut, selon toute vraisemblance, regagner sa ville natale, pourvu cependant, preuve de l'incroyable faiblesse de caractère de Jean-Théodore, d'une pension de 600 florins, gagée sur la cassette du prélat. A.E.L., *Familles, Magis*, 3, Charles-Louis à Isidore Magis, Ratisbonne, 27.VI.1753, orig. ; *Notaires*, G. Debleret, 25.II., 25.III., 5.IV.1753 ; D. Saive, 29.III.1763 ; A.A.E., *Liège*, 37, 273r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 20.XII.1743, orig. ; 38, 14r^o-v^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.I.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.II.1744 ; 2, 8.I., 23. III.1746 ; S.E.G., 1207, 496v^o-497r^o, Cobenzl à Roderique, Bruxelles, 8.III.1755, min. ; A.V., N.C., 136A, 159v^o, Crivelli à Valenti, Cologne, 15.I.1744, orig. ; G.St.A.M., *Kschw.*, 2191, Torri à Praidlohn, Bonn, Liège, 6, 20.XII.1743, originaux ; Jacquel à Valenti, Valenti à Jacquet, Liège, Rome, 10.VI., 4.VII.1744 dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^{os} 773, 775, p.551, 552 ; Cosatti à Valenti, Liège, 1.VII.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di particolari* », n^o 882, p.669-671 ; *Gazette de Cologne*, n^o 100, vendredi, 13.XII.1743, p.4 ; n^o 21, vendredi, 13.III.1744, p.3-4 ; *Scel des Grâces...*, 3, p. 21 ; U.C[APITAINE], *Crassieriana, B.I.A.L.*, 1, 1852, p.479 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté...*, 1, p.198 ; V. SPRETI, *Enciclopedia storico italiana*, 2, p.556 ; L. JUST, *Die Quellen zur Geschichte der Kölner Nuntiatur...*, p.283 ; F. BOVY-LIENAU, *o. c.*, p.183-184 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.361-363.

auprès du prince qui, en la circonstance, sut faire preuve de beaucoup de compréhension et d'une grande mansuétude²⁷⁴.

Tandis que se déroulaient toutes ces péripéties, une lettre du roi de Prusse parvenait à Liège. Par cette missive, Frédéric II invitait les chanoines de Saint-Lambert à faire choix de « notre cousin le prince Théodore de Bavière [...] pour remplacer le siège vacant ». Malgré sa tardivité, cette recommandation fut bien accueillie par le Chapitre et fit, « suite aux affaires du tems », une profonde impression sur l'opinion publique²⁷⁵.

Dans l'attente de la confirmation pontificale et de l'investiture impériale, toute la ville pavoisait et s'adonnait, dans une atmosphère de fête, aux préparatifs de l'inauguration²⁷⁶. Cette joie et cette allégresse étaient partagées par les corps constitués. Ceux-ci avaient décidé, « malgré les embarras du pays », d'accorder au nouveau souverain un don gratuit d'une valeur de plus de 600.000 livres de France. L'allocation des Etats s'élevait à 60.000 écus, la participation de la Cité à 40.000 écus et la contribution du clergé et des bonnes villes à 30.000 écus. En outre, les trois ordres du pays acceptaient de voter la liste civile du prince, à savoir 30.000 écus à lever sur les impôts du braz et du soixantième ainsi que de prendre à leur charge la solde et l'entretien d'une compagnie de gardes du corps. Aux yeux des contemporains, jamais jusqu'à ce jour, on n'avait « fait les choses si gracieusement ²⁷⁷ ».

²⁷⁴ A.A.E., *Liège*, 38, 109^r-v^o, 115^v-116^r, Esmale à Amelot, Liège, 30.I., 1.II.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 28.I., 19.II.1744 ; A.E.L., *Familles, Selys-Longchamps*, 2615, Selys à Gilba, Longchamps, 31.I.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, I, 8, 22, 29.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^{os} 758, 759, 763, 766, p.536-537, 538-539, 541, 544.

²⁷⁵ D.Z.A., *Merseburg, Liège*, 37, 3^r-v^o, 8^r-9^r, Frédéric II au Chapitre, Chapitre à Frédéric II, Berlin, 28.I.1744, Liège, 4.II.1744, copie, orig. ; O.A.M, B502, Frédéric II au Chapitre, Berlin, 28.I.1744, copie ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 140^v, 145^r-v^o, 3.II.1744, Chapitre à Frédéric II, Liège, 4.II.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 122^r, Esmale à Amelot, Liège, 4.II.1744, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 11.II.1744 ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^o 759, p. 538 ; *Politische Correspondenz Friedrich's der Grossen*, 3, n^o 1323, p. 21, Frédéric II à Seckendorff, Berlin, 26.I.1744 ; *Gazette de Cologne*, n^o12, mardi, 28.I.1744, p. 4 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 386-387 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.67.

²⁷⁶ Esmale se plaisait à rapporter que les démonstrations de joie publique surpassaient « tout ce qui a jamais été fait icy en pareilles occasions ». A.A.E., *Liège*, 38, 138^r, 156^r, Esmale à Amelot, 18, 29.II.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24, 28.I., 7, 19.II.1744 ; B.U.L., *Ms*, 1139, p. 549, 5.III.1744 ; *Liège, Élite des Nouvelles*, n^o 23, vendredi, 22.II.1744, p.4 ; *Gazette de Cologne*, n^o 18, mardi, 3.III.1744, p.4 ; M. DESCHAMPS, *Essai sur le Pais de Liège*, p.35-36.

²⁷⁷ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 174^r, 25.II.1744 ; *Etats*, 11, p. 209, 273-274, 26.II.1744 ; *Etats*, 443, 130^v-131^r, 27.II.1744 ; 722, 21^r-v^o, 30.IV, 2.V.1744 ; *Etats*, 939, 26.II.1744 ; 1013, 27.II.1744 ; *Cath., sec., c.c.*, 77, 162^r, 26.III.1744 ; C.S., 13, 160^r-v^o, 24.III.1744 ; A.N. T153⁹⁴, 219-80, Horion à Grimberghen, Liège, 29.I., 10.III.1744, originaux ; A.A.E., *Liège*, 38, 151^r, 155^v-156^r, Esmale à Amelot, Liège, 23, 29.II.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 26, 29.II., 18, 21.XI.1744 ; Jacquet à Valenti, Liège, 29.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n^o 763,

Un des derniers actes du Chapitre *sede vacante* fut d'élaborer le serment constitutionnel que l'élu allait devoir jurer d'observer au moment de son intronisation²⁷⁸.

Alors que ses prédécesseurs avaient dû, et particulièrement Georges-Louis de Berghes, se résigner à accepter une capitulation contraignante, très préjudiciable à leurs droits et à leurs régaux, celle de Jean-Théodore apparaissait comme une des plus courtes – elle comprenait neuf articles – et des moins attentatoires de l'époque moderne²⁷⁹. À côté, de la confirmation de clauses traditionnelles comme l'observance de la Paix de Fexhe et l'obligation de demander l'assentiment du Corps chapitral dans des cas bien précis, tels que l'aliénation du territoire, la résignation du siège épiscopal, l'éventualité d'une coadjutorerie ou les questions militaires, l'acte rappelait les prérogatives des États dans les questions financières et diplomatiques. Il contenait également des dispositions relatives aux nominations ainsi qu'aux différends territoriaux du pays mais il ne faisait plus la moindre allusion au principe du *condominium*, si cher au cœur des tréfonciers. En effet, la prétention d'administrer la principauté en l'absence du prince-évêque et l'exigence de requérir le consentement du Chapitre pour tous les actes importants de l'exécutif avaient totalement disparu²⁸⁰. Les origines et la personnalité de l'élu ainsi que la conjoncture internationale avaient, semble-t-il, grandement modéré la soif de puissance du corps chapitral et limité singulièrement ses empiètements à l'autorité princière²⁸¹.

p.540-541 ; *Gazette de Cologne*, n° 9, vendredi, 31.I.1744, p.4 ; *La Clef du Cabinet des prince de l'Europe*, 80, mars 1744, p.221 ; F. STRAVEN, *Inventaire anaytique...*, 5, p.304.

En 1724, les États avaient accordé à Georges-Louis de Berghes un don gratuit de 40.000 écus. A.E.L. *États*, 2169.

²⁷⁸ Sur l'origine et l'importance de ce serment constitutionnel, cfr. J. DARIS, *Notices...*, 3, p.184-211 ; J. de THEUX, *o. c.*, 1, p.XXVII-LXII ; F. HENAU, *Tableau de la Constitution liégeoise, Revue de Liège*, 1, 1844, p.19-21 ; E. POULLET, *Les Constitutions nationales belges de l'Ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*, p.55-56 ; A. DUBOIS, *o. c.*, p.263 ; P. HARSIN, *La capitulation des princes-évêques de Liège...*, *Revue du Nord*, 45, p.110-111 ; T.-C.-W. BLANNING, *Reform and Revolution in Mainz 1743-1803*, p.62-64 ; G. HANSOTTE, *o. c.*, p.44, 60-61, 116-117 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.68 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Histoire de la principauté de Liège...*, p.111-112.

²⁷⁹ Le texte de la capitulation de Jean-Théodore est édité dans R.O.P.L., 3-2, p.1-3 et dans E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, 5, n° 5128, p.530. On trouve une analyse détaillée de ce document dans J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 1, p.139-140 ; *Notices...*, 3, p. 210-211.

²⁸⁰ J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 1, p.55-58 ; *Notices...*, 3, p.208-211 ; J. de THEUX, *o. c.*, 1, p.XL-XLI ; R.O.P.L., 3-2, p II ; E. POULLET, *o. c.*, p.85-86 ; A. DUBOIS, *o. c.*, p.265.

²⁸¹ Le Chapitre s'empressera de réinsérer ces deux clauses dans les capitulations des successeurs de Jean-Théodore de Bavière ; R.O.P.L., 3-2, p.II, IV ; E. POULLET, *o. c.*, p.87 ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 5, p.347.

Si ce projet de capitulation, un des rares à ne pas porter « atteinte à la juridiction des évêques²⁸² », fut bien reçu par le nouveau souverain, il ne manqua pas, par contre, de susciter de vives inquiétudes au sein des collèges scabinaux et une profonde émotion dans les rangs de la noblesse. Soucieux de sauvegarder leurs prérogatives judiciaires et désireux de combattre la menace sans cesse grandissante d'une cléricisation des institutions de l'Etat, les deux corps abjurèrent le prince de ne pas s'engager sur l'article définissant les compétences de l'officialité. En outre, soucieux des intérêts « des sujets liégeois », ils le supplièrent de leur donner communication du texte afin de pouvoir examiner s'il ne renfermait rien de contraire aux lois et privilèges du pays ou de dommageable aux régaux du prince²⁸³.

Par ailleurs, l'Etat noble, rendu méfiant par l'expérience des règnes précédents, avait, dans un geste d'autodéfense, sollicité du nouvel élu l'assurance de sauvegarder ses droits et privilèges pour l'accession aux principales charges du pays et revendiqué une plus large représentation au sein du Conseil privé²⁸⁴. Jean-Théodore, mû par un désir d'apaisement et de concorde, reçut favorablement ces représentations et promit d'en tenir compte lorsque les circonstances l'exigeraient²⁸⁵.

²⁸² Jacquet à Valenti, Liège, 18.III.1744, dans L. JADIN « *Lettere di vescovi* », n° 770, p.548.

²⁸³ L'État noble et les échevins de la Souveraine justice de Liège avaient vivement protesté contre la révocation du règlement du 24 mars 1742, décidée par le Chapitre *sede vacante* et n'avaient pas hésité à porter le litige devant la Chambre impériale à Wetzlar. Aussi, grande fut leur émotion quand ils apprirent l'existence dans la capitulation du futur prince d'un article relatif aux compétences de l'officialité. A.A.E., *Liège*, 37, 255r°-257r°, protestation de l'État noble, 11.XII.1743, imprimé ; Esmale à Amelot, Liège, 12.XII.1743, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 4, 6.I.1744 ; A.E.L., *Etats*, 721, 231r°-237v°, acte d'appel de l'État noble contre le Chapitre cathédral, 18.XII.1743, copie ; 722, 10r°-11v°, supplique de l'État noble au prince-évêque, 1.III.1744, copie ; R.O.P.L., 3- 2, p.2-3, n°1 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 1, p.138-139 ; F. BROUWERS, *Histoire des principaux débats relatifs à la juridiction de l'Official de Liège au cours de la période moderne (16^e - 17^e - 18^e siècles)*, p.173-174.

²⁸⁴ A.E.L., *Etats*, 721, 227v°-231r° ; 722, 22v°-25v°, supplique de l'État noble au prince-évêque, 15.II., 3.V.1744, copies. Cette supplique est éditée dans R.O.P.L., 3-2, p.5-6.

Le Chapitre avait, sous les règnes des princes bavarois précédents, adopté une attitude identique et y avait remédié en insérant dans leurs capitulations une clause de sauvegarde.

D'ailleurs, c'était un des griefs qui avait été avancé contre la candidature de Jean-Théodore de Bavière : « [...] Avouant [le chanoine, baron de Sluse] cependant qu'il y a des Liégeois qui raisonnaient que si on fit évêque et prince de Liège, S.A.S. Monseigneur le duc Théodor, ce prince conférerait en suite à la noblesse allemande de son pays toutes les prébendes vacantes qui échoiroient à sa collation, pour rendre avec le tems tout le Chapitre dépendant et pour ainsi dire héréditaire dans la Sérénissime Maison de Bavière, mais que lui, tréfoncier, avoit rejeté et combattu de son mieux ces raisonnemens vulgaires [...] ». G.St.A.M., *Kschw*, 2188, Harscamps à Virmond, Juliers, 16.I.1744, orig. ; A. DUBOIS, *o. c.*, p.10-11, 15-16, 265-266.

²⁸⁵ A.E.L., *Etats*, 722, 13r°, 25v°-26r°, 11.III.1744 ; Jacquet à Valenti, Liège, 1.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 758, p.536-537.

Entre-temps, le rapport du Chapitre relatif au déroulement de l'élection et le procès d'information sur la situation du diocèse et la personne du prince étaient arrivés à Rome. Le pape, malgré les fêtes du carnaval et l'approche du carême, fit diligence, répondant ainsi à l'attente de Jacquet. Le 11 février, la Congrégation Consistoriale approuva à l'unanimité l'élection du duc de Bavière et délivra le décret de confirmation qui parvint à Liège le dernier jour du mois²⁸⁶.

A LA GLOIRE DES WITTELSBACH : LE PRINCE EST FAIT !

Le 9 mars 1744, le nouvel élu prit officiellement possession de l'administration spirituelle et temporelle de l'évêché liégeois²⁸⁷. Le lendemain, jour de son inauguration, il jura la capitulation et n'admit l'article relatif à la juridiction de l'official que sous réserve de faire réviser sous peu les points litigieux²⁸⁸.

²⁸⁶ Outre les évêchés de Ratisbonne et de Freising, Jean-Théodore avait été autorisé par la Congrégation Consistoriale à conserver ses canonicats d'Augsbourg et de Cologne. A.V. *A.N.C.*, 10, 111v°, Crivelli à Valenti, Cologne, 26.I.1744, copie ; *N.C.*, 245, 15r°, Valenti à Crivelli, Rome, 9.V.1744, orig. ; 247, 79r°-v°. Valenti à Crivelli, Rome, 9.V.1744, copie ; A.A.E., *Liège*, 38, 130r°-v°, 155v°, 160v°, Esmale à Amelot, Liège, 9, 29.II., 1.III.1744, originaux ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 183v°, 2.III.1744 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 4.III.1744 ; Benoît XIV à Tencin, [Rome], 14.II.1744, dans E. de HEERCKEREN, *Correspondance de Benoît XIV avec P.- G.Tencin*, 1, (1742-1749), p.121 ; Jacquet à Valenti, Liège, 29.II.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 763, p.541 ; L. JADIN, *Les actes de la Congrégation Consistoriale...*, *B.I.H.B.R.*, 16, p.472-477 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.391.

Le courrier mit neuf jours pour effectuer le voyage de retour. Il aurait été encore une fois arrêté à Mantoue mais pour être aussitôt relâché. A.A.E., *Liège*, 38, 160r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 1.III.1744, orig. ; A.V., *N.C.*, 136A, 177r°, Crivelli à Valenti, Cologne, 8.III.1744, orig. ; *Gazette de Cologne*, n° 18, mardi, 3.III.1744, p. 4 ; *Gazette d'Amsterdam*, n° 22, mardi, 17.III.1744, p.4 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.391.

²⁸⁷ A.N. T153⁹⁴, 219-77, Horion à Grimberghen, Liège, 10.III.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 161r°, 167r°, Esmale à Amelot, Liège, 3, 9.III.1744, originaux ; Jacquet à Valenti, Liège, 14.III.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 764, p. 542.

Quelques jours auparavant, le 6 mars, Breidbach et Horion avaient pris au nom du prince-évêque possession de l'administration du diocèse et de la principauté. A.A.E., *Liège*, 38, 163r°-v°, Esmale à Amelot, Liège, 6.III.1744, orig. ; A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 198r°-200v°, 6.III.1744 ; *Etats*, 1013, 6.III.1744 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 7.III.1744 ; *Liste chronologique...*, p.204, [Liège], 6.III.1744 ; R.O.P.L., 3-2, p.1.

²⁸⁸ A.E.L., *Cath., sec., s.v.*, 96, 201r°-202v°, procès-verbal de l'inauguration, 10.III.1744 ; A.E.L., *Cath., sec., c.c.*, 77, 172v°-174v°, 10.III.1744 ; C.S., 13, 159v°, 10.III.1744 ; *Familles, Séllys-Longchamps*, 2578, Séllys à sa mère, Liège, 13.III.1744, orig. ; B.U.L. *Ms*, 993, p. 574 ; 1011, p. 279 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 7.III.1744 ; J. de THEUX, *o. c.*, 1, p.XLI-XLII ; J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 1, p.139 ; IDEM, *Notices...*, 3, p.209 ; E. POULLET, *o. c.*, p.263 ; F. BROUWERS, *o. c.*, p.173-174 ; A. MUSICK, *Les évêques de Liège (1572-1794). Étude d'un milieu social*, p.13 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.392 ; C. QUOILIN, *o. c.*, p.68.

Cette intronisation donna lieu, à côté des cérémonies officielles, à de grandes festivités : galas, réceptions, fêtes, spectacles, illuminations se succédaient sans fin tandis que les réjouissances populaires – danses, sara-bandes, chansons, ritournelles – battaient leur plein. Toutes ces manifestations d'enthousiasme et tous ces débordements de joie attestaient de la liesse du bon peuple de Liège²⁸⁹.

Ainsi débutait dans l'allégresse générale et sous les plus favorables auspices un règne qui devait durer près de vingt ans.

L'élévation de Jean-Théodore au trône de Saint-Lambert consacrait l'aboutissement des efforts conjugués de l'alliance franco-bavaroise et constituait incontestablement une éclatante victoire de la diplomatie du cabinet de Versailles²⁹⁰. Mais à y regarder de plus près, ce brillant succès fut davantage l'acquis des Wittelsbach que l'œuvre du roi-très-chrétien²⁹¹.

Loin d'être envahissante comme à son habitude, la France se montra en la circonstance assez discrète et effacée. Louis XV pratiqua en effet une politique de petits pas. Une des causes principales de cette attitude résida dans le manque de conviction de son ministre des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Amelot de Chaillou²⁹². Sa lenteur à faire connaître ses

²⁸⁹ A.N., T153⁹⁴, 219-77, Horion à Grimberghen, Liège, 10.III.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 161r^o-v^o, 167v^o, 169r^o-170r^o, Esmale à Amelot, Liège, 3, 9, 16.III.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 7, 18, 20.III.1744 ; B.U.L., *Ms*, 1011, p. 279 ; 1139, p.549 ; A.E.L., *Familles, Séllys-Longchamp*, 2578, Séllys à sa mère, Liège, 28.II., 6, 20.III.1744, originaux ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à Carteret, Liège, 10.III.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 14.III.1744, dans L. JADIN, «*Lettere di vescovi* », n° 764, p.542 ; *Liège, Élite des Nouvelles*, n° 34, mercredi, 18.III.1744, p.4 ; G. HANSOTTE, J. PYENS, *Placards liégeois ...*, 2, p.1, n° 1257, Liège, 9.III.1744 ; J. KNAEPEN, *Jean Le Cocq...*, *Leodium*, 83, p.59. A en croire le résident français, il y aurait eu plus de dix mille inscriptions chronogrammatiques et dix mille étrangers seraient venus assister à ces illuminations qui, suite au mauvais temps, se prolongèrent jusqu'au début d'avril. A.A.E., *Liège*, 38, 176r^o, 187v^o, Esmale à Amelot, Liège, 19.III., 7.IV.1744, originaux.

Sur le cérémonial de l'inauguration et les fêtes qui s'ensuivirent, cfr. A.E.L., *Cath., sec.*, s. v., 96, 134r^o-v^o ; 195r^o, 2, 5.III.1744 ; *C.P.*, 174, 2, 5.III.1744 ; *C.S.*, 13, 158r^o-159r^o, 4.III.1744 ; *Etats*, 939, 134v^o, 5, 10.III.1744 ; M. DESCHAMPS, *Essai sur le Païs de Liège*, p.37-40 ; P.-L. de SAUMERY, *Les délices du Païs de Liège...*, 4, p.37-38 ; *Relation des réjouissances publiques faites à Liège au sujet de l'inauguration de S.A.C. Jean-Théodore de Bavière, évêque et prince de Liège*, Liège, E. KINTS, 1744, 52p. in- 4° ; O.-J. THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul...*, p.319 ; A. LOVEGNEE, *Jean-Noël Hamal...*, p.37.

²⁹⁰ P. HARSIN, *Jean-Théodore de Bavière, D.H.G.E.*, 7, col. 8-9 ; IDEM, *La politique de la France à l'égard des élections liégeoises de l'ancien régime, B.S.H.M.*, 8° série, 16, p.229 ; IDEM, *Chez les princes-évêques de Liège, La Revue générale*, 138, p.73.

²⁹¹ A.N., T153⁹⁴, 219-80, Horion à Grimberghen, Liège, 29.I.1744, orig.

²⁹² Sur Jean-Jacques Amelot de Chaillou (Paris, 1689 – 1749), secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 21 février 1737 jusqu'à sa démission survenue le 26 avril 1744, cfr. *D.B.F.*, 2, Paris, 1936, col. 611-615, notice de M. PREVEST ; M. ANTOINE, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV...*, p.7.

intentions, ses hésitations répétées, son refus de faire pression sur le Chapitre et de solliciter le Saint-Siège ne firent que confirmer cette impression de grandissime prudence. Par ailleurs, ses attermoiements à désigner un ambassadeur extraordinaire, son goût immodéré du secret, joints à son inébranlable détermination à rester dans l'ombre ainsi qu'à l'absence de réels moyens financiers – ils ne seront accordés que le 26 janvier, trois jours après le terme de l'élection²⁹³ – auraient dû inéluctablement entraîner la faillite de l'entreprise. Mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté de la Maison de Bavière et de ses partisans.

Il est vrai qu'une longue présence des Wittelsbach sur les bords de la Meuse avait permis de former et d'entretenir parmi les capitulaires une faction relativement importante, dévouée à leurs intérêts. Celle-ci, forte d'une douzaine de membres à la mort de Georges-Louis de Berghes, allait constituer l'élément déterminant de la future élection.

Décisif fut aussi le rôle joué par Charles VII et Clément-Auguste. L'empereur fit preuve, tout au long de la compétition, d'une persévérance et d'une ténacité assez exemplaires. Il mit tout en œuvre : sollicitations, promesses, menaces, pressions, etc. pour traverser les nombreuses oppositions rencontrées par son jeune frère et ne ménagea point sa peine pour faire triompher sa candidature. La conduite de l'électeur de Cologne, quoique moins spontanée, fut tout aussi capitale. Son désistement et sa venue à Liège anéantirent les espérances des anti-bavarois et décidèrent de leur ralliement en masse au duc Théodore. Si par la suite, Clément-Auguste ne cessa de regretter et de « maudire » sa décision²⁹⁴, le sens du devoir et les liens de sang l'avaient pour lors emporté sur l'orgueil et la jalousie.

Preuve de ce défaitisme, le refus d'Amelot de proposer au cardinal d'Auvergne de se rendre à Liège et d'y dépêcher le comte de Sade, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, car « il eut esté fort indécent qu'il n'y fut arrivé que pour estre le témoin du triomphe du party autrichien. » A.A.E., *Liège*, 38, 67r°-68v°, 69r°-70r°, Amelot à La Marck, Marly, 24.I.1744, copie.

²⁹³ A.A.E., *Liège*, 38, 103r°, La Marck à Amelot, Liège, 26.I.1744, orig.

²⁹⁴ *Gazette de Cologne*, n° 9, vendredi, 31.I.1744, p.4 ; M. BRAUBACH, *Die österreichische Diplomatie...*, 112, p.16-17; IDEM, *Kurköln...*, p.266-267.

Clément-Auguste quitta Liège aussitôt l'élection faite. Sa mauvaise humeur ne tarda guère à se manifester ainsi qu'en témoigne, Baumez, le secrétaire du comte de Sade, chargé des affaires du roi de France à la Cour électorale de Cologne : « On vient de me confier icy que l'électeur de Cologne porte les effets de son anti-pathie pour luy [Jean-Théodore] jusqu'à luy avoir mandé dernièrement de luy renvoyer sur-le-champ les équipages qu'il luy a prestés en attendant qu'il puisse recevoir ceux qu'il a laissés à Freisingen. » Il alla même jusqu'à révoquer les pensions accordées à différents capitulaires liégeois, dont celle de Lanaye et de Breidbach, et à congédier son confesseur, le père Rausch qui l'avait persuadé de renoncer à ses prétentions à l'évêché de Liège en faveur de son frère, ainsi que le baron de Sickingen qui lui avait conseillé de se rendre dans la capitale mosane. A.N., T153⁹⁴, 219-80, Horion à Grimberghen, Liège, 29.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 38, 130v°, Esmale à Amelot, Liège, 9.II.1744, orig. ; *Cologne*, 78, 295r°, Baumez à Amelot, Bonn, 24.V.1744, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 77/92, Burrish à

Face à la France et à la Bavière, se dressait la coalition de l'Autriche et des Puissances maritimes.

La République marchande, dirigée par un patriciat égoïste et affaiblie par les douceurs d'une insolente prospérité, avait perdu son dynamisme d'antan. Loin d'ambitionner d'occuper encore une place maîtresse sur le devant de la scène internationale, elle se contentait, soucieuse d'entretenir des relations de bon voisinage, de pratiquer une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La Grande-Bretagne, pour sa part, fidèle à une tradition d'attentisme, manifesta peu d'intérêt pour le scrutin liégeois. Son action se limita à recommander à son résident de favoriser l'élection d'un prince acquis au principe de neutralité²⁹⁵.

L'Autriche, par contre, se montra plus décidée et partant plus combative. L'hostilité et le ressentiment de Marie-Thérèse à l'égard des Wittelsbach la déterminèrent à intervenir avec vigueur contre la candidature de Jean-Théodore. Mais la modicité des moyens financiers et l'absence d'un fort parti organisé ainsi que la lenteur et la lourdeur de la bureaucratie habsbourgeoise ne permirent pas aux diplomates autrichiens de donner la pleine mesure de leur talent et furent en partie cause de la faillite de la politique de la Cour de Vienne.

De son côté, le Saint-Siège participa aussi dans une large mesure au succès de la Maison de Bavière²⁹⁶. Pourtant, à l'origine, rien ne prédisposait Benoît XIV à prendre parti pour l'un ou l'autre camp. Déchirée par un conflit qui mettait aux prises les deux plus importants Etats catholiques de l'Empire, la papauté s'était efforcée de faire preuve de la plus grande impartialité. Mais l'occupation de certains territoires pontificaux et les maladroites répétées de Marie-Thérèse, jointes à son animosité à l'égard du cardinal Valenti, l'éminence grise du saint-père, poussèrent le souverain pontife à favoriser la politique bavaroise et à contribuer à l'avènement de Jean-Théodore.

Carteret, Liège, 14, 18.II.1744, originaux ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 24.I., 19.II.1744 ; *Mercy-Argenteau*, 231, Hetzler à Laverne, Liège, 23.II.1744, orig. ; Jacquet à Valenti, Rome [sic], 11.IV.1744, dans L. JADIN, « *Lettere di vescovi* », n° 768, p.546-547 ; *Gazette d'Utrecht*, n° 8, mardi, 28.I.1744, suppt, p.2 ; *Gazette de Bruxelles*, n° 8, mardi, 28.I.1744, suppt, p.2 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 396-398.

²⁹⁵ A.G.R., *Ms divers*, 600, 1.II.1744 ; 618, 1.II.1744 ; *Mercy-Argenteau*, 231, Hetzler à Laverne, Liège, 23.II.1744, orig. ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 5, p.346-347 ; P. HARSIN, *Quatrième rapport sommaire sur les sources de l'histoire liégeoise, Angleterre, A.H.L.*, 1, p.232-233.

D'ailleurs, les Etats-Généraux n'avaient même pas délibéré sur l'élection de Liège, O.A.M., B302, Elsacker à Torri, La Haye, 21.I.1744, orig.

²⁹⁶ Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744 dans L. JADIN « *Lettere di vescovi* », n°759, p.538 ; F. BOVY-LIENNAUX, *o. c.*, p.155³.

Quant à la Prusse, elle ne pouvait, dans le conflit qui l'opposait aux Habsbourg, que soutenir la candidature du frère de l'empereur, son allié²⁹⁷.

Après avoir brièvement retracé les grandes lignes directrices de la politique des principales chancelleries européennes, il convient d'accorder une mention particulière au corps capitral, l'électeur du prince.

Dès l'annonce de la vacance du siège épiscopal, divers partis se firent jour parmi les capitulaires. A côté des Bavaois, forts d'une quinzaine de membres, et d'un groupe tout aussi important favorable à un évêque patriote, on dénombrait une faction française composée de sept personnes, quelques Autrichiens et l'existence d'une dizaine de chanoines hésitants ou indécis. Très rapidement, toutes ces factions se ramenèrent à deux groupes diamétralement opposés : l'un, farouchement hostile à la Maison de Bavière et partisan de la thèse du *condominium* ; l'autre, profondément attaché aux Wittelsbach. Les deux factions restèrent relativement stables pendant toute la durée de la compétition de sorte que le sort de l'évêché se joua en définitive en quelques jours et à quelques voix. Une fois de plus, l'élément individuel et l'imprévu triomphèrent des plans les plus minutieux et des stratégies les plus savamment élaborées.

Car, tout compte fait, et c'est là une des caractéristiques essentielles de cette élection, le succès de la candidature de Jean-Théodore de Bavière fut davantage le fruit de l'impondérable que le résultat des jeux subtils et tortueux de la politique.

Ainsi, l'avance de la date de scrutin faillit être, dans un premier temps, bénéfique aux « Patriotes », même, si par la suite, cette décision se retourna contre eux²⁹⁸. Néanmoins, elle eut comme conséquence immédiate de prendre de court toutes les chancelleries qui ne s'attendaient nullement à une telle précipitation²⁹⁹. Dès lors, la conduite des diplomates en poste fut plutôt du ressort de l'improvisation que le fruit de directives précises et pointilleuses. Une seule exception, l'Autriche. En effet, le carcan d'instructions strictes, imposé par la bureaucratie viennoise ainsi que la lenteur

²⁹⁷ Frédéric II ne s'intéressa à la succession de Georges-Louis de Berghes que suite à une recommandation de Charles VII, son allié, dans le conflit qui l'opposait à Marie-Thérèse, D.Z.A., *Merseburg*, Liège, 37, 3v^o-4r^o, 10r^o, Klinggräff à Frédéric II, Berlin, 28.I., 4.II.1744, originaux ; 5r^o, 6r^o-v^o, 7r^o-v^o, Podewils à Frédéric II, Spon à Podewills, [Preysing ?] à Spon, Berlin, 29.I.1744, Francfort, 26.I.1744, originaux.

²⁹⁸ A.A.E., *Liège*, 38, 85r^o, Horion à Amelot, Liège, 28.I.1744, orig.

²⁹⁹ Des instructions furent encore adressées aux résidents de France et d'Autriche et certaines démarches poursuivies alors que l'élection était consommée. La lettre de Frédéric II, adressée au Chapitre le 28 janvier 1744, offre une belle illustration de cet état de fait.

des communications, empêchèrent le gouvernement général des Pays-Bas et son ministre de faire preuve d'initiative.

Finalement, l'avènement du duc Théodore dépendit de la détermination de quelques tréfonciers. Sans vouloir tomber dans le travers de l'histoire futurible, imaginons un bref instant un refus catégorique de Velbruck à embrasser la carrière ecclésiastique ou un veto de Clément-Auguste à entreprendre le voyage de Liège ou encore un échec de la tentative de gagner les faveurs de la maîtresse du comte d'Ingelheim, toute autre aurait pu être la destinée de la principauté !

Enfin, il importe également d'insister sur le rôle non-négligeable tenu par la gent féminine au cours de ce scrutin. Les contemporains ne s'y trompèrent guère³⁰⁰. Les dames de la noblesse, tout comme d'ailleurs celles de la bourgeoisie, influencèrent assurément le fil des intrigues. A preuve, la ferme détermination de la sœur de Velbruck³⁰¹ à déjouer les avances de Cobenzl et sa farouche obstination à voir son frère se faire ordonner. Et si les désistements de Hasselbrouck et d'Ingelheim relèvent davantage de l'alcôve que des arcanes de la diplomatie, il n'en reste pas moins vrai que la démarche se trouva être des plus payantes³⁰².

Finalement, avec Jean-Théodore, le Chapitre, d'ailleurs fidèle à une tradition séculaire, préféra un prince de haut rang à un simple particulier, issu de la noblesse locale³⁰³. Si au cours de cette élection, de multiples tentatives

³⁰⁰ « Cet homme [émissaire français à envoyer à Liège pour suivre l'élection] pourra aller et venir dans la ville et surtout parmi les femmes à Liège qui sont la plupart le modèle de ces messieurs par où il saura et découvrira bien des choses qui pourront être utiles. » A.A.E., *Liège*, 37, 285r°, La Marck à Amelot, Aix-la-Chapelle, 22.XII.1743, orig.

³⁰¹ Il doit s'agir, selon toute vraisemblance, de Marie-Caroline de Velbruck, fille de Maximilien et de Marie-Anne de Wachtendonck. Elle épousa, le 1^{er} juillet 1731, Ferdinand-Joseph baron de Weichs, chambellan et grand veneur de l'électeur de Cologne. A. FAHNE, *Geschichte des Kölnischen, Jülichischen und Bergischen Geschlechter*, p.433-434 ; J. STRANGE, *Beiträge zur Genealogie des adligen Geschlechter*, p.81.

³⁰² Il était évident qu'une ville ecclésiastique de l'importance de Liège ne pouvait qu'être propice aux intrigues féminines. Pour preuve, ce témoignage révélateur : « Si on trouve moyen d'engager Mademoiselle Christiane dit David, on auroit ainsi Monsieur le tréfoncier Tinlo. La dite Demoiselle est d'un génie intéressé mais fort adroite. Elle a aussi dans sa manche Monsieur Stoupy, tréfoncier ; sûrement, si on ne la prévient pas, elle fera tomber les deux voix mentionnées sur Monsieur de Horion. Il y a des raisons pour cela. » A.N., T153⁹⁴, 219-82bis, Darieau à Grimberghen, Liège, 7 XII 1743, orig. ; H.H.St.W., *Verz.*, 51a-351, 40v°, instruction pour le comte de Figuerola, Bruxelles, 2.I.1744, min.

³⁰³ Jacquet se fit l'écho de cette thèse : « Mi creda l'Eminenza Vostra che un semplice particolare non conveniva in questi tempi disastrosi, quali esigenano un personaggio di autorità a di rispetto tanto per il buon governo interno, quanto per ragione della potenze confinanti, e massima del Brabante, perpetuo, nostro nemico, che non studia altro che di spogliarsi la nostra Chiesa ora di una terra, ora d'un altro. » A.V., N.C., 301, Jacquet à Valenti, Liège, 23.I.1744, orig. ; E. FAIRON, *Les dessus d'une élection épiscopale...*, p.276, 284-85 ; P.HARSIN, *La politique de la France...*, B.S.H.M., 16, 8^o série, p.229 ; IDEM, *Les relations extérieures...*, p.239 ; F. BOVY-LIENAU, *o. c.*, p.154 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.398.

de corruption virent le jour³⁰⁴, il convient de faire remarquer que les capitulaires, à quelques rares exceptions près, surent faire preuve de dignité et refusèrent de se laisser suborner au nom de l'honnêteté et par fidélité à leur engagement. Bref, bien plus que « l'or et les moyens de séduction », ce fut la conjoncture internationale qui détermina les tréfonciers liégeois à faire choix d'un prince de la Maison de Bavière³⁰⁵.

En conclusion, il n'est pas exagéré d'affirmer que la guerre de Succession d'Autriche, suite à la grande proximité des belligérants, et l'alliance conclue entre la France, la Prusse et l'empereur eurent en définitive raison de la réticence des chanoines de Saint-Lambert à passer de nouveau sous l'autorité des Wittelsbach.

³⁰⁴ « Il passa ici, il y a quatre jours, un courrier anglois qui alla en toute dilligence à Liège ; on m'a assuré qu'il étoit chargé de bonnes lettres de change. J'ai oublié d'écrire ceci à Monsieur le comte de Virmont. Il paroît que les guinées ne dirigent pas le Saint-Esprit à Liège, circonstance qu'on pourra bien faire valoir dans son temps auprès le Saint-Siège. » O.A.M., B302, Seinsheim à Torri, La Haye, 21.I.1744, orig. ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p.370.

³⁰⁵ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 5, p.347.

LISTE DES CAPITULAIRES PARTICIPANT À L'ÉLECTION DE 1744¹

BAVAROIS

1. Glymes, archidiacre de Famenne
2. Horion, « quoique songeant en même tems pour soi »
3. Breidbach.
4. Raigecourt, « libertin » [indépendant]
5. Jacquet
6. Lanaye, « libertin »
7. Poitiers
8. Tinlot
9. Rougrave
10. Cortenbach
11. Berlo, « libertin »
12. Lombeek, « entièrement libre jusqu'à présent »
13. Ghistelle
14. Velbruck, « mais n'a pas de voix à moins de se faire ordonner à la hâte »
15. Jean-Théodore
16. Stoupy, « entièrement libre »
17. Vanbuel, « entièrement libre »
18. Saint-Maurice, « n'a pas de voix et ne veux pas s'ordonner »
19. Rosen
20. Vandenstein, « entièrement libre »
21. Nesselrode, « préciste et n'a pas de voix »
22. Sluse, « n'a pas de voix à moins de se faire ordonner »

PATRICIENS

1. Wansoulle
2. Elderen
3. Clercx, archidiacre de Condroz
4. Clercx, archidiacre de Hesbaye
5. Stenbier
6. Cartier

¹ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 42-243, 40r°-41v° ; D.D.B., *Verz.*, 51a-352, 140r°-v°, liste des partis en présence dressée par le comte de Figuerola, [Liège, 9.I.1744], orig., copie.

Il convient de faire observer que ce relevé ne correspond pas tout à fait à la réalité car en fait les Bavaois ne pouvaient compter que sur 17 suffrages effectifs et les « patriciens » 22. M. WEITLAUFF, *o.c.*, p. 375.

Une autre liste, établie par Cosatti, se trouve conservée dans la correspondance diplomatique de Liège, A.A.E., *Liège*, 38, 34r°-39v°, « Etat des différents capitulaires admis au vote », joint à une lettre datée de Liège du 11 janvier 1744, orig.

7. Glymes, prêtre
8. Hohenfeldt, «veut le grand-doyen »
9. La Hamayde
10. Ingelheim, «ne veut pas le grand-doyen »
11. Charles
12. Dumoulin
13. Bierset
14. Argenteau
15. Sélys, «ne veut pas le grand-doyen »
16. Loets de Trixhe
17. Ghéquier
18. Hasselbrouck, «ne veut pas le grand-doyen »
19. Clercx, écolâtre
20. Geyr, «veut le grand-doyen »
21. Libert
22. J.-H. Stockem, «ne veut pas le grand-doyen »
23. Oultremont, «veut le grand-doyen »
24. L.-G. Stockem, «ne veut pas le grand-doyen »

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A.A.E. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris
A.E.L. Archives de l'Etat à Liège
A.Ev.L. Archives de l'Evêché de Liège
A.G.R. Archives générales du Royaume à Bruxelles
A.H.L. *Annuaire d'histoire liégeoise*
A.H.V.N.Rh. *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*
A.N. Archives nationales à Paris
A.N.C. Archivio della Nunziatura di Colonia
A.R.A. Algemeen Rijksarchief
A.St.A.M. Allgemeines Staatsarchiv München
A.V. Archives du Vatican, Archivio Segreto Vaticano
B. Band [tome]
B.A.R.B. *Bulletin de l'académie royale de Belgique*
B.I.A.L. *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*
B.I.H.B.R. *Bulletin de l'institut historique belge de Rome*
B.N.B. *Biographie nationale de Belgique*
B.U.L. Bibliothèque de l'université de Liège
B.S.A.H.D.L. *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*
B.S.H.M. *Bulletin de la société d'histoire moderne*
B.S.R.V.L. *Bulletin de la société royale le Vieux Liège*
C.A.P.B. Chancellerie autrichienne des Pays-Bas

- Cath., sec., s.v. Cathédrale, secrétariat, *sede vacante*
C.P. Conseil privé
C.S. Clergé secondaire
D.B.F. *Dictionnaire de biographie française*
D.D.A. Repertorium DD, Abteilung A
D.D.B. Repertorium DD, Abteilung B
D.H.G.E. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*
D.Z.A. Deutsches Zentralarchiv à Merseburg
G.H.A.M. Geheimes Hausarchiv München
G.St.A.M. Geheimes Staatsarchiv München
H.H.St.W. Haus, -Hof-und Staatsarchiv Wien
Kschw. Kasten schwarz
Liste chronologique... Liste chronologique des édits et ordonnances de la Principauté de Liège
Ms Manuscrit
N.C. Nunziatura di Colonia
Notices... Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège
N.W.H.D. Nordrhein-Westfälisches Hauptstaatsarchiv Düsseldorf
O.A.M. Ordinariatsarchiv München
Placards liégeois Inventaire analytique de la collection des placards imprimés liégeois
P.R.O. Public Record Office à Londres
R.B.P.H. *Revue belge de philologie et d'histoire*
Recueil... Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française
Repertorium... Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden (1648)
R.H.D. *Revue d'histoire diplomatique*
R.O.P.L. *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*
R.P. Registres paroissiaux
S.E.G. Secrétairerie d'Etat et de Guerre
S.G. Staaten-Generaal
S.H.V.F. *Sammelblatt des Historischen Vereins Freising*
S.P. State papers
St.K. Staatskanzlei
Verz. Verzeichniss

UNE MAQUETTE NÉO-ROMANE DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX À LIÈGE : HISTOIRE, SIGNIFICATION ET CONSERVATION D'UNE ŒUVRE SINGULIÈRE

par

Mathieu PIAVAUX et Valérie ROUSSEAU

INTRODUCTION

Les sacristies de l'église Sainte-Croix renferment depuis plusieurs décennies une œuvre singulière. Il s'agit d'une maquette d'architecture, qui illustre un des multiples projets conçus par l'architecte Jean-Charles Delsaux pour l'avant-corps de l'ancienne collégiale liégeoise (fig. 1). D'après Théo Litt, cette maquette était d'abord exposée dans l'église avant qu'un acte de vandalisme ne porte gravement atteinte à son intégrité physique¹. Ce choc semble en effet avoir causé le détachement de plusieurs fragments imposants et la brisure de nombreux détails de l'architecture représentée. La victime est alors conduite à l'abri des gestes malveillants, dans la sacristie sud. En 2003, la fabrique d'église et l'asbl SOS Sainte-Croix s'interrogent sur la manière de restaurer l'œuvre. Il est finalement décidé de confier le travail à la section « conservation-restauration d'œuvres d'art » de l'École Supérieure des Arts Saint-Luc à Liège. Cette opération s'étalera sur trois années. Elle permettra à plusieurs promotions d'étudiants, supervisés par Valérie Rousseau et Viviane Bechoux, de contribuer à la remise en état de la maquette. En juin 2006, l'œuvre est rapatriée dans l'édifice ; elle est depuis déposée dans la sacristie nord, à l'intérieur d'un caisson conçu spécialement pour elle.

¹ Théo Litt (+) sacristain de l'église Sainte-Croix entre 1946 et 1995, a livré ce témoignage à Stéphane Colin lors de son étude de l'église dans les années 1990, cf. COLIN, St., *Le Westbau de l'église Sainte-Croix à Liège*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, t. XIV/4, Octobre-Décembre 2000, p. 97-119.



Fig. 1 – La maquette du *Westbau* après traitement, sur son nouveau socle de présentation (© V. Rousseau).

Ce travail de restauration fut l'occasion idéale de s'interroger à nouveau sur l'histoire et la signification de l'œuvre². Les recherches ont à la fois porté sur ses caractéristiques matérielles (techniques de façonnage, problèmes de conservation, etc.) et sur le contexte historique et architectural dans lequel elle a été conçue. Pour analyser sa place précise dans l'histoire des restaurations de l'église Sainte-Croix, nous avons suivi les traces de Flavio Di Campli et celle, un peu plus récentes, de Stéphane Colin³. Aux observations et conclusions très intéressantes de ces auteurs, nous avons combiné

² Dans la bibliographie de l'église Sainte-Croix, l'œuvre est mentionnée pour la première fois par Stéphane Colin dans son mémoire de fin d'études : COLIN, St., *L'église Sainte-Croix à Liège*, Université de Liège, mémoire partiellement inédit, Année académique 1993-1994, p. 37. Mention et commentaires sur cette maquette également dans COLIN, St., 2000, p. 114-115.

³ DI CAMPLI, Fl., *Jean-Charles DELSAUX (1821-1893). Architecte provincial*, (Documents herstaliens, 8), Herstal, 1990 ; COLIN, St., 1993-1994 ; COLIN, St., 2000.

le résultat de nos propres recherches dans les archives du XIX^e siècle et l'analyse des documents iconographiques – plans et élévations de Delsaux pour l'essentiel – conservés aujourd'hui en différents lieux⁴. L'œuvre étudiée fournit également l'occasion de s'interroger à nouveau sur la manière dont la restauration de l'architecture médiévale est envisagée dans nos régions vers le milieu du XIX^e siècle ; elle amène enfin à s'interroger sur l'existence d'autres œuvres analogues, sur la manière dont elles étaient confectionnées et utilisées à l'époque, notamment dans le milieu spécifique de la restauration du patrimoine.

L'ŒUVRE

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

L'œuvre étudiée est une maquette d'architecture pleine en mortier de ciment et plâtre peint⁵. Le mortier occupe la quasi-totalité du volume global de l'objet. Le plâtre semble en effet n'avoir été posé qu'avec parcimonie, sur certaines zones superficielles, afin d'offrir une meilleure finition à des formes et détails déjà ébauchés dans le mortier. Un badigeon de chaux, dont les proportions semblent correspondre à la préparation dite « à l'eau forte »⁶, a ensuite été posé sur le mortier ou le plâtre. Des pigments ocre ont été mêlés à l'eau et à la chaux afin de permettre à cette « peinture » de suggérer de manière assez convaincante les couleurs de l'architecture représentée. L'observation de l'œuvre finie pose toute une série de questions sur la chaîne opératoire qui a guidé sa conception. La consistance relativement liquide du mortier semble exclure la technique du modelage comme celle utilisée pour mettre en forme l'argile, même en imaginant l'existence d'une structure métallique interne. L'estampage de couches épaisses de mortier dans un moule conçu préalablement est une option technique qui paraît plus convaincante. Il faudrait alors imaginer une première épreuve, en argile (ou autre matière plastique), recouverte ensuite d'une épaisse gangue de plâtre destinée à prendre l'empreinte de l'épreuve modelée. Le prototype en argile est ensuite détruit et remplacé par le

⁴ Recherches effectuées dans le cadre de notre thèse de doctorat, cf. PIAVAUX, M., *La collégiale Sainte-Croix à Liège : une architecture singulière aux confins de l'Empire*, 2 vol. + Annexes et ill., Université de Liège, thèse de doctorat inédite, 2005.

⁵ Dimensions : 89,5 x 38,5 x 55 cm – Poids : estimé entre 50 et 100 kg.

⁶ Technique de l'eau-forte : 5 volumes d'eau pour 1 volume de chaux aérienne.

mortier, vraisemblablement estampé par pression des doigts. Les traces de doigts et les nombreux vides observés à l'intérieur semblent conforter cette reconstitution proposée. Le démontage partiel de l'œuvre lors de la restauration a permis d'identifier plusieurs blocs, probablement estampés dans différentes pièces du moule, puis assemblés à grand renfort de mortier. Avant l'application du plâtre de finition, il est probable que certaines formes ont été reprises et précisées à l'aide d'une couche de mortier à granulométrie plus fine ou d'une couche de plâtre de finition.

DESCRIPTION FORMELLE

L'œuvre représente un édifice dont la partie basse, de plan tréflé, est surmontée par une tour de croisée octogonale à frontons, flanquée de quatre tourelles de plan semi-circulaire. Des baies géminées en plein cintre sont figurées sur chacun des pans ; ce type de baies est également appliqué, à une échelle plus réduite, sur les frontons et les tourelles. Des frises d'arcatures en plein-cintre courent sous la corniche. Les trois absides affichent une élévation pratiquement identique. Sur l'abside correspondant à celle placée à l'ouest du *Westbau*, deux registres, de proportions très différentes, se superposent. Le registre inférieur, qui occupe les 4/5^e environ de la hauteur totale des murs représentés, est rythmé par une combinaison de baies en arcs brisés, d'arcades aveugles et de lésènes. Le second registre consiste en une petite galerie sous corniche, une galerie naine selon la terminologie officielle, scandée par de petites arcades. Les deux absides latérales présentent quelques divergences par rapport à la troisième abside. L'élévation s'organise tout d'abord en trois registres. Ensuite, si les deux registres supérieurs accueillent les mêmes motifs architecturaux que ceux observés sur l'abside ouest, ces motifs se combinent selon un rythme différent. Enfin, un registre supplémentaire apparaît dans la partie basse. Il est scandé par des bandes lombardes et accueille, sur l'une des absides latérales, celle qui correspond au flanc nord de l'édifice en fait, un large portail en arc brisé. A la base de l'abside occidentale, une masse aux contours curvilignes suggère la terrasse et le mur de soutènement qui bordent l'avant-corps de l'église liégeoise.

DATATION ET ATTRIBUTION

Les archives du XIX^e siècle, riches en informations sur les restaurations exécutées sur le site, fournissent de précieux renseignements, qui permettent de dater la réalisation de la maquette du *Westbau* et de la replacer dans

son contexte. Le registre aux délibérations du Conseil de Fabrique mentionne ainsi, le 3 avril 1853, la réalisation d'une « maquette en terre »⁷. Dans une lettre du 17 avril 1853, le Conseil de Fabrique évoque à nouveau cette « maquette en terre » du *Westbau* réalisée pour illustrer les vues nouvelles de la Fabrique pour cette partie de l'édifice⁸. C'est donc en avril 1853 au plus tard, peut-être quelques semaines plus tôt, que prend place la réalisation de cette œuvre. L'auteur de cette maquette, même s'il n'est pas cité dans les documents cités, ne suscite aucun doute. Depuis 1845, c'est Jean-Charles Delsaux qui mène les travaux de restauration de l'église Sainte-Croix⁹. Tous les plans liés à ces interventions et réalisés entre 1843 et 1855 portent la signature de Delsaux, dont certains qui illustrent des projets très proches de celui affiché par l'œuvre étudiée ici. Tous les arguments concordent donc pour désigner l'architecte verviétois, alors architecte provincial¹⁰, comme l'auteur de la maquette du *Westbau* de Sainte-Croix.

LA MAQUETTE DE SAINTE-CROIX DANS SON CONTEXTE

LA RESTAURATION DE L'AVANT-CORPS DE SAINTE-CROIX AU XIX^e SIÈCLE

L'intérêt de Jean-Charles Delsaux pour le *Westbau* de l'église Sainte-Croix est on ne peut plus précoce. Dès 1843, alors qu'il n'y a encore eu que quelques recommandations sur la manière de restaurer l'église, et qu'aucun projet de restauration officiel n'a encore vu le jour, Delsaux procède au relevé de l'avant-corps (fig. 2). Une élévation occidentale et des plans des différents niveaux permettent à l'architecte d'offrir de cette construction une image assez fidèle à celle qu'elle devait afficher avant les grandes restaurations des années suivantes¹¹.

⁷ ARCHIVES DE LA CURE, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 03/04/1853, cité dans COLIN, St., 2000, p. 99.

⁸ LIÈGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics, Eglise Ste-Croix/Subsides-réparations (1841-1847) à 1848-1859, Lettre de la Fabrique adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins, 17/04/1853.

⁹ ARCHIVES DE LA CURE, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 05/01/1845, f° 44 v°, cité dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 68. Le premier document officiel rédigé par Delsaux et qui nous soit parvenu date du 3 février 1845, cf. LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, Eglise Sainte-Croix, reg. 5, DELSAUX, « Cahier des charges, clauses et conditions pour la mise en adjudication de la fourniture de pierres nécessaires pour les grosses réparations à faire à la tour de l'église Ste Croix à Liège », 03/02/1845, f° 84, 85.

¹⁰ Titre reçu en 1845, cf. DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 8.

¹¹ Relevé publié pour la première fois dans COLIN, St., 2000, p. 118.

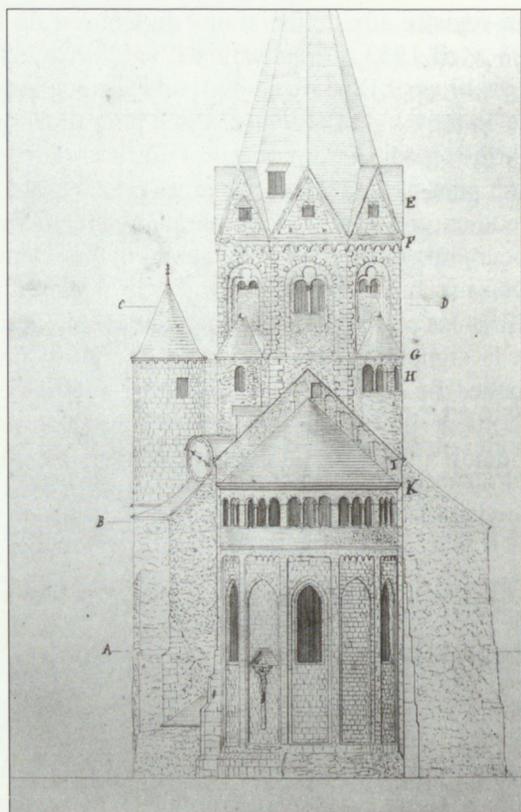


Fig. 2 – DELSAUX, J.-C., « Eglise Ste-Croix à Liège. Etat actuel de la tour », 21/04/1843, 602 x 485 mm, encre sur papier, CA 33517 – Détail : élévation occidentale.
(© Coll. artistiques de l'Université de Liège).

On découvre sur ce relevé une abside occidentale à deux registres, avec de grandes baies en arcs brisés alternant avec des arcades aveugles, des bandes lombardes et, au sommet de l'abside, une galerie naine rythmée par de petites arcades regroupées trois par trois. Derrière cette abside jaillit une imposante tour octogonale couronnée de huit frontons et flanquée, sur quatre de ses huit pans, d'une tourelle adossée de plan semi circulaire et éclairée par de petites baies géminées. Les murs de la tour sont percés de larges baies géminées dont certaines, celles du moins qui apparaissent sur ce relevé, ont été partiellement obstruées par un comblement dont l'ampleur varie d'une travée à l'autre. Le vaste espace central sur lequel est assise la

tour est flanqué de deux petits bras. L'élévation occidentale comme le plan du rez-de-chaussée indiquent clairement que ces parties sont de dimensions inégales et qu'elles sont organisées selon un plan peu régulier. Leurs maçonneries, représentées par Delsaux, s'apparentent du reste à un blocage de moellons et contrastent, sur ce dessin, avec le soin apporté aux murs de l'abside et à ceux de la tour.

En 1845, Delsaux présente un projet de restauration de l'avant-corps¹². Il suit ici les recommandations pressantes et inquiètes de la jeune Commission des Monuments et de l'architecte de la ville, Jules Rémont, en s'attachant à la partie de l'édifice qui demande l'intervention la plus urgente¹³. Les travaux commencent l'année même, dès que Jean-Charles Delsaux est officiellement chargé de mener à bien l'entreprise de restauration globale de l'ancienne collégiale¹⁴. Les efforts se concentrent d'abord sur la tour, dont la moitié supérieure doit être presque intégralement reconstruite. Plus bas, l'architecte conserve les parements intérieurs et pose un nouveau parement extérieur, après un peignage vigoureux du moellonage médiéval qui subsistait jusqu'alors. De la tour médiévale, il ne reste après cette intervention qu'un seul mur authentique, celui placé à l'est et auquel la toiture de la nef a offert un abri efficace. A l'extérieur des combles gothiques, en revanche, toute trace matérielle de la tour médiévale a été gommée par la restauration effectuée. La « nouvelle » tour présente néanmoins une élévation et un plan rigoureusement identiques à ceux observés par Delsaux avant ses interventions. Faute d'authenticité matérielle, l'authenticité formelle est donc scrupuleusement respectée ici. Il faut ensuite attendre plusieurs années avant que Delsaux ne se consacre à nouveau au *Westbau*. En 1851, l'architecte achève la restauration de la tour et mène également les travaux de restauration du bras occidental¹⁵. La stratégie adoptée est

¹² DELSAUX, J.-C., « projet de restauration pour la tour de l'Eglise Ste-Croix à Liège », dressé le 01/05/1845, 666 x 482 mm, encre sur papier, Archives de la Cure.

¹³ Plusieurs devis et courriers des années 1840-1841 insistent, avec force détails, sur l'état de conservation déplorable du *Westbau*, cf. notamment ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., anonyme, « Devis descriptif et estimatif des ouvrages à faire à l'Eglise de Ste-Croix à Liège », sans date, probablement 1840 ; ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., J. REMONT, Lettre au collège des Bourgmestre et Echevins, 23/06/1841 : « ... celles [les réparations] qui concernent la tour sont urgentes et doivent être exécutées le plus tôt possible, car plusieurs pierres sont défectueuses et menacent de tomber ».

¹⁴ ARCHIVES DE LA CURE, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 01/05/1845, f° 44 v°, cité dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 68 et COLIN, St., 2000, p. 98.

¹⁵ LIÈGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics/Eglise Ste-Croix, 1837-1904, Confection des peintures murales et placement d'autels latéraux, Lettre de la Fabrique au collège des Bourgmestre et Echevins, 20/12/1851 : « ... les travaux de restauration du rond-point et de la tour de l'Eglise Ste Croix sont terminés... » ; ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., anonyme, « Récapitulation des Travaux faits à l'Eglise Sainte-Croix (1845-1862), s.d. ; COLIN, St., 2000, p. 98.

identique à celle appliquée pour la tour. L'ensemble de cette partie est en effet intégralement rhabillée à l'extérieur avec les mêmes matériaux et les mêmes techniques que celles employées sur le chantier de restauration de la tour. A l'intérieur, en revanche, et malgré la mention dans certains textes de l'époque d'une reconstruction du « rond point »¹⁶, l'architecture et la sculpture de l'état médiéval sont presque intégralement conservés.

Depuis le début des années 1840, la conservation du bras nord est mise en péril par un projet d'aménagement d'un nouveau portail dans cette partie de l'avant-corps¹⁷. Delsaux présente d'ailleurs dès 1844 un projet de portail néo-gothique à construire de ce côté du *Westbau*¹⁸. Cet aménagement bénéficie, aux yeux de ses plus farouches partisans, de deux arguments de poids. Il permettrait tout d'abord de rentrer dans l'édifice à un niveau plus proche de son extrémité occidentale, ce qui semble préoccuper les hommes de l'époque : « entrer au fond de l'église », nous dit Delsaux, serait « infiniment préférable sous le rapport de l'aspect, de la convenance et des utilités intérieures »¹⁹. Pour Dewandre, président du Conseil de Fabrique, une entrée disposée à cet emplacement « permettrait au visiteur de saisir l'ensemble de la perspective de la nef »²⁰. Par ailleurs, ce nouveau portail pourrait remplacer avantageusement le portail nord de la nef, accès qui serait alors sacrifié, en même temps que le porche médiéval qui l'abrite, à la volonté tenace de la ville d'élargir la rue devant Sainte-Croix²¹.

En 1850-1851, les voix sont unanimes pour demander la destruction du bras nord médiéval au profit d'un nouveau portail. Delsaux s'adapte aux demandes répétées de la Ville et du Conseil de Fabrique en faveur de cette importante transformation du *Westbau* et propose alors, au cours de ces

¹⁶ *Ibidem*, f° 1 r° : « 1851 : Démolition et reconstruction du rond point ».

¹⁷ ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., Anonyme, « Devis descriptif et estimatif des Ouvrages à faire à l'Eglise de Ste-Croix à Liège », s.d., 1840 ou 1841, 6 p., cf. p. 6 : « Placer l'entrée de l'église au portail formé, sous la tour, par les voûtes des ronds points, afin de rendre l'entrée de ce temple plus facile... »

¹⁸ DELSAUX, J.-C., s.t., Projet d'un portail, 2/03/1844, 530 x357 mm, encre sur papier, Archives de la Cure. Le même projet est illustré par un plan de plus grandes dimensions, intitulé « Projet d'une Nouvelle Entrée pour l'Eglise Ste Croix à Liège », publié dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 72 et cité dans COLIN, St., 1993-1994, p. 36. Ce document, censé être conservé aux archives de la Cure, demeure aujourd'hui introuvable.

¹⁹ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DELSAUX, J.-C., Lettre, 12/12/1850, f° 3 v° ; reg. 5, DELSAUX, J.-C., Lettre, 06/02/1851, f° 50.

²⁰ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DEWANDRE, « Rapport au Conseil de Fabrique sur la construction d'un nouveau portail », 05/01/1856, f° 20-22.

²¹ Projet tenace et précoce à la fois, puisqu'il en serait déjà question en 1806, d'après GOBERT, Th., *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 3^e éd., t. IV, 1976, p. 411, s.s. ; ce projet sera rappelé de manière insistante par la Ville et la fabrique pendant les années 1850 et encore au début des années 1860. Sur le projet de suppression du portail de la nef, cf. COLIN, St., 2000, p. 99-100 et PIAVAUX, M., 2005, p. 49-51, 62-63.

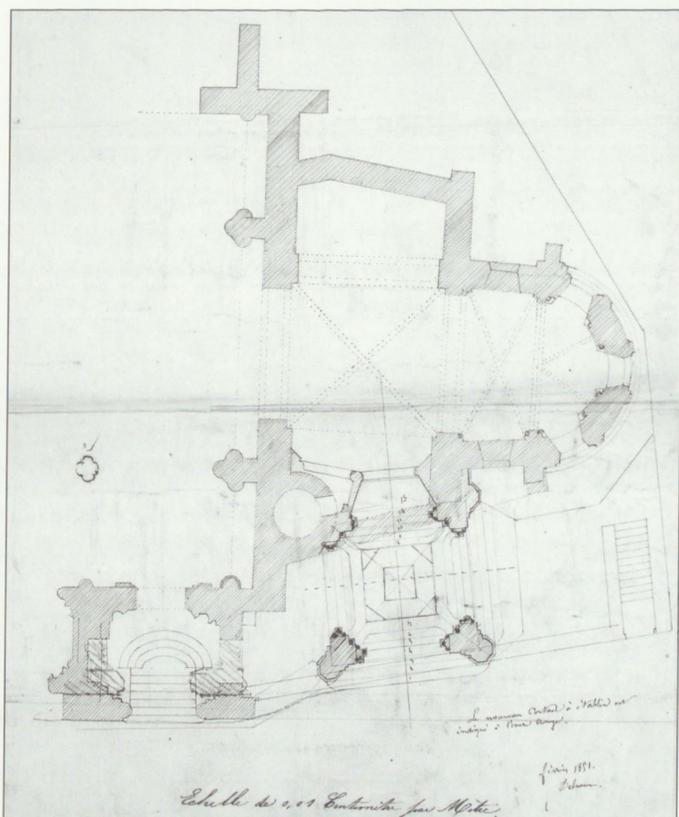


Fig. 3 – DELSAUX, J.-C., « Eglise Sainte-Croix à Liège. Plan d'un nouveau Portail à établir près de la tour », février 1851, 450 x 292 mm.

(© Ville de Liège. Archives communales).

deux années, plusieurs projets de portails²² (fig. 3 et 4). Sur la plupart des plans proposés, conservés pour l'essentiel aux archives communales de Liège, le nouveau portail est précédé d'un porche, probablement destiné à rappeler un dispositif aménagé au XIV^e siècle dans la première travée de

²² LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DEWANDRE, s.t., récapitulatif de correspondance, 05/06/1856, f° 24 : ce document mentionne deux projets de portail accompagnant un courrier de Delsaux du 0/11/1850 ; nous n'avons trouvé trace de ces deux plans. Pour les projets de 1851, cf. LIEGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics/Eglise Ste-Croix., Subsidés et réparations (1841-1847) à 1848-1859, DELSAUX, J.-C., Lettre adressée à la Fabrique, 06/02/1851 ; LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, s.t., récapitulatif de la correspondance, 05/06/1856, f° 24 ; DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 75.

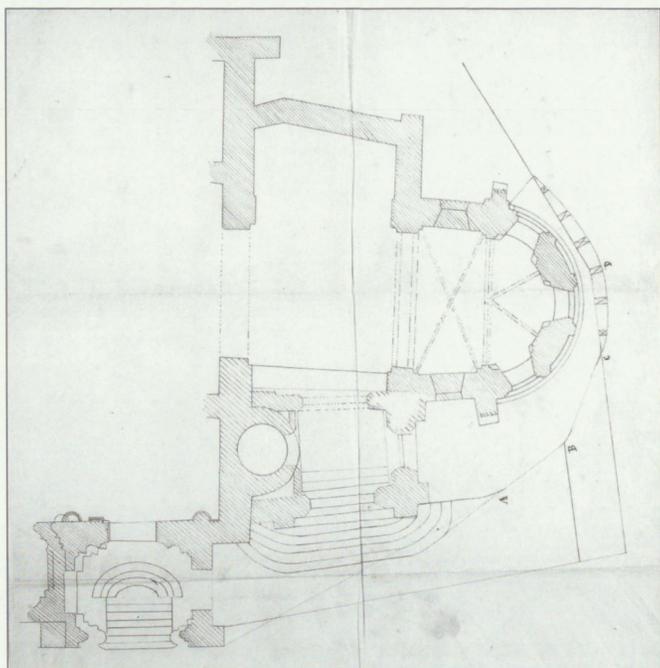


Fig. 4 – DELSAUX, J.-C., « Abside et Nouveau portail à l'église de Ste Croix à Liège », 12/06/1851, 290 x 440 mm.

(© Archives de l'État à Liège).

la nef, le long de son mur septentrional. Ces plans montrent également le nouveau tracé proposé pour le mur de soutènement des terres qui forment, au nord du *Westbau*, une terrasse de plusieurs dizaines de mètres carrés. Le projet dominant oppose au tracé anguleux du mur antérieur un tracé curviligne qui s'accorde assez bien avec la courbe de l'abside et qui longe d'ailleurs les murs de l'abside pour s'en écarter ensuite faiblement et aboutir, à proximité du bras nord du *Westbau*, à l'extrémité extérieure du porche projeté²³.

²³ Ce projet anime différents courriers des années 1850-1851, cf. notamment LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DELSAUX, J.-C., s.t., lettre adressée à la Fabrique, 12/12/1850, f° 3 r ; reg. 4, Lettre de la Fabrique au collège des Bourgmestre et Echevins, 11/11/1850, f° 21 ; reg. 4, DELSAUX, J.-C., s.t., lettre adressée à la Fabrique, 12/06/1851, f° 37 ; reg. 5, « Conseil de Fabrique – Séance du 9 janvier » 1853, 09/01/1853, f° 47. Selon COLIN, St., 2000, p. 98, ce projet aurait été exécuté en 1851. La dernière source citée et différents plans montrent néanmoins que le vieux dispositif est encore présent plusieurs années plus tard et que la reconstruction du mur de soutènement ne date en fait que des années 1858-1859.

En 1853, les choses s'accélérent. La Fabrique insiste pour que la construction du nouveau portail puisse se concrétiser sans tarder. Dans une lettre du 17/04/1853, elle fait référence à un nouveau projet qui semble alors susciter une adhésion générale. Le nouveau bras nord devra adopter un tracé semi-circulaire et s'accorder ainsi avec le bras occidental. Ce nouveau projet a motivé la réalisation « d'une maquette en terre », que les membres de la Commission des Monuments sont invités à critiquer²⁴. C'est la première mention de la maquette du *Westbau* de Sainte-Croix et pratiquement la seule connue avant les écrits de Stéphane Colin²⁵. Un large portail s'ouvre dans la partie inférieure de cette maquette. C'est la différence principale par rapport à l'élévation du bras occidental. Sinon, les bras nord et sud projetés reçoivent une élévation très proche de celle du bras occidental. Les trois registres superposés prolongent en effet ceux de la petite travée droite du bras ouest. De même, la morphologie des baies du bras ouest et celle de la petite galerie naine qui court sous ses corniches est également transposée de manière très fidèle dans le nouveau bras nord. Si les motifs et les proportions sont les mêmes, le rythme qui en organise la composition diffère par contre davantage du modèle de l'abside médiévale toute proche. Les dimensions du nouveau portail semblent dicter l'organisation et le rythme des motifs des deux registres supérieurs. Dans le registre médian, au lieu de placer une fenêtre axiale, selon un usage auquel les bâtisseurs du XIII^e siècle ne dérogent jamais, Delsaux dispose une lésène au centre de la composition. Ce motif, aligné sur l'extrados du portail, fait dès lors office d'axe de symétrie autour duquel s'organisent les différents éléments : les fenêtres du registre médian, au nombre de quatre, sont ainsi disposées symétriquement de part et d'autre de cet axe central et bordées par les lésènes qui délimitent quatre travées. Ce nouveau rythme s'étend au dernier registre également, où la galerie naine est subdivisée en séquences de trois arcades.

Le nouveau projet de Delsaux sera approuvé quelques mois plus tard par la Commission des Monuments, moyennant quelques aménagements mineurs²⁶. Dans l'esprit de l'architecte, désormais, il n'est plus seulement

²⁴ LIÈGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics/Eglise Ste-Croix, Subsidés et réparations (1841-1847) à 1848-1859, Lettre de la fabrique au collège des Bourgmestre et Echevins, 17/04/1853, cf. note 7.

²⁵ COLIN, St., 1994, p. 37 ; IDEM, 2000, p. 114-115.

²⁶ LIÈGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics/Eglise Ste-Croix., Subsidés et réparations (1841-1847) à 1848-1859, Lettre de la Commission royale des Monuments au Gouvernement provincial, 05/11/1853 : « L'ensemble de ce projet est convenable mais l'architecte devra en étudier les détails avec le plus grand soin ».

question d'adapter la partie occidentale de l'édifice aux nouvelles exigences de la Fabrique et de la Ville ; la destruction partielle du bras nord fournit un prétexte idéal pour donner au massif occidental une toute nouvelle physionomie. La destruction du vieux mur nord constitue en effet l'occasion rêvée d'harmoniser l'élévation et le plan de ces deux petits bras avec le bras occidental. Si le projet de doter le *Westbau* de deux nouvelles absides apparaît dans des textes de 1853, les documents graphiques les plus anciens qui illustrent ce projet datent de 1854. De cette année date une élévation du bras qui illustre, avec davantage de détails et de précision, l'architecture observée sur la maquette de l'année précédente²⁷. Dès 1853, donc, le nouveau projet pour le *Westbau* semble définitivement s'imposer dans l'esprit de l'architecte comme dans celui des membres du Conseil de Fabrique ; sous la plume de Delsaux, désormais, le plan tréflé qu'il projette devient complètement indissociable des restaurations programmées. Si le principe ne souffre apparemment aucune contestation, le projet subit néanmoins quelques variations au cours de l'année 1855.

De cette année date un vaste projet de restauration de l'ensemble de la façade septentrionale de l'édifice (fig. 5). Sur l'élévation proposée par Delsaux, le *Westbau* apparaît avec quelques variations par rapport à l'état proposé en 1853 et 1854. Si le plan, les rapports de proportions et les motifs architecturaux des différents registres varient peu, le rythme de l'élévation a sensiblement évolué. C'est finalement une élévation calquée sur celle de l'abside occidentale que Delsaux propose d'appliquer au nouveau bras nord et, probablement aussi, dans un souci de symétrie qui semble obséder l'architecte, à un nouveau bras sud calqué sur son homologue septentrional. Le niveau des différents registres correspond en effet de manière très scrupuleuse, de même que le rythme adopté pour le positionnement des baies (une baie centrale cette fois), celui des bandes lombardes ou encore le rythme de la galerie naine.

Au rez-de-chaussée du bras nord projeté apparaît toujours le même type de portail, ici couronnée d'un petit gâble, que sur les projets précédents. Mais, et c'est un détail qui a toute son importance, ce motif est ici dessiné sur une retombe en calque bleu plutôt que sur le support original du dessin. Pourquoi avoir traité ce motif architectural sur un papier distinct ? Très probablement parce que le nouveau portail est devenu, depuis les premiers mois de 1855, un sujet extrêmement polémique. Plusieurs voix s'élèvent

²⁷ DELSAUX, J.-C., « projet du nouveau portail à établir à l'Eglise Ste-Croix », 20 juin 1854, 430x345, encre et aquarelle sur calque, Liège, Archives de l'Etat, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 4 ; publié dans DI CAMPLI, Fl. 1990, p. 76.

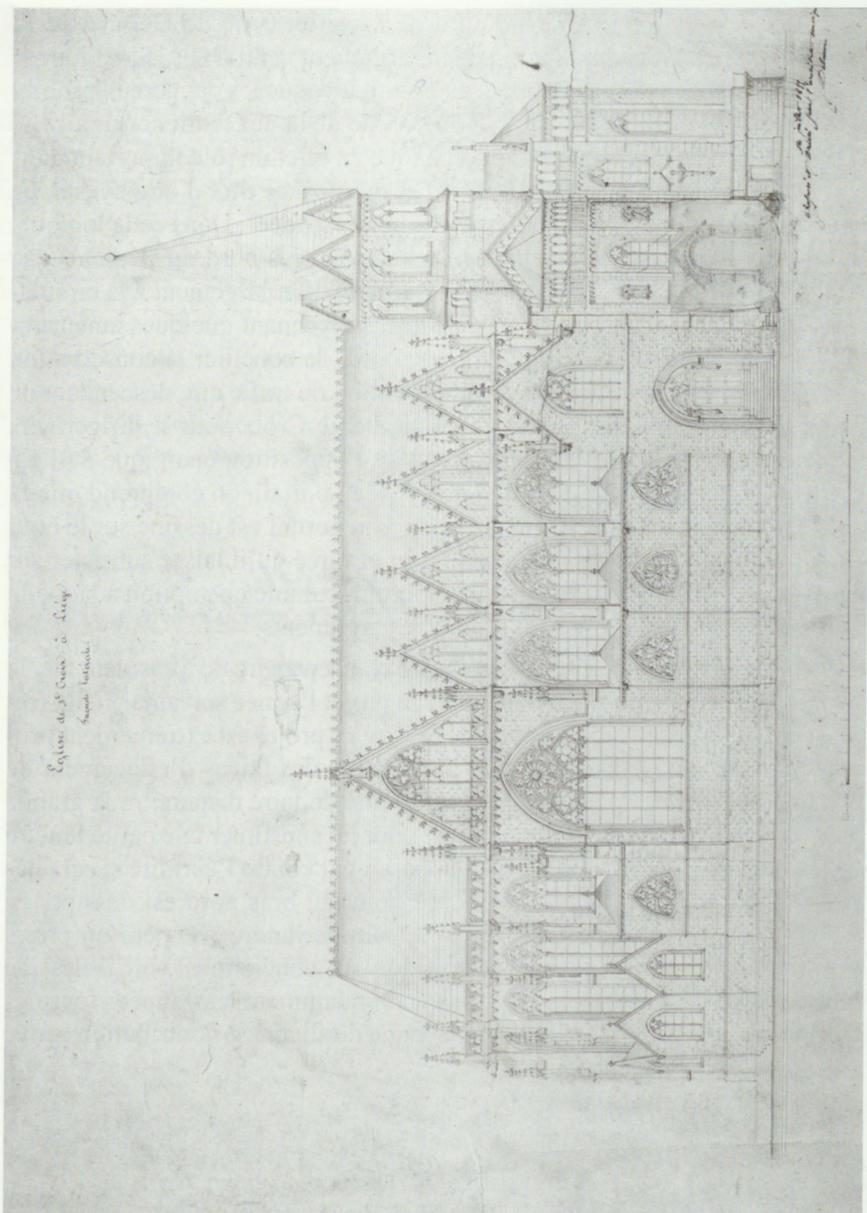


Fig. 5 – DELSAUX, J.-C., « Eglise de Ste-Croix à Liège. Façade latérale »,
12/07/1855, 508 x 643 mm, encre sur papier.

(© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF -
fonds de la Ville de Liège).

contre la destruction du porche nord de la nef et celle de Delsaux n'est probablement pas la moins influente. L'argument central sur lequel repose cette nouvelle opposition au nouveau portail invoque les dangereux problèmes de stabilité que la destruction du porche de la nef ferait courir à cette zone de l'édifice. La tribune de porche joue en effet un rôle important dans le contrebutement des voûtes de la nef et mérite à ce titre d'être conservée et restaurée comme les autres parties de cette façade²⁸. Dans cette logique, il n'est donc plus nécessaire de percer dans le bras nord du *Westbau* une nouvelle entrée ; celle du XIV^e siècle suffit en effet largement à la circulation des fidèles et il serait même possible, moyennant quelques aménagements de la circulation le long du flanc nord, de concilier la conservation de cet accès avec les exigences d'amélioration du trafic qui, descendant de Saint-Martin, transite dans la rue Devant Sainte-Croix pour se diriger vers la place Saint-Lambert²⁹. Compte tenu de l'opposition énergique de l'architecte de Sainte-Croix au projet de nouveau portail, on comprend mieux pourquoi, sur son projet de 1855, le nouveau portail est dessiné sur le bout de papier bleu rapporté... C'est contraint et forcé qu'il laisse subsister sur son projet l'éventualité d'un nouveau portail, comme une option à laquelle il ne cessera jamais d'opposer les mêmes arguments.

Face aux critiques acerbes de Delsaux, Dewandre le président de la Fabrique, présente lui-même un nouveau projet l'année suivante³⁰ (fig. 6 et 7). L'élévation de la façade nord qui illustre ce projet est extrêmement proche du projet de Delsaux et porte par ailleurs des traces d'effacement de certains motifs. Un grattage soigneux a tenté de faire disparaître la grande baie septentrionale du porche de la nef pour lui substituer une petite fenêtre en triangle curviligne. Nulle part n'apparaît par contre l'écriture si caractéristique de Jean-Charles Delsaux et le nouveau bras nord est dessiné, en bleu, sur le support original. Dès lors, soit Dewandre récupère un projet inachevé de Delsaux, qu'il modifie selon ses convictions, soit il dessine lui-même ce document tout en utilisant abondamment les données fournies par l'architecte provincial. Delsaux évoque d'ailleurs sa contribution active

²⁸ Opposition répétée dans plusieurs courriers de Delsaux des années 1855 et 1856, cf. notamment ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., DELSAUX, J.-C., s.t., lettre adressée à la fabrique, 12/07/1855, citée dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 78 ; LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DELSAUX, J.-C., « Rapport de l'architecte Provincial touchant la reconstruction du Portail de Ste Croix », 20/05/1856, f° 33, r°.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DEWANDRE, « Rapport au Conseil de Fabrique sur la construction d'un nouveau portail », 05/01/1856, f° 20-22 ; ARCHIVES DE LA CURE, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 06/01/1856, cité dans DI CAMPLI, 1990, p. 78.

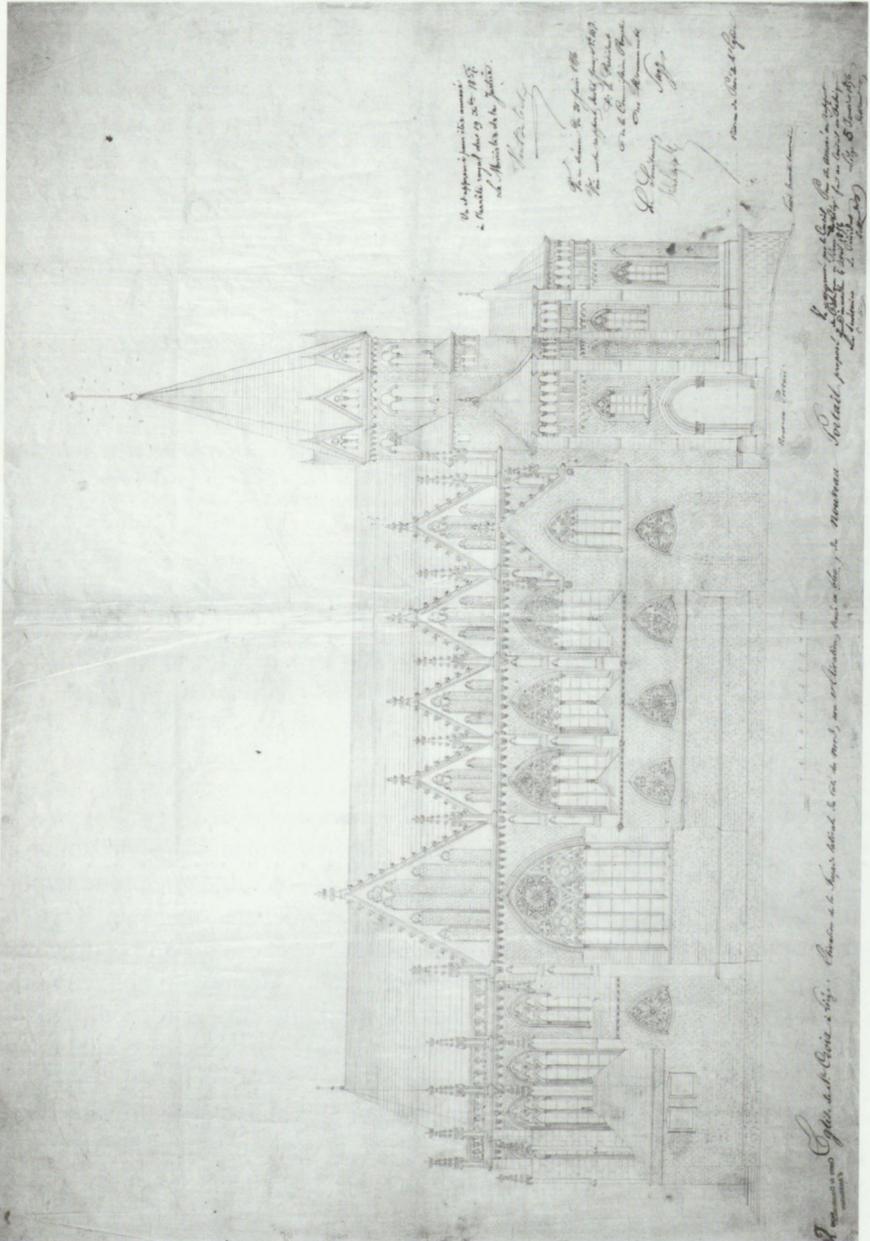


Fig. 6 – DEWANDRE, « Elévation de la Façade latérale de l'Eglise de Ste Croix et du nouveau portail », 1856, 532 x 720 mm, Archives de la Cure.

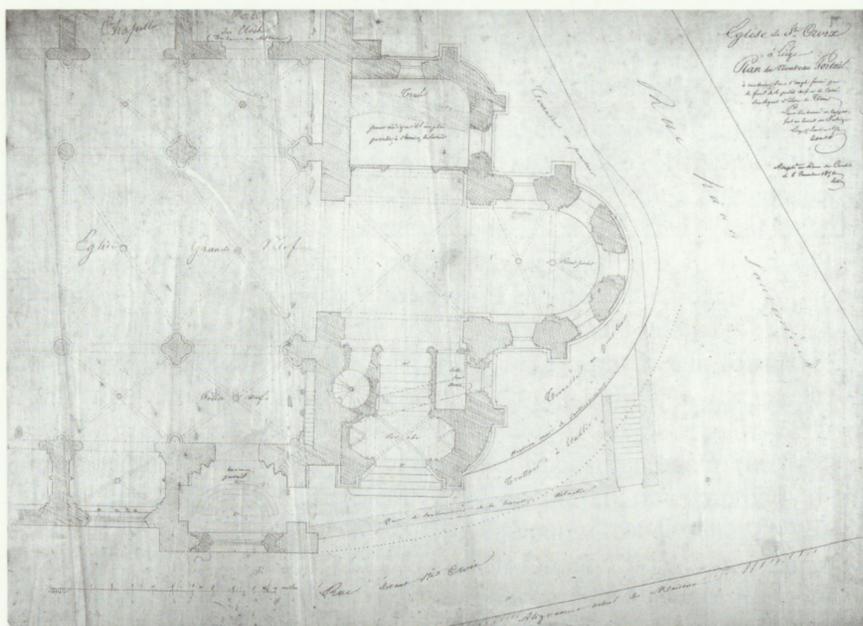


Fig. 7 – DEWANDRE, « Eglise de Ste Croix à Liège.
Plan du nouveau Portail à construire dans l'angle... », janvier 1856,
595 x 860 mm, encre sur papier toilé, Archives de la Cure.

à ce dessin dans un courrier du 20 mai 1856³¹. Sur le projet du nouveau bras nord défendu par Dewandre, l'ampleur considérable que prend le portail semble condamner l'idée de nouvelles absides dessinant un *Westbau* triconque. Du dessein cher à Delsaux, il ne subsiste ici qu'une courbe discrète faisant la jonction entre le mur dans lequel l'entrée du nouveau porche est percée et le mur occidental du nouveau bras nord. Le plan du *Westbau* avec le projet de Dewandre montre que le bras sud était également destiné à être reconstruit selon un plan qui fait écho à celui du bras nord. Dans ce souci de symétrie entre bras nord et bras sud, Dewandre se montre probablement influencé par Delsaux et son concept de plan tréflé. Le projet de Dewandre est vivement critiqué par Delsaux, mais approuvé par le

³¹ « Le Conseil de fabrique, profitant naturellement des indications que je lui ai fournies et y ajoutant les lumières et la propre expérience de plusieurs de ses membres... », extr. de LIEGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DELSAUX, J.-C., « Rapport de l'architecte Provincial touchant la reconstruction du Portail de Ste Croix », 20/05/1856, f° 33, r°.

Conseil de Fabrique et la Commission des Monuments³². Le nouveau bras nord, avec son large portail, reçoit l'autorisation officielle de bâtir en 1857³³ ; il est exécuté en 1858 et 1859 de même que le nouveau mur de soutènement³⁴ (fig. 8). Le bras sud ne subira jamais les transformations envisagées à l'époque. Il constitue l'unique partie du *Westbau* dont le gros-œuvre médiéval est encore visible, à l'intérieur comme à l'extérieur. L'année même de la construction du nouveau portail, Delsaux publie ses



Fig. 8 – Le Westbau vu de l'ouest (rue Saint-Hubert), état début XX^e.
(© IRPA-KIK, Bruxelles).

³² Ibidem ; le soutien de la Fabrique au projet de Dewandre apparaît, de manière inconditionnelle, dans LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, « Conseil de Fabrique de Ste Croix – séance extraordinaire du 29 mai 1856 », 29/05/1856, f° 25 ; reg. 5, lettre de la fabrique au Gouverneur, 31/05/1856, f° 15-18.

³³ LIÈGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics/Eglise Ste-Croix., Subsidés et réparations (1841-1847) à 1848-1859, Autorisation signée par Léopold, roi des Belges, 19/12/1857.

³⁴ ARCHIVES DE LA CURE, Dossier des pièces..., « Récapitulation des travaux de l'Eglise Ste Croix (de 1845 à 1862), s.d. ; Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 01/1858, cité dans DI CAMPLI, 1990, p. 78, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 27/03/1859 : inauguration officielle, cité dans COLIN, St., 1993-1994, p. 100, où il faut lire « 1859 » au lieu de « 1858 ».

« Monuments de Liège... ». Il illustre ses propos avec des plans et élévations de l'église Sainte-Croix telle qu'elle se présenterait si l'architecte provincial avait eu toute liberté dans l'exécution de ses grands projets. Dès lors, le *Westbau* est très logiquement doté de trois absides dont l'élévation se conforme, en tous points, à celle proposée sur le projet de 1855³⁵. Delsaux campe donc solidement sur ses positions et ne se prive d'ailleurs pas de critiquer le projet de suppression du portail nord médiéval³⁶. Delsaux ne cessera donc jamais de défendre son projet. C'est cette pugnacité, cette conviction que l'église Sainte-Croix doit être pourvue d'un *Westbau* de plan tréflé et que le portail nord doit rester où il est depuis l'origine, qui mettra un terme au contrat qui liait l'architecte à la Fabrique. A partir de 1857, on ne trouve plus aucune trace de projets ou d'interventions de Delsaux pour le chantier de restauration de l'église ; c'est Eugène Halkin, le successeur de Delsaux sur le site, qui supervise les travaux de reconstruction du nouveau portail³⁷.

LA MAQUETTE DE SAINTE-CROIX, REFLET D'UNE CONCEPTION IDÉALISANTE DE L'ARCHITECTURE

La maquette du *Westbau* de Sainte-Croix, et le projet dont elle témoigne, illustre à merveille la distance importante qui sépare la réalité archéologique des conceptions architecturales et esthétiques des hommes du milieu du XIX^e siècle. A l'époque, l'archéologie n'en est qu'à ses premiers balbutiements et le respect de l'authenticité formelle et de l'architecture primitive ne figure pas toujours dans les premières priorités des architectes³⁸. Les archives des années 1850 fourmillent de détails qui permettent de mieux comprendre les critères qui prévalent à l'époque dans le choix de

³⁵ Voir notamment la pl. 13 : Liège : église Sainte-Croix ; chœur occidental restauré et plan général de l'église (avec absides latérales jamais exécutées), publié dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 77.

³⁶ DELSAUX, J.-C., *Les Monuments de Liège, reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858 : « Le portail qui servait anciennement d'entrée n'est pas encore restauré comme mon dessin l'indique : un plan incroyable, émanant de l'administration communale de Liège, a été instruit dans le but de le démolir pour diminuer la saillie et donner ainsi un mètre de largeur en plus à la rue », extr. Cité dans DI CAMPLI, Fl., 1990, p. 78.

³⁷ ARCHIVES DE LA CURE, Registre aux séances du Conseil de Fabrique, 01/1858 : « l'architecte Halkin est chargé de la surveillance des travaux ».

³⁸ Sur l'histoire de la restauration en Belgique, cf., en premier lieu, STYNEN, H., *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België, 1835-1940*, Bruxelles, 1998. Voir aussi : COLMAN, P. (dir.), *La restauration à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, Bruxelles, 1986 ; PERIER D'IETEREN, C., *La restauration en Belgique de 1830 à nos jours. Peinture, sculpture, architecture*, Liège, 1991.

l'un ou l'autre projet de restaurations. En lisant les lettres et devis écrits par des membres de la Fabrique ou par Delsaux lui-même, on comprend mieux les motivations qui entraînent alors l'architecte provincial et, à sa suite, la Fabrique d'église, sur la piste d'un *Westbau* de plan tréflé.

Une lettre que la fabrique adresse au collège des Bourgmestres et Echevins en 1853 est, à ce titre, très éclairante. Dans ce document sont en effet exprimés les critères qui doivent guider les projets pour le nouveau bras nord du *Westbau*. La nouvelle architecture, nous dit ce texte, doit satisfaire à la fois « aux exigences de l'art », aux « difficultés d'associer le neuf et l'ancien », au « respect du style de l'édifice » et enfin, selon des considérations plus pragmatiques cette fois, aux problèmes des différents niveaux, que le nombre et l'agencement des escaliers du nouveau portail doit pouvoir résoudre. Et la Fabrique de conclure que le projet « qui jusqu'à présent a réuni le plus de suffrages consiste en une demi rotonde dans le style de celle qui termine vers la Haute Sauvenière le rond point de l'Eglise »³⁹. Le premier et le troisième critères énoncés par la Fabrique auront sans nul doute joué un rôle décisif dans la transformation du *Westbau* médiéval en une construction à trois absides.

De toute évidence, les « exigences de l'art » semblent ne pouvoir se satisfaire du bras nord médiéval. Les termes que Delsaux et les membres de la Fabrique emploient au début des années 1850 pour décrire cette partie montrent en effet que la sensibilité esthétique des hommes impliqués sur le chantier de restauration de l'église n'est guère touchée par les éléments observés. En 1853, un courrier de la Fabrique fait état des « murs en grès difforme et en ruines [et qui] appellent au plus tôt une restauration radicale »⁴⁰ ; en 1856, la Fabrique toujours souligne la nécessité de remplacer « la hideuse muraille qui soutient et dépare la tour »⁴¹. L'architecture médiévale du bras nord ne résiste donc pas au jugement esthétique des années 1850, jugement forgé par une connaissance de l'architecture médiévale encore sommaire et sans grandes nuances.

A côté de l'appréciation esthétique, le « respect du style de l'édifice » semble avoir également étroitement conditionné les projets de restauration des années 1850. Le livre des délibérations du Conseil de Fabrique stipule

³⁹ LIEGE, ARCHIVES COMMUNALES, Travaux Publics, Eglise Ste-Croix/Subsides-réparations (1841-1847) à 1848-1859, Conseil de Fabrique, Lettre adressée au Collège des Bourgmestres et Echevins, 17/04/1953.

⁴⁰ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, s.t., Lettre de la Fabrique, 1853, f° 49 r°.

⁴¹ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, s.t., Lettre de la Fabrique au Gouverneur, 29/05/1856, f° 29-30.

ainsi que « les murs anciens dont la tour est flanquée [entendez le bras nord et le bras sud de *Westbau*] seront construits dans le même style que l'architecture du rond-point »⁴². Ce qui préoccupe la fabrique comme son architecte désigné, c'est de gommer les disparités entre deux bras dont l'architecture, tant du point de vue technique que stylistique, est assez sommaire, et un bras occidental où se sont concentrés tous les efforts des bâtisseurs, des tailleurs de pierres et des sculpteurs qui oeuvrent sur le site au début du XIII^e siècle⁴³. Il apparaît donc indispensable d'unifier stylistiquement les différentes parties du *Westbau* en prenant comme référent stylistique le bras ouest, partie à la fois la plus soignée et qu'une restauration récente a permis de mettre en valeur. Les projets développés dès 1853 résultent donc à la fois de l'application du principe de l'unité de style, dont Viollet-le-Duc s'est fait le plus célèbre défenseur dans les années 1850-1860⁴⁴, et d'un jugement esthétique, des « exigences de l'art » des hommes du milieu du XIX^e siècle. La jeune Commission des Monuments semble d'ailleurs adhérer, elle aussi, à cette philosophie de la restauration puisqu'elle approuve le projet de Delsaux de 1853, illustré par la maquette conservée, moyennant quelques menues corrections qui ne remettent nullement en question le parti général du projet.

Les critères évoqués ne suffisent cependant pas pour expliquer la nouvelle physionomie que le *Westbau* affiche sur la maquette étudiée. Il eut en effet été tout à fait possible de rester fidèle aux principes d'unité de style et aux critères d'un jugement esthétique exigeant sans pour autant doter l'avant-corps de nouvelles absides : la même élévation que celle projetée, mais appliquée à des murs droits, fermant des petit bras de plan rectangulaire, auraient pu tout aussi bien convenir. Alors, pourquoi opter pour un tout nouveau plan ? Pour des raisons esthétiques également ? C'est possible mais loin d'être certain. Delsaux lui-même tentera d'apporter une explication logique et convaincante à ce changement de plan et de volumétrie. Dès 1853, l'architecte invoque l'argument d'un plan tréflé prévu initialement, lors d'un premier projet de construction au début du XIII^e siècle, mais non réalisé⁴⁵. L'idée d'un projet primitif qui n'aurait pas

⁴² ARCHIVES DE LA CURE, Registre des délibérations du Conseil de Fabrique, 04/01/1852, cité dans COLIN, St., 1994, p. 37.

⁴³ Sur l'architecture médiévale du *Westbau*, cf. COLIN, St., 2000, p. 104-106 et PIAVAUX, M., 2005, p. 81-111.

⁴⁴ Cf. l'article « restauration », dans VIOLLET-LE-DUC, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. 8, Paris, s.d., p. 14-34. Publication des dix tomes entre 1854 et 1868.

⁴⁵ ARCHIVES DE LA CURE, Registre des délibérations du Conseil de Fabrique, 04/01/1852, cité dans COLIN, St., 2000, p. 99.

été mené à son terme transparait également dans certains écrits de Dewandre, lorsqu'il parle de « cette partie de l'édifice, restée inachevée depuis des siècles »⁴⁶. Sur quels arguments ces deux acteurs clés de l'époque fondent-ils ces suppositions ? Auraient-il pu prendre connaissance de ce projet au milieu du XIX^e siècle ? Au moment où l'idée d'un *Westbau* à trois absides voit le jour, le bras nord n'est pas encore démoli ; Delsaux n'a donc pu effectuer des fouilles à son emplacement pour retrouver les restes éventuels d'une abside septentrionale avortée. Existe-t-il alors, vers 1852-1853, des indices visibles dans l'architecture médiévale du *Westbau* d'un premier projet non réalisé ? Le bras nord, entièrement reconstruit en 1858, ne présente que de très insignifiants fragments des murs médiévaux et ne permet donc pas de vérifier l'hypothèse de Delsaux. Reste alors, pour statuer sur cette question, le bras méridional, seule partie dont le gros-œuvre a été peu affecté par les restaurations des XIX^e et XX^e siècles. Dans l'architecture fruste et très dégradée que cette partie affiche aujourd'hui, rien ne permet de postuler l'existence d'un premier projet d'abside. Bien que de piètre qualité, les maçonneries médiévales conservées ne portent en effet nulle trace d'arrachement d'un mur courbe ou de l'amorce de ce mur. Quelques irrégularités, comme celle qui entache le tracé du mur sud, s'expliquent bien par des transformations médiévales du *Westbau*, mais qui ont trait au déplacement d'une tourelle d'escalier, initialement placée dans l'angle sud-est du bras sud, puis supprimée au XIV^e siècle au profit d'une nouvelle vis d'escalier construite par Philippe Bruni dans le bras nord, là où elle subsiste toujours aujourd'hui⁴⁷.

Il semble donc vain de chercher dans l'architecture médiévale de l'édifice les indices d'un projet primitif et non exécuté où l'avant-corps aurait été doté de trois absides. Jean-Charles Delsaux l'aura probablement compris tout aussi bien que nous. Dès lors, plus que dans l'architecture même de l'église Sainte-Croix, c'est dans le contexte plus large de la redécouverte de l'architecture médiévale de la région mosane et des régions limitrophes qu'il faut placer le remodelage volumétrique du *Westbau* liégeois. Dans les années 1850, la bibliographie sur l'architecture médiévale en Belgique est encore assez maigre. Schayes a déjà publié son essai sur l'architecture ogivale ou encore celui sur l'histoire de l'architecture en Belgique mais c'est

⁴⁶ LIEGE, ARCHIVES DE L'ETAT, Fonds des Cures, Sainte-Croix, reg. 5, DEWANDRE, « Rapport au Conseil de Fabrique sur la construction d'un nouveau portail », 05/01/1856, f° 20-22.

⁴⁷ PIAVAUX, M., 2005, p. 107-108.

pratiquement là les seuls ouvrages de synthèse sur le sujet⁴⁸. En Allemagne, l'étude de la cathédrale de Cologne est alors au centre d'un vaste courant de redécouverte frénétique et passionnée de l'architecture médiévale⁴⁹. C'est le style de la grande cathédrale, le gothique, qui suscite alors les travaux les plus nombreux mais il n'est pas rare de rencontrer également un intérêt accru pour l'architecture romane de Rhénanie⁵⁰. Vers 1850, donc, si l'architecte verviétois a probablement déjà visité l'un ou l'autre édifice majeur de Rhénanie, il peut également puiser dans une documentation écrite et illustrée pour parfaire sa connaissance de l'architecture médiévale de la région rhéno-mosane.

Dans l'état actuel des recherches, il reste néanmoins difficile d'identifier le modèle précis sur lequel Delsaux se base pour son projet d'avant-corps tréflé. De toute évidence, la combinaison d'un plan tréflé et d'une tour de croisée, parti appliqué à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle en territoire rhénan⁵¹, a fait forte impression sur l'architecte de Sainte-Croix au point de vouloir gratifier l'avant-corps de l'ancienne collégiale liégeoise de semblable disposition, en adaptant cette formule aux parties médiévales conservées du *Westbau*.

LES MAQUETTES D'ARCHITECTURE : TYPOLOGIE ET TECHNIQUES

L'étude des maquettes d'architecture a toujours connu un engouement variable. Si les très précieuses maquettes de la Renaissance italienne remportent toujours un franc succès⁵², celles réalisées à une époque plus tardive ne suscitent pas toujours l'intérêt qu'elles méritent. Quelques publications relativement récentes ont permis de rendre partiellement justice à

⁴⁸ SCHAYES, A. G. B., *Essai sur l'architecture ogivale en Belgique*, Bruxelles, 1840 ; IDEM, *Histoire de l'architecture en Belgique*, 2 vol., Bruxelles, 1853.

⁴⁹ Sur le sujet, cf. l'excellente synthèse récente de Klaus Niehr : NIEHR, Kl., *Gotik Bilder, gotik Theorien. Studien zur Wahrnehmung und Erforschung mittelalterlicher Architektur in Deutschland zwischen ca. 1750 und 1850*, Berlin, 1999, spécialement p. 65-103 et 159-176.

⁵⁰ Les premières synthèses sur le sujet sont essentiellement l'œuvre de Boisserée ou de Burckhardt, cf. BURCKHARDT, J., *Über die vorgothischen Kirchen am Niederrhein*, dans *Niederrheinisches Jahrbuch für Geschichte, Kunst und Poesie*, t. 1, 1843, p. 177-192; BOISSEREE, S., *Denkmale der Baukunst vom 7ten bis zum 13ten Jahrhundert am Nieder-Rhein*, Munich, 1844.

⁵¹ Des exemples comme la Munsterkerk de Roermond ou comme celui de Saint-Quirin à Neuss sont peut-être observés par l'architecte de Sainte-Croix, de même peut-être que des grandes églises coloniales comme Grand Saint-Martin ou celle dédiée aux Saints-Apôtres.

⁵² Voir notamment, en dernier lieu, MILLION, H. A. et LAMPUGNANI, V. M. (dir.), *The Renaissance from Brunelleschi to Michelangelo : the Representation of Architecture*, cat. expo., Venise, Palais Grassi, 1994.

ces œuvres plus tardives⁵³. L'attention des spécialistes est alors essentiellement accaparée par les maquettes des XVII^e et XVIII^e siècles tandis que celles produites au XIX^e ou au XX^e siècle sortent plus difficilement de l'oubli dans lesquels elles ont été cantonnées. Le faible intérêt suscité par les maquettes d'architecture des XIX^e et XX^e siècles tient probablement à la fois à l'absence d'enjeux important pour l'histoire de l'architecture – les édifices représentés sont souvent bien connus par ailleurs – ainsi qu'à l'intérêt artistique tout relatif que ces « œuvres » recèlent⁵⁴. Quelques publications récentes ont néanmoins remis à l'honneur les nombreuses maquettes réalisées au cours des deux derniers siècles. Elles offrent un premier inventaire des maquettes d'architecture françaises et révèlent le rôle que ce type d'objet devait endosser, le plus souvent dans le contexte très particulier de la restauration des monuments historiques. Les propos qui suivent seront abondamment nourris par cette bibliographie récente française, bien davantage que par la maigre bibliographie consacrée aux maquettes d'architecture de nos régions.

Depuis le XV^e siècle, les maquettes d'architecture accompagnent probablement, de manière plus ou moins régulière, les plans et esquisses des architectes⁵⁵. La Renaissance italienne, par exemple, a entraîné la réalisation de maquettes de très grande qualité⁵⁶. Au nord des Alpes, les maquettes

⁵³ On retiendra notamment l'attention particulière réservée aux maquettes d'architecture baroque dans MILLION, H. A., *Triumphes du baroque : l'architecture en Europe, 1600-1750*, cat. expo., Venise, Palais Grassi, 1999, Paris, 1999 ; pour les maquettes d'architecture française de cette période, on consultera GABORIT, J.-R., BRISSAC, C. et CAILLET, J.-P., *Les maquettes d'architecture. Répertoire des maquettes d'architecture, modèles et plans-reliefs*, dans *Revue de l'art*, n° 58-59, 1983, p. 123-141 ; PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *Observations sur la viabilité et la fiabilité des maquettes*, dans *Monumental*, n° 21, juin 1998, p. 7-11. Pour la Belgique, cf. MAERE, R., *Maquette des tours de l'église Saint-Pierre à Louvain et l'emploi de maquettes en architecture*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 40, 1936, p. 48-88. Pour les Pays-Bas, enfin, cf. *Het kleine bouwen. Vier eeuwen maquettes in Nederland*, cat. expo., Utrecht, 1983.

⁵⁴ Voir à ce sujet les remarques formulées dans MAERE, R., 1936, p. 65-67 et dans PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., 1998, p. 8-9.

⁵⁵ Leur usage est déjà recommandé par Alberti au XV^e siècle : « La maquette doit être exacte, achevée dans le détail, afin que par elle on puisse juger, non seulement de l'aspect des lieux de l'ensemble, mais aussi de chacune des parties : de la solidité, de l'effet produit, du coût, et qu'au besoin on puisse tout modifier à volonté », extr. De ALBERTI, L. B., *Libri decem de re aedificatoria*, Paris, 1512, cité dans MAERE, R., 1936, p. 69. Au XVI^e siècle, Philibert De l'Orme formule lui aussi des recommandations sur les « modèles » d'architecture : « ...Puis dresser ses modèles qui seront de bois ou de papier ou de charte, ou d'autre matière ainsi qu'elle lui viendra à propos », extr. DE L'ORME, P., *Le tome Ier de l'Architecture*, Paris, 1567, f° 23, cité dans CALLEBAT, L., *Histoire de l'architecte*, Paris, 1998, p. 116.

⁵⁶ MILLION, H. A. et LAMPUGNANI, V. M. (dir.), 1994.

les plus anciennes datent du XVI^e siècle, même si ces dernières restent rares ; elles se multiplient ensuite au XVII^e siècle et, surtout, au XVIII^e siècle⁵⁷. Ce type d'œuvre se multiplie ensuite au cours du siècle suivant, avec un usage qui se diversifiera considérablement. C'est la fonction que remplit la maquette d'architecture qui permet souvent aux différents auteurs d'organiser cette production architecturale très spécifique. La maquette a-t-elle contribué à l'élaboration d'un projet d'édifice ? Elle est alors une maquette « opérative ». Une maquette rétrospective constitue en revanche une copie d'un édifice déjà construit. Une autre classification propose de prendre en considération non le lien chronologique entre la maquette et l'édifice qu'elle représente, mais le rôle spécifique que ce document joue dans un contexte historique déterminé. Cette manière d'organiser les choses distingue ainsi la maquette expérimentale (participant à l'élaboration d'un projet) des maquettes démonstratives (destinée au client ou aux exécutants) voire, selon une distinction assez subtile, des maquettes publicitaires (destinée au public)⁵⁸. Tous ces critères ne suffisent pas pour comprendre le rôle précis qu'une maquette joue dans un processus de production architecturale. Selon les circonstances et les enjeux d'un chantier, une maquette pourra en effet endosser l'une ou l'autre de ces caractéristiques. L'exemple de la maquette de Sainte-Croix reflète très bien cette ambiguïté terminologique : selon les classifications évoquées plus haut, on pourrait en effet lui assigner le titre de maquette opérative, à caractère démonstratif. Néanmoins, dans la mesure où elle reproduit des éléments médiévaux (tour et abside occidentale) elle présente également des accents rétrospectifs certains. L'application des catégories énoncées plus haut doit donc rester particulièrement nuancée et s'adapter à des contextes souvent très variés. L'étude des maquettes françaises conservées a permis à Pérouse de Montclos et à d'autres de mettre l'accent sur une évolution assez caractéristique dans l'usage des maquettes au fil du temps⁵⁹. Ainsi, les maquettes opératives sont de très loin les plus nombreuses au cours des Temps modernes, tandis qu'elles deviennent surtout rétrospectives au XIX^e siècle. Elles servent alors à illustrer et à étudier une architecture historique, essentiellement médiévale, qui suscite, de la part des architectes, historiens et

⁵⁷ Sur les maquettes réalisées au XVI^e siècle dans les Pays-Bas du sud, et notamment la maquette monumentale de l'avant-corps de la collégiale Saint-Pierre à Louvain, cf. MAERE, R., 1936, p. 77-79 ; sur les plus anciennes maquettes françaises des Temps modernes, voir la très bonne mise au point dans PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., 1998, p. 9.

⁵⁸ MAERE, R., 1936, p. 65-67 et dans PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., 1998, p. 8-9.

⁵⁹ PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., 1998, p. 9.

archéologues de l'époque un intérêt sans cesse croissant⁶⁰. L'évolution est-elle identique dans nos régions ? On peut raisonnablement l'imaginer même si les études de ce type d'œuvres restent beaucoup trop rares et, surtout, bien trop peu approfondies pour offrir à cette question des éléments de réponse concluants. On notera que la maquette du *Westbau* de Sainte-Croix est une maquette essentiellement opérative. Il en va de même pour une autre maquette liégeoise, un projet de retable d'autel, réalisée vers 1850 par le sculpteur Jean-Joseph Halleux et qui est conservée à Sainte-Croix également⁶¹. Mais la maquette en plâtre de Villers, un peu plus tardive, témoigne de l'existence, chez nous également, de maquettes rétrospectives consacrées à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine architectural médiéval⁶².

Qu'en est-il à présent des techniques de façonnage des maquettes d'architecture ? Entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècle, le bois, éventuellement combiné à du carton peint, constitue sans nul doute le matériau le plus abondamment utilisé. Il compose ainsi la quasi-totalité des œuvres réalisées⁶³. L'usage du plâtre est également recommandé très tôt même s'il reste peu présent dans les maquettes réalisées au cours des Temps modernes⁶⁴. Quant à la pierre, elle reste très rarement employée dans les maquettes d'architecture, pour des raisons techniques et économiques que l'on devine beaucoup plus contraignantes⁶⁵. Les traditions techniques des maquettes d'architecture pénètrent dans le XIX^e siècle sans évolution ou changement décisif. La proportion des différents procédés change en revanche de manière caractéristique. C'est le plâtre, à présent, qui compose la

⁶⁰ cf. PINON, P., TREFEU, Fr., DIDIER, M.-H., LANGOT, Ph., *Le plan-relief de la Rome antique de Paul Bigot*, dans *Monumental*, t. 21, 1998, p. 22-31 ; DIDIER, Fr., *L'apport des maquettes anciennes dans la restauration. Les exemples de Cluny et d'Autun*, dans *Monumental*, t. 21, 1998, p. 40-42 ; SALVEQUE, J.-D., *Les maquettes monumentales de Cluny III*, dans *Monumental*, t. 21, 1998, p. 43-47 ; MAYER, J., *Les maquettes en plâtre du palais de Chaillot*, dans *Monumental*, t. 21, 1998, p. 54-59

⁶¹ JORIS, Ph., art. HALLEUX Jean-Joseph. *Maquette d'autel pour l'église Sainte-Croix à Liège*, dans DUCHESNE, J.-P. (dir.), *Vers la modernité. Le XIX^e siècle au pays de Liège*, cat. expo., Liège, Musée de l'Art wallon, 05/10/2001-20/01/2002, p. 349.

⁶² COOMANS, Th., *La maquette en plâtre de l'abbaye de Villes conservée aux Musées : reconstitution archéologique par Charles Licot (1896-1900)*, dans *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, t. 65, 1994, p. 305-326.

⁶³ Cf. les maquettes recensées dans MILLION, H. A. et LAMPUGNANI, V. M. (dir.), 1994, et dans MILLION, H. A., 1999, presque toutes en bois.

⁶⁴ Technique évoquée par Philibert de l'Orme (cf. ci-dessus, note 53) ; voir aussi la maquette de l'église Saint-Maclou de Rouen, réalisée au XVI^e siècle, dans PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., 1998, p. 9.

⁶⁵ L'exemple le plus célèbre reste le projet d'avant-corps de la collégiale Saint-Pierre à Louvain, cf. MAERE, R., 1936, p. 48-64.

majeure partie des maquettes conservées⁶⁶. Le projet du retable d'autel présenté par Halleux rappelle que le modelage de l'argile figure probablement aussi dans les procédés privilégiés pour les maquettes d'architecture. Il faut probablement y voir l'influence des modèles de sculptures, dont Halleux, sculpteur de formation, devait avoir l'expérience. C'est probablement la technique du modelage en argile que le Conseil de Fabrique de Sainte-Croix envisage lorsqu'il parle de la maquette du *Westbau* et il est tout à fait possible que la couleur ocre posée sur le plâtre ou le mortier vise à donner l'illusion de cette matière. Et pourtant, en estampant du mortier de ciment dans un moule, Delsaux opte pour un procédé technique bien différent. Les recherches effectuées n'ont pas permis de mettre en évidence des oeuvres présentant des caractéristiques matérielles et techniques identiques à celles de la maquette de Sainte-Croix. Dans l'état actuel des recherches, cette œuvre reste donc isolée dans le contexte technique du XIX^e siècle. Il reste difficile de comprendre les raisons qui ont conduit Delsaux à procéder de la sorte. Peut-être était-il plus facile et plus rapide à la fois de travailler le mortier de ciment que le plâtre ou le bois ? Dans quelle mesure la longévité ou, au contraire, l'espérance de vie limitée de l'œuvre a-t-elle influé sur les procédés adoptés ? Seules des recherches complémentaires sur les maquettes d'architecture du XIX^e siècle et sur leur place dans la production architecturale de l'époque permettront d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements qui subsistent.

LA RESTAURATION DE L'ŒUVRE

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'a.s.b.l. S.O.S. Sainte-Croix souhaitait exposer cette maquette d'architecture et promouvoir ainsi le patrimoine mobilier de l'ancienne Collégiale. La demande était donc de remettre l'œuvre en état, d'un point de vue esthétique principalement.

⁶⁶ Et notamment toutes les maquettes rétrospectives des monuments historiques ou celles figurant des reconstitutions archéologiques de monuments, cf. celles étudiées dans PINON, P., TREFEU, Fr., DIDIER, M.-H., LANGOT, Ph, 1998, p. 22-31 ; DIDIER, Fr., 1998, p. 40-42 ; SALVEQUE, J.-D., 1998, p. 43-47 ; MAYER, J., 1998, p. 54-59 ; LAFON, X., *Les maquettes en archéologie*, dans *Monumental*, t. 21, 1998, p.12-17.

Très vite, la tâche s'est avérée plus complexe que prévu, d'une part en raison de la particularité du matériau (un mortier de ciment et non de la céramique) et d'autre part en raison de l'état de dégradation avancé de l'ensemble, dont la stabilité semblait de plus en plus problématique.

Au fil de cette longue intervention d'une durée de presque trois ans⁶⁷, de nombreuses observations ont pu être effectuées, qui permettent à présent de mieux comprendre l'histoire matérielle de cet objet. De plus, d'un point de vue pédagogique, cette expérience collective fut aussi d'un grand intérêt : apprentissage de nouvelles méthodes de travail, découverte de produits et techniques adaptés, mises en commun et débats d'idées ...

HISTOIRE MATÉRIELLE DE L'ŒUVRE ET ÉTAT DE CONSERVATION

Une analyse minutieuse de la maquette avant traitement a révélé de nombreuses altérations. Des poussières et saletés diverses constituent l'essentiel d'une couche d'encrassement superficiel. Des traces de matière cireuse et de colle apparaissent en plusieurs endroits. A ces problèmes d'encrassement s'ajoute l'écaillage de la couche picturale, repéré en de nombreux endroits. Parfois, sur les parties les plus saillantes notamment, les écailles sont déjà tombées, laissant nu le plâtre ou le mortier sous-jacent. D'autres écailles, qui adhèrent encore au support, sont sur le point de se détacher.

Des lignes de fracture, ensuite, ont entraîné le détachement de fragments très imposants de l'œuvre. La majeure partie de la tour, par exemple, ne fait plus corps avec l'ensemble. Il en va de même pour une des absides. Enfin, la base a subi des détériorations importantes, qui apparaissent avant traitement sous la forme de grandes lacunes.

Ces différentes altérations trouvent leur justification dans une histoire de l'œuvre probablement assez mouvementée. Sans revenir sur le vandalisme dont la maquette a été victime, la négligence dont l'œuvre semble avoir souffert s'explique, en partie du moins, par son statut singulier. L'objet observé n'est pas une œuvre d'art à proprement parler mais une maquette d'architecture, un objet dont l'existence tient plus à son rôle dans un processus de restauration architecturale qu'à un élan de création artistique. Les techniques mises en œuvre et le soin tout relatif apporté à la réalisation d'une « œuvre » appelée probablement à durer quelques années seulement expliquent probablement sa fragilité et le manque d'égards dont elle a dû

⁶⁷ A raison de quelques heures hebdomadaires, en fonction des programmes de cours.

souffrir au cours de son histoire. Les très précaires conditions de conservation offertes par l'église Sainte-Croix depuis une vingtaine d'années sont probablement responsables également de certaines détériorations. L'absence de chauffage contraint en effet l'intérieur de l'édifice à subir d'importants écarts de température et donc de taux d'humidité entre la période hivernale et le début de l'été, quand, en mai et juin, l'humidité de l'air chaud pénétrant à l'intérieur vient se condenser sur toutes les surfaces encore froides. Enfin, certains dégâts semblent témoigner d'une évolution « normale » du matériau (usure des parties saillantes, plus exposées, anguleuses).

L'anamnèse a également permis d'observer les traces de « réparations » antérieures. Plusieurs collages, par exemple, ont permis de maintenir des fragments de la toiture du clocher. D'autres renforts, à base de plâtre et de filasse, ont vraisemblablement permis de consolider l'intérieur de l'abside. Des comblements en plâtre fin retouché ont été également repérés en certains endroits mais il ne nous est pas possible de savoir s'ils sont dus à la main de Delsaux ou à celle d'un intervenant ultérieur ... Ils présentent une qualité proche de celle des zones originales et seraient donc peut-être du même auteur ou de la même époque. Ils sont alors bien intégrés et méritent d'être conservés. Enfin, lors d'une intervention peu soignée, on a tenté de résorber les lacunes de la base à l'aide d'un mortier très grossier et débordant.

En résumé, la maquette se trouve dans un état de grande fragilité, qui n'assure pas sa survie à court terme. L'ensemble est très dégradé et instable. De grandes parties de l'édifice sont bancales, risquent de tomber et, en cas de chute, de se briser. La couche picturale est elle-même dans un état préoccupant puisque, outre ses nombreuses lacunes, elle présente des soulèvements qui pourraient se détacher à la moindre manipulation un peu trop énergique. En outre, d'un point de vue esthétique, l'œuvre présente d'anciennes reconstitutions débordantes, massives, grossières et très visibles, qui nuisent à sa bonne lisibilité et qui, du reste, ne présentent pas une cohésion suffisante pour assurer la pérennité de l'objet.

Etant à l'origine un projet d'architecture, cette maquette ne peut être considérée comme une œuvre d'art mais bien comme un témoignage historique d'un savoir-faire particulier. Elle est un témoin de l'activité de Delsaux, un exemplaire assez unique d'une certaine méthode de travail et surtout un document intéressant de l'histoire de la Collégiale.

C'est en ce sens que sa restauration doit être envisagée : dans l'optique d'une réintégration dans le patrimoine mobilier de l'ancienne Collégiale Sainte-Croix.



Fig. 9 – Maquette du *Westbau* en cours de restauration :
dépose d'une abside désolidarisée de l'ensemble.
(© V. ROUSSEAU).

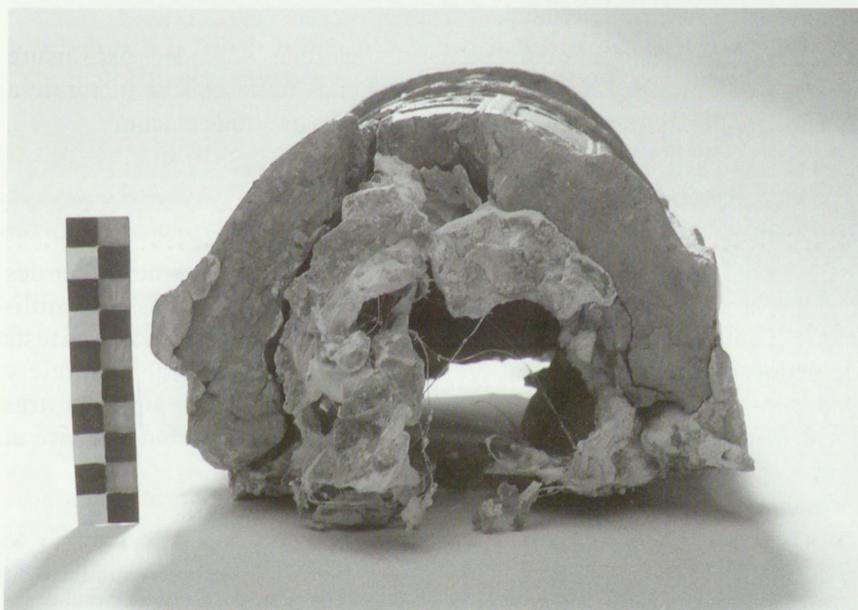


Fig. 10 – Maquette du *Westbau* en cours de restauration :
vue interne de l'abside déposée.
(© V. ROUSSEAU).

RAPPORT DE L'INTERVENTION

Vu l'état instable de cette imposante maquette⁶⁸, la priorité devait être donnée d'abord à sa CONSERVATION, c'est pourquoi la CONSOLIDATION de l'édifice fut le premier objectif à atteindre. Une des premières manipulations consista par exemple à déposer l'abside et la tour, complètement désolidarisées de l'ensemble et qui ne tenaient plus debout que grâce à leur propre poids.

La consolidation envisagée concernait l'ensemble de l'œuvre et devait donc porter à la fois sur la structure interne et sur la cohésion des couches plus superficielles. Pour ce faire, c'est la solidité qui a primé sur la réversibilité⁶⁹ ; il ne fallait en aucun cas prendre le risque qu'une partie de l'édifice ne chute et se brise à nouveau.

Ensuite, vu le souhait de l'asbl de pouvoir exposer cette maquette pour en faire profiter un large public, il fut nécessaire d'envisager une réintégration des zones lacunaires via des COMBLEMENTS discrets et lisibles ainsi que des RETOUCHES esthétiques et imitatives⁷⁰. En effet, au vu de l'aspect dégradé de l'ensemble, ces retouches imitatives semblaient la solution la moins perturbante visuellement.

Enfin, aucune intervention n'a eu lieu sur les zones dégradées par l'usure normale du temps, à savoir les arêtes saillantes où la couche picturale a disparu et où le mortier d'origine était visible mais solide et sain.

LE NETTOYAGE DE SURFACE

Le dépeussierage, réalisé à l'aide d'un pinceau doux, a permis d'ôter des résidus variés, accumulés parfois en couches épaisses de plusieurs millimètres : poussières de plâtre, toiles d'araignée, fibre de verre, etc. Les tests de nettoyage à l'eau déminéralisée ont montré que la couche picturale y était sensible ; seul un nettoyage à sec fut donc pratiqué, ainsi que très localement un léger piquetage au scalpel pour ôter des coulures de cire et

⁶⁸ Rappel : dimensions : 89,5 x 38,5 x 55 cm – Poids : estimé entre 50 et 100 kg.

⁶⁹ La réversibilité est aujourd'hui l'une des règles de base de la conservation-restauration, elle s'entend tant au niveau des matériaux employés lors des diverses interventions qu'au niveau de ces interventions mêmes (dans la mesure du possible ...). Ce principe de réversibilité est complété par celui de stabilité et de lisibilité, qui devraient assurer au professionnel de pratiquer des interventions qui respectent la déontologie de la profession.

⁷⁰ « Imitatives » désigne des retouches colorées cherchant à se rapprocher au mieux de l'aspect de la couche picturale originale tout en employant des matériaux différents.

d'adhésif datant de manipulations antérieures. Enfin, certaines crasses logées dans des anfractuosités peu accessibles ont été ôtées à l'aide d'une pince à épiler.

Ce nettoyage de surface rend à la couche picturale une tonalité plus vive ; il n'a pas été poussé plus avant afin de ne pas altérer la patine de la peinture.

LA CONSOLIDATION DE L'OEUVRE

Cette étape incontournable du travail de restauration visait deux objectifs : consolider l'œuvre en surface, en rendant à la couche picturale une meilleure adhérence, et consolider l'œuvre en profondeur en augmentant la cohésion interne.

Les nombreuses écailles de la peinture à la chaux ont été refixées au moyen d'une émulsion acrylique diluée à 50% dans l'eau déminéralisée.

Ce consolidant fut choisi pour sa compatibilité avec la couche picturale et ses qualités de stabilité (peu de modification de la teinte et de la brillance). Le consolidant fut appliqué au pinceau sous les écailles de peinture, aplaties ensuite à l'aide d'un pinceau à embout de caoutchouc.

Ce refixage rend à la couche picturale une plus grande solidité et permet une manipulation plus aisée et sans risque de pertes de matière (fig. 11).

La manipulation de grands fragments déposés, comme l'abside et la tour (fig 9 et 10), a révélé une grande fragilité interne de ces éléments, qui nécessitait l'injection d'un consolidant adapté. Après plusieurs tests, le choix s'est porté sur une résine époxyde à deux composants, un produit très fluide et transparent qui présente des garanties de stabilité - face à l'humidité et aux variations de température notamment - et de solidité suffisantes. Son application par infiltration se fit au pinceau et à la seringue. Cette consolidation a permis de rendre à l'ensemble de l'édifice une cohésion interne essentielle à sa conservation future et aux prochaines étapes du traitement.

Une fois consolidés, les éléments déposés ont été recollés avec une résine époxyde à deux composants diluée à 50% dans l'eau déminéralisée. Pour réaliser ce collage d'éléments lourds, les diverses parties de l'« édifice » ont été maintenue à l'aide de sangles autobloquantes ; des coussinets en papier-bulles et de la mousse polyéthylène ont été employés pour protéger la surface picturale contre le frottement des sangles. La colle fut appliquée généreusement sur les surfaces à encoller, mais sans débordement ;



Fig. 11 – Maquette du *Westbau* en cours de restauration : détail de la toiture d'une abside, avec couche picturale refixée et lacunes conservées.
(© V. ROUSSEAU).

l'adhésif dans ce cas, comble également les lacunes présentes dans les tranches non jointives. Afin de ne pas altérer le mortier d'origine, les tranches à encoller furent préalablement isolées.

Cette étape de collage permet de rendre à l'édifice sa forme première et de visualiser les zones de perturbation subsistantes (anciennes restaurations dégradées et lacunes).

LE TRAITEMENT DES ANCIENS BOUCHAGES ET LE COMBLEMENT DES LACUNES

L'intervention a toujours tenté de respecter l'histoire matérielle de l'œuvre. Les restaurations antérieures ont donc été conservées et restaurées quand leur présence ne risquait pas d'altérer l'œuvre ou de gêner sa lisibilité. Certains bouchages antérieurs, par exemple, présentaient encore des qualités suffisantes pour être laissés en place. Leur aspect grossier et

débordant gênait néanmoins le bon engrenage de certains collages et paraissait parfois aussi l'appréciation esthétique de l'œuvre. Ils furent donc remis à niveau à l'aide de limes, rifloirs et papiers à poncer. Le dégagement d'anciens matériaux de comblement à la base de la maquette a permis de révéler des clous solidement enfoncés dans le socle de bois. Leur conservation passait par un traitement anticorrosion. Cette opération de dégagement a également entraîné la découverte de petits morceaux originaux de la maquette qu'il a été possible de replacer à leur emplacement supposé primitif, après un nettoyage approfondi.

D'autres mortiers de comblement anciens, pulvérulents et beaucoup plus fragiles, menaçaient la stabilité de l'œuvre. Ils étaient pour la plupart situés à la base de la tour ainsi qu'en divers endroits de la toiture ou des zones de raccord entre l'abside et la tour. Ils ont donc été ôtés totalement et remplacés par un nouveau mortier de restauration. Ce mortier moderne a été teinté dans la masse à l'aide de pigments secs afin de correspondre à la teinte du mortier original ; une fine couche de plâtre synthétique a ensuite été posée sur ce nouveau mortier afin de parfaire la couche de finition. Le même mortier fut également employé à l'arrière de l'œuvre pour combler une lacune d'environ un centimètre entre le socle en bois et la base de la tour.

La dernière étape du traitement consistait à intégrer les lacunes au moyen de retouches adaptées. Elles ont été effectuées à l'aide d'éponges ou de pinceaux fins et ont porté uniquement sur les zones de bouchage neuves. La gouache acrylique blanche employée, additionnée de pâtes colorantes, conserve un effet mat après application et peut être diluée avec de l'eau déminéralisée. Ces différentes interventions ont permis de rendre à l'œuvre sa cohérence formelle et une stabilité à long terme ; les interventions dans les zones lacunaires les plus vastes sont identifiables par leur aspect de surface lisse, mais sont intégrées.

CONCLUSIONS

La maquette du *Westbau* de Sainte-Croix est une œuvre qui illustre à merveille la philosophie de la restauration des monuments au milieu du XIX^e siècle. En réalisant cette maquette, Jean-Charles Delsaux entend convaincre les différents acteurs de l'époque de toute la valeur de son grand projet pour l'avant-corps de l'église liégeoise. A une époque où la restauration de l'architecture médiévale manque encore de balises et de principes déontologiques clairement affirmés et où l'étude de cette architecture reste

relativement sommaire, l'unité de style et les exigences esthétiques l'emportent largement sur le respect de l'authenticité matérielle ou formelle d'un édifice. Si cette étude a permis de mieux comprendre la signification de cette maquette et son rôle dans la restauration de l'église Sainte-Croix, elle n'a pu en revanche faire toute la lumière sur les spécificités techniques et matérielles de l'œuvre. Une étude plus approfondie de ce type d'objets, avec les observations techniques appropriées, permettrait probablement de faire le point sur le caractère plus ou moins exceptionnel du procédé employé par Delsaux vers le milieu du XIX^e siècle. De nouvelles recherches permettraient en outre de révéler d'autres oeuvres comparables conservées dans nos régions et de mieux comprendre leur place dans le processus de création architecturale et de restauration au XIX^e siècle.

Lors de son arrivée à l'atelier de conservation-restauration, cette maquette d'architecture présentait un état de dégradation très préoccupant qui, sans une restauration globale et très minutieuse, menaçait la survie de l'œuvre. La méthodologie employée a permis de combiner avec succès les exigences de traitement intensif et le respect de l'authenticité de l'œuvre et de son histoire matérielle. Il a d'abord fallu la stabiliser et s'assurer de sa solidité à long terme avant d'envisager l'aspect plus esthétique de son sauvetage. La monumentalité et le poids considérable de cette maquette ont impliqué la recherche empirique des interventions les plus appropriées. Si les analyses, observations et reconstitutions techniques réalisées dans l'atelier du restaurateur n'ont pas permis de révéler toutes les subtilités de la méthode de façonnage employée, elles ont cependant abouti à une intervention appropriée, relativement discrète, qui a redonné à l'oeuvre sa cohésion interne tout en garantissant sa lisibilité. Dans un souci aigu de conservation préventive, un caisson a été réalisé sur mesure pour protéger la maquette et pour faciliter sa manipulation et son transport pour d'éventuelles expositions.

JULES HELBIG, FÉLICIEN ROPS ET LE SALON ARTISTIQUE DE BRUXELLES DE 1857

par

Alice DROIXHE¹

On sait que Félicien Rops, au début de sa carrière, a consacré aux expositions des Beaux-Arts de Bruxelles de 1857 et 1860 deux recueils satiriques intitulés *Uylenspiegel au Salon*². Le peintre et historien liégeois Jules Helbig (1821-1906) a de son côté publié, sous les initiales, « J.H. », un *Compte rendu de l'exposition générale des beaux-arts de Bruxelles de 1857*, où il traite d'une demi-douzaine d'oeuvres prises pour cibles par Rops³. C'est à rapprocher leur regard respectif sur celles-ci que sont consacrées ces quelques lignes.

Issu d'une famille allemande, Jules Helbig fit ses études à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et à Dusseldorf⁴. Il s'orienta vers l'histoire de l'art médiéval et dirigea pendant un quart de siècle la *Revue de l'art chrétien*. Animateur inlassable de la vie culturelle sur les bords de la Meuse, il participa à l'organisation des expositions sur l'*Art ancien au pays de Liège* (1881, 1905) et publia, dans le domaine, divers ouvrages devenus

¹ Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, ULB. Cette étude s'appuie en partie sur mon mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie: *Rops, les Salons des Beaux-Arts de Bruxelles (1857-1860) et la critique contemporaine. Contribution à la définition d'un paradigme esthétique*. Je remercie Monsieur le Professeur Michel Draguet, mon directeur de mémoire, qui m'en a suggéré le sujet, ainsi que Monsieur Philippe Roberts-Jones, qui a gentiment encouragé ma recherche. Monsieur Pierre Mouriau de Meulenacker a bien voulu se charger de la reproduction photographique des lithographies de Rops.

² Cf. S. OLSEN, *Nineteenth Century Belgian Caricature and the Lithography of F. Rops*, Boston University Graduate school, Thèse de Doctorat, 1984 ; E. ROUIR, *Félicien Rops. Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Bruxelles, Van Loock, 1992 ; M. DRAGUET, « Rops : amer libertaire ou les premiers pas d'un 'jeune membre' », *Rops - De Coster. Une jeunesse à l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, Cahiers du Gram, 1996, p. 229-306.

³ Liège, Carmanne, 1857.

⁴ Cf. J. LAVALLEYE, « J. Helbig », *Biographie nationale de Belgique* 37, 1971-72, p. 430-31.

classiques. Accordant sa peinture à ses goûts d'historien, il réalisa la décoration murale de nombreuses églises (Saint-Pholien, Sainte-Croix, etc.). Une illustration pour les *Odes et ballades* de Victor Hugo constitue, si l'on en croit J. Lavalleye, la seule liberté - toute relative - qu'il ait prise avec l'« archaïsme volontaire et tranchant » de ses conceptions artistiques, selon la formule à l'emporte-pièce de Jules Bosmant, dont les idées en la matière étaient aux antipodes de celles de Helbig.

On retrouve quelque chose de son activité artistique, voire de son propre parcours, dans la manière dont il apprécie les portraits féminins exposés par Jean-François Portaels (1818-1895). Celui-ci s'est fait connaître « comme l'un des adeptes de la grande peinture en Belgique », s'illustrant par « des scènes bibliques, où les souvenirs recueillis dans ses voyages en Orient servaient de textes ordinaires à ses compositions »⁵. Mais « les *convictions* de M. Portaels » - soulignons le mot - « semblent bien changées et les quatre tableaux figurant au Salon ne sont que quatre études de femme ». On aurait tort, convient cependant Helbig, de lui reprocher ce « changement de tendances », car les oeuvres correspondent aux canons supposés du critique: « grâce », « distinction », « élégance », « simplicité des moyens employés », « sobriété de la couleur », « bon goût de leur harmonie ». La toile « la plus remarquable » serait *La glycine*: « La tête est d'un joli type oriental, un peu rêveur, un peu somnolent aussi ». Le tableau « exerce un charme très-réel », qui n'agira guère sur Rops, lequel montre une jeune femme sortant littéralement d'un pot de fleurs, avec la légende « Nouvelle méthode pour cultiver les glycines » (fig. 1)⁶.

Le caractère religieux d'une oeuvre la valorise assez systématiquement, chez Helbig. L'approbation est redoublée quand l'artiste est liégeois. De ce que Jean-Joseph Halleux présente à l'Émulation en 1856, le critique préfère la sculpture d'un « Christ mort, soutenu par trois anges », qui est « la meilleure des compositions exposées »⁷. Mais son *Caïn* comporte aussi bien des beautés, même si « cette figure, trapue, énergique, dans les membres inférieurs peut-être un peu lourde, se plie jusqu'à terre, dans une attitude un peu risquée, mais qui exprime bien la terreur ». Le libéral *Journal de Liège*, sous la signature F.D., ne peut non plus s'empêcher de noter que cette représentation de « Caïn après sa chute » offre un

⁵ HELBIG 1857, p. 12-13.

⁶ Helbig avait marqué ses réserves envers le *Suicide de Judas* du même artiste, dans la « Sixième lettre » de la *Correspondance artistique du journal La Meuse. Première partie*, Liège, p. 35.

⁷ « Troisième lettre » de la *Correspondance artistique*, p. 16-17.

« mouvement hasardé »; « peut-être la conception du sujet n'est-elle pas très-heureuse: un homme qui tombe n'est guère un motif de statuaire »⁸. La fig. 2 montre comment Rops exploite le ridicule de cette « attitude un peu risquée ». Le commentaire de Helbig éclaire en quelque sorte la charge.

« L'artiste, dans une note, nous explique que son Caïn est représenté entendant gronder le tonnerre. Nous avouons humblement ne point trop comprendre ces sujets de fantaisies (...). Quoiqu'il en soit, il y a des parties parfaitement traitées. Les pieds vifs et les jambes vigoureuses ploient bien sous ce torse trop fortement accusé. Dans la partie inférieure où ces muscles se crispent et où tout est dans le travail d'une crainte poussée jusqu'à la terreur, il y a tout l'accent qu'exige ce sujet difficile et plus d'expression que dans le haut de la statue ».

Helbig reviendra sur l'oeuvre de Halleux dans une chronique, non datée, tendant à démontrer qu'on trouve « dans notre ville (...) plus d'hommes de mérite, plus de talents, plus d'aptitude qu'on ne le croit généralement et où bien des travaux sont dignes d'une notoriété plus grande »⁹. Nul n'est prophète, malheureusement, en son pays, et cette notoriété n'est que chichement concédée, sur place, en raison de « l'esprit public - sans cesse tendu vers les spéculations commerciales ou les productions de l'industrie ». Le lyrisme chrétien de Helbig se libère à propos d'une « statue représentant *Pierre L'Hermite* », exposée par Halleux avec d'autres travaux « pendant quelques jours, dans un atelier improvisé - et qui malheureusement n'accordait à son oeuvre, ni la lumière, ni l'espace nécessaires »¹⁰.

« Félicitons d'abord l'artiste d'avoir eu à taïter une de ces figures dont l'existence semble appartenir à la fois à la poésie et à l'histoire, dont le nom seul évoque et résume toute une époque brillante, enthousiaste, héroïque. La belle donnée, en effet, pour l'art du statuaire que celle de cette organisation inspirée et persistante, dont les rêves et les actes, les aspirations et la volonté semblent toujours avoir tendu vers un même but, dont la parole vibrante et extatique poussa vers l'Orient tout ce que l'Occident renfermait de jeunesse, de valeur et de foi; qui avec les trois mots: 'Dieu le veut' lança également à la conquête de la Palestine et les masses du peuple et les princes, les croyants et les sceptiques du temps, les forts et les enfants eux-mêmes ! ».

⁸ « Les artistes liégeois au Salon de Bruxelles », *Journal de Liège*, 17 novembre 1857.

⁹ « Dixième lettre » de la *Correspondance artistique*, p. 63 sv.

¹⁰ Le *Journal de Liège* des 6 et 7 juin 1857 donne des informations sur ces conditions d'exposition.

« M. Halleux s'est parfaitement tiré du thème intéressant, mais difficile qu'il avait à traiter ». Quelle différence avec la statue de Pierre l'Hermitte érigée naguère à Amiens, par « des Picards, assez échauffés, du reste, par la lutte qui s'était engagée sur la question de savoir si l'Hermitte était né dans leur pays ou dans le nôtre ». L'épisode attire l'attention, même s'« il importe peu », conclut froidement Helbig, que le fameux prêcheur, « type appartenant à l'histoire du monde », soit d'ici ou de là, l'histoire des Croisades étant « heureusement assez riche en noms belges et assez remplie de leurs faits glorieux pour la gratification d'un légitime orgueil national ».

Un autre artiste belge flatte celui-ci sur le terrain des arts, mais dans une perspective plus resserrée, plus régionale.

« *La Chasse royale* de M. *Kuytenbrouwer* a beau être un tableau officiel et le site qu'il représente le portrait d'un point de vue peu intéressant, il y a dans ces fonds, dans ces bruyères, dans ces arbres dépouillés une vérité qui attache le spectateur. Ce sont bien là nos Ardennes dans les derniers jours de l'automne. Ces arbres dépouillés se détachent les uns sur les autres, ces bruyères lointaines et grises, ce ciel couvert, ont bien inspiré le peintre et nous le félicitons d'avoir su renoncer aux tons brillants et criards dont il fait souvent abus dans ses paysages d'été ».

Visitant le Salon de Gand de 1856, Helbig y remarque un autre tableau fournissant l'occasion d'une référence aux « beautés poétiques de nos bruyères ardennaises » : un grand paysage de M. *Kindermans* conservé au « Musée de Bruxelles », où l'artiste donne la mesure des ressources offertes par leur « étendue », leur « profondeur »¹¹. On pourrait dire que le sentiment du terroir, en même temps qu'un certain attachement à ses origines, apparaissent également à propos du peintre allemand *Eduard Hildebrandt* (1818-1868). Celui-ci expose à Bruxelles un tableau représentant « une contrée marécageuse où la terre, les eaux et la végétation vont se perdant les uns dans les autres et se confondent dans une même ligne horizontale ; sorte de fange comme vous les trouvez dans nos Ardennes, en Campine et parfois au nord de la Prusse »¹².

Une autre oeuvre d'*Hildebrandt* ne conquiert pas moins le critique liégeois.

« Dans sa vue du Cap Nord, M. *Hildebrandt* fait preuve de la même vérité, de la même puissance de couleur, de la même conscience dans

¹¹ « Sixième lettre », p. 37.

¹² HELBIG 1857, p. 7-8.

l'étude des détails. Ici la poésie est plus grande, plus sauvage mais elle n'est pas plus saisissante. Le cap détache sa sombre masse sur un ciel noir et gris de tempêtes; au premier plan, la mer hurle et se brise contre les rochers; de longues traînées des oiseaux de la mer, les seuls hôtes de ces solitudes éternelles, s'élèvent, emportés par le vent »...

Les critiques français Lépinois et Dumesnil seront moins favorables que Helbig. « Si vous aimez le Nord », écrit le premier, « M. Hildebrandt en a mis partout : Voici d'abord un *Rayon de soleil* qui brille sur la glace comme dans une casserole fraîchement étamée »¹³ - on constate une répugnance, chez nombre de critiques, envers les couleurs trop éclatantes ou les noirs trop profonds. Ses « arbres couverts de givre sont bien », juge le second, « mais le ciel et la glace brillent à outrance »¹⁴. La caricature de Rops ne fournit qu'une idée assez vague de l'oeuvre présentée au salon de Bruxelles (fig. 3).

On ne s'étonnera pas de la note accordée par le chrétien Helbig à un tableau de Jaroslav Cermak (1830-1878) exposé à Bruxelles en 1857 sous le titre de *Petite fille à l'église* et sous celui de *La petite mendiante* au Salon de Liège de 1860¹⁵. Les trois tableaux qu'il présente « attestent de grands progrès ». Son *Cimetière des juifs à Prague* et sa représentation des *Hussites* montrent « une sûreté de pratique qui sent l'artiste sûr de lui-même ».

« *La petite mendiante* est une toile plus remarquable encore à certains égards: plus achevée, saisissante par la physionomie, traitée avec toute la science magistrale du maître de M. Cermak, M. Gallait, dont elle rappelle entièrement la brosse, cette toile de vingt centimètres a été le grand succès du dernier Salon de Bruxelles. Quel avenir, chargé d'aventures, de séductions, de drames, de révolte, se lit dans les noires prunelles de ce petit démon chevelu, fillette bohème de la race des gueux de Callot ! Déjà, la petite mendiante s'ennuie, et le regard qu'elle semble jeter dans l'avenir annonce qu'avec les années la jeune fille cherchera des distractions dans les orages et les tourments du cœur ».

Commentant cette peinture, Adolphe Van Soust et Édouard Fétis souligneront aussi le trait qu'exploitera la caricature de Rops (fig. 4). « Cette enfant, dont la tête originale et douce, avec son épaisse et inculte chevelure et ses grands yeux veloutés, repose nonchalamment sur la traverse du

¹³ LÉPINOIS, E. de B. de, *L'art dans la rue et l'art au salon*, Paris, Dentu, 1859, p. 232.

¹⁴ DUMESNIL, H., *Le salon de 1859*, Paris, Renouard, 1859, p. 172-73.

¹⁵ J.H., *Société Libre d'Émulation de Liège. Association pour l'encouragement des beaux-arts. Salon de 1860*, Liège, de Thier et Lovinfosse, 1860, p. 71-73.

dossier de sa chaise doit plaire à chacun »¹⁶. « Type étrange » tout de même, écrit Fétis, que cette « pauvre fille de Bohème (...) à la chevelure inculte »¹⁷.

« Épris de l'art gothique », ainsi que l'écrit J. Lavalleye, Helbig ne se montre pas insensible à « un certain air d'archaïsme » qu'il découvre dans *L'ennemi approche* du Belge Joseph Lies (1821-65). La note globale, cependant, est négative. « Dans ce tableau, où des paysans des environs d'Anvers s'effrayent mutuellement par l'annonce de la terrible nouvelle, on sent malheureusement le travail du peintre se livrant à la recherche d'une certaine naïveté d'emprunt: c'est la nature vue par les lunettes d'autrui ». Louis Auvray regrette de même, à propos du Salon parisien de 1859, que Lies « consacre son temps, sa patience à imiter les procédés, les trucs de tel maître, de telle école, au lieu d'être lui, d'être original, d'être vrai »¹⁸. La charge de Rops traduit à sa manière le reproche (fig. 5).

Il est un peintre à propos duquel Helbig se sépare totalement de l'appréciation générale de la critique et des visiteurs parisiens. L'opposition est très caractéristique, car l'artiste belge en question suscita un enthousiasme dont les histoires de l'art donnent une faible idée. Saskia De Bodt, dans *The dictionary of Art* publié à New York sous la direction de J. Turner en 1996¹⁹, qualifie Alfred De Knyff (né à Anvers en 1918, mort à Paris en 1885) de « peintre de paysage relativement conventionnel », sous l'influence de l'école de Barbizon. Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Maxime Du Camp, ami de Flaubert, étaient autrement séduits par De Knyff. Pour Dumas, ses tableaux exposés à Paris en 1859 - dont un *Souvenir du Condroz* - « se distinguent d'abord par un grand accent de nature joint à un profond sentiment poétique, à beaucoup de recherche dans le dessin, à une coloration puissante, abondante... »²⁰. Maxime Du Camp trouve aux paysages exposés en 1861 « une certaine grandeur » - au point de les opposer à la production décevante de Corot...²¹ Mais l'*Allée du parc de Tervueren* de Knyff suscite l'ironie de Helbig.

« En général, nos paysagistes ne trouvent rien dans la nature de plus digne de leur pinceau que deux rangs d'arbres bien symétriquement ali-

¹⁶ A. VAN SOUST, *Études sur l'état présent de l'art en Belgique et sur son avenir*, Bruxelles-Leipzig, Flatau, 1858, p. 111-112.

¹⁷ « Exposition des beaux-arts de Bruxelles », *L'Indépendance belge*, n° 262, 19 septembre 1857, p. 2..

¹⁸ *Exposition des Beaux-Arts. Salon de 1859*, Paris, Taride, 25-26.

¹⁹ New York, Grove, 1996, VIII, p. 632-33.

²⁰ *L'art et les artistes contemporains au salon de 1859*, Paris, Librairie nouvelle et Bourdillat et Cie, 1859, p. 67-69.

²¹ *Le salon de 1861*, Paris, Librairie nouvelle et A. Bourdillat, 1861, p. 161.

gnés. À voir l'Exposition de Bruxelles, nos artistes, réunis en congrès, ont institué un concours dont le portrait d'une allée devait être le sujet; vous ne pouvez faire un pas au Salon sans vous trouver devant une avenue prise de face, de manière à en faire ressortir toute la régularité. Le premier prix sera sans doute adjugé à M. de Knyff qui en a exposé deux irréprochables au point de vue de la symétrie et assez éblouissantes de couleur pour laisser croire que ce sont des stores éclairés en transparence ».

Il est vrai que Rops, de son côté, s'amusera de la « symétrie » et du schématisme d'un tableau qui cherchait un certain dépouillement (fig. n° 6).

Un paradoxe réside ici dans le fait que certaines positions ou propositions du critique liégeois paraissent aller dans le sens que l'école de Barbizon va imprimer à l'histoire de la peinture. Il n'aime pas la toile de Knyff, mais c'est ce dernier qui représente aujourd'hui même la Belgique à l'auberge Ganne, avec le beau tableau intitulé *Bouquet d'arbres*. Dans la « Cinquième lettre » sur le Salon de Gand de 1856, Helbig écrit :

« En vous parlant des paysages, il serait injuste de ne pas vous signaler une tendance toute nouvelle dans cet art si aimable, et qui, entre tous, semble relever le plus directement de la nature seule. Quelle délicieuse étude, en effet, que celle qui nous oblige à courir les champs, à arpenter les bruyères, à nous enivrer de l'air vif des montagnes ! La douce préoccupation, que celle de surprendre, au fond des bois, le rayon qui scintille sur le feuillage humide du chêne, qui glisse sur le fouillis des herbes et des ronces pour venir briller en touches éclatantes sur les larges nappes du torrent ! La charmante science, qui vous enseigne à fixer sur la toile les masses ombreuses des arbres courbés par l'orage et jusqu'aux nuages, fugitifs coursiers de l'air ! »

Il est vrai que Helbig suggère aussitôt de réconcilier « ce commerce intime, continuel avec la nature et la solitude », avec la peinture d'histoire... « Prendre au soleil son rayon, au torrent sa fureur, à l'arbre sa sauvage nature pour faire délicatement sa cour, et introduire de la politique dans le paysage, nous a paru avoir un assez haut goût d'originalité... ».

Il est donc dit que le critique fermera décidément les portes de la nouveauté, en particulier par une épidermique hostilité à la « médiatisation » romantique du métier artistique, tel qu'il s'exerce à Paris. Ce qu'il écrit de Corot à propos du Salon gantois est à cet égard très caractéristique.

« À en croire les écrivains qui s'occupent de l'art en France, M. Corot est un peintre de la trempe des Poussin et des Claude Lorrain. Il a de la poésie en vessies; il a de l'air ambiant sur sa palette, et ses brosses, trempées dans la rosée du matin, ne laissent que perles sur ses toiles. De plus, c'est un

martyr; pendant quinze ans, un jury, aveuglé par les traditions les plus surannées, ferma ignominieusement les portes du salon à ses créations incomprises. (...) On nous assure que ce peintre fait école à Paris. Si, par école, on entend des élèves qui font plus mal que le maître, qui exagèrent ses défauts, la chose nous semble peu probable... »

Le critique qui signe « F.D. » dans le *Journal de Liège*, à propos de l'exposition bruxelloise de 1857, élargit aux tendances d'un certain goût local un éloignement pour le nouveau courant venu de Paris.

« Les paysagistes de la province de Liège ont ceci de particulier, au milieu de l'école belge, qu'ils ne se sont pas mis à la suite de l'école française. Ils étudient et reproduisent la campagne très-naïvement, sans se préoccuper de M. Troyon, de M. Rousseau, et des autres peintres parisiens, comme aussi sans pasticher Ruysdael ou Wynants. L'imitation est un peu le défaut de l'école de Bruxelles et de l'école d'Anvers. Les paysagistes liégeois n'ont point ce défaut-là »...

Courbet, exposé à Bruxelles, offre également à Helbig l'occasion de stigmatiser un artiste « dont le talent le plus grand consiste à occuper la presse de ses oeuvres »²². Il a « honoré le Salon de l'envoi de quatre de ses tableaux ».

« Le plus considérable représente des *Vanneuses*. Nous renonçons complètement à vous donner une idée de cette horrible enseigne où la gauche-rie de la peinture le dispute à la barbarie du dessin, à la nullité du sujet, à l'ineptie des types; il y a deux têtes que l'on ne peut regarder sans gagner le mal de mer, et il n'est pas un coin grand comme la main dans toute cette toile qui inspire le moindre intérêt ».

Le jugement du Liégeois sur les *Demoiselles des bords de Seine*, présenté à Bruxelles en 1860, ne sera pas moins expéditif. « Tableau peint en grande partie au couteau à palette et portant plutôt la trace de la truelle que du pinceau »²³. N'assimilons pas trop vite Helbig, cependant, à ceux que désigne Rops quand il montre un public bourgeois conversant devant la toile de Courbet: « - Croyez-vous qu'il y ait des femmes aussi laides que ça, M^{me} Petermans? ». On remarquera qu'une lithographie donnée par Daumier au *Charivari* en 1855 pour un Salon parisien prêtait ces paroles aux visiteurs : « - Ce Monsieur Courbet fait des figures beaucoup trop vulgaires, il n'y a personne dans la nature d'aussi laid que ça »²⁴.

²² HELBIG 1857, p. 29.

²³ J.H., *Le Salon de 1860*, Liège, de Thier et Lovinfosse, 1860, p. 80.

²⁴ Ch. LÉGER, *Courbet selon les caricatures et les images*, Paris, Rosenberg, 1920.

Convenons à la décharge de Helbig que l'on pouvait, à l'époque, se situer à la pointe d'un certain modernisme et ne montrer aucun goût pour l'oeuvre du grand réaliste. C'est à Jules Verne lui-même, critique du salon de 1857, que sont dues les lignes qui suivent.

« Pour les demoiselles du bord de la Seine, ce sont effectivement *des demoiselles*; elles sont étendues sur l'herbe, l'une sur le côté, l'autre à plat ventre; elles portent des robes de grenadine et des châles d'été; elles se roulent sur toute cette toilette fripée, qui n'a jamais dû être neuve pour elles; elles adressent au public des sourires non équivoques. M. Courbet, où donc va-t-il chercher ses modèles ! Voilà donc ce qu'il expose en public ! Des demoiselles qui ont profité de leur jeudi pour aller se vautrer sur l'herbe. Nous ajouterons que le dessin de ce tableau est grossier et incorrect, que la couleur en est d'un jaune désagréable, et que d'après les règlements de police, ce tableau ne devait être visible que de huit à onze heures du soir »²⁵.

²⁵ « Salon de 1857 », *Revue des beaux-arts*, VIII, n° 14, p. 276.

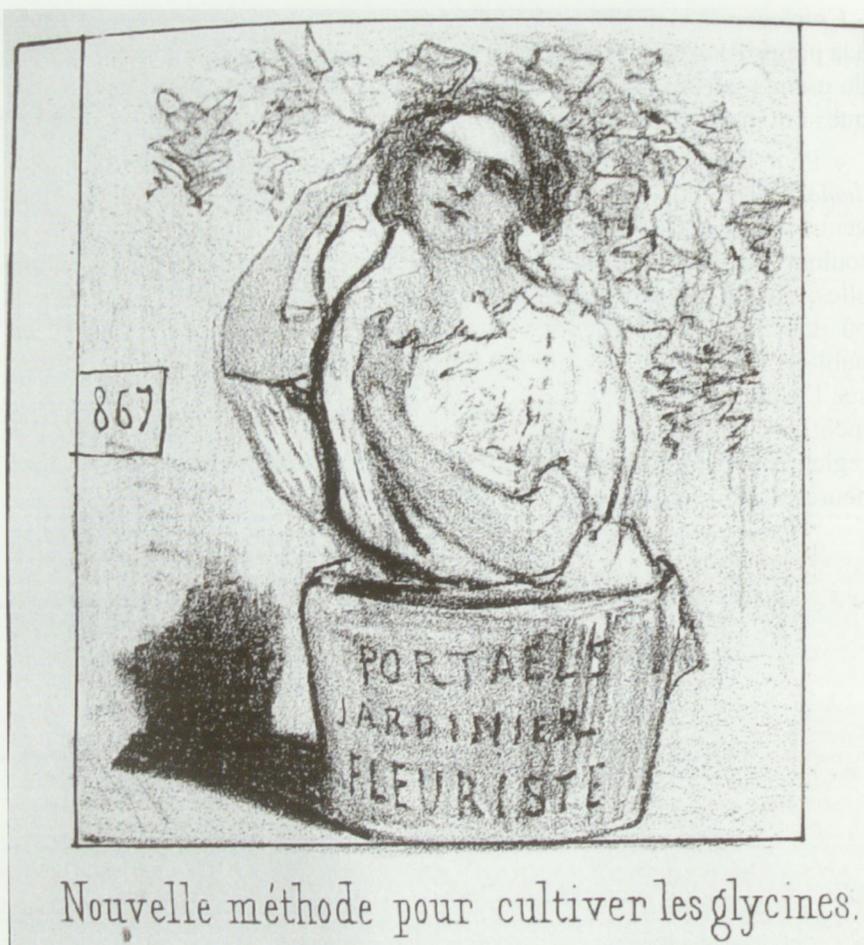


Fig. 1 – Caricature de Rops pour l'une des « quatre études de femme » de Jean-François Portaels.

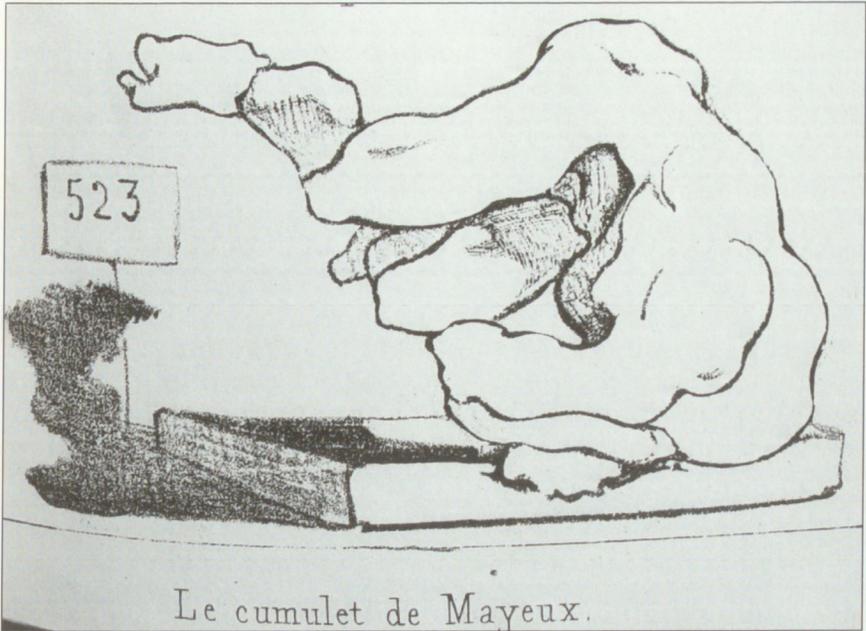


Fig. 2 – Caricature de Rops pour *Cain*,
sculpture du Liégeois Jean-Joseph Halleux.



Fabrique de guano .

Fig. 3 – Caricature de Rops pour Edouard Hildebrandt, *Cap du nord*.



Fig. 4 – Caricature de Rops pour J. Cermak, *Petite fille à l'église*.



Fig. 5 – Caricature de Rops pour Joseph Lies, *L'ennemi approche*.



Fig. 6 – Caricature de Rops pour Alfred De Knyff, *Une allée du parc de Tervueren*.

PAUL JASPAR À PARIS. LE PAVILLON DE LA « COLLECTIVITÉ BELGE DES FABRICANTS D'ARMES » À L'EXPOSITION DE PARIS 1900

par

Sébastien CHARLIER¹

I. PAUL JASPAR (1859-1945). BIOGRAPHIE SUCCINCTE

Fils de Joseph Jaspar (1823-1899), inventeur et industriel spécialisé dans la fabrication d'ascenseurs, Paul Jaspar grandit dans une famille bourgeoise et progressiste. Très tôt, son intérêt se porte vers l'architecture. À 17 ans, il entame sa formation d'architecte à l'académie de Liège (1876-1878), puis à celle de Bruxelles (1878-1883). Pendant ses études, il fréquente l'atelier de Henri Beyaert (1878-1883). Ces années de stage marquent fortement le jeune Jaspar qui approfondit sa connaissance de l'histoire des styles. Dans son autobiographie², Jaspar, admiratif, encense le coup de crayon du maître ainsi que son sens du détail. Dans l'atelier de Beyaert, il côtoie de nombreux architectes qui marqueront l'histoire de l'architecture en Belgique³ comme Victor Taelmans (1864-1920), Jules Brunfaut (1852-1942), Jean Joseph Calluwaers (1863-1948) et surtout Paul Hankar (1859-1901) qui devient son ami et bientôt son beau-frère. Comme beaucoup de jeunes architectes de la fin du XIX^e siècle, Jaspar se laisse emporter sur le chemin de l'Art nouveau tracé par Paul Hankar. En 1895, il réalise la première maison « moderne » de Liège. S'inspirant clairement du vocabulaire de

¹ Boursier de doctorat à l'Université de Liège, 0494/90 82 19, scharlier@ulg.ac.be.

² Autobiographie non publiée. Un exemplaire photocopié est consultable dans le fonds d'archives de l'architecte conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

³ Voir la liste des stagiaires de Henri Beyaert, dans *Bureau Henri Beyaert (29 juillet 1823 – 23 janvier 1894), tableau des employés*, dans *Tekhné*, Bruxelles, 1912-1913, pp. 694-696.

Paul Hankar, la maison Bénard (rue Lambert le Bègue, 13-15) marque le début de la période moderne de Jaspar. De 1895 à 1905, il se distingue par une production de maisons bourgeoises aux façades soignées dans le goût de la Belle Époque. Rapidement, il devient la figure de proue de l'Art nouveau à Liège en créant son propre répertoire formel et en se positionnant comme le promoteur des matériaux modernes. La mise en œuvre du fer, du verre et du béton dans plusieurs réalisations, comme la Salle royale de la Renommée (1903-1905, détruite) et les Galeries liégeoises (1905, détruites), témoigne d'une grande maîtrise technique. L'utilisation du béton et du fer est sans concessions. Au lendemain de la première guerre mondiale, Jaspar délaisse peu à peu l'architecture moderne pour revenir vers des formes plus traditionnelles. Engagé dans la reconstruction des villes dévastées, il réédifie l'hôtel de ville de Visé (1919-1924) et, à partir de 1920, supervise à Dinant les chantiers en styles historiques. Membre de la Société centrale d'Architecture de Belgique (SCAB) à partir de 1884⁴, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et Sites (CRMS) de 1920 à 1945⁵, membre effectif de l'Institut archéologique liégeois (IAL) dès 1902⁶, il est un des fondateurs du Musée de la Vie wallonne⁷ et du Musée de l'Architecture du Pays de Liège (1916)⁸.

L'année 1895 apparaît comme un moment de transition pour Paul Jaspar. L'imprimeur Auguste Bénard (1853-1907) lui commande une maison et un atelier d'imprimerie. Jaspar y fait clairement référence à la maison personnelle de Paul Hankar construite deux ans plus tôt (rue Defacqz, 71 à Bruxelles)⁹. Cette construction s'inscrit dans un contexte liégeois très

⁴ La liste complète des membres de la SCAB publiée par V.G. Martiny renseigne Paul Jaspar comme membre correspondant, dans MARTINY Victor Gaston, *La Société centrale d'Architecture de Belgique depuis sa fondation (1872-1974)*, Bruxelles, 1974, p. 263. Voir aussi *L'Émulation*, Bruxelles, E. Lyon-Claesen, 1885, p. 120.

⁵ Jaspar est nommé membre correspondant en même temps que l'abbé Moret, archéologue, Joseph Brassinne, bibliothécaire de l'Université de Liège, Lucien Renard-Grenson, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois et Auguste Donnay, artiste peintre, dans le *Moniteur belge*, Bruxelles, 30 août 1920.

⁶ Il devient membre correspondant de l'Institut le 28 décembre 1902 en même temps que Paul Comblen (1869-1955), dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII, Liège, 1903, p. XIII.

⁷ Il est président du Musée de la Vie wallonne de 1915 à 1916 et de 1921 à 1922, dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. XI, années 1966-1968, 1968, p. VIII.

⁸ VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 375.

⁹ Moins expressive que la construction de Paul Hankar, la façade de la maison Bénard est agrémentée d'un bow-window au premier étage qui se termine par un petit balcon. L'utilisation de l'arc brisé outrepassé dans l'encadrement de la porte cochère est propre au vocabulaire formel de Jaspar. Voir le dossier PJ86.

favorable à la modernité artistique. Sur le modèle de la Libre Esthétique¹⁰, Gustave Serrurier-Bovy crée, en 1895, l'Œuvre artistique qui rassemble Émile Berchmans (1867-1947), Auguste Donnay (1862-1921), Sylvain Dupuis (1856-1931), Armand Rassenfosse (1862-1934) et le Docteur Henrijean (1860-1937)¹¹. Le groupe inaugure, le 4 mai 1895, une vaste exposition d'art appliqué présentant quelques grands artistes de l'époque (William Morris, Dante Gabriel Rossetti, Walter Crane, Constantin Meunier, Fernand Khnopff, Hector Guimard...). Ce sont plus de six cents œuvres représentatives de l'avant-garde qui sont visibles dans les salles du casino Grétry¹². Paul Hankar, contrairement à Victor Horta, répond à l'invitation d'exposer ses travaux. Il présente de nombreux éléments de son hôtel de la rue Defacqz (le sgraffito, l'épure de la grille du balcon, une des grilles du bow-window ainsi qu'une photographie de la façade)¹³. Au même moment, Paul Jaspar et la section liégeoise de la Société centrale d'Architecture de Belgique présentent une exposition d'architecture et d'art décoratif dans la salle de l'Émulation. Les travaux présentés montrent une tendance à « l'archéologie » et peu de réalisations se distinguent par leur modernité¹⁴.

De 1895 à 1900, la production de l'architecte mêle style mosan et Art nouveau. Jaspar semble tiraillé entre deux influences : celle de Beyaert qui lui a appris l'importance de l'architecture régionale et des styles historiques et celle de Hankar qui impose son vocabulaire dans le mouvement Art nouveau. Jaspar reprend des formes modernes mais qui restent dans l'ombre d'un ensemble plutôt traditionnel (Maison Rassenfosse, 1898 ; Société métallurgique de Prayon, 1899...).

¹⁰ Le Salon de la Libre Esthétique remplace le Salon des XX, créé en 1863. Il joua un rôle déterminant dans l'art d'avant-garde en Belgique en présentant de nombreux artistes choisis par un jury composé d'hommes de lettres.

¹¹ WATELET Jacques-Grégoire, *L'œuvre d'une vie : Gustave Serrurier-Bovy, architecte et décorateur liégeois 1858-1910*, Allier, Éditions du Perron, 2000, pp. 73-81 et BIGOT DU MESNIL DU BUISSON Françoise, *Gustave Serrurier, 1858-1910 (Serrurier-Bovy) : parcours d'un architecte à l'aube du XX^e siècle. Rationnalisme, art social, symbolisation*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses (A.N.R.T.), 2004, pp. 313-334.

¹² Pour plus de détails, consulter la thèse de BIGOT DU MESNIL DU BUISSON Françoise, *op. cit.*, pp. 313-333.

¹³ LOYER François, *Paul Hankar : la naissance de l'Art nouveau*, Bruxelles, Archives d'Architecture moderne, 1976, p. 249.

¹⁴ C'est lors de cette exposition que fut présentée la maquette de la reconstitution du Vieux-Liège. Œuvre de Paul Jaspar, Paul Tombeur, Michel Gardisalle et Émile Jaspar, elle regroupait dix-sept constructions parmi lesquelles la Violette et la maison Porquin. L'exposition présentait aussi des documents sur les édifices disparus et quelques relevés d'édifices existants par Paul Jaspar, Michel Gardisalle et Joseph Lousberg, dans HANKAR Paul, *Les expositions à Liège*, dans *L'Émulation*, Bruxelles, E. Lyon-Claesen, mai 1895, col. 65-67.

La période entre 1900 et 1905 est marquée par un choix, de courte durée certes, pour l'architecture moderne. Le Pavillon de la « Collectivité belge des fabricants d'armes » pour l'exposition universelle de Paris en 1900 constitue l'une des premières expressions franchement moderne chez Jaspar, ainsi qu'une de ses premières utilisations du métal en architecture. Suivront ses chefs-d'œuvres reconnus de tous : la Salle royale de la Renommée (1903-1905), dont les coupoles en béton constituent une véritable prouesse technique¹⁵, ainsi que les Galeries liégeoises (1905), vaste édifice commercial de fer et de verre.

II. LE PAVILLON DE LIÈGE. UNE CONSTRUCTION PROVISOIRE QUI TRAVERSE LE SIÈCLE

A. INTRODUCTION

Il est peu courant de retrouver des vestiges de pavillons provenant d'expositions universelles. Ces bâtiments ont souvent été pensés pour une durée de vie très courte. Le « Pavillon de Liège », comme l'appellent les habitants de Saint-Ouen, a eu beaucoup de chance. Démonté à la fin de l'exposition et remonté dans cette banlieue en 1901, il sert de lieu de culte jusqu'en 1933. Il est ensuite utilisé comme salle paroissiale puis abandonné quelques années. Le bâtiment est enfin racheté par la municipalité de Saint-Ouen à charge pour l'Office public d'habitations à loyer modéré (OPHLM) de lui trouver une nouvelle affectation. En 1996, le pavillon est totalement rénové dans le but d'accueillir sept ateliers d'artistes avec logements.

B. LE PAVILLON DE LA « COLLECTIVITÉ BELGE DES FABRICANTS D'ARMES » À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS DE 1900

En juin 1898, l'Union des fabricants d'armes, installée rue Hamal, à Liège, envisage de présenter son savoir-faire à l'exposition universelle de Paris de 1900. Le bâtiment doit accueillir les représentants de l'industrie

¹⁵ Victor Gaston Martiny encense les arcs en béton et les compare à ceux du garage de la rue Ponthieu construit par Auguste Perret à Paris en 1906, dans MARTINY V.G., *Notice sur Dieudonné Paul Jaspar*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1977, p. 161. Voir aussi CHEVALIER Ann, *Pauvre Renommée : (Dieudonné Paul Jaspar, 1859-1945)*, dans *Actes du 47^{ème} Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique*, Nivelles, 1984, t. 1, p. 299 et t. 4, pp. 33-38.

armurière liégeoise parmi lesquels on retrouve les principaux artisans et industriels de la spécialité¹⁶. Le terrain choisi se situe sur le quai d'Orsay, en face du compartiment des Armées de terre et de mer, à proximité du pavillon de la maison Vickers, Sons and Maxim. Rapidement, l'industrie liégeoise se plaint du manque d'espace alloué aux étrangers : *Malheureusement, l'industrie française avait retenu pour elle soixante pour cent de la totalité des emplacements. La part réservée au reste du monde était minime*¹⁷. En effet, l'emplacement est assez réduit et laisse à peine trois cents mètres carrés de terrain pour la construction du pavillon.

Charles Francotte, président de l'Union des Fabricants d'armes, envisage de créer avec la collaboration de la société John Cockerill une construction dont la forme évoque celle d'un fort de la Meuse. En 1898, il charge Paul Jaspas de la réalisation de l'édifice. L'architecte se documente, prend des photographies de tourelles dans un atelier de constructions mécaniques et réalise quelques croquis et dessins. Le dessin daté du 21 juin 1898 (ill. 1) présente un édifice de forme circulaire recouvert de gazon et surmonté d'une tourelle. L'encadrement en arc en plein cintre de l'entrée est surmonté de l'inscription *Si vis pacem para bellum*. De nombreux détails (canons, obus...) font référence à l'équipement des armées. À proximité de l'entrée du pavillon, Jaspas dessine un mâât dont la forme s'inspire de l'architecture navale militaire¹⁸. À l'intérieur, l'espace est organisé en quatre sections d'exposition : artillerie de campagne, artillerie maritime, artillerie de côte et artillerie de forteresse. Au centre, un escalier en colimaçon permet d'accéder à la tourelle¹⁹. Ce projet est cependant rapidement abandonné²⁰. Il est certes symbolique mais on peut penser que sa forme

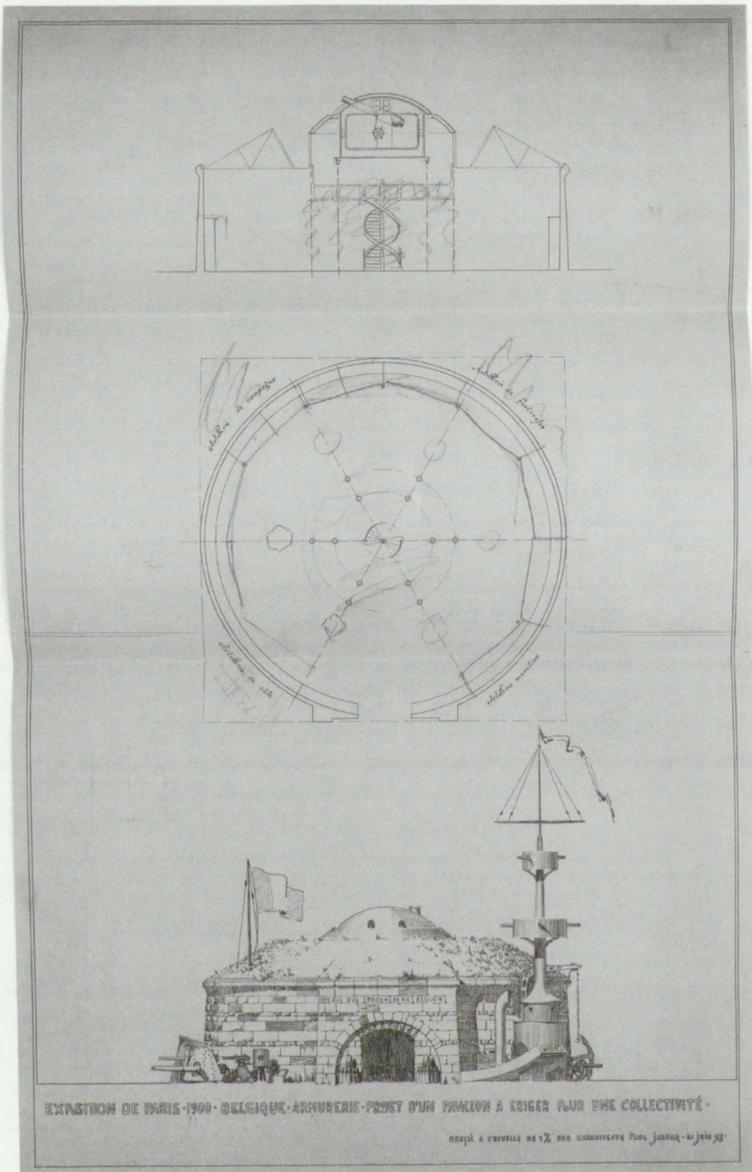
¹⁶ La collectivité regroupe des fabricants d'armes, de pièces d'armes, de munitions et d'explosifs en grande majorité liégeois. Voici la liste des exposants : F. Courally (ancienne maison Lebeau), F. Drissen, A. Evrard, A. Francotte et Co, E. Heuse-Lemoine de Nessonvaux, L. Lochet-Habran de Jupille, Muller et Co, L. Nagant, J. Niquet, F. Renkin et fils, le banc d'épreuves des armes à feu de Liège, la Cartoucherie russo-belge, la Fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal, les établissements Pieper, la Manufacture liégeoise d'armes à feu, la Poudrerie royale de Wetteren. Signalons qu'une place importante était réservée à l'École professionnelle d'Armurerie inaugurée trois ans plus tôt, dans *L'armurerie liégeoise*, Liège, 1^{er} mars 1900, p. 273.

¹⁷ Dans *L'armurerie liégeoise*, Liège, 1^{er} juillet 1900, p. 305.

¹⁸ Le dossier de documentation de Jaspas comprend notamment deux publications reprenant de nombreuses photographies de navires militaires : *Le Panorama : la guerre hispano-américaine*, Paris, Ludovic Baschet éditeur, [s.d.] et *La France en Russie*, Paris, L. Boulanger éditeur, [s.d.].

¹⁹ PJ115 : *Exposition de Paris 1900, Belgique, armurerie : projet d'un pavillon à ériger pour une collectivité dressé à l'échelle de 1% par l'architecte Paul Jaspas, 21 juin 1898.*

²⁰ *Par suite de diverses circonstances, cette idée dut être abandonnée, et on se rallia à celle d'une construction spéciale*, dans *Exposition de Paris 1900*, dans *L'armurerie liégeoise*, Liège, 1^{er} juillet 1900, p. 305.

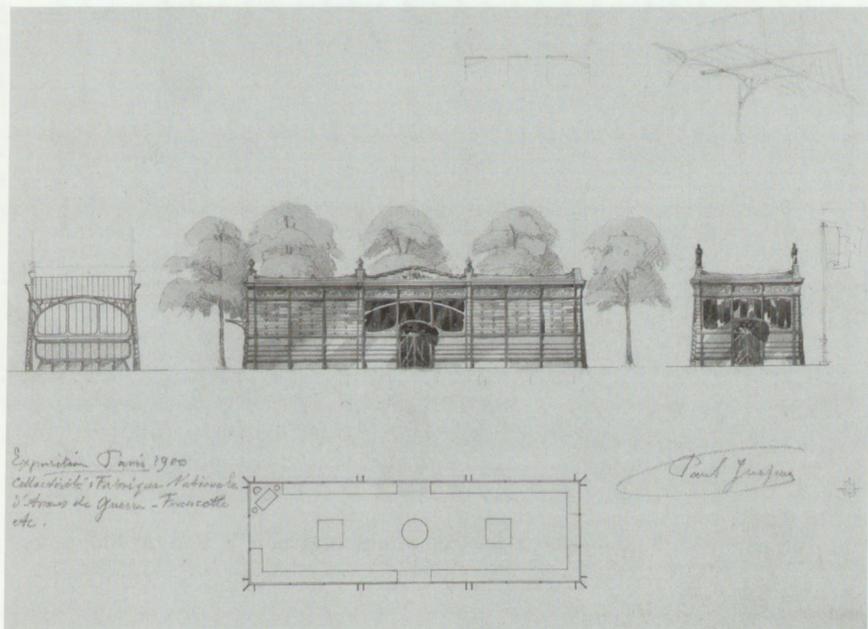


Ill. 1 : PJ115 : Exposition de Paris 1900 : Belgique : armurerie : projet d'un pavillon à ériger pour une collectivité : dressé à l'échelle de 1% par l'architecte Paul Jaspar : 21 juin 1898.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds Paul Jaspar, dépôt de la Ville de Liège.

circulaire ne profite pas pleinement de l'espace alloué et ne facilite pas l'organisation des zones d'exposition. Très vite, Jaspar se tourne vers un projet plus classique de type halle et dessine plusieurs croquis afin de définir l'allure générale du bâtiment.

L'architecte liégeois se range parmi les modernes et opte pour un édifice de style Art nouveau (ill. 2). La structure métallique ainsi que la décoration s'inscrivent dans cette optique. En 1900, l'Art nouveau voit sa pleine consécration en Europe. L'exposition universelle de Paris annonce un nouveau siècle et le « style 1900 » est bien représenté aux côtés des styles traditionnels. Des bouches du métropolitain de Guimard en passant par le Pavillon bleu et le Théâtre Loïe Fuller, le *Modern Style* s'affiche au grand public. Jaspar ne fait donc pas figure d'unique représentant de la nouvelle architecture, mais il a choisi son camp.



Ill. 2 : PJ115 : Exposition Paris 1900 : Collectivités [sic] Fabrique Nationale d'armes de guerre – Francotte etc. : Paul Jaspar : Elévations et coupe.

L'ensemble du pavillon repose sur une charpente métallique confiée aux ingénieurs des ateliers John Cockerill (et non aux ateliers Eiffel²¹). Les fermes (fermes Raikem²²), les cornières, les chéneaux et les colonnes sont réalisés par l'atelier liégeois. Si Paul Jaspar apporte un grand soin à la décoration, c'est sa structure métallique qui suscite l'admiration (ill. 3) :



Ill. 3 : Vue de la structure métallique en construction, Paris, 1900,
© CRMSF.

²¹ La plupart des informations circulant sur le sujet mentionnent les ateliers Eiffel comme auteurs de la structure. Les plans concernant la structure métallique et conservés dans le fonds de l'architecte Paul Jaspar sont estampillés « Société anonyme John Cockerill – Service immeubles ». PJ115 : *Union des fabricants d'armes, pavillon pour l'exposition de 1900 à Paris : charpente métallique, détails des fermes, vitrages et chéneaux [sic], légendes, ensembles 1:20, détails 1: 15, 28.11.99.*

²² Il s'agit d'une toiture en dents de scie, appelée aussi toiture shed ou toiture Raikem. Ce type de recouvrement est caractérisé par un comble constitué par la succession de toitures à deux versants, de pentes différentes dont les faîtes sont parallèles.

Dans ces diverses constructions, le fer, ce grand triomphateur de 1889, est un peu délaissé. Mais voici, tout proche, à l'entrée du quai d'Orsay, le « Pavillon de la Collectivité des fabricants d'armes de Liège », où il est utilisé avec un rare succès. Jusqu'à présent, dans des constructions mêmes modestes, on employait d'épaisses fermes métalliques, dont les lignes trop lourdes étaient sans rapport avec les charges qu'elles avaient à soutenir. M. Paul Jaspar a réagi contre ce manque de goût en proportionnant l'épaisseur des fermes aux nécessités véritables. Elles semblent ici sortir de terre et, à mesure qu'elles s'élèvent et que les charges diminuent, s'affinent, se résolvent en gracieux arceaux, qui donnent à la carcasse de ce pavillon une légèreté jusqu'à présent inconnue.²³ D'une hauteur de 8,10 mètres, les colonnes métalliques supportent une toiture en dents de scie, les sheds, caractéristiques de l'architecture industrielle de la seconde moitié du XIX^e siècle. Cette disposition permet un éclairage optimal des espaces d'exposition. Quant à la structure, Jaspar prend le parti de la garder apparente : La couverture n'offre pas moins d'intérêt. Pour la première fois on voit réapparaître, malgré l'emploi du fer, des entrails apparents. Mais comme eux aussi sont en fer et offrent, par conséquent, sous un petit volume, une résistance considérable, toute cette charpente métallique apparaît d'une élégance extrême et remplit, pour le plus grand plaisir de l'œil, le vide toujours désagréable qu'offre un comble métallique voûté en arête ou en berceau.²⁴ Le choix de Jaspar de mettre en évidence les différents éléments de la composition métallique répond à un souci esthétique qui semble donc apprécié par la critique. Les colonnes portant les fermes sont laissées apparentes permettant de rythmer et d'alléger la façade. Soucieux de donner une forme moderne à sa structure, Jaspar suit une ligne Art nouveau pour les poutres, ainsi que pour les consoles supportant les marquises situées à chaque extrémité du pavillon. La marquise coiffant l'entrée principale apporte ainsi une impression de grandeur et de finesse et invite le promeneur à visiter les lieux.

Les murs n'ont aucun rôle porteur dans l'édifice et se réduisent à de simples rideaux de bois. Élevés à partir de planches de sapin rouge fournis par les entrepreneurs Toussaint²⁵, ils sont recouverts de staffs par le

²³ SAUNIER Charles, *Les petites constructions de l'exposition*, dans *L'Art décoratif : Revue mensuelle d'art contemporain*, 3^{ème} année, Paris, novembre 1900, p. 64.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ Le montage des menuiseries, charpentes, plomberies et vitrages commence le 4 mars 1900 et se termine le 6 mai 1900. PJ115 : *Tableau des journées de travail faites à Paris pour le montage du Pavillon de la collectivité des fabricants d'armes à Liège érigé au quai d'Orsay à Paris par messieurs Toussaint frères de Liège (menuiserie)*.

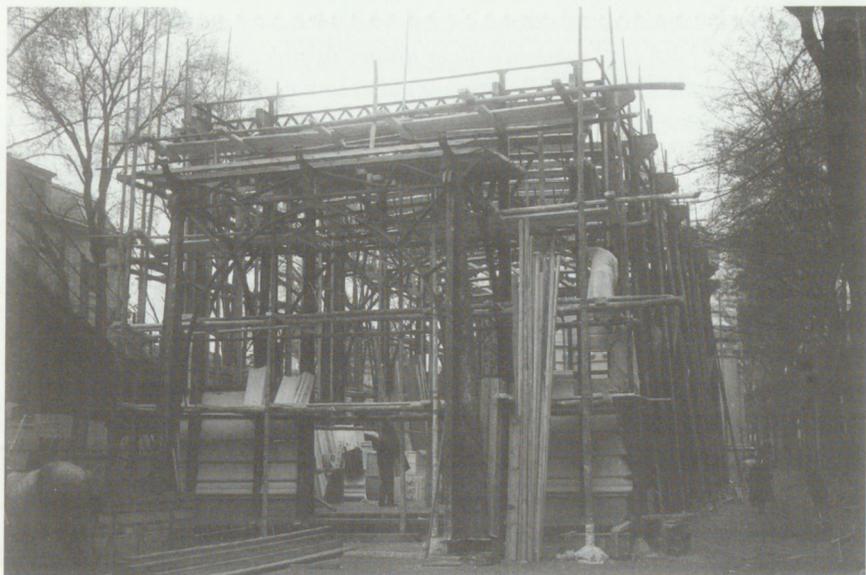
sculpteur J. Vanvarenberg²⁶ (ill. 4 et 5). Cette intervention purement décorative apporte une meilleure assise visuelle et permet surtout la création d'une frise décorative : *A l'extérieur, des sujets de circonstance développés en frise rappellent les divers modes de chasse, évoquent toutes les régions où se manifeste la férocité de l'homme : zones glaciales hantées par l'ours blanc, contrées torrides où règne le tigre.*²⁷ Les façades latérales reçoivent



Ill. 4 : Vue intérieure du pavillon. Placement des panneaux de staff, Paris, 1900, © CRMSE.

²⁶ Le devis concernant les staffs porte sur la décoration des parois extérieures, des plafonds et des corniches intérieures. Daté du 15 janvier 1900, il s'élève à 10.800 francs et est signé J. Vanvarenberg, 76 quai de la Boverie. Le registre n° 26, lettre 9, feuillet 152 des archives de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège mentionne l'artiste dans la proposition pour la formation du jury du concours de sculpture et ornement de 1909. Merci à M. Jean-Patrick Duchesne, Professeur ordinaire à l'Université de Liège, pour cette information, basée sur le dépouillement des archives de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège. De nombreux dictionnaires et sources ont été consultés sans pouvoir apporter d'éléments biographiques complémentaires.

²⁷ SAUNIER Charles, *op. cit.*, p. 64.



III. 5 : Vue extérieure du pavillon. Placement des panneaux de staff, Paris, 1900,
© CRMSF.

peu de décoration. La première est percée en son centre d'une large baie vitrée et est surmontée du blason de la Belgique et de la devise « L'union fait la force »²⁸.

Le pavillon est conçu comme une œuvre d'art total. Outre les éléments métalliques, les vitrines, châssis et portes témoignent d'une profonde réflexion esthétique. Les menuiseries et vitrages de l'entrée principale concentrent l'attention de l'architecte qui suit une ligne Art nouveau. D'une hauteur de 3,45 mètres, la porte d'entrée du tambour réalisée en sapin rouge du nord est surmontée d'une baie dans un châssis en acajou en arc outrepassé et brisé que l'on retrouvera dans de nombreuses réalisations de l'architecte²⁹. La baie d'imposte est décorée d'une rosace composée de verre martelé et de verre perforé³⁰.

²⁸ PJ115 : *Collectivité belge des fabricants d'armes, pièces d'armes, munitions et explosifs : projet d'un pavillon pour l'exposition de 1900 à Paris, dressé par l'architecte soussigné, Liège, le 5 sept. 1899.*

²⁹ On le retrouve notamment dans la maison du docteur Janssens construite rue du Jardin botanique en 1902.

³⁰ PJ115 : *Collectivité belge des fabricants d'armes, construction d'un pavillon à l'exposition de 1900 à Paris : ensemble porte d'entrée et tambour avec porte va et vien [sic], échelle 0,05 p^r m., Liège, le 13 février 1900.*

À l'intérieur, une frise d'Émile Jaspar (1857-1923)³¹ attire l'attention : *A l'intérieur, un [sic] autre frise verte et jaune, inspirée par les capricieuses paraboles des projectiles : elle fait songer à une course échevelée d'aéro-lithes*³². Soucieux du détail, Jaspar dessine aussi l'ensemble des serrureries ainsi que certaines vitrines et une partie du mobilier. Le fronton de la vitrine de la manufacture liégeoise d'armes est un imposant vitrail d'environ



Ill. 6 : Entrée principale du pavillon, Paris, 1900,

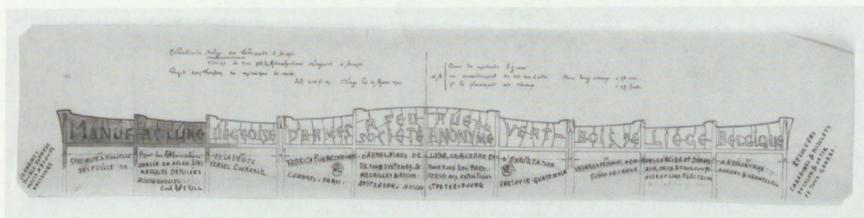
© CRMSF.

³¹ Frère de Paul Jaspar, il est formé aux académies des Beaux-Arts de Liège et de Bruxelles. Actif dans la décoration, la lithographie, la peinture à l'huile et l'aquarelle, il travaille régulièrement avec son frère. Dans *Vers la modernité : le XIX^e siècle au Pays de Liège, catalogue de l'exposition organisée au Musée de l'Art wallon et à la salle Saint-Georges, à Liège, du 5 octobre 2001 au 20 janvier 2002*, Liège, 2001, p. 398.

³² SAUNIER Charles, *op. cit.*, p. 64.

10 mètres de long reposant sur un châssis en bois de style Art nouveau³³ (ill. 6). L'architecte est aussi chargé de dessiner les vitrines de l'école d'armurerie³⁴ et de la Fabrique nationale³⁵.

Commencés le 4 mars 1900, les travaux sont achevés le 6 mai et l'inauguration officielle a lieu le 10 mai 1900 (ill. 7). Le coût de l'ensemble s'élève à plus de cent mille francs. La Collectivité espère pouvoir récupérer le bâtiment pour l'exposition universelle de Liège de 1905³⁶. Il est difficile d'identifier le succès qu'a pu connaître le pavillon. Certes, la critique architecturale encense la structure métallique mais c'est surtout le savoir-faire de l'industrie armurière liégeoise qui est reconnu à travers plusieurs distinctions. Ce sont sept grands prix, onze médailles d'or, cinq d'argent et deux de bronze qui sont remis aux seize exposants qui composent la Collectivité belge des fabricants d'armes³⁷.



Ill. 7 : PJ115 : Collectivité belge des fabricants d'armes : vitrine de 10.00 pr la manufacture liégeoise d'armes : projet d'un fronton en mosaïque de verre : éch. 0.05 pr m. : Liège, le 10 mars 1900,

© CRMSE.

³³ PJ115 : Collectivité belge des fabricants d'armes, vitrine de 10.00 pr la manufacture liégeoise d'armes : projet d'un fronton en mosaïque de verre, éch. 0.05 pr m., Liège, le 10 mars 1900.

³⁴ PJ115 : Collectivité belge des fabricants d'armes, construction d'un pavillon à l'exposition de 1900 à Paris : en. du banc d'épreuve et vitrine de l'école d'armurerie, éch. 0.05 pr m., Liège, le 22 février 1900.

³⁵ PJ115 : Collectivité des fabricants d'armes, construction d'un pavillon à l'exposition de 1900 à Paris : projet d'une vitrine isolée pour le compte de la Fabrique nationale de Herstal, éch. 0.02 pr m., Liège, 21 janvier 1900.

³⁶ Programmée à l'époque en 1903.

³⁷ Exposition universelle de Paris, dans *L'armurerie liégeoise*, Liège, 1^{er} septembre 1900, pp. 1-5.

C. UN LIEU DE CULTE

Comme de nombreuses villes européennes, Paris connaît une explosion démographique liée à la révolution industrielle. L'« haussmanisation » ayant transformé et assaini le centre de Paris, l'essentiel de la population ouvrière s'installe en banlieue. En septante ans, la commune de Saint-Ouen (nord de Paris) passe de neuf cent quatre-vingts habitants (1830) à trente-cinq mille (1900). Une population essentiellement ouvrière. Très tôt, l'abbé Macchiavelli, curé de Saint-Ouen, se préoccupe du sort de ses paroissiens. Le quartier de Cayenne comptant près de dix mille âmes ne dispose pas de lieu de culte et la nécessité d'y implanter une nouvelle église s'impose rapidement. L'abbé décide donc de créer une nouvelle paroisse et envoie un prêtre à Cayenne. *Les débuts furent modestes. A défaut d'église, on loua au mois d'août 1898 une boutique de marchand de vin pour dire la messe.*³⁸ Rapidement, le local ne suffit pas à accueillir les fidèles. En 1900, l'abbé Macchiavelli visite l'exposition universelle de Paris et témoigne : [...] *je suis entré une fois dans l'Exposition : mais je dois avouer que je n'ai pas le goût d'y retourner. La seule chose qui pourrait m'y faire rentrer serait la tentation d'acheter, pour peu de chose, quelque bâtiment qui abriterait quelqu'une de mes œuvres.*³⁹ L'abbé hésite peu et remarque les dimensions du Pavillon de Liège (33 mètres de long, 10 mètres de large et 10 mètres de haut, permettant d'accueillir huit cents personnes⁴⁰) : *Il [le Pavillon de Liège] fut transporté dans son intégrité à Cayenne, et réédifié dans son style original, vaste édifice de briques aux fortes nervures de fer, lumineux de larges baies vitrées. On érigea seulement une petite croix sur sa façade pour indiquer sa nouvelle destination.*⁴¹ Le 20 octobre 1901, l'abbé Thomas, archidiacre de Saint-Denis, consacre l'édifice. Et l'abbé Macchiavelli de conclure : *Ce monument de fer et de briques était, à l'Exposition de 1900, le pavillon des armuriers de la ville de Liège. C'était là que s'étaient, dans leur sinistre beauté, les instruments qui tuent savamment. C'est la maison de la guerre. Votre bénédiction, monsieur l'Archidiacre, en a fait la maison de la paix, du Dieu de la paix.*⁴²

³⁸ CHARBONNIER E., *Impressions et souvenirs sur l'abbé Macchiavelli, curé de Saint-Ouen*, [s.l.], 1906, p. 76.

³⁹ *Idem*, p. 78.

⁴⁰ Ces mesures sont données par l'abbé Macchiavelli dans CHARBONNIER E., p. 81.

⁴¹ *Idem*, p. 82.

⁴² *Ibidem*.

Au lendemain de la fermeture de l'exposition, seules les structures métalliques du bâtiment sont conservées. L'abbé Macchiavelli parlant d'un « vaste édifice de briques » semble avoir confondu les éléments de staff avec un parement en briques. Outre le parement, d'autres modifications sont apportées à l'enveloppe du pavillon. Les baies, qui, à l'origine, suivaient une ligne Art Nouveau, sont remplacées par des ouvertures verticales tandis que la toiture en sheds fait place à une toiture à deux versants. Un couronnement en maçonnerie en gradins fait la jonction entre les murs et la toiture.

Après la construction de l'église du Sacré-Cœur en 1933, le pavillon devient salle de patronage, avant d'être abandonné et racheté par la Ville de Saint-Ouen.

D. DES ATELIERS D'ARTISTES

En 1995, l'OPHLM de Saint-Ouen, entreprend un programme de redynamisation et de rénovation dans trois quartiers : la rue Charles-Schmidt, le quartier Cordon-Bauer et l'impasse Germaine dans laquelle se situe le « Pavillon de Liège » (ill. 8). Dans le cas de l'impasse Germaine, il s'agit d'une refonte complète de l'espace. Le programme prévoit, d'une part, la restructuration complète du pavillon en sept ateliers d'artistes et sept logements, sous forme d'appartements en duplex et, d'autre part, la construction en face du pavillon d'un nouveau bâtiment comprenant vingt-deux logements de type plus classique (appartements de deux à cinq pièces, studios et duplex). Abandonné et squatté, le bâtiment est en mauvais état mais il laisse beaucoup de libertés pour une réaffectation. Conscient des potentialités de l'édifice ainsi que de son intérêt esthétique, l'architecte Jacques Starkier (1927)⁴³ prend le parti de conserver l'enveloppe (structures, toitures et murs) et de la rénover. Les interventions extérieures sont légères et se limitent au percement ou à l'agrandissement de baies sur chaque travée afin d'apporter davantage de lumière dans les espaces.

L'organisation spatiale de l'édifice est complètement revue. L'immeuble s'élève sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée est composé de sept ateliers éclairés chacun par une grande baie vitrée donnant sur le jardin. D'une

⁴³ Jacques Starkier fut principalement actif en région parisienne. Il a réalisé des HLM à Saint-Ouen et Levallois-Perret (1977), ainsi que quelques constructions en province comme l'Imprimerie nationale à Douai (1989) ou la Direction nationale de la Statistique et du Commerce extérieur à Toulouse-Le Mirail (1977).

hauteur de 4,90 mètres, l'espace de travail, généreux, est surmonté d'une mezzanine. Les premier et second étages sont affectés aux logements en duplex. À l'étage du duplex, les chambres sont éclairées par un fin bandeau de baies vitrées qui fait la jonction entre les murs et la toiture. Starkier imagine des espaces modulables et isole les lieux de vie des ateliers laissant la place à d'éventuelles affectations ultérieures. Deux entrées sont ainsi créées : celle du rez-de-chaussée permet d'accéder à l'atelier et celle du premier étage, accessible par un escalier extérieur, ouvre sur les logements. L'atelier peut ainsi être transformé en logement si nécessaire.

La structure concentre encore une fois toutes les attentions. Les éléments métalliques extérieurs sont complètement restaurés. À l'intérieur, les fermes sont conservées et traversent les espaces de vie, rappelant l'origine du bâtiment.



Ill. 8 : « Pavillon de Liège », impasse Germaine, Saint-Ouen, mars 2007,

© Sébastien Charlier

III. CONCLUSION

« Paul Jaspar à Paris ». Le titre semblait approprié pour l'une des rares constructions que l'architecte a réalisées à l'étranger. On est tenté de se concentrer sur l'œuvre originale tant les dessins d'architecture sont de haute qualité. Jaspar, on le sait, dompte le trait. Sa maîtrise des matériaux modernes et sa capacité à leur donner une force esthétique trouvent dans ce pavillon une de ses premières expressions abouties. Cependant, l'étude de l'histoire du bâtiment de 1898 à nos jours déplace l'architecte de la focale. Jaspar devient une étape, certes essentielle, celle de la genèse, qui laisse la place à une évolution peu banale. Car le « Pavillon de Liège » ne laisse pas indifférent. Sa structure métallique continue de fasciner et d'interroger. En témoigne le souci constant qu'ont eu les différents occupants de la conserver voire de la mettre en valeur. Beaucoup ont pensé que les ateliers Eiffel en étaient l'auteur. Peut-être est-ce cette confusion qui l'a sauvée ? Au-delà de cette question d'attribution, le « Pavillon de Liège » nous transporte dans une vision plus large, une époque fondamentale dans l'histoire de l'architecture qui voit le rapprochement de l'architecte et de l'ingénieur. La charpente métallique est le résultat abouti d'une rencontre entre deux conceptions de la construction de cette fin du XIX^e siècle. C'est cet aboutissement que chacun, qu'il soit architecte ou mandataire public, a reconnu et est parvenu à sauvegarder.

POUR UNE APPROCHE DES ÉLÉMENTS CAMPANAIRES CHEZ SIMENON

par

Michel LEMOINE¹

Une cloche, c'est un porte-bonheur.

Georges Simenon²

Parmi les divers motifs récurrents qui émaillent l'œuvre de Simenon, le motif campanaire occupe une place de choix que le présent article n'entend cependant ni mesurer ni quantifier. En effet, loin de vouloir épuiser le sujet, cette approche qui n'a rien d'exhaustif vise avant tout à en donner un aperçu. En outre, si l'on nous accorde parfois la qualité de « spécialiste de Simenon » — ce que nous finirons par croire —, nous sommes tout à fait néophyte, et c'est peu dire, en matière de campanologie. Puissent ces quelques indications, qui n'abordent même en aucune façon les romans populaires, suggérer toutefois son importance, ouvrir quelques pistes et engendrer dans ce domaine des recherches plus approfondies.

¹ Sans Danielle Bajomée, Christine Delière, Alain Bertrand, Jean-Denys Bousart, Michel Carly, Guy Delchambre, Christian Delcourt, Raymond Grisart, Jean Lerinckx, Albert Logjes, Marc Mélard, Fernand Michel et Michel Schepens, cet article n'aurait certes pas été tout à fait ce qu'il est. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

² Déclaration rapportée par Pierre CARON, *Mon Ami Simenon*, Montréal, VLB Éditeur, 2003, p. 187. Lors de sa première visite à Simenon, en un jour de novembre (1978 ?) particulièrement gris, l'auteur, parti de Zurich en voiture, s'égare en plein brouillard sur un chemin de montagne lorsqu'il est remis sur la bonne route par un vacher qui lui offre, en souvenir de cette mésaventure, « une des cloches qui pendaient au cou de ses bêtes » (*id.*, p. 177). Arrivé à Lausanne et intimidé au moment d'aborder l'écrivain auquel il voue une admiration sans borne, Pierre Caron a l'idée de pénétrer dans la « petite maison rose » de Simenon muni de sa clarine qui pourrait lui « servir d'entrée en matière » (*ibid.*). L'accueil cordial et chaleureux du romancier retraité et de sa compagne Teresa lui fait pourtant bientôt oublier la clarine sur un meuble. C'est au moment où il prend congé de ses hôtes que se déroule la scène racontée en ces termes : « J'allais franchir la porte lorsqu'il me rappela en me tendant la cloche à vache qu'en arrivant j'avais, sans explication, posée sur la table basse qui nous séparait. / " Oui, j'oubliais. J'ai oublié... " / Je lui racontai alors les circonstances dans lesquelles j'avais obtenu cette cloche que j'entendais donner à mon fils. Il trouva l'anecdote amusante et m'expliqua que les vachers, lorsqu'ils sont Suisses de surcroît, ne donnent jamais leurs cloches : chacune d'elles émet un son particulier qu'ils savent reconnaître et qui identifie leurs bêtes. / " Vous avez de la chance d'autant qu'une cloche, c'est un porte-bonheur " » (*id.*, p. 187).

LES CLOCHES DE SAINT-FIACRE

Chronologiquement, le premier roman de Simenon dans lequel le motif atteint une fréquence élevée est *L’Affaire Saint-Fiacre* (1932) qui s’ouvre et se termine au son des cloches. « Un grattement timide à la porte ; le bruit d’un objet posé sur le plancher ; une voix furtive : / — Il est cinq heures et demie ! Le premier coup de la messe vient de sonner... »³. Tels sont les premiers mots de ce roman dans lequel Maigret mène une enquête dans le village où il est né, ce qui entraîne de nombreuses réminiscences enfantines, dont celles-ci : « Le premier coup de la messe... Les cloches sur le village endormi... Quand il était gosse, Maigret ne se levait pas si tôt... Il attendait le deuxième coup, à six heures moins un quart, parce qu’en ce temps-là il n’avait pas besoin de se raser... Est-ce que seulement il se débarbouillait ? / On ne lui apportait pas d’eau chaude... Il arrivait que l’eau fût gelée dans le broc... Peu après ses souliers sonnaient sur la route durcie... » (p. 140) tandis qu’il se rendait à l’église où il était enfant de



Église de Paray-le-Frésil, village de l’Allier qui a inspiré Saint-Fiacre.

Photo Claude Menguy.

³ Georges SIMENON, *L’Affaire Saint-Fiacre*, dans *Œuvres complètes*, Lausanne, Rencontre, t. IV, p. 139 ; les œuvres dont le titre sera suivi, dans les notes, d’une simple indication de tome et de pagination, sont citées d’après cette édition dont la publication s’est étalée de 1967 à 1973.

chœur — et on aura été sensible à l'emploi du verbe « sonnaient » grâce auquel le bruit des souliers fait écho au son des cloches.

Retour au présent avec le commissaire qui, comme dans sa jeunesse, se dirige à nouveau vers l'église où l'appellent son enquête... et les cloches en ce Jour des morts : « La voix des cloches était frêle. [...] Les cloches sonnaient toujours » (p. 141). Et à peine cette première messe est-elle terminée que se fait entendre « le premier coup de la messe de sept heures » (p. 146), après quoi le singulier se substitue au pluriel employé jusqu'à présent : « La cloche sonnait le second coup de la messe » (p. 150). Le pluriel est cependant de retour à la fin de l'office : « Les cloches sonnaient à toute volée et la foule sortait lentement, en piétinant, de la petite église d'où s'échappaient des odeurs d'encens et de cierges éteints » (p. 169). Quoi qu'il en soit, la récurrence presque obsédante du motif est telle, en ce début de journée, que l'on ne s'étonne pas de la notation suivante qui tente de caractériser un environnement apparaissant en noir et blanc : « Sans la bise sèche qui coupait les joues, on eût pu se croire sous une cloche de verre un peu poussiéreuse » (p. 162). Nous ne sommes pas davantage étonnés en apprenant dès le chapitre premier que la comtesse de Saint-Fiacre « devait avoir soixante ans bien *sonnés* »⁴.

Le lendemain n'a lieu qu'une seule messe, car ce n'est « plus jour de fête » : « — C'est déjà la messe que l'on sonne ? / — Oui ! L'hiver, elle est à sept heures, l'été à six... »⁵. Le temps s'écoule et les cloches cadencent son passage : « L'horloge de l'église sonnait midi » (p. 211), « On entendit sonner dix heures du soir à la cloche grêle de l'église » (p. 244), « — Onze heures dix minutes... Je parle tellement que je n'ai pas entendu les cloches de votre église, monsieur le curé... » (p. 247). Le surlendemain, l'enterrement de la victime est annoncé « de quart d'heure en quart d'heure » par « les cloches de la petite église » qui « sonnaient le glas », puis qui « sonnaient à toute volée » (p. 266) à la dernière page du roman dont elles annoncent par conséquent aussi la fin.

Présentes surtout au début et à la fin du récit, comme pour boucler une boucle, les cloches de *L'Affaire Saint-Fiacre* assument en fait les trois rôles qu'elles joueront souvent dans les fictions suivantes de Simenon : elles sont liées à un jour de fête ou, au contraire, à des funérailles et elles donnent l'heure. Avant de suivre et d'analyser ces trois dimensions campanaires à travers l'œuvre, il importe d'en souligner d'emblée une quatrième, à

⁴ *Id.*, p. 143. C'est nous qui soulignons. L'expression n'est pas rare ; ainsi, Antonin Brécard a « quarante-cinq ans bien sonnés » (Georges SIMENON, *Le Deuil de Fonsine*, t. 26, p. 367).

⁵ Georges SIMENON, *L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 189.

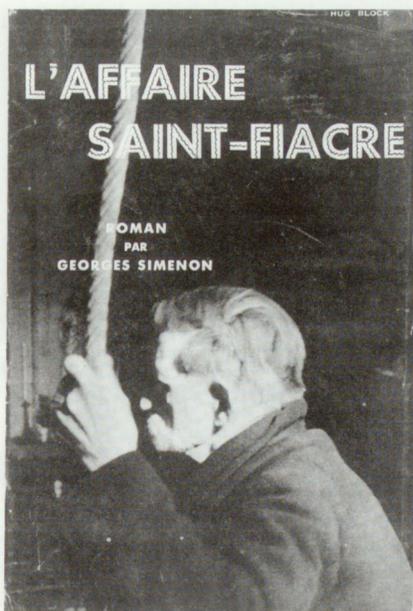
savoir le fait que les sonorités dues aux cloches sont inscrites dans les souvenirs d'enfance de Maigret, tout comme elles figuraient dans les souvenirs de jeunesse de son créateur. C'est là un aspect qui sera développé à la fin de cet article, mais nous ne croyons rien déflorer en signalant dès maintenant — la chose est bien connue des amateurs de l'écrivain — que dans son enfance, Simenon a reçu une éducation catholique, assistait aux offices et a même été enfant de chœur. Ceci explique en grande partie les fréquentes allusions de l'œuvre à la liturgie et aux sons des cloches.

Un enfant de chœur prénommé Ernest joue d'ailleurs un rôle actantiel non négligeable dans *L'Affaire Saint-Fiacre*⁶ et il nous est notamment montré dans sa fonction, ce qui ne nous éloigne pas du motif auquel nous nous attachons puisque, au cours de la première messe, « il agita sa sonnette » et « le murmure des prières liturgiques commença »⁷. Le narrateur attire à nouveau l'attention sur lui un peu plus tard : « Bientôt tout le monde courbait l'échine pour l'Élévation. La grêle sonnette de l'enfant de chœur tintait » (p. 144). Et lors de l'office du lendemain, « l'enfant de chœur [...] se précipitait sur sa sonnette » (p. 189). Celle-ci, constituée d'une ou plusieurs clochettes, caractérise donc le personnage. Quant au commissaire, il n'est pas surpris en pénétrant dans la sacristie : « La boîte à hosties, les burettes, la sonnette à deux sons étaient à leur place comme au temps où le petit Maigret était enfant de chœur » (p. 186). À noter qu'Ernest reçoit aussi, au cours du récit, « un sifflet de boy-scout, à deux sons » (p. 214), qui achève de placer l'enfant sous le signe de la sonorité instrumentale.

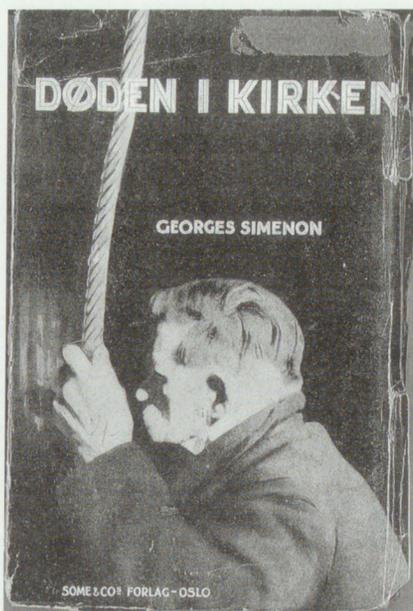
Un autre personnage plus directement (re)lié aux cloches de l'église apparaît dans *L'Affaire Saint-Fiacre* : le sonneur, distinct ici du sacristain (p. 142), dit aussi bedeau (pp. 142, 185, entre autres). Il est présent dès que le commissaire arrive pour la première messe : « La corde que le sonneur venait de lâcher frémissait encore au fond de l'église. Le sacristain achevait d'allumer les cierges. / Combien étaient-ils, dans cette réunion fantomatique de gens mal réveillés ? Une quinzaine au plus. Il n'y avait que trois hommes : le bedeau, le sonneur et Maigret » (p. 142). Bientôt pourtant, le sonneur s'en va « à pas lourds, comme un directeur de théâtre qui ne se soucie pas d'assister à son spectacle » (p. 143). Belle formulation ! Il est de retour pour annoncer « la messe de sept heures », qui « était une grand-messe » : « Des pas lourds dans l'église. Puis la cloche que le sonneur

⁶ Voir Paul MERCIER, « L'enfant de chœur et le missel dans *L'Affaire Saint-Fiacre*. Pacte dénégatif et secret des hommes », dans *Traces*, Université de Liège, Centre d'Études Georges Simenon, n° 13, 2001, pp. 119-152.

⁷ Georges SIMENON, *L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 142.



La couverture photographique de l'édition originale de *L'Affaire Saint-Fiacre*, réalisée par Hug Block, est centrée sur le sonneur. Collection Michel Schepens.



L'édition norvégienne du roman a repris la même couverture. Fonds Simenon de l'Université de Liège.

mettait en branle » (p. 146). Ce personnage épisodique est « un paysan fruste chaussé de lourds souliers à clous » (p. 158) qui fait office « en même temps » de « gardien du cimetière » (p. 163). Quasimodo au petit pied, ou plutôt au pied lourd, il se rattache indubitablement, lui aussi, à la jeunesse de Simenon. Celui-ci n'avoue-t-il pas : « Je me souviens du temps où, au collège, je faisais la cour au père sonneur afin qu'il me laisse gigoter au bout de la corde et faire tinter tantôt une cloche, tantôt une autre »⁸ ? Au collège Saint-Louis ou au collège Saint-Servais ? Nous constaterons plus loin qu'une cloche de Saint-Servais est bien présente dans *Pedigree*.

On le constate d'ores et déjà, dans ce premier roman qui donne à Maigret une biographie en lui attribuant un passé, une jeunesse, Simenon s'est souvent alimenté à ses propres souvenirs. Soyons certains que la phrase suivante trouve son origine dans le même réservoir autobiographique : « Il

⁸ Georges SIMENON, *Tant que je suis vivant*, Paris, Presses de la Cité, 1978, p. 114.

[Maigret] pénétra à son tour dans l'épicerie d'en face dont la sonnette tinta »⁹. Un élément de plus qui n'est certes pas sans rapport avec notre propos et qui sera envisagé ultérieurement.

CLOCHES FUNÈBRES

C'est bien connu et nous l'avons entendu ci-dessus, les cloches sonnent lors de funérailles et ont donc parfois partie liée avec la mort. Ainsi, lors de l'enterrement de Jef Claes à Furnes, on perçoit depuis l'Hôtel de Ville « un appel de cloche [...], d'une cloche grêle au son particulier, la cloche du cimetière »¹⁰, puis, peu après, « la cloche, encore, celle du cimetière. C'était un nouvel enterrement » (p. 401). De même, lors de l'enterrement du père Cholet à Nantes, « une cloche sonnait à toute volée, celle du cimetière »¹¹, et quand on quitte celui-ci, « la cloche sonnait » à nouveau : « On voyait poindre à l'angle de la rue un nouvel enterrement » (p. 136). À Concarneau cette fois, Jules Guérec n'assiste pas aux obsèques, mais « il avait entendu les cloches »¹² annonçant l'inhumation du petit Joseph Papin. Nous voici maintenant à Port-en-Bessin où est enterré Jules Le Flem : « Les cloches sonnèrent sur les rues vides »¹³ et on « put voir la chenille noire du cortège s'étirer de l'église au cimetière », puis « l'air fut à nouveau plein de cloches invisibles » (p. 14). Nous nous approchons davantage d'une église, jusqu'à y pénétrer, avec les deux extraits suivants. Lors des obsèques d'Hortense Bertaut à Cholet, tout d'abord, « quand on atteignit le parvis de l'église, les cloches se mirent à sonner »¹⁴. Nous sommes ensuite à Saint-André-sur-Mer¹⁵ où a lieu l'enterrement de Léonie Birard : « Les cloches sonnaient. Les femmes emplissaient l'intérieur de l'église, quelques hommes aussi. On entendit un murmure d'orgues, la sonnette de l'enfant de chœur »¹⁶ qui, tel un écho, répond aux vibrations des cloches. Cette nouvelle intrusion d'un enfant de chœur arrive à point nommé pour nous renvoyer à l'enfance de Simenon et à une réminiscence romancée de

⁹ Georges SIMENON, *L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 198.

¹⁰ Georges SIMENON, *Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 398.

¹¹ Georges SIMENON, *L'Âne-Rouge*, t. 3, p. 134.

¹² Georges SIMENON, *Les Demoiselles de Concarneau*, t. 4, p. 369.

¹³ Georges SIMENON, *La Marie du Port*, t. 11, p. 13.

¹⁴ Georges SIMENON, *Le Riche Homme*, t. 42, p. 272.

¹⁵ L'œuvre de Simenon compte quelques lieux au nom inventé ; ils sont répertoriés et brièvement analysés par Michel LEMOINE, « Lieux sans nom et noms de lieux inventés », dans *Traces*, n° 10, Université de Liège, Centre d'Études Georges Simenon, 1998, pp. 137-177.

¹⁶ Georges SIMENON, *Maigret à l'école*, t. XVIII, p. 108.

l'époque où il fréquentait l'école gardienne liégeoise tenue par les Sœurs de Notre-Dame, rue Jean-d'Outremeuse : « Des cloches sonnent, tout près, dans le clocher qu'on entrevoit en se penchant ; M. le doyen va chanter une absoute, on perçoit un murmure d'orgues, de graves échos de *De Profundis* »¹⁷. Autre confidence, mais à l'état brut, concernant le même lieu proche de la cure et de l'église Saint-Nicolas : « Je ne me souviens que des passages du tram, des cloches de l'église dont, quand il y avait un enterrement, nous entendions vaguement les orgues et les chants »¹⁸. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, un jeune homme anonyme s'apprête à abattre un militaire allemand en pleine campagne lorsqu'il entend « des cloches, celles de son village », qui « semblaient courir après lui »¹⁹. Quant à la citation suivante, elle n'a pas de lien direct avec la mort, mais nous paraît s'y rapporter grâce l'atmosphère évoquée ; elle a pour cadre Sneek où Hans Kupérus « alla regarder dehors : il voyait un coin du quai, deux arbres qui n'avaient pas encore de feuilles, le canal, les maisons d'en face. Quelqu'un passait, poussant une charrette à bras. Des cloches sonnaient quelque part et il pleuvait toujours »²⁰.

Il faut rappeler ici que quand il était enfant de chœur à la chapelle de l'hôpital de Bavière, dont il a tant de fois entendu sonner les cloches durant sa jeunesse liégeoise, Simenon côtoyait souvent la mort : « L'hôpital de Bavière, à cette époque, était surtout occupé par des indigents. C'était donc la municipalité de Liège qui en était responsable. Lorsqu'ils mouraient, on leur faisait une absoute fort décente à la chapelle [...] et je me revois, portant un long manche, auquel était fixée une croix d'argent, aller de pavillon en pavillon, suivi de l'aumônier qui, dans ses burettes, apportait les " saintes huiles " aux mourants »²¹. Sans doute convient-il aussi de se souvenir que la mère de Simenon s'est éteinte à l'hôpital de Bavière le 8 décembre 1970 au terme d'une « agonie paisible, sans souffrances »²², et que le romancier a fait célébrer la messe de ses funérailles dans la chapelle de l'hôpital (p. 569).

¹⁷ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 245.

¹⁸ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 164.

¹⁹ Georges SIMENON, *Les Mains pleines*, t. 26, p. 142.

²⁰ Georges SIMENON, *L'Assassin*, t. 6, p. 495.

²¹ Georges SIMENON, *Je suis resté un enfant de chœur*, Paris, Presses de la Cité, 1979, pp. 179 et 181.

²² Georges SIMENON, *Mémoires intimes*, Paris, Presses de la Cité, 1981, p. 568.

CLOCHES FESTIVES ET DOMINICALES

Dans l'œuvre de Simenon, les cloches se rattachent pourtant bien davantage aux dimanches et aux fêtes. Elles saluent ainsi le Nouvel An à Furnes : « Les cloches sonnaient les grand-messes. Et la ville commençait à être traversée de carrioles avec des familles entières de paysans endimanchés »²³. « Des cloches sonnaient, et encore des cloches. Les gens sortaient du " Vieux Beffroi ", endimanchés, et tout le monde avait bu un peu plus que de coutume » (p. 412). Sur la Côte d'Azur, on ne sait pas toujours ce que l'on fête, mais on fête sans nul doute quelque chose : « — Ce n'est pas aujourd'hui qu'on bénit le buis ? demanda l'adjoint au moment où les cloches sonnaient à l'église de Golfe-Juan »²⁴. « Des cloches sonnaient les vêpres et l'adjoint ne savait pas encore si c'était le dimanche du buis ou celui des cierges » (p. 22). Ce qui est certain, c'est qu'à Pâques, « les cloches sonnaient » (p. 57) et qu'elles « sonnaient toujours » (p. 58). Quant à Kees Poppinga, il passe le réveillon de Noël dans un bistrot parisien de bas étage : « Jamais Poppinga n'avait imaginé un Noël aussi miteux et, sur le coup de minuit, il attendit en vain des chants de cloches »²⁵. Il aurait plutôt dû aller assister à la messe de minuit à l'église Saint-Eustache où « les cloches commençaient à sonner à la volée »²⁶. Et le jour de Noël, Poppinga se retrouve dans un café de Juvisy : « C'était un drôle de Noël, vraiment ! Personne ne semblait s'inquiéter des cérémonies religieuses et on n'entendait pas la moindre cloche »²⁷. Prenons plutôt la direction de Marsilly où Jean Laclau épouse Marthe Sarlat et où nous retrouvons un enfant de chœur : « On sonna les cloches. Un enfant de chœur en surplus traversa la place au pas de course pour aller chercher des allumettes chez l'épicier, car il n'y en avait plus à la sacristie »²⁸. Les cloches marquent en effet de leur empreinte sonore les moments importants de l'existence : « Loursat eut comme une bouffée de première communion ou de mariage. Ces gens, dans les rues glacées, qui, les mains dans les poches et le nez rouge, s'acheminaient tous vers un même point à l'heure où les cloches des paroisses sonnaient la messe... »²⁹. En somme, c'est « comme dans la chanson de

²³ Georges SIMENON, *Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 407.

²⁴ Georges SIMENON, *Chemin sans issue*, t. 9, p. 10.

²⁵ Georges SIMENON, *L'Homme qui regardait passer les trains*, t. 9, p. 397.

²⁶ Georges SIMENON, *Antoine et Julie*, t. 30, p. 153.

²⁷ Georges SIMENON, *L'Homme qui regardait passer les trains*, t. 9, p. 414.

²⁸ Georges SIMENON, *Le Coup-de-Vague*, t. 12, p. 44.

²⁹ Georges SIMENON, *Les Inconnus dans la maison*, t. 13, p. 305.

Jimmy [*sic*] Brown, les cloches de la naissance, les cloches du mariage, les cloches de l'enterrement »³⁰.

On ne compte plus les fictions simenoniennes dans lesquelles le dimanche est scandé par les sons des cloches. À Bugle, « on carillonnait une messe : c'était dimanche »³¹ ; puis « des cloches se mettaient à nouveau en branle, mais ce n'étaient plus celles de la paroisse. Le son venait de plus loin, d'une autre église » (p. 13); ensuite se font entendre « les cloches de la grand-messe » (p. 21) : tout ceci durant un seul dimanche matin. De façon identique, « les cloches sonnèrent pour la première messe »³² au « clocher maigre » (p. 314) de Foussage, puis « les cloches sonnaient pour la grand-messe » (p. 324). Le dimanche, à Saint-Jean-d'Angély, « il y avait dans l'air des bruits de cloches »³³, comme à Ornaie : « Les cloches sonnèrent. On apercevait le clocher carré d'Ornaie par-dessus les pommiers »³⁴ et l'après-midi, « les cloches sonnaient à nouveau, peut-être la fin des vêpres » (p. 27). À Louvant, « quelques vieilles, à cinq heures, passèrent pour se rendre au salut et les cloches sonnèrent pendant un moment »³⁵. À La Rochelle aussi, « les cloches se mettaient à sonner »³⁶, puis « le bruit des cloches couvrait toute la ville » (p. 69). Durant ce jour de congé, Maigret traînaille au lit, dans son appartement parisien, et, « de demi-heure en demi-heure, il entendait les cloches »³⁷ ; c'est depuis son lit qu'il les entend également à Fontenay-le-Comte : « Des cloches sonnèrent en deux endroits à la fois, et il devinait les clochers pointant dans le ciel qui devait être d'un bleu uni »³⁸ ; peu après, « les cloches sonnaient » (p. 267) à nouveau. À la sortie de la messe de Saint-Raphaël, « les cloches sonnaient »³⁹, tout comme, à la sortie d'une messe célébrée en l'église Notre-Dame-de-Bon-Port, « les cloches sonnaient à la volée »⁴⁰ aux Sables-d'Olonne.

³⁰ Georges SIMENON, *La Main*, t. 41, pp. 259-260. Dans ce roman rédigé en 1968 et dont l'action se déroule aux États-Unis, il est tout à fait normal que Simenon fasse allusion à *The Three Bells*, adaptation américaine de la célèbre chanson d'Édith Piaf, *Les Trois Cloches*, par le groupe des frères et sœurs Brown (Jim Ed, Maxine et Bonnie), dont cette adaptation constitua d'ailleurs le plus grand succès commercial. Le romancier aurait cependant pu, sans se montrer inconséquent, se référer à Édith Piaf elle-même puisque celle-ci a enregistré dès 1950, avec les chœurs Raymond Saint-Paul et sous le titre *The Three Bells*, une version anglaise de cette œuvre composée par Jean Villard et créée en 1946 avec le groupe vocal des Compagnons de la Chanson.

³¹ Georges SIMENON, *Bergelon*, t. 14, p. 10.

³² Georges SIMENON, *Valérie s'en va*, t. 26, p. 315.

³³ Georges SIMENON, *Malempin*, t. 13, p. 378.

³⁴ Georges SIMENON, *La Vérité sur Bébé Donge*, t. 15, p. 10.

³⁵ Georges SIMENON, *Le Petit Homme d'Arkhangelsk*, t. 33, p. 260.

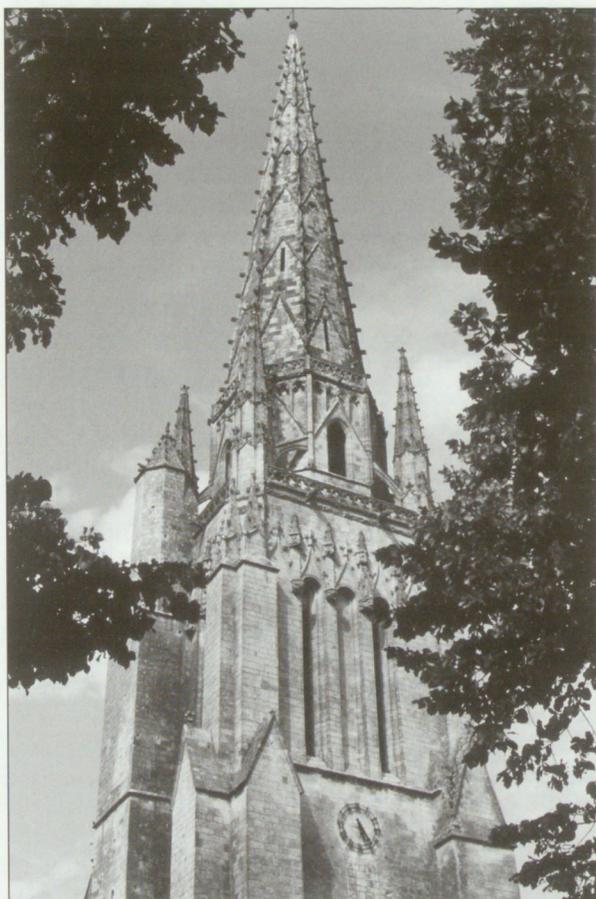
³⁶ Georges SIMENON, *Les Fantômes du chapelier*, t. 25, p. 68.

³⁷ Georges SIMENON, *Maigret et le client du samedi*, t. XXII, p. 317.

³⁸ Georges SIMENON, *Maigret a peur*, t. XVII, p. 263.

³⁹ Georges SIMENON, *Le Testament Donadieu*, t. 8, p. 336.

⁴⁰ Georges SIMENON, *Le Fils Cardinaud*, t. 16, p. 10.



Fontenay-le-Comte ; clocher de l'église Notre-Dame.
Photo Michel Lemoine.

La perception des sonorités émises par les cloches dominicales s'accompagne souvent d'autres notations montrant qu'il ne s'agit pas là d'un simple constat. Émile Bouin, par exemple, « sut, le lendemain, que c'était dimanche, à cause du silence. L'univers était immobile, avec seulement des sons de cloches dans le lointain »⁴¹. De même, à Liège, « on est dimanche. Voilà pourquoi, alors que tournent les aiguilles du réveille-matin, on n'entend rien dehors, que de timides appels de cloches pour les premières

⁴¹ Georges SIMENON, *Le Chat*, t. 40, p. 225.



Les Sables-d'Olonne ; clocher de l'église Notre-Dame-de-Bon-Port.

Photo Michel Lemoine.

messes »⁴². « Il n'y a, par hiver, que deux ou trois matins aussi calmes, aussi limpides, qu'on voudrait entendre vibrer de toutes les cloches du dimanche »⁴³, souligne le narrateur de *L'Homme de Londres*. À Chantournais, Marcel Viau pense à son tour, en s'éveillant : « Rien qu'à la qualité de l'air, à son immobilité, à sa résonance de cristal lorsque les cloches sonnaient, il aurait pu dire que c'était dimanche »⁴⁴. À La Rochelle, Georges Vaillant se fait des réflexions du même ordre : « C'était un dimanche comme il en existe dans les souvenirs d'enfance. Rien qu'en écoutant le bruit des cloches, les yeux clos, on sentait que le ciel était

⁴² Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 35.

⁴³ Georges SIMENON, *L'Homme de Londres*, t. 4, p. 321.

⁴⁴ Georges SIMENON, *Au Bout du rouleau*, t. 22, p. 264.

serein, l'air limpide, plus fluide que les autres jours »⁴⁵, de sorte qu'« il avait rarement été si léger. Il vivait au rythme des cloches qui sonnaient à nouveau la grand-messe. C'était peut-être un jour de fête ? Le ciel était assez beau pour ça, l'air assez pétillant » (p. 126). Une telle atmosphère trouve Alain Malou particulièrement réceptif ; on nous pardonnera de citer ici un long extrait du roman dont il est le héros : il s'agit en effet d'une de ces pages dont Simenon a le secret et où diverses sensations se répondent en une sorte de symphonie des sens.

Il était attentif à tout, à une odeur qui montait de la cuisine, aux allées et venues d'Olga qui faisait les chambres, à un rayon de soleil déformé par la vitre. Il savourait tout, rendait grâce à tout, de ce sourire un peu pâle qui inquiétait Mélanie.

Les cloches, par exemple. Jamais il n'avait entendu autant de cloches que ce dimanche-là, alors qu'il était assis tout seul dans la cave, la valise verte à côté de lui, le calorifère ouvert à portée de sa main, avec les flammes qui le léchaient, les gros tuyaux entourés de pansements comme des membres malades.

Il brûlait les papiers poignée par poignée, et, à certain moment, toutes les cloches de la ville s'étaient mises à sonner en même temps. Les paroisses se répondaient les unes aux autres par-dessus les toits. Est-ce parce que l'air avait une résonance particulière, parce que le gel le rendait plus dur ? Il y avait des bruits de cloches qui venaient de très loin, en larges cercles ; de la banlieue, peut-être des campagnes.

Il voyait les soupiraux dorés par le soleil. Des gens passaient, dont il n'apercevait que le bas du corps, mais il les sentait, endimanchés, la démarche plus allègre qu'en semaine, il devinait les sorties de messe, les femmes corsetées serré, les jeunes filles parfumées, puis les pâtisseries d'où l'on sortait en tenant un petit paquet blanc par la ficelle rouge⁴⁶.

Qui ne voit l'aspect symbolique d'un tel passage dans lequel le héros, brûlant des « papiers poignée par poignée », se débarrasse de son passé pour accéder à une vie nouvelle orchestrée par le son des cloches ? Au reste, ce phénomène campanaire dominical n'affecte pas seulement la France et la Belgique. Le voici en Islande où Émile Lannec arrive dans le port de Reykjavik à bord de son cargo : « On entendait vraiment un bruit de cloches »⁴⁷ ; « voilà que c'était dimanche, que les cloches sonnaient pour les offices » (p. 261). Nous sommes maintenant dans une ville du

⁴⁵ Georges SIMENON, *L'Évadé*, t. 2, p. 122.

⁴⁶ Georges SIMENON, *Le Destin des Malou*, t. 23, pp. 384-385.

⁴⁷ Georges SIMENON, *Les Pitard*, t. 2, p. 258.

Maine, aux États-Unis : « Des cloches grêles sonnaient sur la colline, de l'autre côté de la rivière. C'étaient celles de la petite église catholique, toujours la première à appeler ses rares fidèles »⁴⁸ ; « dans les temples protestants, les services n'avaient lieu que plus tard, à dix heures » (p. 25). Pareillement, un dimanche, à Williamson, « les cloches de l'église catholique sonnèrent »⁴⁹. Et nous retrouvons à Everton l'aspect valorisant déjà rencontré en Europe : « Le temps était radieux. Les cloches se mettaient à sonner à toute volée et la pelouse, en face, sur laquelle les arbres allongeaient des ombres bleues, était semée de fleurs jaunes »⁵⁰. Nous nous déplaçons maintenant à Tahiti où « le dimanche ressemblait à tous les dimanches de la terre »⁵¹ : « Le klaxon d'une auto, quelque part... Puis des cloches... » (p. 315). Dans la même île, un autre roman reproduit comme un écho de semblables sonorités : « Le soleil était haut dans le ciel. Il était impossible de regarder la surface unie du lagon, dont la réverbération était aveuglante. Un coq chanta. Une cloche sonna. On entendit le klaxon et le vrombissement d'une auto sur la route »⁵². Que de telles citations possèdent un fondement autobiographique, on n'en doutera plus après avoir lu l'extrait suivant d'un texte qui tient à la fois de la fiction et du reportage aux antipodes, texte dans lequel Simenon n'hésite jamais à utiliser la première personne : « Je me souviens d'un matin où j'ai failli pleurer. Pour rien, en somme ! Un peu avant le petit jour, les moustiques m'avaient permis de dormir et voilà que soudain le chant d'un coq déchirait la mousseline ténue de mon sommeil, puis que des cloches sonnaient quelque part. / Alors, j'eus la certitude que c'était dimanche, un vrai dimanche de France, un dimanche à s'attarder au lit, puis à flâner autour de l'église »⁵³. Et si l'on n'est pas encore convaincu, appelons à la rescousse ces lignes dictées le 6 avril 1977 : « Curieusement, le souvenir que nous gardons des fêtes carillonnées est presque toujours ensoleillé. / Pour moi, il en est de même du dimanche. Cela ne reste jamais un jour comme un autre. Il a une saveur qui n'a rien à voir avec la religion, encore que j'attende comme un plaisir particulier la sonnerie des cloches. / [...] Je crois que, toute notre vie, nous sommes influencés par des souvenirs de notre enfance, souvent à notre insu »⁵⁴. Le Simenon âgé qui enregistre ses *Dictées* devant un magnétophone déclare pourtant sa nette préférence pour le dimanche : « Il y a

⁴⁸ Georges SIMENON, *Un Nouveau dans la ville*, t. 27, pp. 24-25.

⁴⁹ Georges SIMENON, *La Boule noire*, t. 32, p. 274.

⁵⁰ Georges SIMENON, *L'Horloger d'Everton*, t. 31, p. 223.

⁵¹ Georges SIMENON, *Long Cours*, t. 6, p. 314.

⁵² Georges SIMENON, *Touriste de bananes*, t. 9, p. 214.

⁵³ Georges SIMENON, *La Mauvaise Étoile*, t. 7, p. 199.

⁵⁴ Georges SIMENON, *Je suis resté un enfant de cœur*, op. cit., p. 31.

déjà longtemps que les fêtes carillonnées provoquent en moi une sorte de malaise, sinon d'appréhension. / Pourquoi, alors que le dimanche, en dehors de tout mysticisme et de toute religion, reste pour moi un symbole de soleil, de paix et de sérénité, de gaieté intérieure, même s'il pleut à torrents et que le vent souffle en tempête ? »⁵⁵. Et c'est justement lors d'une fête carillonnée qu'il exprime un regret le 27 mai 1976, jour de l'Ascension : « Les cloches ont sonné, comme elles le font le dimanche aussi, à la petite église protestante voisine. Ce ne sont plus les cloches de mon enfance. Ce sont des cloches électriques »⁵⁶.

LE TEMPS DES CLOCHES

Nous venons de le constater : que ce soit en France, à Tahiti ou ailleurs, le son de cloche peut n'être qu'un bruit parmi d'autres, parmi ceux qui composent par exemple, à Rouen, « la rumeur d'une rue en pleine vie matinale, des cris de marchands et de commères, l'aboïement d'un chien, une cloche d'église, des klaxons... »⁵⁷, ou, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, « tous les bruits de la ville, les coups de sifflet de l'agent du carrefour Haussmann, les klaxons des taxis, les cloches de Saint-Philippe-du-Roule »⁵⁸. À la campagne aussi, il arrive que l'ambiance, *mutadis mutandis*, soit restituée de la sorte, comme au carrefour des Trois-Veuves : « La campagne, des deux côtés de la route, avait, dans le soir, un air monotone, stagnant, et l'on entendait des bruits très loin, un hennissement, la cloche d'une église située peut-être à une dizaine de kilomètres »⁵⁹. Il est *a priori* étonnant que le son d'une cloche soit perçu à une telle distance d'« une dizaine de kilomètres », même si cet éloignement est adverbialement atténué par « peut-être », d'autant plus que nous nous trouvons dans une plaine où rien ne vient réverbérer l'écho : réminiscence personnelle ou effet de sens délibéré ? L'écrivain en effet, en élargissant à ce point le cadre spatial, confère une valeur affective au paysage puisqu'il rend ainsi plus perceptible l'isolement de ce coin perdu d'Île-de-France. Quoi qu'il en soit, une telle notation montre combien Simenon avait intégré en lui l'univers campanaire. Ceci emporte encore davantage l'adhésion, et entraîne

⁵⁵ Georges SIMENON, *Le Prix d'un homme*, Paris, Presses de la Cité, 1980, p. 105.

⁵⁶ Georges SIMENON, *Tant que je suis vivant*, *op. cit.*, p. 114.

⁵⁷ Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 309.

⁵⁸ Georges SIMENON, *La Fenêtre des Rouet*, t. 16, p. 133.

⁵⁹ Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 296.

notre conviction, quand nous constatons, quatre lignes plus bas, que l'auteur écrit une phrase où il fait intervenir, à la manière d'un écho, l'alliage même dont sont faites les cloches : « Maigret tendit le bras vers le cordon de sonnette qui pendait à droite de la poterne. De belles et graves résonances de bronze vibrèrent dans le jardin, suivies d'un très long silence » (p. 297). Pour en revenir à la notion de distance qui constitue l'origine de ces observations, elle trouve un prolongement, à nouveau à la façon d'un écho, presque parfait celui-ci, dans une évocation visuelle nocturne comme innocemment semée quatre chapitres plus tard : « On apercevait des phares très loin, à dix kilomètres de distance peut-être » (p. 350). De tels éléments nous remémorent l'étude exemplaire dans laquelle André Vanoncini montre notamment que *La Nuit du carrefour* est un récit remarquablement structuré où le romancier a été très sensible la poétique de l'espace et où Maigret, dont la profession est essentiellement urbaine, se voit confronté à « l'univers hostile et impénétrable d'une affaire criminelle survenue dans un lieu mystérieusement vague à quelque distance de Paris »⁶⁰.

À l'instar de « la cloche de l'église qui annonçait discrètement, à petits coups sans prétention, la messe basse de sept heures »⁶¹ à Ouistreham, une des fonctions les plus répandues des cloches, même quand elles convient à un office, est cependant d'indiquer l'heure et de rythmer ainsi le temps qui passe : « Des cloches sonnèrent onze heures »⁶² à Fécamp. « À midi, [...] les cloches de Sainte-Odile sonnent à la volée »⁶³, « la cloche de l'église sonnait » (p. 502) ou « l'angélus sonne à Sainte-Odile »⁶⁴. À Chantournais, quand Marcel Viau « se réveilla, [...] des cloches commençaient à sonner, et il compta les douze coups de midi »⁶⁵. À New York, « des cloches

⁶⁰ André VANONCINI, *Simenon et l'affaire Maigret*, Paris, Honoré Champion, 1990, p. 48. L'auteur, qui se réfère à la même édition que nous, n'a pas manqué d'intégrer à sa démonstration tels détails qui nous interpellent ici : « La campagne nous frappe d'abord par son immensité silencieuse ; elle est, d'ailleurs, comparée à une eau stagnante (p. 296). Les rares bruits qui l'emplissent parviennent de loin [" l'on entendait des bruits très loin, un hennissement, la cloche d'une église située peut-être à une dizaine de kilomètres " (p. 296)], le mouvement y est lent ou carrément immobilisé [la " charrie abandonnée " (p. 292)]. [...] La campagne revêt pour Maigret l'aspect d'une éternité indifférente » (*id.*, p. 50).

⁶¹ Georges SIMENON, *Le Port des brumes*, t. III, p. 534.

⁶² Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 411.

⁶³ Georges SIMENON, *Le Rapport du gendarme*, t. 15, p. 448.

⁶⁴ *Id.*, p. 543. On notera à ce propos qu'une reproduction de *L'Angélus*, le tableau de Millet célèbre pour tout campanologie, même si l'on n'y voit aucune cloche, est présente dans quatre romans de Simenon, sous la forme d'un chromo dans les trois premiers, sur une boîte à biscuits dans le dernier : Georges SIMENON, *Au Bout du rouleau*, t. 22, pp. 153, 157, 162, 198, 218, 222 ; Georges SIMENON, *Le Destin des Malou*, t. 23, pp. 348, 359 (« ces gens debout dans un champ, mains jointes, pour la prière, lui [Alain Malou] paraissaient appartenir à un monde de rêve ») ; Georges SIMENON, *Maigret et la vieille dame*, t. XIV, p. 434 ; Georges SIMENON, *Le Petit Saint*, t. 39, p. 91.

⁶⁵ Georges SIMENON, *Au Bout du rouleau*, t. 22, p. 229.

sonnaient quand il [François Combe] était sorti de chez lui ; il devait être midi »⁶⁶. Alors qu'il est « près de midi »⁶⁷ aussi du côté de Saint-Amand-Montrond, les voyageurs d'un autobus entendent « des cloches, sans voir d'église » (p. 458). Sans que des cloches soient littéralement présentes non plus, elles permettent cependant un bel effet stylistique à Bergerac : « La place était déserte comme jamais encore Maigret ne l'avait vue. En tout et pour tout, un petit chien couleur café au lait qui se chauffait au soleil / Et midi sonna, lentement »⁶⁸. À midi encore, au milieu des usines de Courbevoie, « il y eut un coup de sifflet, puis des sirènes, les cloches d'une église qu'on ne voyait pas, et des files longèrent les trottoirs, des vélos déferlèrent, en file indienne »⁶⁹. À Fontenay-le-Comte, Maigret et Julien Chabot « n'avaient pas entendu sonner les cloches »⁷⁰ ; il est pourtant midi cinq. Le commissaire est plus attentif aux Sables-d'Olonne quand il s'agit de rendre visite à Madame Maigret hospitalisée, ce qui n'est permis qu'à partir de trois heures ; il attend donc « le signal des cloches, avant de presser le timbre de la porte verte »⁷¹ et de provoquer ainsi, une fois de plus, un effet d'écho. Pourtant, quand une affaire de meurtre l'amène dans le même établissement, « il sonna à la porte de la clinique alors qu'il n'était pas tout à fait deux heures et demie, il ne tira pas sa montre de sa poche et ne guetta pas le son des cloches » (p. 104). Le soir aussi, « des cloches sonnaient aux églises »⁷², à Moulins comme à Saint-Fargeau : « Il était six heures. On entendait sonner la cloche de Morsang, à laquelle celle de Seine-Port répondait »⁷³. À Paris, « des cloches avaient sonné un long moment plus tôt. Il devait être près de dix heures et demie »⁷⁴ ; « une cloche sonna quelque part »⁷⁵ aux environs de minuit. « Une cloche, quelque part, sonna deux coups »⁷⁶ dès la première ligne de *La Tête d'un homme*. On entend « deux coups, à un clocher »⁷⁷, peut-être celui d'Avrainville, puis, quelque temps après, « un coup de cloche au loin. Maigret regarda sa montre. Il était trois heures et demie » (p. 363). Les demies, en effet, se sonnent d'un seul coup. Au Gabon également, d'autres cloches assument la même

⁶⁶ Georges SIMENON, *Trois Chambres à Manhattan*, t. 21, p. 450.

⁶⁷ Georges SIMENON, *La Veuve Couderc*, t. 14, p. 455.

⁶⁸ Georges SIMENON, *Le Fou de Bergerac*, t. IV, p. 449.

⁶⁹ Georges SIMENON, *Le Suspect*, t. 11, p. 217.

⁷⁰ Georges SIMENON, *Maigret a peur*, t. XVII, p. 279.

⁷¹ Georges SIMENON, *Les Vacances de Maigret*, t. XIII, p. 37.

⁷² Georges SIMENON, *Les Inconnus dans la maison*, t. 13, p. 334.

⁷³ Georges SIMENON, *La Guinguette à deux sous*, t. III, p. 306.

⁷⁴ Georges SIMENON, *L'Escalier de fer*, t. 30, p. 336.

⁷⁵ Georges SIMENON, *Pietr-le-Letton*, t. I, p. 40.

⁷⁶ Georges SIMENON, *La Tête d'un homme*, t. II, p. 9.

⁷⁷ Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 359.

fonction utilitaire : « La cloche d'une factorerie sonna une heure et demie »⁷⁸ ; « tout le monde travaillait déjà, car Constantinesco donnait le coup de cloche à six heures » (p. 503). Quant à Joseph Timar, malade, « il ne se souvint plus de rien, sinon du bruit de la cloche et de raies d'ombre et de lumière devant ses yeux » (p. 514). Ces cloches lointaines ne nous feront pas oublier qu'à Liège, elles indiquent l'heure aussi, par exemple durant les insomnies d'Élie Waskow : « Il avait entendu passer le dernier tram, puis, beaucoup plus tard, la voix d'un ivrogne, ensuite les cloches de l'église qui sonnaient les heures et les demies »⁷⁹ ; inlassablement, « les cloches sonnaient » (p. 81). « — L'heure a sonné, mais je ne sais pas quelle heure, au clocher de l'église »⁸⁰ Saint-Pholien, déclare Maurice Belloir. Une ouverture de chapitre se montre plus précise dans le plus liégeois des romans de Simenon : « Deux coups. Deux coups qui sonnent maigre dans le vide, ici, puis là, à Saint-Jean, à Saint-Jacques, à la Cathédrale, à Saint-Denis, deux coups en avance ou en retard, au-dessus de la ville qui dort, dans un ciel où nage la lune »⁸¹. C'est là la seule allusion de l'œuvre aux cloches de l'église Saint-Denis ; celle-ci s'était pourtant dotée d'un magnifique ensemble de six cloches fondues en 1909 par une des plus célèbres fonderies du monde, celle de G. et F. Paccard d'Annecy-le-Vieux. Or, une tante du romancier, Marie-Louise Simenon, avait épousé Jean-Charles Coomans, sacristain de Saint-Denis, et il est presque impensable que cet événement campanaire n'ait pas été évoqué lors des rencontres familiales.

Cette fonction horaire est très souvent mentionnée à Furnes où elle est même doublée, bien qu'il ne soit pas question ici d'édifices religieux. Le ton est donné quand le bourgmestre, Joris Terlinck « aurait pu, là, de sa place, annoncer qu'un mouvement d'horlogerie se tendait, se mettait en branle, d'abord au-dessus de lui, dans la tour de l'Hôtel de Ville où une horloge au son grave allait laisser tomber ses cinq coups ; puis, avec un décalage d'un dixième de seconde, dans le beffroi d'où s'échapperait la ritournelle du carillon »⁸². La suite est à l'avenant : « L'horloge de l'Hôtel de Ville sonnait huit heures au moment précis où le carillon se mettait en branle » (p. 476). « Et soudain dans le ciel les notes ailées, d'une sérénité inhumaine du carillon, en même temps que les neuf coups de l'horloge de l'Hôtel de Ville » (p. 367). Lors de la crise finale, cependant, « personne n'écoutait les coups frappés par l'horloge de l'Hôtel de Ville. Parfois le

⁷⁸ Georges SIMENON, *Le Coup de lune*, t. 3, p. 442.

⁷⁹ Georges SIMENON, *Crime impuni*, t. 31, p. 79.

⁸⁰ Georges SIMENON, *Le Pendu de Saint-Pholien*, t. I, p. 433.

⁸¹ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 53.

⁸² Georges SIMENON, *Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 352.



Collection Albert Logjes.

carillon se déclenchait mais on ne savait pas, on ne cherchait pas à savoir à quelle heure il correspondait » (p. 525). Et enfin, « le carillon de l'Hôtel de Ville se déclencha maintes fois, rendant ensuite le silence plus absolu, le vide plus vide » (p. 554). Simenon utilise-t-il par contamination sémantique un verbe inusité pour caractériser les chaussures de la mère de Terlinck qui « arriva, les sabots carillonnant » (p. 382) ?

Quand les cloches ne sonnent pas pour indiquer l'heure, il arrive que l'on se réfère à l'horloge du clocher pour la connaître, comme à Saint-André-sur-Mer où un témoin affirme : « — Il était juste dix heures à l'église. Je pouvais voir l'heure au clocher, par-dessus les maisons »⁸³. Toutefois, cette horloge n'est guère fiable, comme l'explique, en réponse à une question de Maigret, le lieutenant de gendarmerie Daniélou qui est ainsi amené à évoquer la fragilité des témoignages : « Cela dépend si l'on se fie à l'heure de la radio ou à l'heure de l'église, car l'horloge du clocher avance de quinze à vingt minutes. Quelqu'un qui écoutait la radio prétend avoir vu Théo sur la route vers dix heures et quart, se dirigeant vers le Bon-Coin. Au Bon-Coin on affirme qu'il n'est arrivé que passé dix heures et demie » (p. 71). Observations judicieuses de la part du lieutenant : n'assure-t-on pas qu'avant l'apparition de la radio, l'horloge des églises ou des beffrois était

⁸³ Georges SIMENON, *Maigret à l'école*, t. XVIII, p. 34.

le seul repère horaire possible ? Or, il s'agit ici d'une affaire où ces précisions temporelles s'avèrent capitales, de sorte que Maigret se montre dépité et désabusé : « Il n'y avait rien de sûr, en somme, aucune base solide [...]. On ne pouvait pas se fier aux heures citées par les uns et les autres » et de toute façon, « à la campagne, on ne s'occupe pas beaucoup de l'heure » (p. 98).

Sans doute est-ce le moment de faire un sort aux carillons Westminster de l'œuvre, qui ne sont d'ailleurs pas tellement nombreux. Au Relais-d'Alsace, auberge du col de la Schlucht, « Mme Keller lançait de fréquents regards à l'horloge, un carillon Westminster qui jouait à chaque heure un air simplet »⁸⁴. Dans un estaminet de Fécamp dont la porte s'ouvre en « déclenchant une sonnerie grêle »⁸⁵ « un carillon Westminster sonnait les heures, les demies et les quarts » (p. 336). « Huit heures. Le carillon Westminster qui sonnait les huit coups »⁸⁶ à la pension Notre-Dame des Sables-d'Olonne. À Paris, chez les Goldfinger, rue Lamarck, « on voyait, au mur, un carillon Westminster »⁸⁷ comme il s'en trouve un aussi chez Edgar et Marthe Malou, dans une ville du Centre⁸⁸. Celui qui orne la salle du restaurant où a lieu le repas de noces de Gérard Auvinet et Linette Bonfils, à Poitiers, acquiert quant à lui un rôle narratif certain ; d'autre part, un tel extrait permet de constater que Simenon se révèle parfois féroce ment satirique :

À gauche, sur le mur, en face de lui, il y avait une horloge, un de ces « carillons Westminster » que les ménages pauvres mettent des années à s'offrir. Il connaissait des gens, des voisins, qui, pendant des lustres, s'étaient fournis à la même épicerie, où le café n'était pas bon, uniquement parce qu'on y donnait des bons-primés et qu'avec Dieu sait combien de centaines de ces bons-primés, on recevait un carillon.

Celui-ci marquait quatre heures moins trois, quatre heures moins deux, et les nerfs de Gérard se crispaient déjà dans l'attente de la musique qui n'allait pas tarder à se déclencher. [...]

Quelqu'un s'était tu, c'était certain, car sinon on n'aurait pas entendu aussi nettement les secondes que le carillon battait comme un métronome et qui vous résonnaient dans les tempes, prenaient par instants l'ampleur hallucinante d'un tam-tam. Est-ce que les autres s'en apercevaient ? Ils étaient penchés sur les assiettes. Ils mangeaient. On venait de servir le

⁸⁴ Georges SIMENON, *Le Relais-d'Alsace*, t. 1, p. 69.

⁸⁵ Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 337.

⁸⁶ Georges SIMENON, *Madame Quatre et ses enfants*, t. XXV, p. 217.

⁸⁷ Georges SIMENON, *Maigret et l'inspecteur Malgracieux*, t. XX, p. 376.

⁸⁸ Georges SIMENON, *Le Destin des Malou*, t. 23, p. 389.

homard à la mayonnaise et chacun avait devant soi, sur le blanc cru de la faïence, des taches figées, du rouge et du jaune épais.

Encore une minute et demie et le carillon se réveillerait. Encore un quart d'heure et Gérard monterait se changer avec sa femme, dans une chambre où ils avaient apporté leurs vêtements ordinaires et leurs valises. Puis le train. Puis Paris.

Il attendait, les nerfs tendus [...].

Une tension de ressorts. On la devinait, on la sentait, on attendait, c'était long, interminable, et enfin leur fameux carillon se déclenchait et il y avait quelqu'un, M. Coutant, pour se redresser gravement, tirer une montre en or de son gousset et la remonter avec lenteur en prononçant, comme un verdict :

— Quatre heures...⁸⁹

Pour comble d'ironie, Auvinet reconnaît à Paris, « sur le mur » du bureau de l'hôtel de l'Étoile où il est descendu, rue de l'Étoile, « un carillon de Westminster, juste le même que dans la salle où avait eu lieu son dîner de noce » et ce carillon « commençait à sonner neuf heures » (pp. 438-439).

UNE CLOCHE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Il est, nous l'avons déjà bien entendu, d'autres cloches que les cloches d'église, à commencer par celle sous laquelle a l'impression de se trouver un individu prisonnier d'un environnement où il se sent écrasé, accablé ou isolé, comme sous vide. Ainsi, au bord de la Méditerranée, « la calotte bleue du ciel » devient-elle « une cloche »⁹⁰. Ainsi le hall de la parisienne gare de Lyon est-il « béant comme une cloche »⁹¹. « Ainsi, rue de la Loi », dans l'habitation liégeoise des Mamelin, « il y a des périodes de calme plat, des jours pendant lesquels il ne se passe rien, des heures vides, comme certains ciels trop profonds, qui nous donnent l'impression de vivre sous une cloche »⁹². Ainsi encore, « dans le jardin » clos de « murs gris » d'un presbytère de La Rochelle, « on était comme dans une cloche de verre, on entendait très loin, dans un autre monde, des bruits familiers, le klaxon

⁸⁹ Georges SIMENON, *Les Noces de Poitiers*, t. 20, pp. 342-347.

⁹⁰ Georges SIMENON, *Chemin sans issue*, t. 9, p. 58.

⁹¹ Georges SIMENON, *Les Fiançailles de M. Hire*, t. 3, p. 398.

⁹² Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 58.

d'une auto, les roues d'une charrette sur les pavés, des voix de gamins jouant dans la rue »⁹³. Quant à Jonas Milk, il est resté « quatre jours à vivre comme sous une cloche, à la façon de certains animaux sur lesquels, dans les laboratoires, on fait des expériences et qu'on vient observer d'heure en heure »⁹⁴.

Encore faut-il faire la part de l'emploi métaphorique du terme pour évoquer une violente migraine, telle celle qu'éprouvent après une nuit d'ivresse Charles Alavoine et Martine Englebert dans le train qui les conduit de Nantes à La Roche-sur-Yon : « Nous ne nous tenions pas l'un près de l'autre, mais face à face, car nous avons besoin de faire attention à nos moindres mouvements pour éviter le mal au cœur et, à chaque heurt, nous entendions des coups de cloche sous notre crâne »⁹⁵. Dès le premier roman écrit par Simenon, on découvrait déjà l'amorce de cette métaphore sous forme d'une comparaison : « Paul sentit le sang affluer à ses joues ; sa tête bourdonna comme s'il se fût trouvé dans les cloches de la cathédrale quand on sonne le glas »⁹⁶. Le romancier use d'une figure du même genre quand il évoque la réparation subie en 1929 à Delfzijl par son bateau, l'« Ostrogoth », dont la coque était « rendue sonore comme une cloche par les calfats qui la frappaient à grands coups de masse du matin au soir »⁹⁷.

Dans certaines familles au statut social élevé, les repas sont annoncés par une cloche, comme chez Hector Loursat, à Moulins : « Il attendait le coup de cloche qui annonçait les repas comme au temps où la maison était vraiment habitée. Le coup de cloche donné, il lui arrivait de traîner encore un quart d'heure et plus dans son cabinet, de s'en aviser soudain, de gagner la salle à manger où il trouvait Nicole occupée à lire en l'attendant »⁹⁸. Un peu obsolète, non, cette façon de procéder ? C'est ce que pense Loursat, dont le véritable nom est pourtant Loursat de Saint-Marc : « Il s'étonnait soudain qu'on mît en branle une énorme cloche de monastère pour annoncer à deux personnes que le repas était servi » (p. 209). N'empêche : « La cloche sonnait. Nicole entraît » (p. 209). Et plus loin : « Déjà par deux fois il avait entendu la cloche du dîner et il ne s'en était pas inquiété » (p. 235).

⁹³ Georges SIMENON, *Touriste de bananes*, t. 9, p. 321.

⁹⁴ Georges SIMENON, *Le Petit Homme d'Arkhangelsk*, t. 33, p. 280.

⁹⁵ Georges SIMENON, *Lettre à mon juge*, t. 23, p. 111.

⁹⁶ Georges SIM, *Au Pont des Arches*, Liège, Bénard, 1921, p. 36.

⁹⁷ Georges SIMENON, « La naissance de Maigret », t. I, p. 9.

⁹⁸ Georges SIMENON, *Les Inconnus dans la maison*, t. 13, p. 208.

Nous découvrons à Louvant une autre fonction campanaire : « À midi, la cloche annonçant la fin du marché sonna à toute volée dans le soleil, avec des vibrations de cloche de couvent »⁹⁹. Voilà une cloche qui pourrait être d'origine liégeoise. Dans ses souvenirs d'enfance, en effet, Simenon a relaté l'émerveillement dans lequel le plongeait le marché de la place Cockerill, du quai Sur-Meuse et du quai de la Goffe où il accompagnait sa mère. Pour lui, c'était « un monde venu d'ailleurs, de toutes les campagnes des environs. Un monde qui disparaîtra tout à l'heure, au coup de cloche, ne laissant derrière lui, sur les petits pavés des quais et des places, que quelques feuilles de choux et des fanes de carottes »¹⁰⁰. On ne sait trop où se trouvait exactement cette cloche qui a plus tard été remplacée par une sonnerie électrique davantage adaptée au modernisme. Au même registre des souvenirs d'enfance appartient peut-être « la cloche des pompiers »¹⁰¹ qui interviennent à Villejuif puisque « la cloche lugubre des pompiers »¹⁰² retentit bien également dans *Pedigree* lorsqu'un incendie se déclare rue Jean-d'Outremeuse.

Il existe aussi des cloches à valeur affective, objets commémoratifs, voire décoratifs, que l'on conserve précieusement chez soi. À Liège, Élise Mamelin rappelle à son fils Roger que c'est une de ses amies nommée Éléonore Dafnet qui lui a offert à sa naissance « la petite cloche d'argent qui porte la marque de [s]es premières dents » (p. 250). À Charleroi, les Baron conservent dans une soupière qui « n'avait jamais servi de soupière [...] de vieilles lettres, une feuille des contributions, une clochette en argent ornée d'un ruban bleu »¹⁰³, mais on ne sait si celle-ci porte des marques de dents... Et certains prétendent que Simenon manque d'humour ! Rien de plaisant, au contraire, n'est connoté par « la clochette d'argent »¹⁰⁴ que Laurence Lhomond, malade et alitée, agite et fait tinter (p. 11) pour appeler son mari à l'aide lorsqu'elle est la victime d'une crise cardiaque ; quand elle meurt à la fin du récit, cette « sonnette d'argent » est « restée à sa place » (p. 173) sur la table de nuit. En cas de besoin, Augustin a lui aussi à sa disposition une « sonnette en forme de poire qui pendait à la tête du lit. [...] Par précaution, un timbre très fort, qui résonnait comme dans une école ou dans une manufacture, avait été placé [...] sur le palier du premier étage, au-dessus de la cuisine, de sorte qu'il y avait trois personnes pour l'entendre »¹⁰⁵.

⁹⁹ Georges SIMENON, *Le Petit Homme d'Arkhangelsk*, t. 33, pp. 212-213.

¹⁰⁰ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 104.

¹⁰¹ Georges SIMENON, *Les Fiançailles de M. Hire*, t. 3, p. 413.

¹⁰² Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 76.

¹⁰³ Georges SIMENON, *Le Locataire*, t. 1, p. 389.

¹⁰⁴ Georges SIMENON, *Les Témoins*, t. 32, p. 10.

¹⁰⁵ Georges SIMENON, *Le Président*, t. 34, p. 374.

À la ferme du Gué-de-Saulnois, où il vient d'arriver, Jean Passerat-Monnoyeur « découvrait des bêtes partout, dans chaque recoin, dans chacun des bâtiments biscornus qui cernaient la cour : des poules qui couvaient ; d'autres, abritées par des sortes de cloches en treillage, qui avaient des poussins »¹⁰⁶. Ces « sortes de cloches en treillage » tirent vraisemblablement parti des expériences d'élevage auxquelles Simenon s'est livré à La Richardière. Il a dû aussi rencontrer l'image suivante à de multiples reprises lors de son tour de France par les voies navigables de 1928 : « Une péniche passait à ras des hublots et le charretier, à cinquante mètres de là, arrêta ses chevaux dont on entendait tinter les grelots »¹⁰⁷.

Ce tintement lié à la navigation nous conduit tout naturellement vers la cloche de bateau, bien distincte de la sirène, qui rythme la vie des romans maritimes de Simenon. À bord du « Polarlys », un cargo mixte, « la cloche piqua le quart »¹⁰⁸, le capitaine Petersen « sursauta, beaucoup plus tard, en entendant piquer six heures »¹⁰⁹, le second officier « donne le premier coup de cloche » (p. 282) annonçant un repas, puis « le second coup » (p. 283). Sur le cargo « Tonnerre-de-Dieu », « la cloche piqua minuit »¹¹⁰, « la cloche du dîner résonna » (p. 172) et « la cloche appela enfin » (p. 175)

¹⁰⁶ Georges SIMENON, *La Veuve Couderc*, t. 14, p. 473.

¹⁰⁷ Georges SIMENON, *Le Charretier de la « Providence »*, t. I, p. 458.

¹⁰⁸ Georges SIMENON, *Le Passager du « Polarlys »*, t. 1, p. 213. Le romancier, qui a beaucoup voyagé en mer et a même effectué, du 12 décembre 1934 au 15 mai 1935, un tour du monde à bord de divers paquebots, n'hésitait jamais à employer des termes propres au vocabulaire maritime. Dans ce domaine, « piquer l'heure » signifie « frapper avec le battant sur la cloche pour indiquer l'heure » (*Nouveau Larousse universel* publié sous la direction de Paul AUGÉ, Librairie Larousse, 1949, t. II, p. 492), un simple *Petit Larousse* se montrant toutefois plus précis : « indiquer l'heure en fractions de quart, en frappant la cloche » (*Petit Larousse en couleurs*, Librairie Larousse, 1972, p. 704). Le dictionnaire Robert est plus explicite encore : « frapper un coup par demi-heure écoulée depuis le début du quart » (Paul ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Société du nouveau Littré, 1962, t. 5, p. 351), ou encore « frapper la cloche d'un seul côté (*opposé à sonner à toute volée*) pour sonner l'heure (ou *piquer l'heure*) » (*Le Petit Robert*, Société du nouveau Littré, Le Robert, 1968, p. 1 309). Littré avait déjà noté l'acception : « toucher, avec le battant d'une cloche, un certain nombre de fois déterminé par l'usage, la paroi intérieure de cette cloche, pour annoncer l'heure. À bord des bâtiments français, on a l'habitude de piquer l'heure toutes les trente minutes » (Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Encyclopædia Britannica, 1982, p. 4 721). Pour plus de détails, rien ne vaut cependant un bon dictionnaire spécialisé : « *Piquer l'heure*, frapper le battant sur la cloche, autant de coups doubles qu'il s'est écoulé d'heures depuis 0 h, 4 h, 8 h, 12 h, etc. ; aux demies, 1 coup simple en plus de l'heure précédente. Cette coutume vient de la division en quarts de 4 heures, mais subsiste même si les quarts sont réglés autrement. 7 h du matin se traduit donc par 3 coups doubles, tout comme 11 h. En outre : $\frac{1}{4}$ d'heure, un coup » (Jean MERRIEN, *Dictionnaire de la mer*, Paris, Robert Laffont, 1958, p. 483). Quels que soient ses divers sens, le verbe « piquer » semble remonter à un latin vulgaire **pikkare*, dérivé de *picus*, « pic » (oiseau). Le sens qui nous intéresse ici — « frapper vivement » — se rapproche de la signification première de l'italien *picchiare*, « battre, frapper », mais l'expression maritime « piquer l'heure » est rendue en italien grâce à un autre verbe : *battere l'ora*.

¹⁰⁹ Georges SIMENON, *Le Passager du « Polarlys »*, t. 1, p. 224.

¹¹⁰ Georges SIMENON, *Les Pitard*, t. 2, p. 154.

le lieutenant Gilles. À bord du « Croix-de-Vie », nouveau cargo, on pique « le quart [...] à la cloche »¹¹¹. Sur l'« Aquitaine », un paquebot cette fois, on entend, « sur le pont, la cloche »¹¹² qui marque le début de « la partie de petits chevaux » (p. 60), puis qui vient « de piquer minuit » (p. 97). Quant à l'« Île-de-Ré », c'est un paquebot mixte que parcourt « un steward annamite [...] agitant une petite cloche qui rappelait celle des enfants de chœur »¹¹³. Simenon se rappelle ces cloches au long cours dans un reportage consacré à sa croisière de 1930 vers la Laponie. Elles prennent place, tout d'abord, parmi les nombreux bruits engendrés par le trafic portuaire infernal qui caractérise, au départ de Hambourg, l'estuaire de « l'Elbe aux eaux glauques, agitées par mille hélices » : « Une cacophonie de sirènes, de sifflets, de moteurs et de chaînes qui grincent... On se frôle... On se fâche... Les cornes de brume gémissent sans fin... Des cloches sonnent quelque part, et à bord d'un luxueux navire, le steward court sur le pont en appelant son monde à table à coups de gong »¹¹⁴. Ensuite, quand on longe le rivage norvégien, « des coups de cloche annoncent les principales curiosités rencontrées » (p. 596). Les cloches dominicales ne sont d'ailleurs pas oubliées au cours de ce voyage : « Je me souviens soudain qu'on est dimanche et je ne sais pourquoi j'ai l'impression que la calotte du ciel s'emplit d'un chant de cloches » (p. 592). Des nombreux voyages effectués jusqu'en 1935 avec son épouse, Régine Renchon, le romancier a ramené des centaines de photos. Est-ce lui ou Régine qui a pris, au large de la côte ligure, ce cliché où se détache la cloche de l'« Araldo », goélette à équipage italien à bord de laquelle Simenon a sillonné la Méditerranée en 1934 ? C'est Régine, en tout cas, qui mentionne dans ses *Souvenirs* la cloche de l'« Ostrogoth », ce cotre à bord duquel elle a accompagné son mari de 1929 à 1931 : « Le vent agite la cloche du bord qui tinte »¹¹⁵.

TIREZ LA CLOCHE OU SONNEZ AVANT D'ENTRER

Il nous paraît justifié d'ouvrir une nouvelle séquence pour envisager les cloches d'entrée et leur extension simenonienne toute naturelle, les sonneries. Nous en avons déjà rencontré en accompagnant Maigret dans une

¹¹¹ Georges SIMENON, *Long Cours*, t. 6, p. 55.

¹¹² Georges SIMENON, *45° à l'ombre*, t. 5, p. 65.

¹¹³ Georges SIMENON, *Touriste de bananes*, t. 9, pp. 167-168.

¹¹⁴ Georges SIMENON, *Escales nordiques*, t. III, p. 590.

¹¹⁵ Tigy SIMENON, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, 2004, p. 54.



Fonds Simenon de l'Université de Liège.

épicerie de Saint-Fiacre¹¹⁶ et au carrefour des Trois-Veuves¹¹⁷. Nous retrouvons le commissaire à l'entrée d'un imposant immeuble de Versailles, avenue de Paris : « Maigret tira sur le bouton de cuivre, et une grosse cloche tinta, aussi grave que dans un couvent »¹¹⁸. Le voici ensuite devant la demeure du notaire Petit, à Sancerre, où « il déclenchait un carillon dans une maison vaste, propre et fraîche »¹¹⁹. De même, un château de la forêt d'Orléans reçoit la visite d'un autre enquêteur qui actionne à l'entrée de la propriété une cloche provoquant « à elle seule, quelque part du côté du château, tout un carillon »¹²⁰. Chez les Gallet, cependant, à Saint-Fargeau, « la cloche de la grille avait été entourée d'un linge »¹²¹ en signe de deuil. Une cloche similaire retentit à Moulins chez Hector Loursat : « Parfois la cloche résonnait »¹²², « la cloche venait, dans le hall, de sonner à toute volée » (p. 299). Quant à Jeanne Martineau, elle envisage d'aller rendre visite à sa famille de Pont-Saint-Jean : « Elle soulèverait le marteau de

¹¹⁶ Georges SIMENON, *L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 198.

¹¹⁷ Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 297.

¹¹⁸ Georges SIMENON, *La Maison du juge*, t. X, p. 372.

¹¹⁹ Georges SIMENON, *M. Gallet, décédé*, t. I, pp. 251-252.

¹²⁰ Georges SIMENON, *Le Château de l'arsenic*, t. VII, pp. 457.

¹²¹ Georges SIMENON, *M. Gallet, décédé*, t. I, p. 198. De même, chez les Thouret, à Juvisy, « la sonnerie ne fonctionna pas. On l'avait débranchée en signe de deuil » (Georges SIMENON, *Maigret et l'homme du banc*, t. XVII, p. 69).

¹²² Georges SIMENON, *Les Inconnus dans la maison*, t. 13, p. 198.

cuivre, et le bruit se répercuterait sous la voûte, à la façon d'une volée de cloches »¹²³. À Furnes, la maison de Joris Terlinck est sans doute munie d'un système semblable : « La sonnette carillonna dans le corridor. / Elle faisait beaucoup de bruit. Le corridor était large, dallé, la cage d'escalier spacieuse, et les sons étaient renvoyés d'un mur à l'autre »¹²⁴. Toutes les sonnettes ne sont pourtant pas du même genre puisque, quand René Maugras se rend à Paris chez Charles Jublin, rue de Rennes, et sonne à la porte de son appartement, « une sonnerie grêle retentit à l'intérieur »¹²⁵. Parfois, le signal constitué par une telle sonorité a une portée remplaçant avantagement la sensation visuelle : à deux lignes d'intervalle, le tailleur Kachoudas entend « la sonnerie de la porte d'en face », signe que le chapelier Labbé sort de chez lui, puis aussitôt, « la sonnette du petit tailleur tinta à son tour »¹²⁶, signe que Kachoudas est lui aussi sorti, avec, en prime, un remarquable effet d'allitération puisque la succession des consonnes dentales sourdes produit une harmonie imitative grâce à laquelle nous avons vraiment l'impression d'entendre tintinnabuler cette dernière sonnette. Romancier sensitif, Simenon est attentif aux caractérisations de ces divers sons : « — À quelle sonnette avez-vous sonné ? », demande un avocat. « Il y en a deux : un timbre que l'on doit tourner et une sonnette à cordon... »¹²⁷. « — Il existe des quantités de chasseurs d'images... Je ne connais pas encore de chasseurs de son... »¹²⁸, déclare Antoine Batille, passionné d'enregistrements : on peut légitimement penser que le romancier avait lui-même ce désir ou cette ambition de traquer les sonorités. Au reste, pour en revenir aux sonnettes, parfois, leur absence ne constitue pas un empêchement : Germaine Blanc « grimpa, frappa à une porte vitrée, faute de sonnette »¹²⁹ ; Maigret « poussa la barrière, qui n'était pas fermée, et, ne voyant pas de sonnette, pénétra dans le jardin »¹³⁰.

On n'aura pas manqué d'être frappé, dans certaines de ces citations, par l'emploi du verbe « tinter » qui trouve peut-être son origine dans certaines sensations auditives perçues par Simenon à Liège. En écrivant ceci, nous ne faisons évidemment pas allusion à son institutrice de l'école maternelle, cette bonne et douce Sœur Adonie qui portait de « vastes jupes [...] où tinte un chapelet »¹³¹, mais nous pensons plus particulièrement à l'épicerie-

¹²³ Georges SIMENON, *Tante Jeanne*, t. 28, p. 20.

¹²⁴ Georges SIMENON, *Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 356.

¹²⁵ Georges SIMENON, *Les Anneaux de Bicêtre*, t. 38, p. 85.

¹²⁶ Georges SIMENON, *Le Petit Tailleur et le chapelier*, t. 25, p. 183.

¹²⁷ Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 368.

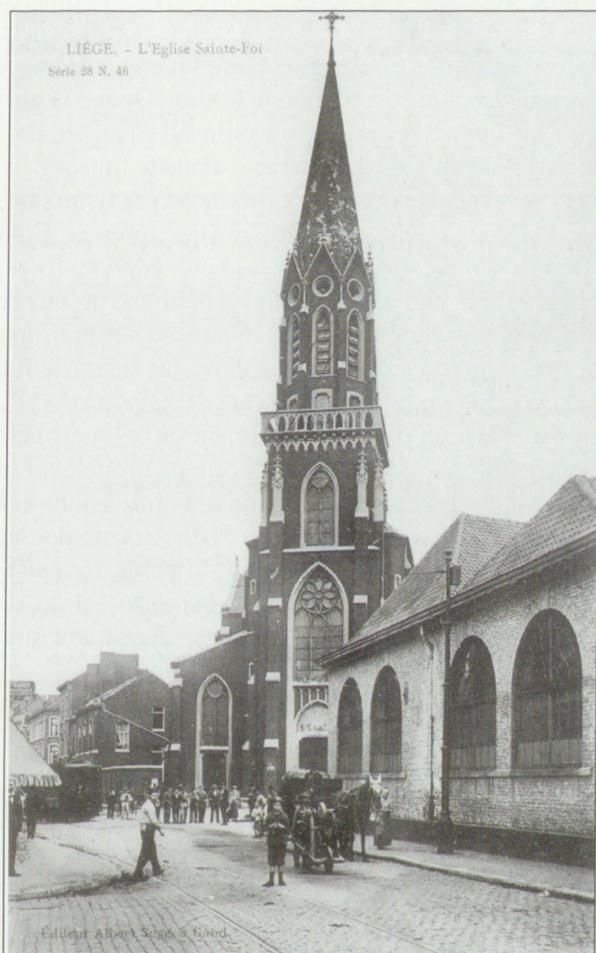
¹²⁸ Georges SIMENON, *Maigret et le tueur*, t. XXVII, p. 115.

¹²⁹ Georges SIMENON, *Les Petits Cochons sans queue*, t. XXV, p. 325.

¹³⁰ Georges SIMENON, *Maigret et la vieille dame*, t. XIV, p. 341.

¹³¹ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 244.

buvette que tenait dans le quartier de Coronmeuse, au bord du canal Liège-Maastricht, sa tante Maria Croissant, née Brüll. Cette boutique, essentiellement fréquentée par des marinières de passage, a tellement marqué l'enfant que l'écrivain l'a très souvent ressuscitée dans son œuvre¹³². Il nous est arrivé d'écrire que Simenon a appris à sentir dans cette maison aux multiples odeurs, mais il est tout aussi assuré qu'il a conservé dans sa mémoire le timbre émis par la sonnerie de l'entrée : « Un tintement grêle



LIÈGE. - L'Église Sainte-Foi
Série 28 N. 46

Éditeur Albert Siggis à Gand.

Collection Albert Logjes.

¹³² Voir Michel LEMOINE, *Liège couleur Simenon*, Liège, C.E.F.A.L. et Centre d'Études Georges Simenon, 2002, t. 3, pp. 381-388 et 405-410.

annonçait qu'un client ou une cliente était entré et ma tante se précipitait »¹³³. Soyons certains que le romancier a toujours gardé à l'oreille ce « timbre de la porte, qu'on reconnaîtrait entre mille »¹³⁴. Avant d'examiner l'essaimage à travers l'œuvre de ce timbre unique, signalons encore que, depuis la maison de la tante, on entend « les cloches des vêpres »¹³⁵ rompre la monotonie du dimanche. Nous sommes en effet là près de l'église Sainte-Foy.

On perçoit donc souvent les échos de ce son dans les fictions de Simenon. Dans une ville française inspirée par Liège, Hans Krull pénètre dans une épicerie qui est le décalque de celle de la tante Maria : « Alors, ce fut le tour de l'odeur. Pas tout de suite : avant tout, le timbre. Quand la porte s'ouvrait et se refermait, un timbre résonnait, qu'on avait l'impression de n'avoir entendu nulle part ailleurs »¹³⁶. La même « sonnette tinta »¹³⁷ à Givet dans un commerce à nouveau décalqué sur celui de Maria Croissant. Autre épicerie, celle de Valérie Conche, aux Quatre-Bras, près de Coulonges-sur-l'Autize : « Depuis qu'elle avait ouvert les yeux à la vie, [...] ses journées avaient été entrecoupées par la sonnette de la boutique qu'elle reconnaîtrait entre toutes les sonnettes du monde »¹³⁸. Nouveau décalque avec le magasin de Concarneau tenu par Françoise et Céline, les sœurs de Jules Guérec : « La sonnette tinta ainsi qu'elle tintait avant sa naissance »¹³⁹. À l'écluse de Dizy se trouve aussi un petit établissement où les mariniers effectuent leurs achats et vont boire un verre : « La porte de droite était munie d'une petite sonnette »¹⁴⁰ ; « les femmes venaient aux provisions et chaque fois tintait la grêle sonnerie de la boutique » (p. 510). Au Gué-de-Saulnois, Jean Passerat-Monnoyeur « fit tinter, en entrant, la petite sonnette de l'épicerie »¹⁴¹. Lorsque Albert Bauche pousse la porte vitrée de l'épicerie d'Ingrannes, « un grelot suspendu au-dessus du battant tinta »¹⁴². Un

¹³³ Georges SIMENON, *Destinées*, Paris, Presses de la Cité, 1981, p. 150.

¹³⁴ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 133.

¹³⁵ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 207.

¹³⁶ Georges SIMENON, *Chez Krull*, t. 12, p. 143.

¹³⁷ Georges SIMENON, *Chez les Flamands*, t. IV, p. 274.

¹³⁸ Georges SIMENON, *Valérie s'en va*, t. 26, p. 325.

¹³⁹ Georges SIMENON, *Les Demoiselles de Concarneau*, t. 4, p. 340.

¹⁴⁰ Georges SIMENON, *Le Charretier de la « Providence »*, t. I, p. 450.

¹⁴¹ Georges SIMENON, *La Veuve Couderc*, t. 14, p. 547.

¹⁴² Georges SIMENON, *Le Temps d'Anaïs*, t. 28, p. 177. La place où se trouve l'épicerie est dominée par « une église étrangement surmontée d'un clocher effilé comme il [Albert Bauche] ne se rappelait pas en avoir vu » (*ibid.*). La même place inspire celle d'un village sans nom de la forêt d'Orléans où « une trentaine de bicoques sans étage se pressaient autour d'une église au clocher pointu » (Georges SIMENON, *Les larmes de bougie*, t. IX, p. 114). Le clocher d'Ingrannes n'a donc rien à voir avec le « clocher trapu » (Georges SIMENON, *Le Nègre*, t. 34, p. 93) du bourg picard de Versins-Haut ni avec un autre « clocher trapu » (Georges SIMENON, *Il pleut, bergère...*, t. 14, p. 227), celui de Saint-Nicolas, un village normand.

professeur d'Évreux habite « au premier étage d'une de ces épiceries de quartier [...] dont la porte déclenche un timbre familial »¹⁴³. Même « dans la banlieue de Dantzig », d'où est originaire Rita Ehrlich, « il y avait une épicerie dont la porte, en s'ouvrant, déclenchait une sonnerie que Rita croyait encore entendre »¹⁴⁴ depuis la lointaine Floreana, une des îles Galápagos où elle vit. La sonnerie qui tinte affecte cependant d'autres magasins. Ainsi, celui de Léone, qui vend de la layette et des articles pour bébés à Paris, rue de Clignancourt : « Il y eut un tintement à la porte d'entrée, et Léone tendit le cou, d'un mouvement qui devait lui être machinal, pour voir qui était dans la boutique »¹⁴⁵. Ainsi encore, toujours à Paris, Nelly « fit tinter, en ouvrant la porte, la sonnette de la pâtisserie »¹⁴⁶ de la rue des Feuillantines, tandis que l'entrée d'une crèmerie du faubourg Saint-Honoré laisse entendre un « timbre grêle »¹⁴⁷. À Fécamp, on fait « tinter la sonnette » de la pâtisserie Lachaume dont la porte, « en s'ouvrant, déclenchait une sonnerie ne ressemblant à aucune autre sonnerie de la ville »¹⁴⁸. Nous terminerons pourtant cette séquence par l'évocation exemplaire d'une dernière épicerie située à Jeanneville, près d'Orgeval, celle de Mélanie Chochoi, dont le nom se détache sur la vitrine en lettres jaunes ; ce faisant, nous rejoindrons Maigret, qui mène dans le coin une enquête parfois facétieuse : « La sonnerie de la boutique n'était pas une sonnerie quelconque. Des tubes en métal léger pendaient derrière la porte, et, quand celle-ci s'ouvrait, les tubes s'entrechoquaient, formant carillon, émettant une musique aérienne »¹⁴⁹, ce qui provoque chez le commissaire un effet typiquement proustien de mémoire involontaire :

Ce fut une seconde absolument extraordinaire, car cela ne dura probablement qu'une seconde, comme, assure-t-on, les rêves qui nous paraissent les plus longs. Maigret, des années plus tard, aurait pu montrer l'endroit exact où cela s'était produit, la portion de trottoir où il avait mis les pieds, la pierre de taille sur laquelle se profilait son ombre, il aurait pu, non seulement reconstituer les moindres détails du décor, mais retrouver l'odeur éparse, les vibrations de l'air, qui avait un goût de souvenir d'enfance. [...]

Jadis, quand Maigret était gamin, il y avait dans son village, chez le charcutier, qui venait de remettre sa boutique à neuf, un carillon pareil à celui-ci.

¹⁴³ Georges SIMENON, *Le Président*, t. 34, p. 333.

¹⁴⁴ Georges SIMENON, *Ceux de la soif*, t. 5, p. 549.

¹⁴⁵ Georges SIMENON, *Maigret et l'homme du banc*, t. XVII, p. 45.

¹⁴⁶ Georges SIMENON, *Le Chat*, t. 40, p. 292.

¹⁴⁷ Georges SIMENON, *La Fenêtre des Rouet*, t. 16, p. 133.

¹⁴⁸ Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 322 ; voir aussi p. 397.

¹⁴⁹ Georges SIMENON, *Félicie est là*, t. XI, pp. 297-298.

Voilà pourquoi la seconde présente resta comme en suspens. Pendant un temps impossible à déterminer, Maigret fut vraiment en dehors de la scène qui se vivait. [...]

À croire que c'était le gamin d'autrefois qui était là, caché quelque part, invisible, et qui regardait (ibid.).

Aucun doute : l'expérience de Maigret transpose une sensation éprouvée par son créateur. La dernière phrase de la citation en fait foi.

VOUS AVEZ DIT « SONNAILLER » ?

Dans le même champ sémantique, un autre verbe moins usité est employé par Simenon : il s'agit du verbe « sonnailler », surtout utilisé pour caractériser l'avertisseur sonore des tramways qui, on le sait, était actionné à Liège, durant la jeunesse de l'auteur, par le pied du conducteur chaussé de sabots. Pour l'occasion, Simenon crée même l'adjectif « sonnaillant ». Dans les rues d'Épernay, « des gens passaient, ainsi que des tramways éclairés et sonnaillants »¹⁵⁰. Les rues de Hasselt se caractérisent par « leurs vitrines éclairées et les tramways sonnaillants »¹⁵¹. À Charleroi, « parfois un tram passait, rouge et jaune, en sonnaillant »¹⁵². Dans la ville des Krull, « il y avait un canal, des arbres, des péniches immobiles et, tout le long du quai, un tramway jaune courait en sonnaillant »¹⁵³. À Caen aussi, la rue Saint-Jean est animée par « le tram qui passait en sonnaillant »¹⁵⁴. Rien ne sonnaille à Villejuif, mais « on entendait la rumeur des autos qui passaient sur la route, les sonneries plus lointaines des tramways »¹⁵⁵. À Paris, le petit Louis Cuchas, pour sa part, « était fasciné par les trams, à cause de leurs couleurs d'abord, qui égayaient la rue, puis du tintement qu'ils faisaient entendre pour avvertir de leur approche »¹⁵⁶.

Liège aussi connaissait donc des trams qui figurent en abondance dans les romans et les souvenirs liégeois de Simenon. Pour caractériser le son émis par leur système d'alerte, l'auteur évoque une « sonnerie » (« la sonnerie des tramways jaune et rouge »¹⁵⁷ place du Marché, « la sonnerie du

¹⁵⁰ Georges SIMENON, *Le Charretier de la « Providence »*, t. I, p. 470.

¹⁵¹ Georges SIMENON, *La Maison du canal*, t. 3, p. 264.

¹⁵² Georges SIMENON, *Le Locataire*, t. 1, p. 397.

¹⁵³ Georges SIMENON, *Chez Krull*, t. 12, p. 141.

¹⁵⁴ Georges SIMENON, *L'Aîné des Ferchaux*, t. 20, p. 110.

¹⁵⁵ Georges SIMENON, *Les Fiançailles de M. Hire*, t. 3, p. 297.

¹⁵⁶ Georges SIMENON, *Le Petit Saint*, t. 39, p. 101.

¹⁵⁷ Georges SIMENON, *Le Pendu de Saint-Pholien*, t. I, p. 402.

tram »¹⁵⁸ au bas du thier des Critchions de Chênée), mais le verbe « sonnailler » et l'adjectif « sonnaillant » y sont aussi présents : « Les premiers tramways circulaient en sonnaillant comme s'ils eussent pour mission de réveiller la cité »¹⁵⁹ ; « des trams, qui ne peuvent avancer qu'au pas, sonnaillent sans répit »¹⁶⁰ dans les rues noires de monde lorsque approche le jour de la Saint-Nicolas ; la « rue Puits-en-Sock, l'artère centrale » du quartier d'Outremeuse, est « étroite, grouillante, avec son tramway sonnaillant qui semble se faufiler entre les boutiques »¹⁶¹. On retiendra encore, sur ce sujet, une confidence de l'écrivain évoquant sa jeunesse devant Henri-Charles Tauxe : « Mon rêve était d'avoir un petit logement dans un quartier populeux où je verrais les passants, où j'entendrais les gens, dans la rue, les voix des femmes allant faire leur marché, la sonnerie des tramways »¹⁶².

ET LES CLOCHERS ?

« Le coq d'un petit clocher de village, à l'horizon, étincelait comme s'il eût été tout en or »¹⁶³. Il serait dommage, dans un article touchant la campanologie, de ne pas aborder aussi, ne fût-ce que très brièvement, le motif des multiples clochers de l'œuvre, dont certains ont d'ailleurs déjà été aperçus. Nous ne pouvons évidemment qu'en sélectionner ici un tout petit nombre. Le premier sera limbourgeois : pour plaire à sa cousine Edmée, Jef Van Elst a accompli l'exploit d'aller dérober le paratonnerre à la pointe du clocher de Neeroeteren. Il le lui dit en laissant « tomber durement les syllabes. / — Je suis allé le prendre cette nuit. / — Au-dessus du clocher ? / Et elle revoyait l'église flamande construite en briques, à la nef basse, comme écrasée sur le sol, à la tour aussi maigre et élancée qu'un pylône »¹⁶⁴. Edmée reste hantée par cette scène qu'elle revit plus tard, dans un état second, à la faveur d'une maladie : « Dans la fonte du poêle, il y avait des nuages clairs et une fente dessinait le clocher d'une église » (p. 229).

¹⁵⁸ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 89.

¹⁵⁹ Georges SIMENON, *La Danseuse du Gai-Moulin*, t. III, p. 187.

¹⁶⁰ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 17.

¹⁶¹ Georges SIMENON, *Lettre à ma mère*, Paris, Presses de la Cité, 1974, p. 108.

¹⁶² Henri-Charles TAUXE, *Georges Simenon. De l'humain au vide*, Paris, Buchet/Chastel, 1983, p. 89.

¹⁶³ Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 389.

¹⁶⁴ Georges SIMENON, *La Maison du canal*, t. 3, p. 214.



Église de Neeroeteren.
Photo Michel Lemoine.

Durant sa nuit de Noël parisienne dont il déplore, nous nous en souvenons, qu'elle ne soit pas davantage marquée par des signes de religiosité, Kees Popinga « imaginait le monde comme on l'aurait vu d'un avion, si l'avion avait pu aller assez vite et monter assez haut : une immense boule, blanche de neige, avec des villes, des villages fixés par-ci par-là par les églises dont les clochers étaient comme des clous gigantesques... »¹⁶⁵. Et c'est bien en avion, alors qu'il survolait la région de Furnes lors d'un baptême de l'air, que Joris Terlinck a pris conscience de la fonction profonde de sa cité ; en effet, après avoir vu de haut la campagne encerclant la ville caractérisée par « le beffroi et l'Hôtel de Ville, la flèche de l'église Sainte-Walburge, d'autres clochers encore, serrés les uns contre les autres »¹⁶⁶, il en a tiré la conclusion que Furnes existe exclusivement en fonction du monde paysan qui l'entoure. « Le panorama du beffroi et des clochers au milieu des maisons basses et des champs » (p. 549) lui a révélé que la ville est un lieu de convergence et de rassemblement... où les cloches jouent un rôle : « Lui voyait tout un long cheminement, des camions chargés de sacs de blé et de monumentales charrettes de paille, des bestiaux qui bêlaient, des carrioles avec les paysans en noir qui s'en venaient à la ville et des vies

¹⁶⁵ Georges SIMENON, *L'Homme qui regardait passer les trains*, t. 9, pp. 397-398.

¹⁶⁶ Georges SIMENON, *Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 541.

qui cheminaient aussi, des garçons qui portaient d'une chaumière et qui devenaient des jeunes gens, des hommes, des petites filles qui relevaient leurs cheveux et allongeaient leurs jupes, des cortèges qui entraient dans les églises et qui en sortaient, les uns clairs, les autres sombres, dans une égale rumeur de cloches... » (pp. 543-544).

Les clochers sont inséparables de certains paysages, comme celui du carrefour des Trois-Veuves où l'on aperçoit, « au-delà des champs, un clocher, des toits de fermes, une charrue abandonnée quelque part à l'orée des labours »¹⁶⁷. Parmi ces paysages, retenons-en deux qui étaient chers à Simenon. À Bénouville d'abord, on assiste « en automne » et « en hiver [...] à la lente naissance du jour et presque toujours une fine buée montait de la terre, formant une nappe irrégulière qui s'élevait peu à peu, avec des trous par lesquels on apercevait parfois le clocher de l'église »¹⁶⁸. Non loin de La Rochelle ensuite, Marcel Féron découvre, avec une joie intense qui reflète à coup sûr celle du romancier, « un pays où la terre était de plain-pied avec la mer et où on voyait jusqu'à cinq clochers de villages à la fois »¹⁶⁹. Les Ostendais fuyant l'invasion allemande et réfugiés à Charron en 1940 sont aussi frappés par cette omniprésence des clochers : « Les maisons, ici, leur semblaient plus basses que partout ailleurs. Même dans les villages, à de rares exceptions près, elles paraissaient se tasser pour donner moins de prise au vent et à toutes les tempêtes qui assaillent les hommes, de sorte que, de loin, on n'apercevait que les clochers. Et les terres étaient si plates qu'à mesure que le jour se levait on comptait jusqu'à cinq ou six clochers à la fois »¹⁷⁰. Le record du nombre de clochers aperçus en même temps dans cette contrée semble pourtant bien appartenir à un roman antérieur : circulant en moto, Jean Laclau « dépassa bientôt Esnandes, fonça à travers le marais à l'horizon si vaste qu'il embrassait d'un seul coup d'œil jusqu'à huit clochers d'églises »¹⁷¹.

Peut-être est-ce le moment de rappeler qu'enfant, Simenon passait une partie de ses vacances à Embourg, village proche de Liège et alors en pleine campagne. De ses évocations estivales de l'endroit, nous retiendrons ici cette vision impressionniste : « Au-delà des prés où paissaient des vaches engourdis, on apercevait, très loin, dans le bleu et dans le vert de l'horizon, les taches blanches et rouges des villages, un clocher effilé au haut d'une colline »¹⁷². Regagnons ensuite Liège avec Maignet. Venu y

¹⁶⁷ Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 292.

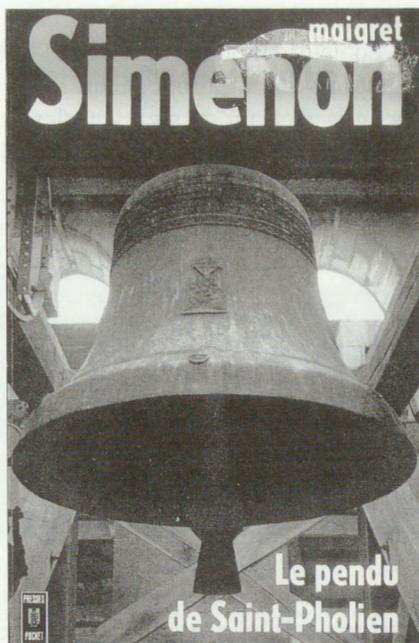
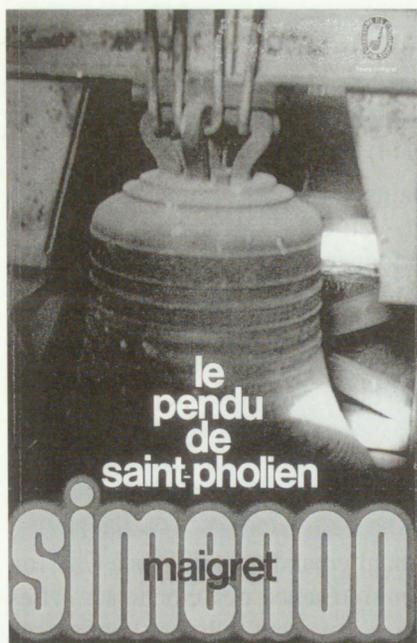
¹⁶⁸ Georges SIMENON, *Le Président*, t. 34, p. 396.

¹⁶⁹ Georges SIMENON, *Le Train*, t. 37, p. 93.

¹⁷⁰ Georges SIMENON, *Le Clan des Ostendais*, t. 22, p. 378.

¹⁷¹ Georges SIMENON, *Le Coup-de-Vague*, t. 12, p. 99.

¹⁷² Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, pp. 289-290.



Fonds Simenon de l'Université de Liège.

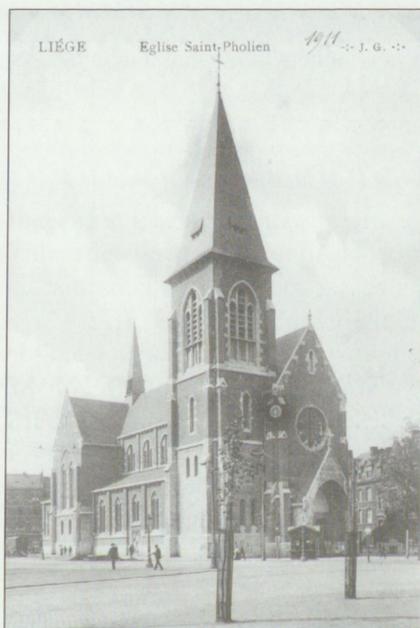
enquête, le commissaire se trouve chez un photgraveur de Hors-Château nommé Jef Lombard lorsqu'il remarque plusieurs dessins qui sont « des variations sur un même thème », celui de la pendaïson. Un d'entre eux représente « le clocher d'une église et, aux deux bras de la croix, sous le coq, un corps humain qui se balançait »¹⁷³ ; longtemps, « le regard de Maigret » reste « fixé sur les deux pendus du clocher » (p. 385), premier indice explicite qui le mènera vers « le pendu de Saint-Pholien ». Probablement faut-il voir dans ces deux pendus presque campanaires l'origine des photos de cloches qui ornent les couvertures de deux éditions du roman (« Le Livre de poche », n° 2 921, 1972 ; « Presses pocket », n° 1 351, 1977) et même d'une traduction portugaise (*Maigret & o enforcado da igreja*, Porto, Edições ASA, 2004). En effet, ni Emile Klein, le pendu romanesque, ni son modèle historique Joseph Kleine n'ont été retrouvés pendus au clocher de l'église, mais bien à une poignée de son portail. Au surplus, ni l'un ni l'autre n'étaient pendus à une corde de cloche, mais « à l'aide d'une corde de store » (p. 404) pour le premier et d'une

¹⁷³ Georges SIMENON, *Le Pendu de Saint-Pholien*, t. I, p. 384.

écharpe pour le second. Et les illustrateurs ignoraient sans aucun doute que le corps de Kleine avait été découvert, à l'aube du 2 mars 1922, par Léonard Geilenkirchen, fils du sacristain de Saint-Pholien, venu à la place de son père sonner les cloches de l'église pour annoncer la messe de six heures¹⁷⁴. Tout compte fait, il se peut aussi que ces illustrateurs aient choisi leur motif par assimilation métonymique de la cloche à l'église... Le clocher de Saint-Pholien n'assume pourtant pas qu'un rôle morbide, au contraire, puisque le père de Roger Mamelin, double de Simenon dans *Pedigree*, « a retrouvé son nuage, un drôle de petit nuage rose, qui, depuis trois jours, flotte à la même heure un peu à gauche du clocher de Saint-Pholien comme s'il était accroché au coq. Ce n'est pas le même, bien sûr, mais Désiré fait comme si c'était le même, son nuage à lui, placé là tout exprès pour lui souhaiter le bonjour »¹⁷⁵.



Fonds Simenon de
l'Université de Liège.



Liège ; église Saint-Pholien.
Collection Albert Logjes.

¹⁷⁴ Jean-Denys BOUSSART, *Liège de Simenon. L'Itinéraire Simenon*, Liège, Noir Dessin, « Guide mosan », 2, 1994, p. 104.

¹⁷⁵ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 59.



Liège ; clocher de l'église Saint-Nicolas.
Photo Michel Lemoine.

Le passage par Saint-Pholien nous fournit une transition pour nous diriger vers Saint-Nicolas, l'autre église du quartier d'Outremeuse, dont le clocher a laissé des souvenirs plus personnels au romancier qui, dans sa jeunesse, appartenait à la paroisse Saint-Nicolas. Le narrateur d'un roman autobiographique, *Les Trois Crimes de mes amis*, narrateur nommé Simenon, assure que ce clocher a servi son inspiration poétique : « J'écrivais des vers sur la solitude : / *Mélancolie du haut clocher...* / ...Le haut clocher qui est tout seul et qui envie les humbles maisons serrées les unes contre les autres à ses pieds... »¹⁷⁶. *Pedigree* se montre plus disert ; quand Roger Mamelin adolescent tente d'exprimer ses émotions de façon versifiée, c'est le même clocher qui retient son attention dans le même vers, mais l'explication est plus fournie :

¹⁷⁶ Georges SIMENON, *Les Trois Crimes de mes amis*, t. 10, p. 50. S'il ne confirme pas nécessairement cette assertion, l'extrait suivant d'un roman de jeunesse fournit un rapprochement intéressant : « Figurez-vous, éclairé par un soleil d'août et par le resplendissement de toute la verdure, le spectacle d'une cinquantaine de maisons, toutes également basses, groupant leurs murs éclatants de blancheur et leurs toits pointus autour d'une église, pas beaucoup plus haute qu'elles, dont le clocheton luisait comme un grande aiguille piquée sur la pelote bleue du ciel » (Georges SIM, *Jehan Pinaguet*, dans *Jehan Pinaguet. Au Pont des Arches. Les Ridicules*, Paris, Presses de la Cité, 1991, p. 90). Ce texte a été inspiré au jeune Simenon par le village de Williers, dans les Ardennes françaises (voir Michel LEMOINE et Michel CARLY, « Simenon et les Ardennes », dans *La Grive*, n° 157, Charleville, printemps 2000, pp. 29-32).

« *Mélancolie du haut clocher,*
Si haut, si seul...

C'est le clocher de Saint-Nicolas, froid et dur, qu'il voyait du seuil de la rue de la Loi pendant des journées entières quand il était petit. Il voudrait le décrire, figé dans l'immensité cruelle d'une nuit de lune, le clocher qu'on croit raide d'orgueil et qui pourtant contemple avec envie, sans jamais pouvoir descendre jusqu'à eux, les toits des maisons basses blotties à ses pieds, tous ces toits d'ardoise ou de tuiles, plats ou pointus, bossus, branlants, plantés de cheminées qui fument, percés de lucarnes d'où s'exhale une pâle lumière, ces toits fraternellement adossés qui essaient encore de s'unir par-dessus les ruelles où coule de la vie, et qui s'empêchent les uns les autres de s'écrouler »¹⁷⁷.

Roger Mamelin se plaît en effet à errer « dans les petites rues, sous le fouillis de toits que domine le clocher de Saint-Nicolas » (p. 184). « Je ne crois pas », commente le Simenon vieillissant, « que je me comparais à ce clocher-là, un clocher bien laid d'ailleurs, car l'église Saint-Nicolas, ma paroisse, est probablement la plus laide de Liège »¹⁷⁸. Cette opinion dépréciative est corroborée par d'autres passages de *Pedigree* : « Le clocher carré, pas très beau, qu'on aperçoit à cent mètres, c'est celui de l'église de Saint-Nicolas »¹⁷⁹ ; « le clocher de Saint-Nicolas se dresse, immobile, dans un ciel d'une immobilité menaçante »¹⁸⁰. Cette immobilité apparaît à nouveau dans l'extrait suivant où l'enfant, assis sur le seuil de sa maison de la rue de la Loi, savoure ses premières sensations auditives et visuelles : « Une mouche passe. Un tram. Roger peut, à volonté, quand il est ainsi gavé de soleil, entendre la mouche aussi fort que le tram. Il peut tout mélanger, entre ses cils mi-clos, le clocher de Saint-Nicolas si immobile dans un violet uni, la plaque de cuivre de l'école des Frères, les bosses d'un pavé que cerne un filet d'eau attestant le grand nettoyage du matin »¹⁸¹. Quant à l'amoureux de l'église et de son clocher, il n'a qu'à se dire que *Pedigree* est un roman... Précisément, nous doutons fort que l'on ait jamais pu voir l'heure à ce clocher dans la réalité, comme le fait Roger Mamelin dans la fiction : « Il est six heures moins le quart — il voit l'heure au clocher de Saint-Nicolas »¹⁸². Les rapports ambigus entretenus par Simenon avec l'église se lisent dans cet extrait d'une lettre à sa mère datée du 2 juillet

¹⁷⁷ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 183.

¹⁷⁸ Georges SIMENON, *Un Homme comme un autre*, Paris, Presses de la Cité, 1975, p. 120.

¹⁷⁹ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 37.

¹⁸⁰ *Id.*, t. 19, p. 72.

¹⁸¹ *Id.*, t. 18, p. 287.

¹⁸² *Id.*, t. 19, p. 80.

1952 : « Je suis un enfant de Liège et non de l'église Saint-Nicolas où d'ailleurs, dès l'âge de treize ans, je n'ai plus mis les pieds »¹⁸³. Il faut aussi reconnaître qu'il n'y a pas toujours grand monde aux offices : « Les cloches sonnent le salut, mais il ne doit y avoir que quelques vieilles bigotes dans l'église vide »¹⁸⁴. En tout cas, le romancier se rappelle avec acuité la fête paroissiale de Saint-Nicolas qui déroulait ses fastes à la fin du mois de juin et est dite « fête [...] carillonnée »¹⁸⁵.

LES CLOCHES DU SOUVENIR

Nous y avons déjà fait allusion : pendant sa jeunesse liégeoise, Simenon a été enfant de chœur à la chapelle de l'hôpital de Bavière et, chose moins connue, au pensionnat des Sœurs de Notre-Dame qui occupait l'actuel n° 63 de la rue Puits-en-Sock. Nous ignorons toutefois de quel âge à quel



Liège ; extérieur et intérieur (page suivante) de la chapelle de l'hôpital de Bavière.
Fonds Simenon de l'Université de Liège et photo Guy Delchambre.

¹⁸³ Collection privée.

¹⁸⁴ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 292.

¹⁸⁵ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 137.



âge il l'a été. Quoi qu'il en soit, cette expérience lui a inspiré deux nouvelles se déroulant dans des villes sans nom, *Le Matin des trois absoutes* et *Le Témoignage de l'enfant de chœur*, dans lesquelles le son des cloches ponctue le trajet matinal des jeunes héros de leur domicile à la chapelle d'un hôpital, trajet transposant celui qu'effectuait le petit Georges de la rue de la Loi au boulevard de la Constitution¹⁸⁶. Dans le premier de ces récits, Georget entend en sortant de chez lui « les cloches de la chapelle qui, à cet instant précis, à l'autre bout du quartier, sonnaient le premier coup de la messe de six heures. Tout à l'heure, quand il tournerait le coin de la rue, d'autres cloches, celles de

l'église Saint-Denis, dont l'horloge retardait, sonneraient à leur tour »¹⁸⁷. Peu après, nous voyons l'enfant de chœur à l'œuvre : « Il trottait, sur ses petites jambes de onze ans, aux genoux bleuis par le froid, apportait les burettes, repartait, saisissait sa sonnette à trois timbres » (p. 93). Dans *Le Témoignage de l'enfant de chœur*, les sonneries de cloches jouent un rôle prépondérant dans l'intrigue dans la mesure où elles se produisent chaque jour au même moment. Il s'agit en effet d'une enquête de Maigret dans laquelle celui-ci doit notamment vérifier la véracité du témoignage d'un enfant de chœur prénommé ici Justin. C'est pourquoi le commissaire décide de refaire en sa compagnie le parcours matinal durant lequel il dit avoir vu la veille un cadavre... qui n'a pas été retrouvé. Maigret attend donc Justin devant sa maison : « À six heures moins le quart exactement, des cloches sonnèrent derrière lui à l'église de la paroisse, et il savait que, comme disait le gamin, c'était le " premier coup " de la messe de six heures. Le bruit des cloches vibrait encore dans l'air mouillé »¹⁸⁸. Donc, « les cloches de la paroisse d'abord, à six heures moins le quart. [...] Puis, à

¹⁸⁶ Voir Michel LEMOINE, *Liège couleur Simenon*, Liège, C.É.F.A.L. et Centre d'Études Georges Simenon, 2002, t. 2, pp. 199-203 et 291-294.

¹⁸⁷ Georges SIMENON, *Le Matin des trois absoutes*, t. 26, p. 88.

¹⁸⁸ Georges SIMENON, *Le Témoignage de l'enfant de chœur*, t. XII, p. 411.

quelques instants d'intervalle, les cloches plus grêles, plus argentines de la chapelle de l'hôpital, qui faisaient penser aux cloches d'un couvent » (p. 412). L'enfant guide ensuite le commissaire et l'avertit : « — Quand nous arriverons au milieu de la rue Sainte-Catherine, vous entendrez le second coup de la messe à l'église de la paroisse » (p. 413). Et effectivement, quand ils y parviennent : « — C'est ici... Tenez... Voilà le second coup qui sonne à la paroisse... » (p. 415). Après quoi l'on perçoit « des cloches à nouveau, des cloches grêles, celles de la chapelle » (p. 416) qui, elles aussi, sonnent une deuxième fois. Ainsi se termine le trajet, « sorte de vide que des cloches étaient seules à animer » (p. 417). Maigret pénètre enfin avec son compagnon dans la sacristie de la chapelle : « Des cloches sonnaient à nouveau, qu'on entendait moins distinctement du dedans que du dehors » (p. 418). Qu'importe, puisque celles-ci ne sont plus déterminantes pour l'intrigue, tandis que les précédentes... Écoutons plutôt Maigret ruminer : « Le premier coup de cloche à six heures moins le quart... Le réveil... Les cloches plus grêles de la chapelle » (p. 432). L'inspiration sonore de ces extraits est évidente ; Simenon se rappelle d'ailleurs toutes ces cloches dès son premier ouvrage autobiographique : « Outre celles de Saint-Nicolas, on entend celles de Saint-Pholien et même les cloches plus grêles de la chapelle de l'hôpital »¹⁸⁹.

Dans *Le Témoignage de l'enfant de chœur*, nous ne voyons pas Justin officier en tant qu'enfant de chœur, mais nous avons déjà remarqué, tout au long de notre trajet campanaire, que cette fonction n'est pas absente de l'œuvre, loin s'en faut. Ajoutons deux... témoignages supplémentaires à ce sujet, tout en n'ayant garde d'oublier que Simenon a intitulé *Je suis resté un enfant de chœur* un volume de ses *Dictées*. Dans *L'Âne-Rouge*, quand commence la messe lors des funérailles de son père, ce que remarque d'abord Jean Cholet, ce sont « la sonnette grêle de l'enfant de chœur et le frou-frou de sa robe noire »¹⁹⁰. Et l'on sait que *L'Âne-Rouge* est un roman qui se déroule principalement à Nantes, mais où Nantes dissimule Liège. Restons donc dans la Cité Ardente et rejoignons *Pedigree* le jour de la Saint-Nicolas : « Le premier tramway ouvrier passe rue Jean-d'Outremeuse, les cloches de la paroisse sonnent la première messe ; dans l'église que n'éclairent que deux cierges, l'enfant de chœur doit agiter sa sonnette, ou plutôt non, il n'y a pas d'enfant de chœur ce matin-là et c'est le sacristain qui sert l'office »¹⁹¹. Simenon parlait certes d'expérience en faisant remarquer que les enfants de chœur ont congé ce jour-là. Le petit Georges était

¹⁸⁹ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 195.

¹⁹⁰ Georges SIMENON, *L'Âne-Rouge*, t. 3, pp. 132-133.

¹⁹¹ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 25.

d'ailleurs en quelque sorte un abonné de la sonnette : « En classe, chez les Petits Frères des écoles chrétiennes, j'étais le chouchou. Par exemple, j'avais le grand honneur d'être préposé au poêle que je chargeais de charbon toutes les demi-heures ou toutes les heures. C'était moi aussi qui disposais de la sonnette dont je me servais pour annoncer le moment des prières dans toutes les classes »¹⁹². Précision : « On me confiait la poire électrique qui d'heure en heure marquait, dans toutes les classes, le moment des prières »¹⁹³.

Simenon s'est-il rappelé sa charge d'enfant de chœur en écrivant les pages initiales de *La Première Enquête de Maigret* ? Voyons plutôt. Au début de ce roman, un témoin rapporte au jeune Maigret, novice dans la police parisienne, qu'il a été obligé de sonner « au moins trois fois »¹⁹⁴ avant de se faire ouvrir la porte d'un hôtel particulier de la rue Chaptal où il a entendu un coup de feu et d'où une femme l'a appelé à l'aide depuis une fenêtre. Se rendant sur les lieux peu après, Maigret doit à son tour « sonner trois fois »¹⁹⁵ avant de pouvoir pénétrer dans l'immeuble. Certes, la scène se passe pendant la nuit et les habitants ont manifestement quelque chose à cacher, ce qui explique leur réticence à ouvrir, mais la répétition de cette triple sonnerie est frappante à quelques pages d'intervalle et à l'intérieur du même chapitre. S'agirait-il d'une réminiscence enfantine ? C'est possible si l'on se souvient que lors de n'importe quelle messe, il est prescrit de sonner trois fois au moment du *Sanctus* et doublement trois fois à celui de l'Élévation, ce que l'enfant de chœur Simenon a évidemment pratiqué à de multiples reprises. Interprétation malvenue et trop sollicitée ? Voire. En effet, la naïveté du jeune Maigret débutant lui vaut dans ce roman d'être traité d'« enfant de chœur », expression mentionnée cinq fois dans le seul chapitre VIII [pp. 500, 503, 504 (2), 506] et à propos de laquelle le futur commissaire, blessé dans son amour-propre, se remémore que naguère, « il avait réellement été enfant de chœur dans son village » (p. 504). En outre, le récit comporte une allusion à un personnage qui a jadis été bourrelier dans un autre village où « c'était lui aussi qui sonnait les cloches à l'église » (p. 433). Après celui de *L'Affaire Saint-Fiacre*, c'est le deuxième sonneur de cloches que nous rencontrons dans l'œuvre. Comme pour lui, son activité campanaire n'est pas sa fonction unique, ce qui correspond à la réalité selon laquelle les sonneurs ont un autre métier pour vivre.

¹⁹² Georges SIMENON, *Un Homme comme un autre*, op. cit., p. 117.

¹⁹³ Georges SIMENON, *Je suis resté un enfant de chœur*, op. cit., p. 52.

¹⁹⁴ Georges SIMENON, *La Première Enquête de Maigret*, t. XIII, p. 374.

¹⁹⁵ *Id.*, p. 378. Ces épisodes sont précédés d'une entrée en matière au cours de laquelle, « trois fois déjà » (*id.*, p. 372), Maigret est allé tisonner le poêle du commissariat où il est secrétaire.

Retour aux campanes ultramosanes avec Madame Lange qui occupe une maison toute semblable à celle où vivaient les Simenon rue de la Loi. Cette dame fait sonner son réveil « à six heures moins vingt. C'était à peu près le temps où les cloches de l'église, dont on voyait le toit juste au-dessus de celui de l'école d'en face, sonnaient leur premier appel »¹⁹⁶, cette église étant bien entendu Saint-Nicolas. En effet, « aux approches de Noël » et « au début du Carême », Madame Lange passe « par une période de dévotion » qui l'entraîne à assister à la messe de six heures « et, quand elle refermait la porte pour plonger dans le froid désert de la rue, les cloches sonnaient leur second appel » (p. 69). En cela, Madame Lange agit comme le faisait le dimanche la mère de l'auteur : « Mère a assisté à la messe de six heures parce que le dimanche il faut que les chambres soient terminées plus tôt. Le gamin, seul, est allé à celle de huit ; les cloches sonnent le premier coup à huit heures moins le quart et le second coup à huit heures moins cinq. / D'ailleurs, le dimanche, il y a toujours des cloches »¹⁹⁷. Confirmation de cette dernière assertion dans une « dictée » du 18 avril 1976, jour de Pâques : « Les cloches sonnaient dès six heures du matin, à toute volée, comme si elles se répondaient de paroisse en paroisse, de clocher à clocher. / Or, les clochers n'étaient pas distants l'un de l'autre d'un kilomètre, de sorte que c'était, pendant toute la matinée, un concert continu qui avait commencé gaiement dès le samedi après-midi, lorsque les cloches revenaient de Rome »¹⁹⁸.

On aura parfois remarqué, en lisant les citations précédentes, que Simenon attribue aux cloches des chapelles, voire des couvents, un son plus grêle qu'à celles des églises. Soyons certains que l'origine de cette attribution est liégeoise et due aux cloches de la chapelle où le jeune garçon était enfant de chœur. Les quelques exemples suivants font entendre loin de Liège un écho de ce son. À la clinique des Sables-d'Olonne, qui fait partie d'un couvent, « on entendait la cloche un peu grêle de la chapelle, puis, par-dessus les toits des petites maisons de la ville, celle, plus grave, de Notre-Dame »¹⁹⁹ ; une demi-heure plus tard, on distingue à nouveau « le petit coup de cloche de la chapelle qui annonçait la demie de trois heures » (p. 15). À Pont-Saint-Jean, Jeanne Martineau « entendait sonner les messes, et elle reconnaissait les cloches des deux paroisses, celles, plus grêles, de

¹⁹⁶ Georges SIMENON, *Crime impuni*, t. 31, p. 68.

¹⁹⁷ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 195, où on lit « huit heures cinq », fâcheux bourdon qui figure aussi dans « Tout Simenon », t. 26, p. 94, mais non dans l'édition originale ni dans le manuscrit, consultés au Fonds Simenon de l'Université de Liège.

¹⁹⁸ Georges SIMENON, *Tant que je suis vivant*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁹⁹ Georges SIMENON, *Les Vacances de Maigret*, t. XIII, p. 9.

l'hospice des vieillards »²⁰⁰. À l'hôpital Saint-Jean d'une ville du département de l'Aube où il est soigné, François Donge entend « les cloches grêles de la chapelle. Puis, à midi sans doute, la cloche plus grave du réfectoire »²⁰¹. À l'hôpital Cochin de Paris, Maigret perçoit « une cloche de couvent quelque part dans les cours »²⁰². À Paris, c'est cependant rue Notre-Dame-des-Champs que retentit un véritable concert de cloches conventuelles auquel le commissaire n'est pas insensible. L'artère aurait dû être rebaptisée Notre-Dame-des-Chants...

Une pluie très fine, à peine visible, avait commencé à tomber; des cloches grêles se mettaient à sonner vers le bas de la rue, auxquelles d'autres répondaient dans une autre direction, puis dans une autre encore.

À deux pas de Montparnasse et de ses cabarets, c'était, en bordure du Luxembourg, non seulement un îlot paisible et bourgeois, mais comme un rendez-vous de couvents. Outre les Petites Sœurs des Pauvres, il y avait, derrière, les Servantes de Marie ; à deux pas, rue Vavin, les Dames de Sion et, rue Notre-Dame-des-Champs encore, dans l'autre section, les Dames Augustines.

*Maigret semblait attentif au son des cloches, respirait l'air mêlé de gouttelettes invisibles*²⁰³.

À Liège, un son grêle caractérise aussi l'entrée des cinémas, comme celle du Mondain, rue de la Régence : « Malgré les accords en cascade du piano, on continue à entendre la grêle sonnerie de l'entrée, on pense à la lumière bleue au-dessus de la porte matelassée, on entend aussi le bruit d'insecte que fait le film en se déroulant »²⁰⁴. Cette sonnerie étant ici couplée à d'autres sons, dont celui d'un piano, ceci nous remet en mémoire certains romans dans lesquels le piano joue un rôle, comme par exemple *Chez les Flamands*²⁰⁵. Il n'est pas rare de trouver cet instrument dans les fictions. Ainsi, à Fécamp, Charles Canut « ouvrit le piano dont ses doigts n'avaient plus touché l'ivoire depuis des années »²⁰⁶ ; il se rappelle aussi son professeur : « De petites maisons noirâtres s'alignaient, entourées de détritrus. La première, c'était celle de l'organiste qui avait donné à Charles ses six leçons de piano et qui avait si mauvaise haleine » (p. 330). Exactement

²⁰⁰ Georges SIMENON, *Tante Jeanne*, t. 28, p. 19.

²⁰¹ Georges SIMENON, *La Vérité sur Bébé Donge*, t. 15, p. 50.

²⁰² Georges SIMENON, *Maigret en meublé*, t. XVI, p. 26.

²⁰³ Georges SIMENON, *Maigret et les braves gens*, t. XXII, p. 237.

²⁰⁴ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 170. Dans une ville française sans nom, voici un « cinéma éclairé en mauve dont on entendait trembloter la sonnerie » (Georges SIMENON, *Le Petit Tailleur et le chapelier*, t. 25, p. 181).

²⁰⁵ Georges SIMENON, *Chez les Flamands*, t. IV, pp. 302, 318, 376, 384, 386, 387.

²⁰⁶ Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 372.

comme « l'organiste de Robermont » qui a donné à Simenon des leçons de violon et qui « avait une mauvaise haleine »²⁰⁷ ! Nous craignons cependant, en suivant cette piste, de tomber de l'auditif dans l'olfactif. Contentons-nous donc de rappeler que Simenon appréciait la musique : « Pendant longtemps, j'ai eu une discothèque importante, où il y avait, non seulement tout Mozart, tout Bach, tout Beethoven, Schubert, Schumann, mais aussi les " blues " de la Nouvelle-Orléans »²⁰⁸. « Lors d'une [...] promenade en ville, nous avons [...] acheté de nombreuses cassettes, les unes de Bach, [...] d'autres de Mozart et de Beethoven, en même temps que de la musique de jazz des années vingt, des airs de Gershwin, des solos d'Armstrong, de qui, dès l'arrivée de leurs disques en Europe, j'ai été un passionné »²⁰⁹. Comment n'aimerait donc pas la musique un homme qui déclare de sa vie avec Teresa Sburelin, son ultime compagne, qu'elle est « une symphonie permanente, sans fausse note, constituée seulement d'accords parfaits comme dans une sonate de Bach » (*Ibid.*) ? Sans vouloir nous étendre sur un sujet qui risque de nous faire déborder du cadre de cet article, mais qui mériterait une thèse, signalons que nombre de romans ont été écrits sous forte influence musicale : « Il fut un temps où j'écrivais mes romans en jouant, à toute pompe [...], les symphonies de Beethoven, les œuvres de Bach et de Mozart. Le mot " silence " me paraissait un synonyme du mot " vide " ou du mot " néant " »²¹⁰. Il y aurait en outre beaucoup à dire de la composition musicale des romans de Simenon. Par exemple, Gide lui ayant fait part de la remarque suivante : « *Le Cheval-Blanc* est composé très bizarrement comme un morceau de musique, avec reprise, à la fin, du thème du début, enrichi, et comme étoffé par le relent des thèmes soulevés au cours du récit »²¹¹, le romancier lui répond : « Si un jour il

²⁰⁷ Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 18, p. 316.

²⁰⁸ Georges SIMENON, *Un Banc au soleil*, Paris, Presses de la Cité, 1977, p. 30.

²⁰⁹ Georges SIMENON, *Vent du nord vent du sud*, Paris, Presses de la Cité, 1973, p. 45.

²¹⁰ Georges SIMENON, *Au-delà de ma porte-fenêtre*, Paris, Presses de la Cité, 1979, p. 149. Le professeur d'allemand Georges Trocaz, qui a été en relation avec Simenon à l'époque où celui-ci résidait à Fontenay-le-Comte, livre à ce propos le témoignage suivant : « Pour m'annoncer, j'entrais dans le salon, et je mettais sur le plateau du phonographe un des nombreux disques qu'il possédait. Ceux qu'il préférerait étaient le Concerto pour deux violons et la Toccata et Fugue, tous les deux en ré mineur, de J.-S. Bach. Il savait alors que j'étais arrivé. De temps en temps il s'offrait une petite pause et venait s'asseoir dans le fauteuil en face de moi. Sans rien dire ou presque, car il existait une véritable connivence entre nous. Parfois il s'exclamait avec extase : " Mes deux violons ! " Pour celui-ci, c'était son expression favorite. Il aimait aussi battre la mesure. Puis il repartait travailler et revenait de temps en temps » (lettre de Georges TROCAZ à Christine DELIÈGE datée de Poitiers, le 19 avril 1996).

²¹¹ Lettre d'André GIDE à Georges SIMENON datée de Paris, le 6 janvier 1939, dans Georges SIMENON-André GIDE, *...sans trop de pudeur. Correspondance 1938-1950*, Paris, Omnibus, « Carnets », 1999, p. 24.

m'est donné de rééditer mes œuvres, elles auront chacune un sous-titre que j'ai pensé en les écrivant *et cela m'a été une immense joie que vous l'avez deviné en parlant de musique*. / Ainsi ce mauvais roman *Le Suspect* écrit en hâte parce qu'il le fallait, s'intitulait dans mon esprit " Variations sur une boule de caviar ". / Quant au *Cheval-Blanc*, il était inspiré de vieux souvenirs de mon cours d'allemand avec mélodies de Schubert »²¹².

« Mon cours d'allemand »... Voilà qui nous conduit tout droit au collègue Saint-Servais et à sa cloche. Il en existait probablement plusieurs en cet endroit où Simenon fit ses études secondaires de la cinquième moderne à la troisième scientifique, mais l'œuvre n'en mentionne qu'une, celle qui réglait l'emploi du temps des élèves : « Il n'y en a plus pour une demi-minute avant que la cloche, en sonnant neuf heures et demie, ne donne le signal du changement de cours [...] ; le surveillant, un bras levé, balance déjà la chaîne sur laquelle il va tirer par saccades. [...] La cloche s'ébranle, déclenchant dans toutes les classes un brouhaha familial, des portes s'ouvrent, les professeurs passent d'une classe dans l'autre »²¹³. Bref, on l'aura compris, c'est un « coup de cloche qu'on sentait dans l'air » (p. 204). Plus tard, « la cloche sonne enfin » (p. 220) pour marquer la fin des cours auxquels Roger Mamelin souhaite échapper au plus vite. Une autre fois, « la cloche sonne » (p. 218) la fin de la récréation et les élèves se mettent en rangs, ce qui est confirmé par un ancien condisciple qui écrit à Simenon et lui rappelle « la mise en rangs commandée par la cloche (ding... ding... ding... ding... en tierce rapide, puis la cloche assommoir : DING !) »²¹⁴. Une cloche semblable rythme la scolarité d'un lycée rochelais dans un roman dont le héros est justement professeur... d'allemand : « À huit heures moins cinq, comme d'habitude, la cloche du lycée de garçons avait

²¹² Lettre de Georges SIMENON à André GIDE sans date, mais traditionnellement datée de la mi-janvier 1939*, dans Georges SIMENON-André GIDE, *...sans trop de pudeur. Correspondance 1938-1950, op. cit.*, pp. 37-38.

* Reçue par Gide le 8 janvier, cette lettre ne date fatalement pas de la mi-janvier, mais ne peut avoir été écrite que le 7 janvier, celle à laquelle elle répond datant du 6 janvier ; ceci laisse supposer que Simenon a répondu à Gide le jour même où il a reçu sa lettre : voir Maria VAN RYSELBERGHE, *Les Cahiers de la Petite Dame. Notes pour l'histoire authentique d'André Gide*, t. 3, *Cahiers André Gide*, n° 6, Paris, Gallimard, 1975, p. 127. Claude MARTIN, qui a procuré l'édition de ce volume, avait pourtant fait remarquer (note 127, p. 383) qu'il y avait lieu de rectifier cette date proposée par Gérard CLEISZ dans l'édition antérieure de la correspondance échangée entre Gide et Simenon (dans *Simenon*, sous la direction de Francis LACASSIN et Gilbert SIGAUX, Paris, Plon, 1973, p. 396). Il n'a pas été entendu par Benoît DENIS qui a établi l'édition procurée à Omnibus. Nous ne croyons donc pas non plus que la lettre « est plus sûrement du 3 janvier », comme le suggère Guy DUGAS dans son compte rendu de cette édition (*Bulletin des Amis d'André Gide*, t. XXVII, n° 124, octobre 1999, p. 437).

²¹³ Georges SIMENON, *Pedegree*, t. 19, p. 200.

²¹⁴ Lettre de J. FLOHIMONT à Georges SIMENON datée d'Angleur, le 6 septembre 1955, Fonds Simenon de l'Université de Liège.

sonné et les élèves épars dans la cour pavée de briques roses s'étaient groupés en longues files devant les classes »²¹⁵.

Le jeune homme aurait-il entendu parler au collègue Saint-Servais de « l'histoire du moinillon gourmand »²¹⁶ que l'on peut découvrir dans *Jehan Pinaguet*, deuxième roman écrit par Simenon à Liège en 1921, histoire qui commence de la sorte : « Or, en ce temps-là, car c'est au seizième siècle que se déroula cette histoire, l'abbaye de Chèvremont fut dotée par le seigneur du même nom d'une cloche superbe bénie par le Saint-Père lui-même » (*ibid.*) ? Cette histoire est trop longue pour être reproduite ici ; sachons seulement que les moines de Chèvremont, près de Liège, fêtent l'événement par un « pantagruélique repas » (p. 57), « tandis que la cloche bénie chantait un hymne triomphal » (*ibid.*) ; l'un d'eux enfreint pourtant la règle de ne plus « rien manger après minuit » (p. 58) et est puni par Dieu de « son noir péché » (*ibid.*). Cet apologue est conté au héros par un abbé Chaumont qui le tient d'un bedeau de l'église Sainte-Catherine où il servait « en cotte rouge et en col effrangé [...] la messe de six heures » (p. 56). Ce dernier élément permet de se demander également si l'auteur n'aurait pas entendu raconter l'histoire auprès des aumôniers de l'hôpital de Bavière où il servait la messe à la chapelle. Le thème d'un membre du clergé puni pour avoir succombé au péché n'est cependant guère original et le présent récit est bien dans le ton des apologues narrés autrefois aux enfants dans les écoles religieuses fréquentées par Simenon dans son enfance. C'est pourquoi il n'est pas exclu non plus qu'il ait entendu « l'histoire du moinillon gourmand » dès l'école primaire, chez les Frères des Écoles chrétiennes, voire auprès des Sœurs de Notre-Dame qui ont régenté à l'école maternelle ses premiers apprentissages scolaires. L'auteur, qui a placé son roman sous l'autorité de Rabelais et d'Anatole France, peut bien entendu avoir aussi inventé de toutes pièces son histoire, qui n'est pourtant pas sans analogie avec *Les Trois Messes basses* d'Alphonse Daudet : outre leur thème commun — un homme d'Église gourmand puni par Dieu —, les deux récits se déroulent dans un passé vieux de plusieurs siècles, ont pour cadre un endroit élevé, font intervenir l'heure de minuit et un « enfant de chœur », sans compter la présence de cloches. Quoi qu'il en soit, l'élément le plus frappant pour notre point de vue reste cette cloche qui a reçu la bénédiction papale et qui doit par conséquent posséder plus de « pouvoirs » qu'une autre. C'est elle, surtout, qui nous fait penser à une possible inspiration de

²¹⁵ Georges SIMENON, *L'Évadé*, t. 2, p. 9.

²¹⁶ Georges SIM, *Jehan Pinaguet*, dans *Jehan Pinaguet. Au Pont des Arches. Les Ridicules*, Paris, Presses de la Cité, 1991, p. 56.

Simenon, sans que nous puissions déterminer sa source éventuelle, rien, en tout cas, n'attestant la présence d'une telle cloche dans l'histoire de Chèvremont.

Dans ses écrits de jeunesse, Simenon a évoqué une autre légende liégeoise, bien connue celle-là, liée à la fondation de la ville et à saint Monulphe. La tradition attribue en effet à cet évêque de Tongres, mort en 597²¹⁷, une « vision » qui lui aurait permis de prédire la naissance, le développement et l'avenir brillant autant que glorieux de Liège. C'est ce que rappelle à son tour Georges Sim en 1922 dans un « conte de Noël » intitulé *La Légende liégeoise* où des cloches ne sont pas absentes. Monulphe y voit en songe — et en un raccourci étonnant — le futur de Liège, notamment l'assassinat de saint Lambert et l'édification, sur les lieux du forfait, de la cathédrale vouée au saint, puis sa destruction : « Des impies, dans la cathédrale, enlèvent ornements et tableaux. Puis, voilà qu'ils s'attaquent aux pierres, aux voûtes, aux clochers, aux arcades. Dans l'ombre, la Cathédrale meurt et les cloches sonnent son glas »²¹⁸. La démolition de l'édifice par les « patriotes » de la fin du XVIII^e siècle n'empêche pas la ville d'encore s'agrandir, mais à présent, dans la nuit de Noël, « là où s'élançait la vénérable cathédrale, un maigre carillon profane sonne sans foi les douze coups » (*ibid.*). Un carillon place Saint-Lambert ? Certes : « Ceux qui connaissent le site auront reconnu le carillon du Palais, resté toujours aussi maigre »²¹⁹. Manifestement, Sim ignorait que ce carillon du Palais des Princes-Évêques provenait, lui aussi, d'un édifice religieux, à savoir, vraisemblablement, l'abbaye de Saint-Jacques²²⁰ ! Ce qu'il n'ignorait sans doute pas, en faisant allusion aux cloches qui « sonnent le glas » quand meurt la cathédrale Saint-Lambert, c'est que son presque homonyme, le poète wallon Charles-Nicolas Simonon, avait écrit en 1822, avec *Li Côparèye*, un remarquable poème de trente-six sizains hexasyllabiques inspiré par la cloche de Saint-Lambert dite *Côparèye*²²¹.

²¹⁷ Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les Rues de Liège*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1975-1978 (réédition du texte original de 1924-1929), t. 8, p. 286.

²¹⁸ Georges SIM, *La Légende liégeoise*, dans *Noël-Étrennes 1922*, numéro spécial de la *Gazette de Liège*.

²¹⁹ *L'Organiste*, n° 141, janvier-février-mars 2004, p. 27.

²²⁰ René DELWICK, « Les origines du carillon du Palais des Princes-Évêques, à Liège », dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, n° 91, 1951, pp. 14-17.

²²¹ Nous nous plaisons à saluer ici l'étude substantielle et magistrale d'Albert MAQUET, « Nostalgie de la patrie perdue dans l'évocation de son emblème campanaire, *Li Côparèye*(e), poème en wallon liégeois (1822) de Charles-Nicolas Simonon », dans *Cloches et carillons*, « Catalogues et monographies de la collection " Tradition wallonne " », n° 11, Bruxelles, 1998, pp. 435-481.

Le terme « glas » n'est pas commun dans l'œuvre ; on ne le trouve qu'exceptionnellement lors des nombreux enterrements du corpus. Nous l'avons remarqué dans *L'Affaire Saint-Fiacre*, mais il est absent de beaucoup d'autres romans ; ainsi, sans que ces exemples se veuillent limitatifs, il ne figure pas lors des cérémonies funèbres de *Maigret et la vieille dame*, *Maigret et l'homme du banc*, *Maigret à l'école* ou *Maigret et le tueur*. Nous constatons cependant ici que l'apprenti écrivain ne répugnait pas à l'utiliser lors de ses balbutiements littéraires et nous ne serons donc pas trop étonnés de le découvrir déjà employé dans un autre texte tout droit venu, à vrai dire, de la préhistoire de Simenon puisqu'il s'agit d'une de ses rares poésies de jeunesse conservées. Intitulée « *Parce Domine* », cette poésie composée de deux sizains s'ouvre en effet au son des cloches et du glas. Nous en reproduisons ci-dessous la phrase initiale, constituée par les trois premiers vers et le premier hémistiche du quatrième :

*Dans la brume légère en une large ondée,
Les cloches gravement de leur voix attristée
Lancent le chant des morts dont le lugubre glas
Se répercute au loin*²²².

La suite évoque l'église où l'assistance entonne ce chant de souffrance et d'espérance qu'est le *Parce Domine*. Daté du « 23-4-8 » (lisons le 23 avril 1918), d'une époque, par conséquent, où Simenon était encore élève au collège Saint-Servais, ce texte semble avoir été rédigé dans le cadre scolaire du cours de français. Rappelons qu'en raison de ses dons en la matière, selon ce qu'il a raconté plus tard, ses professeurs lui laissaient toute latitude pour traiter dans ses compositions françaises les sujets de son choix de la manière qu'il lui plaisait. Si nous avons bien affaire ici, comme nous le pensons, à l'un de ces « devoirs libres », nous y constatons certes un manque d'originalité presque forcé chez un poète de quinze ans qui n'était tout de même pas Rimbaud, élève, de surcroît, d'un établissement religieux où il n'était pas question de franchir certaines balises, mais aussi une surprenante sûreté du rythme de l'alexandrin et surtout l'apparition du motif qui nous intéresse à l'aube de la carrière d'un jeune écrivain qui se tâte, qui cherche sa voie et y trouve d'emblée une sonorité qui le hantera tout au long de sa carrière.

²²² Fonds Simenon de l'Université de Liège.

LES ANNEAUX DE BICÊTRE... ET D'AILLEURS

Nous avons laissé pour la fin de cette approche le roman de Simenon dans lequel le motif envisagé acquiert le plus d'importance, c'est-à-dire *Les Anneaux de Bicêtre*, qui aurait dû s'intituler *Les Cloches de Bicêtre* si le terme « cloche » n'avait été ambivalent en français²²³. Ce titre est cependant celui qu'ont adopté la plupart des traductions connues de l'ouvrage : *Die Glocken von Bicêtre* en allemand, *The Bells of Bicêtre* en anglais, *Klockorna i Bicêtre* en danois et suédois, *Las Campanas de Bicêtre* en espagnol, *De Klokken van Bicêtre* en néerlandais. C'est dire l'importance que Simenon accordait au motif des cloches dans ce roman dont le sujet est bien connu : magnat de la presse parisienne, René Maugras est terrassé par une thrombose cérébrale qui entraîne une hémiplégie nécessitant des soins à l'hôpital de Bicêtre, « un endroit dont le nom sonne assez mal »²²⁴, mais où exerce un neurologue éminent ; depuis son réveil dans le lit où il est immobilisé jusqu'au moment où il peut enfin sortir guéri de l'établissement, Maugras redécouvre avec un regard neuf, qui modifie sa perception antérieure, le monde qu'il a failli perdre. Or, cette redécouverte

²²³ Simenon emploie-t-il parfois le nom « cloche » dans son acception péjorative ? Nous ne nous rappelons pas avoir rencontré cet emploi au cours de nos lectures de l'œuvre, ce qui ne constitue évidemment pas une preuve scientifique de son absence ; nous déplorons à ce sujet de ne pouvoir vérifier aisément cette absence, par manque d'une version informatisée de l'immense corpus simenonien qui serait mise à la disposition de la recherche et qui fait aujourd'hui cruellement défaut. Nous pouvons au contraire affirmer que l'écrivain utilise assez souvent le verbe qui est à la source de cette cloche dépréciative, c'est-à-dire le verbe « clocher » dans le sens familier de « présenter un défaut », les quelques exemples suivants ne constituant aucunement une indication de sa fréquence, mais plutôt une invitation à se pencher sur la question : « Il n'y a qu'un détail qui cloche » (*L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 239) ; « C'était une fille solidement charpentée, aux gros os, et qui, comme toute la famille, péchait contre la symétrie sans qu'on pût déterminer à coup sûr ce qui clochait » (*La Maison du canal*, t. 3, p. 158) ; « un détail clochait » (*Le Coup-de-Vague*, t. 12, p. 43) ; « Quand quelque chose cloche à la compagnie, c'est toujours sur moi que ça retombe » (*Le Bourgmestre de Furnes*, t. 12, p. 474) ; « Tout paraît en ordre dans le logement, et pourtant le regard d'Élise découvre le petit détail qui cloche » (*Pedigree*, t. 18, p. 37) ; « Il s'arrête aux étalages, moins pour contempler les paquets de cigarettes que pour s'assurer qu'il n'y a rien qui cloche dans sa tenue » (*id.*, t. 19, p. 161) ; « Il sait que mille détails clochent » (*id.*, p. 163) ; « il y a quelque chose que nous ne connaissons pas, quelque chose qui cloche » (*Les Vacances de Maigret*, t. XIII, p. 62) ; « il y avait toujours un détail qui clochait, qui *faisait faux* » (*id.*, p. 77) ; « il hochait la tête en me regardant, comme s'il y avait quelque chose qui clochait désormais dans la marche du monde » (*Les Mémoires de Maigret*, t. XV, p. 310) ; « Il gardait l'impression qu'un détail clochait, sans arriver à découvrir ce que c'était » (*Maigret à l'école*, t. XVIII, p. 95) ; « Malgré le drame, malgré son état, elle était maquillée avec soin et pas un détail ne clochait dans sa toilette » (*Maigret et les braves gens*, t. XXII, p. 187). Ce verbe « clocher » (du latin vulgaire **cloppicare*, « boiter », dérivé de l'adjectif *cloppus*, « boiteux ») n'a étymologiquement rien à voir avec les cloches auxquelles nous nous attachons dans cet article, mais qui sait si, comme beaucoup de locuteurs et fût-ce inconsciemment, Simenon n'établissait pas une association entre ces termes. D'autre part, on sait que le verbe « clocher » est aussi à l'origine du mot « clochard » et que les clochards abondent dans l'œuvre du romancier, mais ceci est assurément un autre chapitre du vaste univers simenonien.

²²⁴ Georges SIMENON, *Les Anneaux de Bicêtre*, t. 38, p. 25. C'est nous qui soulignons.

progressive s'accompagne de sons de cloches qui rythment les méditations du héros. Le voici d'abord qui retrouve, au début du récit et un mercredi 3 février, une vague conscience du monde extérieur :

Le premier signal qui lui parvient du dehors a la forme d'anneaux, des anneaux sonores qui vont en s'élargissant et forment des vagues de plus en plus lointaines. Les yeux fermés, il essaie de les suivre, de comprendre, et alors se produit un phénomène dont il n'osera jamais parler à personne : il reconnaît ces vagues et a envie de leur sourire.

Lorsqu'il était enfant, il avait l'habitude d'écouter les cloches de l'église Saint-Étienne et, montrant gravement le bleu du ciel, il disait :

— *Les nanneaux ! ...*

Sa mère lui en a parlé peu de temps avant de mourir. Il ne savait pas encore prononcer le mot « anneaux », qui devenait dans sa bouche des « nanneaux », et il désignait ainsi les cloches à cause des cercles concentriques qu'elles lancent dans l'espace (pp. 15-16).

« Ici aussi, il y a des cloches », se dit-il peu après. « Il n'essaie pas de compter les coups, car il est trop engourdi. [...] Il y a eu un trou, puis, beaucoup plus tard, un étrange goût dans sa bouche, une lassitude de tout le corps, et enfin, comme il commençait à flotter, les anneaux sonores des cloches familières » (p. 16). Ensuite, « les anneaux se sont fondus dans le lointain de l'air » (p. 17). Une heure et demie s'écoule, puis, indifférent au médecin qui lui parle, Maugras préfère « plonger dans son trou, retrouver peut-être les anneaux sonores des cloches » (p. 19). En effet, « ses pensées deviennent floues et il croit retrouver dans le lointain les anneaux des cloches » (p. 21). Le lendemain matin, après un nouveau réveil, « il a hâte [...] qu'une piqûre le replonge dans sa torpeur où, peut-être, il retrouvera les anneaux vivants des cloches » (p. 30).

À ces cloches du souvenir viennent se superposer, à partir du vendredi, les cloches réelles dont il a déjà perçu le son : « Une cloche sonne. Un seul



Fonds Simenon de
l'Université de Liège.

coup. La demie. De quelle heure? Ce n'est pas dans l'hôpital, où il doit pourtant exister une chapelle, mais à deux ou trois cents mètres, au-delà de l'avenue où les poids lourds déferlent de plus en plus nombreux, mêlés aux autobus de banlieue. Il y a par là une église ou un couvent, plus vraisemblablement une église, car les cloches de couvent ont d'habitude un son grêle » (p. 38). « L'horloge de l'église sonne six coups, puis ce sont les cloches qui annoncent la première messe » (p. 40). Il faut attendre l'après-midi pour les retrouver : « Il entend les cloches auxquelles, aux heures de va-et-vient, il ne prête pas attention. Il est vrai qu'elles sonnent à toute volée. / Comme on ne célèbre pas, d'habitude, de mariages au milieu de l'après-midi, il suppose qu'il s'agit d'un enterrement, peut-être d'un baptême. Sonne-t-on les cloches pour un baptême ? Il ne s'en souvient pas » (pp. 81-82). Le lendemain, il pense que « son meilleur moment, depuis qu'il est ici, a été son réveil du vendredi matin, la demi-heure qu'il a passée seul à guetter le son des cloches et les bruits de l'hôpital » (p. 89) et bientôt, « il est heureux d'entendre sonner les cloches qui, aujourd'hui, précèdent les six coups de l'horloge » (p. 91). Durant la journée, pourtant, il devient fébrile et se remémore sa félicité de l'aube, « tandis que les cloches sonnaient, puis l'horloge de l'église » (p. 103). Le jour suivant, « les cloches sonnent à toute volée » (p. 138) et quand elles « se taisent, on est surpris du calme qui règne dehors » (p. 140) ; c'est en effet dimanche et à nouveau, « les cloches sonnent. Elles vont sonner pour chaque messe » (p. 143).

Arrive avec le 9 février la huitième journée d'hospitalisation, celle qui est déterminante pour l'évolution de la maladie et a donné son titre à la traduction italienne du roman, *L'Ottavo Giorno* : « La journée du mardi commence au son des cloches de la première messe » (p. 180) et le héros repense aux « cercles que les cloches envoyaient dans le ciel » (p. 189). Le cap de ce jour franchi sans dommage, la chronologie s'accélère en même temps que la marche vers la guérison, car Maugras peut progressivement se mouvoir et marcher à nouveau. Le 28 février pourtant, il est pris d'un malaise qui « dure toute la soirée. Il le retrouve le matin en entendant les cloches qu'il n'a pas entendues depuis plusieurs jours. Elles ne se sont pas tues. C'est lui qui n'y est plus attentif, qui s'en désintéresse » (p. 236). De temps à autre, cependant, le « son des cloches » (pp. 239 et 245) qu'il guettait durant les premiers jours de sa maladie lui revient à la mémoire et accompagne sa progression vers le rétablissement. Est-ce un hasard si, lors d'une visite de sa fille, il constate qu'entre eux « les mots n'avaient guère de *résonance* »²²⁵ ? Est-ce par contamination campanaire anelée qu'au

²²⁵ *Id.*, p. 202. C'est nous qui soulignons.

moment où Joséfa, une de ses infirmières, va s'éveiller, « il passe sur son visage des *ondes* qui rappellent le frémissement d'un étang lorsque le vent se lève »²²⁶ ?

L'écrivain accordait une importance particulière à ce roman qui a fait l'objet d'une préparation minutieuse, notamment sur le plan médical. Au début de septembre 1962, Simenon a même fait pour l'occasion un saut à l'hôpital de Bicêtre pour y effectuer une visite-éclair qu'il a plusieurs fois relatée. Extrayons de ces relations les déclarations qui intéressent plus spécialement notre propos campanaire. Dans le premier récit, le romancier s'adresse à l'infirmière-chef : « " — Je voudrais tout d'abord savoir si vous avez toujours eu une chapelle dont on entend les cloches. — Ah non ! Elle est désaffectée depuis quelques années. — Ah, ça c'est embêtant, mais je voudrais savoir si dans telle chambre du premier étage, on peut entendre les cloches ". Elle me répond : " — Oui, on entend les cloches de telle église " »²²⁷. Le deuxième récit entend satisfaire la curiosité de Henri Guillemin ; Simenon s'y adresse à « l'infirmière-chef de l'étage des hémiplegiques » : « " — Je voudrais savoir d'abord si d'ici on entend les cloches

Questionnaire sur Bicêtre.

1° Le réveil dans les salles est-il donné par une cloche, sonnerie, etc. ou simplement par l'apparition des infirmières ?

*la venue des infirmières
"de jour" vers 6^h30.*

2° Existe-t-il une chapelle à Bicêtre et, si oui, à quelle heure les malades entendent-ils sonner les cloches pour la première fois le matin ?

*oui
pas de sonnerie de cloches*

3° Y a-t-il un aumônier et celui-ci fait-il sa tournée, soit quotidiennement, soit hebdomadairement ?

*oui
de façon irrégulière; il vient
surtout quand un malade le fait
demander (il arrive qu'un
malade fasse demander un pasteur ou
un rabbin)*

4° Certains malades vont-ils à la messe le dimanche ? Si oui à quelle heure ?

oui à 9 ou 10 heures

Fonds Simenon de l'Université de Liège.

²²⁶ *Id.*, p. 97. C'est nous qui soulignons.

²²⁷ « Les confidences de Simenon ou le génie de la création subconsciente », *Médecine et hygiène*, n° 528 bis, 5 juin 1968, interview reprise sous le titre *Simenon sur le gril*, Paris, Presses de la Cité, 1968, puis notamment dans Alain BERTRAND, *Georges Simenon*, Lyon, La Manufacture, 1988, p. 204 (réédition : *Georges Simenon : de Maigret aux romans de la destinée*, Liège, C.E.F.A.L., 1994, p. 191).

de la chapelle ". Elle me dit qu'il n'y a plus de cloches, qu'il n'y a plus de chapelle. " — Zut, il me faudrait des cloches ". " — À cause du roman ? " " À cause du roman... " " — Eh bien d'ici on entend les cloches de la petite église que vous voyez là, à un kilomètre à peu près " »²²⁸. Le troisième et dernier récit de cette visite est celui qui figure dans les *Mémoires intimes*. Simenon s'adresse cette fois à « l'infirmière-chef du pavillon qui [l]'intéresse » : « — Dites-moi donc si, des chambres de malades, on peut entendre les cloches de la chapelle ? / — La vieille chapelle existe encore, mais elle n'a plus de cloches... / Je suis déconfit car cela flanque mon roman par terre. Elle ajoute par bonheur : / — Ils entendent cependant les cloches de l'église voisine... »²²⁹. Le 10 septembre, non content de cette visite, Simenon envoie encore à l'hôpital un questionnaire en dix points qui sera complété consciencieusement par le médecin Roger Pluvinage. Le deuxième point est le suivant : « Existe-t-il une chapelle à Bicêtre et, si oui, à quelle heure les malades entendent-ils sonner les cloches pour la première fois le matin ? » À quoi l'auteur se voit répondre « oui », mais « pas de sonnerie de cloche »²³⁰... Or, pour le romancier qui se souvient de l'hôpital de Bavière et de sa chapelle, tout hôpital est inséparable d'une chapelle dont les cloches émettent un son plus grêle que les autres. Aussi a-t-il été fort marri de cette réponse puisque, dans son esprit, des cloches étaient indispensables à son roman. Force lui a donc été de se rabattre sur les cloches d'une église voisine de l'hôpital.

Avant d'écrire en 1962 *Les Anneaux de Bicêtre*, Simenon avait déjà peint sous forme ondulatoire la perception de la luminosité et des sonorités. Dans une brasserie bruxelloise de la place de Brouckère, nous sommes sensibles aux « ondes larges, réchauffantes, de la musique viennoise », reposantes « comme après un bain »²³¹. À Cannes, « le monde était calme. L'univers entier, silencieux, s'engourdissait dans le crépuscule. Il n'y avait qu'une voix discordante qui s'obstinait à faire vibrer l'air transparent »²³². À Moulins, chez Hector Loursat, « à chaque pas le lustre tintait, un lustre immense à pendeloques de cristal qui avait des vibrations musicales au

²²⁸ Simenon reçoit... Henri Guillemain, Radio-Télévision-Culture, dossier n° 17, Liège, octobre 1970 (non paginé).

²²⁹ Georges SIMENON, *Mémoires intimes*, op. cit., p. 471.

²³⁰ Fonds Simenon de l'Université de Liège. Voir Claudine GOTHOT-MERSCH, « Le romancier au travail : *Les Anneaux de Bicêtre* », dans *Simenon*, Lausanne, L'Âge d'Homme, « Cistre essais », n° 10, 1980, pp. 45-104, et Pierre DELIGNY, « Les bottes de sept lieux », dans *Traces*, n° 7, Université de Liège, Centre d'Études Georges Simenon, 1995, pp. 123-131.

²³¹ Georges SIMENON, *Le Locataire*, t. 1, p. 397.

²³² Georges SIMENON, *Chemin sans issue*, t. 9, p. 128.

moindre frémissement de l'air »²³³. Le motif est aussi représenté dans *Pedegree* : à Embourg, « on ne percevait plus dans l'espace bruissant d'insectes invisibles que les ondes chaudes, en forme de cercles, que le soleil émettait comme des anneaux »²³⁴. Les anneaux ne sont donc pas seulement l'apanage des cloches et dans ce roman fortement autobiographique, même le silence est perçu à Liège de façon semblable : « Ce silence exceptionnel, angoissant, arrivait de très loin en vagues concentriques, comme se propage le son des cloches » (p. 108); ce sont des « cercles de silence » (p. 111). Se souvenant à son tour de son enfance, à l'instar de René Maugras, Julien Ledissart, héros d'un roman ébauché dont nous ne connaissons que les deux premières pages manuscrites, évoque pour sa part « les sons [...] dont il lui semblait que ce matin il aurait pu dessiner les courbes dans l'espace »²³⁵. De même, à Saint-Fiacre règne un « silence si profond que la voix semblait y tracer des cercles concentriques, comme un caillou dans l'eau »²³⁶. L'extrait suivant montre enfin que la propagation du son des cloches dans l'air a partie liée, chez Simenon, avec le motif si présent dans l'œuvre, lui aussi, de la dent malade génératrice à la fois de douleur et de plaisir ; Joseph Lambert s'y rappelle « un mal de dents qu'il avait eu vers sa neuvième année »²³⁷ : « D'un point déterminé, ultrasensible, peut-être le nerf de la dent malade, des vagues s'irradiaient, à la façon du son des cloches dans l'air, gagnaient toute la joue, son œil, sa tempe, pour aller mourir dans sa nuque » (p. 395).

Le motif des anneaux, qui transpose visuellement une sensation auditive, trouve cependant sa plus fréquente utilisation lorsqu'il s'agit de désigner la propagation des sonorités diffusées par le battement des cloches. Kachoudas est impressionné par le son de la cloche d'un couvent qu'il « avait déclenchée en tirant la sonnette et dont les ondes n'en finissaient pas de se répercuter dans la grande bâtisse »²³⁸. Nous avons déjà entendu ces sonorités

²³³ Georges SIMENON, *Les Inconnus dans la maison*, t. 13, p. 199.

²³⁴ Georges SIMENON, *Pedegree*, t. 18, p. 295.

²³⁵ Georges SIMENON, *Les Quatre Murs*, p. 2 du manuscrit probablement rédigé en 1952 ou 1953 et conservé au Fonds Simenon de l'Université de Liège.

²³⁶ Georges SIMENON, *L'Affaire Saint-Fiacre*, t. IV, p. 199.

²³⁷ Georges SIMENON, *Les Complices*, t. 32, p. 394.

²³⁸ Georges SIMENON, *Le Petit Tailleur et le chapelier*, t. 25, p. 216. La tournure « en tirant la sonnette » est inhabituelle chez Simenon, comme s'il avait omis les termes « cordon », « ficelle » ou « chaîne ». Le romancier n'ignorait pourtant pas la « sonnette à cordon » que nous avons déjà rencontrée [« Maigret tendit le bras vers le cordon de sonnette » (Georges SIMENON, *La Nuit du carrefour*, t. II, p. 297) ; « Il y en a deux : un timbre que l'on doit tourner et une sonnette à cordon... » (Georges SIMENON, *Les Rescapés du « Télémaque »*, t. 7, p. 368) ; voir aussi : « Il agita une petite sonnette pendue à une ficelle » (Georges SIMENON, *Maigret a peur*, t. XVII, p. 301) ou « — Si j'acceptais votre invitation, demain matin, sinon ce soir, ils seraient pendus à votre sonnette » (*id.*, p. 183)]. Simenon aurait-il été influencé par l'expression « tirer la sonnette d'alarme » ? Il est inhabituel également de trouver les termes « cloche » et « sonnette » dans la même phrase.

surprendre Alain Malou un dimanche matin dans une ville du centre de la France : « Il y avait des bruits de cloches qui venaient de très loin, en larges cercles »²³⁹. Un dimanche encore, à Porquerolles, dans *Le Cercle des Mahé* : « Les cloches. Des quantités de cloches qui plongeaient dans un ciel comme une mer et y traçaient des ronds frémissants. Les ronds s'élargissaient, se rejoignaient, se brouillaient, puis aussitôt les cloches, avec des grâces de marsouins, recommençaient leurs plongeurs »²⁴⁰. C'est cependant avec *Mon Ami Maigret*, un roman qui a aussi Porquerolles pour cadre spatial principal, que le motif trouve sa plus prodigieuse amplification :

*Ici, il se passait avec les cloches quelque chose d'inouï. Pourtant ce n'étaient pas de vraies cloches d'église, mais des cloches grêles et légères comme celles des chapelles ou des couvents. Il fallait croire que la qualité, la densité de l'air n'était pas la même qu'ailleurs. On entendait fort bien le marteau frapper le bronze, ce qui donnait une petite note quelconque, mais c'était alors que le phénomène commençait : un premier anneau se dessinait dans le ciel pâle et encore frais, s'étirait, hésitant, comme un rond de fumée, devenait un cercle parfait d'où sortaient par magie d'autres cercles, toujours plus grands, toujours plus purs. Les cercles dépassaient la place, les maisons, s'étendaient par-dessus le port et bien loin sur la mer où se balançaient de petites barques. On les sentait au-dessus des collines et des rochers et ils n'avaient pas cessé d'être perceptibles que le marteau frappait à nouveau le métal et que d'autres cercles sonores naissaient pour se recréer, puis d'autres encore qu'on écoutait avec une innocente stupeur, comme on regarde un feu d'artifice*²⁴¹.

Et à la fin du chapitre, « les cloches faisaient toujours des ronds dans le ciel »²⁴². Nous ne pouvons nous empêcher de voir dans cette image un mouvement englobant unificateur de la terre et du ciel, reflet d'un rêve d'idéal et de bonheur affectant plusieurs protagonistes simenoniens, dont René Maugras²⁴³, et consistant en un accord profond entre l'homme et le monde qui l'entoure, une sorte de fusion avec l'univers entendu au sens

²³⁹ Georges SIMENON, *Le Destin des Malou*, t. 23, p. 384.

²⁴⁰ Georges SIMENON, *Le Cercle des Mahé*, t. 21, p. 220.

²⁴¹ Georges SIMENON, *Mon Ami Maigret*, t. XIV, p. 133. Ces cercles « toujours plus purs » et liés au son des cloches peuvent faire penser à une enquête de Maigret au cours de laquelle le commissaire soutient qu'« il faut [...] essayer toutes les hypothèses jusqu'à ce que l'une d'elles rende un son pur... » (Georges SIMENON, *Le Fou de Bergerac*, t. IV, p. 463).

²⁴² Georges SIMENON, *Mon Ami Maigret*, t. XIV, p. 151. Ce sont les cloches de « la petite église jaune à clocher blanc » (*id.*, p. 30) qui domine la place du village. Porquerolles encore : « M. Labro buvait, de sorte qu'à la troisième bouteille il voyait peu distinctement, à travers l'embrasement de la place, les aiguilles de l'horloge au clocher de la petite église. Était-il dix heures ? Onze heures ? » (Georges SIMENON, *Sous peine de mort*, t. XXV, p. 256).

²⁴³ Georges SIMENON, *Les Anneaux de Bicêtre*, t. 38, pp. 175, 178, 179.

large²⁴⁴. Commentaire d'Anne Richter : « Ces " cercles sonores " constituent aussi l'image-clé d'un des romans majeurs de Simenon, *Les Anneaux de Bicêtre*. Rassemblés sur eux-mêmes, accomplis sans commencement ni fin, ils sont le signe de l'absolu. Les anneaux concentriques rayonnant d'un noyau central d'ondes sonores ne cessent de croître, de s'amplifier en largeur et en hauteur, comme s'ils voulaient relier la terre au ciel. Est-il possible, cette fois, que Simenon ait ignoré la signification de l'image qu'il mettait en évidence dans son titre ? Cela paraît peu vraisemblable, à moins qu'il n'ait porté en lui sans la comprendre cette image archétypique et qu'elle ait jailli de sa plume à point nommé »²⁴⁵.

Selon le romancier, l'origine du terme « anneau » pour désigner le phénomène est due à son fils Marc. Il évoque dans *Je me souviens...* une promenade effectuée en sa compagnie un dimanche matin de 1940 à Fontenay-le-Comte et, s'adressant à lui, il écrit ce qui suit : « Il y avait des cloches dans l'air. Tu les appelles des " naneaux ", des anneaux, comme si tu sentais que le son des cloches dessine des anneaux dans l'espace »²⁴⁶. (Et nous remarquerons ici que le château de Terre-Neuve, habité ensuite par Simenon à Fontenay-le-Comte en 1941 et 1942, comprenait une sorte de chapelle où le romancier avait l'habitude de travailler²⁴⁷). Même si le terme « anneau » a été suggéré à Simenon par son fils, on ne peut s'empêcher de penser que l'idée du cercle flottait depuis un certain temps dans son esprit quand on lit dans *L'Évadé* cette phrase écrite en 1934, bien qu'il n'y soit pas question de sonorités : « L'air était si calme qu'il faisait penser à l'eau d'un bassin, on aurait pu croire que chaque geste allait y tracer des ronds »²⁴⁸.

Danielle Bajomée nous signale et nous apprend que le motif circulaire désignant le son des cloches est utilisé par Virginia Woolf dans *Mrs. Dalloway* (1925). En effet, ce célèbre roman, que nous n'allons pas tenter de caractériser ici, se déroule à Londres en une journée régie et ponctuée par les sonneries de Big Ben et d'autres horloges. Le premier titre

²⁴⁴ Voir Michel LEMOINE, « De Liège à l'univers », dans *Le Roman de Simenon. Pedigree : entre réalité et fiction*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp. 219-244.

²⁴⁵ Anne RICHTER, *Simenon malgré lui*, Bruxelles, Pré aux Sources, 1993, pp. 85-86. Pour une approche plus sensorielle du phénomène dans le cadre plus général des bruits chez Simenon, surtout dans *Pedigree*, voir Bernard ALAVOINE, « Un univers de sensations », dans *Le Roman de Simenon. Pedigree : entre réalité et fiction, op. cit.*, pp. 255-258.

²⁴⁶ Georges SIMENON, *Je me souviens...*, t. 17, p. 60.

²⁴⁷ Peu avant le décès de l'écrivain, sa secrétaire de l'époque lui rappelle les pages de *Pedigree* qu'elle a dactylographiées « dans la petite chapelle du château de Terre-Neuve, que vous aviez choisi pour bureau » (lettre d'Odette MAURY-BASTIAN à Georges SIMENON datée de La Rochelle, le 10 mars 1989 ; Fonds Simenon de l'Université de Liège).

²⁴⁸ Georges SIMENON, *L'Évadé*, t. 2, p. 23.

envisagé par l'auteur était d'ailleurs *The Hours*. Nous nous contenterons de citer ci-après les passages où apparaissent des cloches ou le motif des « anneaux » : « *A suspense [...] before Big Ben strikes. There ! Out is boomed. First warning, musical ; then the hour, irrevocable. The leaden circles dissolved in the air* »²⁴⁹. « " Peter ! Peter ! " cried Clarissa, following him out on to the landing. "My party to-night ! Remember my party to-night ! " she cried, having to raise her voice against the roar of the open air, and, overwhelmed by the traffic and the sound of all the clocks striking, her voice crying " Remember my party to-night ! " sounded frail and thin and very far away as Peter Walsh shut the door. / Remember my party, remember my party, said Peter Walsh as he stepped down the street, speaking to himself rhythmically, in time with the flow of the sound, the direct downright sound of Big Ben striking the half-hour. (The leaden circles dissolved in the air) »²⁵⁰. « (Still the last tremors of the great booming voice shook the air round him ; the half-hour ; still early ; only half-past eleven still) »²⁵¹. « It is half-past eleven, she says, and the sound of St. Margaret's glides into the recesses of the heart and buries itself in ring after ring of sound, like something alive which wants to confide itself [...] »²⁵². « It was precisely twelve o'clock ; twelve by Big Ben ; whose stroke was wafted over the northern part of London ; blent with that of other clocks, mixed in a thin ethereal way with the clouds and wisps of smoke and died up there among the seagulls [...]. (The leaden circles dissolved in the air) »²⁵³. « (as the sound of the half-hour died away) »²⁵⁴.

²⁴⁹ Virginia WOOLF, *Mrs. Dalloway*, Hogarth Press, 1925 [« Penguin Classics », 2000, p. 4]. Traduction de S. David : « Tout semble se figer [...] avant que Big Ben sonne. Ah ! Il commence. D'abord, un avertissement musical, puis l'heure, irrévocable. Les cercles de plomb se dissolvent dans l'air » (« Le Livre de Poche Biblio », 11, p. 15).

²⁵⁰ *Id.*, p. 52. Traduction : « " Peter ! Peter ! cria Clarissa en le suivant sur le palier, ma soirée ! N'oubliez pas ma soirée ! " cria-t-elle, obligée d'élever la voix devant le vacarme du dehors. Dominée par le fracas de la rue et le bruit de toutes les cloches qui sonnaient, sa voix criant : " N'oubliez pas ma soirée ! " parut frêle et menue et très lointaine à Peter Walsh lorsqu'il ferma la porte. / " N'oubliez pas ma soirée ! n'oubliez pas ma soirée ! " disait Peter Walsh en descendant la rue, rythmant ses paroles, en cadence avec ce flot de sons, avec le son franc et positif de Big Ben qui sonnait la demi-heure. (Les cercles de plomb se dissolvent dans l'air) » (*op. cit.*, p. 62).

²⁵¹ *Id.*, p. 53. Traduction : « (Les derniers frémissements de la grande voix retentissante ébranlaient encore l'air autour de lui ; la demie ; il est tôt encore ; onze heures et demie seulement) » (*op. cit.*, p. 63).

²⁵² *Id.*, p. 54. Traduction : « Il est onze heures et demie, dit-elle, et le son de St. Margaret se glisse dans les replis du cœur et s'enfouit sous les cercles et les cercles des sons, comme une chose vivante qui a besoin de se confier [...] » (*op. cit.*, p. 64). [Le premier sens du mot *ring* est pourtant bien « anneau », nom d'une pipe !]

²⁵³ *Id.*, p. 103. Traduction : « Il était midi juste. Midi sonnait à Big Ben, dont les coups, emportés vers le nord de Londres, se mêlaient à ceux des autres horloges, se fondaient avec les nuages et les lambeaux de fumée en un frêle chemin éthéré et mouraient là-haut parmi les mouettes. [...] (Les cercles de plomb se dissolvent dans l'air) » (*op. cit.*, p. 112).

²⁵⁴ *Id.*, p. 113. Traduction : « (les coups de la demi-heure s'évanouissaient) » (*op. cit.*, p. 122).

« And they went further and further from her, being attached to her by a thin thread (since they had lunched with her) which would stretch and stretch, get thinner and thinner as they walked across London ; as if one's friends were attached to one's body, after lunching with them, by a thin thread, which (as she dozed there) became hazy with the sound of bells, striking the hour or ringing to service, as a single spider's thread is blotted with rain-drops, and, burdened, sags clown. So she slept »²⁵⁵. « And the sound of the bell flooded the room with its melancholy wave ; which receded, and gathered itself together to fall once more [...] »²⁵⁶. « The clock was striking. The leaden circles dissolved in the air »²⁵⁷.

Ceci ne signifie évidemment pas que Simenon s'est inspiré de Virginia Woolf, la présence d'un motif commun dans leurs œuvres n'étant pas probante à cet égard puisqu'elle peut résulter du hasard, en l'occurrence d'une manière semblable de percevoir et d'évoquer un phénomène sonore.

UNE IMAGE DE LA CONDITION HUMAINE

Ce motif des anneaux, nous avons vu que le romancier déclare l'avoir emprunté à la vision et même au langage de son fils Marc lorsque celui-ci était enfant. Quant au motif campanaire en général, il prend place parmi toute une série d'éléments inspirés par le monde enfantin — une autre enfance — au sein duquel vivait à Liège le futur écrivain. Cet univers, nous l'avons déjà fait remarquer, était imprégné d'une religiosité²⁵⁸ qui se retrouve souvent, elle aussi, de manière éparse et comme éclatée, à travers

²⁵⁵ *Id.*, p. 123. Traduction : « Ils s'éloignaient — et à mesure qu'ils s'éloignaient, ce fil très mince (ils avaient déjeuné avec elle) qui les liait à elle, s'étirait, s'étirait, s'amincissait de plus en plus tandis qu'ils marchaient dans Londres ; comme si vos amis, après avoir déjeuné avec vous, étaient liés à votre corps par un fil mince (elle somnolait), qui s'embrume sous les coups des cloches, sonnait l'heure, sonnait l'office ; de même le fil de l'araignée solitaire, taché de gouttes de pluie, s'alourdit, et ploie. Elle s'endormit » (*op. cit.*, p. 132).

²⁵⁶ *Id.*, p. 129. Traduction : « Et le son de la cloche inonda la pièce de ses flots mélancoliques, qui se retirèrent, puis se rassemblèrent pour retentir une fois encore [...] » (*op. cit.*, pp. 137-138). [Le terme *wave*, en son sens premier, signifie aussi « vague », plus proche de notre motif que « flot ». Et faut-il rappeler que Virginia Woolf écrivit en 1931 un roman intitulé *The Waves* ?]

²⁵⁷ *Id.*, p. 204. Traduction : « L'heure sonne. Les cercles de plomb se dissolvent dans l'air » (*op. cit.*, p. 211). [Chose curieuse, dans la traduction de la phrase qui constitue le leitmotiv du roman, la forme verbale *dissolved* est toujours rendue par un présent et non par un temps du passé ou un participe passé].

²⁵⁸ La famille Simenon elle-même, on n'en aura pas douté, était croyante et pratiquante : « Ma mère était une catholique ardente qui s'occupait chaque matin, dans l'église Saint-Nicolas, à garnir l'autel de la Vierge » (Georges SIMENON, *Mémoires intimes*, *op. cit.*, p. 325). « C'était un petit être nerveux, émotif, qui priait chaque matin de toutes les forces qui lui restaient devant la statue de la Vierge, à l'église Saint-Nicolas » (*id.*, p. 90). Le côté paternel de la famille n'était pas en reste : les Simenon avaient leur banc à l'église Saint-Nicolas où Chrétien Simenon, grand-père du romancier,



Église d'Embourg.
Collection Fernand Michel.

l'œuvre. Est-ce suffisant pour faire de Simenon une sorte d'auteur catholique qui s'ignore, comme ont tenté de le suggérer Marcel Moré²⁵⁹ et Jean Mambrino²⁶⁰, qui incluent tous deux dans leur argumentation le motif

faisait la quête ; une tante de Georges, Marie Jeanne Simenon, était religieuse au couvent des Ursulines d'Ans sous le nom de Sœur, puis Mère Marie-Madeleine ; en outre, l'écrivain ne se faisait pas faute de déclarer qu'il avait connu son cousin Georges, qui était évêque de Liège (voir par exemple Georges SIMENON, *Destinées*, *op. cit.*, p. 129, ou ses propos rapportés par Francis LACASSIN, « Simenon journaliste », dans Georges SIMENON, *Mes Apprentissages*, Paris, Omnibus, 2001, p. 12). En fait, de telles déclarations montrent que Simenon connaissait plutôt mal ce « cousin » qui était en réalité son petit-cousin à la sixième génération, qui ne se prénommaient pas Georges et qui n'était pas évêque, mais vicaire général du diocèse de Liège. Cet érudit professeur de droit canon, qui a vécu de 1871 à 1951, était d'ailleurs campanologue à ses heures : voir Guillaume SIMENON, « Les cloches de nos églises », dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 32, 1, 1945, pp. 16-33.

²⁵⁹ Marcel MORÉ, « Simenon et l'enfant de chœur », *Dieu vivant*, n° 19, 2^e trimestre 1951, article reproduit dans *Simenon*, sous la direction de Francis LACASSIN et Gilbert SIGAUX, Paris, Plon, 1973, pp. 227-263.

²⁶⁰ Jean MAMBRINO, « Le mot du coffre », dans *Simenon*, sous la direction de Francis LACASSIN et Gilbert SIGAUX, Paris, Plon, 1973, pp. 23-51, excellent article au demeurant, reproduit dans *Cahiers Simenon*, n° 13, *Correspondance Jean Mambrino-Georges Simenon (1951-1988)*, Bruxelles, Les Amis de Georges Simenon, 1999, pp. 97-125.

campanaire²⁶¹ ? Nous ne le croyons pas et une ultime référence pourrait conforter notre point de vue. Dans *Pedigree*, peu avant de connaître à Embourg sa première relation sexuelle avec Renée, Roger Mamelin rencontre sa cousine Aimée, qui est justement professeur de Renée à l'institut des Filles-de-la-Croix de Liège et est surnommée par ses élèves Mlle Guimauve. Les deux jeunes gens, dans des circonstances qui nous importeront peu ici, subissent, de la part du professeur, des remontrances dont ils se moquent et ils prennent rapidement la direction du bois tandis que Mlle Guimauve, poursuivant elle aussi sa route, « chemine en ondulant vers le clocher du village »²⁶². Traduisons : alors qu'Aimée rejoint à petits pas le monde de la tradition et de la religion, Roger / Georges s'en éloigne en courant pour lui préférer l'aventure et l'univers délicieux du péché de la chair. C'est bien là le sens de l'aveu fait un jour à Henri Guillemin : « Je voulais baiser et l'Église me racontait que j'allais me damner. Alors j'ai tout bazardé. Les autres raisons sont venues ensuite, avec leur réalité propre »²⁶³. En fait, durant ces vacances de 1915, c'en est bien fini de l'enfant de chœur sage et docile ; un autre Simenon naît qui va rejeter ce qu'il a adoré, un monde catholique désormais abhorré. Ce monde, auquel est attaché le motif campanaire, demeure néanmoins profondément ancré dans sa mémoire et envahira ses fictions. Au reste, nous sommes persuadé, avec Anne Richter²⁶⁴, que les écrits du romancier liégeois possèdent une dimension spirituelle souvent peu soupçonnée, mais incontestable²⁶⁵, et nous souscrivons sans réserve à ces lignes de Patrick Berthier : « Le rôle joué chez Simenon par l'imprégnation catholique subie au cours de l'enfance n'est qu'un des signes visibles d'une méditation ininterrompue sur la condition d'homme, le mystère de la vie et de la mort. Cette méditation n'exclut pas le religieux, mais l'englobe dans un questionnement plus universel. [...] Ce qui est en jeu, c'est [...] une relation sacrée, celle de l'homme à l'univers et à lui-même »²⁶⁵. Notre motif campanaire, dans ce qu'il a de plus profond, prend assurément place dans ce cadre.

²⁶¹ Marcel MORÉ, *art. cit.*, p. 243, et Jean MAMBRINO, *art. cit.*, p. 26.

²⁶² Georges SIMENON, *Pedigree*, t. 19, p. 138.

²⁶³ *Simenon reçoit... Henri Guillemin*, *op. cit.*

²⁶⁴ Anne RICHTER, *op. cit.* Voir aussi François BOURDEAU, « Georges Simenon et la morale chrétienne », *Studia Moralia*, 28^e année, 1990, pp. 551-589.

²⁶⁵ Voir Michel LEMOINE, « Les fantômes de Mademoiselle Augustine », dans *Traces*, n° 6, Université de Liège, Centre d'Études Georges Simenon, 1994, pp. 99-129 ; « De Liège à l'univers », *art. cit.* ; « Une prison existentielle », dans *Traces*, n° 15, Université de Liège, Centre d'Études Georges Simenon, 2004, pp. 39-52.

²⁶⁵ Patrick BERTHIER, « Métaphysique de Simenon », dans *Études*, n° 3 985, mai 2003, pp. 651 et 661.

TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'Honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-Présidents d'Honneur</i>	LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 2009-2010

<i>Président</i>	Pierre GILISSEN
<i>Vice-Présidente</i>	Ann CHEVALIER
<i>Secrétaire</i>	Maurice LORENZI
<i>Secrétaire adjointe</i>	Isabelle VERHOEVEN
<i>Trésorier</i>	Alexis WILKIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Monique MERLAND
<i>Conservateur</i>	Luc ENGEN
<i>Conservateurs adjoints</i>	Pierre COLMAN Richard FORGEUR
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND

Conseil

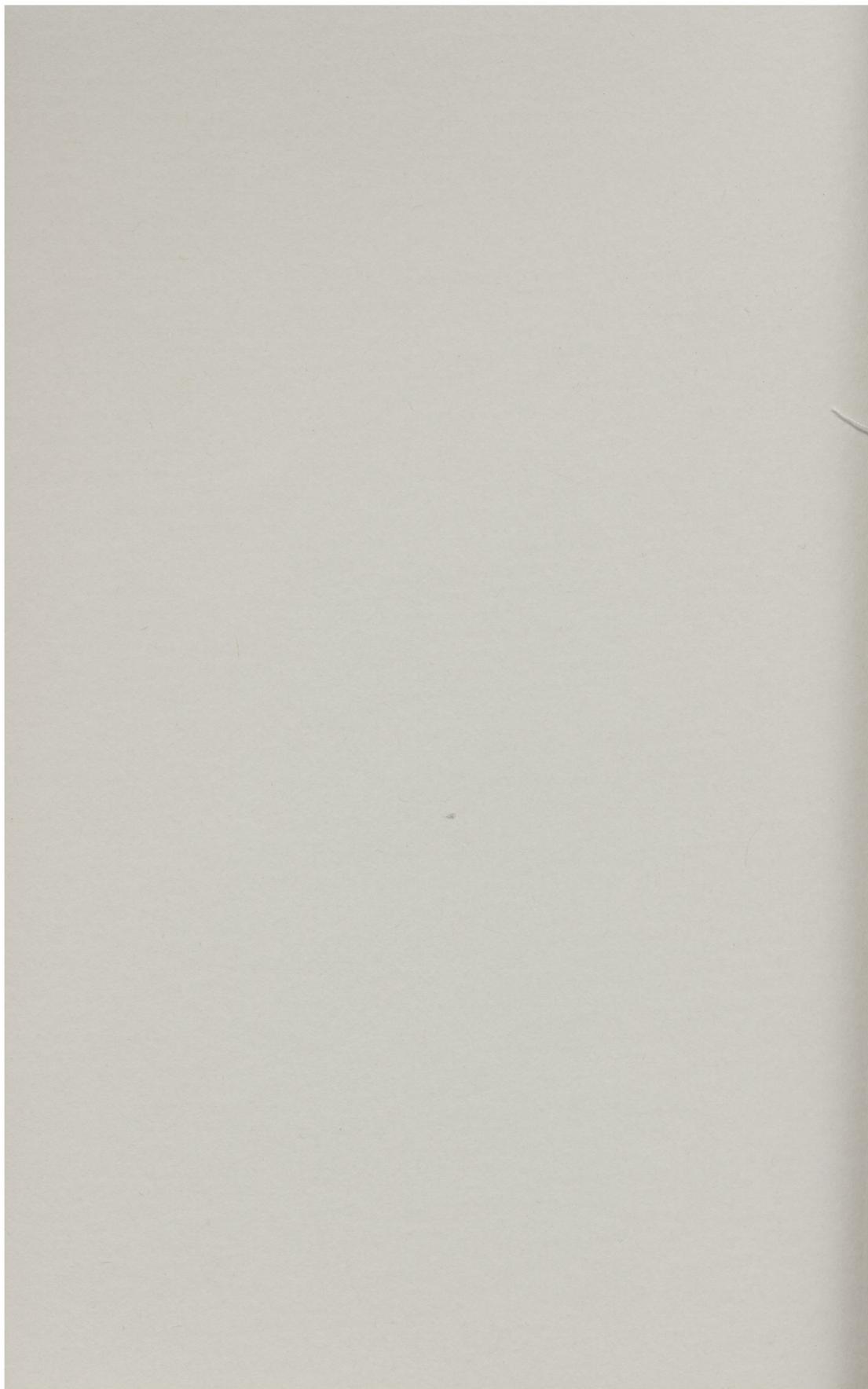
Clemens BAYER, Emmanuel CLOSSET, Bruno DUMONT,
Pierre-Marie GASON, Philippe GEORGE, Daniel JOZIC,
Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD, Daniel LESAGE,
Julien MAQUET, Mathieu PIAVAUX, Marguerite ULRIX-CLOSSET,
Pierre VELDEN, Anne WARNOTTE

TABLE DES AUTEURS

BONBOIRE David, <i>Le domaine de Walhorn depuis ses origines jusqu'au XV^e siècle</i>	075
BRUYÈRE Paul, <i>En quoi les confraternités militaires des villes étaient-elles privilégiées ? Notes à propos des compagnies sermentées de la cité de Liège (XVI^e-XVII^e siècles)</i>	135
CHARLIER Sébastien, <i>Paul Jaspar à Paris. Le pavillon de la « collectivité belge des fabricants d'armes » à l'exposition de Paris 1900</i>	335
COLMAN Pierre, <i>Le déroulement de l'enquête sur l'ivoire de Notger</i>	005
COLMAN Pierre et LHOIST-COLMAN Berthe, <i>Simon Cognouille (1687 - 1744), virtuose liégeois du relief taillé dans le bois</i>	187
DROIXHE Alice, <i>Jules Helbig, Félicien Rops et le Salon artistique de Bruxelles de 1857</i>	321
FRAIKIN Jean, <i>Poliphile à Liège</i>	105
JOZIC Daniel, <i>L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743 - 1744)</i>	213
KUPPER Jean-Louis, <i>Liège, Limbourg et saint Georges</i>	015
LEMOINE Michel, <i>Pour une approche des éléments campanaires chez Simenon</i>	353
PIVAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, <i>Une maquette néo-romane de l'église Sainte-Croix à Liège : histoire, signification et conservation d'une œuvre singulière</i>	287
SCHROEDER Nicolas, <i>Le Duché de Limbourg des origines au XIII^e siècle. Aspects économiques</i>	025

TABLE DES MATIÈRES

<i>Le déroulement de l'enquête sur l'ivoire de Notger</i> , par Pierre COLMAN	005
<i>Liège, Limbourg et saint Georges</i> , par Jean-Louis KUPPER	015
<i>Le Duché de Limbourg des origines au XIII^e siècle.</i> <i>Aspects économiques</i> , par Nicolas SCHROEDER	025
<i>Le domaine de Walhorn depuis ses origines jusqu'au XV^e siècle,</i> par David BONBOIRE	075
<i>Poliphile à Liège</i> , par Jean FRAIKIN	105
<i>En quoi les confraternités militaires des villes étaient-elles privilégiées ?</i> <i>Notes à propos des compagnies sermentées de la cité de Liège</i> <i>(XVI^e-XVII^e siècles)</i> , par Paul BRUYÈRE	135
<i>Simon Cognoulle (1687 - 1744), virtuose liégeois du relief taillé</i> <i>dans le bois</i> , par Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN	187
<i>L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône</i> <i>de Saint-Lambert (1743 - 1744)</i> , par Daniel JOZIC	213
<i>Une maquette néo-romane de l'église Sainte-Croix à Liège :</i> <i>histoire, signification et conservation d'une œuvre singulière,</i> par Mathieu PIAVAUX et Valérie ROUSSEAU	287
<i>Jules Helbig, Félicien Rops et le Salon artistique de Bruxelles de 1857,</i> par Alice DROIXHE	321
<i>Paul Jaspar à Paris. Le pavillon de la « collectivité belge des fabricants</i> <i>d'armes » à l'exposition de Paris 1900</i> , par Sébastien CHARLIER	335
<i>Pour une approche des éléments campanaires chez Simenon,</i> par Michel LEMOINE	353



Cet ouvrage a été réalisé grâce au concours
du Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques
(Ministère de la Communauté française)
et de l'Institut du Patrimoine wallon

